ANNUAIRE
NORMAND.

NOTA. Pour faire partie de l'Association normande, il faut adresser sa demande à M. DE CAUMONT, rue des Carmes, n° 23, ou à M. DANIEL, recteur de l'Académie, et prendre l'engagement de payer 5 francs par année.

Le Conseil se réunit chaque mois et prononce sur les admissions.

AVIS.

Pour éviter les frais de lettre d'avis, M. le Trésorier de l'Association normande a l'honneur de prévenir Messieurs les Membres qu'il n'en adressera plus à l'avenir, et qu'à partir du 15 janvier 1845, il mettra en recouvrement les mandats de *cinq francs*, montant annuel de la cotisation, conformément aux articles XII et XXII du réglement.

La réunion générale de la Société française pour la conservation des monuments aura lieu à Lille, le 9 juin, et durera six jours.

La 13e session du Congrès scientifique de France s'ouvrira, le 1er septembre, à Reims.

La 7e session du Congrès italien s'ouvrira, le 15 septembre, à Naples.

La 3e session du Congrès agricole de l'Association bretonne s'ouvrira à Nantes, le 4 août.

La 4e session du Congrès agricole du Nord s'ouvrira à Cambray, en novembre.

ANNUAIRE

DES CINQ DEPARTEMENTS

DE

L'ANCIENNE NORMANDIE,

PUBLIÉ

Par l'Association Normande.

1845. — ONZIÈME ANNÉE.

CAEN.

IMPRIMERIE DE H. LE ROY, RUE NOTRE-DAME.

1844.

JANVIER. *Signe* le Verseau ♒.

Le soleil entre au Verseau le 20. Il se lève à 7 h. 47 min., et se couche à 4 h. 37 min.

Dernier Quartier le 1, à 3 h. 30 min. soir.
Nouvelle Lune le 8, à 7 h. 22 min. matin.
Premier Quartier le 15, à 9 heures 0 min. matin.
Pleine Lune le 23, à 2 h. 29 min. soir.
Dernier Quartier le 31, à 2 heures 5 min. matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	mercredi	LA CIRCONCISION.	7	56	4	12			11	Mat. 5	23
2	jeudi	s. Basile, évêque.	7	56	4	13	0	Matin. 58	11	33	24
3	vendredi	ste. Geneviève.	7	56	4	14	2	13	0	Soir. 4	25
4	samedi	s. Rigobert.	7	56	4	15	3	29	0	42	26
5	*Dim.*	ste. Amélie.	7	56	4	16	4	43	1	31	27
6	lundi	L'EPIPHANIE.	7	56	4	17	5	51	2	32	28
7	mardi	s. Théau, orf.	7	55	4	19	6	50	3	44	29
8	mercredi	s. Lucien, évêque.	7	55	4	20	7	39	5	2	1
9	jeudi	s. Furcy, abbé.	7	54	4	21	8	18	6	22	2
10	vendredi	s. Paul, ermite.	7	51	4	22	8	49	7	41	3
11	samedi	s. Théodose.	7	54	4	24	9	18	8	56	4
12	1 *Dim.*	s. Arcadius, mart.	7	53	4	25	9	43	10	7	5
13	lundi	Baptême de N. S.	7	52	4	26	10	7	11	16	6
14	mardi	s. Hilaire, évêque.	7	[illegible]	4	28	10	31			7
15	mercredi	s. Maur, abbé.	7	51	4	29	10	56	0	Matin. 23	8
16	jeudi	s. Guillaume.	7	50	4	31	11	24	1	29	9
17	vendredi	s. Antoine, abbé.	7	50	4	32	11	56	2	32	10
18	samedi	Chaire de s. Pierre.	7	49	4	34	0	Soir. 33	3	32	11
19	*Dim.*	*Septuagésime.*	7	48	4	35	1	17	4	27	12
20	lundi	s. Sébastien.	7	47	4	37	2	7	5	16	13
21	mardi	ste. Agnès, v. m.	7	46	4	38	3	2	5	59	14
22	mercredi	s. Vincent.	7	45	4	40	4	3	6	36	15
23	jeudi	ste Emérantienne, v.	7	44	4	41	5	7	7	8	16
24	vendredi	s. Babylas, évêque.	7	[illegible]	4	[illegible]	6	12	7	[illegible]	17
25	samedi	Conv. de s. Paul.	7	42	4	44	7	19	8	1	18
26	*Dim.*	*Sexagésime.*	7	41	4	46	8	27	8	25	19
27	lundi	s. Julien, évêque.	7	39	4	48	9	37	8	47	20
28	mardi	s. Charlemagne.	7	38	4	49	10	48	9	10	21
29	mercredi	s. François de S.	7	37	4	51			9	36	22
30	jeudi	ste Bathilde, reine.	7	36	4	52	0	M. 0	10	6	23
31	vendredi	s. Pierre N.	7	34	4	54	1	13	10	41	24

FÉVRIER. *Signe* les Poissons ♓.

Le soleil entre aux Poissons le 18. Il se lève à 7 h. 6 min., et se couche à 5 h. 24 min.

Nouvelle Lune le 6, à 6 heures 45 m. soir.
Premier Quartier le 14, à 5 heures 9 min. matin.
Pleine Lune le 22, à 6 h. 56 min. matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	NOMS des Saints.	SOLEIL. Lev. H.	M.	SOLEIL. Couc. H.	M.	LUNE. Lev. H.	M.	LUNE. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	samedi	s. Ignace.	7	33	4	56	2	Matin. 25	11	M. S. 24	25
2	*Dim.*	*Quinquag.* PURIF.	7	32	4	57	3	34	0	17	26
3	lundi	ste.Félicité, mart.	7	30	4	59	4	36	1	20	27
4	mardi	s. Eutyche, martyr.	7	29	5	1	5	27	2	32	28
5	mercredi	*Les Cendres.*	7	27	5	2	6	10	3	50	29
6	jeudi	s. Philéas.	7	26	5	[illegible]	6	45	5	10	30
7	vendredi	s. Romuald.	7	[illegible]	5	6	7	16	6	27	1
8	samedi	s. Honorat.	7	23	5	7	7	43	7	43	2
9	1 *Dim.*	*Quadragésime.*	7	21	5	9	8	8	8	59	3
10	lundi	ste Scolastique.	7	19	5	[illegible]	8	33	10	5	4
11	mardi	s. Séverin, évêque.	7	18	5	12	8	59	11	12	5
12	mercredi	*Quatre-Temps.*	7	16	5	[illegible]	9	25			6
13	jeudi	s. Licin, évêque.	7	14	5	15	9	56	0	Matin. 1[illegible]	7
14	vendredi	s. Valentin.	7	[illegible]	5	17	1[illegible]	31	1	20	8
15	samedi	s. Faustin, martyr.	7	11	5	19	11	12	2	17	9
16	2 *Dim.*	*Reminiscere.*	7	9	5	20	11	[illegible]	3	9	10
17	lundi	ste Julienne, vierge.	7	7	5	22	0	Soir. 5	3	55	11
18	mardi	s. Sylvin, évêque.	7	6	5	2[illegible]	1	51	4	35	12
19	mercredi	s. Gabien, prêtre.	7	4	5	25	2	5	5	9	13
20	jeudi	s. Eucher, évêque.	7	2	5	2[illegible]	3	59	5	38	14
21	vendredi	s. Pepin, duc.	7	0	5	2[illegible]	5	6	6	4	15
22	samedi	s. Baradat, solitaire.	6	58	5	30	6	16	6	28	16
23	3 *Dim.*	*Oculi.*	6	56	5	32	7	25	6	53	17
24	lundi	s. Mathias, apôtre.	6	[illegible]	5	34	8	[illegible]7	7	18	18
25	mardi	s. Florent.	6	5	5	35	9	50	7	43	19
26	mercredi	s. Félix, pape.	6	51	5	3[illegible]	11	4	8	11	20
27	jeudi	s. Nestor.	6	49	5	38			8	44	21
28	vendredi	s. Romain, abbé.	6	4[illegible]	5	4[illegible]	0	M. 16	9	24	22

MARS. *Signe* le Bélier ♈.

Le soleil entre au Bélier le 20. Il se lève à 6 h. 5 min., et se couche à 6 h. 11 min.

Dernier Quartier le 1, à 10 h. 23 min. matin.
Nouvelle Lune le 8, à 6 heures 46 min. matin.
Premier Quartier le 16, à 2 heures 2 min. matin.
Pleine Lune le 23, à 8 heures 28 min. soir.
Dernier Quartier le 30, à 5 heures 10 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	samedi	s. Aubin, évêque.	6	45	5	42	1	Matin. 25	10	M. Soir. 12	23
2	4 *Dim.*	*Lætare.*	6	43	5	43	2	26	11	11	24
3	lundi	ste. Cunegonde.	6	41	5	45	3	21	0	19	25
4	mardi	s. Casimir, prêtre.	6	39	5	46	4	6	1	32	26
5	mercredi	s. Drausin, évêque	6	37	5	48	4	43	2	47	27
6	jeudi	ste Colette, relig.	6	34	5	49	5	11		3	28
7	vendredi	s. Théophile, év.	6	32	5	51	5	42	5	19	29
8	samedi	s. Jean de Dieu.	6	30	5	52	6	7	6	33	1
9	5 *Dim.*	*La Passion.*	6	28	5	54	6	33	7	43	2
10	lundi	s. Doctrovée, abbé.	6	26	5	56	6	58	8	51	3
11	mardi	s. Sophrone, évêque	6	24	5	57	7	23	10	1	4
12	mercredi	s. Maximilien, m.	6	22	5	5[illegible]	7	54	11	5	5
13	jeudi	ste Euphrasie, v.	6	20	6	0	8	28			6
14	vendredi	*N. D. de Pitié.*	6	18	6	2	9	7	0	Matin. 4	7
15	samedi	s. Longin, soldat.	6	16	6	3	9	55	0	58	8
16	6 *Dim.*	*Les Rameaux.*	6	14	6	5	10	43	1	47	9
17	lundi	s. Patrice, évêque.	6	12	6	6	11	3[illegible]	2	29	10
18	mardi	s. Cyrille, évêque.	6	10	6	8	0	Soir. 40	3	6	11
19	mercredi	s. Joseph.	6	8	6	9	1	41	3	37	12
20	jeudi	s. Nicette, év.	6	5	6	1	2	50	4	4	13
21	vendredi	*Vendredi-Saint.*	6	3	6	12	3	58	4	30	14
22	samedi	s. Epaphrodite, év.	6	1	6	14	5	9	4	54	15
23	*Dim.*	PAQUES.	5	59	6	15	6	21	5	19	16
24	lundi	s. Pigménie, prêtre.	5	57	6	17	7	34	5	46	17
25	mardi	*Annonciation*	5	55	6	18	8	49	6	14	18
26	mercredi	s. Ludger, évêque.	5	53	6	20	10	3	6	46	19
27	jeudi	s. Rupert, évêque.	5	51	6	21	11	15	7	25	20
28	vendredi	s. Gontran.	5	48	6	23			8	11	21
29	samedi	s. Eustase, abbé.	5	46	6	24	0	Matin. 22	9	7	22
30	1 *Dim.*	*Quasimodo.*	5	44	6	26	1	17	10	11	23
31	lundi	s. Guy, abbé.	5	42	6	27	2	4	11	22	24

AVRIL. *Signe* le Taureau ♉.

Le soleil entre au Taureau le 19. Il se lève à 5 h. 4 min., et se couche à 6 h. 55 min.

Nouvelle Lune le 6, à 7 heures 50 min. soir.
Premier Quartier le 14, à 9 h. 33 min. soir.
Pleine Lune le 22, à 7 h. 21 min. matin.
Dernier Quartier le 28, à 11 heures 29 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	mardi	s. Hugues, évêque.	5	40	6	29	2	41 Matin.	0	36 Soir.	25
2	mercredi	s. François de Paule	5	37	6	3[illegible]	3	16	1	50	26
3	jeudi	s. Richard, évêque.	5	36	6	32	3	43	3	3	27
4	vendredi	s. Ambroise, évêque	5	34	6	33	4	9	4	16	28
5	samedi	s. Vincent-Ferrier.	5	3[illegible]	6	35	4	33	5	27	29
6	2 *Dim.*	s. Sixte, pape.	5	3[illegible]	6	36	4	3[illegible]	6	36	30
7	lundi	s. Hégésippe, histor.	5	28	6	3[illegible]	5	26	7	44	1
8	mardi	s. Gautier, abbé	5	26	6	39	5	5[illegible]	8	50	2
9	mercredi	s. Eupsyche, mart.	5	23	6	41	6	26	9	52	3
10	jeudi	s. Macaire, évêque.	5	21	6	42	7	4	10	49	4
11	vendredi	s. Eustorge, prêtre.	5	1[illegible]	6	44	7	47	11	39	5
12	samedi	s. Zénon, évêque.	5	17	6	45	8	36			6
13	3 *Dim.*	s. Justin, martyr.	5	15	6	47	9	30	0	24 Matin.	7
14	lundi	s. Lambert, évêque.	5	13	6	48	10	28	1	2	8
15	mardi	s. Crescent, martyr.	5	11	6	49	11	29	1	35	9
16	mercredi	s. Paterne, évêque.	5	9	6	51	0	33 Soir.	2	4	10
17	jeudi	s. Anicet, pape.	5	8	6	52	1	39	2	30	11
18	vendredi	s. Eleuthère, év.	5	6	6	54	2	47	2	54	12
19	samedi	s. Paphenuce, mart	5	4	6	55	3	56	3	19	13
20	4 *Dim.*	ste. Hildegonde.	5	2	6	57	5	9	3	45	14
21	lundi	s. Anselme.	5	0	6	58	6	26	4	13	15
22	mardi	ste. Opportune.	4	58	7	0	7	44	4	44	16
23	mercredi	s. Georges, martyr	4	5[illegible]	7	1	9	0	5	20	17
24	jeudi	ste. Beuve.	4	54	7	3	10	10	6	4	18
25	vendredi	s. Marc, *abst.*	4	52	7	4	11	11	6	59	19
26	samedi	s. Clet, pape.	4	51	7	6			8	3	20
27	5 *Dim.*	s. Polycarpe.	4	49	7	7	0	2 Matin.	9	14	21
28	lundi	*Les Rogations.*	4	47	7	9	0	44	10	27	22
29	mardi	s. Robert, abbé.	4	45	7	10	1	1[illegible]	11	40	23
30	mercredi	s. Eutrope.	4	44	7	11	1	47	0	53 Soir.	24

MAI. *Signe* les Gémeaux ♊.

Le soleil entre aux Gémeaux le 20. Il se lève à 4 h. 14 m., et se couche à 7 h. 39 min.

Nouvelle Lune le 6, à 10 heures 7 min. matin.
Premier Quartier le 14, à 2 heures 18 min. soir.
Pleine Lune le 21, à 4 heures 8 min. soir.
Dernier Quartier le 28, à 6 heures 34 min. matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	jeudi	ASCENSION.	4	42	7	13	2 Matin.	13	2 Soir.	5	25
2	vendredi	s. Athanase, évêque	4	40	7	14	2	38	3	15	26
3	samedi	Inv. de la ste. Croix.	4	38	7	16	3	4	4	24	27
4	6 *Dim.*	ste. Monique.	4	37	7	17	3	30	5	31	28
5	lundi	s. Pie V, Pape.	4	35	7	19	3	51	6	37	29
6	mardi	s. Jean Porte-latine.	4	34	7	20	4	26	7	40	1
7	mercredi	s. Stanislas.	4	32	7	21	5	1	8	39	2
8	jeudi	s. Viron, évêque.	4	30	7	23	5	42	9	32	3
9	vendredi	s. Grégoire, év. et d.	4	29	7	24	6	30	10	19	4
10	samedi	Vigile, *jeûne.*	4	27	7	26	7	25	10	59	5
11	*Dim.*	PENTECÔTE.	4	25	7	27	8	22	11	34	6
12	lundi	s. Epiphane.	4	24	7	28	9	20			7
13	mardi	s. Servais, évêque.	4	23	7	30	10	20	0 Matin.	5	8
14	mercredi	*Quatre-Temps.*	4	22	7	31	11	23	0	32	9
15	jeudi	ste Dimpne, vierge	4	20	7	32	0 Soir.	29	0	56	10
16	vendredi	s. Regnobert, év. de B.	4	19	7	34	1	36	1	20	11
17	samedi	ste. Restitue, vierge.	4	18	7	35	2	46	1	41	12
18	1 *Dim.*	*La Trinité.*	4	17	7	36	4	0	2	10	13
19	lundi	s. Yves, prêtre.	4	15	7	38	5	16	2	39	14
20	mardi	s. Paul, évêque	4	14	7	39	6	33	3	12	15
21	mercredi	S. Hospice, solitaire.	4	13	7	40	7	48	3	53	16
22	jeudi	FÊTE DIEU.	4	12	7	41	8	55	4	44	17
23	vendredi	s. Didier, évêque.	4	11	7	43	9	52	5	45	18
24	samedi	s. Donatien, martyr.	4	10	7	44	10	40	6	55	19
25	2 *Dim.*	s. Urbain, pape.	4	9	7	45	11	18	8	10	20
26	lundi	s. Augustin, évêque.	4	8	7	46	11	55	9	27	21
27	mardi	s. Hildevert.	4	7	7	47			10	45	22
28	mercredi	s. Manvieu, évêque.	4	6	7	48	0 Matin.	18	11	57	23
29	jeudi	s. Maximin, évêque.	4	5	7	49	0	43	1 Soir.	8	24
30	vendredi	s. Félix, pape.	4	5	7	50	1	8	2	17	25
31	samedi	ste. Pétronille.	4	4	7	51	1	34	3	24	26

JUIN. *Signe* l'Ecrevisse ♋.

Le soleil entre à l'Ecrevisse le 21. Il se lève à 3 h. 58 m., et se couche à 8 h. 5 min.

Nouvelle Lune le 5, à 1 heure 17 min. matin.
Premier Quartier le 13, à 3 heures 53 min. matin.
Pleine Lune le 19, à 11 heures 27 min. soir.
Dernier Quartier le 26, à 3 heures 36 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	3 *Dim.*	*Sacré-Cœur.*	4	3	7	52	2	1 Matin.	4	9 Soir.	27
2	lundi	s. Pothin, martyr.	4	2	7	53	2	29	5	32	28
3	mardi	ste Clotilde, reine.	4	2	7	54	3	2	6	33	29
4	mercredi	s. Quirin, évêque.	4	1	7	55	3	40	7	28	30
5	jeudi	s. Boniface, martyr.	4	1	7	56	4	24	8	16	1
6	vendredi	s. Paul, év. et mart.	4	0	7	57	5	14	8	58	2
7	samedi	s. Licarion, évêque.	4	0	7	58	6	10	9	55	3
8	4 *Dim.*	s. Médard.	3	59	7	58	7	8	10	7	4
9	lundi	ste Félicité, mart.	3	59	7	59	8	9	10	35	5
10	mardi	s. Evremont, abbé.	3	58	8	0	9	11	11	0	6
11	mercredi	s. Barnabé, apôtre	3	58	8	0	10	16	11	23	7
12	jeudi	s. Basilide.	3	58	8	1	11	22	11	46	8
13	vendredi	s. Antoine de Pad.	3	58	8	2	0	29 Soir.			9
14	samedi	s. Quintien, évêque	3	58	8	2	1	38	0	10 Matin.	10
15	5 *Dim.*	ste Modeste, martyre.	3	58	8	3	2	51	0	37	11
16	lundi	s. Cyr, martyr.	3	58	8	3	4	6	1	7	12
17	mardi	s. Avit, abbé.	3	58	8	3	5	20	1	42	13
18	mercredi	ste. Marine, v. et m.	3	58	8	4	6	31	2	26	14
19	jeudi	s. Gervais et s. Prot.	3	58	8	4	7	35	3	23	15
20	vendredi	s. Sylvère, pape.	3	58	8	4	8	35	4	36	16
21	samedi	s. Leufroy, abbé.	3	58	8	5	9	15	5	45	17
22	6 *Dim.*	s. Paulin, évêque.	3	58	8	5	9	51	7	4	18
23	lundi	s. Félix, martyr.	3	59	8	5	10	21	8	24	19
24	mardi	*S. Jean Baptiste.*	3	59	8	5	10	49	9	41	20
25	mercredi	s. Prosper, évêque.	3	59	8	5	11	13	10	55	21
26	jeudi	s. Babolein.	4	0	8	5	11	38	0	6 Soir.	22
27	vendredi	s. Ladislas.	4	0	8	5			1	14	23
28	samedi	s. Irénée, évêque.	4	1	8	5	0	5 Matin.	2	20	24
29	7 *Dim.*	*ss. Pierre et Paul.*	4	1	8	5	0	34	3	25	25
30	lundi	Comm. de s. Paul.	4	2	8	5	1	6	4	27	26

JUILLET. *Signe* le Lion ♌.

Le soleil entre au Lion le 22. Il se lève à 4 h. 22 min., et se couche à 7 heures 50 min.

Nouvelle Lune le 4, à 4 heures 39 min. soir.
Premier Quartier le 12, à 2 heures 32 min. soir.
Pleine Lune le 19, à 6 heures 12 min. matin.
Dernier Quartier le 26, à 3 heures 29 min. matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H. M.	Soleil. Couc. H. M.	Lune. Lev. H. M.	Lune. Couc. H. M.	J. de la L.
1	mardi	s. Martial.	4 2	8 5	1 41 Matin.	5 23 Soir.	27
2	mercredi	Visit. de la ste. V.	4 3	8 4	2 22	6 13	28
3	jeudi	s. Anatole, évêque.	4 3	8 4	3 10	6 58	29
4	vendredi	Transl. de s. Martin.	4 4	8 4	4 3	7 37	30
5	samedi	ste. Zoé, martyre.	4 5	8 3	5 0	8 11	1
6	8 *Dim.*	s. Tranquillin.	4 6	8 3	6 1	8 40	2
7	lundi	ste. Aubierge.	4 6	8 2	7 4	9 5	3
8	mardi	ste. Elisabeth.	4 7	8 2	8 8	9 29	4
9	mercredi	s. Ephrem.	4 8	8 1	9 12	9 52	5
10	jeudi	ste. Félicité.	4 9	8 1	10 18	10 15	6
11	vendredi	s. Benoît, abbé.	4 10	8 0	11 25	10 39	7
12	samedi	s. Gualbert.	4 11	7 59	0 34 Soir.	11 7	8
13	9 *Dim.*	*La Dédicace.*	4 12	7 5	1 46	11 40	9
14	lundi	s. Bonaventure.	4 13	7 58	2 59		10
15	mardi	s. Thomas d'Aquin.	4 14	7 57	4 10	0 20 Matin.	11
16	mercredi	s. Vitalien, évêque.	4 15	7 56	5 16	1 9	12
17	jeudi	s. Alexis.	4 16	7 55	6 15	2 8	13
18	vendredi	s. Clair.	4 17	7 54	7 5	3 17	14
19	samedi	s. Vincent de P.	4 18	7 53	7 45	4 34	15
20	10 *Dim.*	ste. Marguerite.	4 19	7 52	8 18	5 54	16
21	lundi	s. Victor, martyr.	4 21	7 51	8 47	7 14	17
22	mardi	ste. Madeleine.	4 22	7 50	9 15	8 32	18
23	mercredi	s. Apollinaire.	4 23	7 49	9 41	9 48	19
24	jeudi	ste. Christine.	4 24	7 48	10 8	11 0	20
25	vendredi	s. Jacques le Maj.	4 25	7 46	10 36	0 9 Soir.	21
26	samedi	ste. Anne.	4 27	7 45	11 6	1 15	22
27	11 *Dim.*	s. Christophe.	4 28	7 44	11 41	2 18	23
28	lundi	s. Pantaléon.	4 29	7 43		3 16	24
29	mardi	ste. Marthe.	4 30	7 41	0 21 Matin.	4 9	25
30	mercredi	s. Abdon, martyr.	4 32	7 40	1 7	4 56	26
31	jeudi	s. Germain, évêque.	4 33	7 38	1 59	5 38	27

AOUT. *Signe* la Vierge ♍.

Le soleil entre à la Vierge le 22. Il se lève à 5 h. 3 m., et se couche à 7 h. 1 m.

Nouvelle Lune le 3, à 7 heures 34 min. matin.
Premier Quartier le 10, à 10 heures 50 min. soir.
Pleine Lune le 17, à 1 heure 26 min. soir.
Dernier Quartier le 24, à 6 heures 36 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	vendredi	s. Pierre-ès-liens.	4	34	7	37	2	55 Matin.	6	14 Soir.	28
2	samedi	s. Etienne, pape.	4	36	7	36	3	5	6	45	29
3	12 *Dim.*	Inv. de s. Etienne.	4	3[illegible]	[illegible]	3[illegible]	4	56	7	[illegible]	1
4	lundi	s. Dominique.	4	38	7	33	6	0	7	34	2
5	mardi	s. Yon, martyr.	4	40	7	31	7	5	7	58	3
6	mercredi	Transfig. de N. S.	4	4[illegible]	7	29	8	10	8	22	4
7	jeudi	Suscept. ste. Croix.	4	42	7	28	9	16	8	46	5
8	vendredi	s. Justin, martyr.	4	44	7	26	10	25	9	12	6
9	samedi	s. Spire.	4	45	7	25	11	35	9	42	7
10	13 *Dim.*	s. Laurent, mart.	4	47	7	23	0 Soir.	45	0	18	8
11	lundi	Suscept. ste. Cour.	4	48	7	21	1	54	1	1	9
12	mardi	ste. Claire.	4	49	7	19	3	[illegible]1	1	53	10
13	mercredi	s. Hippolyte.	4	51	7	18	4	2			11
14	jeudi	s. Eusebe. *V. J.*	4	52	7	16	4	54	0 Matin.	56	12
15	vendredi	ASSOMPTION.	4	54	7	14	5	36	2	9	13
16	samedi	s. Roch.	4	55	7	12	6	14	3	26	14
17	14 *Dim.*	s. Mammès.	4	56	7	10	6	47	4	47	15
18	lundi	ste. Hélène.	4	58	7	9	7	15	6	6	16
19	mardi	s. Louis, evêque.	4	59	7	7	7	42	7	23	17
20	mercredi	s. Bernard, abbé.	5	1	7	5	8	9	8	38	18
21	jeudi	s. Privat, évèque.	5	2	7	3	8	37	9	51	19
22	vendredi	s. Symphorien.	5	3	7	1	9	7	10	59	20
23	samedi	s. Sidoine, évêque.	5	5	6	59	9	41	0 Soir.	4	21
24	15 *Dim.*	s. Barthélemi.	5	6	6	57	10	20	1	6	22
25	lundi	s. Louis, roi.	5	8	6	55	11	[illegible]4	2	[illegible]	23
26	mardi	s. Zéphirin.	5	9	6	53	11	54	2	52	24
27	mercredi	s. Césaire, évêque.	5	11	6	51			3	36	25
28	jeudi	s. Augustin.	5	12	6	49	0 Matin.	48	4	1[illegible]	26
29	vendredi	Déc. de s. Jean-B.	5	13	6	47	1	4[illegible]	4	45	27
30	samedi	s. Fiacre.	5	15	6	45	2	48	5	14	28
31	16 *Dim.*	ste. Isabelle.	5	16	6	43	3	5[illegible]	5	40	29

SEPTEMBRE. *Signe* la Balance ♎.

Le soleil entre à la Balance le 22. Il se lève à 5 h. 48 m., et se couche à 5 h. 57 min.

Nouvelle Lune le 1, à 9 heures 44 min. soir.
Premier Quartier le 9, à 5 heures 33 min. matin.
Pleine Lune le 15, à 10 heures 23 min. soir.
Dernier Quartier le 23, à 0 heure 35 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	lundi	s. Leu, s. Gilles.	5	18	6	41	4 Matin.	55	6 Soir.	4	30
2	mardi	s. Lazare.	5	19	6	39	6	0	6	28	1
3	mercredi	s. Grégoire, pape.	5	21	6	37	7	7	6	52	2
4	jeudi	ste. Rosalie.	5	22	6	35	8	15	7	18	3
5	vendredi	s. Bertin, abbé.	5	23	6	33	9	25	7	47	4
6	samedi	s. Onésippe, évêq.	5	25	6	31	10	36	8	20	5
7	17 *Dim.*	s. Cloud, prêtre.	5	26	6	29	11	45	9	0	6
8	lundi	NATIVITÉ DE LA V.	5	28	6	27	0 Soir.	50	9	49	7
9	mardi	s. Omer, évêque.	5	29	6	25	1	51	10	47	8
10	mercredi	ste. Pulchérie.	5	30	6	23	2	45	11	53	9
11	jeudi	s. Patient, évêque.	5	32	6	20	3	31			10
12	vendredi	s. Raphaël.	5	33	6	18	4	10	1 Matin.	6	11
13	samedi	s. Maurille.	5	35	6	16	4	43	2	23	12
14	18 *Dim.*	Exalt. de la ste. Croix.	5	36	6	14	5	13	3	41	13
15	lundi	Octave de la Nativ.	5	38	6	12	5	41	4	58	14
16	mardi	ste. Eugénie. ♏	5	39	6	10	6	8	6	13	15
17	mercredi	*Quatre-Temps.*	5	41	6	8	6	36	7	27	16
18	jeudi	s. Ferréol, martyr.	5	42	6	6	7	6	8	38	17
19	vendredi	s. Janvier, évêque.	5	43	6	3	7	39	9	47	18
20	samedi	s. Eustache, martyr.	5	45	6	1	8	16	10	51	19
21	19 *Dim.*	s. Mathieu, apôtre.	5	46	5	59	8	59	11	50	20
22	lundi	s. Maurice.	5	48	5	57	9	47	0 Soir.	43	21
23	mardi	ste. Thècle, vierge.	5	49	5	55	10	39	1	30	22
24	mercredi	s. Andoche.	5	51	5	53	11	35	2	9	23
25	jeudi	s. Cléophas, discipl.	5	52	5	51			2	43	24
26	vendredi	ste. Justine, vierge.	5	53	5	49	0 Matin.	35	3	13	25
27	samedi	s. Côme, s. Dam.	5	55	5	46	1	37	3	40	26
28	20 *Dim.*	s. Céran, évêque.	5	56	5	44	2	41	4	6	27
29	lundi	s. Michel, arch.	5	58	5	42	3	47	4	31	28
30	mardi	s. Jérôme.	5	59	5	40	4	54	4	55	29

OCTOBRE. *Signe* le Scorpion ♏.

Le soleil entre au Scorpion le 23. Il se lève à 6 h. 34 min., et se couche à 4 h. 54 min.

Nouvelle Lune le 1, à 11 heures 8 min. matin.
Premier Quartier le 8, à 11 heures 40 min. matin.
Pleine Lune le 15, à 10 heures 6 min. matin.
Dernier Quartier le 23, à 8 heures 24 min. matin.
Nouvelle Lune le 30, à 11 heures 51 m. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	mercredi	s. Remi, évêque.	6	1	5	38	6	(Matin.)	5	21 (Soir.)	1
2	jeudi	ss. Anges gardiens.	6	2	5	36	7	12	5	49	2
3	vendredi	s. Cyprien.	6	4	5	34	8	2	6	22	3
4	samedi	s. François d'Ass.	6	5	5	32	9	35	7	1	4
5	21 *Dim.*	ste. Aure, vierge.	6	7	5	30	10	41	7	47	5
6	lundi	s. Bruno.	6	8	5	27	11	4	8	42	6
7	mardi	s. Serge et s. Bacq.	6	10	5	25	0	41 (Soir.)	9	45	7
8	mercredi	ste. Brigitte.	6	11	5	23	1	30	10	53	8
9	jeudi	*s. Denys, évêque.*	6	13	5	21	2	10			9
10	vendredi	s. Paulin.	6	14	5	19	2	43	0	7 (Matin.)	10
11	samedi	s. Firmin, évêque.	6	16	5	17	3	13	1	24	11
12	22 *Dim.*	s. Vilfrid, évêque.	6	17	5	15	3	42	2	40	12
13	lundi	s. Géraud, comte.	6	19	5	13	4	9	3	54	13
14	mardi	s. Calliste, pape.	6	20	5	11	4	36	5	7	14
15	mercredi	ste. Thérèse.	6	22	5	9	5	4	6	19	15
16	jeudi	s. Gal, abbé.	6	23	5	7	5	36	7	25	16
17	vendredi	s. Cerbonnet.	6	25	5	5	6	12	8	34	17
18	samedi	s. Luc, évangéliste.	6	27	5	3	6	53	9	36	18
19	23 *Dim.*	s. Savinien.	6	28	5	1	7	39	10	33	19
20	lundi	s. Sendou, prêtre.	6	29	5	0	8	29	11	22	20
21	mardi	ste. Ursule, vierge.	6	3	4	58	9	24	0	4 (Soir.)	21
22	mercredi	s. Mellon.	6	33	4	56	10	23	0	41	22
23	jeudi	s. Hilarion.	6	34	4	54	11	24	1	13	23
24	vendredi	s. Magloire.	6	36	4	52			1	41	24
25	samedi	s. Crépin, s. C.	6	37	4	50	0	26 (Matin.)	2	7	25
26	24 *Dim.*	s. Rustique.	6	39	4	48	1	30	2	31	26
27	lundi	s. Frumence.	6	41	4	47	2	35	2	55	27
28	mardi	s. Simon, s. Jude.	6	42	4	45	3	42	3	21	28
29	mercredi	s. Faron, évêque.	6	44	4	43	4	53	3	48	29
30	jeudi	s. Lucain.	6	45	4	42	6	5	4	19	30
31	vendredi	s. Quentin *V. J.*	6	47	4	40	7	18	4	57	1

NOVEMBRE. *Signe* le Sagittaire ♐.

Le soleil entre au Sagittaire le 21. Il se lève à 7 h. 20 m., et se couche à 4 h. 11 m.

Premier Quartier le 6, à 6 heures 24 min. soir.
Pleine Lune le 14, à 1 heure 4 min. matin.
Dernier Quartier le 22, à 4 heures 35 min. matin.
Nouvelle Lune le 29, à 11 heures 51 min. matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	samedi	LA TOUSSAINT.	6	49	4	38	8	M. 29	5	Soir. 42	2
2	25 *Dim.*	Les Trépassés.	6	50	4	37	9	36	6	35	3
3	lundi	s. Marcel, évêque.	6	52	4	35	10	36	7	37	4
4	mardi	s. Charles B.	6	53	4	33	11	27	8	4[illegible]	5
5	mercredi	ste. Bertilde.	6	55	4	32	0	Soir. 10	10	0	6
6	jeudi	s. Léonard.	6	57	4	30	0	46	11	14	7
7	vendredi	s. Willebrod.	6	58	4	29	1	17			8
8	samedi	stes. Reliques.	7	0	4	27	1	45	0	Matin. 29	9
9	26 *Dim.*	s. Mathurin.	7	1	4	26	2	11	1	42	10
10	lundi	s. Léon I.er, pape.	7	3	4	25	2	38	2	54	11
11	mardi	s. Martin, évêque.	7	5	4	23	3	5	4	4	12
12	mercredi	s. René, évêque.	7	6	4	22	3	35	5	13	13
13	jeudi	s. Brice, évêque.	7	8	4	21	4	9	6	20	14
14	vendredi	s. Maclou.	7	9	4	19	4	47	7	2[illegible]	15
15	samedi	s. Eugène, martyr.	7	11	4	18	5	30	8	22	16
16	27 *Dim.*	s. Eucher, évêque.	7	12	4	17	6	20	9	14	17
17	lundi	s. Agnan, évêque.	7	14	4	16	7	14	10	0	18
18	mardi	ste. Aude, vierge.	7	16	4	15	8	11	10	3[illegible]	19
19	mercredi	ste. Elisabeth.	7	17	4	13	9	10	11	12	20
20	jeudi	s. Edmond, roi.	7	19	4	12	10	1[illegible]	11	42	21
21	vendredi	Présent. de la ste. V.	7	20	4	11	11	15	0	Soir. 9	22
22	samedi	ste. Cécile.	7	22	4	11			0	[illegible]	23
23	28 *Dim.*	s. Clément.	7	23	4	10	0	Matin. 18	0	56	24
24	lundi	ste. Flore, vierge.	7	25	4	9	1	23	1	2[illegible]	25
25	mardi	ste. Catherine.	7	26	4	8	2	31	1	45	26
26	mercredi	ste. Gen. des A.	7	28	4	7	3	41	2	14	27
27	jeudi	s. Maxime, évêque.	7	29	4	7	4	53	2	48	28
28	vendredi	s. Sosthène.	7	30	4	6	6	6	3	29	29
29	samedi	s. Saturnin, évêque.	7	32	4	5	7	18	4	20	1
30	1 *Dim.*	L'AVENT.	7	33	4	5	8	23	5	21	2

DÉCEMBRE. *Signe* le Capricorne ♑.

Le soleil entre au Capricorne le 21. Il se lève à 7 h. 53 m., et se couche à 4 h. 3 min.

Premier Quartier le 6, à 3 heures 2 min. matin.
Pleine Lune, le 13, à 6 h. 52 m. soir.
Dernier Quartier le 21, à 11 heures 37 min. soir.
Nouvelle Lune le 28, à 11 heures 2 min. soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	lundi	s. Eloi, évêque.	7	34	4	4	9	20 Matin.	6	30 Soir.	3
2	mardi	s. François Xavier.	7	36	4	3	10	7	7	45	4
3	mercredi	s. Lucius, roi.	7	37	4	3	10	47	9	1	5
4	jeudi	ste. Barbe.	7	38	4	3	11	20	10	17	6
5	vendredi	s. Sabas, abbé.	7	39	4	2	11	49	11	31	7
6	samedi	s. Nicolas.	7	4	4	2	0	17 Soir.			8
7	2 *Dim.*	ste. Fare, vierge.	7	42	4	2	0	43	0	44 Matin.	9
8	lundi	CONCEPTION.	7	43	4	1	1	9	1	55	10
9	mardi	ste. Gorgonie.	7	44	4	1	1	38	3	4	11
10	mercredi	ste. Valère, vierge.	7	45	4	1	2	10	4	11	12
11	jeudi	s. Fuscien, martyr.	7	46	4	1	2	46	5	15	13
12	vendredi	s. Damase.	7	47	4	1	3	27	6	14	14
13	samedi	ste. Luce, vierge m.	7	48	4	1	4	15	7	8	15
14	3 *Dim.*	s Gratien, évêque.	7	49	4	1	5	5	7	56	16
15	lundi	Octave.	7	49	4	1	6	1	8	38	17
16	mardi	ste. Adélaïde.	7	50	4	2	7	0	9	14	18
17	mercredi	*Quatre-Temps.*	7	51	4	2	8	1	9	44	19
18	jeudi	ss. Ruf et Zozime.	7	52	4	2	9	3	10	11	20
19	vendredi	s. Nemèze, martyr.	7	52	4	3	10	5	10	37	21
20	samedi	s. Philogone, mart.	7	53	4	3	11	9	11	1	22
21	4 *Dim.*	s. Thomas, ap.	7	53	4	3			11	24	23
22	lundi	s. Honorat.	7	54	4	4	0	13 Matin.	11	48	24
23	mardi	ste. Victoire.	7	54	4	5	1	20	0	14 Soir.	25
24	mercredi	s. Delphin. *V. J.*	7	55	4	5	2	29	0	44	26
25	jeudi	NOEL.	7	55	4	6	3	4	1	20	27
26	vendredi	*s. Etienne, martyr.*	7	55	4	7	4	52	2	5	28
27	samedi	*s. Jean, apôtre et év.*	7	56	4	7	6	0	3	0	29
28	*Dim.*	ss. Innocents.	7	56	4	8	7	2	4	5	30
29	lundi	s. Thomas de C.	7	56	4	9	7	57	5	19	1
30	mardi	ste. Colombe.	7	56	4	10	8	42	6	37	2
31	mercredi	s. Sylvestre.	7	56	4	11	9	19	7	57	3

STATISTIQUE ROUTIÈRE

DE NORMANDIE;

PAR M. DE CAUMONT.

(*Troisième Fragment.*)

ROUTE DE CAEN A DOMFRONT ET A MAYENNE.

Nous allons rapidement parcourir une des routes les plus pittoresques et les plus variées de la Basse-Normandie, celle de Caen à Domfront et à Mayenne : cette ligne forme la communication principale entre le Calvados et les départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire.

On sort de Caen par le faubourg de Vaucelles et l'on passe devant l'église St.-Michel décrite dans ma Statistique monumentale du Calvados : la route parcourt entre Caen et la Haute-Allemagne un plateau dont les couches calcaires sont exploitées depuis longtemps et fournissent de magnifiques pierres de taille, et des pavés, etc., etc.

Ce fut dans ces carrières que l'on remarqua pour la première fois des débris de crocodiles qui excitèrent alors vivement l'attention des paléonthologistes : on en a trouvé plusieurs fois depuis.

L'église de la Haute-Allemagne n'est pas sans intérêt et se trouve très-près de la route : la nef présente des murs en arête de poisson percés de fenêtres peu anciennes ; les unes en ogive, du XVIe. siècle, les autres carrées et d'une époque plus moderne encore. La tour placée au centre est remarquable à l'extérieur par l'intersection des cintres ornés de zigzags qui décorent les fenêtres : je la crois du XIIe. siècle.

Le chœur est peut-être du XVIe. siècle ; les chapelles du transept doivent être encore moins anciennes.

J'ai décrit et figuré cette église dans ma Statistique monumentale du Calvados (1).

A une demi-lieue de la Haute-Allemagne on remarque une dépression du sol et un vallon dans lequel s'élèvent de jolies maisons de campagne et un village assez considérable : ce village est St.-Martin-de-Fontenay. Avant de descendre dans ce petit bassin qui repose sur l'oolite inférieure, on distingue devant soi, à l'horison, la forêt de Cinglais et les éminences qui bordent la Laise ; à droite se présentent les coteaux de la rivière d'Orne, Feuguerolles et les bois de Maltot ; plus près et en-deçà de cette rivière on aperçoit la tour et l'église de la Basse-Allemagne que j'ai décrites dans ma Statistique monumentale et qui appartiennent en partie au style roman.

Non loin de cette église se trouve le moulin de Bourbillon, près duquel les seigneurs révoltés contre Guillaume et battus par lui au Val-des-Dunes, en 1047, se dirigèrent en déroute pour passer l'Orne et périrent en grand nombre.

(1) V. le 8e. volume du Bulletin monumental, p. 180 et 182.

L'église de St.-Martin est à un quart de lieue à gauche de la route.



SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY.

Cette église est d'une certaine importance, la nef offre des murs en arête de poisson et de petites fenêtres cintrées assez curieuses. Cette nef a été rallongée vraisemblablement quand on rebâtit le chœur et la tour qui offrent tous les caractères du XIVe. siècle.



Le chœur a des voûtes fortifiées par des arceaux croisés, et les colonnettes qui supportent ces arceaux sont assez bien traitées. La tour entre chœur et nef a été réparée

dans sa partie supérieure il y a 50 à 60 ans ; elle est terminée par une pyramide à 4 pans couverte d'ardoise.

Il y avait dans la nef, côté du sud, une chaire en pierre que l'on a détruite : elle devait dater du XVIIIe. siècle ou de la fin du XVIIe., et n'avait d'autre intérêt que d'être en pierre au lieu d'être en bois ; les panneaux en étaient ornés comme ceux de beaucoup de chaires en bois.

Si l'on descendait vers la rivière d'Orne, on trouverait l'église de St.-André-de-Fontenay décrite et figurée dans ma Statistique monumentale du Calvados, et près de là quelques restes de l'abbaye de Fontenay.

L'abbaye de Fontenay, de l'ordre de St. Benoit, avait été fondée dans la première moitié du XIe. siècle par Raoul Tesson I et son frère. Leurs descendants continuèrent à l'enrichir et un grand nombre d'autres bienfaiteurs suivirent cet exemple (1).

En 1250, l'abbaye de Fontenay fut visitée par l'archevêque Odon Rigault ; il s'y trouvait alors 33 religieux (2). Ce qui reste aujourd'hui des bâtiments de l'abbaye a peu d'intérêt.

Géologie. Le géologue observera avec plaisir entre St.-Martin-de-Fontenay et le village de May une chaîne de grès intermédiaire qui sort du calcaire oolitique et se montre à la surface comme un rescif au milieu de la mer ; plus loin, à droite de l'église de May, il trouvera des bancs

(1) On trouvera quelques détails sur l'histoire de cette abbaye dans ma Statistique monumentale du Calvados.

(2) V. les visites pastorales de l'archevêque Odon Rigault en Basse-Normandie que j'ai publiées pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque royale. Caen, Hardel, 1837.

considérables de grès et de vastes carrières en exploitation : plusieurs pétrifications intéressantes y ont été recueillies, notamment des Trilobites, des Pholadomies de plusieurs espèces, des Productus, des Spirifer et un corps particulier auquel M. le professeur Deslongchamps a donné le nom de *Conulaire*.

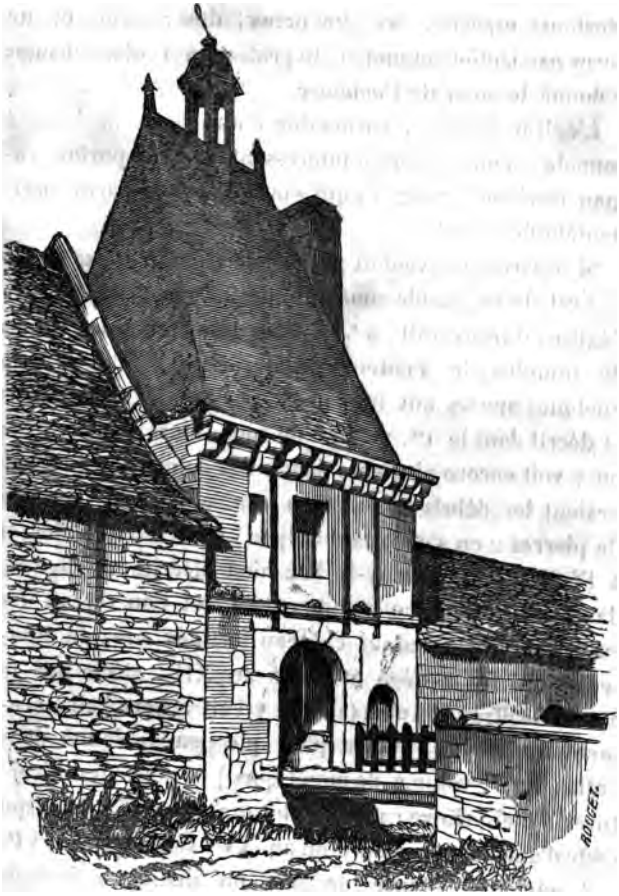
L'église de May, surmontée d'une tour moderne à coupole, n'offre guère d'intéressant que son portail roman orné de zigzags et qui s'ouvre dans la partie occidentale de la nef.

Si le voyageur voulait prendre le chemin qui se dirige à l'est de la grande route en partant du carrefour de l'église, il trouverait, à 5 minutes de marche, les ruines du tumulus de Fontenay-le-Marmion, fouillé il y a quelques années aux frais de la Société des antiquaires et décrit dans le 1er. volume de mon Cours d'antiquités : on y voit encore plusieurs débris des dolmens qui recouvraient les débris humains au centre de ce vaste amas de pierres : en s'éloignant un peu, on arriverait bientôt à l'église de Fontenay-le-Marmion décrite et figurée dans ma Statistique monumentale, et l'on verrait les ruines intéressantes du château fort des sires de Fontenay qui fut assiégé et ruiné au XIIe. siècle par le comte Geoffroy d'Anjou (1). On y voit encore l'emplacement du donjon (V. le plan que j'en ai donné dans l'atlas du 5e. volume de mon Cours) et plusieurs ouvertures à plein-cintre : mais la plus grande partie de ce qui reste d'ancien ne remonte qu'au XVe. siècle ou au XVIe.

A quelque distance de May on distingue à trois

(1) V. Dumoulin, hist. de Normandie et mon Cours d'antiquités, tome Ve., p. 94.

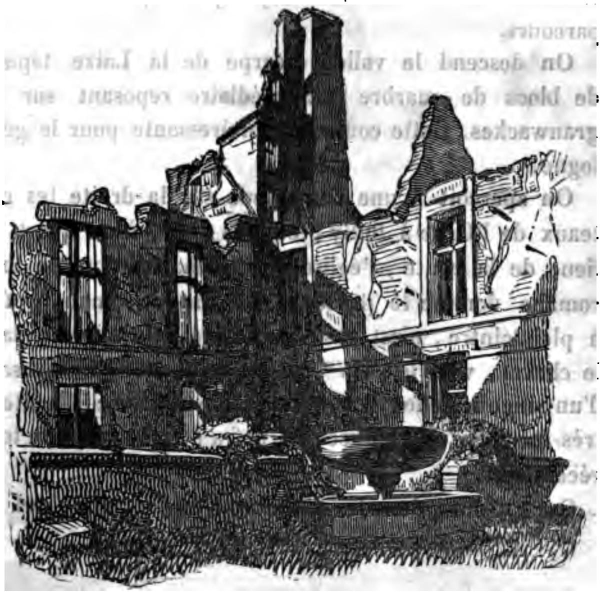
quarts de lieue à gauche de la grande route la masse imposante du château de Fresnay qui doit dater du



ENTRÉE DU CHATEAU DE FRESNAY

XVIe. siècle et en partie de la 1re. moitié du XVIIe. :

la porte d'entrée avec son pont-levis est d'un certain effet : le grand corps-de-logis qui occupe le fond de la cour peut donner une idée très-juste des constructions seigneuriales les plus importantes de l'époque et c'est un type intéressant à examiner. On démolit malheureusement une partie de ce grand bâtiment. Ce



UN DES PAVILLONS DU CHATEAU DE FRESNAY.

château, auquel était annexé un vaste parc entouré de murs a été décrit dans ma Statistique monumen-

tale du Calvados et il se trouve trop éloigné de la route pour que nous reproduisions ici cette description.

A un quart de lieue de May la route est traversée par la voie romaine appelée *Chemin-Haussé* que j'ai signalée dans les deux précédents itinéraires ; elle vient de Vieux par Bully et se dirige à gauche vers Quilly et Cintheaux (1) : elle se présente encore très-bien conservée dans quelques parties de ce parcours.

On descend le vallon escarpé de la Laize tapissé de blocs de marbre intermédiaire reposant sur les grauwackes. Cette coupe est intéressante pour le géologue.

On aperçoit à une demi-lieue sur la droite les côteaux de l'Orne à Bully, et plus loin, à un quart de lieue de la route, l'église de Clinchamps dont la tour romane domine le paysage. Le chœur roman, voûté à plein-cintre, n'est pas sans intérêt. On a percé dans le chevet, vers le XIVe. siècle, peut-être, une rosace d'un singulier effet et hors de proportion avec la hauteur très-médiocre de l'édifice. La nef a été reconstruite tout récemment.

On a trouvé dans les fondations de l'ancienne nef un

(1) V. les détails circonstanciés que j'ai donnés sur ce parcours de la voie romaine, dans le second volume de mon Cours d'antiquités monumentales.



EGLISE DE CLINCHAMPS.

fragment sculpté assez remarquable dont voici l'esquisse et que M. le curé a eu le bon esprit de faire incruster dans le mur du transept.



Plusieurs débris de constructions romaines ont été exhumés à Clinchamps. Une villa dont les appartements étaient peints à fresque fut mise à découvert il y a 15 ans; j'en ai donné la description dans le 3e. volume de mon Cours : une voie romaine partant de Vieux et allant à Boulon traversait le village après avoir passé l'Orne au bac du Coudray (1).

De Laise à Boulon la distance est d'une lieue. Le

(1) V. les détails donnés sur cette voie dans le second volume de mon Cours d'antiquités.

petit château de M. Dubisson est à gauche de la route : un peu au-delà, dans les terres, est située l'église de Boulon qui appartient en grande partie au style roman. On a trouvé dans le cimetière des constructions romaines et des médailles. Un autre point de la commune renferme des débris gallo-romains, au milieu desquels on a recueilli une tête antique en calcaire de Caen.

Plusieurs couches de calcaire marbre se voient entre l'église de Boulon et St.-Laurent-de-Condelles : on remarquera, en entrant dans le bourg, une protubérance de grès intermédiaire sur laquelle on a érigé un calvaire.

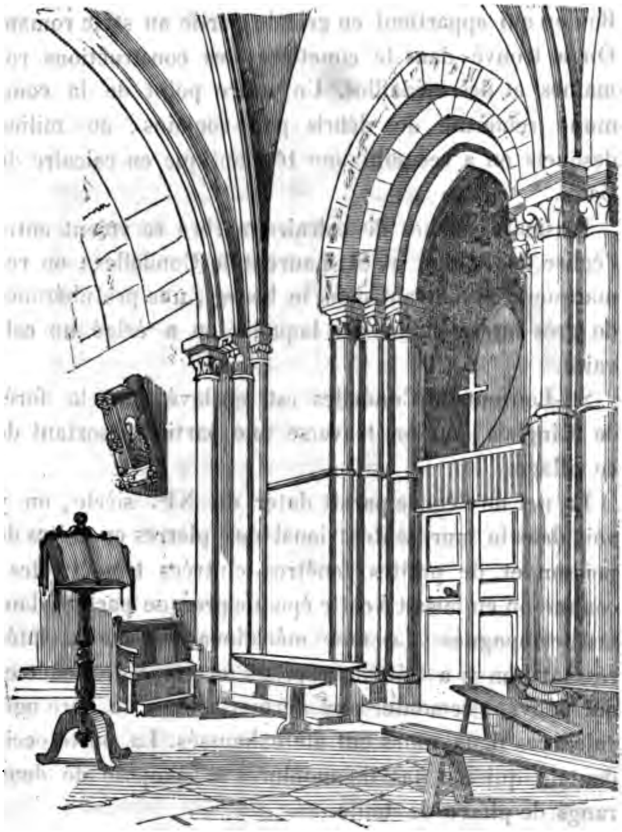
St.-Laurent-de-Condelles est enclavé dans la forêt de Cinglais, on en traverse une partie en sortant de ce village.

La nef de l'église paraît dater du XIe. siècle, on y voit dans le mur septentrional des pierres en arêtes de poisson et de petites fenêtres cintrées très-étroites, comme on en faisait à cette époque presque partout dans nos campagnes. Le mur méridional est moins intéressant, on y a fait des reprises et percé des fenêtres qui peuvent remonter aux derniers temps de l'ère ogivale : ces deux murs ont été exhaussés. La porte occidentale qui n'a pas de moulures se compose de deux rangs de pierre de taille.

La tour latérale, au nord du chœur, me paraît en partie moins ancienne que lui ; elle est peu élevée et terminée par une pyramide en charpente couverte d'ardoises.

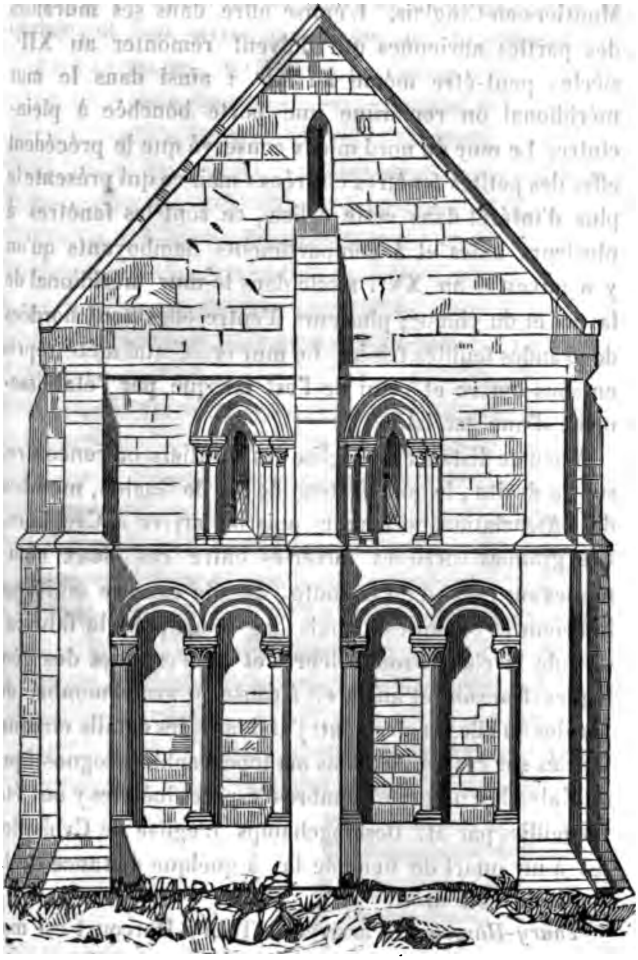
Le chœur offre un tout autre intérêt que la nef,

on en jugera par cette vue intérieure qui montre la



disposition des colonnes et les voûtes garnies d'arceaux; il doit dater de la 1re. moitié du XIIIe. siècle, peut-être même de la fin du XIIe. : d'après notre méthode d'apprécier les âges dans le Calvados, nous serions fondé à en fixer approximativement l'édification vers 1200 ou 1220. Le style de transition se montre encore

dans les modillons à figures grimaçantes qui supportent la corniche (côté du sud) et dans le chevet



CHEVET DE SAINT-LAURENT.

garni d'arcatures à plein-cintre. Cette partie est la

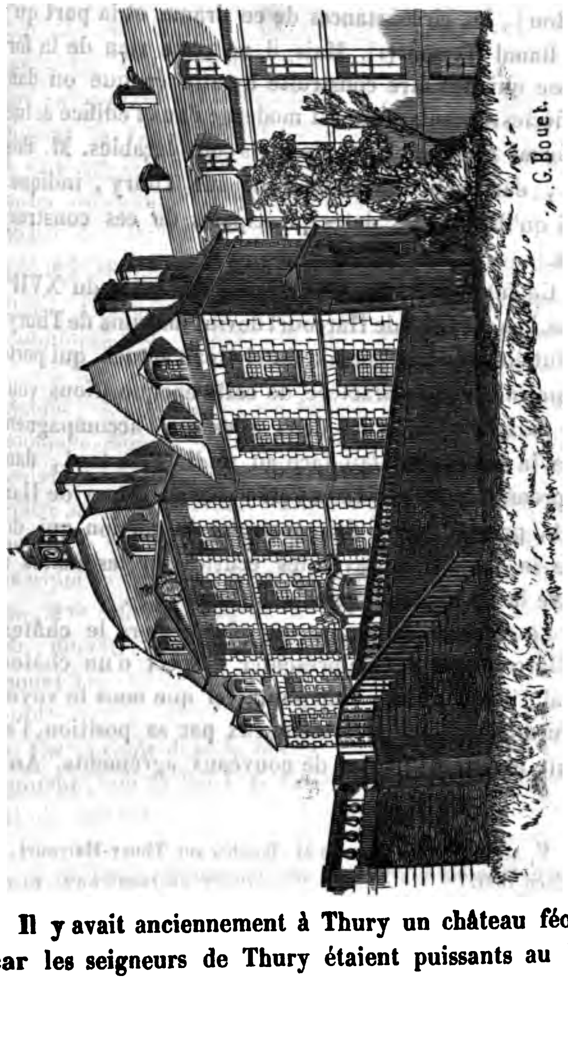
plus remarquable et nous en donnons une esquisse.

A une demi lieue de Condelle on rencontre les Moutiers-en-Cinglais. L'église offre dans ses murailles des parties anciennes qui doivent remonter au XIIe. siècle, peut-être même au XIe. : ainsi dans le mur méridional on remarque une porte bouchée à plein-cintre. Le mur du nord mieux conservé que le précédent offre des petites fenêtres cintrées : mais ce qui présente le plus d'intérêt dans cette église, ce sont les fenêtres à plusieurs baies et à compartiments flamboyants qu'on y a ouvertes au XVe. siècle dans le mur méridional de la nef et du chœur; plusieurs d'entre elles sont bordées de grandes feuilles frisées. Le mur occidental a été repris en sous-œuvre et celui de l'est masqué par l'établissement d'une sacristie.

A peu de distance de l'église des Moutiers, on rencontre, sur la droite, le joli château de M. de Gaalon, membre de l'Association normande, puis on arrive à Croisilles. Les grandes carrières ouvertes entre ces deux communes sur le bord de la route, dans le calcaire oolitique inférieur et exploitées depuis long-temps pour la fabrication de la chaux, sont célèbres et bien connues des géologues français et anglais, à cause du grand nombre de fossiles qu'elles renferment: j'ai donné des détails circonstanciés sur ces fossiles dans ma topographie géognostique du Calvados; un grand nombre d'espèces inédites y ont été recueillies par M. Deslongchamps. L'église de Croisilles est à un quart de lieue de là, à quelque distance de la route du côté droit.

Thury-Harcourt. L'arrivée de Thury-Harcourt est magnifique et grandiose: de vastes mouvements de terrain se dessinent et varient de tous côtés le paysage : après

être descendu pendant près d'une demi-lieue en suivant la pente d'une vallée qui se ramifie avec celle de l'Orne, on aperçoit les maisons du bourg agglomérées autour de l'église, et l'on arrive bientôt en vue du château.



CHATEAU D'HARCOURT.

Il y avait anciennement à Thury un château féodal, car les seigneurs de Thury étaient puissants au XIe.

siècle : Raoul Tesson joua un rôle important à la bataille du Val-ès-Dunes, en 1047, et contribua beaucoup avec ses hommes, au succès de la bataille : Robert Wace raconte, dans son poème historique (le roman de Rou), les circonstances de ce drame et la part qu'y prit Raoul Tesson (1). Mais il ne reste rien de la forteresse qui dut être construite à cette époque ou dans les siècles suivants. Tout est moderne dans l'édifice actuel qui forme plusieurs corps-de-logis considérables. M. Boscher, dans son essai historique sur Thury, indique, ainsi qu'il suit, les dates principales de ces constructions.

« Ce fut, dit-il, dans les commencements du XVII[e]. siècle, lorsque Odet de Harcourt devint marquis de Thury, que fut élevée cette portion du château actuel, qui porte l'empreinte et le caractère de cette époque. Nous voulons parler du dôme des deux ailes qui l'accompagnent et de la partie qui fait face au midi. Plus tard, dans les premières années du XVIII[e]. siècle, Henry de Harcourt, premier duc, fit construire la portion qui domine le val d'Orne, avec les écuries sur lesquelles se trouve la vaste pièce appelée la Galerie (2).

« Le château de Thury, ou plutôt alors le château de Harcourt, cessa de présenter l'aspect d'un château féodal ; il fut noble, imposant, tel que nous le voyons aujourd'hui. Séjour déjà délicieux par sa position, l'art devait encore y ajouter de nouveaux agréments. Anne

(1) V. aussi les recherches de M. Boscher sur Thury-Harcourt, in 8°., Caen 1831.

(2) La chapelle attenant au château fut élevée en l'année 1714.

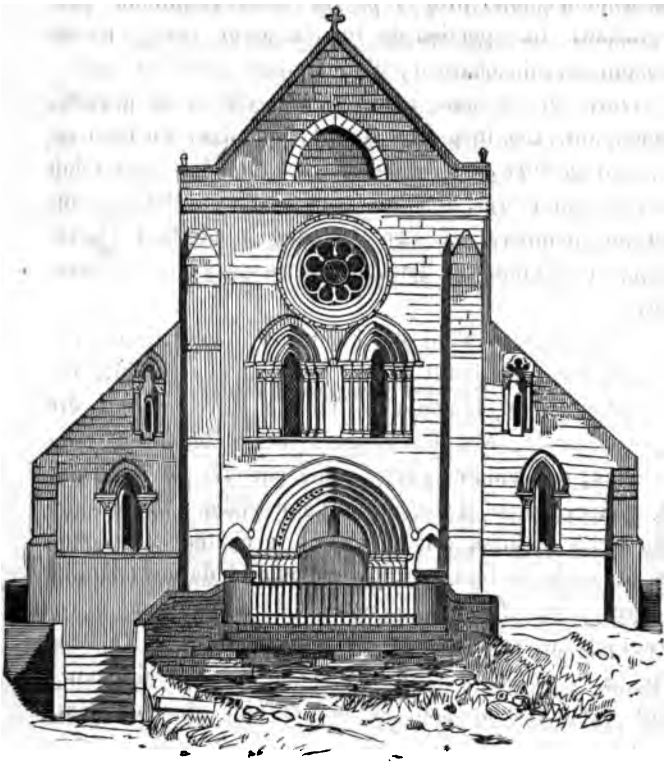
de Harcourt, dernier maréchal de ce nom, ne fut arrêté ni par les travaux, ni par les dépenses que devaient occasionner les projets et les embellissements qu'il méditait. Une portion de terrain assez vaste, située au Sud-Est du château, d'une nature sèche et aride, couvrait des roches schisteuses et offrait de grandes inégalités. Ces inégalités furent applanies, ou bien on sut en profiter pour former de longues terrasses selon le goût du temps. Des bois, des bosquets, des avenues furent plantés, et l'on vit une végétation vigoureuse couronner ces lieux frappés auparavant de stérilité.

« Le château n'eut pas beaucoup à souffrir des ravages auxquels il fut exposé pendant nos troubles révolutionnaires. Lorsque le duc de Harcourt eut été porté sur la liste des émigrés, ses biens furent confisqués, des commissaires furent envoyés de Paris par le gouvernement d'alors, afin de procéder à l'inventaire du riche mobilier qui garnissait le château. Les portraits seuls ne tentèrent point l'avidité de ces commissaires ; ils furent respectés. Maintenant on y remarque entr'autres ceux de la duchesse de la Valière, de Mme. de Montespan et de Mme. de Maintenon, du dernier maréchal et du dernier duc de Harcourt (1).

En entrant dans le bourg on trouve l'église du côté gauche, sur le bord de la route ; la façade appartient

(1) Voir l'essai historique de M. Boscher sur Thury-Harcourt.

au premier style ogival. Au-dessus de la porte princi-



ÉGLISE DE MARCOURT.

pale s'ouvrent deux fenêtres en forme de lancettes et plus haut une rose polylobée; des bas-côtés accompagnent la nef centrale.

L'intérieur de l'eglise est plus ancien que cette façade, il appartient au style roman; on y retrouve des arcades à plein-cintre, reposant sur des chapiteaux dont quelques-uns sont curieux. La plus grande partie du chœur est moderne.

Harcourt est assez bien bâti et pavé, mais il n'offre pas d'autres édifices que ceux qui viennent d'être cités, il avait été érigé en duché-pairie en 1700, par Louis XIV, pour récompenser les services de Henry de Harcourt qui reçut trois ans après le baton de maréchal. La population actuelle est de 1000 à 1100 habitants (1).

§. II. *De Harcourt à Condé.*

De Harcourt à Condé la route suit la rive droite de l'Orne jusqu'au pont de la Landelle, courant sur les phyllades ou les grès phylladifères, dominée du côté gauche par diverses éminences dont les plus remarquables sont celle de Caumont, en grès intermédiaire, au sommet de laquelle se trouve la chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et celle de la Mousse, etc. Ces chaînes se prolongent du côté opposé de l'Orne sur la commune de St.-Martin-de-Sallen. Avant de passer le pont de la Landelle on trouve à gauche l'église de St.-Rémy qui appartient au style roman : la tour a des arcades

(1) Il se tient plusieurs foires considérables à Harcourt. La tannerie y est en prospérité; on y fait aussi des dentelles.

cintrées surmontées d'un toit à double égout qui doit être d'une époque peu ancienne.



TOUR DE SAINT-RÉMY.

Dans ce trajet qui peut être de deux lieues la route offre beaucoup de variété. Les sites deviennent plus grandioses et plus accidentés depuis St-Rémy jusqu'à Clécy. A gauche l'Orne décrit un grand cercle bordé de rochers escarpés : au sud se dessine une éminence conique de grès ancien, à droite se déroulent au loin des éminences de schistes phylladifères présentant différentes variétés que

j'ai décrites il y a long-temps dans ma topographie géognostique du Calvados.

Après avoir passé sur des couches de marbre et franchi près de Proussy une dernière chaîne de grès intermédiaire dirigée de l'ouest à l'est, on descend insensiblement jusqu'à Condé.

Condé, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vire, n'a pas de monuments à montrer au voyageur. On y voyait pourtant, il y a quelques années, les restes du château et les débris des anciennes fortifications.

Hormis ces vestiges, tout y est moderne. Le commerce de Condé en fait un petit centre d'affaires, et il y a généralement de l'aisance dans cette ville qui compte environ 5,000 habitants.

Le commerce principal consiste en toiles de coton ; plusieurs belles filatures existent aux environs.

D'après l'abbé Beziers la châtellenie de Condé qui est fort ancienne faisait autrefois partie des domaines du comté de Mortain, elle comprenait 8 paroisses : 32 fiefs ou vavassories en relevaient.

Guillaume de Belléme, châtelain de Condé, fonda l'abbaye de Lonlay en 1026. Dans la charte de fondation il est fait mention de maisons, de moulins situés à Condé, et qu'il donna à l'abbaye naissante avec l'église de St.-Martin, ses dîmes et tout ce qui lui appartenait. Henri Ier., roi d'Angleterre, confirma cette donation.

Il n'est pas douteux, dit Beziers, que les seigneurs de Mortain l'ont été aussi de Condé-sur-Noireau sous le duc Guillaume et ses successeurs ; aussi cette chastellenie suivit-elle le sort du comté de Mortain.

Blanche de Navarre, veuve du roi Philippe de Valois,

posséda long-temps la châtellenie de Condé. Par acte donné dans son château de Neauffe le 1er. mai 1388, elle rendit en ces termes aveu de ses possessions de Condé-sur-Noireau au roi Charles VI :

« Nous Blanche par la grâce de Dieu Royne de France confessons et advouons tenir du Roy notre très-cher et très-aimé fils, en la vraye subjection et obéissance, notre châtel et châtellenie de Condé-sur-Noireau avec toutes les parties et dépendances quelconques la et comme elle s'étend tant en la dite ville et paroisse de Condé comme à autres villes et paroisses cy après nommées en tant comme et en chacune des dites paroisses en a ou peut avoir..... lequel châtel et châtellenie de Condé avec ses appartenances et dépendances fut anciennement de la comté de Mortaing, et le tenons comme droit héréditał, par manière de partage de père et de mère, à nous baillié tant illec quailleurs, par le Roy de Navarre notre frère, qui pour lors vivait, lequel la nous bailla avec toute haute, basse et moyenne justice partout où la dite châtellenie, terre et seigneurie du dit lieu de Condé avec ses appartenances et dépendances s'étendent tant dans ladite ville et paroisses de Condé, St.-Pierre-du-Regard, Athis, Ste.-Honorine-la-Chardonne, Berjou, Meray, Proucy, le Destroit, Cahagnes, Aulnay, Balleroy, Baugué, Landes, Croisilles, Espins, les Moutiers, comme partout ailleurs. . . . .

Comme il en appartient à ladite châtellenie avec les appartenances et dépendances comme dit est; et illec avons baillif, vicomte, sergeants, l'exploit de l'épée, tabellions et autres officiers selon la coutume du pays et en obéissance du Roi notre fils et à moy baillée par notredit frère à la tenir comme il la tenait au temps passé:

en laquelle ville et châtellenie de Condé, nous avons foires et marchez, prevotz et coutumes qui selevent et cueillent tant dans la dite ville et châtellenie de Condé comme ailleurs en plusieurs villes, ponts et passages d'icelles et prochains et à iceux dont il y a partie sur la terre du Roy notre fils, c'est à savoir le Pont escoulant, le pont St.-Laurent-des-Aulnez, le pont de Biboleu, le pont de Martengle, des Pins (suivent divers noms de lieu).». . . . .

§. III. *De Condé à Domfront.*

De Condé à Flers, le pays entrecoupé de ruisseaux et de prairies, couvert de nombreuses clôtures, présente une fraicheur remarquable : durant ce trajet qui est de trois lieues, la route court sur les schistes maclifères qui, en Basse-Normandie, avoisinent toujours la formation granitique.

Diverses éminences forment à droite et à quelque distance de la route, des points culminants : telles sont les buttes de Cerisy-Belle-Etoile et de Landissac ; on distingue aussi au N.-O. les futaies de Vassy.

Flers s'est prodigieusement accru depuis quelques années, et son commerce de coutils est dans un état très-prospère. Les ouvriers au nombre de trois mille cinq cents, sans compter ceux qui ne travaillent qu'accidentellement, sont répartis dans diverses communes de l'arrondissement. Il n'y a d'agglomérations d'ouvriers que celles des membres d'une même famille. Aussi la moralité est assez bonne et l'on n'a pas à déplorer cette dégradation hideuse des pays où les ouvriers sont réunis et en quelque sorte parqués.

Il sort des diverses fabriques de l'arrondissement deux

mille pièces de coutil par semaine dont chacune coûte terme moyen 100 fr. Ces diverses fabriques absorbent par semaine plus de 100,000 livres de coton.

Dans certaines semaines on a fait pour près de 1 million d'affaires à la halle aux coutils de Flers.

L'église est moderne et sans intérêt, mais le contre-rétable de l'autel a été peint par M. Paul Schnetz, maintenant directeur de l'école française de peinture à Rome, membre de l'Institut.

Le château de Flers, qui appartient à M. Schnetz, membre du conseil général de l'Orne et de l'association normande, frère du peintre célèbre, dont il vient d'être question, mérite d'être vu : les hôtes en font les honneurs avec une grande amabilité. Il renferme plusieurs tableaux de M. Paul Schnetz.

Ce château présente un carré flanqué de tours et entouré de douves ; des fenêtres nouvelles ont donné à l'édifice la physionomie d'un château moderne.

Il doit dater de la fin du XVIe. siècle et du commencement du XVIIe. : la société des antiquaires en a publié une vue dans son 6e. volume, d'après le dessin de M. Ch. de Vauquelin.

Tout près de Flers est située la commune de la Lande-Patry : on y voyait encore, il y a quelques années, une motte féodale indiquant le château des anciens seigneurs, dont l'un était à la bataille d'Hasting (V. roman de Rou v. 13, 715).

Il y avait aussi à la Lande-Patry un prieuré dépendant de l'abbaye de St.-Vincent du Mans ; quand l'archevêque de Rouen, Odon Rigault, visita ce prieuré en 1267, l'église était encombrée de coffres et de pièces de bois dont il ordonna l'enlèvement.

Au midi de Flers, la route présente un sol accidenté dont la base est presque toujours un schiste micacé, parfois maclifère : au châtellier, point culminant, fort élévé, à une lieue et demie au sud de Flers, la route est traversée par une chaîne de quartz grenu qui se dirige du N. O. au S. O., comme dans les départements du Calvados et de la Manche (1). La formation schisteuse est interrompue par le granit entre St.-Bonet et Dompière, puis le schiste phyllade se présente : à 1|2 lieue de Domfront, on rencontre la grande chaîne de grès quartzeux qui produit des accidents si variés et si pittoresques depuis Mortain jusqu'à Bagnoles, etc. C'est sur une des crêtes de cette chaîne qu'a été construite la ville de Domfront.

Domfront a trouvé un historien dans un de ses habitants, M. Caillebotte, dont le livre a eu plusieurs éditions. M. Galeron, enlevé trop tôt à la science et à ses amis, a résumé les faits historiques qui se rattachent à cette place dans un rapport fait à la Société des antiquaires.

Il est établi par l'histoire, dit-il, que la forteresse de Domfront fut élevée par Guillaume de Bellesme, 1er. du nom, et que c'est de cette époque que date l'importance de ce point dans nos annales. Le but qu'il se proposait était de se mettre à l'abri, de ce côté, contre les invasions des Manceaux : les travaux qu'il entreprit remontent à à l'an 1026 environ : outre le château qu'on croit être son ouvrage, il traça les lignes de défense qui environnent la ville.

(1) V. mes cartes géologiques de ces deux départements : Paris, Derache, rue du Bouloy ; Caen, Hardel.

Le château et les ruines du donjon qui existent encore sont assis, comme je le disais, sur une crête de grès intermédiaire qui se trouve brusquement interrompue vers l'ouest par une gorge dans laquelle coule la Varenne.



VUE DU DONJON ET D'UNE PARTIE DE LA VILLE DE DOMFRONT (1).

Le château a été élevé sur le bord du précipice ou de la déchirure au milieu de laquelle cette rivière roule ses eaux limpides. Un fossé servait à isoler de la ville l'extrémité du cap sur lequel s'élève le donjon, et fermait du côté de l'est l'entrée du château.

Ce donjon était carré, les murs de 7 à 8 pieds d'épais-

(1) Cette vue dessinée par M. Bouet a été gravée par M. Godard, d'Alençon.

seur, en moellon, étaient revêtus en pierres de granite taillées symétriquement (petit appareil); des contreforts existent aux angles et au centre de chaque face (1).

Il né reste plus aujourd'hui que deux côtés de ce carré de murailles, encore ne sont-ils pas complets. Dans la façade occidentale, était une porte dont le seuil se trouvait à un niveau assez élevé, et devait correspondre au premier étage du donjon ; on remarque dans le mur du nord une fenêtre à plein-cintre sans ornements, et l'un des étages était muni d'une cheminée dont le tuyau subsiste encore au haut du mur.

Si nous admettons que ce donjon est l'ouvrage de Guillaume de Bellesme, comme le pense l'historien de Domfront, M. Caillebotte, il faudra pourtant admettre que des travaux ont été faits plus tard sous Henri I[er]., car il en est fait mention dans Robert du Mont (2); rien n'était plus abrupte que la position de ce château, ni plus facile à défendre, aussi était-il, au XI[e]. siècle, regardé comme imprenable.

(1) A Domfront, comme dans les autres donjons que j'ai visités, les contreforts du centre étaient beaucoup moins larges que ceux des angles.

(2) Outre les travaux exécutés sous Henri I[er]., dont parle Robert du Mont, on en fit d'autres sous le roi Jean, en 1203; c'est ce qui résulte d'un rôle conservé à la tour de Londres, et ordonnant à Radulphe de Summere d'emprunter deux cents livres angevines des *juifs de Domfront* et d'en employer une moitié à réparer le château, l'autre moitié à payer la garnison. Voici le texte de ce mandat:

« Rex, etc. Radulpho de Sumeri, etc. Mandamus vobis quod capiatis à Judeis de Danfront CC libras andegavenses et de C libris pacetis liberaciones militum et servientium nostrorum et alias centum libras *ponatis in operacionibus castri nostri* per visum abbatis de Luglay (Loolay ?) et clerici R. de Veteri Ponte. T. Willelmo de Braosa apud Rhotomagum, XXIIII die februarii. »

Lorsque le duc Guillaume vint, en 1048, assiéger la place dont s'était emparé Geoffroy Martel, comte d'Anjou, il reconnut combien il serait difficile de l'emporter d'assaut, et fit construire quatre châteaux de blocus, afin d'interrompre toute communication avec les assiégés, et de les prendre par la disette (1).

Domfront soutint dans la suite un grand nombre d'autres siéges que je n'entreprendrai point de décrire, ni même de rappeler; les plus célèbres furent celui de 1418, par les armées anglaises, commandées par Warwick et Talbot, et celui de 1574, pendant les guerres de religion qui désolaient la France. L'infortuné Montgommery commandait la place dans cette dernière occasion, et se vit forcé de capituler après plusieurs assauts vaillamment soutenus. Matignon, son vainqueur, le remit à Catherine de Médicis, qui le fit juger et décapiter à Paris quelque temps après, comme meurtrier de son roi et sujet rebelle.

Depuis le règne de Henri IV, Domfront a cessé d'être entretenu comme ville de guerre, et plusieurs de ses fortifications sont successivement tombées et ont disparu.

La ville, dit M. Galeron, s'étend de l'ouest à l'est, à partir du château : elle a ses fondements assis sur le roc vif comme la forteresse. Un mur d'enceinte

(1) Vit li païz è li cuntrées
Vit li trespas è li valées
Vit li destreiz è li sentiers
Vit li veies è li rochiers
Vit li chastel *ki sist en halt*
N'ert mie à prendre par assalt.
Treiz chastels fist fere envirun
Si lur toli la garnisun

Roman de Rou vers 9420—27.

la défendait sur tous les points, et des tours, au nombre de vingt-six, la présentaient de toutes parts hérissée de bastions et de créneaux; quatorze des tours sont encore plus ou moins entières, et six surtout apparaissent comme aux anciens temps avec leurs couronnements crénelés et couverts. Les habitants ont disposé des logements dans leur intérieur, et on les voit quelquefois à ces vieilles fenêtres où leurs pères se montraient en des jours plus fâcheux; le calme de leurs physionomies contraste avec l'aspect redoutable des demeures qu'ils se sont choisies. Parmi les tours qui subsistent maintenant, on cite celle de Godras, au Nord, qui est peut-être en effet la plus élevée; mais il en est d'autres mieux conservées vers le Maine.

On voit encore une grande porte à l'est, vers le chemin d'Alençon. Elle est à plein cintre et flanquée d'une forte tour, à gauche en entrant; une espèce de rainure en-dedans indique qu'il put y avoir une porte de fer à coulisse. A peu de distance de là, vers le nord, au milieu de trois tours très-rapprochées, se voit l'emplacement d'une poterne entièrement remplie; il y avait deux autres entrées vers le chemin de Caen, et vers le Maine; les travaux qui les défendaient ont en partie disparu.

Outre les tours, il y avait des bastions en saillie sur plusieurs points de la muraille. On en voit encore çà et là des couronnements de machicoulis très-bien conservés.

L'église de Domfront est moderne et sans intérêt, mais le voyageur doit visiter celle de N.-D.-sur-l'Eau, située hors la ville, sur le bord de la Varenne au-dessous du château. Cette partie de la vallée si pittoresque par ses rochers, est un but de promenade délicieux.

Cette église fondée par Guillaume de Bellême porte le cachet du XIe. siècle ; elle était en forme de croix terminée par une apside semi-circulaire. Deux autres apsides sortaient du mur oriental des chapelles du transept. Au point d'intersection de ceux-ci et de la nef s'élève une tour carrée, Le croquis ci joint montre l'or-



INTÉRIEUR DE NOTRE-DAME-SUR-L'EAU.

donnance du chœur à partir des transepts : deux rangs d'arcatures décorent l'apside.

La nef assez longue et garnie de bas-côtés offrait aussi des détails intéressants; la façade était ornée d'un portail roman assez simple. Cette partie de l'église a été sacrifiée pour redresser la route, et l'on n'a conservé que le chœur et les transepts : ainsi tronquée l'église de N.-D. a perdu une grande partie de son intérêt, et l'on doit déplorer cette mutilation qui aurait pu être évitée.

Dans le transept nord, on voit un tombeau surmonté d'une statue couchée, que l'on prend à tort pour celle du fondateur de l'église et qui ne date évidemment que d'une époque bien postérieure, probablement du XIVe. siècle ; elle représente un guerrier ayant, selon la coutume, les pieds posés sur un lion et la tête appuyée sur un oreiller que supportent des anges : aucune inscription n'est là pour indiquer le nom de ce personnage, et la tradition est muette à son sujet.

De Domfront à Mayenne on trouve, au premier relais, un village dont quelques maisons, bâties en granite, paraissent du XVIe. siècle.

On ne tarde pas à franchir les limites qui séparent la Normandie de la province voisine, et l'on arrive à Ambrières.

Cette petite ville, dans la position la plus pittoresque, les pieds baignés par la Varenne, la tête couronnée de son vieux château aux murailles ruinées et au donjon roman, mérite que le voyageur s'y arrête un instant. De nombreux souvenirs historiques se rattachent à ces ruines.

La ville de Mayenne est à 3 lieues d'Ambrières, au

sud. Comme elle est hors de nos limites, nous ne devons pas décrire ce qu'elle renferme : le voyageur ne devra pas oublier que près d'elle (à une lieue et demie) se rencontrent les vestiges si curieux de l'ancienne ville romaine de Jublains, cités dans mon Cours d'antiquités et décrits dans le Bulletin monumental que je publie.

Géologie. A partir de Domfront on traverse d'abord une zone de schistes argileux, puis une autre de schistes maclifères avant d'arriver sur le granite. Cette dernière roche se trouve sur les limites de l'Orne et de la Mayenne, et conséquemment là où finit la Normandie. De Domfront à Ambrières la diorite ou grunstein est employée à réparer la route sur plusieurs points, et divers filons de cette roche se trouvent à peu de distance, ayant, comme dans l'arrondissement de Mortain et ailleurs, leur direction du nord au sud (1).

(1) V. ma carte géologique du département de la Manche (partie du sud) et le mémoire explicatif qui l'accompagne.

M. Blavier a publié dernièrement une carte et une description géologique du département de l'Orne que le voyageur fera bien de se procurer.

NOTICE

HISTORIQUE ET MÉDICALE

SUR

LES EAUX DE BAGNOLES

DE L'ORNE,

PAR M. le Docteur H. LEDEMÉ,

Inspecteur de l'établissement.

CHAPITRE I.

NOTIONS HISTORIQUES ET STATISTIQUES.

Sur les confins des anciennes provinces du Maine et de la Normandie, dans le département de l'Orne, arrondissement de Domfront, canton de La Ferté-Macé, commune de Couterne, se trouve *la source chaude* et *minérale* de *Bagnoles de l'Orne.*

Le nom de *Bagnoles* s'est orthographié fort différemment. On trouve indistinctement *baignolle, bagnolle,* et *bagnols,* dans les vieilles pièces manuscrites du XVIIe. et du XVIIIe. siècle. Je l'ai vu écrit *bagnoles,* comme de nos jours, dans un vieux titre de 1611, concernant la forge voisine. C'est à cette orthographe qu'il faut décidément s'arrêter, pour le distinguer de Bagnols (Lozère).

Les renseignements historiques sur les eaux de Bagnoles ne remontent pas à une bien grande antiquité. On a beau tirer l'étymologie du nom de *Bagnoles* du mot *bagnum* de la basse latinité, il ressort des titres dont la copie est dans mes mains, que vers l'année 1692, époque où la famille *Hélie* en devint propriétaire, il n'existait encore sur la source thermale qu'un mauvais *hangard suspendu sur quatre fourches, couvert de branchages et de bruyères;* et à l'abri duquel les plus pauvres paysans des environs venaient, *depuis près d'un siècle*, prendre des bains dans une espèce de *marre fangeuse*, qui n'avait encore été l'objet d'*aucun travail de la part des hommes.*

D'un autre côté, ainsi que l'a judicieusement remarqué M. L. Dubois, il n'est fait aucune mention de la fontaine de *Bagnoles* dans le rapport dressé pour les années 1670 et 1671, par le docteur Duclos, et imprimé par ordre de l'Académie des sciences, à Paris, l'an 1675. Ce rapport, cependant, mentionne des sources beaucoup moins importantes, comme celles de *Bourbe rouge*, de *Ménilvolte* et de *Pont-Normand*, près Mortain. Enfin, ces documents concordent avec la Légende rapportée dans la brochure imprimée à Alençon, sans nom d'auteur en 1740, mais due, selon toute apparence, à *Hélie de Cerny*, second propriétaire de ce nom. Voici ses propres paroles :

« Il y a près de deux siècles, suivant la tradition popu-
« laire, que cette fontaine fut découverte par les habitants
« de ces quartiers naturellement attaqués d'une galle
« affreuse, qui ressemble un peu à la lèpre, et par
« un cheval poussif, outré, et hors de service, aban-

« donné dans les forêts. Les peuples qui les premiers se « baignèrent dans cette fontaine, accablés de galles af- « freuses, devinrent sains et propres comme s'ils ve- « naient de sortir du ventre de leur mère ; et le che- « val poussif, après avoir bu quelque temps de l'eau « de cette fontaine, se guérit si parfaitement, qu'il « fit l'admiration de ceux qui l'avaient vu hors d'état « de servir. »

Toutefois, le premier fait authentique relatif à l'histoire de Bagnoles, consiste dans un procès-verbal portant la date du 22 juillet 1667, par lequel M. de Marle, commissaire départi pour la réformation des eaux et forêts dans la généralité d'Alençon, fit exécuter la réunion, à la forêt de La Ferté-Macé, c'est-à-dire au Domaine de la Couronne, des *Terres envahies* par divers particuliers, au milieu desquelles se trouvait la *source chaude de Bagnoles.* Aux termes de ce procès-verbal, ces terrains s'étendaient de la 56e. borne jusqu'à la 62e. inclusivement, et renfermaient 86 arpens et demi de la mesure des eaux et forêts, ce qui est eneore la contenance actuelle du parc de l'établissement thermal. Cette réunion de la propriété de Bagnoles aux biens de la Couronne la fit bailler *à Cens*, par les trésoriers de France de la généralité d'Alençon, et la perception en passa aux receveurs du domaine de la vicomté de Falaise, qui l'administrèrent ainsi jusqu'en 1687. Cette année là, un arrêt du conseil d'État, daté du 10 juin, concéda la *surveillance* de la fontaine à deux *entrepreneurs associés*, dont l'un était *Jean-Baptiste Legeai*, chirurgien de la ville d'Alençon, et l'autre, *François Laloë*, médecin de

celle de Falaise. Cette *concession* est très-importante dans l'histoire de Bagnoles, car elle marque véritablement le premier point de départ de l'*établissement thermal*, sous le rapport médical.

Le 10 septembre 1690, un autre arrêt du conseil autorisa l'adjudication de la fontaine et dépendances de Bagnoles, par devant l'intendant de la généralité d'Alençon; et l'année suivante, le 2 mai 1691, cette adjudication eut lieu en réalité sous la présidence de ce magistrat, qui était alors M. de Pommeru, et en présence des commissaires royaux. Legeai et Laloë s'en rendirent adjudicataires, moyennant l'engagement de payer une rente perpétuelle de 150 livres au domaine, et l'obligation de bâtir des maisons et des bains *pour la sûreté du roi*. Le 14 août suivant, l'acte en fut passé à Paris, par devant Charles Legrand et Antoine Lemoine, notaires au Châtelet.

Dans la même année, et par acte passé au notariat de Briouze, chez Héron, les premiers adjudicataires Legeai et Laloë, rétrocédèrent leur marché aux mêmes conditions, à Jean Cardel, bourgeois de Falaise, qui la rétrocéda de la même manière à *Pierre Hélie*, secrétaire du roi au grand collége de Falaise, par un 3e. acte notarié, portant la date du 29 janvier 1692. La famille *Hélie* demeura en possession des terres et de la fontaine de Bagnoles jusqu'en 1797, époque où le tout passa des mains de *Louis-César-Pierre-Marc-Antoine Hélie de Tréperel*, à celles des frères *Gilles* et *Gabriel Jeanvrin*. M. *Alexandre Lemachois*, l'acheta en 1813; et 27 ans plus tard, au moins d'octobre 1840, Bagnoles fut vendu de nouveau au propriétaire actuel, M. *L. Desnos*, par ad-

judication publique et judiciaire, passée devant M^e. Masson, notaire à Alençon. Telle est l'exacte filiation de la propriété.

Les premières constructions élevées à Bagnoles datent de l'année 1692. Elles le furent par les soins de Pierre Hélie. Cet homme, dit un vieux manuscrit que j'ai sous les yeux, était rongé de douleurs, et les bienfaits qu'il avait retirés de l'usage des bains de la fontaine de Bagnoles, le portèrent à s'en rendre propriétaire, dans l'unique et très-louable dessein d'en populariser l'usage. Son contrat d'acquêt était onéreux. Il l'obligeait à construire, dans le délai de quelques années, un *bain* séparé pour les pauvres, deux autres *bains* destinés aux personnes plus aisées, des bâtiments pour les baigneurs; et il était tenu en outre de laisser se *baigner gratuitement* les malades indigents, et de se borner, quant aux autres, *à recevoir leurs offrandes, sans pouvoir rien exiger d'eux;* faute de quoi il serait loisible à sa majesté, après une simple sommation, de rentrer dans la possession des fonds, sans que l'acquéreur pût prétendre à aucune indemnité. Il ne semble pas que ces conditions aient été observées bien long-temps. Il n'en était plus question en 1740; et il me paraît, par le sens d'une lettre de M. Gaimard, receveur du domaine de Monsieur à Paris, qu'on s'en serait affranchi peu à peu, par des taxes payées au domaine dans les années 1699, 1708, et 1723. En homme prudent, *Pierre Hélie* ne donna rien au hazard. Il obtint du célèbre Geoffroy, doyen de la faculté de Paris, de venir à Bagnoles pour en visiter la source. Ce voyage eut lieu en 1694. Geoffroy examina les choses avec soin et laissa des renseignements

précis sur les propriétés de l'eau thermale, sur la manière de la prendre, et sur son application dans les maladies.

Les constructions élevées par Pierre Hélie, le furent sur la rive gauche de la *Vée*, au pied du rocher qui borde le vallon de ce côté, et sur l'emplacement actuel de la fontaine et du vieux bâtiment. Elles consistaient en 3 salles de bains, dont une affectée au service des pauvres; en une maison pour les baigneurs; et en une chapelle qu'il dota suffisamment pour que l'évêque diocésain y autorisât le service divin. Les salles de bain avaient 10 pieds sur un sens et 4 sur l'autre (ancienne mesure). Huit personnes trouvaient moyen de s'y baigner à la fois. Elles étaient carrelées et lambrissées; et elles possédaient chacune une cheminée où l'on venait se réchauffer en s'habillant. L'eau y arrivait par un seul conduit; elle en sortait également par un tuyau unique, de sorte que l'on attendait une demi-heure au bain, avant d'avoir de l'eau jusqu'au menton; et qu'il fallait y rester à peu près autant pour faire évacuer l'eau quand on voulait prendre la douche, qui n'était dans ces temps qu'une espèce d'affusion, tant était faible la hauteur d'où on la recevait. Pour ce qui concerne la fontaine, on s'était contenté de l'entourer de quatre pierres de granit gris, sans en paver le fond. La source en sortait à gros bouillons, et se rendait dans les salles de bains par le seul effet de la déclivité du terrain.

Vers 1740, *Hélie de Cerny, lieutenant-général* au bailliage de Falaise, *commissaire-enquêteur-examinateur*, fils de Pierre Hélie, donna une plus grande extension à l'établissement. Des documents originaux constatent

qu'il y fit construire 550 pieds de bâtiments; qu'il y fit dresser environ 40 lits, et qu'en définitive, il y dépensa plus de 40,000 livres. Il nous apprend lui-même dans sa brochure, comment il faisait soigner les baigneurs : — « Quatre personnes de différents sexes, en-« tendues et capables, ont soin de déshabiller les ma-« lades, dit-il, de les placer dans le bain, de les retirer, « de les frotter, de les dessécher, en observant les règles « de la bienséance. Il y a quatre traiteurs pour maîtres « et domestiques, des écuries pour les équipages. » et il ajoute plus loin : « on trouve à Bagnoles tout ce « qu'on a coutume de rencontrer dans les plus fameuses « auberges. »

Hélie de Cerny fut *annobli* à cause de sa gestion. Aussi prenait-il le titre de *gouverneur de Bagnoles*, et le médecin de l'établissement, qui était alors *Gondonnières* de Falaise, celui d'*intendant des eaux*. Je possède une lettre du successeur de Gondonnières, du docteur Bourget, dans laquelle celui-ci affirme avoir le brevet de ce titre *signé du roi lui-même*.

Vers 1786, les constructions élevées par Hélie de Cerny étant devenues insuffisantes, *Hélie de Tréperel*, dernier propriétaire de la famille, fit marché pour jeter bas l'ancien bâtiment des bains construit en 1692, ainsi qu'une partie de la chapelle, et pour refaire un autre corps-de-logis. Il fut spécifié qu'on y ménagerait deux salles de bains séparées et munies chacune de 5 baignoires avec un réservoir au milieu pour recevoir la douche. C'est le vieux bâtiment qui subsiste encore aujourd'hui. Mais, soit que le travail n'ait pas été exécuté conformément au devis, soit toute autre circons-

tance, M. Piette nous apprend qu'en 1813, les deux sexes prenaient encore leur bain dans deux mauvais bassins, de manière que les hommes et les femmes n'étaient séparées les uns des autres que par une méchante cloison de planches pourries. *J'admirais souvent*, ajoute ce médecin, *comment des malades de qualité, pouvaient se résoudre à se baigner dans un pareil local.*

Toutefois, cette année 1813 fut pour les eaux de Bagnoles l'ère d'une régénération totale, d'une véritable création; M. *Alexandre Lemachois* acheta l'établissement, et c'est à cet homme remarquable que ces eaux doivent de pouvoir figurer dans le rang qu'elles occupent aujourd'hui. Les constructions avaient vieilli : tout était à refaire. Cette œuvre dispendieuse, Lemachois l'entreprit. Il s'agissait d'abord d'exhausser, de niveler, de solidifier le terrain qui devait recevoir l'établissement nouveau : ce terrain était alors un marais. Il fallait ensuite jeter des ponts sur la Vée ; encaisser la rivière ; exécuter la captation de la source ; disposer les conduites d'eau ; construire des cabinets à bain : il s'agissait enfin d'élever de nouveaux bâtiments pour les baigneurs et pour les appartements de réunion ; il était encore indispensable de remplacer l'ancienne chapelle ; de créer un parc, c'est-à-dire de dessiner, tracer et planter ces belles promenades que nous admirons aujourd'hui : il fallait bien aussi rafraîchir les vieux appartements, et il n'était pas moins important de mettre le mobilier en harmonie avec le nouvel établissement. En quelques années tout fut terminé. Seules, les constructions de l'hôpital militaire sont postérieures : elles datent, en partie, de l'administration de Mme. Lemachois et de

ses enfants (1). La vigilance de Lemachois ne se borna pas aux travaux matériels. Il songea et réussit à créer une clientelle assurée à ses eaux ; on peut même dire que l'impulsion qu'il sut donner à l'établissement se fait encore sentir aujourd'hui. Il faut le reconnaître, et cet aveu ne peut faire aucun tort à ses successeurs, cet homme doué d'une activité prodigieuse, d'un tact et d'un savoir-faire infini, était né pour les industries de cette nature. J'ai sous les yeux, en écrivant ces lignes, la plupart de ses projets consignés dans des notes originales écrites de sa main : il est impossible de n'être pas frappé des vues ingénieuses, et des justes aperçus de cet esprit extraordinaire.

Les renseignements statistiques les plus anciens que nous possédions sur les bains de Bagnoles ne remontent qu'à la gestion d'Hélie de Grantmesnil et à l'année 1770. Dans les comptes de cette année-là, les *recettes brutes* s'élèvent à la somme de 1089 livres 9 sous ; les *frais d'exploitation, y compris les rentes*, à 468 livres et un sou ; le produit net fut donc de 621 livres 8 sous. De 1770 à 1794 le produit des eaux ne subit aucune augmentation. La meilleure année fut 1777, dans laquelle la *recette brute* s'éleva à 1,222 livres ; la plus mauvaise, celle de 1790, où elle n'atteignit que le chiffre de 475 livres. Le nombre des baigneurs flotte constamment entre 15 et 36. Les hommes seuls y figurent pour

(1) La famille Lemachois m'a constamment assuré qu'elle avait dépensé près d'un million à créer l'établissement de Bagnoles. Quand Lemachois commença en 1813, il avait plus de 100,000 écus d'argent à lui ; et en 1840, le passif de sa succession dépassait 400,000 francs.

les 9 dixièmes. Tous les baigneurs appartiennent aux villes voisines. Aucun d'eux ne vient de plus de 15 à 20 lieues. L'âge moyen y prédomine; et les maladies qui s'y traitent, sont presqu'exclusivement des *douleurs* et des *paralysies.* La guerre civile qui se fit si déplorablement sentir dans cette contrée de la Normandie, où Bagnoles se trouve placé, fut cause que les eaux demeurèrent comme abandonnées pendant les dernières années de la révolution. Il paraît même qu'elles ne purent se relever après la crise, car en 1806, la propriété mise en une seule ferme, produisait à peine 1,800 fr. de *location brute*, que les frais d'entretien reduisaient à bien peu de chose L'établissement resta stationnaire jusqu'en 1813. A cette époque on n'y comptait que 31 baigneurs pensionnaires, 7 maîtres ou amis les accompagnant; 8 domestiques et 11 externes habitués, qui ensemble donnaient 1120 journées de séjour, et 782 journées de bains. L'administration de Lemachois changea la situation. En prenant pour base les cinq années 1832, 1833, 1834, 1835 et 1836, qui sont elles-mêmes la balance des autres, je trouve que la moyenne des recettes brutes s'élevait à Bagnoles à 53,616 fr. 64 cent., *établissement civil et militaire compris.* (Dans ce compte, l'établissement civil figure environ pour moitié.) Je vois par les livres, qu'alors on recevait annuellement 70 à 80 baigneurs pensionnaires, 15 ou 20 maîtres les accompagnant, 20 à 30 domestiques, autant d'externes habitués, qui donnaient ensemble 3400 journées de séjour, et deux mille et quelques cents journées de bains. Depuis la résiliation des marchés militaires, qui a eu lieu en 1841, la recette a dû baisser, l'accroissement de l'établissement civil

n'ayant pu couvrir le déficit qu'a causé la suppression de l'hôpital militaire. Cet accroissement même peut paraître problématique. On ne voit pas en effet que ce nombre des baigneurs pensionnaires ait augmenté bien sensiblement; et d'un autre côté, la quantité des bains donnés dans les trois dernières années, s'est maintenue dans les anciennes proportions. Elle est, comme par le passé, d'environ deux mille trois ou quatre cents, celle des douches d'à peu près douze cents (1).

Dès avant 1770, Bagnoles était administré en régie pour le compte des propriétaires, qui ne se chargeaient alors que des bains et du logement en garni. Le régisseur ou fermier tenait à ses risques et périls l'auberge et l'écurie. Il les affermait 150 livres par an, y compris les terres du domaine. Ce mode d'administration subsista jusqu'au commencement de ce siècle. A cette époque, Lemachois fut l'un des premiers qui voulut tenir tout à son compte, le logement, les bains et la table.

En 1770, le prix du bain naturel à la température de la source, sans la douche, était de 4 livres 10 sous, pour une saison de 15 à 18 jours : avec la douche, de 8 livres 10 sous. Chaque bain chaud coûtait 15 sous. Le tarif des bains augmenta successivement. Voici celui de 1789. — Bains pris à la température de la source pour une saison de 15 à 18 jours; 8 livres. — Avec la douche, 10 livres 10 sous. — Id. Chauds sans la douche, 15 livres. — Id. chauds avec la douche, 18 livres. — Actuellement,

(1) Il ne peut être ici question des bains et des douches donnés aux indigents. En les y comprenant, le nombre de bains administrés à Bagnoles dépasserait annuellement 2700; celui des douches 1400.

les bains à toute température se payent 1 fr. 60 cent. dans les baignoires, avec deux serviettes ; et la douche 50 cent. — Les bains dans *la piscine* sont l'objet de conventions particulières avec le directeur. — L'eau de la fontaine se vendait anciennement 3 sous le pot. Dans les livres de compte je n'en ai vu que deux envois de mentionnés ; tous les deux de chacun 20 pots, pour la supérieure de l'abbaye d'Almenèches. De nos jours, on a infructueusement essayé d'en établir des dépôts à Paris. Il y aurait cependant des expériences à tenter sur cette eau prise loin, de la source, dans les maladies internes.

Dans le principe, les bains de Bagnoles se prenaient tous à la température naturelle. Le bain chaud était si peu usité qu'on le voit à peine figurer dans les comptes. Il me paraît au reste démontré, que ce ne fut que postérieurement à l'année 1740, que l'usage en put commencer, car avant cette époque, je ne vois pas qu'il existât à l'établissement aucun moyen de chauffer l'eau thermale. Peut-être Madame la comtesse de *Rânes* est-elle la première qui en ait fait usage quelques années avant 1784 Il est fait mention de la douche dès 1694. Toutefois elle ne fut véritablement répandue que vers 1780. Alors, un quart des malades en faisait usage. Elle se prenait toujours à la température de la source.

En 1770, le prix d'une chambre meublée n'excédait pas 8 ou 10 sous par jour. Le règlement de 1789 nous fait voir qu'alors les moindres chambres étaient de 13 à 18 sous, et les plus considérables de 44 sous. Un lit de camp les augmentait en outre de 6 sous. Dans l'établissement actuel, le prix d'une chambre varie entre 6 et 2 fr. On se propose d'en établir à 30 sous.

En 1770, chaque repas coûtait 18 sous, et la nourriture d'un domestique 24 sous par jour. En 1789, ils coûtaient 25 sous dans le premier cas, et 35 sous dans le second. De nos jours, le prix de la première table est de 5 fr. par jour sans le vin; celui de la seconde, qui est celle des domestiques, de 2 fr. 50 c. — On peut faire des arrangements particuliers avec le chef de l'établissement.

Le revenu des terres était nul dans le commencement. Il s'élevait à 150 livres en 1770; à 250 livres en 1789; à 400 livres en 1803; et, tel qu'il est aujourd'hui, il peut atteindre 1,000 à 1,200 fr.

La propriété fut concédée pour 150 livres de rente en 1791 à Legeai et à Laloë. Elle fut vendue 9,000 fr. en 1797 aux frères Jeanvrin; elle fut estimée à 12,000 fr. en 1806 par trois experts nommés, en vertu d'un arrêté du Préfet. Alexandre Lemachois l'acheta 22,000 fr. en 1813; et M. Desnos l'a payée 228,000 fr. en 1840.

CHAPITRE II.

DESCRIPTION DU SITE, DE L'ÉTABLISSEMENT, ET DES SOURCES.

S'il est vrai, comme l'assurent quelques médecins, que les eaux minérales agissent autant par la pureté de l'air et par la beauté du site, que par les qualités de la source, aucun établissement thermal ne peut le disputer à celui de Bagnoles. Il est, en effet, difficile de se figurer

une position plus heureusement disposée par la nature. L'ensemble du pays présente partout l'aspect de ce joli bocage normand, si riche par sa végétation forestière, et si pittoresque par les ondulations de ses côteaux. La juste proportion des arbres de haute tige jusque dans les moindres parcelles du sol cultivable, l'exacte distribution des eaux, la facilité de leur écoulement, l'absence de tout marécage, l'heureuse inclinaison de cette partie de la Normandie qui s'ouvre aux vents de mer par l'abaissement de la côte d'Avranches. Toutes ces circonstances réunies rendent parfaitement compte de l'extrême salubrité dont est doué le pays en général, et de l'inappréciable avantage dont jouit le département de l'Orne en particulier, d'être un de ceux où la moyenne de la vie de l'homme présente le plus de durée, et où la mort frappe annuellement le moins d'individus. Sous ce dernier rapport, il existe entre l'Orne et le Finistère, par exemple, une différence bien sensible. D'après la statistique du Ministère de l'Intérieur, il meurt un individu par an sur 23, dans ce dernier département; un seulement sur 50, dans l'Orne. A Paris, la moyenne générale de la mortalité est d'un sur 32; et dans quelques quartiers d'un sur 15, ce qui est véritablement effrayant.

Les dépendances de Bagnoles offrent aux baigneurs un beau parc à l'anglaise, de 86 arpents, immédiatement assis sur les confins de la forêt d'Andaine, qui appartient à l'Etat, et dont la contenance totale excède 4,000 hectares. Les rochers qui forment toute la lisière du côté de Bagnoles sont composés de grès empâtés dans un ciment feldspathique, sans mélange de quartz ou de silex. On y trouve des *fossiles* paraissant appartenir au

règne végétal; de forme cylindrique, perpendiculaires à l'inclinaison des couches, dont il est assez difficile de distinguer l'espèce, mais qui font présumer que ces grès appartiennent aux terrains de formation secondaire inférieure. Le sous-sol présente partout un banc d'argile, dont l'épaisseur est très-variable.

Le bâtiment des bains et l'établissement tout entier se trouvent posés juste au milieu d'un joli vallon de 150 mètres de largeur, où coule la petite rivière de *Vée.* Au centre de la vallée le sol est à 163 mètres au-dessus du niveau de la mer et au pied du belvédère à 221 mètres 5 centimètres. La meilleure et la plus exacte description qu'on ait fait de Bagnoles et de sa position, est encore celle qu'en a tracée M. le docteur Boin, inspecteur-général des eaux minérales du royaume. Nous la reproduisons ici bien volontiers.

« Auprès des communes de Tessé-la-Magdeleine et « de Couterne, à 4 lieues de Domfront, chef-lieu d'ar- « rondissement, dans le département de l'Orne, jaillit, « au pied d'immenses rochers tranchés et culbutés, la « source *minérale* et *thermale* de *Bagnoles*, dans une « jolie vallée, à côté d'un petit hameau qui lui a donné « son nom. Au moment où elle s'échappe de la base de « la montagne, la source entre dans une gorge de 140 « à 150 mètres de largeur, formée par l'écartement de « deux énormes rochers, qui se prolongent parallèle- « ment de l'ouest à l'est; au fond de cette étroite colline « coule sur un lit de cailloux, et à travers des quartiers « de roc vif, la petite rivière de Vée; arrêtée à son « entrée dans le ravin pour les besoins d'une *usine* « établie au hameau, elle y forme un lac assez étendu,

« dont la vue est délicieuse. De là poursuivant son cours
« au-devant de l'établissement thermal, où elle reçoit
« le trop plein des réservoirs et les eaux des baignoires
« elle longe la base de la côte, sur laquelle elle découpe
« plusieurs îlots, arrose en s'éloignant une multitude
« de prairies, et finit par se jeter dans la Mayenne à
« Couterne. Les rives de la *Vée* revêtues d'appuis, sa-
« blées et plantées, offrent des promenades d'autant
« plus agréables, qu'elles contrastent fortement avec
« l'aspect imposant et sauvage des hautes roches qui
« bordent l'horizon au nord et au sud. Le bloc immense
« situé au-devant de l'établissement thermal, s'élève
« brusquement à une hauteur prodigieuse, sous la forme
« assez régulière d'une montagne aride et nue. Son
« abaissement graduel vers le sud offre la perspective
« d'une campagne verte et bien cultivée, à l'observa-
« teur placé à l'opposite, sur le rocher septentrional.
« Celui-ci est coupé à pic; il ferme l'enclos de l'établis-
« sement comme un mur en ruine, dont les matériaux
« poussés hors de leur aplomb, menaceraient d'un
« éboulement.

« A la vue des matériaux qui composent ces masses,
« et de leurs situations respectives, il est impossible de
« mettre en doute que cette contrée n'ait été jadis
« tourmentée par des secousses volcaniques. Ici, des
« quartiers de roc vif, de granit, des morceaux de
« quartz, de schories, jetés et confusément entassés les
« uns sur les autres ; là, des bancs de roches rangés
« par couches parallèles à l'horison, comme les assises
« d'une vieille construction ; plus loin, des fentes
« verticales, coupant les lignes de ces assises ; au-delà,

« des coulées imprimant à un banc des ondulations mé-
« nagées, ou des affaissements qui en rompent les
« directions par des angles plus ou moins ouverts, selon
« les résistances diverses de la base ; enfin, l'interpo-
« sition de stratifications siliceuses en poudre, ou en
« fragments, sont autant d'effets et de preuves de l'action
« volcanique. Le feldspath, le porphyre, le mica, les
« basaltes, la mine de fer seule ou mélangée, les grès,
« les silex, diversement colorés, entiers ou rompus,
« répandus en grande abondance sur les terrains à
« l'entour, rendent cette opinion très-vraisemblable.
« Peut-être la présence d'une source thermale au milieu
« de ces roches bouleversées est-elle un motif de plus
« pour croire à une antique volcanisation.

« Une foule d'effets pittoresques naissent de la con-
« formation de ces rochers. Les uns s'élancent vers les
« cieux comme des pyramides déliées ; d'autres forment
« des môles en terrasse. D'autres figurent des grottes,
« ou des voûtes appuyées sur des supports dispropor-
« tionnés ou menaçants. Dans le bas, on a dessiné des
« jardins dans les deux genres ; et sur tous les versans
« sont tracées des allées, des sentiers, des repos ornés
« de plantations qui ont réussi à merveille. En suivant
« ces promenades commodes, et en découvrant à chaque
« pas des points de vue ravissants, on arrive sans peine
« jusqu'au point culminant du plateau, d'où l'œil plonge
« sur un horison presque sans bornes, qui présente une
« multitude d'accidents curieux et de cultures agréable-
« ment diversifiées, etc. »

L'établissement, proprement dit, consiste en 8 à 9
corps de bâtiments, séparés par la petite rivière de

Vée, sur laquelle on a jeté trois ponts pour les besoins du service. La fontaine, les deux bâtiments des bains, la chapelle, les appartements de réunion sont sur la rive gauche de la Vée, dans la commune de Couterne : la salle à manger, l'ancien hôpital militaire et les communs sur la rive droite, dans celle de Tessé-la-Magdeleine. Le bâtiment neuf des bains est une jolie construction à deux étages. Il se présente sous la forme d'un carré très-allongé, offrant cette commode disposition, que le rez-de-chaussée étant occupé par douze cabinets à bain, dont 6 à douches, les malades y peuvent descendre presque sans déplacement. Il renferme 28 lits en 19 appartements. Le vieux bâtiment des bains doit être un jour remplacé par une construction parallèle et semblable au bâtiment neuf. Il recèle l'ancienne piscine militaire. Tel qu'il est aujourd'hui, on y trouve encore 10 à 12 lits en 7 appartements passables. Le nouveau propriétaire a de plus approprié au logement des baigneurs une douzaine de chambres garnies, tant sur la salle à manger et la lingerie, que dans l'ancien hôpital militaire Le salon et la salle de billard sont deux constructions légères et provisoires. Mais chacun admire le pittoresque effet de la chapelle, si heureusement encadrée dans les rochers, couverts de pins et de verdure, qui dominent l'établissement. Le tableau qu'on remarque à l'autel est un don du marquis *de Sommariva* qui voulut que Bagnoles reçût un témoignage de sa gratitude, pour la santé qu'il avait retrouvée à sa source salutaire. Ce tableau représente une descente de croix, et il est l'œuvre de Garo-Fallot.

Les appareils à bains et à douches de Bagnoles, quoique

bien établis dans le principe, laissent à notre époque quelque chose à désirer. On regrette, par exemple, qu'on soit obligé de *pomper*, et *d'aérer* l'eau, pour la diriger dans les cabinets à bain du bâtiment neuf; ce procédé en altère certainement les principes gazeux et et sulfureux. Le mode de chauffage de l'eau thermale n'est pas non plus irréprochable. Pour quelques sujets et pour quelques cas rares, le réservoir à douche peut manquer d'élévation, et, malgré quelques améliorations dont il est juste de tenir compte, les moyens de varier le volume, la forme et la température du jet, pourraient être multipliés avec avantage. Mais il y aurait surtout à notre avis des améliorations possibles, peu coûteuses et essentielles à apporter dans le service domestique auprès des baigneurs. Il serait indispensable que les rhumatisants fussent transportés au bain; douchés par une ou deux personnes, et remportés de la même manière, après avoir été soigneusement enveloppés dans des couvertures de laine, préalablement chauffées. J'omets à dessein de parler de bains de vapeur, dont je n'ai jamais vu tirer aucun parti dans cet établissement.

La source thermale jaillit au pied du rocher qui borne au levant la vallée de Bagnoles. Son abondance est telle que M. Lemachois fils qui l'avait calculée par des expériences directes, s'est assuré qu'elle fournissait 9,100 litres d'eau par heure. Jamais on n'y a observé ni diminution ni intermittence. L'heureux voisinage de la Vée qui coule à 20 pas, permet de se débarrasser dans ce cours d'eau d'eau des émonctoires de l'établissement. Cette disposition des lieux ne laisse à Bagnoles aucune des matières

décomposables, inséparables d'une nombreuse population, et contribue certainement à conserver à l'air atmosphérique un caractère de pureté remarquable.

L'eau thermale prise à la source et retirée dans un vase de cristal est d'une *limpidité parfaite.* Sa *pesanteur spécifique* est plus considérable que celle de l'eau de rivière, de pluie ou des sources voisines. Elle exhale *une odeur* caractérisée d'hydrogène sulfuré (gaz sulfirhydrique). Cette odeur varie beaucoup en intensité : il m'a paru, comme à tout le monde, que les grandes perturbations de l'atmosphère avaient de l'influence sur son développement; on peut encore la retrouver dans l'eau d'une carafe remplie depuis une heure. *Douce* au toucher, l'eau de Bagnoles est *fade* à la bouche. *Des bulles* extrêmement nombreuses viennent continuellement crever à la surface de la fontaine. Dans le bassin, la *température* ne m'a jamais semblé dépasser 20°. et un quart Réaumur, ou 25 passé centigrade. Je l'ai expérimentée bien des fois, avec deux thermomètres différents, l'un à *minimâ*, l'autre à *maximâ*, vérifiés tous les deux sur un excellent thermomètre de Fortin, et toujours le résultat s'est montré identique. Je sais fort bien que Geoffroy fils, qui visita Bagnoles le 6 septembre de l'an 1749, trouva que le thermomètre montait dans la fontaine à 21° au-dessus de glace; que Monnet qui y vint en 1768, assigne à cette source la température de 21 à 22° R., et que Vauquelin qui expérimenta pareillement sur les lieux en 1813, s'exprime précisément de la même manière. Je ne puis cependant donner d'autre résultat que celui que j'ai obtenu. Mais en tous cas, la source de Bagnoles posséderait encore le degré de chaleur néces-

saire. pour réunir la condition d'une *eau thermale de 1er. ordre*, car suivant le principe posé par Alibert, 20° R. suffisent pour permettre de classer une eau thermale dans cette catégorie.

La première analyse des eaux de Bagnoles est celle qu'en fit Geoffroy fils en 1749. Son père n'avait véritablement considéré, en 1694, que les seules qualités physiques et médicinales de la source. Le travail de Geoffroy fils, inséré dans une lettre du journal de Verdun pour l'année 1767, me paraît encore aujourd'hui ce qu'il y a de plus complet sur ce sujet. Le voici dans son entier :

« On a reconnu à ces eaux un *principe sulfureux* qui « les a fait employer avec avantage pour l'*asthme*, la « *phthisie* et les *maladies de poitrine*, celle de la *peau* et « des *nerfs*, c'est peut-être pour cette raison qu'elles « réussissent très-bien dans le *rhumatisme*, les *paralysies* « et les *sciatiques*.

« Le thermomètre y monte *à* 21° R. au-dessus de « glace. Les bains de Bagnoles me paraissent devoir être « pris plus avantageusement le printemps et l'automne, « que dans les chaleurs de l'été.

« Une expérience faite avec un pèse-liqueur, prouve « que l'eau de Bagnoles est *plus pesante* que celle de la « Seine, et que celle prise à la fontaine de Versailles, « située dans le voisinage.

« On ne peut démontrer la présence du fer par la noix « de galle; ni celle des sels alcalins par le sirop de vio- « lettes, ou par l'huile de tartre obtenue par défaillance, « ou par l'huile de vitriol.

« Le *soufre* y fut *démontré* en prenant un papier sur

Il existe encore à Bagnoles deux autres sources froides et ferrugineuses qui ne sont pas sans importance. On les connaissait depuis quelque temps, lorsque vers 1835, Lemachois fils les fit nettoyer et entourer de pierres de granit. Elles sont situées sur les rives de la *Vée*, au-dessus de l'établissement, et vers la pointe du petit enclos. Je les ai souvent essayées par la noix de galle et par l'hydrocyanate ferruré de potasse ; elles donnent sur-le-champ, par l'un et l'autre réactif, un précipité noir ou bleu, si abondant et si foncé, qu'il n'y a aucun doute sur la grande quantité de fer qu'elles recèlent. La fontaine *octogone* est plus chargée que la fontaine *carrée*.

C'est ici l'occasion de faire une remarque d'autant plus essentielle, qu'elle semble chaque jour plus méconnue.

L'analyse chimique des eaux minérales, quelle que soit d'ailleurs la perfection apportée aux procédés modernes, est loin d'être *exacte et rigoureuse*. Les plus habiles chimistes sont rarement d'accord, même sur les eaux les plus fortes; et d'un autre côté, la nature et la quantité des substances qu'ils y trouvent ne sont pas toujours en état de nous en expliquer les vertus curatives, peut-être même jamais ; cette imperfection peut tenir à bien des causes. Nous n'avons que fort peu de données sur cette substance qu'on appelle communément de la *barégine;* le rôle de *l'électricité* est parfaitement inconnu ; et en définitive, il faut bien avouer qu'il existe quelque chose de spécial dans le *calorique* propre aux sources thermales, depuis que M. Guersent l'a prouvé par une expérience directe que le hasard lui a fournie. Cet habile praticien a constaté que l'eau de Balaruc qui jouit d'une propriété purgative

caractérisée prise à la source, la perdait en partie si elle était au loin transportée, bien qu'on prit toutes les précautions convenables pour la ramener à sa température normale ; mais qu'elle la reprenait sur-le-champ et dans toute sa plénitude, si on la plongeait dans une des sources de Plombières, dont la température se rapproche beaucoup de la sienne.

L'analyse de l'eau minérale n'est point la seule où soit venue échouer la chimie moderne. Celle de l'air atmosphérique est plus imparfaite encore. Nous pouvons bien constater, à la vérité, que le fluide que nous respirons contient de l'azote et de l'oxigène dans des proportions déterminées, mais nous sommes impuissants pour y saisir les principes délétères qui en altèrent la pureté, si bien que l'air pris sur le sommet des Alpes se comporte sous les réactifs, absolument comme celui des marais Pontais. Cependant quelle différence !

CHAPITRE III.

DES MALADIES DANS LESQUELLES LES EAUX CONVIENNENT ET DE LA MANIÈRE DE LES EMPLOYER.

Dès le principe, les eaux de Bagnoles furent employées dans les maladies *internes* et *externes*. Geoffroy père, doyen de la Faculté de Paris, qui le premier visita Bagnoles, en 1694, les recommande à l'*intérieur*, dans les affections de poitrine, comme l'athsme et la phthisie, et à l'*extérieur* sous forme de bains, dans la gale, les dartres, les contractures, les paralysies, etc. Voici du

reste le texte même de Geoffroy. Il est d'autant plus important qu'on s'est à peu près borné, par la suite, à copier cet auteur, avec quelques variations de langage et d'expressions seulement.

« Quasdam autem novi uberiore sulphure turgentes,
« sunt aquæ Tepidæ Balneolenses, in Normaniâ, vulgò
« *Bagnoles*, propè *Argentan*.

« *Internè*, plurimum commendantur in pectoris affec-
« tibus, asthmate, phthysi, etc., in psoriâ, scabie, cæ-
« terisque cutis ægritudinibus; *externè* verò, in iisdem
« morbis feliciter adhibentur, earumdem balneâ. Quin
« etiàm in membrorum tumore, contracturâ, paralysi,
« in infantium rachitide, et aliis affectibus ejus modi,
etc. (De aquis sulphureis, t. 1., p. 62, Paris 1741).

Geoffroy le fils, qui avait aussi visité Bagnoles, recommande également l'usage de ces eaux. Il cite trois exemples de paralysies bien constatées, qu'il avait vu guérir en une ou deux saisons de 15 à 18 jours chacune. Le premier cas était une paralysie des mains, suite de rhumatismes, existant depuis un an. Le 2e., une paralysie générale, et le 3e. une hémiphlégie, par apoplexie. Il y vit encore un enfant rachitique, âgé de 10 ans, qui guérit sous ses yeux en deux mois; et le vieux curé de Tessé-Froulay, qui se débarrassa d'un tremblement nerveux, dont il était depuis long-temps incommodé. Geoffroy le fils entrevit certainement une partie de la vérité sur les eaux de Bagnoles, quand il avance, ce qui n'avait pas été dit avant lui, *qu'elles réussissent très-bien dans les maladies de nerfs.* (Consultez les trois lettres insérées dans le Journal de Verdun, avril 1767, juin et juillet 1768 et 1769, p. 443, 39 et 49).

Hélie de Cerny, dans sa brochure de 1740, ne nous donne qu'une énumération confuse et mal faite, des cas dans lesquels les eaux de Bagnoles peuvent convenir. (Traité des eaux minérales de Bagnoles, chez Malassis, à Alençon, 1740, sans nom d'auteur).

Raulin les connaissait si peu qu'il les place sous Argentan; et qu'il se contente de les citer comme tièdes et sulfureuses. (Traité analytique des eaux du royaume, imprimé par ordre du gouvernement, Paris, 1774.)

Leroy de Montpellier se borne aussi à les indiquer comme des eaux sulfureuses situées en Normandie. (Voyez son ouvrage imprimé à Montpellier).

Lieutand et Macquart ne paraissent pas non plus les avoir observées par eux-mêmes. Dans leurs écrits, qui sont de 1781 et de 1783, ils ne font guère qu'étendre et répéter les paroles de leurs prédécesseurs. Lieutand commet même l'erreur de les dire purgatives. (Lieutand, matière médicale, Paris, 1781; Macquart, manuel sur les propriétés de l'eau, Paris 1793.)

Tout ce qui s'est dit et imprimé depuis 50 ans sur les propriétés médicinales des eaux de Bagnoles porte un cachet uniforme. Ce sont, il faut le dire, des espèces de *prospectus* ou de *réclames*, qui ne varient que par le tour et l'expression.

La vraie connaissance des vertus curatives des eaux de Bagnoles était restée comme ensevelie dans la pratique des médecins du pays. Quelques lambeaux de leurs observations sont cependant échappés au ravage du temps. Je vais les restituer ici.

Je trouve d'abord dans mes manuscrits que le docteur *Desnoës* d'Alençon fut témoin, vers l'an 1765, de la gué-

rison du religieux, qui a donné naissance à cette légende du *saut du capucin*, qu'on a grand soin de raconter à chaque nouvel arrivant à Bagnoles, en lui montrant le rocher à deux pointes qui domine la chapelle et le bâtiment neuf des bains. Le docteur n'affirme point avoir été témoin de ce *saut merveilleux;* mais il atteste, dans la pièce autographe que j'ai sous les yeux, que ce pauvre capucin traîné dans une charrette, de son couvent d'Alençon à Bagnoles, y arriva absolument perclus de tous ses membres, et qu'il y retrouva si bien la santé et les jambes, qu'il y disait encore la messe à la chapelle de l'établissement en 1777; *et il ajoute,* gaillard et dispos comme à 20 ans.

De 1760 à 1780 *Lemaignan*, médecin à Vire, *Capelle*, médecin à Falaise, et le docteur *Bourget*, intendant breveté des eaux, avaient nombre de fois, sur les lieux mêmes, constaté les bons effets de la source de Bagnoles. Entr'autres faits, il résulte des pièces originales mises à ma disposition, que 5 sujets atteints de paralysies caractérisées et de contractures des membres, qu'on regardait comme *incurables*, furent guéris par eux à Bagnoles dans l'année 1777. Au nombre de ces malades, était un officier des carabiniers royaux, et un capitaine du régiment des dragons de Monsieur, envoyés l'un et l'autre par le chirurgien major de ces corps. La même année, on vit aussi l'abbé Lemonnier, chapelain de la Ste.-Chapelle, qui y vint par les conseils du célèbre J.-L. Petit. Ce malade fut même si bien guéri que l'année suivante, en 1778, il laissa au concierge un certificat détaillé d'une cure qu'il regardait comme miraculeuse. Il avait une paralysie de la face qui avait résisté à tous les moyens.

Mais personne, mieux que M. Piette, n'a été à portée de constater l'efficacité des eaux de Bagnoles. Ce médecin y avait exercé pendant 57 ans, à partir de 1768; et comme la rectitude de son jugement et la sincérité de son témoignage étaient en quelque sorte proverbiales dans ce pays, j'aime à reproduire ses propres paroles :

« Sans vouloir, dit-il, étendre les propriétés des eaux « de Bagnoles au-delà de ce que l'expérience m'a fait « connaître, je me bornerai à indiquer les maladies où « je les ai vues réussir, *lorsque de bonnes notions ont « dirigé leur emploi.*

« Elles sont d'un grand secours dans les paralysies, « surtout dans les hémiplégies, si communes depuis « quelques années. J'en ai vu un grand nombre de « guéries totalement, d'autres soulagées, quelques-unes « qui n'en ont éprouvé aucuns bons effets; ce qui dépend « d'une infinité de circonstances, qui doivent être ap- « préciées par le médecin qui les conseille, et d'après « lesquelles il doit fixer son pronostic et ses expériences;

« Elles conviennent dans les rhumatismes chroniques. « dans la sciatique; j'en ai vu guérir une invétérée dans « un sujet de 45 à 50 ans. Elles soulagent considérable- « ment si elles ne guérissent pas.

« Je les ai vu réussir souvent dans les différentes ma- « ladies de la poitrine, l'asthme, les catarrhes rebelles, « etc.

« Je les ai vu guérir des cours de ventre opiniâtres, « des jaunisses invétérées, des obstructions du bas- « ventre.

« Je les ai conseillées, et le plus souvent avec succès, « pour rétablir des règles supprimées, en renouer l'ordre

« périodique, et même pour les hémorroïdes, les pâles
« couleurs et les fleurs blanches. Elles ont guéri des
« maladies des voies urinaires, des épanchements, des
« dépôts laiteux et autres accidents fréquents à la suite
« de couche. Une de leurs grandes propriétés et d'une
« efficacité reconnue est d'être un secours assuré contre
« les maladies de peau; elles divisent les humeurs pso-
« riques, attenuent leur acrimonie, et les évacuent par
« la transpiration et les autres voies excrétoires.

« J'ai deux exemples de personnes qui, après plusieurs
« années de stérilité, ont eu des enfants bien constitués,
« après l'usage intérieur et extérieur des eaux.

« J'ai vu un grand nombre d'ankiloses complètement
« guéries. J'ai vu après quelques jours de leur usage,
« surtout de la douche, se rouvrir d'anciennes bles-
« sures reçues à la guerre; des morceaux d'étoffe en
« sortir; et ces mêmes blessures se fermer et se cica-
« triser complètement.

« J'ai vu un grand nombre de militaires de tout rang
« y retrouver l'usage de membres affaiblis ou perclus,
« par suite des fatigues et des privations inséparables
« de leur état.

« J'ai vu une foule d'autres malades venant à Bagnoles
« pour des douleurs, s'en retourner guéris ou bien telle-
« ment soulagés, qu'ils m'en exprimaient la même re-
« connaissance.

« Une dame de Laval entr'autres, accablée de dou-
« leurs depuis plus de dix ans, à la suite de couches,
« bénissait la source de Bagnoles, à l'égal des plus grands
« saints, pour la guérison radicale qu'elle y avait trou-
« vée, et qu'elle avait vainement demandée aux plus
« grands médecins de la capitale

« En 1808, un capitaine de corsaire de St.-Malo,
« perclus de tous les membres, le menton cloué sur une
« épaule, fut parfaitement guéri, et revint quelques
« années après, jouissant de toutes ses facultés, faire ses
« remercîments au médecin et à ses eaux bienfaisantes.

« En 1816, un officier de la garde perdu de rhu-
« matisme et de douleurs à la suite de la désastreuse
« retraite de Moscou, les deux bras fixés sur la poitrine,
« obtint la plus complète et la plus étonnante guérison
« qui se soit peut-être jamais vue à la source de Bagnoles.

« Une autre fois, j'ai vu une jeune personne, aujour-
« d'hui épouse d'un célèbre avocat de Paris, qui éprouva
« vers l'âge de 13 ans une longue fièvre, à la suite de
« laquelle elle perdit peu à peu l'usage de tous ses mem-
« bres; la colonne vertébrale se courba, la tête s'abaissa
« jusqu'aux genoux; il était impossible de la faire marcher.
« On avait tout tenté. Elle vint à Bagnoles, et dès le 3e.
« jour, elle put se redresser; au 9e. jour, elle marchait
« et dans trois semaines elle fut parfaitement guérie.
« Je l'ai revue bien long-temps après. Elle nous visita
« même pour une suite de couche, dont elle guérit par-
« faitement.

« Une autre dame de la province arriva à Bagnoles,
« toute perclue des jambes et des cuisses, à la suite
« d'une maladie de nerfs qui durait depuis deux ans. Il
« fallait trois personnes pour la mettre au bain. En
« deux mois, je la renvoyai guérie, au grand étonne-
« ment des baigneurs.

« Depuis 4 ans, un de mes amis, ennemi des remèdes,
« était demeuré paralysé par un rhumatisme chroni-
« que, sans vouloir faire aucune chose pour sortir de

« cet état. Je le décidai, il se fit transporter à Ba-
« gnoles, et en trois mois il se retrouva leste presque
« comme avant.

« Je ne finirais pas si je voulais rapporter tous les
« cas, car je puis sincèrement affirmer avoir guéri ou
« vu guérir plus de 1,000 malades aux eaux de Ba-
« gnoles. »

(Extrait d'un mémoire manuscrit du docteur Piette, chevalier de la légion d'honneur, membre du conseil général, médecin des épidémies, etc. Bagnoles 1813).

Voici maintenant le résultat de mes propres observations sur les eaux de Bagnoles.

Sur le plus grand nombre des personnes bien portantes les effets physiologiques des eaux, se montrent à peu près invariablement dans l'ordre suivant, quand on les administre *simultanément en bains et en boissons.* Augmentation sensible et prononcée de l'appétit. Accroissement de l'énergie du système musculaire. Chez quelques sujets nerveux et délicats, agitation nocturne, chaleurs et courbatures. Alors accélération de la circulation et augmentation de la sécrétion urinaire. Chez les gens forts, sentiment de bien être et de souplesse à la peau. Chez les sujets faibles, pesanteurs de tête et accablement. Il est assez ordinaire que pendant leur séjour, les baigneurs éprouvent une *purgation* subite sans conséquence. J'ai cru pendant long-temps que ce phénomène était le résultat de l'eau minérale. Mais en y regardant de plus près, je me suis aperçu de l'erreur, et j'ai reconnu qu'on devait l'attribuer tout simplement au changement d'air et de nourriture. C'est aussi l'opinion du docteur Poulain qui était naguère ici major de l'hôpital

militaire. Jamais je n'ai vu à Bagnoles ces poussées à la peau, si communes aux eaux sulfureuses des Pyrénées.

Les *malades* ressentent pareillement les effets physiologiques, dont nous venons de signaler l'existence chez les personnes en bonne santé. Néanmoins quelques symptômes leur sont propres. J'en vais donner l'ordre et le tableau.

Le premier septenaire, ils éprouvent communément un malaise et une inquiétude générale, qui va chez quelques-uns jusqu'à l'insomnie et même jusqu'à de petits mouvements fébriles nocturnes, caractérisés par des frissons erratiques, des bouffées de chaleur et de la sécheresse à la peau. La plupart cependant en sont quittes pour une démangeaison universelle, ou pour un sentiment de sécheresse générale de l'organe cutané. Chez d'autres, le mal pour lequel ils sont venus aux eaux, semble se répandre plus uniformément dans tout le corps. Enfin, un certain nombre de malades n'éprouvent absolument rien. Ces effets des eaux sont *primitifs*. Ils ne s'étendent que rarement au-delà du premier et du second septenaire. Après cette époque, on ne remarque plus d'effets dans son action physiologique.

Les maladies, dans lesquelles les eaux de Bagnoles m'ont paru agir avec l'efficacité la plus constante et la mieux établie, sont ces états apyrétiques du tube digestif, qu'on désignait dans le système de Broussais, du nom générique de *gastrite* et *de gastro-entérite chronique*, et qu'on désigne, de nos jours, sous le nom non moins commode de *gastralgies* (1). Toutes les fois, en effet,

(1) Dans les *véritables inflammations chroniques* de la mu

qu'un malade présente un trouble des fonctions digestives consistant en défaut d'appétit, lenteur des digestions, inerties des intestins, bourborygmes, constipation ou diarrhée, abattement général, accablement moral, *sans soif* et *sans fièvre*, que cet état existe depuis un assez long temps; qu'il a été infructueusement traité; qu'il reconnaît pour cause des affections morales sans lésion organique caractérisée; quels que soient d'ailleurs les symptômes secondaires concomitants qui sont dans ces cas si bizarres et si variés, on est presqu'assuré que le malade sera guéri ou soulagé par l'usage des eaux de Bagnoles. Si j'osais invoquer des chiffres, je dirais que les malades qui sont dans ce cas guérissent dans la proportion d'un tiers, qu'un autre tiers est soulagé et que le dernier tiers l'est peu ou point. Je suis d'accord sur ce point avec les tableaux des officiers de santé militaires, car je vois que sur 187 cas de cette nature, ils ont obtenu 59 guérisons radicales constatées une année après, et 107 soulagements prononcés et durables. Les esprits sensés trouveront ce résultat très-satisfaisant, quand ils songeront que les malades qui viennent aux eaux y arrivent en désespoir de cause, et après avoir essayé de tout. Quant à moi, il me paraît tellement extraordinaire que j'ai besoin, pour appuyer mon témoignage, d'invoquer celui de M. Alexandre Lebreton, l'un des meilleurs praticiens de Paris,

queuse digestive, dans les vraies *gastrites* ou *gastro-entérites*, l'eau de Bagnoles, comme toute autre, doit être absolument proscrite. Dans ces cas le mal s'aggrave constamment par l'usage des eaux minérales. J'en ai fait encore cette année même la triste expérience.

qui depuis 27 ans, envoie à Bagnoles un grand nombre de malades; et ce témoignage, j'en suis sûr, ne me manquera pas dans cette occasion. Cette action des eaux de Bagnoles dans les *états gastralgiques*, est d'autant plus précieuse, qu'à ma connaissance, il n'existe aucune source en France qui jouisse à un égal degré de la même propriété. Ces eaux-ci me paraissent agir dans ces cas en réveillant l'action organique des viscères, leur contraction tonique, leur vitalité en un mot : insensiblement elles les appellent à fonctionner plus complètement et bientôt à fonctionner tout-à-fait. Ce mode d'action diffère sensiblement de celui des eaux de Vichy, qui agissent particulièrement sur la secrétion biliaire, intestinale et urinaire; aussi n'est-il pas rare de voir ici des malades qui n'ont pu supporter ces dernières eaux, se parfaitement trouver des nôtres.

Voici maintenant la manière dont j'administre l'eau thermale chez les *gastralgiques*. Geoffroy le père avait fixé la durée du bain à 45 minutes. C'était beaucoup, quand on songe qu'on le prenait à la température de la source. Le bain actuel est d'une heure; mais sa température s'élève généralement de 26° à 27° du thermomètre de Réaumur (32° et demi ou 33° et demi centig.) Les *Gastralgiques* ne doivent jamais prendre leurs bains *trop chauds*. Cette remarque est d'une grande importance. Il ne faut pas leur laisser dépasser la température de 27° R. (33° et demi centigr.), et le mieux, sauf de rares exceptions, est de tenir leurs bains à 26° ou 26° et demi R. (32° à 33° centigr.). Il n'est pas rare de rencontrer des tempéraments nerveux, des constitutions délicates, des peaux décolorées, qui se trouvent

infiniment mieux des bains pris à grande eau, dans la *piscine*, et à une température abaissée ; dans ces cas, je commence ordinairement par 25° R. (31° centigr.). Au bout de 7 à 8 jours je réduis insensiblement à 23° ou 22° R. (28°, 29° centigr.). La plupart des médecins ne se font pas une idée bien juste de l'importance qu'un demi degré peut avoir sur un bain. On ne saurait cependant trop étudier la sensibilité de la peau sous ce rapport. Quand les bains sont pris à température abaissée, l'immersion dans l'eau ne doit alors durer que 15 à 30 minutes, selon les forces et la réaction du sujet ; mais l'agitation que les malades se peuvent donner dans la piscine, fait qu'ils s'y trouvent bientôt à merveille. Les bains se prennent constamment le matin, avant de déjeûner. Cette règle peut souffrir une exception quand il s'agit des bains très-frais. Alors, j'ai quelquefois trouvé de l'avantage à les donner entre le déjeûner et le dîner. — J'ai vu, mais rarement, des *estomacs paresseux*, qui nécessitent l'emploi de la douche. On la doit administrer obliquement sur l'abdomen. Les cas qui la réclament directe sont bien peu nombreux. Elle doit toujours suivre le bain, jamais le précéder. Cette règle ne souffre pas d'exception. J'ai aussi rencontré des *femmes gastralgiques* qui se trouvaient bien des douches à haute température et fortement données sur les jambes, principalement lorsque les pieds étaient habituellement refroidis, et les règles peu abondantes. — Les gastralgiques doivent boire de l'eau. On croyait jadis qu'il en fallait boire beaucoup, et l'usage d'en gorger l'estomac des malades, a prévalu pendant long-temps. C'est une grande erreur. L'emploi le plus

approprié et le plus considérable qu'en doivent faire les personnes qui souffrent de l'estomac, est au repas. Ils la doivent boire *pure*, s'ils le peuvent sans dégoût, ou simplement rougie avec du vin de Bordeaux. Dans la journée, il est bien rare que j'en fasse prendre plus de 2 à 3 verres en 4 ou 6 doses. Je n'approuve pas la méthode générale d'en avaler un verre entier à chaque prise; encore moins celle d'en donner 6 livres, comme le conseillaient Lieutand et Macquart. Quant aux heures auxquelles on la doit donner, ceci se règle sur l'estomac du malade et sur ses habitudes. En tous cas, les *buveurs d'eau* doivent avoir grand soin de la prendre *eux-mêmes, au regard* qui est dans la cour de l'établissement, et sans aucun intermédiaire. La volatilité du principe sulfureux de la source rend cette précaution indispensable. Assez généralement l'usage interne de l'eau de Bagnoles *constipe*, ce qui fait qu'anciennement la pratique invariable était de *purger* après le 3e. bain. Sans admettre cette méthode d'une manière absolue, je crois qu'il serait bon d'y revenir, chez les sujets qui n'offrent pas de contr'indication. C'était aussi la manière de voir du docteur Poulain.

Il serait essentiel de ne point prendre le bain au sortir du lit, comme je le vois faire journellement. Il faut être levé depuis un quart d'heure et avoir un peu respiré l'air extérieur, au moins par les fenêtres de son appartement. L'habitude de s'essuyer avec du linge chaud doit souffrir quelques exceptions. Chez les sujets nerveux et mobiles le linge sec et froid est préférable. Ces détails, je l'avoue, peuvent paraître minutieux; mais quiconque a vu de près les malades et les maladies des eaux, sait combien ces petites choses influent sur

les résultats. Après le bain, dans les affections d'estomac, on doit examiner d'après les forces du sujet, la nuance de sa maladie et les divers phénomènes qui peuvent se produire, s'il est préférable de lui faire prendre un léger exercice, ou bien de le faire reposer au lit. Il y a rarement doute si le malade a pris une douche. Alors il doit se coucher une heure au moins, 2 heures au plus. Je préfère aussi faire prendre du repos après le bain frais. Quoi qu'il en soit, demi-heure avant le déjeûner, *les Gastralgiques* doivent être levés et disposés à faire un peu d'exercice. Mais après le déjeûner l'exercice est bien plus indispensable encore. Tous les malades qui peuvent marcher doivent se livrer à la promenade, selon leurs forces; et la plupart des personnes qui viennent aux eaux pour l'estomac doivent même pousser l'exercice jusqu'à un commencement de fatigue. Voilà pourquoi la chasse, la pêche et l'équitation leur réussissent si bien. Par-dessus tout, il faut éviter soigneusement de s'enfermer seul dans son appartement, et ne pas perdre de vue que le baigneur doit vivre, pour ainsi dire, en plein air. Après le dîner, l'exercice est bien moins important. A cette heure de la journée, on ne peut d'ailleurs faire à Bagnoles que de rares et courtes promenades sur les hauteurs; et encore faut-il avoir le soin de se bien vêtir pour éviter les fraîcheurs du bocage et l'humidité pénétrante de la vallée. Tout cela bien entendu subit de grandes modifications suivant les sujets; je veux surtout ici faire comprendre que rien ne va mieux que l'exercice avec l'usage des eaux, dont l'action tend à rendre plus facile la transpiration cutanée, les secrétions, les oscillations du système capillaire, et en général tous les mouvements organiques.

Le régime alimentaire des eaux doit être à base de viandes. La *pâtisserie*, les *crudités* ne vont pas avec leur usage intérieur. Les Gastralgiques, bien entendu, sont plus assujettis au régime diétique que les autres malades. Mon avis est cependant de laisser une grande latitude sous ce rapport. L'expérience individuelle est ce qu'il y a de mieux à consulter.

Je voudrais pouvoir ici entrer dans le détail de toutes les variétés des affections apyrétiques de l'estomac qui réclament l'emploi des eaux; mais pour faire saisir toutes les nuances et toutes les indications, il faut un tact qu'on ne saurait communiquer par des explications, car la médecine pratique, il faut le dire, est peut-être plus un *art* qui s'acquiert qu'une *science* qui s'apprend. Après les gastralgies, les affections qui m'ont paru le plus heureusement modifiées par l'usage des eaux de Bagnoles, sont les *maux de nerfs*. Les maux de nerfs embrassent une foule d'états si divers qu'il est impossible de les renfermer dans une description; mais les praticiens nous comprendront. J'ai rarement vu à Bagnoles les malades atteints de ce genre de souffrance, qui réagit si déplorablement sur le moral, n'être pas soulagés par l'usage de ces eaux. Je n'ai pas la prétention d'obtenir des guérisons complètes et définitives; la thérapeutique ne possède peut-être pas un seul agent capable d'un tel résultat. Mais n'est-ce pas déjà beaucoup que d'atténuer le mal, que de soulager le malade au point de lui faire oublier ses tourments, surtout quand cette amélioration s'obtient par un moyen doux et inoffensif, qui vient en aide au malade après des années d'essais infructueux et de souffrances inu-

tiles. Je signale cette propriété dans les eaux de Bagnoles, parce qu'elle m'a paru évidente, parce qu'elle est certainement indépendante des circonstances accessoires et secondaires des eaux, parce que les faits qui l'attestent sont trop nombreux, et parce qu'ils ont été trop bien et trop unanimement observés par moi et par mon prédécesseur le docteur Poulain, pour que je puisse les méconnaître. Les maladies de nerfs sont rares chez les militaires. Aussi sur les tableaux qui les concernent et que j'ai sous les yeux, je n'en vois que 33 cas de mentionnés. 22 sont sortis en apparence guéris. Le reste, hors trois, a été soulagé. Sur les guéris, 5 seulement ont eu des rechutes dans les 12 mois qui ont suivi. Pendant les années 1841 et 1842, nous avons eu à Bagnoles 8 malades, dont 6 femmes, tourmentés d'affections vaporeuses ou névralgiques caractérisées; tous sans exception ont été considérablement soulagés. Nous rapporterions bien volontiers l'histoire de ces malades, si, malgré le voile des initiales ou de l'anonyme, on ne reconnaissait toujours les vrais noms, ce qui expose à mille questions indiscrètes et à une foule de désagréments.

Le bain a toujours une grande influence chez les personnes qui souffrent des nerfs. Le praticien ne saurait trop en étudier les effets. Ces malades ne doivent jamais prendre le bain ni chaud ni long. La plus haute température qu'on leur puisse permettre est 26° et demi Réaumur (33° centig.) Si par hasard la tolérance ne s'établit pas, il faut alors faire baigner le malade dans la piscine, où l'agitation qu'il se pourra donner lui permettra de bien supporter le bain à cette température.

Il faut même essayer de le refroidir. On procèdera chaque fois par un demi degré et en 8 jours, on arrivera à donner des bains à 22° ou 23° Réaumur (28° ou 29° centigr.). On étudiera soigneusement à quel degré on doit s'arrêter, car il n'est pas nécessaire de descendre aussi bas chez tous les sujets. La durée du bain est en général proportionnée à sa température. Chez les personnes très-vaporeuses, et lorsque le malade est soumis aux bains frais, on peut le réduire à 10 ou 15 minutes; mais, je ne saurais trop le redire, sa durée est une étude à faire sur chaque sujet.

Les douches ne conviennent pas aux maux de nerfs. Il y a peu d'exceptions. J'en excepte la douche en pluie, qui réussit très-bien à calmer certaines surexcitations. C'est un moyen de sédation puissant, qui demande à être manié avec tact, mais qui paraît comme ignoré à Bagnoles. Cette douche doit se donner entre 22° et 25° R. (28° et 31° cent.) M. le docteur Poulain m'a dit avoir retiré de très-bons effets de la douche ascendante dans des cas de migraine nerveuse, se compliquant de constipation opiniâtre. J'ai employé le premier, je pense, dans cet établissement, un autre moyen dont j'ai tiré parfois un grand parti, dans certaines douleurs névralgiques de la face. Ce sont ces arrosements d'eau fraîche à 20° ou 22° R. (25° ou 27° centigr.), dirigés au moyen d'un syphon et par un jet de la grosseur d'une plume à écrire, sur la partie malade, pendant 20 à 30 minutes, le sujet étant plongé dans un bain à 27° R. (33° et demi centigr.). Cette invention n'est pas de mon crû. Les médecins savent qu'elle appartient à M. le professeur Récamier, à la bienveillance duquel je dois la plu-

part des notions précises que je puis posséder sur les eaux.

Après le bain, on doit toujours faire coucher le malade qui se plaint des nerfs. Il est essentiel de le faire essuyer sans qu'il se donne trop de mouvement, avec du linge modérément chaud, quelquefois froid. Il serait bon qu'on le transportât dans son lit, et qu'une fois déposé là, il y restât sans mouvement, et pour ainsi dire sans idées, s'abandonnant à ce sentiment de quiétude qui suit ordinairement l'usage du bain, et qui est un des plus grands moyens de sédation pour les nerfs, quand on peut l'obtenir.

L'emploi intérieur de l'eau thermale ne va pas toujours très-bien aux malades qui souffrent des nerfs. On doit cependant leur en faire prendre aux repas, car on peut tirer un parti très-précieux de la propriété qu'elle possède de ranimer l'action digestive. J'en fais assez rarement prendre dans le milieu du jour. Il m'a toujours semblé que chez ces sujets, le moment le plus favorable de la leur donner, était le soir au moment du coucher. Un verre ordinaire suffit dans cette circonstance.

La *promenade*, la *distraction*, la *société*, la *conversation* conviennent, plus que l'*exercice* proprement dit, aux affections nerveuses. Il faut bien se garder néanmoins de le défendre, quand les malades s'y livrent. La pire de toutes les conditions serait l'isolement, l'ennui ou la contrariété. Après les gastralgies et les maux de nerfs, je regarde les maladies suivantes comme étant celles qui sont le plus susceptibles d'être guéries ou soulagées, par l'usage des eaux de Bagnoles. Leur efficacité m'a paru à peu près égale dans les six grandes espèces qui suivent.

1. Les *paralysies*, les *sciatiques* et les autres *névralgies* franches non compliquées et récentes.

2. Les maladies chroniques du *système osseux et ligamenteux ;* comme *ankiloses, contractures, tumeurs blanches, nécroses, caries superficielles,* lorsque ces affections sont commençantes et qu'elles n'ont point encore produit l'érosion ou la destruction des parties.

3. Les *rhumatismes chroniques.*

4. Les *engorgements ou tumeurs scrophuleuses*, non ulcérés.

5. Les *affections chroniques de la peau;* mais seulement à forme *bulleuse, vésiculeuse* ou *papuleuse.*

6. Les *maladies des femmes*; comme *suite de couches, lait épanché, engorgement de l'utérus, relâchement, fleurs blanches, leuchorrée, chlorose ou pâles couleurs,* etc.

Reprenons chaque espèce séparément.

1. — *Les paralytiques* demandent à être examinés avec le plus grand soin, avant de les laisser commencer l'usage des bains. C'est un fait pratique à mes yeux bien constaté, que les paralysies récentes, qui reconnaissent pour cause une hémorrhagie cérébrale active, chez un sujet fort ou sanguin, non seulement ne sont point susceptibles d'être traitées par les bains et les douches de quelque nature qu'ils soient, mais encore que ces sortes d'affections sont en général aggravées par ces moyens et quelquefois rendues mortelles par le rappel de nouveaux épanchements. On ne saurait donner trop d'attention à ces malades. Les paralytiques ne se présentent pas toujours dans ces conditions. Il en est, bien que la cause du mal réside dans un épanchement au cerveau, qui ne présentent cependant aucun signe de conges-

tion ou de surexcitation, dont le système sanguin n'est pas trop plein; qui n'offrent pas, en un mot, de ces constitutions apoplectiques qu'on rencontre si souvent. Ceux-là peuvent essayer des eaux avec beaucoup d'avantage. D'autres sont dans des conditions plus favorables encore. Ce sont ceux qui doivent leur mal à des affections chroniques de la moëlle, sans désorganisation de tissu : ou mieux encore à une faiblesse quelconque du système nerveux, c'est-à-dire à un défaut *d'innervation* locale ou générale.

Chez les paralytiques par hémorrhagie cérébrale, il faut ordinairement faire précéder les bains d'une saignée de bras. C'était la pratique ancienne. C'était aussi celle de M. Poulain. Je serais encore d'avis de revenir à l'ancienne méthode de purger ces sujets de 15 en 15 jours. Il ne serait pas impossible que les succès des anciens, et qui paraissent avoir été plus nombreux que les nôtres, ne tinssent à la supériorité de leur pratique. Tous les paralytiques, sans exception, réclament des bains tempérés à environ 27° Réaumur (33° et demi centigr.). Il en est de même pour les malades atteints de *sciatique* ou de *névralgies*. La durée du bain ne doit pas excéder une heure. Bien souvent il la faut borner à 30 ou 40 minutes.

L'emploi de la douche est essentiel chez tous ces malades. Il la faut donner tempérée, de 30° à 35° Réaumur (40° à 45° centigr.). La durée peut varier depuis 6 minutes jusqu'à 15 ou 20, et sa force est proportionnée à l'effet qu'elle produit. Mais gardez-vous bien de trop exciter dans les paralysies.

Je regarde au moins comme inutile et souvent comme

nuisible, à de rares exceptions près, l'usage intérieur de l'eau thermale dans ces cas. Je crois seulement qu'on pourrait essayer avec succès l'eau de la source mise en bouteille depuis quelques temps au moyen du nouvel appareil. Aussi digestive, elle serait moins excitante. Il faut convenir toutefois que ces inconvénients ne sont pas toujours prononcés.

Une demi-heure de repos au lit suffit aux paralytiques, après le bain. En général tous ces malades doivent être sobres du lit. Les cures que l'on obtient soit dans les paralysies, soit dans les sciatiques, soit dans les autres névralgies, frappent d'ordinaire beaucoup l'attention publique, et sont certainement de nature à donner de la réputation aux eaux. Je les crois malheureusement assez rares partout. En consultant les feuilles de service de l'hôpital militaire, je trouve environ 134 cas de paralysies ou de sciatiques. Les causes de chaque maladie ne sont pas toujours précisées avec exactitude, ce qui jette quelqu'obscurité sur le résultat. Le nombre des guérisons constatées du 6e. au 12e. mois qui a suivi, a été de 19; celui des amendements considérables et persistants de 85; le reste n'a obtenu que des adoucissements, ou même n'a rien obtenu du tout. Ceci est assez conforme à mes observations particulières. Il m'a paru en effet que dans les paralysies par affection des centres nerveux on ne pouvait guère espérer qu'une guérison sur 8 ou 9 tout au plus, encore faut-il que le sujet soit dans des circonstances favorables; mais on obtient à la vérité des amendements considérables sur le plus grand nombre des malades; et ce sont ces amendements que beaucoup de médecins trop faciles comptent certainement

pour des cures radicales. Lorsqu'une paralysie date de plus d'une année ; que pendant ce temps elle a résisté aux moyens rationnels sans aucun signe d'amélioration , il y a très-peu de chance pour une guérison radicale. On ne peut laisser espérer qu'un simple amendement. Je n'ai pas assez observé de névralgies à Bagnoles, pour oser fixer par des chiffres les chances de succès que le traitement par les eaux peut offrir.

2 et 3. — Les malades atteints de *rhumatismes*, et ceux qui ont des affections du système osseux ou *ligamenteux* doivent absolument prendre les bains de la même manière. Les sujets de ces deux catégories réclament des bains à des températures élevées ; depuis 27° et demi Réaumur jusqu'à 28° et 29° id. (34° à 36° centigr.). Il est possible qu'alors on soit obligé d'en diminuer la durée. La douche est ici plus indispensable que jamais. Elle se donne pareillement à grande chaleur, 35° à 40° et quelquefois 45° Réaumur (44°, 50°, 57° centigr.). Le malade ne doit jamais se doucher lui-même. Un aide doit même soutenir le membre à doucher , et le sujet doit rester complètement passif dans cette opération , comme dans tout ce qui doit suivre. Il sera essuyé avec du linge bien chaud ; enroulé dans une couverture de laine , porté dans son lit préalablement chauffé , si cela est nécessaire , et là déposé pour y rester dans l'inaction la plus complète pendant 2 à 3 heures , afin d'y transpirer tout à son aise. Au bout de ce temps , la réaction de chaleur provoquée par le bain doit être passée. Alors le malade peut sortir et se promener , pourvu toutefois que l'air extérieur soit chaud et qu'il fasse soleil. Tous ces malades prendront les plus grandes et les plus

minutieuses précautions, pour éviter les fraîcheurs de Bagnoles. Les bains chauds rendent infiniment impressionnable aux variations de l'atmosphère, ces précautions ont à elles seules la plus grande part dans l'efficacité des bains. Si l'on pouvait douter de cette assertion, il suffirait pour s'en convaincre de voir de près l'établissement thermal d'*Aix-en-Savoie*. On y guérit plus de rhumatismes que partout ailleurs, par la seule raison que le service domestique est le mieux entendu qui soit en Europe.

Conformément aux doctrines de l'ancienne médecine, je distingue la *goutte* du *rhumatisme ;* et ce que je viens de dire de l'emploi des bains et des douches dans cette dernière maladie n'est point applicable à la première. La *goutte* réclame l'usage des bains tempérés, jamais celui de la douche. Les eaux minérales conviennent aux *goutteux* pour éloigner les *attaques*, très-rarement pour les combattre, lorsqu'elles existent. Je crois ceci conforme à l'expérience de tous les temps.

Les *rhumatisants* n'ont aucun besoin d'eau thermale à l'intérieur. C'est le contraire pour les malades affectés de maladies des os. Ceux-ci en doivent boire aux repas et entre les repas. Mais, *rhumatisants et autres, tous, sans exception,* devraient prendre à Bagnoles deux saisons, de chacune 30 bains, et souvent même trois. Comme la plupart se contentent d'une seule saison, ces malades compromettent presque toujours une guérison qui autrement eût été bien plus assurée. Cette manière de voir m'est confirmée du reste par les tableaux de l'hôpital militaire que j'ai consulté. J'y vois figurer 364 cas de rhumatismes très-caractérisés. Sur ce nombre 207

ont été guéris sans aucune récidive dans les 12 mois suivants. 85 autres ont été pareillement guéris, mais avec quelques restes de douleurs insuffisants pour les empêcher de reprendre le service. 61 n'ont eu que des amendements qui se sont plus ou mois démentis dans l'hiver. Le reste a été peu ou point soulagé. Il est impossible d'obtenir un pareil résultat dans la pratique civile, quoique les cas soient peut-être moins graves, par la raison que nos malades ne consentiront jamais à rester 3 et 4 mois comme les militaires le faisaient. Cependant il serait possible de guérir aux eaux, par leur emploi prolongé presque toutes les affections rhumatismales qui ne sont point encore arrivées au point d'avoir déformé les articulations ou d'en avoir altéré la texture. Dans ce dernier cas le malade ne peut plus espérer qu'un allègement à ses douleurs. La même remarque est applicable à toutes les autres maladies des os et des articulations.

4. — Pour *les scrophuleux,* le point essentiel est la *douche,* car la seule forme de cette affection susceptible d'être bien traitée par les eaux est l'*engorgement.* Ce n'est point à dire pour cela qu'il faille omettre l'emploi du bain. Dans le dernier siècle, *Gondonnières* était dans l'usage de préparer à l'action de la douche toutes les tumeurs et tous les engorgements, par des frictions préalables sèches et chaudes, et par des lotions répétées. Je regrette cet ancien procédé. Je trouve même les douches en général mal administrées à Bagnoles. On ne devrait jamais oublier que le malade doit être passif dans cette opération ; que c'est une règle essentielle de faire soutenir par un aide la partie à doucher, de manière à ce qu'elle soit dans le relâchement; qu'il faut diriger le jet

d'abord obliquement ; qu'on ne doit arriver que peu à peu à le donner directement ; qu'il faut commencer par la base du mal, et qu'il ne faut doucher sur le centre qu'à la fin et pendant de courts instants. La température du bain et des douches chez les scrophuleux n'offre rien de bien particulier. Il faut l'étudier sur chaque sujet.

Aux repas, ces malades doivent boire de l'eau thermale, rougie au vin de Bordeaux ; entre les repas, ils doivent la prendre à la source à doses rares et fractionnées. Il faut un long usage des eaux chez les sujets atteints de scrophules. Deux et trois mois suffisent à peine. Ceux qui prennent vingt ou vingt-cinq bains perdent absolument leur temps et leur argent.

Il est nécessaire d'insister auprès de ces malades sur le régime diététique et hygiénique : à lui seul il suffirait presque à les guérir au milieu de l'air pur, vif et balsamique des coteaux de Bagnoles. On se souvient encore de cet enfant de la ville de Dreux qui vint à Bagnoles, en 1841, avec un commencement de luxation spontanée, et un allongement de la jambe d'environ deux pouces. Ce malheureux ne pouvait faire que quelques pas avec ses béquilles. Sa famille était désolée ; cependant je remis cet enfant, à la fin du troisième mois, à ses parents, marchant parfaitement sans béquilles, et n'offrant plus aucun allongement du membre. Ce fut une belle guérison : son affection était des plus graves et des plus rebelles.

5. — *Les seules affections cutanées* qui soient vraiment susceptibles de guérir à Bagnoles, sont les *eczémas*, les *lichens chroniques* et quelques autres affections *bulleuses*, *vésiculeuses* ou *papuleuses*. J'y vois tous les ans d'autres affections de peau, et notamment des *psoriasis*; mais je crois pouvoir

affirmer que cette dernière sorte de maladie n'y peut jamais guérir. On peut tout au plus obtenir un amendement qui abuse un moment le malade et le médecin. Bientôt le mal reparaît avec tous ses caractères. Les bains doivent être donnés à une chaleur douce et tempérés chez les dartreux : 26° ou 27° Réaumur, par exemple (ou 32°, 33° et demi centigr.). Ils peuvent être prolongés avec avantage. Deux heures souvent ne sont pas trop ; ou, si on le préfère, on en peut donner deux par jour, de chacun une heure. Je n'ai pas vu que ces malades eussent grand besoin des douches. Si l'on savait à Bagnoles administrer les *bains et les douches de vapeur*, on étendrait assurément le cercle des affections cutanées susceptibles d'y être guéries. Ce moyen est un des plus héroïques.

En général, les dartreux doivent boire de l'eau thermale, prise, autant que possible, sans mélange de vin. Ce sont les seuls malades chez lesquels je crois utile d'en faire prendre à haute dose entre les repas.

Leur régime alimentaire doit être doux. Il faut y donner une très-grande attention. Ils ont aussi quelques précautions à prendre contre les fraîcheurs de Bagnoles.

6. — *Les maladies des femmes* sont si variées, leurs nuances si délicates, qu'il serait difficile d'énoncer quelque chose de précis dans une simple notice. Je devrais d'ailleurs entrer dans des détails qui ne peuvent trouver place que dans des traités spéciaux. Je puis affirmer toutefois que les eaux de Bagnoles vont parfaitement aux maladies des femmes ; qu'elles sont indiquées d'une manière spéciale dans tous les cas où l'usage des eaux minérales peut être raisonnablement conseillé, et que c'est certainement dans les affections de cette nature, parmi les *six grandes espèces* que

nous venons de passer en revue, celles où l'efficacité de la source est la plus sûre et la plus constante. Il est infiniment regrettable qu'elles ne soient pas plus souvent conseillées par les médecins de notre pays, sous ce rapport. J'ai été témoin, dans l'établissement, de guérisons véritablement surprenantes. J'y ai vu notamment deux jeunes femmes frappées de faiblesse paralytique à la suite de couches, l'une depuis trois ans, l'autre depuis sept, qui ont recouvré à Bagnoles une santé parfaite, qu'avait complètement délabrée le repos absolu qu'elles avaient été contraintes de garder.

Dans la *chlorose* et *les pâles couleurs* on doit administrer les bains à basse température et à grande eau dans la *piscine*. La douche doit s'employer énergique et forte sur les extrémités inférieures, un peu moins forte sur le bassin. Comme boisson, l'eau ferrugineuse est celle qui doit mériter la préférence, mais seulement aux repas, fortement rougie avec le vin de Bordeaux. Le régime alimentaire, hygiénique et moral des jeunes personnes dont le tempérament se forme mal, exige des soins tout particuliers.

Les diverses maladies dont nous venons de nous occuper ne sont pas les seules contre lesquelles l'eau de Bagnoles soit efficace. Je sais parfaitement qu'on en a guéri bien d'autres, et j'en ai été témoin moi-même. Je ne fais toutefois nulle difficulté d'avouer que j'ai besoin de nouvelles observations pour me former une opinion définitive à ce sujet.

Un jour peut-être, et quand il en sera temps, je publierai tous ces faits particuliers que je me contente de recueillir aujourd'hui dans le silence de l'observation.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'INFLUENCE

DES BOIS ET DES ARBRES

Dans les terrains nouvellement mis en culture;

Par M. J. RIEFFEL,

Directeur de l'Association bretonne.

Les pins, en général, donnent en matière trois fois autant que les essences feuillues, et le pin maritime offre encore cet avantage d'être le plus précoce de son espèce. Le défricheur de landes qui a besoin de combustibles promptement, ne saurait donc faire une meilleure opération forestière que de semer, dès le principe, des pins maritimes, sauf à mettre le sol en terre arable ou en prairies après que le bois a été consommé, si la localité n'offre aucun bénéfice à la vente. Il s'agit pour lui d'avoir non pas de l'argent, mais de la matière en abondance, et avec une grande promptitude; or, aucun bois ne le servira mieux, sous ce rapport, que le pin maritime.

Les places à choisir pour ces semis, sur un domaine ne sont point indifférentes. On peut, indépendamment du bois, obtenir encore d'autres résultats fort importants, et qu'on se félicite ultérieurement d'avoir sagement mé-

nagés. Parmi ces résultats, se présente tout d'abord la question des abris. Puisque j'ai prononcé le mot d'abris, il faut que je m'arrête; il n'y a que l'homme et la terre qui en manquent, qui les apprécient à toute leur valeur. Plusieurs auteurs qui se sont occupés de la question des abris et des clôtures, ont discuté les avantages et les inconvénients de ces pratiques. Mais il en est de celles-ci comme de beaucoup d'autres pratiques agricoles qui dépendent essentiellement de la localité. Sous le climat de l'Ouest et sur un défrichement de landes nues, la question est toute résolue pour moi. Je vais citer des faits qui convaincront mieux que tous les raisonnements.

On sait par quels vents impétueux nos contrées sont quelquefois assaillies. Sur ces plaines nues de bruyères, les vents s'agitent avec une puissance dont les habitants de l'intérieur ne connaissent que de rares exemples. Pendant la saison de l'hiver, le mal n'est pas aussi direct; mais, durant l'été, les céréales s'égrènent et les prairies sont brûlées. La longue sécheresse de la présente année 1842 a fait moins de tort aux fourrages que les vents qui n'ont cessé de souffler sans interruption. Cette observation a été faite par tous les habitants de la campagne: c'est le vent qui nous brûle, ne cessaient-ils de répéter, et ils accusaient peu la chaleur. J'ai remarqué à Grand-Jouan, en particulier, que chaque année nous amène des vents plus ou moins violents pendant le mois de juillet, et j'ai toujours fait hâter la moisson pour cette cause. Il y a quelques années, je fus obligé de m'absenter pendant un jour, au moment de la moisson; je partis à regret: le temps était à la pluie, et je craignais que les ouvriers ne se relâchassent. Je donnai les ordres nécessaires pour que la

moisson ne fût pas discontinuée, malgré la pluie. Mais, une fois les ouvriers mouillés et le maître absent, tout le monde se débanda. Je revins dans la nuit; le vent soufflait avec violence; et le lendemain il y avait plus de grain sur le sol qu'il n'en fallait pour deux fois la semence. Or, comme j'avais ensemencé pour 4,000 fr. de céréales, et que la moisson n'était faite qu'à moitié, je ne perdis pas moins d'un millier de francs dans cette seule journée. Je voulus convaincre mes ouvriers de l'importance de l'inexécution de mes ordres. Je fis enlever toutes les gerbes d'un champ d'avoine, on donna un labour, un hersage, on nettoya les raies d'écoulement, et le champ fut abandonné à lui-même, sans être semé par la main de l'homme. Bientôt une verdure brillante le couvrit en entier, et, l'année suivante, on fit une superbe récolte d'avoine, admirée ensuite comme une curiosité: curiosité qui me coûtait cher! A cette même époque, un de mes voisins me conduisit voir un châtaignier de 40 ans, isolé au milieu d'une prairie. La force du vent l'avait brisé par le milieu et en avait transporté la tête par-dessus la maison d'habitation.

La question des abris pour les plantes fourragères, les prairies, les herbages, n'offre pas une moindre importance. Il suffit de parcourir nos campagnes et d'examiner les pièces de terre, closes de haies et abritées par des arbres, en les comparant aux champs découverts. On verra, d'une part, une végétation luxuriante; d'autre part, des plantes brûlées, sèches, sans vigueur, qui demandent de l'eau, de l'humidité; cette humidité salutaire, refusée ici, est là entretenue par les clôtures et les abris. Dans de semblables circonstances, les abris valent fumier, et sont une importante amélioration foncière pour

le propriétaire. C'est un fait incontesté que, dans les herbages divisés en enclos et abrités, on peut nourrir une plus grande quantité de bétail sur une surface donnée que si la même surface ne portait ni haies ni arbres. Et que l'on ne pense pas que cette production plus considérable de l'herbage soit uniquement due au fait de la division, qui permet de faire passer les bestiaux alternativement d'un enclos dans un autre, et de laisser pousser l'herbe par périodes successives. Dans les pâturages élevés et découverts, l'urine des animaux brûle l'herbe sous l'action trop vive des vents et du soleil, et cela n'arrive pas quand les pâturages sont abrités. Ce que je dis ici des pâturages est aussi vrai des prairies naturelles et artificielles, sur lesquelles les mêmes causes produisent les mêmes effets. Je regrette chaque jour de n'avoir pas assez planté au commencement de mes travaux. Cela coûte fort cher, demande beaucoup de soins, et j'avais tant d'autres occupations qui me paraissaient plus urgentes. Celles-ci, pendant long-temps, n'ont été considérées que comme secondaires.

L'expérience m'a appris que les produits à attendre des plantations ne consistent pas seulement en bois, mais aussi en fourrages. Je me suis contenté d'abord de quelques abris, de loin en loin, pour couper les vents sur la plage nue de Grand-Jouan; mais aujourd'hui je plante pour avoir de l'herbe.

C'est une chose remarquable : les mêmes effets constatés sur les herbages se reproduisent sur la végétation des arbres. Les premières plantations viennent généralement assez mal sur un défrichement de landes; mais, au fur et à mesure que les premiers arbres apportent des abris, les plantations suivantes s'en ressentent déjà et sont plus vi-

gouveuses. Il est facile de constater ce fait : Plantez un bouquet à l'abri d'un bouquet ou d'une bordure, plantez-en un autre sans abri, toutes autres circonstances égales d'ailleurs, le premier sera plus beau que le second ; la différence dans le résultat est quelquefois prodigieuse. Je n'ai pas encore dit tous les avantages des abris sur les plaines de bruyères. Il existe d'autres conclusions favorables, dont une des plus importantes est l'adoucissement de la température. Peu d'années après le semis ou la plantation d'arbres, surtout si les champs intermédiaires ont été mis en culture, la température ambiante est plus douce et plus égale. Cet important changement dans l'atmosphère a lieu d'ailleurs par la seule culture, même alors qu'on n'a pas créé d'abris ; mais on conçoit facilement que ce n'est pas au même degré. J'ai maintes fois constaté ce fait sur le domaine de Grand-Jouan, en me rendant d'un point inculte à un autre point déjà en valeur, par une fraîche matinée de l'hiver ou du printemps. Quand il m'arrive alors d'être accompagné dans ma promenade par quelques élèves nouvellement arrivés à l'école, ces jeunes gens ne manquent jamais d'être impressionnés au point de m'en communiquer aussitôt leurs observations.

Ces observations sur la température n'échappent pas, comme on le pense bien, aux habitants de la campagne, non plus que les effets des abris sur les récoltes de toute nature, et surtout sur la production des fourrages. Le résultat pour le propriétaire qui veut affermer ou vendre, est un bénéfice certain, sans contestations. On sait dans le pays que, dans telle localité abritée, on nourrit tant de bétail chaque année, tandis que, dans telle autre localité non abritée, on n'en nourrit que la moitié ou les deux

tiers. Le fermier qui se présente ne parle pas des abris; pour lui, toute la question est dans la quantité du bétail qu'il pourra nourrir. Il suppute le chiffre, et c'est à la suite de ce calcul qu'il offre son prix. Je suppose deux fermes à peu près semblables, d'égale étendue; l'une est enclose et abritée, l'autre ne l'est point, et je fais abstraction de la valeur du bois. Si le fermier offre 500 fr. de plus de la première que de la seconde, ce qui n'est pas rare, ce surplus de revenu, au denier 30, représente pour le propriétaire un capital de 15,000 fr. en plus d'une ferme sur l'autre. Cette conséquence définitive des clôtures et des abris, dans les décisions des fermiers, s'explique par tout ce que j'ai dit à ce sujet, et surtout par le plus grand nombre de bestiaux que peut nourrir une ferme où le succès des fourrages est assuré. Je demandais un jour à un bon cultivateur de ma connaissance pourquoi il avait refusé une ferme dont le propriétaire lui avait fait des conditions avantageuses, dans le dessein même d'avoir cet homme. Que voulez-vous que je fasse, me répondit-il, d'une ferme où il n'y a que de la misère et aucunes douceurs? On n'y obtient rien qu'à force de travail. Après avoir travaillé aux récoltes de grains pour me nourrir, il faut travailler encore pour nourrir le bétail; c'est trop de peines: il n'y a ni haies, ni arbres, le haut vent et le soleil mangent tout.

Je sais bien que beaucoup de personnes prétendent que les clôtures sont nuisibles à diverses récoltes; que le froment, dans les pièces encloses, est plus sujet à la rouille; que le long des arbres rien ne vient; que, si l'abri est favorable au nord d'un champ, il cache le midi du champ voisin; j'ajouterai même que je connais une pièce de

terre où les céréales versent presque toujours, et que j'attribue cela à son entourage. Mais qu'on examine bien, et on se convaincra qu'en cela, comme en bien d'autres choses, c'est l'excès seul qui est nuisible, et non l'application sage, modérée, normale d'une pratique éclairée. L'excès contraire est bien autrement nuisible sur les plaines nues des landes, et j'écris ici particulièrement pour les défricheurs de landes. Ils ne sauraient trop planter sur les hauteurs, principalement en bouquet et en larges rideaux; et, pour cela, nul arbre ne les servira plus promptement que le pin maritime.

On a tour-à-tour conseillé et déconseillé d'associer les bois feuillus aux bois verts. Les partisans de l'alliance prétendent obtenir une plus grande quantité de bois, parce qu'à l'âge de huit ans environ ils font couper tous les bois verts et obtiennent ainsi un premier revenu, qui ne nuit aucunement à celui des bois feuillus. Les adversaires disent, au contraire, que cette pratique est nuisible, en ce que les bois verts étouffent les autres, et qu'à l'époque où l'on coupe ceux-ci, les bois feuillus sont foulés de toutes les façons par les pieds des ouvriers, le bois coupé, les bestiaux et les voitures de transport. Pour les plantations dont je parle ici, je fais une distinction, et je pense qu'il faut rejeter l'association dans les lieux où l'on voudra ensemencer un bois ou un très-grand bouquet. Dans ce cas, les adversaires de l'alliance me paraissent avoir raison. Mais, s'il s'agit de rideaux devant servir d'abris, d'une profondeur moyenne de 15 mètres environ, les mêmes motifs de division n'existent plus, et alors les plantations mixtes sont réellement profitables. En effet, dans des rideaux semblables, l'accès de la lumière est

toujours facile ; et l'éclaircissage successif des pins ne peut être nuisible, attendu qu'il suffit d'un seul ouvrier pour opérer sur une très-grande longueur. Le bois est porté en dehors des rideaux, et les transports se font extérieurement. Après l'abatis des arbres verts, les feuillus occupent tout le terrain, et l'on jouit alors d'un abri pour de longues années. On comprend que je ne calcule pas ici la valeur comparative du bois ; c'est d'abris qu'il est question.

Je ne saurais terminer cette question des plantations et des abris sur les landes sans les recommander aussi sous le point de vue de l'intérêt national. Ces plaines, ces coteaux incultes étaient autrefois, en partie du moins, couverts d'arbres, que les besoins des populations ont fait abattre. En beaucoup d'endroits, l'incurie des habitants a laissé détruire les bois par la dent des bestiaux. Cependant la valeur du bois va sans cesse en augmentant, la population s'accroît, et, sans partager des plaintes outrées, nous devons ménager les intérêts de l'avenir. Mais, on l'a vu, ce n'est pas de bois seulement qu'il est question dans les plantations des landes, c'est aussi de fourrages, producteurs les plus puissants de tous les revenus de l'agriculture et d'une nation.

On sème de plusieurs manières les pins maritimes ; je vais indiquer les deux méthodes qui m'ont paru les meilleures. La première appartient à M. de Béhagne, membre du Conseil général de l'Agriculture, qui dit en avoir obtenu d'excellents résultats sur la ferme de Dampierre, commune d'Ouzouer-sur-Loire, département du Loiret.

M. de Béhagne travaille sur de maigres sables, recouverts de bruyères. Il commence par brûler, avec les précautions nécessaires en pareil cas, toutes les herbes et les

bruyères du terrain qu'il veut ensemencer; sur ce simple brûlis, on donne deux vigoureux coups de herse à dents de fer. Le terrain se trouve un peu régalé, et, entre les deux hersages, on sème la graine de pins, à raison de 20 kilog. de graines par hectare.

Dans cette méthode, on estime la dépense du semis d'un hectare de pins maritimes comme il suit :

Brûlis.	4	fr.
Hersages énergiques.	3	»
20 kilog. de graines à 60 c.	12	»
Semailles et menus frais.	1	»
Chemins et fossés d'écoulement.	5	»
Total pour un hectare.	25	fr.

J'ai essayé plusieurs fois, sur le domaine de Grand-Jouan, des méthodes analogues; mais je n'ai jamais réussi suivant tous mes vœux. Soit que mes terres ait plus de porosité, soit qu'elles aient plus de consistance, j'ai toujours été obligé d'employer l'écobuage. Je ne m'en plains pas précisément, puisque, en définitive, les frais sont remboursés. Mais il y a une telle différence entre des pins venus ici sur l'écobuage et d'autres sur simples hersages ou labours, qu'il n'y a pas à hésiter, dans ma position, sur l'emploi de ce procédé. Quand on se sert de l'écobuage, on fait une récolte de seigle, et c'est dans cette récolte, au printemps, que l'on sème la graine de pins, absolument de la même manière qu'une prairie artificielle. On passe sur le semis une simple herse d'épines, que l'on promène dans la céréale. La graine de pins demande à peine d'être enterrée.

Voici les détails des frais, sur un hectare, d'un semis de pins maritimes, avec l'emploi de l'écobuage :

Ecobuage et brûlis.	90	fr.
Un labour.	12	»
Main d'œuvre pour répandre les cendres et casser les mottes.	15	»
Semence de seigle, 2 hectol. à 11 fr. . .	22	»
Graine de pins, 20 kilog. à 60 c.	12	»
Chemins et fossés d'écoulement.	5	»
Frais de la récolte de seigle.	36	»
Total pour un hectare. . . .	192	fr.

Dans la plupart des cas, cette récolte de seigle sur écobuage donne au moins 18 hectolitres à l'hectare. Cette préparation lui convient parfaitement. Dix-huit hectolitres à 11 fr. font une somme de 198 fr. Par conséquent, le semis de pins maritimes, par l'écobuage, ne coûte absolument rien ; l'entrepreneur a encore toute la paille en bénéfice. Si nous supposons à l'hectolitre de seigle un poids moyen de 70 kilogrammes et un rendement en paille de 250 kilog. par 100 kilog. de grain, nous nous trouverons avoir 3,150 kilog. de paille à convertir en fumier pour les autres terres de l'exploitation. Ce sont là les motifs qui, joints à une plus belle venue des pins, m'ont toujours décidé à donner la préférence aux semis de pins sur écobuage.

MÉLANGES D'AGRICULTURE.

Dans plusieurs pays de montagnes, où la nature et la nécessité ont appris aux hommes, depuis longues années, à tirer parti des eaux, une profession spéciale a pris naissance; les ouvriers qui s'y adonnent sont connus sous le nom d'irrigateurs. Quand nous voyons, dans nos contrées de l'Ouest, nos laboureurs tirer quelques rigoles par-ci par-là dans leurs prés, cette profession nous paraît presque d'une simplicité d'enfant; nous avons peine à voir une occupation d'hommes faits, dans ce travail qui paraît si facile. Mais il en est de ceci comme de la mécanique. Dans l'enfance de l'art, les femmes nous font des bas avec de faibles aiguilles qu'un homme ne voudrait pas toucher, puis l'intelligence crée des métiers et des machines à vapeur pour leur imprimer le mouvement. L'art s'est agrandi, ses développements sont immenses; il a de quoi occuper les plus hautes facultés de l'homme. L'art des irrigations est aux grossières rigoles de nos campagnes ce que sont les métiers et les machines aux aiguilles à tricoter. Autrefois, la vapeur était perdue pour l'industrie, comme l'eau de nos campagnes se volatilise encore sans profit pour l'agriculture. La vapeur est devenue une puissance créatrice d'immenses richesses, sous l'influence de l'intelligence de l'homme; quand l'eau sera guidée par la même intelligence, elle ne produira pas de moindres résultats. S'ils n'offrent pas le même éclat, peut-être seront-ils plus féconds en véritables richesses nationales. Comment se fait-

il que cette profession d'irrigateur soit à peu près inconnue dans l'ouest de la France? Il y a des conducteurs spéciaux pour les chevaux; il y en a pour les bœufs. On trouve des jardiniers, voire même des taupiers, des hommes qui passent leur vie à prendre des taupes! et pas un seul irrigateur, un seul homme dont l'existence soit inféodée aux prairies. En vain j'ai tenté plusieurs fois d'en former quelques-uns, ils ne comprenaient pas : il aurait fallu passer tous mes instants avec eux, tracer chaque rigole, chaque niveau. Cependant la même race d'hommes avait appris chez moi, avec facilité, bien des choses qu'elle ignorait. J'en ai conclu que la pratique des irrigations demandait évidemment un degré d'intelligence et de savoir-faire supérieur à ce que l'on s'imagine communément. Il y a des combinaisons, des recherches, une suite d'idées dans cet emploi, qui paraît si simple, du cours d'un filet d'eau, dont ne sont pas capables les hommes qui n'ont pas eu l'étude en partage, ou qui n'ont pas été habitués, de longue main, aux méditations nécessaires. Mes hommes s'ennuyaient; ils ne voyaient rien aux mêmes lieux où mon imagination tourmentée s'inquiétait de la multiplicité des travaux à exécuter, au point de me donner le vertige, ou de me causer une fatigue morale insupportable.

Pour compléter mes travaux, en même temps que pour enseigner aux élèves de Grand-Jouan une pratique aussi importante, j'ai fait venir un maître irrigateur des montagnes des Vosges. Il voyait, lui; son œil avait percé le mystère. A l'inspection des lieux, le premier jour de son arrivée, il commença par me demander cent ouvriers. Je fis mentalement mon calcul : cent ouvriers pendant un mois; il y a douze mois dans l'année, la dépense sera au

moins de 28,000 francs. C'était trop d'un coup ; et je fis comprendre à mon homme que nous exécuterions ces travaux successivement, en plusieurs années. Une école de cent apprentis serait d'ailleurs beaucoup trop nombreuse. En lui donnant une demi-douzaine d'ouvriers à former la première année, il y aurait déjà suffisamment de temps perdu. Ceux-ci, une fois formés à ce nouveau travail, vaudraient douze hommes l'année suivante ; et, pour profiter encore plus de connaissances déjà acquises, je fis venir un second irrigateur des Vosges. Il est à présumer que l'arrivée de ces hommes n'aura pas seulement pour résultat mes propres travaux ; j'espère que, dans quelques années, un assez grand nombre d'irrigateurs pourront sortir de Grand-Jouan et se répandre sur le sol de l'Ouest. Ce sera l'ère de l'introduction d'une profession nouvelle dans ces contrées ; et quelle profession que celle qui enseigne à multiplier les fourrages !

La théorie générale de l'irrigation d'une prairie peut se résumer en peu de mots : donner à la surface du sol la disposition la plus convenable pour faciliter l'entrée des eaux, à la volonté de l'homme ; diriger l'eau de manière qu'elle soit toujours courante, sur une pente douce ; faciliter à l'eau un écoulement tellement complet, qu'elle ne reste stagnante nulle part. Cette théorie si simple, si facile à comprendre, que chacun peut si aisément se représenter, offre de grandes difficultés dans la pratique, et exige des dépenses premières assez considérables. Ces dépenses peuvent être classées en trois divisions principales : les réservoirs, les nivellements, les canaux et rigoles.

Quand on est maître des eaux d'une rivière ou d'un ruisseau favorablement situé, les réservoirs sont inutiles ;

c'est là une position heureuse et exceptionnelle. Je n'en parlerai pas ici : le cas difficile, et le plus ordinaire dans nos landes, c'est de posséder une vallée située entre deux légères collines, sans rivières, mais où toutes les eaux des hauteurs environnantes viennent s'engouffrer pendant l'hiver, pour abandonner ensuite pendant l'été la place à la sécheresse.

Si l'on veut convertir cette vallée en prairie permanente, et presque toujours c'est le meilleur parti à prendre, les grains d'hiver y souffrant de l'excès d'humidité, il faut commencer par établir un réservoir à l'entrée de la vallée. On choisit, pour cela, le lieu où se réunit la plus grande masse d'eau, et où les deux versants des collines se rapprochent le plus. On construit là une chaussée transversale que l'on élève à la hauteur nécessaire aux irrigations que l'on veut faire. Pour le niveau des eaux, il serait inutile de creuser le réservoir, puisqu'il faut que l'eau soit supérieure et non inférieure au sol qu'elle doit arroser. Cependant, comme il faut chercher quelque part les matériaux propres à la construction de la chaussée, on creuse presque toujours les réservoirs. Mais il est tout-à-fait inutile de creuser profond ; il suffit de prendre le nombre de mètres cubes de terre indispensable pour élever la chaussée à la hauteur voulue. Bien que cette hauteur doive varier, suivant la quantité d'eau que l'on veut arrêter, je dirai ici que presque toutes les chaussées ont environ 2 mètres de hauteur, à partir du fond du réservoir. Il est de règle qu'elles doivent excéder au moins de 50 centimètres la plus grande hauteur des eaux que le réservoir doit contenir.

Ces chaussées coûtent, y compris les deux ou trois

écluses, de 1,000 fr. à 3,000 fr. En prenant la terre dans le réservoir même, et faisant la chaussée à côté, on peut traiter aisément à forfait, pour 60 centimes le mètre cube de terrain déplacé. Par ce moyen, il est facile de calculer d'avance ce que coûtera la chaussée, et il est infiniment plus avantageux de traiter un pareil travail à forfait, que de le faire exécuter par des journaliers. Quel que soit le nombre d'écluses que l'on veuille monter pour l'arrosement, il est indispensable d'en avoir une, dans l'endroit le plus bas, pour servir de déversoir aux eaux surabondantes, ou pour vider entièrement l'étang, si on le désire. Quelquefois ce déversoir est un mur en maçonnerie, élevé à la hauteur que les eaux doivent atteindre, et par-dessus lequel s'échappe ensuite le trop-plein. Le mur a, sur une écluse de décharge, l'avantage de la solidité et celui de mieux contenir les eaux. Mais, quand on veut mettre le réservoir à sec, il faut le détruire pour le reconstruire ensuite de nouveau.

Avant d'en venir à toutes ces dépenses, il est essentiel de s'assurer s'il y a probabilité d'une nappe d'eau assez considérable pour les arrosements projetés, si aucun voisin ne peut détourner les eaux, et enfin si les terres inférieures sont assez étendues pour que les récoltes de foin paient les frais que l'on fait pour les obtenir. Dans tous ces cas, les grandes propriétés ont un immense avantage; elles permettent à la fois de chercher et de conduire l'eau à de grandes distances. On ne sait pas assez quelles richesses on peut se procurer en eaux, dans une foule de localités, où elles se perdent inutiles. Très-souvent, tous les fossés de conduite existent déjà; il ne faudrait qu'une dépense insignifiante et quelques soins pour relier tous ces fossés

entre eux, et amener à un point donné une incroyable masse d'eau, source de prospérité. Si l'on trouve, dans ces recherches, un de ces gros ruisseaux creusés naturellement par les eaux pluviales, c'est une excellente découverte qui mérite, au besoin, quelques dépenses spéciales. Par l'alliance de ce ruisseau, on craindra moins le manque d'eau pendant l'été, et le réservoir pourra déborder plusieurs fois dans cette saison, par le seul effet de quelques orages.

Voilà dix-huit années que je me livre à d'opiniâtres études agricoles, à des travaux considérables de pratique, et j'ai à me reprocher, ainsi que beaucoup de mes confrères en agriculture, d'avoir long-temps méconnu la puissance de l'eau. Nous nous faisons généralement une fausse idée à ce sujet; nous nous imaginons volontiers qu'il faut absolument une rivière ou un canal pour procéder à des irrigations. Faute de ces grandes voies, nous n'apercevons rien à faire. C'est là une grande erreur : car, avec des soins, de l'attention, de l'intelligence à se servir de toutes les échappées d'eau, on arrive encore à d'admirables résultats. L'eau qui descend des hauteurs, chargée de limon, nous apporte gratuitement des substances fertilisantes, qu'elle dépose elle-même en se retirant. Point de frais de transport, et tous nos engrais de ferme restent pour les terres arables. A la longue, l'eau enrichit et féconde les sols les plus pauvres : elle conserve à la terre un degré de température favorable; elle détruit la bruyère et autres plantes nuisibles, qui ne se plaisent que dans les terrains secs. J'ai voulu m'assurer, par simple approximation, de la quantité de terreau que m'apportait un petit fossé que l'eau des pluies remplit pendant environ huit

mois de l'année. Je fis creuser une mare au bas du fossé, à la profondeur d'un mètre. Au bout de l'année, la mare fut comblée. Si cette eau avait coulé sur une prairie, elle eût réparti uniformément son limon sur toute la surface, et eût enrichi le sol. Dans notre région de l'Ouest, où l'on trouve encore tant de grandes propriétés, où chaque propriétaire a un jardinier, pourquoi n'aurait-il pas aussi un irrigateur ? Il n'est pas une de ces propriétés où l'on ne passe sur une pièce d'eau, étang, canal ou rivière. Il ne s'agirait que de s'en servir d'une manière intelligente et avec persévérance. Mais, pour cela, il faudrait avoir un homme spécial, employé pendant toute l'année sur les prairies, comme le jardinier à ses jardins. Tout ce que l'on ferait sans cela serait à peu près peine perdue, tandis que la dépense causée par un irrigateur de profession sera souvent remboursée par des valeurs décuples.

Alors que tous les travaux préliminaires que j'ai décrits sont effectués pour la transformation d'une vallée de landes en prairies, et que l'on est arrivé au dernier hersage, il faut procéder au nivellement du sol. Sans ce travail, les eaux seraient nécessairement mal réparties. Le nivellement est une opération délicate, à l'exécution de laquelle les ouvriers ordinaires de la campagne sont complètement étrangers. C'est toute une étude, dont l'application ne peut être faite que par l'homme qui en a l'intelligence, par suite d'une longue pratique. Pendant qu'il fait le nivellement, l'irrigateur observe de suite pour quel genre d'arrosement il doit préparer le terrain ; et, si l'on cherche à s'initier aux pensées qui l'occupent dans ce moment, on comprendra toute l'expérience dont il a besoin. Cet homme ne connaît d'autre niveau que son œil, qui le trompe rare-

ment. Suivant la pente ou les ondulations du terrain, il se rend compte d'avance du parcours de l'eau, de sa force à telle ou telle chute, et des effets qu'il produira en l'arrêtant à tel point donné, ou en la prodiguant à tel autre. En causant avec lui dans ce moment, il vous explique qu'en tel endroit il convient d'arroser par inondation, plus loin par irrigation, ici par reprises d'eau, là par infiltration. Si vous n'avez jamais suivi de semblables travaux, c'est un monde tout nouveau qui se découvre à vos regards étonnés. Puis, quand l'ouvrage est terminé, vous voyez avec une joie d'enfant toutes les eaux arriver successivement par les diverses voies qui leur ont été préparées, enrichissant votre prairie à qui mieux mieux. On concevra avec quelle précision il faut que tous ces travaux soient exécutés, sachant que le grand talent d'arroser une étendue donnée de terrain est d'y jeter subitement et en grande masse l'eau nécessaire. L'expérience a prouvé que tout manque de précision dans cette opération, diminue d'un tiers, de moitié, l'effet que l'on eût pu obtenir.

Jules RIEFFEL.

(*Extrait d'un Mémoire sur les Irrigations.*)

PRODUITS DES PINS MARITIMES.

Les landes pour lesquelles nous réclamons le boisement sont généralement situées dans l'intérieur de nos départements. Cette partie du pays est celle qui consomme le moins de bois de construction et de chauffage; l'accès en est, pour ainsi dire, interdit aux consommateurs du dehors, en

raison du petit nombre et du mauvais état des voies de communication. Il importe donc que les bois que l'on sèmera dans ces landes soient choisis dans les essences qui trouvent leur emploi sur les lieux mêmes ; autrement l'embarras de les placer les laisserait sans valeur, ou bien les frais de transport absorberaient leurs produits. Il n'y aurait alors aucun avantage, pour la spéculation, dans le boisement de terres incultes.

Pour les essences feuillues et les bois de construction en général, la condition que nous indiquons serait difficilement obtenue, de manière du moins à rendre productifs le sol et les capitaux employés au boisement. Pour les pins maritimes, au contraire, le problème peut être facilement résolu, l'industrie de la résine offrant le moyen d'en tirer sur place un revenu fort élevé. Cette industrie était entièrement inconnue des départements de l'ouest de la France, lorsque, dans la Sarthe, M. Le Febvre des Allaix a prouvé, par une expérience en grand, qu'on peut l'y introduire avec avantage. Nous donnerons plus loin le compte-rendu des travaux de cet agronome distingué, ce qui nous dispensera de nous étendre nous-même sur ce sujet. Les faits consignés dans cet écrit valent mieux que toute démonstration pour convaincre de l'utilité qu'il y aurait à pourvoir nous-même à la production et à la fabrication de substances qui trouvent chaque jour de nouvelles applications dans l'industrie.

Mais l'extraction de la résine, en permettant de tirer des pins sur pied un revenu considérable, n'en consomme pas le bois, n'en altère même pas la qualité. Il reste donc à trouver un emploi à ces arbres, lorsqu'ils seront abattus. Nos usines métallurgiques offrent ici un débouché avantageux. En effet, d'une part, elles convertissent, sur les

lieux mêmes, les bois en charbon, et rendent par-là le transport infiniment moins coûteux. D'une autre part, elles écoulent avec facilité leurs fontes (au charbon de bois), de sorte que, pour remédier à la pénurie du combustible qui en limite la production, plusieurs fabriquent depuis peu d'années leurs fers à la houille ; elles peuvent ainsi réserver pour les hauts fourneaux la totalité du charbon de bois que fournit le pays. Nous n'essaierons pas d'expliquer comment le charbon de bois donne à la fonte destinée à la fabrication du fer une qualité supérieure, que ne saurait compenser le bon marché de la fonte à la houille ; et comment la première est assurée de conserver une place spéciale, et, pour ainsi dire, privilégiée dans le commerce. Nous ne rappellerons pas non plus qu'à poids égal, le charbon de pins vaut généralement celui des autres bois, dans les usines métallurgiques. Nous serions entraîné trop loin, et d'ailleurs ce sont des faits reconnus par tous les hommes compétents. Nous nous bornerons seulement à rechercher à quelle somme peuvent s'élever, dans les trente premières années, les bois livrés à nos usines par un semis de pins maritimes fait en vue de la production de la térébenthine.

Un semis de pins, pour résister aux vents dans des landes entièrement nues et pour conserver une humidité nécessaire à la végétation, doit couvrir le sol, sans toutefois être trop épais, ce qui ferait étioler les plants. Il faut, en un mot, qu'un semis de ce genre forme un massif d'arbres qui s'abritent mutuellement, tout en laissant une libre circulation à l'air. A mesure que les pins grandissent et étendent leurs branches, ils remplissent les intervalles qui les séparent, et bientôt ils s'étoufferaient si on ne les

aérait par des éclaircies. Ces éclaircies sont nécessaires à des époques assez rapprochées, en raison de la rapide croissance des pins ; mais si elles occasionnent un travail assez considérable, elles donnent en même temps des produits qui excèdent les frais de main-d'œuvre et constituent un revenu.

Pour déterminer approximativement ce revenu, nous rechercherons d'abord quelles quantités de bois rapportent ces abattis périodiques ; nous apprécierons ensuite la valeur de ces quantités.

Une excellente notice sur le pin maritime, publiée dans les *Annales forestières*, par M. Lorentz, ancien administrateur de forêts, fournit des données sur le nombre d'arbres compris dans les éclaircies successives. Ces données nous paraissent exemptes d'exagération, et nous les prendrons pour point de départ dans l'évaluation des bois abattus. Voici l'aménagement indiqué comme celui qui met le pin maritime le plus tôt possible en état de rapporter de la résine.

« On éclaircira, dit-il, pour la première fois à l'âge de
» sept ans, et ensuite de six en six années, jusqu'à ce qu'il
» ait atteint vingt-cinq ans. L'espacement des pins entre
» eux devra être amené graduellement : modéré dans les
» deux premières éclaircies, pour activer la croissance en
» hauteur; plus fort dans la troisième, où il suffira de
» réserver 7 à 800 pieds par hectare. A la quatrième, on
» réduira ce nombre à 500 pieds, et l'on pourra gemmer
» *à mort* ceux destinés à être abattus, et peut-être même *à*
» *vie* une partie de ceux qu'on réserve, si la bonté du sol
» en a hâté l'accroissement. La cinquième éclaircie, qui

» sera faite cinq ans après, à l'âge de trente ans, ne
» laissera sur pied que 400 arbres. Les 100 arbres à cou-
» per seront gemmés à mort et les autres à vie. Cette
» quantité de 400 pieds restera ainsi jusqu'à l'âge de
» soixante ans, et le gemmage y sera continué. A cette
» dernière époque, on marquera, pour être gemmés à
» mort et être abattus, 100 arbres, ce qui, de 400, les
» réduira à 300, nombre qui sera conservé jusqu'à l'ex-
» ploitation finale et la régénération de la forêt par le
» semis naturel (1). »

Le nombre de pieds abattus dans les diverses éclaircies étant ainsi déterminé, nous nous sommes adressé à MM. Aimé Carré Kerisouet et Baron du Taya, qui ont une grande expérience de tout ce qui concerne les forêts et les forges; nous les avons priés de nous fournir l'évaluation en stères de ces arbres, et, par suite, leur valeur comme bois à charbon pour les usines. Nous devons à l'obligeance de ces Messieurs des renseignements fort étendus à cet égard, dont nous allons présenter le résumé.

Le prix du stère de pin, destiné à la carbonisation, peut être calculé à 1 fr. 40, les arbres étant vendus sur pieds et à une distance de 12 à 20 kilomètres des usines.

A la première coupe, faite à sept ans, les pins doivent avoir atteint assez de force pour être exploités en fagots ou bourrées, de sorte que les frais de cette éclaircie sont couverts par les produits.

A la seconde, faite à treize ans, les pins pourraient être employés partie en menu charbon pour les cuisines, que l'on vendrait rendu dans nos villes de 1 fr. à 1 fr. 25

(1) Annales forestières, 1842. T. I, p. 119.

l'hectolitre. Le reste serait mis en fagots et vendu au prix de 4 fr. le 100. Nous estimons le produit de la coupe à 10 fr.

Aux troisième, quatrième et cinquième coupes, c'est-à-dire, à 19, 25 et 30 ans, les pins, mis en charbon, donnent un bénéfice net qui est déterminé dans le tableau suivant :

ECLAIRCIES.	ÉVALUATION EN STÈRES.		PRODUIT NET EN ARGENT.	
	d'après M. Kerisouet.	d'après M. Du Taya.	d'après M. Kerisouet.	d'après M. Du Taya.
Première éclaircie, à 7 ans.	»	»	Les frais couverts par la valeur des bois abattus.	
Deuxième, — à 13 ans.	»	»	10	10
Troisième, — à 19 ans. (300 arbres abattus.) . .	20	15	28	21
Quatrième, — à 25 ans. (200 arbres abattus.) . .	20	30	28	42
Cinquième, — à 30 ans. (100 arbres abattus.) . .	18	25	25 45	35
			91 45	108

TOTAL du produit net. . . . 199 45

MOYENNE. 99 72 (1)

Une foule de circonstances locales favorisent ou arrêtent la croissance du pin maritime, et les produits peuvent être extrêmement variés. Dans tel sol, un hectare peut donner à 20 ou 25 ans 200 stères, tandis que, dans tel

(1) Ce produit, calculé pour la Bretagne, serait évidemment plus élevé pour la Normandie. (*Note de M. de Caumont.*)

autre, l'hectare ne rapporterait que 60 à 70 stères. On s'est donc attaché, dans les calculs ci-dessus, à une production moyenne. On comprendra facilement que, placés à une assez grande distance, MM. Baron du Taya et Carré Kerisouet n'aient point obtenu les mêmes résultats, dans les calculs auxquels ils ont bien voulu se livrer; mais leurs chiffres ne s'éloignent guère et on peut s'arrêter à la moyenne de leurs évaluations comme à une donnée offrant des garanties réelles d'exactitude. Il en résulte qu'au bout de trente ans, un hectare ensemencé en pins maritimes rapporterait, pour les cinq éclaircies que l'aménagement nécessiterait, une somme de 99 fr. 72 c. Cette somme, nous le pensons du moins, serait suffisante pour couvrir le principal et les intérêts des capitaux employés au boisement des landes, et les forêts de pins affectées, à trente ans, à l'exploitation de la résine, seraient affranchies de toutes créances passives.

Aug. BOUREL-RONCIÈRE,
Membre de l'Association Bretonne.

EXTRACTION DE LA RÉSINE DU PIN MARITIME DANS LA SARTHE.

Le succès des premières expériences exécutées sur mille pins dans ma terre des *Allaix*, m'a engagé à opérer cette année sur cinq mille arbres nouveaux qui, ainsi que les précédents, ont été traités suivant les méthodes employées dans les départements des Landes et de la Gironde.

La rigueur de l'hiver ayant retardé les travaux préparatoires qui ont coûté 250 fr., on n'a commencé à récolter que le premier mai, c'est-à-dire, deux mois et demi trop tard.

Les produits, la main-d'œuvre, l'état de l'atmosphère, ont été consignés chaque jour; la térébenthine a coulé abondamment dès les premières semaines, mais elle se perdait à travers les joints des boîtes qui la reçoivent. A partir du mois de juin, on a constamment ramassé huit à dix seaux de 12 kilog. par semaine, malgré le froid et les intempéries de la saison. J'avais espéré 3,000 kilog., je peux en présenter 4,500 d'une valeur de 1,200 fr. Cependant 2,000 arbres très-petits, très-rapprochés, n'ont presque rien donné; ainsi 4,000 kilog. ont été produits par 4,000 pins. Le vieux millier ayant deux entailles, a fourni un tiers de plus que les autres. Le défaut d'instruction des ouvriers, le retard que j'ai éprouvé, ont occasionné une perte d'un tiers : au pied de chaque arbre, on en voit des amas considérables qui ont pénétré la terre.

Huit journées d'hommes par semaine ont toujours suffi, et, jusqu'au 1er novembre, il y a 300 fr. de main-d'œuvre pour 1,200 fr. de produits, en y comprenant le galipot. On ne mentionne pas les frais d'installation, qui ne se renouvelleront point. Nous avons fait des progrès depuis l'année dernière; mais il n'est pas douteux qu'avec des temps plus favorables et des ouvriers mieux dressés, on arrivera à obtenir d'une seule entaille un kilogramme et demi par arbre: dès la seconde année, c'est un résultat qui dépasse toutes les espérances.

Il a été reconnu que les plus belles récoltes ont lieu aux sèves du printemps et d'août, et au mois de novembre, quand on râcle les entailles; cette dernière nous a donné 1,250 kilog. de galipot. Le froid est moins contraire que les pluies et le vent, qui empêchent la térébenthine de suivre les entailles.

Les pins de 25 à 30 ans, et surtout ceux qui se trouvent sur les lisières, sont les plus productifs; ils doivent n'avoir qu'une entaille, être assez distants les uns des autres et bien aérés. On choisira des tiges droites, pour éviter un trop grand nombre de copeaux; ceux qui sont inclinés auront des boîtes plus larges, plus longues et plus avancées du côté vers lequel ils penchent. Les planches des côtés de ces boîtes devront être évasées en dehors, pour les établir plus solidement et augmenter leur distance extérieure; elles dépasseront le sol de 0 m. 5 c.

Il faut enlever les 3/4 de la grosse écorce dans une longueur de 1 m. sur 0 m. 2 de large, pour qu'il n'en tombe pas dans les boîtes qu'on nettoie après avoir entaillé, en ayant soin de les recouvrir avec une petite planche portée par le résinier. Les corps étrangers font perdre beaucoup de matière; mais on en sépare facilement l'eau en inclinant la cuiller avec laquelle on la ramasse.

Il est essentiel de n'accroître chaque semaine les entailles que de 0 m. 010 de hauteur, sur 0 m. 002 de profondeur, en rafraîchissant de 0 m. 101 les précédentes; elles ne rendent plus au bout de quatre jours, et deviennent nulles pour les produits. Les copeaux qui servent à diriger la matière seront larges et d'une bonne longueur; de temps en temps on ôte la térébenthine qui s'y fixe. Ils sont pris parmi ceux qui viennent des entailles; on conserve soigneusement le surplus pour le réunir aux déchets provenant de l'épuration de la térébenthine et en extraire de la poix noire.

Toutes mes opérations n'ont fait subir aucune altération aux arbres, et la profondeur des entailles ne portera

pas de préjudice à leur vente, parce que le bois qu'elles font perdre disparaît dans l'équarrissage.

Les trous pratiqués dans les arbres font éprouver plus de perte que les boîtes, et exigent des coches plus profondes pour y faire communiquer plusieurs entailles; mais, dans les fossés et sur les haies, on les préférera aux boîtes, pour que la terre ne s'y introduise pas; dans tous les cas, on se gardera bien d'attaquer les racines de l'arbre.

Lorsque l'entaille sera au-dessus de 2 m., on remplacera la hache courbe ordinaire par une autre à manche beaucoup plus court, dont le tranchant sera convexe, ainsi que la coupe longitudinale de sa lame. Les pinières doivent être éclaircies peu à peu, en traitant successivement les arbres qu'on veut supprimer, et en réservant les plus beaux, de sorte qu'on en prendra d'abord trois à quatre cents par hectare; où il en restera quatre à cinq cents à traiter plus tard.

Nous observons qu'il est indispensable de modifier la culture de nos pins, pour qu'ils acquièrent le plus grand accroissement et donnent le maximum de produits résineux. Il suffira de les éclaircir davantage dans leur jeunesse, et de n'en pas laisser plus de sept à huit cents par hectare à l'âge de vingt ans, auquel on cessera de les élaguer. Ainsi, jusqu'à cette époque, ils donneront les mêmes résultats que ceux qu'on a toujours obtenus, et à partir du jour du traitement, ils rapporteront quatre à cinq fois davantage, tandis qu'ils n'auraient rien produit jusqu'à leur maturité. Nous faisons encore remarquer que l'extraction de la résine se pratique dans le département de la Gironde, où le bois de toute espèce est extrême-

ment cher, ce qui démontre tout l'avantage de cette industrie.

Les pins sur lesquels nous opérons sont semblables à ceux de notre département, et nous avons observé que la qualité du sol avait peu d'influence. Les plus grandes variations ne proviennent que des circonstances plus ou moins favorables où ils sont placés et que nous avons exposées.

Lorsqu'un pin est parvenu à tout son développement, on le couvre d'entailles pour le faire mourir. Si la bille qui a été traitée ne convient pas en charpente ou en carreau, on la débite, ainsi que la culée, en petits morceaux qu'on laisse sécher pour en extraire le goudron par une demi-combustion. Après cette opération, le bois reste à l'état de charbon d'une bonne qualité et d'un bon usage.

La plus grande économie doit présider aux travaux préparatoires et à ceux d'extraction de la térébenthine. Au surplus, nous pourrions citer plusieurs autres récoltes moins certaines, moins avantageuses et dont les frais sont plus élevés.

Je suis heureux d'annoncer l'arrivée d'un ouvrier expérimenté, qui connaît parfaitement la taille des pins et la distillation de la térébenthine. C'est un puissant secours pour la propagation de cette industrie. En outre, j'en ai déjà formé neuf qui auront bientôt les connaissances suffisantes, et leur nombre sera augmenté pour opérer plus en grand.

Cette exploitation et la manipulation des résultats exigeront beaucoup de bras; elles permettront d'occuper des enfants et des femmes qui étaient privés de travail par les mécaniques à filer.

Nos produits sont de deux espèces : 1° le galipot qui se détache de l'entaille et qu'on livre au commerce sans aucune préparation, au prix de 0 fr. 40 c. le kilog; il forme le quart de la récolte totale ; 2° la térébenthine qu'on prend dans les boîtes, pour la soumettre à l'analyse et obtenir l'essence, la colophane , la résine , le brai et autres matières que nous pourrons bientôt exposer. Ces opérations sont plus simples et moins coûteuses que la distillation du vin, parce que l'essence étant plus volatile que l'eau-de-vie, demande un feu moins violent et n'exige pas deux façons. Les frais et la perte occasionnés par les matières étrangères sans valeur n'excèdent pas 5 p. 0/0.

Notre climat étant plus froid que celui de Bordeaux, on pourrait craindre que ces produits ne fussent inférieurs: il est reconnu que les goudrons du Nord sont préférables à tous les autres, et que l'essence de Genève est bien supérieure à celle de la Gironde. Les vins et les eaux-de-vie des pays les plus méridionaux ne sont pas toujours les meilleurs, et notre latitude est peu différente de celle de la Suisse; cela nous fait espérer que l'essence de nos pins sera d'une bonne qualité. J'ai déjà fabriqué de la résine qui égale celle du commerce et qui lui sera supérieure, si on y laisse un peu d'essence.

Je ne prétends traiter que mes récoltes; mais on pourra fonder un établissement central pour celles qu'on obtiendra dans nos contrées.

Le département de la Sarthe a 1,700 hect. de pinières et 23,000 hect. de landes , bruyères et terres incultes, qui toutes devraient être immédiatement plantées en pins. On pourrait toujours en avoir 24,000 hect. à traiter, dont

le produit annuel s'élèverait par la suite à cinq millions, en térébenthine, en galipot et en goudron.

L'écoulement des diverses substances qui sont d'un grand usage dans les arts, dans la marine et pour l'éclairage, s'effectuera promptement en livrant aux commerçants, ou directement aux consommateurs. Leur transport donnera une grande activité au roulage et à la navigation. Le commerce recevra une extension qui procurera de nouveaux bénéfices; les revenus des plantations et leur valeur seront beaucoup augmentés. Ainsi, un mille de pins entaillés et âgés de 25 ans, qui ne rapporterait pas 10 fr. par an, pourrait produire 200 fr. de rente à une époque où chaque arbre ne vaudrait pas 1 fr., et jusqu'à celle où il aurait atteint toute son étendue.

Un riche propriétaire du département des Landes m'écrivait dernièrement que, s'il n'était pas aussi âgé, il viendrait ici établir l'extraction de la résine, dont il retirerait d'immenses avantages. Celui que j'apprécie le plus, c'est de décider mes compatriotes à saisir avec empressement cette nouvelle branche d'industrie, qui sera la source de plusieurs autres, telles que la fabrication du gaz lumineux et du savon, et qui, jointe à une meilleure culture de notre sol, imprimera le mouvement le plus favorable aux intérêts de toutes les classes de la société.

Désormais la question principale est résolue ; mais, s'il reste quelques difficultés à vaincre, l'expérience m'instruira, et j'espère que des hommes plus éclairés que moi voudront bien seconder mes efforts.

LEFEBVRE DES ALLAIX.

CULTURE DES RÉSINEUX A BRAY-LA-CAMPAGNE (Calvados.)

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.)

« Il se trouve sur ma propriété de Bray-la-Campagne à peu près soixante à soixante-dix hectares d'un sol calcaire très-défavorable à tout genre de culture. Le prix de loyer de ces terrains (portés dans les deux dernières classes du cadastre) peut être estimé de 6 fr. à 15 fr. l'hectare. Ces terrains, qui ne répondent point aux soins du cultivateur, et dont les produits ne couvrent même pas toujours les dépenses, tromperaient aussi l'espoir de celui qui voudrait y élever des taillis. Il me parut donc évident qu'une plantation d'arbres résineux était le seul moyen de les utiliser. Je savais qu'un sol calcaire aussi aride ne pouvait convenir au mélèze; j'y plantai (mais avec une défiance dans leur réussite que la suite a justifiée) un très-petit nombre de pins maritimes, et je m'attachai exclusivement au pin silvestre : ce dernier a réalisé les espérances qu'il m'avait fait concevoir.

» Mes premières plantations dans les terrains que je viens d'indiquer remontent à plus de vingt ans; mais alors c'était seulement de simples essais complètement insignifiants par leur peu d'étendue. Ce n'est qu'en 1830 que j'ai commencé à entreprendre ces plantations, que j'ai continuées depuis, et qui couvrent maintenant environ 45 hectares. Au moyen des semis que j'ai faits, je compte en planter encore, d'ici à deux ou trois ans, une vingtaine d'hectares.

» Mes pins silvestres, lorsqu'ils sont bien repris, s'al-

longent chaque année d'une longueur qu'on peut estimer, en moyenne, de 30 à 60 centimètres. Vers la neuvième ou dixième année après leur plantation, je les fais élaguer, en leur conservant à la partie supérieure trois à quatre étages de branches. À partir de cette époque, je leur fais couper un étage de branches, de deux ans en deux ans, période pendant laquelle mes pins en ont poussé deux. Vous voyez donc que, après chaque opération, la tête de l'arbre se trouve avoir encore un étage de branches de plus qu'elle n'en avait conservé à la suite de l'opération précédente.

» Ces élagages fournissent un bon combustible très-recherché pour les fours. J'estime qu'on peut retrouver dans la vente de ces coupes bisannuelles l'équivalent du prix de loyer de ces terrains, et je crois qu'on pourrait même se flatter d'obtenir plus pour l'avenir, si l'amélioration et la multiplication des voies de communication de toute espèce, en facilitant le transport de la houille bien loin des lieux de son extraction, ne faisaient entrevoir la possibilité d'une baisse dans le prix du combustible. J'ai varié relativement aux distances auxquelles j'ai fait planter mes pins. Enfin, depuis plusieurs années, je me suis arrêté aux suivantes :

» Je laisse entre toutes les rangées de pins une distance de deux mètres, et je plante ces mêmes pins à la distance d'un mètre l'un de l'autre dans le rang ; comme vous le voyez, cette disposition en donne cinq mille par hectare.

» La distance de deux mètres entre les rangs rend facile l'extraction des bourrées au moyen de la brouette, et celle d'un mètre dans les rangs m'a paru suffisante pour que les pins puissent y exister long-temps avant qu'on soit

contraint de les éclaircir, et avoir acquis alors des dimensions qui permettent de les employer dans les constructions.

» Dans les portions de terrain les moins infertiles, j'ai substitué avec succès le pin Laricio de Corse, au pin silvestre. J'ai trouvé dans le pin Laricio une croissance plus prompte et surtout une tige plus droite, d'une grosseur plus égale et bien plus dégarnie de branches. J'ai planté aussi en assez grand nombre des pins Laricio de Calabre, dont les graines m'avaient été fournies par M. Vilmorin-Audrieux. Depuis quelques années, le même (M. Vilmorin-Audrieux) m'a fourni une assez grande quantité des graines de pin Laricio de Crimée et pin noir d'Autriche. Ces trois pins Laricio (de Calabre, de Crimée et d'Autriche) paraissent identiques et ne sont très-probablement que le même pin apporté de trois pays différents. Ces pins diffèrent du pin Laricio de Corse; ils ont une tige aussi régulière et aussi droite, mais plus courte et plus garnie de fortes branches; et ils en diffèrent encore en ce qu'un terrain trop infertile et trop peu profond pour que le pin Laricio de Corse pût y prospérer, paraît leur suffire. Depuis cinq ans, j'ai planté un grand nombre de ces pins de Crimée et d'Autriche dans les plus mauvais sols, où leur reprise m'a paru aussi facile et leur végétation au moins aussi vigoureuse que celle du pin silvestre, que je commence à délaisser pour eux.

» Auguste DE DAMPIERRE,
» Membre de l'Association normande. »

ÉCHAUFFEMENT DES TERRES PAR LA CHALEUR LUMINEUSE.

Cette propriété est une des plus importantes en agriculture, mais elle dépend d'un grand nombre de circonstances qu'il faut savoir isoler : 1° de la couleur de la surface du sol; 2° de la composition minérale du terrain; 3° d'autres circonstances tenant à la disposition générale du sol, telle que son inclinaison, et que nous examinerons plus loin. Dans chaque climat, cet échauffement dépend, de plus, de la nébulosité du ciel.

Couleur de la surface du sol. — La couleur du sol est la circonstance principale à examiner pour juger de sa faculté d'échauffement; elle fait varier considérablement la chaleur reçue par la terre. Dans une expérience, l'argile teinte en blanc marquait 41°,25 ; la même argile teinte en noir avait une température de 48°,88, celle de l'air étant de 25 degrés. Le soleil échauffait donc la première de ces terres de 16°,25, et la seconde de 23°,88.

Quand les terres blanches sont des glaises, comme elles retiennent beaucoup d'eau, on peut attribuer le retard de leur végétation à leur humidité. Mais quel est le cultivateur du midi qui n'a pu comparer le degré d'avancement des récoltes des terroirs calcaires rougeâtres avec celui des terres blanches de même nature, l'humidité des deux terres étant égale d'ailleurs? Qui ne sait combien les vins des terrains blancs sont moins spiritueux que ceux des terrains colorés? Dans le nord, les terrains blancs sont exclusivement consacrés à la culture des raisins blancs, qui mûrissent plus facilement que les rouges. M. Creuzé-

Latouche, qui a fait une étude approfondie des vignobles des bords de la Loire, confirme ce résultat général. « J'avais observé, dit-il, que les coteaux du Cher, de la Creuse, de l'Indre, depuis Châtellerault jusqu'à l'embouchure de cette rivière dans la Loire, et jusqu'aux environs de Tours et de Saumur, avaient toujours pour base une espèce particulière de pierre calcaire blanche, tendre, poreuse, généralement répandue dans toutes ces contrées. On voit sur ces coteaux des intervalles plus ou moins longs où la substance calcaire se trouve à une plus grande profondeur sous la terre végétale; cette terre n'est plus blanche, sa couleur est assez ordinairement nuancée de jaune et de rouge. C'est par ces indications que peuvent se distinguer très-aisément dans ces contrées les terres à vins rouges et celles à vins blancs. Quelquefois les veines rouges et blanches alternent de proche en proche, et alors on voit des vignobles à vins rouges et des vignobles à vins blancs également alternés; tels sont les environs de Tours et les coteaux de la Vienne. Ailleurs on ne voit que des terres blanches, et tel est l'aspect que présentent constamment les coteaux de Saumur, sur cette même pierre calcaire où l'on ne récolte le plus communément que des vins blancs. Mais, dans d'autres parties de ce même banc calcaire, où l'on cultive indistinctement des raisins noirs et des raisins blancs sur la terre blanche, il est constant que les vins rouges qui s'y récoltent sont petits, faibles, décolorés, de peu de durée, et dans le même état d'infériorité et d'imperfection que les vins rouges du département de la Marne. Les vins rouges, au contraire, qui, dans d'autres parties de ces mêmes cantons, et souvent dans le même domaine, se récoltent sur la terre rouge ou rougeâtre, ont une in-

tensité de couleur, une fermeté et une qualité tout opposées (1). »

L'expérience en grand confirme donc complètement l'expérience en petit, et ce n'est pas seulement sur la vigne que cet effet se remarque, quoique les blés, les fourrages, en gazonnant la terre, la préservent en partie du contact des rayons solaires; ils ne la couvrent pas tellement que l'effet de la coloration ne se fasse sentir, surtout au premier printemps, quand l'herbe est encore peu épaisse. D'ailleurs on doit compter pour beaucoup dans l'élévation de la température d'un pays, le rayonnement nocturne des terres colorées en jachère et en état de culture, échauffées pendant le jour. Cet effet local se manifeste très-clairement, et nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

Cette question de la coloration du terrain amène celle de la coloration des murs d'espalier. Doit-on les maintenir blancs ou les colorer en noir? Dans le premier cas, le mur n'absorbe pas la chaleur solaire, mais la reflète sur l'espalier; dans le second, le mur absorbe la chaleur solaire et la rayonne pendant la nuit. Ainsi, d'un côté, on constitue un climat extrême à l'arbre, de l'autre un climat moyen. Dans les pays froids, où il importe de hâter la maturité par des variations successives de température capables de provoquer le mouvement de la sève, que la chaleur moyenne serait insuffisante à mettre en mouvement, on a adopté généralement les murs blancs. Mais je pense que les pays méridionaux retireraient un grand avantage des murs noirs, qui préviendraient l'insolation

(1) *Mémoires de la Société d'Agriculture de la Seine*, t. III, p. 26.

des fruits et leur départiraient pendant la nuit la chaleur qu'ils auraient absorbée pendant le jour.

On a souvent rappelé l'observation de Saussure, qui a vu les habitants de Chamouni répandre sur leurs champs couverts de neige la poussière de schistes noirâtres pour hâter la fusion de cette neige.

M. Pouillet a fait une série d'expériences sur les effets thermiques de la coloration ; mais, en attendant qu'il les publie, nous nous contenterons des résultats que l'on trouvera dans l'article suivant.

Effets de la composition minérale des terrains sur l'échauffement. — La composition minérale des terrains a des effets beaucoup moins marqués que leur coloration sur leur faculté d'échauffement par les rayons lumineux. On parvient à démêler ce qui lui appartient dans ces effets en exposant les diverses natures de terres au soleil, avec des surfaces noircies par une légère couche de noir de fumée, ou blanchies par une couche également légère de magnésie très-fine et très-blanche.

	SURFACE		DIFFÉRENCE.
	Blanche.	Noire.	
Sable de quartz.	43°25	50°87	7°62
Sable calcaire.	43,25	51,12	7,87
Gypse.	43,50	51,25	7,75
Glaise maigre.	42,35	49,75	7,40
Glaise grasse.	42,12	49,50	7,38
Terre argileuse.	41,88	49,12	7,24
Argile.	41,25	48,87	7,62
Terre calcaire.	42,85	50,50	7,65
Magnésie.	42,62	49,62	7,00
Terreau.	42,50	49,38	6,88
Terre de jardin.	42,35	50,25	7,90
Terre d'Hoffwyl.	42,00	50,00	8,00
Terre du Jura.	42,85	50,50	7,65

Ainsi, de la nature de terre la plus susceptible de s'échauffer à celle qui l'est le moins, du gypse blanchi à l'argile blanchie, on ne trouve que la différence de 2°,35, et du gypse noirci à l'argile noircie 2°,38, tandis que le changement de couleur du blanc au noir produit une différence presque constante de 7 à 8 degrés. C'est donc principalement à la coloration du sol que l'on doit attribuer son plus ou moins grand échauffement.

Humidité. — L'humidité et la sécheresse du sol influent aussi considérablement sur son échauffement. Les terres gardant leur couleur naturelle à leur surface, voici ce qu'elles acquéraient de chaleur, selon qu'elles étaient sèches ou humides, la température de l'air étant à 25 degrés.

	Terre humide.	Echauffem. solaire.	Terre sèche.	Echauffem. solaire.	Différence.
Sable de quartz, gris-jaunâtre clair.	27°25	12°25	44°75	19°75	7°50
Sable calcaire gris-blanchâtre	37,58	12,38	44,50	19,50	7,12
Gypse, gris-blanc clair.	36,25	11,25	43,62	18,62	7,37
Glaise maigre jaunâtre.	36,75	11,75	44,12	19,12	7,37
Glaise grasse.	37,25	12,25	44,50	19,50	7,25
Terre argileuse gris-jaunâtre.	37,38	12,38	44,62	19,62	7,24
Argile, gris-bleuâtre.	37,50	12,50	45,00	20,00	7,50
Terre calcaire blanche.	35,63	10,63	43,00	18,00	7,37
Magnésie blanc de neige.	35,13	10,13	42,62	17,62	7,49
Terreau gris-noir.	39,75	14,75	47,37	22,37	7,62
Terre de jardin gris-noir clair.	37,50	12,50	45,25	20,25	7,75
Terre d'Hoffwyl grise.	36,88	11,88	44,25	19,25	7,37
Terre du Jura grise.	36,50	11,50	43,75	18,75	7,25

La différence d'échauffement solaire entre les terres humides et les terres sèches est presque constamment de 7 à 8 degrés ; elle représente ici l'abaissement de tempé-

rature dû à l'évaporation; elle se maintient jusqu'à ce que les terres soient sèches. On peut conclure de ces expériences que les terres froides sont celles qui ont une couleur peu foncée et une grande faculté de retenir l'eau et de se dessécher lentement. Comte DE GASPARIN. (1)

VALEUR COMPARATIVE DES ENGRAIS.

M. Girardin a présenté à la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure une analyse très-intéressante du travail de MM. Boussingault et Payen sur la valeur comparative des engrais. Elle nous paraît devoir être reproduite dans l'Annuaire normand et ne pouvoir être trop recommandée à l'attention des agriculteurs.

MM. Boussingault et Payen posent en principe que « *les engrais ont d'autant plus de valeur, que la proportion de substance organique azotée y est plus forte et domine, surtout relativement à celle des matières organiques non azotées ; qu'enfin, la décomposition des substances quaternaires s'opère graduellement et suit mieux les progrès de la végétation.* »

C'est donc *l'azote en combinaison* dans la substance qui est surtout utile, et son dosage qui indique la richesse de l'engrais.

« Les agriculteurs admettent, depuis long-temps, que les fumiers les plus actifs proviennent des matières animales; or, la principale différence entre ces matières et celles qui dérivent immédiatement des végétaux, réside dans la proportion de l'azote. Les progrès de la science,

(1) Nous tirons ces intéressants détails de l'excellent Cours d'Agriculture de M. le comte de Gasparin, publié dernièrement, et dont nous recommandons la lecture à tous les agriculteurs.

dans ces derniers temps, non-seulement confirment ces traditions, mais encore permettent de répondre à quelques objections élevées contre la généralité du principe; ils rendent compte de la nécessité de l'azote pour le développement des plantes.

« Les phénomènes de l'alimentation des végétaux, en raison même de la structure et de l'action physiologique de leurs organes, s'accomplissent par l'absorption de substances *dissoutes* ou *gazeuses* ; ces phénomènes se trouvent ainsi dégagés de toute la complication qui résulte, dans la nutrition animale, des influences relatives à l'état physique des aliments ingérés.

« La qualité et les doses des engrais applicables aux plantes peuvent donc varier entre des limites très-étendues, s'ils cèdent leurs produits gazeux ou solubles, en proportions convenables, pour un temps et une superficie donnés.

« C'est ainsi que, toutes choses égales d'ailleurs, un engrais entièrement décomposable en ses produits solubles et gazéiformes, dans le cours d'une seule année, pourra produire autant d'effet sur la première récolte qu'une quantité quintuple d'un autre engrais dont la décomposition ultime ne s'achèverait qu'en cinq ans ; mais celle-ci fournira, pendant un temps cinq fois plus considérable, les produits utiles, et il y aura compensation.

« La durée des engrais, souvent dépendante de la cohésion et de l'insolubilité de la substance organique, doit donc être prise en sérieuse considération. »

En considérant les changements prochains que les matières animalisées subissent par le fait de la putréfaction, MM. Boussingault et Payen admettent que, de toutes ces matières, les plus avantageuses à la production des en-

grais, ce sont précisément celles qui peuvent donner naissance à la plus forte proportion de corps azotés solubles ou volatilisables. En effet, la présence seule de l'azote dans une matière d'origine organique, ne suffit pas pour la caractériser comme engrais : la houille, par exemple, renferme des quantités d'azote très-appréciables, et cependant l'action améliorante de la houille sur le sol est absolument nulle comme engrais. C'est que cette substance ne saurait éprouver, par l'action des agents atmosphériques, cette fermentation putride dont le résultat final est une production de sels ammoniacaux et d'autres combinaisons azotées.

« L'efficacité des sels ammoniacaux dans les engrais est admise aujourd'hui par les chimistes qui ont porté leurs vues sur les applications agricoles; leur opinion est motivée sur les faits pratiques les plus authentiques, les mieux avérés. Ainsi, l'urine putréfiée est, tout le monde le sait, un engrais des plus énergiques; or, le produit de la putréfaction de l'urée, principe essentiel de l'urine, est presque en totalité du carbonate d'ammoniaque. Le guano, cet engrais si actif qui, depuis des siècles, fertilise les sables arides des côtes du Pérou, est presque uniquement formé de sels à base d'ammoniaque. »

Les sels ammoniacaux dérivent, en définitive, de l'azote, et il n'y a que les principes azotés qui en fournissent. Mais, cependant, les principes azotés, quelque importants qu'ils soient, ne sont pas les seuls aliments des plantes, et il est bien certain que différents sels alcalins et terreux sont indispensables à leur développement.

« Les principes organiques non azotés ne jouent sans doute pas non plus un rôle passif dans l'action fertilisante

des fumiers ; mais, à quelques exceptions près, les sels fixes, l'eau ou ses éléments, et le carbone, surabondent dans les divers engrais ; ils constituent la majeure partie des chaumes et autres détritus des récoltes ; leur excès peut même devenir nuisible. L'élément dont les doses sont les plus faibles, c'est l'azote. C'est, d'ailleurs, celui qui se dissipe le plus rapidement par l'altération des corps organiques à composition quaternaire, altération utile pour exciter la décomposition des substances organiques non azotées. »

Par tous ces motifs, MM. Boussingault et Payen le regardent comme le principe dont il importe surtout de constater la présence ; c'est sa proportion qui établit, suivant eux, la valeur comparative des engrais et leurs équivalents réciproques.

« Les faits pratiques confirment surabondamment ces données scientifiques, et les prévisions qu'elles ont fait naître ; on sait, effectivement, que les plus riches engrais, ceux qui, maintenant, ont le plus de valeur vénale et s'expédient à de plus grandes distances, sont formés de substances fortement azotées : tels sont les *membranes des tissus adipeux*, les *débris de poils*, de *laine*, de *soie*, de *plumes*, la *râpure de corne* et *le sang*, qui, desséchés, représentent de 32 à 50 fois leur poids de fumier normal. »

Pour déterminer la proportion d'azote contenue dans une substance organique, dans un engrais, il faut, de toute nécessité, recourir à l'analyse élémentaire, c'est-à-dire à un procédé chimique assez délicat, et qui, malheureusement, n'est pas à la portée des agriculteurs proprement dits. Mais cet inconvénient n'est pas aussi grave qu'on pourrait le supposer ; car, dans toutes les villes, il

y a maintenant des chimistes assez exercés, qui peuvent venir en aide, sous ce rapport, aux praticiens. Il n'est donc pas néces aire que je décrive ici le moyen d'expérimentation par lequel on peut doser l'azote dans les engrais. Il suffira de donner les résultats des expériences de MM. Boussingault et Payen.

Pour établir la richesse ou le titre des engrais, il faut nécessairement les rapporter tous à une mesure commune. MM. Boussingault et Payen ont pris, comme terme de comparaison, le fumier de ferme, qui est un mélange de déjections d'herbivores et de litières; ils l'ont pris lorsqu'il est à demi consommé, c'est-à-dire lorsque la paille n'est pas encore entièrement désagrégée, mais seulement amollie et devenue filamenteuse. C'est là leur *engrais normal*, dont ils expriment le titre par 100, et auquel ils comparent toutes les autres espèces d'engrais, dont le dosage de l'azote a été déterminé. Ils arrivent ainsi à établir des nombres qui expriment les rapports en poids dans lesquels les différents engrais peuvent être substitués l'un à l'autre, de manière à produire le même effet fertilisant sur le sol, que 100 parties de fumier en poids. Ces nombres sont ainsi de véritables équivalents.

MM. Boussingault et Payen ont analysé 127 substances agissant ou pouvant agir comme engrais, afin de déterminer leur richesse en azote, et par suite leur équivalent. Je joins ici, dans le tableau suivant, les résultats de leurs expériences et de leurs calculs, dégagés de tous les chiffres qui ont servi à les établir. Les seules données utiles à la pratique consistent dans la proportion d'azote contenue dans 100 parties de l'engrais pris dans l'état humide ordinaire, dans le titre de l'engrais rapporté à celui du

fumier normal, et dans l'équivalent théorique. Pour plus de commodité, j'ajouterai, dans une quatrième colonne, la quantité de chaque engrais, exprimée en kilogrammes, nécessaire pour fumer un hectare de terre. L'expérience a démontré qu'il faut 30,000 kilog. de bon fumier pour fumer un hectare de terre (1). Cela revient à dire que 30,000 kilog. de matière contenant 4 pour 1,000 d'azote, fument un hectare. Il ne faudrait donc que 15,000 kilog. de matière renfermant 8 pour 1,000 d'azote, pour obtenir les mêmes résultats, et ainsi de suite. D'après cela, la paille de pois ayant pour équivalent 22,34, il ne faudrait que 6,702 kilog. de cette matière pour remplacer, dans la culture, 30,000 kilog. de fumier normal; en effet :

$$100 : 22,34 :: 30,000 : X = \frac{22,34 \times 30,000}{100} = 6,702.$$

Des substances analysées par MM. Boussingault et Payen, comme de toutes celles qui peuvent être employées comme engrais, on peut faire trois grandes classes :

Les engrais tirés du règne végétal ;

Les engrais tirés du règne animal;

Et les engrais mixtes, fumiers et composts.

Voici l'indication des uns et des autres, avec leurs titres et leurs équivalents.

(1) Dans leurs Mémoires, MM. Boussingault et Payen estiment qu'il ne faut que 10,000 kilog. de bon fumier pour fumer un hectare. Ce chiffre est tellement différent de celui qui ressort des faits de la pratique journalière, que nous n'avons pu l'admettre, malgré l'autorité des deux chimistes parisiens. Nous avons pris le chiffre de 30,000 kil. comme étant la moyenne véritable des doses employées en France et à l'étranger.

TABLEAU DES TITRES ET DES ÉQUIVALENTS DES ENGRAIS.

DÉSIGNATION des Substances.	Proportion d'azote dans 100 parties de la Substance à l'état normal.	TITRE de la Substance à l'état normal.	ÉQUIVALENT de la Substance à l'état normal.	Nombre de kilogr. de la Substance pour fumer un hectare de terre.
Fumier de ferme, pris comme type.	0,40	100	100	30,000
I. §. *Engrais végétaux inférieurs au fumier normal.*				
Pulpes de betteraves	0,378	85	103,80	31,740
Dépôt des féculeries frais	0,36	90	111,10	33,330
Sciure d'acacia, séchée	0,29	72,5	137,90	41,370
Paille d'avoine	0,28	70	142,85	42,855
Paille de froment, récente	0,24	60	166,66	49,998
Paille d'orge	0,23	57,5	173,9	52,170
Paille de seigle	0,17	42,5	233,29	70,587
Sciure de sapin, séchée	0,16	40	250,0	75,000
Racine de trèfle, séchée	0 16	40	250,0	75,000
Eaux des féculeries	0,07	17,5	371,42	171426
II. §. *Engrais animaux inférieurs au fumier normal.*				
Excréments solides des vaches	0,32	80	125,0	37,500
Engrais flamand liquide	0,19	47,5	210,5	63,150
Eau de lavage des fumiers	0,039	1,475	671,11	201835
III. §. *Engrais végétaux supérieurs au fumier normal.*				
Tourteau de lin	3,20	1300	7,69	2,307
Tourteau de colza	4,92	1230	8,13	2,439
Touraillons ou radicelles d'orge	4,51	1127,5	8,80	2,640
Tourteau de chenevis	4,21	1052	9,50	2,850
Herbes marines, sèches	2,408	602	16,61	4,983
Paille de pois	1,79	447,5	22,34	6,702
Feuilles de bruyère, sèches	1,74	435	22,9	6,870
Dépôt des féculeries, sec	1,338	384,5	24,50	7,350
Fucus ou varechs, secs	1,38	345	28,90	8,670
Feuilles de poirier	1,36	340	29,40	8,820
Genêt (tiges et feuilles)	1,22	305	32,78	9,834
Feuilles de hêtre	1,177	294	33,98	10,194
Feuilles de chêne	1,175	293	34,0	10,200
Paille de lentilles	1,01	250	39,60	11,880

DÉSIGNATION des SUBSTANCES.	Proportion d'azote dans 100 parties de la Substance à l'état normal.	TITRE de la Substance à l'état normal.	ÉQUIVALENT de la Substance à l'état normal.	Nombre de kilogr. de la Substance pour fumer un hectare de terre.
Fumier de ferme, pris comme type.	0,40	100	100	30,000
Fanes de carottes.	0,85	212,5	47,0	14,100
Balles de froment.	0,85	212,5	47,0	14,000
Paille de millet.	0,78	195	51,28	15,384
Feuilles d'acacia.	0,721	180	55,47	16,641
Marc de pommes, desséché.	0,59	147	67,79	20,337
Fanes de pommes de terre.	0,55	137,5	72,72	21,816
Sciure de chêne, sèche.	0,54	135	74,0	22,200
Varechs sortant de la mer.	0,54	135	74,0	22,200
Tourteau d'épuration d'huile de poisson	0,54	135	74,0	22,200
Feuilles de peuplier.	0,538	134	74,34	22,302
Pulpe de pommes de terre, pressée.	0,526	131,5	76,0	22,800
Fanes de betteraves.	0,50	125	80,0	24,000
Paille de froment ancienne.	0,49	122,5	81,60	24,480
Paille de sarrasin.	0,48	120	83,33	24,999
Madia Sativa (plante entière).	0,45	112,5	88,88	26,664

§ IV. *Engrais animaux ou mixtes supérieurs au fumier normal.*

Chiffons de laine.	17,978	4494	2,22	0,666
Plumes.	15,34	3835	2,60	0,780
Sang insoluble, séché en grand. . . .	14,875	3719	2,69	0,807
Râpure de corne.	14,36	3590	2,78	0,834
Guano importé en France.	13,950	3487	2,86	0,858
Bourre de poils de bœufs.	13,78	3445	2,90	0,870
Chair musculaire, séchée à l'air. . .	13,04	3260	3,06	0,918
Pain de creton.	11,875	2968,75	3,26	0,978
Sang soluble, tel qu'on l'expédie. .	12,18	3045	3,28	0,984
Colombine.	8,30	2075	4,8	1,440
Os secs.	7,016	1754	5,70	1,710
Morue salée.	6,70	1675	5,97	1,791
Sang coagulé et pressé.	4,514	1228,5	8,86	2,658
Poudrette de Belloni.	3,85	962,5	10,30	3,090
Marc de colle des fabriques.	3,734	933,5	10,80	3,240
Sang liquide des abattoirs.	2,945	736	13,30	3,990
Urine de cheval.	2,61	652,5	15,3	4,590
Poudrette de Montfaucon.	1,56	390	25,60	7,680
Résidus de bleu de Prusse et sang. .	1,306	326	30,62	9,186
Excréments de moutons.	1,11	277,5	36,0	10,800

DÉSIGNATION des SUBSTANCES.	Proportion d'azote dans 100 parties de la Substance à l'état normal.	TITRE de la Substance à l'état normal.	ÉQUIVALENT de la Substance à l'état normal.	Nombre de kilogr. de la Substance pour fumer un hectare de terre.
Fumier de ferme, pris comme type.	0,40	100	100	30,000
Noir animalisé.	1,090	275,5	36,69	11,007
Noir des raffineries.	1,06	265	37,7	11,310
Excréments mixtes de cheval.	0,74	185	54,0	16,200
Urines des pissoirs publics.	0,715	179	55,86	16,758
Excréments des porcs.	0,63	157,5	63,4	19,020
Excréments solides de cheval.	0,55	137,5	72,7	21,810
Résidus de colle d'os.	0,528	133	75,75	22,725
Urine de vaches.	0,44	110	90,9	27,270
Excréments mixtes de vaches.	0,41	102,5	97,5	29,250

MM. Boussingault et Payen, en imaginant leur nouvelle méthode d'appréciation de la valeur comparée des engrais, ont rendu un service signalé à l'agriculture. Cette méthode, beaucoup plus exacte que toutes celles qui étaient employées jusqu'ici, donne encore le moyen de reconnaître les fraudes que les engrais commerciaux, noir animalisé, noir des raffineries, sang desséché, etc., subissent journellement. L'utilité pour la pratique des équivalents des engrais, consignés dans le tableau précédent, ne saurait être méconnue; c'est une heureuse pensée d'avoir emprunté à la chimie, pour cette question importante d'agriculture, le secours de ses procédés rigoureux d'expérimentation.

Tout en attachant à la matière azotée des engrais l'importance qu'elle mérite, il ne faut pas, d'une manière exclusive, nier la part considérable que prend aussi la matière organique non azotée, et même les substances

salines contenues dans les engrais, à l'acte de la végétation. L'humus est une matière très-riche en carbone, qui, mélangée avec une certaine quantité de matière animale, et soumise à l'influence de l'air, de l'humidité et de la chaleur, éprouve une décomposition lente qui fournit de l'acide carbonique. Cet acide sature une partie de l'ammoniaque qui résulte de la décomposition de la matière azotée. Lorsqu'il y a excès d'acide carbonique, il se dissout en partie dans l'eau dont le sol est imprégné, ou s'échappe au dehors pour être repris par les surfaces respiratoires des plantes. — Quant aux substances minérales, aux sels des engrais, elles entrent dans le tissu végétal par voie d'absorption, sont charriées par les liquides séveux dans tous les organes, et contribuent sans aucun doute à leur développement.

Un célèbre chimiste allemand, le docteur Liébig, a émis tout récemment, dans sa *chimie organique appliquée à la physiologie végétale et à l'agriculture*, une opinion qu'il est impossible d'adopter. Il prétend que la matière organique des engrais ne joue qu'un rôle fort secondaire, et que c'est uniquement aux matières minérales qu'ils renferment qu'ils doivent leur efficacité. Aussi, il arrive à cette conclusion singulière, qu'il viendra sans doute un temps où, au lieu d'employer comme aujourd'hui des fumiers, on engraissera les champs avec une dissolution de silicate de potasse, avec la cendre de paille, avec les phosphates préparés exprès dans les fabriques, etc. (1).

Voilà pourtant à quelles conséquences erronées peut

(1) Liébig, ouvrage cité, pages 177 et suivantes

conduire l'esprit de système ou une fausse interprétation des faits. C'est le même esprit systématique qui, au commencement du siècle dernier, avait conduit l'anglais Jéthro Tull à prétendre que le travail pouvait suffire, et que la terre devait produire sans engrais. Aussi, il semait les végétaux en lignes, les cultivait avec soin, en alternait la place dans les années successives, et obtenait ainsi des produits. Son système fit des prosélytes. Duhamel, qui marchait à la tête des écrivains agronomiques en France; Lullin de Châteauvieux, agronome distingué de Genève, le mirent en pratique et le préconisèrent. Mais ce système, contraire à l'expérience de tous les pays et de tous les siècles, tomba de lui-même, parce que les résultats ne lui furent pas favorables. Ses partisans s'appuyaient sur ce qui se passe dans la végétation spontanée, où les produits se continuent et s'accroissent même par les végétations successives. Mais cette végétation se compose d'un mélange de plantes annuelles ou vivaces, de familles diverses, qui périssent tous les ans ou au bout d'un petit nombre d'années, laissant, pendant leur vie, leurs feuilles, et, après leur mort, tous leurs débris aux végétaux qui les remplacent. Ici, la vie s'entretient sans avoir besoin du travail ni de l'engrais donné par l'homme. Mais il n'en est pas de même de la végétation artificielle que l'homme civilisé cherche à obtenir du sol. Il veut produire des plantes de même nature, aussi rapprochées que possible les unes des autres; il les recueille, elles et leurs débris, pour son propre usage, sans en rien laisser au sol; il fait effort pour mettre la terre et toutes ses forces à la disposition exclusive des plantes qu'il veut favoriser. Ces plantes sont presque toutes de la nature la plus épui-

sante, doivent produire des substances féculentes qui contiennent beaucoup de sucs nourriciers sous un petit volume, et, par cette raison, épuisent le sol des principes similaires qu'il contient. On conçoit donc bien la nécessité de donner à ce sol le moyen de reproduire ces plantes, en leur rendant, sous forme d'engrais, leurs débris améliorés par les déjections des animaux qui s'en sont nourris (1).

J. GIRARDIN.

(1) Puvis, *des Engrais animaux*, broch. in-8, 1841, p. 3.

ÉTUDE

SUR

LA VALEUR DES ENGRAIS

Par M. RIEFFEL ,

Directeur de l'Association bretonne.

Nous croyons devoir reproduire, dans l'Annuaire de l'Associa normande, l'intéressant extrait qui va suivre, d'un travail de M. Ri directeur de l'Association bretonne. Nous devons seulement fair marquer, pour les conclusions à tirer des expériences rapportées cet article, que les terres exploitées par M. Rieffel sont toutes dan région non calcaire.—Les résultats obtenus par le noir animal ser tout autres dans un terrain calcaire, puisqu'il est bien conn l'action de cet engrais est presque nulle dans les régions calcaires

(Note du Directeur de l'Association normande.)

La première série de ces expériences a été commen dans l'été de 1842. La récolte de sarrasin sur la land culte me sert toujours, en pareil cas, de premier e Le sol des landes est la véritable pierre de touche de grais, et, sur ce sol, quelle que soit la saison, le sarr vient toujours, un peu plus, un peu moins; mais il v si l'engrais a quelque énergie. Si l'engrais est impuiss il ne vient rien. Aucune autre récolte n'offre ici une reille certitude devant les intempéries, et surtout en d'une sécheresse semblable à celle qui nous a acca pendant l'année 1842.

Je prends donc une lande dépourvue de calcaire, qui n'a jamais porté de récolte, dans laquelle on n'a jamais déposé aucun engrais; j'y sème du sarrasin, pour traverser l'été qui peut être sans pluie aucune. Je sème ensuite, en contre-épreuve, une céréale pour passer l'hiver, où il y a toujours des pluies. L'engrais se trouve ainsi soumis à deux épreuves, avec ou sans humidité, et la valeur réelle d'un engrais est constatée irrévocablement, et mieux qu'aucune analyse chimique ne pourrait le faire.

La nature du sol des landes, dans la situation où je prends le champ d'expérience, est telle, que si l'on y sème sans engrais une récolte quelconque d'été ou d'hiver, on n'obtient rien. Ainsi, je pars de zéro, et le produit est toujours en raison de la puissance de l'engrais et de la quantité appliquée. Cette propriété négative du sol des landes, à son origine, m'a servi à rectifier bien des analyses chimiques, des raisonnements erronés, que la terre arable ordinaire ne pouvait éclaircir. Toute terre arable, depuis long-temps en culture, contient toujours de l'humus soluble, et plus ou moins de richesse accumulée. Rien de tout cela n'existe sur le sol des landes. On s'est souvent demandé alors d'où provenait l'infertilité du sol des landes; mais la terre des landes n'est pas infertile, elle est inféconde, non fécondée. Elle renferme en abondance des matières organiques végétales; mais ces matières ne sont pas solubles: des vues providentielles de conservation les maintiennent à l'état de fermentation acide, impropre à la végétation. Si nous voulons nous servir de ces matières, il faut les faire passer à l'état de fermentation putride, les rendre solubles; car point de production agricole possible sans engrais solubles. Pour féconder la terre de lande, il faut ajouter à ces matières végétales des ma-

tières organiques animales sous des conditions qui facilitent leur action, et ces conditions se trouvent dans l'accès de la chaleur, de la lumière, de l'air atmosphérique et de l'humidité donnés par les labours. Là me semble être toute la solution de la question pratique des landes, abstraction faite des circonstances de population, de voies de communication et autres.

On peut, il est vrai, obtenir des récoltes dans les landes, en rendant promptement solubles, par l'incinération, les matières organiques végétales; c'est le procédé de l'écobuage. Mais ce n'est pas là une méthode durable de fécondation. Tout le monde sait que, si bientôt après l'écobuage on n'entretient pas la fécondité par des engrais animaux, l'infécondité s'ensuit. On peut encore produire des effets momentanés dans les landes par des agents calcaires, la chaux; mais, indépendamment de ce que ce procédé est plus coûteux que l'écobuage, le résultat, en définitive, est le même; il faut toujours revenir aux matières organiques animales.

La pénurie de ces matières est la véritable cause de la lenteur des progrès dans les contrées de lande; car le moyen le plus économique d'en produire, c'est d'avoir des bestiaux. Pour entretenir des bestiaux, il faut avoir des fourrages et des pailles, et pour produire ces substances, il faut se procurer peu à peu, ou par des achats, des matières organiques animales. Comme pour les achats il faut des capitaux, et que la plupart des cultivateurs en manquent, ils prennent le premier parti et avancent lentement. On se tromperait étrangement si l'on croyait hâter le progrès agricole dans les landes, de toute autre manière que par l'apport de matières organiques animales et la perfection des labours. Les fumiers de lande et

tous autres composés végétaux ne produisent d'effet utile que par les matières animales qu'ils renferment; les labours profonds et réitérés mettent la terre de lande dans les conditions d'aération indispensables à la végétation.

Il résulte de tout cela que, une pièce de lande étant mise dans les conditions voulues, on connaîtra parfaitement, par la végétation produite, la puissance de l'engrais qui l'aura fécondée. La saison aura bien une influence plus ou moins heureuse, plus ou moins fatale; mais cette influence est générale et agit sur la sole entière. L'excellence d'un engrais donné ressort par la comparaison des produits. Il résulte encore de ces considérations que la recherche des matières animales sur tout le globe est une œuvre de régénération pour nos pays de lande.

Dans cette première épreuve, j'ai semé 300 kilogrammes de guano sur 50 ares, soit 600 kilogrammes à l'hectare; j'ai semé en regard du noir animal de Hambourg, aussi à raison de 600 kilogrammes par hectare.

Le guano a rendu, à l'hectare, 15 hectolitres 60 litres grain de sarrasin; soit 2 hectolitres 60 litres pour 100 kilos de guano. Le noir de Hambourg a rendu, à l'hectare, 10 hectolitres grain de sarrasin; soit 1 hectolitre 66 litres pour 100 kilos de noir.

La faiblesse de ces produits est due à l'excessive sécheresse de l'année; mais ils sont en rapport avec ceux généralement obtenus. Année commune, le noir de Hambourg me donne, dans les mêmes circonstances, 18 hectolitres à l'hectare, et, dans les bonnes années, 27 hectolitres. Ces résultats sont acquis depuis long-temps et sur de grandes surfaces. En suivant la même progression, le guano donnerait 28 et 42 hectolitres à l'hectare.

Je n'ai pas fait d'expérience comparative avec le fumier

d'étable, parce que cet engrais agit mal dans les circonstances où je crois devoir placer le premier examen des engrais pulvérulents. En effet, sur un premier défrichement de landes, la terre est défectueusement ameublie ; il reste toujours de grandes mottes à la surface, et le fumier est alors mal enterré. L'engrais d'étable, d'ailleurs, enfoui pendant les chaleurs dans ce sol léger, le soulève et donne trop de prise à l'action des rayons solaires. Cette action est tellement connue des cultivateurs, que ceux d'entre eux qui n'achètent pas d'engrais pulvérulents, aiment mieux réduire leur fumier en cendres, même dans les terres anciennement cultivées, et c'est à cet état de cendres qu'ils l'emploient pour fumer leurs sarrasins.

Pour la contre-épreuve hivernale, j'ai mis en regard du guano dix substances différentes, et avec des combinaisons variées. Ces substances sont : noir animal, très-pur résidu de raffinerie, choisi à dessein chez un raffineur de Nantes ; fumier de ferme ; cendres lessivées ; cendres non lessivées ; noir factice ; engrais composé ; suie ; sel marin ; chaux éteinte ; paille. Au milieu de ces matières fertilisantes se trouvait, dans chaque série, une planche sans engrais qui servait de critérium. Ainsi que je l'avais prévu, par l'observation constante d'une multitude d'essais antérieurs, la planche sans engrais n'a rien produit du tout. Au moment de la semaille, j'avais prévenu les élèves, qui suivaient avec intérêt ces expériences, de bien faire attention à cette planche, qui leur donnerait une haute leçon d'agriculture. J'expliquerai cela plus loin.

En disposant ces expériences, j'avais songé à les faire servir en même temps à des observations d'un autre genre, par exemple sur le travail de l'homme et sur l'aération du sol. C'est surtout pour éprouver les effets de l'aération

qu'une série d'expériences a été faite sur le sous-sol; et c'est pour connaître la valeur comparée du travail de l'homme que tout le terrain a été bêché à bras, avec un soin minutieux.

On commença l'opération du bêchage le 22 septembre 1842, sur une terre de lande, humide, chargée d'un humus noir, léger, d'une épaisseur de 25 centimètres, sur un sous-sol imperméable, d'argile graveleuse jaune. Le choix a été déterminé par le désir de mettre les engrais en face de la plus grande difficulté : le terrain infécond et très-acide. Je fis disposer 26 planches, ayant chacune 50 centiares de superficie. On bêcha minutieusement, en pulvérisant la surface, 18 planches du sol à une profondeur de 20 centimètres, sans toucher au sous-sol. Immédiatement à côté, 8 planches furent au contraire bêchées à 60 centimètres de profondeur, et ce travail fut dirigé de telle sorte, que toute la surface d'humus se trouva enfouie à la plus grande profondeur possible. Je désirais que les plantes ne reçussent, dans cette partie, aucun contact avec l'humus, pour les laisser entièrement à l'influence du sous-sol ramené à la surface. Ce sous-sol, apparaissant pour la première fois à la lumière, ne pouvait jamais avoir été atteint par les effets de l'aération. Ses molécules étaient tellement adhérentes, qu'il a fallu partout se servir du pic pour les diviser.

Le travail terminé, les 18 planches noires, formées du sol de terreau de bruyères, se séparaient nettement des 8 planches jaunes du sous-sol. On répandit sur chaque planche l'engrais qui lui était destiné, et en même temps on sema aussi sur chaque planche un litre de seigle, que l'on couvrit au rateau; soit deux hectolitres à l'hectare. Le fumier fut placé en couverture.

Ces expériences sur un are ou un demi-are, où tout est

fait à la main, ne m'inspirent pas ordinairement une grande confiance, quand elles sont entièrement isolées. Aussi, j'ai toujours soin de ne m'en servir que pour établir des points de comparaison; l'observation est plus directe, les pesées sont plus faciles. Mais ensuite je répète les expériences sur de grandes surfaces, où la végétation et le rendement servent d'appui à mes observations. Dans ce dernier cas, je ne suis plus tenu à des détails minutieux; et, cependant, ces grandes surfaces, lorsqu'elles s'accordent avec les expériences directes faites en petit, répondent à tout ce que je leur demande. C'est ce qui a eu lieu à Grand-Jouan pour tous les engrais dont je parle ici, et qui ont servi, soit cette année, soit les années antérieures, à des cultures faites en grand. Les résultats nouveaux n'ont présenté aucune anomalie choquante, et, par suite de longues observations de pratique, je les avais à peu près tous prévus. Le noir de raffinerie seul sur le sous-sol m'a étonné. Au moment où je faisais ma semaille, je pensais en moi-même qu'il tiendrait le milieu entre le guano et le fumier. C'est aussi ce qui est arrivé sur le sol, dans les deux séries. Sur le sous-sol, il est resté inférieur de beaucoup. Je constate le fait, sans pouvoir en ce moment lui donner une explication satisfaisante.

Le tableau n° 1 présente la première série d'expériences sur le sol. Il est divisé en huit colonnes. La première indique les noms des engrais expérimentés; la seconde et la troisième donnent le volume et le poids de chaque engrais; la quatrième et la cinquième nous font connaître les produits obtenus; à la sixième, j'ai marqué le poids de la paille; à la septième, le rapport de la paille au grain; enfin, nous trouverons dans la huitième colonne le rapport de l'engrais au grain.

TABLEAU N° 1. — Expériences sur le sol.

NOMS DES ENGRAIS.	QUANTITÉ EMPLOYÉE PAR HECTARE. Hect.	QUANTITÉ EMPLOYÉE PAR HECTARE. Kilos.	PRODUIT. Poids de la totalité de la récolte. — Kilos.	PRODUIT. Grain nettoyé. — Hect. Lit.	POIDS de la paille avec tous les déchets. — Kilos.	RAPPORT de la paille au grain. — Kilos. Lit.	RAPPORT de l'engrais au grain. — Kil. H. Lit. C.
Guano.	24	2,160	8,000	30 55	5,800	100 52	100 1 41 »
Noir de raffinerie.	24	2,160	7,100	25 »	5,300	100 47	100 1 15 »
Fumier de ferme.	»	40,000	5,300	19 44	3,900	100 49	100 » 04 86
Cendres lessivées.	48	4,800	4,800	16 66	3,600	100 46	100 » 34 »
Cendres non lessivées. . .	48	4,800	3,400	13 88	2,400	100 57	100 » 28 »
Noir factice. . . . . , . .	24	2,400	4,500	12 50	3,600	100 34	100 » 52 »
Engrais composé.	48	960	2,300	6 94	1,800	100 38	100 » 72 »
Semence.	»	»	»	»	»	»	»

On remarquera tout d'abord que la planche qui conten
la semence sans engrais n'a rien produit ; malgré la pe
fection du travail de l'homme, car cette planche a été
comme les autres, préparée à la bêche avec beaucou
de soin. Qu'est-ce donc que le travail isolé de l'homme
Qu'est-ce aussi que l'humus insoluble? Il y avait ici
centimètres de terreau noir. Le terreau et le travail
l'homme ont été impuissants à faire naître le moind
produit.

Au mot *produit*, qu'il me soit permis de consigner un
observation. Presque tous les auteurs agronomiques disen
qu'il faut entendre par produit ce que la récolte a donn
au-delà de la semence. Ils donnent pour raison que la re
production de la semence ne se fait pas aux dépens de l
fécondité du sol. D'après *Thaer*, il y aurait dans les sub
stances accessoires qui enveloppent le germe de la se
mence, et qui se décomposent durant la végétation et l
germination, à peu près la dose de sucs nourriciers suff
sante pour la reproduire. Par conséquent, tout secours d
sucs étrangers serait inutile pour avoir une fois la semence
et, en augmentant jusqu'à une certaine limite la quantit
de semence, on obtiendrait un plus grand produit brut
sans avoir un produit net plus élevé.

Des faits répétés et observés pendant quatorze année
consécutives me prêteront ici toute la puissance de leu
logique pour combattre cette théorie. En vain vous
répandrez de la semence en grande quantité sur le so
non fécondé immédiatement par l'engrais, ou, à la
longue, par les influences atmosphériques, la semenc
ne se reproduira point, même avec un travail perfectionné
Voici ce qui arrive sur la terre inféconde : la semence de

végétaux agricoles, sous l'influence de l'air, de la chaleur et de l'humidité, germe; la radicule s'enfonce, la plumule sort de terre, chétive, et peu de temps après tout a disparu. Si l'on approche quelque engrais pulvérulent, promptement soluble, auprès de quelques-uns de ces germes, ils verdissent, ils végètent, ils prennent leur essor, ils partent seuls, et tous les autres meurent. Comme une bande d'enfants en nourrice, dont on ne sauverait absolument que ceux auxquels on présenterait à boire.

Dans tout ce travail d'expérience, je n'ai dû m'attacher qu'aux faits pratiques. Voici toutefois, d'après *M. Monnier de Nancy*, une explication scientifique pour les personnes qui aiment ces études.

» On a constaté, dit-il, d'une manière précise, que l'électricité a sur la germination une grande influence, et que les acides ou les alcalis agissent comme les pôles positifs ou négatifs d'une pile. Or, si l'électricité a une influence si puissante dans les premiers moments de la vie du végétal, si la plantule est reconnue agir à la façon d'un système voltaïque, comment pourrait-il se faire que la plante, plus développée, cessât d'agir de la même manière? — La radicule de l'embryon agit à la façon d'un système électro-négatif, repoussant les acides, attirant et retenant les bases. La chaux, la potasse, la soude, l'ammoniaque, les oxides métalliques, ne sont-ils pas tous des stimulants, des engrais proprement dits, tandis que les acides, le tannin et toutes les substances capables de salifier les bases, sont nuisibles à la végétation? »

J'appelle donc *produit* toute la récolte que j'enlève d'un champ, quelle que soit la quantité de semence employée. La semence, on vient de le voir, est entièrement im-

puissante sans la fécondité. Cela est tellement vrai, qu'e
augmentant la semence et diminuant l'engrais, on n'aug
mente pas le produit, dans une terre inféconde. On ac
croît, au contraire, ce produit avec diminution de semenc
et augmentation d'engrais, en qualité ou en quantité.

Les quantités d'engrais désignées dans les deux pre
mières colonnes du tableau, pourront paraître fortes, e
elles le sont en effet, comparées à celles que j'emploi
dans ma pratique habituelle. Mais, quand on fait de
expériences, il faut tâcher d'obtenir des résultats trè
évidents, et, dans le cas dont il s'agit ici, c'était le moye
de bien voir. Je ferai observer aussi que, choisissant u
sol entièrement soustrait jusque-là à l'aération, je devai
prendre une assurance contre cette absence totale de
influences atmosphériques.

Dans la cinquième colonne, j'ai cru devoir compter l
paille avec tous les déchets, balles et restes de toute na
ture. C'est le seul moyen de pouvoir faire des comparai
sons en divers lieux; autrement il est très-difficile qu
plusieurs personnes retranchent juste la même quantit
proportionnelle de menues pailles et déchets. En comptan
tout, il n'y a pas d'erreur possible.

En prenant la moyenne du rapport de la paille au grai
indiquée dans la sixième colonne, nous trouvons que c
rapport moyen est comme 100:49. D'après un grand nom
bre d'auteurs, ce rapport, dans le seigle, est ordinaire
ment comme 100:41.

La septième colonne résume nos expériences, en nou
faisant connaître le rapport qui existe entre les engrai
employés et le produit en grain. La connaissance de c
rapport présente à mes yeux un degré de certitude c

d'utilité pratique qui doit l'emporter de beaucoup sur les données chimiques en azote ou en phosphate de chaux. A coup sûr, je suis loin de vouloir déprécier les découvertes de la chimie ; personne n'admire plus que moi les travaux de nos chimistes modernes. Ils auront certainement aidé puissamment aux progrès de notre agriculture. Mais, quand la chimie est isolée de la pratique agricole ; quand une analyse, élaborée sur un fourneau et dans un matras, ne peut m'apporter son résultat sanctionné par le grand creuset de la terre, il m'est impossible de lui accorder, sans restrictions, ma confiance d'agriculteur praticien.

Alors qu'un chimiste aura dit : 100 parties de tel engrais renferment tant de parties d'azote, tant de phosphate de chaux, etc., il me semble indispensable que le laboureur ajoute : 100 kilogrammes du même engrais donnent tant de litres de grain. Ce n'est que par ce moyen que l'on peut arriver à la certitude.

Je suis d'autant plus fondé à écrire ces choses, qu'il m'est arrivé, à différentes fois, de voir les données de la science repoussées par la végétation des champs. Ainsi, plusieurs chimistes m'ont envoyé des engrais scientifiquement composés, pour produire les plus beaux résultats. Non-seulement ces résultats étaient fort divers, mais il y en a eu de complètement nuls, ce qui n'arriverait pas si nos connaissances en chimie avaient atteint le degré de certitude que l'on semble trop disposé à leur accorder. Il y a mieux, deux chimistes auxquels vous demandez l'analyse du même engrais, vous donnent souvent des indications différentes. Ce n'est pas ainsi que la terre répond à nos investigations; ses réponses, à elle, sont formelles :

elle produit ou ne produit pas, et l'on sait à quoi s'en tenir.

Le rendement pour le fumier, indiqué dans cette colonne, mérite quelque attention. Dans ses terres de Provence, *M. de Gasparin*, expérimentant avec du fumier d'auberge, a obtenu un produit de 10 hectolitres, ou 800 kilog. de froment sur 230 quintaux métriques de fumier. C'est 3 k. 4 de froment par 100 de fumier. Le seigle récolté ici, pesant 72 k. l'hectolitre, les 4 lit. 86 cent. nous donnent exactement le même rapport : 3 k. 4 par 100 de fumier. J'avais toujours pensé qu'une quantité donnée de fumier produisait plus d'effet dans le Midi que dans l'Ouest. Serait-ce une erreur, ou la température pluvieuse de l'année 1843 aurait-elle eu une influence bienfaisante sur mes terres de bruyères ? Cependant le bienfait me paraît fort problématique, car ce rendement est très-faible, même chez moi, eu égard à la quantité d'engrais, et ne s'explique que sur la lande inféconde. *M. Puvis*, dans un travail analytique fort bien fait, qui résume les travaux d'un grand nombre d'auteurs, pense qu'on peut compter, sur la moyenne des sols français, sur un rendement en froment de 154 litres par 1,000 kilogrammes de fumier. C'est ce produit qui me paraît aussi le plus exact, lorsqu'il s'agit de terres arables ordinaires ou de landes déjà fécondées.

Le tableau n° 2 représente les mêmes expériences, avec des doses d'engrais de moitié moins fortes. J'y ai supprimé les cendres, prévoyant que les cendres réduites produiraient trop peu d'effet. Ajoutant deux nouvelles planches à cette catégorie, j'ai employé la suie, le sel marin, la chaux et la paille en couverture.

TABLEAU N° 2. — Expérience sur le sol.

NOMS DES ENGRAIS	QUANTITÉ EMPLOYÉE PAR HECTARE.		PRODUIT		POIDS de la paille avec tous les déchets.	RAPPORT de la paille au grain.	RAPPORT de l'engrais au grain.
	Hect.	Kilos.	Poids de la totalité de la récolte. — Kilos.	Grain nettoyé. — Hect. Lit.	— Kilos.	— Kilos. Lit.	— Kil. H. Lit. C.
Guano.	12	1,080	7,700	30 55	5,500	100 55	100 2 82 »
Noir de raffinerie.	12	1,080	5,600	25 »	3,800	100 65	100 2 51 »
Fumier de ferme.	»	20,000	3,000	13 88	2,000	100 69	100 » 06 94
Noir factice.	12	1,200	2,000	5 55	1,600	100 34	100 » 46 »
Engrais composé.	24	480	800	1 38	700	100 19	100 » 28 »
Suie.	24	2,400	1,200	» 69	1,150	100 06	100 » 02 »
Sel marin.	24	1,800	»	»	»	»	»
Chaux.	48	7,200	»	»	»	»	»
Paille.	»	5,000	»	»	»	»	»
Semence.	»	»	»	»	»	»	»

La première chose qui frappe dans ce tableau, c'est que le guano et le noir de raffinerie, à 12 ou à 24 hectolitres, donnent la même quantité de produits. Il y a là sans doute un rapport entre la puissance du sol et la richesse apportée. Ce résultat me paraît confirmé par les produits obtenus sur le sous-sol, et qui sont annotés au tableau n° 3. Ainsi, quelle que soit la quantité d'engrais, si le sol n'a pas été amené, par des travaux antérieurs, à un degré de puissance en rapport avec l'engrais, le produit n'est pas augmenté au-delà de certaines limites. La suie n'a donné qu'un produit insignifiant. Je devrai reprendre cette expérience, qui ne me paraît pas concluante.

Le sel marin, la chaux et la paille n'ont rien fait. J'ai répandu le sel et la chaux isolément, comme les autres engrais, en même temps que la semence. En présence des grands résultats annoncés sur l'emploi du sel marin comme engrais, par M. Turrel, qui s'est déclaré le champion du sel en France, j'ai été fort étonné de cette négation. Quant à moi, qui n'ai d'autre désir que la recherche de la vérité, je vais renouveler cette expérience. Dans le numéro d'août 1843 de l'excellent journal intitulé l'*Améliorateur des récoltes*, et que je n'ai reçu qu'après mes expériences, M. Turrel nous apprend qu'il ne faut jamais mettre le sel en contact avec les feuilles vertes ou les jeunes racines, et le répandre mélangé avec de la terre avant le semis et la levée des grains. Si cela est vrai, j'ai commis une faute, et, dans mes nouveaux essais, je suivrai les prescriptions du maître ès-sels.

Dans le numéro de novembre 1843 du même journal, M. Turrel revient encore sur l'action du sel ; mais, cette

fois, la question paraît avoir fait un grand pas. Des faits avancés, il résulte que le sel ne produit aucun effet, s'il est appliqué sur une terre froide et argileuse, sans addition de chaux ou de marne. C'est bien là ce qu'a prouvé mon expérience sur mon sol froid, silico-argileux, dépourvu de calcaire. Dans mes nouvelles expériences, j'aurai soin de mélanger le sel avec de la chaux, et je rendrai compte du résultat. Si l'annonce de M. Turrel est juste, nous aurons enfin en notre pouvoir ce grand élément de fécondité, et l'agriculture de l'Ouest lui devra des actions de graces.

Il en serait alors de l'action du sel comme de celle du plâtre, qui ne paraît réellement développer toute sa puissance que sur les terres calcaires. Une foule de propriétaires plâtrent inutilement sur des terres froides et argileuses, où les cendres feraient bien plus d'effet ; ils persistent dans le plâtrage, parce que cette pratique est recommandée dans tous les livres d'agriculture. Mais, s'ils se livraient à quelques essais comparés, faits avec soin et sans prévention, ils verraient que le plâtre n'agit que sous l'influence de certaines conditions, en tête desquelles je place la présence de l'élément calcaire dans le sol. *Cette observation, du reste, peut s'appliquer à plusieurs autres pratiques de l'agriculture moderne. Beaucoup de personnes s'obstinent à suivre à la lettre certains procédés mentionnés dans les ouvrages d'agronomie, sans s'enquérir des circonstances de lieu, de climat, de sol, de capital, et il en résulte nécessairement des mécomptes de tous genres* (1). L'agriculture est une

(1) Nous prions les lecteurs de l'Annuaire de bien méditer cette phrase que nous soulignons, et de bien se pénétrer d'un principe que

science d'observation et d'application ; et l'imitation servile, qui peut être bonne en industrie manufacturière, où l'homme est maître de tous les éléments, est rarement heureuse dans l'industrie agricole.

La chaux a été répandue en poudre, et je me doutais fort qu'elle ne produirait aucun effet sur la terre inféconde. Dans des expériences antérieures, j'avais plusieurs fois essayé vainement de féconder le sol des landes avec des compots de chaux et de terre. Les résultats n'ont jamais été satisfaisants dans cet emploi de la chaux. Il n'en est pas de même lorsque, après plusieurs années de culture, on chaule un champ précédemment couvert de bruyères; la végétation gagne évidemment, et par conséquent il y a augmentation de fécondité.

Pour la paille mise en couverture, on a voulu suivre le procédé de Messieurs Paillard et Bernard, de Brest. Cela a été sans succès.

Je viens au tableau n° 3, divisé comme les autres en huit colonnes. J'ai repris ici les mêmes doses d'engrais employées au tableau n° 1. Cette partie de mes expériences nous a fort intéressés. Le sous-sol, composé d'argile graveleuse jaune, voyait le jour pour la première fois, et nous devions constater si cette terre, non encore aérée, pourrait produire quelque chose. Les résultats obtenus sont constatés au tableau suivant.

nous avons toujours rappelé dans les enquêtes de l'Association normande ; savoir que l'influence de la nature du sol est très-grande sur le produit des engrais, et que ceux-ci doivent être employés différemment sur les sols calcaires et ceux qui ne le sont pas. Nous avons cité à ce sujet des exemples assez frappants. (*Note de M. de Caumont.*)

TABLEAU N° 3. — *Expérience sur le sous-sol.*

NOMS DES ENGRAIS.	QUANTITÉ EMPLOYÉE PAR HECTARE.		PRODUIT.		POIDS de la paille déchets compris.	RAPPORT de la paille au grain.	RAPPORT de l'engrais au grain.
	Hect.	Kilos.	Poids de la totalité de la récolte. — Kilos.	Grain nettoyé. — Hect. Lit.	— Kilos.	— Kilos. Lit.	— Kil. H. Lit. C.
Guano.	24	2,160	7,800	38 88	5,000	100 77	100 1 80 »
Fumier de ferme.	»	40,000	2,900	11 10	2,100	100 52	100 » 02 77
Noir de raffinerie.	24	2,160	1,500	4 16	1,1	100 37	100 » 19 »
Cendres lessivées.	48	4,800	1,500	4 16	1,000	100 37	100 » 08 »
Cendres non lessivées.	48	4,800	1,400	2 77	1,200	100 23	100 » 05 »
Noir factice.	24	2,400	1,000	2 77	800	100 34	100 » 11 »
Engrais composé.	48	960	200	»	200	200 »	»
Semence.	»	»	»	»	»	»	»

Il y a quelque anomalie que je ne peux m'expliquer, dans les effets du noir de raffinerie sur le sous-sol. Le rendement du guano, plus fort sur le sous-sol que sur le sol, peut être attribué à l'argile, à une puissance de ce nouveau sol, mieux en rapport avec l'énergie du guano. Le terreau de bruyère est beaucoup plus léger que l'argile du fond. Quant aux moindres produits des autres engrais, ils sont assez proportionnels entre eux, pour la valeur de ces engrais, et leur faiblesse générale provient sans doute d'un manque d'énergie fécondante assez puissante pour agir sur un pareil sol, entièrement soustrait jusque-là aux influences atmosphériques.

Après avoir éprouvé l'action de ces engrais sur les céréales, j'ai voulu aussi voir leurs effets sur les prairies. J'ai fait choix pour cela d'un gazon semé depuis un an, et qui n'avait encore reçu aucun engrais. Ce gazon, dans une situation élevée, n'est point soumis aux irrigations, et les eaux des alentours ne peuvent y parvenir ; il était par conséquent à l'abri de toutes autres influences, à l'exception de celles de l'air.

On traça avec des piquets six parallélogrammes d'un are chacun, et, le 30 mars 1843, on répandit l'engrais dans les proportions indiquées au tableau n° 4. Le foin fut fauché le 15 mai, et on constata les produits, comme ils sont consignés au tableau.

TABLEAU N° 4. — *Expérience sur le gazon.*

NOMS DES ENGRAIS.	QUANTITÉ EMPLOYÉE PAR HECTARE. Hect.	Kilog.	PRODUIT en vert. Kilog.	RAPPORT de l'engrais au produit. Kilog. — Kil.
Guano.	24	2,160	27,600	100—1,277
Noir de raffinerie. . .	24	2,160	8,000	100— 370
Engrais composé. . . .	48	960	7,500	100— 781
Noir factice.	24	2,400	6,800	100— 283
Fumier de ferme. . . .	»	40,000	6,000	100— 15
Suie.	48	4,800	4,800	100— 100

Je donne le poids du produit en vert, parce que cela me paraît plus juste; chacun peut aisément en faire la conversion en foin. Je dois faire observer ici que les pesées ont été faites, l'herbe étant verte, non mouillée, et peu après le passage de la faulx.

On voit que le guano a une supériorité très-grande dans cette expérience, ce que j'attribue à sa rapide décomposition. Peu de jours après que cet engrais fut répandu, il dessina nettement son emplacement. L'herbe prit une couleur bien tranchée, et les plantes étaient tellement nourries, qu'on avait peine à reconnaître leur identité. Le trèfle blanc, qui atteint ordinairement une hauteur de 20 à 25 centimètres, s'élevait à 50 et à 60 centimètres. Les ray-grass avaient des feuilles d'une longueur et d'une largeur démesurées pour leur espèce. Aussi

le produit du guano dépassa-t-il de beaucoup celui des autres engrais.

Il est impossible que le fumier se décompose aussi rapidement que les engrais pulvérulents. C'est à cette cause que j'attribue son moindre rendement. Quant à la suie, il en a été d'elle comme dans les expériences sur les céréales, elle n'a pas du tout répondu à mon attente.

Je dois faire observer ici que, dans toutes ces expériences sur le sarrasin, sur le seigle, sur le gazon, la végétation a constamment été en rapport avec le rendement définitif. Des notes, tenues pendant toute la période végétative, indiquaient les progrès successifs des plantes et l'échelle des chiffres proportionnels de la végétation herbacée est la même que celle donnée par les pesées faites après la récolte.

En combinant toutes ces données, je crois pouvoir établir l'échelle de valeur fécondante comme il suit, en prenant le guano pour unité :

Guano.	100
Noir de raffinerie.	163
Noir factice.	555
Engrais composé.	666
Cendres lessivées.	900
Cendres non lessivées.	1,250
Fumier de ferme.	4,000

Quant à la valeur commerciale, je prendrai pour unité le noir de raffinerie. C'est une marchandise dont le cours est depuis long-temps fixé. En comparant les résultats, je trouve que, lorsque le noir de raffinerie vaut 10 fr. les 100 kilogrammes, on peut établir l'échelle correspondante suivante :

Noir de raffinerie. . . .	100 kilog.	—	10 fr.	00 c.
Guano. . . . . , .	*id.*	—	16	50
Noir factice.	*id.*	—	3	00
Engrais composé. . .	*id.*	—	2	45
Cendres lessivées. . .	*id.*	—	1	80
Cendres non lessivées. .	*id.*	—	1	35
Fumier de ferme. . .	*id.*	—	0	41

Ainsi, lorsque le commerce nous offre le guano à 30 fr. les 100 kilogrammes, c'est un vrai présent des Grecs.

Ici, comme toujours, le travail est sacrifié au capital, et celui qui veut gagner le plus, c'est le faiseur d'affaires. Ceci me rappelle le mot du comte de Montrond, à qui l'on demandait : Qu'est-ce que c'est donc que les affaires ? C'est, répondit-il, le *bien d'autrui*. A ce compte, le cultivateur fera mieux de s'industrier à produire son fumier à 41 centimes les 100 kilogrammes, au moyen du bétail de rente. Cela lui sera infiniment plus avantageux que l'emploi du guano, du noir animal et de tous les engrais extérieurs, moyens factices qui l'entraînent dans un système de culture à expédients.

L'éblouissante végétation que le guano fait surgir ne doit pas nous faire oublier la valeur comparative, cette valeur que l'agriculteur néglige trop souvent dans une foule de ses calculs.

Je suppose que, sur ma récolte de sarrasin, le guano me donne 28 hectolitres à l'hectare, et le noir de raffinerie 18. J'ai mis de chaque engrais 600 kilogrammes.

600 kilog.	guano à 30 fr.	180 fr.
600 *id.*	noir de raffinerie à 10 fr.	60 »

28 hectol. sarrasin à 8 fr. l'hectol., donnent 224 f.
18 *id.* *id.* *id.* . . 144 »

Je gagnerai 144 fr. avec le guano et 84 fr. avec le noir.
Sur le seigle, 1,080 kilog. de guano me donnent 30 hectolitres 55 litres, et 1,080 kilog. noir de raffinerie me donnent 25 hectolitres.

Le guano me coûtera. . . 324 fr.
Le noir de raffinerie. . . 108 »

30 hectol. 55 litres seigle à 12 fr. . 366 fr. 60 c.
25 *id.* *id.* *id.* *id.* . . 300 00

Bénéfice pour le guano. . . . . 42 fr. 60 c.
id. *id.* noir de raffinerie 192 00

Pour les deux opérations réunies, 186 fr. 60 c. profit pour le guano, et 276 fr. profit pour le noir : en définitive avantage de 89 fr. 40 c. pour le noir de raffinerie.

On voit qu'à ce prix de 30 fr. les 100 kilogrammes, le guano est inférieur au noir de raffinerie, malgré le luxe de végétation qu'il déploie. Il est encore bien plus inférieur au fumier de ferme, si l'on peut obtenir celui-ci 41 centimes les 100 kilogrammes ; car le fumier de ferme par ses effets sur le sol, est certainement supérieur à tous les engrais pulvérulents.

Le but de l'agriculture, comme profession industrielle, ne consiste nullement à faire les produits les plus riches ou les plus abondants, mais dans le rapport le plus élevé de l'intérêt des capitaux. Le premier pas à faire dans cette voie consiste à atteindre d'abord un profit net quelconque;

le second à élever successivement ce profit au plus haut point possible.

Les moyens de réussite, pour atteindre le produit net, peuvent être divers : ils dépendent des circonstances, des entrepreneurs, du domaine, des capitaux disponibles, du bétail, des systèmes de culture. Cette variété de moyens est précisément le labyrinthe où chacun de nous cherche et prend un fil conducteur, le quitte et le reprend tour à tour, le change pour un autre, jusqu'à ce qu'enfin il arrive au but désiré ou à une station quelconque. On comprend que le voyageur arrivera d'autant plus lentement au but que, dans son impatience, il aura changé de fil plus souvent, ou que, trop ignorant ou trop timide, il n'aura su ou osé toucher aucun fil.

Parmi tous ces fils conducteurs, il en est un cependant qui a déjà introduit beaucoup d'agriculteurs dans la bonne voie. C'est donc une voie battue et fréquentée, partant plus sûre. Il peut s'en trouver de plus rapide, mais non de plus sûre. On y arrive par les études nécessaires sur la valeur, la production et la consommation des engrais; et, en raison de la sécurité qu'elle présente, je pense que nous devons lui donner décidément la préférence.

RAPPORT

Fait au Congrès agricole de Paris,

AU NOM DE LA COMMISSION

DES GRAINES OLÉAGINEUSES;

COMPOSÉE DE

MM. DE CAUMONT, président; DE BROTONNE; LE SERGEANT DE MONECOVE, du Pas-de-Calais; DE BEAUMONT, député de la Somme; comte DE RENNEVILLE, d'Amiens; D'ARGENT, de la Seine-Inférieure; DE MOY, de Rouen; LA POINTE, de la Moselle; DE MONSEIGNAT, député de l'Aveyron; A. DE LABOYRE, secrétaire-rapporteur.

NOTA. La Commission préparatoire du Congrès agricole, en dressant le tableau des principales Commissions à organiser, considéra que la question des graines oléagineuses devrait donner lieu, dans quelques jours, à un rapport à la Chambre des députés; qu'il serait donc urgent que cette question fût soumise une des premières au Congrès, afin que l'avis d'une assemblée d'agriculture aussi éclairée pût être connu du gouvernement et justement apprécié par MM. les députés, avant la discussion qui devait s'ouvrir devant eux.

M. de Caumont, représentant d'un pays que la question intéresse au plus haut degré, fut prié de compléter l'organisation de la Commission. Il indiqua M. de Laboyre, de Bayeux, comme un des membres les plus capables de remplir les fonctions de secrétaire-rapporteur. Il obtint aussi, pour le 27, une conférence de la Commission avec M. A. de Gasparin, rapporteur des pétitions adressées sur cette question à la Chambre des députés.

La Commission reçut aussi de M. Le Sergeant de Monecove des renseignements précieux sur la décroissance des exportations de graines

oléagineuses des départements du nord pour Marseille, et son rapporteur, M. de Laboyre, fut, grâce à ces renseignements et à son activité, à même de présenter son rapport le 27, à l'ouverture de la séance du Congrès.

MESSIEURS,

Nous n'abuserons pas des instants du Congrès en recherchant les faits qui, depuis long-temps, ont amené la perturbation dans le commerce des graines oléagineuses. Ils sont connus de la plupart d'entre vous. Dès l'année 1842, et quoique le mal fût bien moins grand à cette époque, ils ont été exposés dans un rapport fort remarquable qui fut présenté sur cette question au Conseil général d'agriculture par M. Leroy (de Béthune) (1); ils se trouvent reproduits avec une nouvelle force dans toutes les pétitions adressées par les Sociétés d'agriculture aux deux Chambres, et qui ont été insérées dans les journaux.

Il résulte en substance de tous ces documents, que l'importation des graines oléagineuses, provenant de l'étranger, favorisée par un tarif véritablement illusoire, s'est développée d'une manière exagérée depuis quelques années, qu'elle augmente tous les jours, et qu'elle rendra bientôt impossibles la culture des plantes oléagineuses en France et le commerce de nos huiles indigènes.

Pour apprécier les vices de la législation actuelle en ce qui concerne les graines oléagineuses, il suffit de l'exposer et d'en présenter les conséquences.

En règle générale, les graines étrangères destinées à la fabrication de l'huile payaient, jusqu'en 1835, un droit

(1) V. l'Annuaire de l'Association normande, année 1843.

d'importation de 5 fr. par 100 kilogrammes, à la dat
10 octobre 1835 : une simple ordonnance royale, rei
sans consulter les Chambres ni les Sociétés d'agricult
réduisit ce droit protecteur à moitié, et fixa le tarif
portation à 2 fr. 50 cent. Déjà, en 1819 et 1822,
dérogation au droit de 5 fr. avait été introduite en fa
des graines de lin considérées comme semences pour l
culture, et qui étaient admises au droit fixe de 1 fr.
100 kil., mais *par exception* (dit le tarif officiel de 1
et *attendu qu'elles sont destinées à renouveler les semi*
Bientôt, à l'aide de certaines influences, on est par
à faire disparaître cette distinction, et à faire consi
toutes les graines de lin comme semences; toutes ont
fité du droit exceptionnel de 1 fr., et nos ports de la
diterranée ont été envahis par des masses énorm
graines de lin, exclusivement destinées à faire de l'h
puisqu'on ne cultive pas le lin dans le Midi. C'est
qu'on est parvenu, pour me servir des paroles du ra
teur de 1842, *à convertir un remède en poison, et à*
sortir d'un acte de faveur pour l'agriculture, un acte s
sif pour elle.

Ce premier abus était déplorable sans doute, et a
de fâcheux résultats; mais un fait bien autrement
ne tarda pas à se produire dans le commerce du sav
des huiles de Marseille. On découvrit en effet, il y a
ans environ, que la graine du sésame produit dan
très-riche proportion (50 et jusqu'à 55 pour cent d
poids) une huile de très-bonne qualité, mangeable,
une moitié extraite à froid, et très-saponifiable,
pour l'autre moitié extraite à chaud : aussitôt la fal
tion de l'huile de sésame prit un immense développe

elle fut employée pour remplacer et mélanger les huiles d'olive, et surtout pour la fabrication du savon. Cependant les huiles d'olive étrangères sont frappées d'un droit d'importation de 33 fr. 40 cent. pour 100 kil. par navires français, et de 36 fr. 60 cent. par navires étrangers: or la graine du sésame ne payant que 2 fr. 50 cent. par 100 kil. et donnant un rendement de 50 p. %, on obtient ainsi indirectement, pour un droit d'entrée de 5 fr., les mêmes produits que le législateur a voulu frapper d'un droit de 33 f. 40 cent. dans l'intérêt de nos producteurs d'huile d'olive et de l'agriculture en général. Il résulte, d'ailleurs, de tous les calculs qui ont été faits sur les diverses graines oléagineuses qui sont maintenant employées et sur leur rendement proportionnel, que l'huile sésame est la moins imposée de toutes, et on ne peut toutefois s'empêcher de reconnaître qu'elle a des propriétés supérieures aux huiles de colza, d'œillette et de lin, et qu'elle doit être assimilée aux huiles d'olive qu'elle remplace tout à la fois, et comme huile comestible, et comme huile à savon.

Il est donc évident maintenant que la véritable cause du mal dont l'agriculture et le commerce se plaignent, provient de la mauvaise direction donnée au tarif des douanes sur cette matière et de l'absence de justice proportionnelle. En effet, si l'huile d'olive étrangère, c'est-à-dire venant d'Espagne et d'Italie, pays avec lesquels nous avons grand intérêt de ménager des relations commerciales, paie 33 f. 40 c. pour 100 kil., il est étrange que l'huile sésame venant d'Égypte, sous forme de graine, ne paie que 5 fr. pour la même quantité; il est évidemment injuste que tous les produits similaires ne soient pas assujétis, dans une égale proportion, aux obligations imposées par les tarifs.

En signalant ainsi la source du mal, il devient facile, Messieurs, de vous indiquer le remède. Ce remède se présente de lui-même; il consiste dans le retour au droit commun pour toutes les graines oléagineuses sans distinction, en les imposant, non plus *comme graines*, mais *comme huile*, d'après leur rendement qui serait officiellement expertisé par l'administration, et en prenant pour base le droit de 33 fr. 40 c. imposé aux huiles d'olive étrangères, droit qu'on ne pourrait abaisser sans danger pour nos producteurs d'huile d'olive dont l'industrie essentiellement nationale, et si importante pour le midi de la France, réclame plus que jamais une énergique protection.

Ce moyen nous paraît répondre à toutes les objections et satisfaire tous les intérêts; il a paru à la Commission préférable, sous beaucoup de rapports, à la prohibition qui était demandée par la majorité des Sociétés d'agriculture et par les Chambres de commerce du nord; il laissera encore une belle place au sésame sur le marché de Marseille, surtout dans les années moins abondantes en huile d'olive et en graine de colza; il sauvera enfin nos cultures de graines oléagineuses de la détresse où elles se trouvent par suite d'une concurrence ruineuse contre laquelle il est impossible de lutter, parce que les conditions de production, d'impôt foncier, de valeur intrinsèque des plantes ne sont pas les mêmes, et sont toutes à l'avantage de la plante étrangère. La culture du sésame se développe chaque jour davantage, non-seulement dans les terres d'Egypte et de Syrie où cette plante croît spontanément et presque sans aucun frais, mais encore dans les provinces d'Italie qui nous avoisinent, et qui se disposent déjà

à inonder nos ports de leurs produits. Ces pays, pouvant d'ailleurs fournir une quantité de sésame supérieure à la consommation de la France entière, chasseront complètement de nos marchés les graines indigènes, et anéantiront ainsi l'élément plus actif au progrès agricole dans le royaume. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une dissertation scientifique sur les avantages de la culture des plantes oléagineuses, qui ne peuvent être sérieusement contestés par aucun agriculteur praticien. Il nous suffira de dire que cette culture est la base des bons assolements et le premier pas de l'agriculture perfectionnée. C'est elle qui a fait disparaître, partout où elle a été introduite, ce honteux système des jachères qui, naguère encore, condamnait chaque année un tiers de nos plus belles campagnes à une déplorable stérilité. En augmentant la valeur des terres et l'aisance du fermier, elle a développé tout à la fois la richesse nationale et le bien-être des populations pauvres des bourgs et des villages dont elle a élevé les salaires, en exigeant beaucoup de main-d'œuvre.

Quelques économistes ont vainement prétendu que la culture des plantes oléagineuses diminuait la production des céréales et la fécondité du sol. Il est démontré, au contraire, pour tous les praticiens, que cette culture ne peut jamais prendre la place du froment dans un assolement régulier, et qu'elle amène à sa suite des récoltes de céréales plus abondantes, en obligeant le cultivateur à produire plus d'engrais et à donner de meilleurs labours. En Normandie, avec la culture du colza, on est arrivé à ce point d'obtenir tous les deux ans, sur la même terre, une excellente récolte de froment.

D'aussi heureux résultats, conquis par le travail na-

tional, sont compromis dès aujourd'hui par l'excessive importation des graines étrangères, et ils sont menacés d'une ruine complète dans un avenir très-prochain, si le gouvernement n'adopte pas les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour remédier au mal. Depuis longtemps déjà, les Sociétés d'agriculture et les Chambres de commerce des départements du nord avaient fait entendre de justes plaintes; aujourd'hui de nouvelles réclamations plus pressantes encore s'élèvent de toutes parts. Les Sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais, de Béthune, de Caen et de plusieurs autres points du royaume s'accordent pour demander la prohibition de la graine de sésame, ou du moins une aggravation de tarif suffisante pour faire rentrer l'importation dans de justes limites.

Mais, dit-on, le commerce de Marseille réclame, de son côté, pour conserver les avantages dont il profite en ce moment, et il est digne d'un aussi grand intérêt. Oui, sans doute, Messieurs; mais en regard du principe économique de la liberté commerciale, principe démenti par tous les pays qui nous environnent, on doit placer cet autre principe économique, que la fortune d'une localité ou d'une industrie ne peut être justement et solidement établie au détriment des intérêts généraux du pays. Eh bien! il faut le dire, le commerce du savon, à Marseille, a fait depuis quelques années des bénéfices exagérés, et il a fait ces bénéfices au détriment de nos provinces du nord et de l'ouest, au détriment de notre agriculture, au détriment du trésor lui-même. Ces bénéfices ne sont point assurément un droit acquis, comme on voudrait le faire croire, parce qu'aucun droit ne peut être basé sur la fraude et

l'erreur, et ces bénéfices, il faut bien le dire encore, résultent d'une double fraude et d'une erreur.

Première fraude, en profitant indûment de la faveur qui avait été accordée aux graines de lin, comme *semence*, tandis qu'il est avéré que toutes les graines de lin qui entrent dans les ports du midi sont exclusivement destinées à la fabrication de l'huile.

Voici la *seconde fraude*, qui est plus grave. L'administration, pour favoriser l'exportation des savons, accorde au fabricant un droit de *draw-back*, ou remboursement à la sortie du droit d'entrée payé pour l'huile étrangère qui a servi à la fabrication. Or, nous avons vu que cette huile paie un droit de 33 fr. 40 c. Les fabricants de savon achètent des huiles d'olive étrangères, les vendent à l'intérieur pour la consommation de table, fabriquent leurs savons avec l'huile de sésame, et se font rembourser, à la sortie, ce droit de 33 fr. 40 c. pour l'huile qu'ils ont vendue, comme si elle eût réellement servi à la fabrication du savon, tandis qu'ils n'ont payé qu'un droit d'entrée de 5 fr. environ pour une pareille quantité d'huile sésame, réalisant ainsi, au détriment du trésor, un bénéfice de plus de 27 fr. par 100 kil.

Nous avons dit enfin que le tarif actuel est basé sur une *erreur*, parce qu'il est évident qu'en admettant le sésame au droit de 2 fr. 50 c., l'administration était bien loin de connaître les propriétés de cette graine et sa richesse en produits huileux ; elle la croyait semblable, dans ses résultats, aux graines de lin et de colza.

Ainsi donc, bien loin de trouver, dans les faits de cette question, des droits acquis en faveur du commerce de Marseille, nous y trouvons, au contraire, de graves abus

qu'ils lui sont signalés, pour ne pas en assumer elle-m
la complicité.

S'il était permis de parler de droits acquis dans
questions de cette nature, on devrait plutôt soutenir
ces droits appartiennent aux départements du nord q
depuis si long-temps et bien avant l'introduction des g
nes étrangères, étaient en possession de fournir les
tières huileuses; qui expédiaient au commerce de M
seille l'huile d'œillette, si précieuse alors pour les savo
dont l'agriculture perfectionnée honore la France et
ploie utilement les nombreuses populations qui couvr
son territoire.

Les intérêts de notre marine réclament aussi énergiq
ment dans cette question que ceux de notre agricult
Une grande partie des graines de sésame arrive en Fra
par navires étrangers, et d'ailleurs la navigation d'Alex
drie à Marseille est peu importante et beaucoup mo
propre à former des marins que le passage de l'Océan d
la Méditerranée. Il y a peu d'années, le port de Dunker
employait cent navires, montés de 12 hommes envir
pour le transport des huiles d'œillette et des graines ol
gineuses dans le midi. Aujourd'hui, ce commerce
presque entièrement détruit, et nos marins sont sans
ploi. Je citerai quelques chiffres seulement à l'appui
cette opinion. Le seul arrondissement d'Arras exporta
il y a quelques années, cent mille hectolitres d'huile v
le midi; en 1842, cette exportation a été réduite à vi
mille hectolitres; à deux mille seulement en 1843.

D'un autre côté, l'importation des graines étrangè
augmente chaque année dans une proportion véritablem

effrayante. Il résulte des documents obtenus à la douane, que cette importation, qui s'élevait à dix millions de kilogrammes en 1835, c'est-à-dire à l'époque où le droit était encore à 5 fr., s'est élevée progressivement chaque année, et est arrivée, en 1843, au chiffre énorme de 61 millions de kil.

Si, du moins, ces masses de graines étrangères laissaient sur le sol de la France tous les résidus de fabrication, tous les tourteaux, il y aurait un peu de bien à côté du mal, parce que ces tourteaux sont un élément de fécondité; mais il n'en est pas ainsi. Le droit de sortie sur les tourteaux, qui était autrefois de 4 fr. par 100 kil., ayant été réduit d'abord à 2 fr., puis entièrement supprimé par ordonnance du 13 juillet 1835, et remplacé par un simple droit de balance de 25 centimes, les étrangers, et surtout les Anglais, viennent enlever les résidus de nos fabriques et privent notre agriculture de cette ressource précieuse. La quantité de tourteaux qui s'écoule hors du royaume excède proportionnellement l'introduction de toutes les graines étrangères, et porte même encore sur une partie notable des produits de notre sol. Aussi, depuis long-temps, toutes les Sociétés d'agriculture réclament contre cet abus et demandent que la sortie des tourteaux soit prohibée ou du moins frappée d'un droit suffisant pour diminuer l'excès de l'exportation.

Conclusions.

En présence de pareils faits, et lorsque les intérêts de notre agriculture, de notre commerce en général, et surtout du commerce maritime, se réunissent pour demander une protection prompte et énergique, votre Commission,

Messieurs, s'est trouvée unanime pour vous proposer de solliciter près du gouvernement l'adoption immédiate des mesures nécessaires pour obtenir cette protection. Si elle avait cédé aux vœux exprimés par le plus grand nombre des Chambres de commerce du nord et des Sociétés d'agriculture, elle proposerait la prohibition absolue du sésame; mais elle a pensé qu'il ne devait y avoir rien d'exclusif dans ses propositions, qu'elle devait se borner à demander qu'on rentrât, pour toutes les graines oléagineuses, dans un système de complète justice et d'égalité proportionnelle; elle résume donc ses conclusions en demandant :

1° Que les graines de lin, de sésame et généralement toutes les substances oléagineuses, végétales, provenant de l'étranger, soient expertisées par l'administration et frappées d'un droit proportionnel à leur rendement en huile, en prenant pour base le droit de 33 fr. 40 cent. imposé aux huiles d'olive étrangères, et qui doit être maintenu ;

2° En ce qui concerne les tourteaux, la majorité de la Commission demande que l'exportation soit prohibée d'une manière absolue; la minorité a pensé qu'il serait préférable d'appliquer, à la sortie des tourteaux, un droit plus élevé et basé sur un système d'échelle mobile qui porterait ce droit à 1 fr. 50 cent. au minimum et 3 fr. au maximum, conformément au rapport présenté au Conseil général d'agriculture en 1842.

LETTRE

SUR LES

CARTES AGRONOMIQUES

ET SUR L'INFLUENCE EXERCÉE PAR LA NATURE DU SOL SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES,

Adressée à MM. J. GIRARDIN, correspondant de l'Institut, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, et Alphonse DUBREUIL, professeur de culture, à Rouen,

Par M. DE CAUMONT,

Membre du Conseil général d'agriculture, directeur de l'Association normande.

NOTA. Les cartes agronomiques dressées par M. de Caumont et présentées au Congrès scientifique de France, ayant donné l'impulsion dans plusieurs départements à ceux qui étaient en mesure de dresser de pareilles cartes, M. de Caumont a dû entretenir à ce sujet une correspondance avec les personnes qui lui demandaient des renseignements sur sa manière d'opérer. Ces renseignements divers ont été résumés dans la lettre que nous allons reproduire, et qui a été publiée l'an dernier par la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure.

MESSIEURS,

J'apprends avec joie que vous songez à dresser une carte agronomique du département de la Seine-Inférieure, et que vous avez accueilli favorablement le projet que j'ai précédemment développé, au sujet de la confection d'une carte agronomique de la France par départements, soit au sein de l'Association normande, soit au Congrès scien-

tifique, soit au sein du Conseil général d'agriculture.

Vous me demandez quelques renseignements sur ma manière d'opérer ; je ne saurais mieux répondre à vos questions qu'en vous adressant un croquis de ma carte agronomique du Calvados, et quelques notes pour l'expliquer.

Avant tout, je dois vous prévenir que le département du Calvados est placé dans les circonstances les plus favorables pour l'exécution d'une carte agronomique, par la raison que la circonscription des différents terrains qui le composent est le plus ordinairement assez nette, et que, par suite, les régions agronomiques sont elles-mêmes assez distinctes les unes des autres.

Il n'en sera pas de même dans un grand nombre de départements, et il faudra, sans doute, dans chaque contrée, des signes de notation appropriés aux localités ; mais, à part ces nécessités locales, on pourra, quand on aura dressé quelques cartes, s'arrêter à un système à peu près uniforme.

Celui que j'ai employé est encore très-imparfait ; je vous le donne bien plutôt comme projet que comme système définitif : j'espère même que vos observations et vos conseils me conduiront à le modifier et à le perfectionner. C'est le résultat de ma première pensée ; l'exécution développera l'idée première et la mûrira.

J'avais, dès l'époque de la publication de ma carte géologique du Calvados en 1828, donné, dans mon travail, quelques aperçus sur la géographie agricole du département comparée à la distribution des roches. C'est de cette époque que date *mon projet de cartes agronomiques*, dont il ne m'a été permis de m'occuper sérieusement que plus tard, d'autres travaux ayant absorbé tout mon temps pen-

dant plusieurs années. Sans entrer dans d'autres détails préliminaires, je passe à l'explication du projet de carte que j'ai l'honneur de vous adresser.

CARTE AGRONOMIQUE DU CALVADOS.

RÉGIONS HERBIFÈRES.

Comme vous le voyez, par l'épreuve ci-jointe (1), j'ai d'abord donné une teinte uniforme à toutes les régions et les vallées en prairies ou herbages. Il y a pourtant une immense différence entre les herbages de l'*Oxford clay* et ceux de l'oolite ; entre ceux du *Lias* et ceux des terrains intermédiaires : mais, comme des teintes différentes expriment l'étendue des régions granifères qui correspondent à ces différents terrains, et que les régions herbifères sont presque toujours des intercalations des vallées ou des bassins au milieu des régions granifères qui occupent les plateaux, il est facile de déterminer, au seul aspect de la carte, à quelle région appartiennent les herbages indiqués par une même couleur dans telle ou telle partie du département.

Quant aux qualités relatives des prairies ou herbages, suivant les régions, non seulement il faudra entrer, à ce sujet, dans des détails étendus, mais encore donner quelques catalogues de graminées. L'*Herbier prairial*, commencé par M. de Brébisson, me fournira, avec d'autres renseignements recueillis par M. Deslonchamps et divers botanistes, des aperçus curieux pour l'appréciation de nos

(1) Cette épreuve a été communiquée au Congrès scientifique, à l'Association bretonne et à plusieurs Sociétés d'agriculture. La carte sera gravée plus tard.

différents herbages du Calvados. On sait que les herbages des contrées *maigres* sont plus particulièrement consacrés à l'élève du bétail, et que ceux du pays d'Auge et du Bessin possèdent des qualités nutritives qui font *tourner au gras* les animaux qu'on y place. Ces migrations du bétail, basées sur la physiologie animale et la qualité nutritive des herbes, sont fort curieuses à étudier pour l'agronome.

La connaissance pratique de l'herbager qui, à l'inspection, sait déterminer quel fonds conviendra le mieux à tel animal, peut donner lieu à des études approfondies de la part du théoricien : bref, les grandes migrations d'animaux des fonds maigres sur les fonds gras, et l'étude des causes physiques qui les déterminent, ne sauraient être poursuivies avec trop d'attention. La carte agronomique, telle que je la conçois, facilitera cette étude, en donnant le tableau des fonds en herbe classés d'après leur nature.

RÉGIONS GRANIFÈRES.

Relativement aux terrains cultivés, que je désigne par le nom générique de *granifères*, je divise le département en plusieurs régions, qui correspondent aux principales régions géologiques. On pourra peut-être réunir ensemble quelques-unes de ces régions ; mais j'ai cru, dans ce premier essai de notation, qui est bien loin d'être définitif, devoir conserver ces divisions qui, d'ailleurs, sont motivées, non-seulement par des différences de sol, mais aussi par des différences très-faciles à observer dans la production et dans le mode de culture.

Je distingue d'abord LA RÉGION GRANIFÈRE DE LA CRAIE. Elle repose sur une couche considérable d'argile, souvent mêlée de silex roulés, mais qui offre beaucoup de varia-

tions dans sa composition et son degré de compacité, selon qu'elle repose sur la craie inférieure (grès vert) ou sur la craie moyenne. La végétation est belle dans cette région ; le hêtre y acquiert des dimensions considérables ; le pommier y prospère et donne des cidres généralement très-forts. Deux assolements principaux y sont suivis : le biennal et le *triennal*, modifiés par les prairies artificielles.

Il est bon d'observer que nous n'avons guère dans le Calvados que la craie inférieure, dont le terrain m'a toujours paru plus fertile que celui de la craie blanche.

La *seconde région granifère* de ma carte, qui correspond à la GRANDE OOLITE, présente des variétés notables dans sa capacité productive, suivant la composition de la couche arable. Dans quelques parties, elle produit les plus belles récoltes ; dans d'autres, les plus chétives. Les proportions de l'argile et de la silice, dans cette terre meuble, m'ont souvent paru faciles à reconnaître relativement. Je suis persuadé que la présence du silex, plus ou moins trituré, dans le terrain meuble de certains cantons de cette région, influe sur le poids des récoltes. Je soumets ce fait, qui a besoin d'être confirmé par de nouvelles observations, à l'appréciation de M. Girardin. L'assolement n'est pas le même dans toute l'étendue de la grande oolite. Dans l'arrondissement de Falaise, c'est le *triennal* qui domine (*blé*, *orge*, *avoine*, avec *trèfle* ou *sainfoin*) ; dans d'autres contrées de la même région, l'assolement *biennal* est adopté. Mais les cultures perfectionnées ont varié de diverses manières les anciens assolements, surtout dans les meilleures terres, telles qu'on en trouve entre Caen et Bayeux.

Nous en dirons autant de la RÉGION GRANIFÈRE DU LIAS ;

qui, par ses terres fortes, argileuses et humides, se distingue de la région granifère de la grande oolite.

Le grès intermédiaire, les granites et les phyllades, ou des terrains qui diffèrent essentiellement des précédents et sur lesquels je donnerai des détails dans le Mémoire statistique qui accompagnera la carte agronomique.

Les variétés d'assolement, les proportions dans lesquelles produisent les divers terrains, tous les détails qu'on peut appeler de statistique agricole, sont faciles à faire connaître dans un texte ; mais il est toujours difficile de les exprimer sans confusion sur une carte. J'ai pensé que les lettres initiales des plantes cultivées, groupées suivant l'alternance pratiquée dans chaque région, pourraient indiquer, sur la carte même, la rotation usitée dans les divers cantons. Ainsi, dans la plaine de Falaise, où l'assolement suivant est en usage :

Blé, on exprimera ce système par $\begin{matrix}B\\O\\S\end{matrix}$
Orge,
Sainfoin,

Les assolements les plus ordinaires des régions de la craie (*arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque*) étant *blé*, *avoine*, *trèfle*, ou *blé* et *jachère*, j'exprimerai le premier par les lettres $\begin{matrix}B\\A\\T\end{matrix}$; le second par $\begin{matrix}B\\J\end{matrix}$

L'assolement biennal de la grande oolite, (blé, trèfle, blé, colza, blé, sainfoin) pourra se formuler ainsi : $\frac{B}{T} = \frac{B}{C} = \frac{B}{S}$.

Mais le trèfle est conservé deux ou trois ans, et le sainfoin de même ; ce qui vient interrompre l'assolement :

j'exprime cette persistance de la prairie artificielle ou de la jachère par un signe très-simple, que j'emprunte à la notation musicale, ⌒ et sous lequel je place le chiffre indiquant le nombre d'années consacrées à cette récolte.

Ainsi, l'assolement quadriennal du Bocage (*région des schistes intermédiaires*), *sarrasin*, *blé*, *orge* et *trèfle prolongé*, s'exprimera : S-

B

O

T⌒2

Ce petit nombre d'exemples est plus que suffisant, je crois, pour indiquer le système de notation que j'ai adopté quant aux assolements ; il pourra d'ailleurs être perfectionné.

NOTATIONS DIVERSES.

On sait que la chaux, la silice et l'alumine forment la base des terres arables. J'aurais désiré pouvoir indiquer la prédominance de l'un de ces éléments sur les deux autres, quand elle existe, et donner des renseignements sur l'état mécanique du sol. J'essaierai pour cela de me servir de différents signes. Les galets de *quartz* ou de *silex*, répandus dans la terre arable, pourront être indiqués au moyen d'un semé de points ⁙ dans les cantons où ces débris existent en quantité notable. Si M. Girardin a la bonté d'analyser quelques-unes de nos terres, comme il a bien voulu me le promettre, je chercherai les moyens de faire connaître le résultat de ses analyses, soit sur la carte même, soit en marge, au moyen de signes de renvoi.

Les détails relatifs aux races, pour les *chevaux*, les

vaches, les *bœufs* et les *moutons*, pourront être indiqués en marge, ou près des couleurs de la légende, qui correspondent à chaque région agricole : quelques signes pourront aussi être placés dans la carte même. Toutefois, pour éviter la confusion et pour ne point fatiguer l'œil par la recherche de ces signes, je compte toujours les employer avec sobriété.

Tel est, en peu de mots, Messieurs, le système de notation figurative que j'ai cru, quant à présent, pouvoir employer. Je vous demande maintenant la permission d'entrer dans quelques considérations théoriques sur les régions naturelles et sur l'intérêt que peut offrir, en agriculture comme en toute chose, l'étude des localités comparées et de leurs productions, l'étude de ce que j'appellerai la *géographie* ou mieux peut-être la *topographie agricole*.

OBSERVATIONS RELATIVES A L'INFLUENCE DE LA NATURE DU SOL SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES.

Dans le département que j'ai plus spécialement étudié, et que je prends pour exemple dans cet exposé sur les cartes agronomiques, les régions que j'ai indiquées offrent dans les céréales, les arbres fruitiers, les arbres forestiers qu'elles produisent, dans les animaux qu'elles nourrissent, des différences notables. Ces différences, qui m'ont frappé depuis long-temps, tendent à démontrer de plus en plus *l'influence chimique* du sol sur ses productions. Ainsi le blé, si utile pour la nourriture de l'homme, n'acquiert pas, TOUTES CHOSES ÉGALES D'AILLEURS, le même poids sur tous les terrains. La farine du blé récolté dans des régions différentes ne *produit pas une pâte absolument pareille*, d'après le témoignage des boulangers qui, dans leur longue

pratique, distinguent assez souvent, en les travaillant, la provenance des blés achetés à la halle du bourg ou de la ville voisine (1).

J'ai dit, dans mon *Essai sur la topographie géognostique du Calvados*, que, parmi les plantes croissant spontanément, quelques-unes, très-abondantes sur les terrains anciens non calcaires (*granite*, *schistes*, *grauwackes*), ne se rencontrent jamais dans nos plaines calcaires. L'influence du sol n'est pas moins évidente sur la distribution de certaines espèces d'arbres forestiers. Le hêtre, par exemple, prospère sur les phyllades et autres terrains qui sont généralement légers ; il vient difficilement dans nos calcaires secondaires (*grande oolite*) et dans les argiles, où l'orme acquiert, au contraire, un grand développement. Mais, sur le grès vert et la craie inférieure, on trouve des hêtres magnifiques comme sur les phyllades. Il en est de même pour le châtaignier ; les plus beaux croissent sur le granite, le schiste, le grès vert, etc. ; ils ne viennent pas bien dans les terrains calcaires ni dans ceux qui retiennent l'eau, et qu'on désigne sous la dénomination de *terres fortes*.

Le pommier, cultivé en grand chez nous, et dont le produit est si important, présente des différences très-marquées dans le développement qu'il acquiert, suivant les terrains, dans la grosseur, la *saveur* des fruits ; et, par suite, la qualité des cidres récoltés sur divers terrains offre des différences très-grandes, bien connues des bu-

(1) Je recommande ce fait à M. Girardin : plusieurs boulangers m'ont dit : le blé de telle commune ou de telle plaine fait la *pâte longue ;* celui de tel canton fait la *pâte courte.*

veurs qui ont pu comparer les produits de plusieurs cantons. Les cidres, comme les vins, sont plus ou moins forts et se conservent plus ou moins long-temps, suivant les terrains d'où ils proviennent.

Si mes observations ne m'ont pas trompé, la présence de fragments quartzeux ou siliceux dans le terrain est très-favorable à la production du bon cidre, de celui surtout dont le goût est le plus agréable. Ainsi, les meilleurs crûs des arrondissements de Bayeux et de Caen sont situés ou dans le *grès bigarré*, terrain recouvert le plus souvent d'une grande alluvion de galets roulés de quartz, ou sur le *lias* et *l'oolite inférieure*, terrains calcaires argileux, recouverts eux-mêmes de fragments quartzeux ou siliceux. *(Cartigny et les environs d'Isigny, plusieurs communes du canton de Trévières, Litry*, etc., etc.; *Monts-en-Bessin, Villy, Villers-Bocage, Tournay, Missy et autres communes de ce canton.)* Dans les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Evêque, les meilleurs crûs sont situés *dans la craie* recouverte d'une argile avec silex nombreux, *dans le grès vert*, souvent aussi dans la région de *l'Oxfort clay, mais quand celle-ci est recouverte des silex de la craie, qui y forment un dépôt alluvial très-considérable dans un grand nombre de localités.*

Des observations nombreuses me portent à penser aussi que les pommes recueillies dans les terres où la chaux est *en excès*, comme sur la grande oolite *(plaines de Caen et de Falaise)*, sont moins sucrées que les autres et que celles qui croissent sur un sol argileux. Je prie M. Girardin de noter ce fait et d'en chercher l'explication. L'argile et la silice sont-elles nécessaires au développement de la matière sucrée dans la pomme et dans certains fruits? Quel

est l'effet de la chaux sur le développement de *l'acide malique?* Ces questions, que je ne fais qu'entrevoir, méritent, je crois, d'être examinées.

Quoi qu'il en soit, le cidre récolté dans nos plaines calcaires devient de bonne heure acide, et il est très-inférieur en qualité à ceux du Bessin et des régions de la craie inférieure. (*Lisieux*, *Pont-l'Évêque*, etc.) J'ai fait cette observation, non-seulement dans le Calvados, mais dans l'Orne, où les régions naturelles se trouvent également distinctes. Il résulte d'ailleurs de ce fait, que le choix des espèces exerce moins d'influence que le terrain dans le Calvados, où d'ailleurs le pommier est cultivé depuis si long-temps, qu'on a mis de côté tout ce qui n'était pas sucré ou amer, et où l'on n'a réservé que les pommes réellement bonnes.

Le choix des espèces est partout très-important pour obtenir certains cidres pétillants et d'une saveur très-agréable; mais, comme nos cultivateurs ne font de ces cidres que par exception, et qu'ils ne considèrent le plus souvent, *dans l'assortiment des pommes*, que le temps de leur maturité, on peut, en thèse générale, faire abstraction des résultats obtenus par d'heureux mélanges d'espèces, mélanges qui peuvent, jusqu'à un certain point, être regardés comme des traditions de famille (1).

Après cette petite digression, que j'ai cru pouvoir intéresser M. Girardin, je reviens à la carte agronomique.

(1) Je connais des fermiers des environs de Bayeux, qui autrefois obtenaient, par ce choix de certaines espèces, des cidres mousseux et charmants à boire, au moment de la fermentation; à présent ils dédaignent, pour la plupart, le soin que leurs pères donnaient à leur pièce de cidre fin: *ils ont tous du vin de Bordeaux dans leurs caves.*

INFLUENCE DU SOL SUR LES ANIMAUX.

La nature du sol exerce aussi une influence notable
les races d'animaux (vaches et moutons principalemen
suivant sa fertilité et la nourriture plus ou moins ab
dante qu'il produit. Dans le Bocage, on trouve une r
de vaches qui contraste par sa petite taille avec la b
espèce du Bessin et du pays d'Auge. Les moutons s
d'une petitesse remarquable dans les terrains maigr
comparés à ceux des contrées fertiles.

Je me hâte d'ajouter que, depuis quelques années,
système meilleur d'assolement s'est introduit dans
pays maigres ; les prairies artificielles ont été substitu
aux jachères ; on a partout amélioré les races dans nc
Bocage normand, là où on n'osait, il y a vingt ans, éle
que de petits animaux ; et l'emploi de la chaux com
engrais dans ces terres non calcaires a, depuis l'amélio
tion des routes, changé la face de l'agriculture. Ma
si nous voulons interroger nos souvenirs et nous rapp
la distribution des races sur le sol normand, *telle qu
était il y a trente ans*, nous serons frappés du rapport
existait entre cette distribution et la nature du sol.

Ainsi, dans toute la zône des terrains secondaires,
les herbages sont d'une grande fertilité (*Bessin*, *Coten*
pays d'Auge), existait de temps immémorial cette r
bovine regardée encore comme la plus belle de Fran
tandis que, à quelques lieues seulement de cette régio
dans celle du Bocage qui correspond aux phyllades,
ne trouvait encore que des vaches beaucoup moins grand
et dont la charpente osseuse et la forme de la tête offrai
des caractères particuliers.

La taille du cheval était aussi moins grande dans les terrains anciens que dans les terrains secondaires. Cette différence est encore sensible aujourd'hui, malgré les croisements opérés; et, dans un des cantons les plus âpres de la Basse-Normandie, je veux parler de La Hague, on trouve des chevaux de petite taille qui offrent des caractères tout-à-fait remarquables.

Enfin, Messieurs, les régions agronomiques ou naturelles n'exercent pas seulement leur influence sur les productions végétales et sur les races d'animaux domestiques qui s'en nourrissent; cette influence est remarquable encore sur la constitution physique des habitants. On reconnaît dans les populations, *suivant les régions qu'elles habitent*, des différences notables et fort curieuses, appréciables souvent à de très-petites distances; ce qui prouve que l'homme aussi est dans une dépendance continuelle du sol qu'il habite.

J'ai souvent été frappé de la différence qui existe entre les populations des régions situées sur le terrain intermédiaire et ceux des régions secondaires. La population de Bayeux, par exemple, est différente de celle des arrondissements de Vire et de Saint-Lô : celle-ci, comparée à la première, est généralement moins grande et plus maigre; les individus ont le teint d'un pâle grisâtre, les cheveux d'un blond fauve tirant sur le brun; les femmes perdent de bonne heure leurs dents, ainsi que la fraîcheur du visage. Les hommes et les femmes du Bessin, au contraire (*région secondaire très-fertile*), atteignent souvent une taille qui excède, en moyenne, celle des habitants de Saint-Lô et de Vire : les femmes, plus grasses, ont le teint plus frais.

Si nous suivions la même observation ; dans le département de la Manche, qui vient remplir un golfe au milieu de la presqu'île du Cotentin (1), à l'égard de la population qui occupe les environs de Carentan et de Valognes, nous retrouverions à peu près les mêmes caractères, avec quelques différences seulement : ainsi la population de Carentan a le teint clair, la peau blanche ; elle contraste avec celle de la région schisteuse, qui n'en est éloignée que de trois lieues.

A Valognes, où les terrains secondaires, plus élevés que ceux de Carentan, sont moins exposés aux inondations et aux maladies qui les suivent, la population est plus développée encore qu'à Carentan ; les femmes y sont assez belles ; mais, si l'on quitte le terrain secondaire pour remonter dans la zône de grès et de schiste qui forme l'arrondissement de Cherbourg, on remarque bientôt l'influence de ces terrains moins fertiles sur la population.

Disons-le cependant, car il ne faut rien exagérer, mes observations remontent à vingt ou vingt-cinq ans, et déjà les différences que je cite tendent à s'effacer. La nourriture devait être pour beaucoup dans le développement plus ou moins grand des populations, et on se l'explique d'autant mieux qu'un préjugé tendait, il y a trente ans, à faire croire que le sarrasin seul pouvait prospérer dans les arrondissements situés sur le terrain intermédiaire : la culture du blé était exceptionnelle. Depuis trente ans, tout a bien changé dans ces contrées, qui, grâce au travail de leurs habitants et à de meilleures pratiques

(1) Voir ma *Carte géologique* de ce département (feuille du Nord) et le texte qui s'y rapporte dans le cinquième volume de la *Société Linnéenne*. (Rouen, N. Périaux.)

agricoles, produisent des récoltes magnifiques de blé. Or, l'amélioration de la nourriture du peuple a sensiblement changé la constitution physique.

Avec les progrès de l'agriculture, avec les communications qui, chaque jour, se multiplient et *favorisent le mélange des individus de régions différentes*, nous verrons diminuer et s'effacer ces caractères distinctifs, si frappants encore il y a quelques années.

Quoi qu'il advienne, la région des schistes anciens, comparée à celle des terrains secondaires, offrira longtemps encore des types généraux de figures et de constitution, qui seront plus rares dans la zône secondaire

Les terres argileuses, qui forment la base d'une grande partie de notre pays d'Auge, donnent à la végétation de cette contrée une vigueur qu'elle n'atteint pas dans les autres cantons de la Basse-Normandie; les habitants des vallées, surtout, offrent des caractères spéciaux. Ils sont d'une assez haute stature, mais ils ont la fibre molle et prennent de bonne heure de l'embonpoint. Le tempérament lymphatique domine chez les femmes; elles sont moins fécondes et cessent de l'être plus tôt que dans le pays maigre. L'obésité que les animaux destinés à l'engraissement y acquièrent, se remarque, jusqu'à un certain point, dans la population sédentaire des vallées, population, d'ailleurs, moins agglomérée que dans la plaine, et dont le travail est généralement moins actif et moins pénible.

Conclusion.

Tels sont les faits sur lesquels j'ai basé la division des régions agricoles. On pourra plus tard modifier, pour le

Calvados, ces divisions, les multiplier ou les réduire; mais il m'importait de vous faire connaître *mon point de départ*, et je crois vous l'avoir fait comprendre.

Mais, dira-t-on, si l'homme est dans une dépendance continuelle du sol, l'industrie humaine tend chaque jour à s'en affranchir, à substituer au monde naturel un monde artificiel. L'agriculture n'a-t-elle pas changé la face de la terre? Les terrains maigres ne produisent-ils pas aujourd'hui des récoltes magnifiques? L'emploi de la chaux dans les terrains anciens (phyllades et grès), n'a-t-il pas *doublé* la force productive du sol, et ne tendons-nous pas, en agriculture comme en tout, à l'*unité*? Ne tendons-nous pas vers l'égalité productive? Les influences locales ne finiront-elles pas par être imperceptibles, lorsque les modifications que la culture a fait subir aux plantes destinées à la nourriture des animaux influeront de plus en plus sur la faune domestique et sur l'homme lui-même.

Sans nier cette marche naturelle des faits, je pense que leurs résultats seront toujours circonscrits dans certaines limites. Après tout, l'histoire du *sol actuel* n'en serait pas moins un travail utile et d'un haut intérêt, que je recommande à tous ceux qui, comme MM. Girardin et Du Breuil, sont en mesure de l'entreprendre et de doter leur pays d'une statistique agricole, dont la carte agronomique n'est d'ailleurs *que le tableau d'assemblage*, ou, si l'on veut, *le résumé figuratif*. Je soumets, du reste, ces idées à mes deux honorables confrères, en les priant d'être bien convaincus que je suis prêt à les modifier d'après leurs observations, et que j'attache un haut prix à leurs conseils et à leur coopération.

CONGRÈS AGRICOLE
DE LA NORMANDIE.

SESSION GÉNÉRALE ANNUELLE
de l'Association normande
TENUE DANS LA
VILLE DE COUTANCES
EN 1844.

OUVERTURE DE LA SESSION.
Séance du 15 Juillet.

Le bureau d'administration de l'Association normande, qui, d'après ses statuts, tient chaque année une assemblée générale dans une des villes des cinq départements formés de l'ancienne province de Normandie, avait désigné, pour l'année 1844, la ville de Coutances pour le siége de sa *douzième session*. M. Renault, juge d'instruction à Coutances et inspecteur divisionnaire de l'Association normande dans le département de la Manche, avait été nommé secrétaire-général pour cette session, et chargé

de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle produisît tous les résultats utiles aux intérêts du pays. Il a adressé une circulaire à tous les propriétaires, cultivateurs et industriels de l'arrondissement, ainsi qu'à tous les membres de l'Association normande dans le département de la Manche, avec invitation d'assister aux séances du Congrès Agricole. Il fut arrêté qu'un concours, pour l'exhibition des taureaux et des génisses, aurait lieu à Coutances, pendant la tenue du Congrès, et que des primes d'encouragement seraient accordées aux propriétaires et aux cultivateurs qui présenteraient les plus belles espèces. M. de Caumont, directeur de l'Association normande, avait adressé des invitations à plusieurs personnes étrangères au département de la Manche, animées d'une vive sympathie pour ce qui se rattache aux intérêts de l'agriculture et de l'industrie. L'administration municipale, qui avait promis son concours et un appui bienveillant, a été fidèle à sa promesse. M. le président du tribunal civil a bien voulu mettre la grande et belle salle de la cour d'assises à la disposition du Congrès, pour y tenir ses séances. Cette salle, par les soins de M. Renault, auquel se sont adjoints MM. Frédéric Brohyer et Avril, membres de la Société d'Agriculture, avait été ornée d'orangers, de fleurs et de plantes remarquablement belles, que plusieurs personnes, s'occupant d'horticulture, avaient prêté avec un gracieux empressement.

L'hémicycle est occupé par le bureau de l'Associati[on]. Autour de l'amphithéâtre et des deux côtés de la salle long de la galerie qui règne dans la partie supérieure a placé plusieurs inscriptions. Les unes expriment vœux pour la prospérité du pays, d'autres se rattac

aux travaux du Congrès; quelques-unes rappellent le souvenir des hommes qui ont honoré la ville de Coutances et l'arrondissement (1).

A dix heures, MM. de Caumont, membre de l'Institut, directeur; Daniel, recteur de l'Académie; Renault, inspecteur divisionnaire de la Manche; Girardin, membre de l'Institut, inspecteur divisionnaire de la Seine-In-

(1) Dans l'hémicycle, et au-dessus du bureau, on lit :

CONGRÈS AGRICOLE DE LA NORMANDIE,
A COUTANCES, 1844.

A la ville de Coutances,
L'ASSOCIATION NORMANDE.

A la prospérité
DE L'ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

A l'Agriculture,
L'ASSOCIATION NORMANDE.

A l'Industrie,
LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE COUTANCES.

Autour de la galerie, on lit ces autres inscriptions :

Anne-Hilarion de Cotentin,
AMIRAL DE TOURVILLE, NÉ A TOURVILLE EN 1642.

Legentil de la Galaizière,
ASTRONOME ET VOYAGEUR CÉLÈBRE, NÉ A COUTANCES EN 1725.

A l'Instruction publique.

Aux Arts utiles et aux Beaux-Arts.

St Evremond,
NÉ A SAINT-DENIS-LE-GAST EN 1613.

Lebrun, duc de Plaisance,
ARCHI-TRÉSORIER DE L'EMPIRE, NÉ A ST-SAUVEUR-LENDELIN EN 1739.

A l'établissement d'un port à Regnéville.

férieure ; Quénault, maire de Coutances ; Blouet, membre du Conseil général, inspecteur de l'arrondissement de Coutances ; Noel-Agnès, membre du Conseil général, inspecteur de l'arrondissement de Cherbourg ; Clément, membre du Conseil général, inspecteur de l'arrondissement de Saint-Lo ; Domin, trésorier de l'Association ; Quesnel, président de la Société d'agriculture de Coutances ; Poisson, vice-président de la même Société ; Anna-Mary, vice-président de la même Société ; Massy-Desmaisons, commandant de la garde nationale, siégent au bureau.

On remarque dans la salle environ cent membres de l'Association ou notables agriculteurs de l'arrondissement et des arrondissements voisins, parmi lesquels :

MM. Avril, de Monthuchon, Pigault de Beaupré, Lemare aîné, Roquière, professeur de philosophie ; Savary, substitut ; Constant Dusaussey, juge ; G. de Brohon, Vimont, juge ; de Montcuit, Demons de Carantilly, Deslandes-Lehuby, Delavaleinerie, Alphonse Dusaussey, président du tribunal ; Lemare-Lefebvre, Duquesnay, Lepesant, membre du Conseil général ; Letertre, bibliothécaire ; Charles Morel, Morel de Franqueville, Lepelletier, adjoint ; Lepelletier fils, Gallien, négociant ; Chauvet aîné, Chauvet jeune, Chesnel, professeur ; Roquière jeune, Cornu, chanoine ; Pignet, adjoint de St-Denis-Le-Gast ; Lemare, négociant à Agon ; Dupont, herbager ; Lebrun, commandant de la garde nationale à Hambye ; Prévallée, médecin ; Duvigny, Vigot, comte de Sartre, Dudouyt, ancien député ; de la Conté, Dudouit, avocat ; Lemesle, curé de Hauteville ; Lemare fils aîné, Leloup, juge ; Leloup, avocat ; Brohier, juge de paix ; Brohier,

secrétaire de la Société d'agriculture de Coutances; HOUEL, propriétaire à La Méauffe; BESNOU, de Villedieu; le vicomte DE GUITON-VILLEBERGE, l'abbé PITTON-DESPREZ, de Coutances; AUBERT, de Caen; LEMAISTRE, de St-Sauveur-Lendelin; baron DE PIRCH, d'Avranches; et un grand nombre de membres qui n'ont pas déposé leurs noms sur le bureau.

M. de Caumont appelle au fauteuil M. Daniel, recteur de l'académie, invité par le Conseil à présider les séances, et prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

» C'est pour la douxième fois que l'Association normande fait un appel aux hommes laborieux, et qu'elle les convie à ces conférences où l'on vient s'entretenir des intérêts moraux et matériels du pays. Nos réunions ou Congrès, au sein desquels tout homme intelligent peut apporter le tribut de son expérience, ont produit partout d'excellents résultats; elles se multiplient partout, elles sont aujourd'hui dans nos mœurs; leur avenir, quoi qu'on fasse, est désormais assuré.

» L'année dernière, en ouvrant à Mortagne votre onzième session, je vous annonçais un évènement important, la création de l'Association bretonne, et j'exprimais quelles espérances on devait concevoir, pour la Bretagne, de l'action de cette Compagnie, puissante par le nombre et les lumières de ses membres; aujourd'hui je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'on jette en Poitou les bases d'une autre Compagnie, qui embrassera dans sa circonscription quatre ou cinq départements : elle prendra pour guides vos statuts, et pour modèles votre organisation et vos différents travaux.

» Une telle communauté de vues devra établir une union intime entre notre Société et l'Association poitevine ; des rapports fréquents s'établiront entre nous et le Poitou, comme ils se sont établis avec la Bretagne, depuis la création de l'Association bretonne, dont vous avez reçu tant de preuves de sympathie.

» Cette multiplication des Associations est un fait grave, d'une portée immense, dont il est impossible d'apprécier, quant à présent, les résultats, autrement qu'en nous reportant à ce que ces Compagnies ont produit en Allemagne, où les Congrès ont pris naissance et où il existe plusieurs Associations semblables à la nôtre. Savez-vous ce qu'a fait une de ces Compagnies, l'Association badoise, par exemple ; *le voici :* Elle a tenu successivement des sessions dans les principales villes du Grand-Duché ; elle y a fait, comme nous, des enquêtes ; elle a, *par les instituteurs primaires, et par d'autres moyens, propagé l'instruction agricole partout, avec une rapidité* DONT NOUS N'AVONS AUCUNE IDÉE EN FRANCE ; et, comme le disait mon savant ami M. Jules Rieffel, « Le résultat de cette instruction, ce » sont de belles exploitations rurales, des bestiaux QUI » VIENNENT FAIRE CONCURRENCE SUR NOS PROPRES MARCHÉS ; » c'est l'aisance et le bien-être général de la population. »

» Ce que nos voisins ont fait chez eux, pourquoi ne le ferions-nous pas chez nous ? Le temps est venu de diriger vers ce but nos efforts collectifs, et j'ai la conviction qu'en nous secondant tous, en donnant chaque année plus d'importance à nos grandes réunions agricoles portées successivement sur les différents points des provinces, nous vivifierons les essais, nous encouragerons et nous propagerons les bonnes méthodes ; nous parviendrons enfin à

suivre l'Allemagne dans les voies qu'elle a ouvertes, et qui ont été si profitables pour elle. »

Après quelques considérations, M. de Caumont continue :

» Pour revenir à ce qui concerne l'Association normande, vous avez vu, Messieurs, par l'Annuaire récemment publié, que nos travaux n'ont pas été, en 1843, moins importants que l'année précédente. Si notre réunion générale à Mortagne n'a pas eu l'éclat de la session que vous aviez tenue à Rouen (*et l'importance relative des deux villes devait nous le faire prévoir*), elle a eu des résultats tout aussi utiles, parmi lesquels on peut citer la création d'une bibliothèque publique, le projet d'établissement d'une ferme-modèle, au moyen de souscriptions qui ont été réunies en un jour ; enfin, vos enquêtes à Laigle sur l'état de l'industrie, et votre visite à la Trappe. Partout vous avez trouvé une sympathie bien propre à vous encourager dans la recherche des faits agricoles et industriels, et dans celle des hommes qui ont mérité les récompenses que vous décernez, lors de vos sessions, dans chaque région de la province.

» Un Congrès d'agriculture a eu lieu cet hiver à Paris ; l'Association y a été représentée par un certain nombre de ses membres, qui ont pris part aux discussions relatives à la question des graines oléagineuses, et aux autres questions qui intéressaient plus spécialement notre agriculture normande. Le rapport sur la question des graines oléagineuses a été fait au Congrès par un de vos délégués.

» Dans la session pour laquelle nous nous réunissons aujourd'hui au centre du département de la Manche, nous suivrons le même ordre que l'année dernière : nos pre-

mières séances seront consacrées à l'agriculture. Nous re chercherons quels progrès ont eu lieu depuis quelques années ; nous examinerons différentes questions, parmi lesquelles figureront celles qui se rattachent à la mise en valeur des landes et des autres terres vagues qui forment une partie notable de l'arrondissement.

» La distribution des primes aux propriétaires des plus beaux animaux domestiques et des fermes les mieux cultivées, est une chose importante à laquelle la Compagnie apporte l'attention la plus sérieuse. La Société d'agriculture de Coutances a bien voulu nous promettre son concours, et c'est d'accord avec elle et éclairée par ses renseignements, que l'Association normande décernera des médailles. Si le temps le permet, nous pourrons faire une excursion aux environs de Coutances, pour mieux apprécier la nature du sol et sa capacité productive.

» L'enquête agricole terminée, nous jetterons un coup d'œil rapide sur les industries du pays, sur leurs besoins et les moyens de les développer : les questions relatives aux grandes voies, à la canalisation des rivières, à l'amélioration des ports, viendront naturellement se rattacher à cette partie de l'enquête.

» Nous terminerons, comme nous l'avons fait ailleurs, en examinant l'état de l'enseignement, des arts et de la littérature dans le pays.

» Tel est, Messieurs, le programme abrégé des travaux de cette session. Nous comptons sur votre concours et sur votre zèle pour le conduire à bonne fin. Qu'il me soit permis de remercier, au nom de l'Association normande, M. le président, M. le procureur du Roi et Messieurs les membres du tribunal, d'avoir bien voulu nous recevoir dans cette enceinte. Qu'il me soit permis de re-

mercier Mgr l'évêque, M. le maire de Coutances et Messieurs les membres de la Société d'agriculture, de l'active sollicitude qu'ils n'ont cessé de témoigner pour le succès de cette session.

» M. Renault, qui a rendu déjà tant de services dans l'arrondissement de Falaise et dans celui de Domfront, ce magistrat dévoué au bien a tout préparé avec un zèle et une habileté dont il a donné souvent des preuves à l'Association normande. Nous lui devons des remercîments pour ce qu'il a fait et pour ce qu'il doit faire encore comme secrétaire général de cette session.

» Cette session, Messieurs, nous allons l'inaugurer sous la présidence d'un homme que revendique l'arrondissement de Coutances, mais qui appartient à la Normandie tout entière par les services éminents et nombreux qu'il a rendus à l'enseignement. La présence de M. Daniel à notre tête est d'un heureux augure pour l'importance et l'utilité pratique des travaux auxquels nous allons nous livrer; sous la présidence de M. le recteur, ces travaux et les vœux qui en seront le corollaire, seront tous dirigés par l'amour du bien public; dans toutes nos délibérations nous serons fidèles à cette devise: RELIGION, SCIENCE, MORALITÉ, PROGRÈS.

» Je déclare ouverte la session générale de l'Association normande pour l'année 1844. »

M. Daniel, président de l'Assemblée, se lève et s'exprime ainsi:

« MESSIEURS,

» Il y a onze ans, quelques hommes, répondant à l'appel du savant et de l'homme de bien que vous venez

d'entendre, et qui, dans son honorable carrière, a déjà fait entendre tant de paroles fécondes et utiles au pays, jetaient, à Caen, les fondements de l'Association qui vient aujourd'hui tenir dans votre ville une de ses sessions générales.

» Affligés de voir que, dans les départements formés de l'ancienne Normandie, l'instruction populaire, l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, et les applications des arts et des sciences étaient loin d'avoir atteint le degré de perfection dont s'enorgueillissaient à bon droit d'autres provinces, ces hommes, animés de religieuses et patriotiques intentions, unirent leurs efforts, dans le but de venir en aide aux efforts du gouvernement et des administrations qui agissent en son nom, afin de faire sortir notre patrie normande d'une infériorité relative, aussi funeste à ses intérêts qu'à sa gloire.

» Qu'attendre, disions-nous alors, d'efforts isolés et individuels, sinon des résultats lents, incomplets et souvent nuls? Veut-on des progrès rapides, solides et durables? Qu'on les demande à l'action générale et simultanée des hommes qui, par leurs lumières et leur position sociale, exercent une honorable et légitime influence. Marchant de concert dans la voie de tous les perfectionnements, ils marcheront avec plus de confiance et de succès, et ils entraîneront sur leurs pas, d'un mouvement plus ou moins accélé, tout ce qui se trouvera soumis à la sphère où s'exercera leur action.

» Appuyés sur l'experience, nous pouvons dire aujourd'hui, Messieurs, que nos prévisions d'alors n'ont point été trompeuses. Non; les efforts de l'Association normande ne sont pas restés stériles. De toutes parts les hommes qui

ont à cœur les intérêts et la prospérité de la patrie, sont venus se joindre à elle et lui apporter avec empressement leur généreux concours. Sans doute le zèle pour la propagation de tout ce qui peut être bon et utile existait depuis long-temps ; mais réveillé et excité par des voix plus nombreuses, il est devenu plus actif, plus hardi, plus général. L'impulsion vers tout ce qui peut développer les intérêts moraux et intellectuels était depuis long-temps donnée ; mais elle est devenue plus vive et plus puissante.

» L'Association normande n'a certes pas la vaniteuse prétention de s'attribuer ces résultats ; mais quiconque a suivi sa marche et son action ne peut méconnaître qu'elle y ait contribué pour sa part.

» En voyant le bien qui se fait autour d'elle, avec et par elle ; en voyant partout où elle fait entendre sa voix et où elle porte ses pas, l'élite du pays accourir et l'aider de ses vœux, de ses sympathies et de ses efforts, elle sent ses forces croître et s'animer son courage, et elle s'avance avec une nouvelle ardeur vers le but qu'elle s'est proposé.

» Si partout elle se voit ainsi accueillie, comprise et secondée, elle doit l'être plus complètement encore, Messieurs, et avec plus de fruit dans cette portion de notre belle Normandie ; car on y remarque au plus haut degré cette intelligence active, cette raison calme, ce bon sens positif, cet esprit d'ordre et ces goûts laborieux qui caractérisent éminemment la race normande.

» Sans doute, Messieurs, sous une foule de rapports, votre arrondissement, malgré les immenses progrès qu'il a faits, demande et attend encore d'importantes améliorations ; mais il les obtiendra, parce que vous saurez en

poursuivre la réalisation avec une habile et infatigable persévérance.

» Ici le passé nous répond de l'avenir.

» Reportons-nous un instant par la pensée seulement à un siècle, à trois générations en arrière. Combien la situation des personnes et des choses était différente de ce qu'elle est à présent!

» Nous aimons à le reconnaître, on était alors déjà loin de ces temps où l'ignorance était telle qu'on ne sentait pas qu'elle était un mal, et le pire de tous, parce qu'il est la source la plus féconde de tous les autres; on était alors loin de ces temps où l'instruction, les lettres et les sciences n'avaient trouvé de sol où elles pussent se conserver et de mains propres à les cultiver que dans les monastères, espèces d'oasis, semés sur le vaste désert qu'offrait alors le monde moral et intellectuel; on était loin de cette époque où l'ignorance était si commune et le savoir si rare et si peu prisé, que les nobles se glorifiaient de ne savoir signer leur nom autrement qu'avec le pommeau de leur épée. De plus heureux temps avaient succédé.

» Les monastères n'étaient plus le seul asile des sciences et des lettres. Sous leur salutaire influence, les déserts qui les environnaient s'étaient peu à peu fécondés et avaient commencé de porter des fruits; mais si les hauteurs apparaissaient couronnées d'un vif éclat, le jour se faisait à peine pour les régions moyennes, et les régions inférieures restaient enveloppées d'épaisses et profondes ténèbres.

» Ces ténèbres, en partie dissipées, ne tarderont pas à disparaître entièrement. A cette heure, il n'y a plus dans notre patrie de coin si reculé qu'il soit, où la lumière n'ait plus ou moins pénétré. L'instruction n'est plus le partage

exclusif d'un petit nombre d'heureux privilégiés. Depuis quelques années, les écoles se sont multipliées avec une admirable rapidité. Elles forment comme autant de centres lumineux qui projètent vers tous les points de la circonférence des rayons qui bientôt en auront éclairé et vivifié toute la surface. Encore un peu de temps, Messieurs, et notre glorieuse patrie n'aura plus d'homme qui ne possède au moins les notions élémentaires indispensables à sa position ou à sa profession.

» Les progrès que nous saluons avec bonheur n'ont été nulle part plus marqués que dans le département de la Manche. J'en atteste, Messieurs, les 72,000 enfants qui reçoivent dans ses onze salles d'asile et dans ses 1,240 écoles élémentaires le bienfait de l'instruction. J'en atteste les 1,200 élèves auxquels sept colléges communaux donnent un enseignement secondaire aussi fort que varié.

» Proclamer ici de si beaux résultats, c'est, Messieurs, faire l'éloge des administrations et de la population de cette ville, car nulle part les administrations n'ont montré une plus profonde intelligence des besoins véritables de leurs administrés ni une plus active et plus courageuse sollicitude pour les satisfaire. Nulle part aussi la population n'a répondu avec un empressement plus sympathique, plus universel et plus généreux à la voix des autorités, et n'a imposé au présent de plus grands sacrifices au profit de l'avenir.

» Quels que soient, Messieurs, les reproches que l'on puisse légitimement, à certains égards, adresser à notre siècle, il en faut convenir, il montre pour la propagation des lumières un zèle et un dévouement dignes des plus grands éloges.

» Ces éloges ne lui seront pas refusés. Déjà on lui rend justice, et il me semble que j'entends la voix puissante des générations futures bénir à travers les âges notre génération éteinte, mais vivante encore, et vivante à toujours, par tout ce qu'elle aura fait pour organiser l'instruction populaire, en assurer et en hâter la transmission et les développements progressifs.

» En signalant les efforts qui ont été faits en ce qui touche les intérêts moraux et intellectuels, et les brillants succès qui ont couronné ces efforts, n'oublions pas, Messieurs, que, pour avoir été moins rapides et moins étendus, les progrès, en ce qui concerne les ressources et les avantages matériels du pays, n'en sont ni moins réels ni moins dignes de remarque.

» Pour nous en convaincre, jetons un coup-d'œil sur quelques points principaux.

» Quel était, il y a moins d'un siècle, l'état de l'agriculture? On n'osait alors, dans une grande partie de votre arrondissement, demander à la terre que de maigres récoltes d'orge, de seigle et d'avoine, et encore jugeait-on que, pour les obtenir, il fallait laisser les champs en friche, à des époques périodiques assez rapprochées.

» Aujourd'hui que le mouvement, la vie et le progrès se manifestent de toutes parts avec énergie, il n'y a plus de repos, même pour la terre. Comme on ne se lasse pas de la cultiver, elle ne se lasse pas de produire, et nous la voyons, même dans des lieux jadis incultes ou réputés stériles, ployer, pour ainsi dire, sous le poids de riches moissons et étaler aux regards avec orgueil des blés qui ne le cèdent à nuls autres, en qualité et en beauté.

» Il est vrai que les moyens de culture sont devenus

plus faciles et plus économiques : ces engrais féconds, ces trésors inépuisables que la mer vient incessamment déposer sur votre littoral et à l'embouchure de vos rivières, étaient naguères à peine accessibles aux habitants de vos côtes, et ce n'était qu'en triomphant de difficultés graves que l'on parvenait à en transporter de petites quantités à quelques kilomètres de distance.

» Aujourd'hui, grâce aux routes qui sillonnent en tous sens votre pittoresque et gracieux pays, d'innombrables voitures vont chaque jour, et plusieurs fois par jour, chercher ce sable précieux qui, semé dans vos champs les plus éloignés de la mer, y porte la fécondité et l'abondance.

» Il y a à peine un demi-siècle que presque partout les productions de votre sol devaient être consommées sur les lieux mêmes qui les avaient vues croître, parce que l'exportation en était souvent impossible et toujours difficile et dispendieuse. Tel était à cet égard l'état des choses, que l'on raconte que ceux des habitants qui s'aventuraient à aller présenter ces productions sur des marchés distants de deux ou trois myriamètres, faisaient, avant de partir, leurs adieux à leurs familles, comme s'ils n'eussent jamais dû revenir de voyages si lointains et si périlleux.

» Maintenant, Messieurs, vous échangez les richesses de vos champs, et les produits de votre travail et de votre industrie contre ceux de contrées bien plus éloignées, avec une admirable facilité et avec une sécurité non moins admirable. Vous accomplissez, en quelques heures, des entreprises, des voyages, qui demandaient des semaines à vos pères.

» Il est, à notre avis, fort douteux que la science médicale, malgré ses promesses et ses espérances, réussisse ja-

mais à reculer le terme de notre existence; mais grâce au génie et à l'activité de notre siècle, on vit, on voit et l'on fait infiniment plus de nos jours, dans l'espace ordinairement assigné à l'existence de chacun, que l'on ne faisait dans les siècles passés durant la vie de plusieurs générations successives.

» Ce rapide et vaste mouvement qui a enfanté de si merveilleux effets, et qui en prépare de plus merveilleux encore, a besoin d'être étudié, suivi et réglé; il y va de l'intérêt, il y va du devoir de tous et de chacun.

» C'est, Messieurs, pour accomplir ce devoir et le rendre plus aisé et plus fructueux, que l'Association normande vient s'occuper avec vous de vos besoins, de vos ressources, de vos richesses, des progrès que vous avez faits et de ceux qui vous restent à faire, et qu'elle réclame, dans l'intérêt général en même temps que dans l'intérêt de votre localité, un concours qu'elle ne peut manquer d'obtenir de votre zèle, de votre patriotisme et de vos lumières. »

M. Quesnel prend la parole au nom de la Société d'agriculture, et remercie l'Association d'avoir choisi la ville de Coutances pour siége de sa douzième session.

M. Renault, inspecteur divisionnaire, prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

» Nous devons plus encore dans l'intérêt du pays, que dans celui de la science, applaudir à l'heureuse pensée qui a guidé l'Association normande dans le choix qu'elle a fait de cette cité pour s'y livrer à ses utiles travaux. Aussi,

attachons-nous un grand prix à cette sympathie toute volontaire, à cette sollicitude toute spontanée qui ont animé l'Association, alors qu'elle a formé le projet de venir visiter le pays, afin d'y stimuler et d'y propager le développement des connaissances profitables à l'industrie et à l'agriculture. En exprimant nos sincères remercîments à l'Association, nous pensons, Messieurs, n'être que l'interprète des sentiments de tous ceux qui, animés d'un patriotisme éclairé et d'une vraie philantropie, se sont empressés de répondre à l'appel de l'Association, et se sont montrés fidèles au rendez-vous qu'elle leur avait assigné dans cette enceinte. Heureux le pays, Messieurs, où il suffit de recourir à l'esprit public des habitants pour exciter leur zèle dans un but d'intérêt général, et obtenir leur utile concours, ainsi que des témoignages de leur sympathie.

» L'Association, en visitant chaque année une de nos cités normandes, n'a pas pour but, comme paraissent le penser quelques esprits chagrins, de se livrer à des tournois oratoires. Ce qu'elle désire, l'Association, c'est d'interroger le pays pour en connaître les besoins et les signaler ensuite ; c'est de ranimer dans les esprits le goût des travaux utiles à l'industrie et à l'agriculture ; c'est de faire germer au sein des populations des connaissances précieuses, destinées à améliorer leur existence et leur bien-être physique et intellectuel ; c'est de les éclairer sur des théories qui peuvent les diriger plus sûrement dans leurs assolements, et les conduire à des améliorations dont a besoin l'agriculture ; c'est encore de leur apprendre à augmenter les ressources de leurs exploitations industrielles ou agricoles, en leur faisant connaître la fécon-

dité de leur sol, la variété des produits que l'agriculture peut en tirer, et celles des branches d'industrie sur lesquelles l'activité peut s'exercer avec espoir de succès.

» L'agriculture, qui devrait être une des principales branches de notre industrie nationale, est restée long-temps stationnaire. Seule, elle n'a point obéi à ce mouvement progressif qui, depuis vingt-cinq ans, a signalé l'industrie. A quoi faut-il attribuer cette stagnation fâcheuse? A cette espèce de déconsidération qui, pendant long-temps, dans nos mœurs, s'attacha à la culture des terres et éloigna de cette occupation utile presque tous ceux qui reçoivent de l'instruction, pour les jeter dans des professions où, rencontrant une concurrence outre mesure, on les voyait languir sans travail comme sans gloire. Il appartient à des institutions comme l'Association normande, comme les Sociétés d'agriculture, de travailler à détruire ce préjugé honteux qui dégradait l'agriculture, à relever cette noble profession de l'oubli et de l'état de mépris où elle était tombée, et à lui assurer cette estime qu'elle mérite comme le premier des arts, la plus utile de toutes les industries et la plus importante de toutes les sciences. Pour y parvenir, il leur faut gagner de nombreux prosélytes parmi ces hommes des champs pour qui c'est encore une occupation honorable de savoir bien tracer un sillon et conduire une charrue. Il leur faut compter parmi leurs membres les personnes distinguées, non-seulement par leur mérite personnel, mais surtout parce qu'elles ne dédaignent pas de s'occuper de la culture de leurs terres, et de donner leurs soins aux plus petits détails des travaux des champs.

» Lorsque les jeunes gens, qui, grâce aux bienfaits

d'une instruction sagement répandue, affluent dans les écoles, verront la science de l'agronome haut placée dans l'opinion des hommes, l'art du laboureur entouré d'estime et honoré, sa profession retrempée dans la considération et l'assentiment publics, avoir plus de prix et plus d'avenir, revêtir un caractère plus noble, alors ils n'ambitionneront plus la carrière et les places lucratives de l'administration. On ne les verra plus vendre l'héritage de leurs pères, et abandonner la profession de propriétaire-cultivateur, afin de se procurer les jouissances du luxe et de la vie des grandes villes. Mais connaissant mieux leur dignité, entraînés d'ailleurs par l'espoir d'atteindre à cette estime sociale dont les autres professions reçoivent l'influence, bientôt ils rendront à l'agriculture ce qu'ils en ont reçu, se livreront à une exploitation intelligente de la terre, heureux de trouver dans la vie des champs la richesse et la considération, les mœurs et la véritable indépendance d'un citoyen utile à son pays.

» Un motif, non moins puissant, d'un ordre non moins élevé, appelle encore les Associations agricoles à témoigner de leur zèle pour l'agriculture, et à lui prêter un concours efficace. En effet, encourager l'agriculture, augmenter le nombre des laboureurs et multiplier celui des cultivateurs, c'est donner à la paix publique de fortes garanties, de puissantes assurances de stabilité. Quelle que soit en effet la forme d'un gouvernement, c'est bien plutôt dans les villes que dans les campagnes que se font sentir les agitations politiques et les luttes intestines des factions. C'est bien plutôt à la ville qu'aux champs que se rencontrent les intrigues de l'égoïsme et de la cupidité. La paix publique n'a jamais quoi que ce soit à redouter des classes

occupées aux travaux agricoles. Vit-on jamais le laboureur figurer dans les émeutes, travailler à changer ou modifier les constitutions? Ce sont ses fils, au contraire, qui, soldats, compriment les émeutes et meurent victimes des guerres civiles. C'est donc une pensée féconde de sage et morale politique que de diriger l'activité industrielle de notre époque vers les améliorations et les progrès de l'agriculture. C'est donc travailler pour la sûreté intérieure de l'état et la conservation de l'ordre social que d'accorder à l'agriculture des encouragements publics, que d'honorer l'Etat de laboureur, la profession de cultivateur, et de les élever à la dignité des autres industries. C'est rendre un service signalé à la société que d'attacher un plus grand nombre de familles à la culture du sol, et de diminuer le nombre de ceux qui viennent se corrompre dans les villes, s'éteindre dans les hôpitaux et trop souvent dans les prisons.

» Félicitons-nous, Messieurs, du haut rang que l'agriculture cherche à prendre et de la position sociale qu'elle veut occuper; car elle est appelée à rendre de grands services à la sainte cause de la dignité et de la moralité de l'homme. Le travail de la création dont chaque jour est témoin l'homme des champs, les bienfaits de la nature, sans cesse renaissants, et dans lesquels il a foi, élèvent son âme vers le Ciel et lui inspirent de nobles pensées et de purs sentiments. Aussi voyons-nous partout les ministres des autels, pasteurs éclairés et vigilants, regarder l'agriculture comme un puissant auxiliaire de la religion, pour conserver des mœurs aux peuples, et s'associer avec sympathie aux travaux des hommes qui s'occupent des intérêts sérieux de l'économie agricole; nous en recevons en ce jour des preuves bien honorables et dont l'Association normande sait apprécier tout le prix.

» Puisse, Messieurs, une heureuse émulation, produite par les souvenirs que l'Association laissera dans le pays de ses utiles travaux, conduire les agriculteurs et les industriels dans une voie de progrès, et leur rendre familières les vues et les idées de bien social! Puisse aussi ce contact personnel, dont les séances de l'Association vont fournir l'heureuse occasion, resserrer davantage les liens intimes d'estime et de bienveillance mutuelle entre tous les hommes de cette cité! Puisse, enfin, dans cette solennelle entrevue, toutes les préventions disparaître devant un cordial échange de pensées et de sentiments utiles à tous les intérêts du pays! »

M. Renault annonce que M. Le Masne, délégué de l'Association bretonne et l'un des secrétaires du Congrès agricole de Vannes, est présent. M. de Caumont s'avance vers M. Le Masne et le conduit au fauteuil qui lui a été préparé au bureau. M. Le Masne prend la parole, annonce la mission dont il a été chargé, et exprime le regret qu'éprouvent M. Rieffel et les membres de l'Association bretonne qui avaient le projet de se rendre à Coutances, de n'avoir pu l'accompagner; mais il annonce que M. de Sainte-Marie, inspecteur général de l'agriculture, arrivera demain et sera présent au Concours de bestiaux de l'Association.

ENQUÊTE AGRICOLE.

M. de Caumont commence l'enquête agricole et pose successivement une série de questions relatives à la nature du sol, au labourage, à l'assolement de l'arrondisse-

ment et aux céréales. Ensuite il invite M. Blouet, inspecteur de l'arrondissement, à continuer l'enquête et à s'occuper des questions qui concernent les fumiers, les tangues, les terreaux et les engrais de toute nature.

Ces questions, qui ont duré plus de quatre heures, ont donné lieu à des discussions et à des réponses fort intéressantes, auxquelles MM. Avril, juge-de-paix ; Brohon, maire de Bréhal ; Ferrand de la Comté, propriétaire ; Anna-Mary, propriétaire ; M. le curé de Hauteville ; Delavaleinerie, propriétaire ; Brohier, juge-de-paix ; Lemare-Lefebvre, banquier et cultivateur ; Desmons de Carentilly, propriétaire ; Pigault de Beaupré, ingénieur ; Guillemoteau, propriétaire ; Le Masne, du Morbihan ; Lefèvre, maire de Heranguerville ; Girardin, de Rouen ; Lemare aîné, banquier et cultivateur ; de Montcuit, propriétaire, et plusieurs autres propriétaires et cultivateurs notables du pays, ont pris part successivement.

SOL.

1. — *En combien de régions naturelles l'arrondissement de Coutances peut-il être divisé ? Quelle est la nature du sol dans ces régions ?*

L'arrondissement se divise en trois régions principales : la région granitique, la région schisteuse, et la région du grès. (Voir la carte géologique de M. de Caumont.) On peut aussi mentionner quelques autres régions moins étendues : celle du marbre intermédiaire et celle des dunes le long des côtes.

Le sol offre, suivant ces divisions, des terres de natures différentes.

Il est reconnu que généralement les meilleures récoltes

s'obtiennent sur les terrains granitiques et sur les schistes. Cependant on ne peut avoir sur ce fait une opinion absolue, parce qu'il se rencontre des causes plus ou moins agissantes qui viennent modifier les observations auxquelles on a pu se livrer. Les engrais, par exemple, exercent naturellement une influence très-grande sur la production dans chaque terrain.

M. de Caumont engage les cultivateurs à faire des recherches comparatives pour savoir combien de fois chaque terrain produit la semence qu'il reçoit ; quel est le poids des grains récoltés dans tel ou tel terrain ; enfin quelle peut être, vue en général, la production comparée d'une quantité de terre égale dans chacune des trois régions granitiques, schisteuses, ou du grès, etc.

DUNES ET LANDES.

M. Pigault de Beaupré, ingénieur des ponts et chaussées, prend la parole et communique les observations suivantes :

« La partie de la côte ouest du département de la Manche, comprise entre Granville et le port de Portbail, présente une ligne de dunes interrompues seulement au passage de quelques havres. Sur un grand nombre de points, ces dunes ont été cultivées, depuis qu'elles sont devenues des propriétés particulières. Leur aspect, quant au mode de culture, à la nature et à la beauté des produits, diffère peu de celui des campagnes voisines. On remarque que les récoltes sont très-riches sur les terrains que la mer a autrefois baignés. Les parties de dunes à l'état inculte appartiennent aux communes du littoral ;

elles se composent de dunes herbues et non herbues, dont la largeur, depuis la grève de la mer jusqu'aux terrains cultivés, varie entre 600 et 3,000 mètres, et dont la superficie totale est, par aperçu, de 3,200 hectares. Ces dernières dunes ne profitent qu'à un petit nombre d'habitants pauvres des côtes, qui y arrachent des joncs marins ou s'y procurent un mauvais combustible en en pelant la surface herbue sur 0 m. 12 à 0 m. 15 de hauteur, opération qu'ils appellent faire de la *blette*.

» C'est réellement un spectacle affligeant, qui contraste avec celui des dunes cultivées, que l'aspect de ces immenses plages désertes et stériles, à proximité des havres, où l'on trouve en abondance les précieux engrais de mer qu'on vient chercher de si loin. En présence des avantages que cette culture produit et que l'expérience de plusieurs années a rendus certains, on ne s'expliquerait pas l'état d'abandon de ces terrains, si on ne savait que ce sont là des biens communaux.

» Quel parti pourrait-on tirer des dunes herbues et des dunes non herbues, maintenant incultes ?

» Des essais en grand, pratiqués sur plusieurs communes, ont mis hors de doute ces faits, que l'on peut cultiver les parties herbues et basses qui forment, pour ainsi dire, la deuxième ligne de dunes ; que les semis y viennent; que les légumes y réussissent parfaitement, et que les plantations de bois blanc du pays y prospèrent. Ce sont là les produits naturels à retirer de ces terrains, et l'on y parviendra en imitant ce qui s'est déjà pratiqué, c'est-à-dire en divisant le sol en parcelles couvertes et en employant comme engrais la tangue grasse et les fucus que la mer apporte sur la grève.

» Quant aux dunes hautes et aux dunes non herbues, ces collines de sable qui sont le plus directement exposées à l'action de la mer et des vents, il conviendrait d'y faire des semis et plantations de tamarises et d'arbres à résine dont on pourrait tirer parti. Depuis vingt-cinq ans, des pins maritimes ont été semés sur les communes de Bretteville-sur-Ay et de Pirou ; ils n'ont pas mal réussi, malgré leur état d'abandon, qui les exposait à être endommagés. On peut voir, au surplus, l'essai tenté auprès du havre de Geffosses, à 300 mètres de la mer. Les arbres qui forment la lisière du bois sont les seuls qui aient souffert. Il est certain que ces plantations eussent prospéré sur les hautes comme sur les basses dunes, si on eût apporté du soin et de la surveillance dans leur culture.

» L'un des avantages qu'on retirerait de la plantation des dunes serait de les fixer et de les consolider. Les bois, s'épaississant avec le temps, arrêteraient les sables que les vents du large déplacent, en formant des brèches par lesquelles la mer peut pénétrer, et que ces mêmes vents entraînent par tourbillons sur les propriétés voisines. En outre, des plantations présenteraient un abri utile aux bestiaux. Ils formeraient rideau et couvriraient, du côté de la mer, les arbrisseaux ou les plantes plus délicates des dunes herbues, mises en culture. L'ensemencement des dunes en pins maritimes coûterait de 90 à 100 francs par hectare. »

M. Pigault de Beaupré joint aux observations qui précèdent quelques aperçus sur les landes communales de l'arrondissement de Coutances.

« Un grand nombre de communes de l'arrondissement de Coutances possèdent des landes en quantité plus ou

moins considérable. Une partie de ces terrains, dernièrement vendus, est cultivée ou va l'être incessamment; mais il en reste encore beaucoup à l'état inculte qui ne profitent qu'aux habitants les plus nécessiteux des communes.

» La superficie de ces landes est, par aperçu, de 3,850 hectares, dont la majeure partie est susceptible d'être mise en valeur.

» Mais il n'en est pas de même des buttes et des lieux élevés qui sont aussi à l'état de landes. Ces points sont exposés à des vents violents. Ils sont revêtus d'une couche de terre légère, mince et desséchée, hérissée de pierres et impropre à la culture. Le meilleur parti à tirer de ces lieux ne serait-il pas de les reboiser ?

» Sans vouloir entrer dans la question de l'opportunité des reboisements en général, on fera observer, en ce qui concerne l'arrondissement de Coutances, que, depuis quelques années, on a complètement déboisé, sans compensation pour l'avenir, certains cantons autrefois très-plantés. La rareté des bois de chauffage et de construction menace de devenir une cause d'embarras, de souffrance, qu'il appartient à une prévoyance sage et éclairée de faire disparaître. Tous les bois du pays viendraient dans les lieux élevés; le fait est démontré par la croissance de ces bois, observée sur le mont Etanclin, l'un des plus élevés de l'arrondissement. On ajoutera que, sur la commune de Geffosses, des plantations de pins maritimes ont été faites en grand dans les landes, et qu'elles ont parfaitement prospéré.

» Le succès de ces nouvelles plantations est donc assuré à l'avance. »

M. Pigault de Beaupré fait remarquer que dans le pays

s'est répandu un usage détestable, qu'il importe de faire disparaître au plus tôt : c'est celui de faire de la *blette* ou de peler la surface herbue des marais, landes et dunes, pour la brûler.

L'enlèvement de la couche superficielle des marais nuit à leur dessèchement, mais cette couche se reforme avec le temps. Au contraire, son enlèvement, pratiqué dans les landes, diminue l'épaisseur de la terre végétale et rend de plus en plus difficile une exploitation ultérieure.

Pour faire disparaître complètement l'usage de la *blette*, il faut être à même de lui substituer prochainement un combustible avantageux et économique ; or, ce combustible existe : c'est la tourbe, riche en débris végétaux, qu'on trouve abondamment dans les marais de Gorges, du Plessis et de Lessay.

L'extraction en grand de la tourbe devrait être dirigée avec soin dans des lieux déterminés. La dépense qu'elle occasionnerait alors, combinée avec celle du transport par eau, serait assez minime pour que son emploi devînt général et permît de proscrire rigoureusement l'usage de faire de la *blette* dans plusieurs communes.

M. Avril, juge-de-paix du canton de Périers, prend la parole pour établir qu'autrefois les landes de Lessay ont été plantées, et qu'on pourrait avec avantage les planter encore. Ainsi, plusieurs endroits portent le nom, l'un de *Grand-Bois*, l'autre de *Petit-Bois*, un troisième celui de *Garenne*, etc, etc.

ASSOLEMENTS.

2. — *Quels sont les assolements en usage dans les diverses parties de l'arrondissement ?*

Les assolements varient suivant les cantons, et peut-

être serait-il difficile de les indiquer par une formule précise ; cependant le système quadriennal paraît être le plus généralement suivi dans les cantons du Nord.

Dans le canton de Périers, premier assolement : sarrasin, vesce, pommes de terre, pois, fèves, peu de betteraves ; — deuxième : froment, un peu d'avoine d'hiver ; — troisième : orge, peu d'avoine ; — quatrième : trèfle de Hollande, trèfle jaune, dit *minette*.

Cet assolement subit des variations.

Dans le canton de la Haye-du-Puits et une partie du Bauptois, on se rapproche de l'assolement triennal ; on fait moins de sarrasin, et souvent sur du trèfle on fait du froment, de l'orge, ou de l'avoine et du trèfle.

Sur le littoral du canton de Lessay, on fait de suite plusieurs récoltes d'orge, et la même année on fait des navets.

Dans le canton de Saint-Sauveur, on laboure quelquefois une seconde orge, en graissant la terre, la quatrième année.

Dans les cantons du Nord, on sème souvent sur trèfle du froment, ensuite du sarrasin, puis du froment ; ce qui donne deux récoltes de froment en trois ans.

Dans la région du Sud, le système quadriennal est aussi le plus généralement en vigueur. Dans le canton de Bréhal, c'est pour ainsi dire l'assolement légal ; car M. le juge de paix l'a jusqu'à présent regardé comme devant faire la règle dans les contestations entre les propriétaires et les fermiers.

Il est ainsi composé : première année ; sarrasin avec fumure complète, lin, chanvre, pommes de terre, betteraves, etc. ; — deuxième : froment ; — troisième : orge ; —

quatrième : trémène. Cet assolement, quoique déjà assez riche, tend à disparaître ; l'amélioration des routes, qui permet de transporter de plus grandes masses d'engrais de mer, y a fait ajouter dans beaucoup de localités une cinquième année en froment sur défrichement de trémène, avec demi-fumure. Ce second froment, dans les années pluvieuses, où la végétation est abondante, est quelquefois plus productif que celui qui succède au sarrasin. Néanmoins, le premier vaut généralement mieux. L'assolement devient alors quinquennal, et, dans quelques années, il sera presque exclusivement adopté pour les terres de bonne qualité.

Quelques propriétaires de terrains légers, propres à la culture des fourrages, laissent la trémène deux ans ; c'est un autre assolement quinquennal, mais qui n'est admis que dans la partie sud-est du canton de Bréhal.

Il est reconnu que la culture du froment se substitue, dans une proportion importante, à celle de l'orge, et qu'il serait avantageux de faire deux froments.

Quoique le sarrasin soit une bonne préparation pour la terre, et qu'il soit propre à détruire les mauvaises herbes, néanmoins il est, depuis long-temps, abandonné sur la côte, et on paraît être d'accord pour le remplacer par des légumes et des pommes de terre.

M. Lefaucheux, propriétaire à Gavray, l'un des cantons du Sud, fait observer qu'au lieu de faire entrer le sarrasin pour un quart dans les assolements, comme cela se pratique, on pourrait réduire cette culture à un huitième, et on consacrerait l'autre huitième aux plantes fourragères ou potagères ; ce qui, en amendant le sol, permettrait l'engraissement à l'étable.

Il présente encore quelques observations pour démontrer combien les produits du sarrasin sont incertains. Les grandes chaleurs du mois d'août peuvent le brûler et les gelées du mois de septembre le détruire. Enfin, dit-il, cette plante *ne paie pas*; et il se résume en faisant voir l'avantage qu'il y aurait à diminuer successivement la culture du sarrasin, afin de la faire bientôt disparaître entièrement, dans l'intérêt de l'agriculture.

LABOURS ET INSTRUMENTS.

3. — *A quelle profondeur laboure-t-on la terre ?*

On laboure plus ou moins profondément, suivant la nature du terrain. La profondeur du labour est plus grande dans les terres argileuses que dans les terres sablonneuses ou légères.

4. — *Quelle est la largeur des sillons ?*

Elle varie selon que le sol est sec ou humide. Quelques cultivateurs prétendent que les sillons trop larges peuvent offrir des inconvénients : la terre produit moins, et les grains sont plus difficiles à couper.

5. — *Combien donne-t-on de labours ?*

Un et deux, suivant la nature des grains qu'on a récoltés dans le terrain qu'on laboure, ou encore selon que la terre qu'on cultive est forte ou légère. On donne un labour pour l'avoine d'hiver et deux pour celle d'été.

6. — *Combien de terre une charrue peut-elle labourer dans un jour, terme moyen ?*

Tous les propriétaires et cultivateurs sont d'accord pour dire qu'une charrue peut labourer 50 à 60 ares dans un jour.

7. — *Quels sont les charrues et autres instruments aratoires ou de transport en usage dans le pays ?*

On se sert de l'ancienne charrue normande ; c'est la plus usitée dans l'arrondissement de Coutances. On emploie aussi la herse à dents de fer et celle à dents de bois, et le rouleau en bois.

Les charrois se font avec la charrette à deux roues ; on met un cheval en limon, ensuite des bœufs, et en première ligne un cheval, quelquefois deux.

On laboure avec deux bœufs et un cheval devant, souvent aussi avec deux bœufs seulement.

8. — *Se sert-on d'instruments nouveaux ?*

Non. Cependant M. Lemare-Lefebvre fait observer qu'il a une charrue de nouvelle invention ; qu'il emploie le semoir *Hugues*, dont il se loue beaucoup, et qu'il se sert aussi d'un coupe-racine.

GRAINS CULTIVÉS.

9. — *Quelles sont les variétés de blé cultivées dans l'arrondissement ?*

Les blés les plus généralement employés sont : le franc blé, le blé rouge, le blé barbu et le blé dit *moigneau.* On cultive aussi une espèce de blé dit *hativeau.* Il donne une récolte hâtive et offre de bons produits ; le grain est pesant et abondant ; sa farine est douce et plus blanche que celle de l'orge.

M. Girardin donne des explications sur quelques espèces de blés dont on introduit la culture dans le département de la Seine-Inférieure. En blés d'hiver, ce sont le *blé saumon* et le *blé rouge d'Ecosse.*

Le franc blé donne une farine qui fait un pain plus léger et plus tendre.

10. — *Cultive-t-on l'orge ?*

Oui. Ce grain entre dans tous les assolements.

11. — *Quelles sont les variétés d'avoine ?*

L'avoine noire et l'avoine blanche. On en sème aussi une espèce qu'on nomme *avoine de Russie.* La culture de l'avoine est restreinte. On la sème de la Saint-Michel à la Toussaint.

12. — *Chaule-t-on le blé ?*

Oui ; mais cet usage n'est pas général. On se sert de la chaux.

13. — *Quelle quantité de semence emploie-t-on par hectare ?*

2 hectolitres à 2 hectolitres et demi de blé par hectare ; 3 hectolitres d'avoine pour un hectare.

14. — *Quelle est l'époque la plus favorable pour faire les ensemencements ?*

On paraît convenir que l'époque la plus convenable pour ensemencer est depuis la Saint-Michel jusqu'à la mi-novembre.

Un propriétaire indique l'époque de la mi-octobre comme la meilleure. Cette opinion reçoit l'approbation de quelques cultivateurs.

Un autre fait observer qu'il faut plus de semence quand on sème tardivement, et qu'on a aussi moins de chances de succès.

Les céréales du printemps doivent se semer en mars et en avril.

15. — *Fait-on encore du méteil ?*

Il est reconnu que l'usage de semer et de cultiver ensemble le blé et le seigle est abandonné.

16. — *Cultive-t-on le seigle?*

Fort peu, et seulement pour se procurer des liens. Cette culture disparaît presque partout, et on n'en voit plus que dans les mauvais terrains. On cultive aujourd'hui exclusivement le froment dans des terres où l'on ne semait que du seigle il y a quarante ans. On attribue cet heureux résultat aux engrais de mer qui pénètrent partout, grace au meilleur état des chemins.

17. — *Fait-on un choix de semences ?*

On emploie pour semences des blés de la Beauce et des blés du pays. Les cultivateurs prennent réciproquement des blés dans un canton pour ensemencer dans un autre ; ils reconnaissent que généralement il faut varier et renouveler les semences. La continuité de semences fait dégénérer les grains. Le blé étranger au pays prospère la première année, et il dégénère l'année suivante.

18. — *Quelles sont les plantes qui nuisent aux blés ?*

Ce sont la gaze, ou gazillon, et la nielle. Les maladies principales qui, dans le pays, attaquent le blé, sont le charbon et le charançon.

19. — *Comment coupe-t-on le blé?*

On scie encore le blé ; mais, dans cinq ou six ans, l'usage de le faucher sera admis. M. Ferrand de la Comté est le seul qui le fauche dans son canton. La sape n'est pas encore connue dans le pays.

20. — *La terre est-elle fatiguée par l'avoine ?*

Sur cette question les cultivateurs sont d'avis différents: l'un deux prétend que l'avoine épuise d'un cinquième moins que l'orge ; un autre soutient l'opinion contraire ; mais l'opinion dominante est que l'avoine épuise moins la terre que le blé ou l'orge. M. de Caumont dit que c'est

un fait, depuis long-temps reconnu, que l'orge épuise la terre plus que l'avoine.

Après l'avoine, on fait du sarrasin ou des pommes de terre. L'avoine est semée comme quatrième partie de l'assolement.

21. — *Quel est le rendement habituel du blé ?*

Ce rendement est très-variable, et il dépend souvent de la manière dont les terres sont cultivées et de l'époque à laquelle les semailles sont faites.

DES ENGRAIS.

Cette branche si importante de l'industrie agricole est encore très-négligée dans l'arrondissement de Coutances. La façon de composer les engrais varie suivant les cantons. On voit généralement les fumiers, dans les cours ou dans les étables, ne recevoir aucuns soins, et n'être soumis à aucun travail préparatoire. L'Association normande appelle, sur ce point, toute l'attention des propriétaires et des cultivateurs. L'établissement d'une fosse, d'une profondeur proportionnée à la quantité probable des engrais qu'elle serait destinée à recevoir, est tout-à-fait importante ; elle doit être placée dans l'endroit de la cour le moins exposé au soleil. Les étables doivent ensuite être disposées de manière que les urines et les engrais liquides s'écoulent dans cette fosse. M. Lemarc-Lefebvre fait observer que, sur sa ferme d'Ouville, il s'est conformé à ces recommandations, et qu'il en espère les meilleurs résultats.

Un membre du bureau conseille de placer de la tourbe de manière qu'elle puisse recevoir les urines. La tourbe forme éponge, absorbe les urines et sert ainsi à désinfecter. Cet usage de la tourbe à produit d'excellents ré-

sultats dans le collége royal de Caen. Employée de cette façon, elle fait, après un certain temps, un bon engrais. A Caen, les personnes qui en fournissent au collége n'exigent aucun prix pour les frais de transport ; elles se contentent de pouvoir la remporter, après un temps convenu.

M. Girardin donne sur la confection et la conservation des fumiers des explications qui sont écoutées avec le plus vif intérêt. Il recommande d'abriter les fumiers, afin que, dans l'été, ils ne soient pas soumis à l'ardeur du soleil, et, dans l'hiver, lavés par les pluies ; car, dans l'un ou l'autre cas, ils perdent tous les sels et tous les sucs qui servent tant à la végétation. Il recommande encore la conservation du purin ou pus de fumier, qui forme un bon engrais, qu'on peut répandre sur les prairies. Dans une ferme, les résidus, les substances de tous genres, les eaux grasses doivent être jetés sur le fumier, afin que toutes ces matières fermentent ensemble et que les engrais qu'elles donneront produisent de bons effets.

22.—*Combien de temps peut-on laisser la terre sans engrais?*

Cela varie suivant les cantons. A Hauteville, à Montmartin-sur-Mer, et en général, sur tout le littoral, on fume pour chaque ensemencement. On fume la terre au dernier labour.

23. — *Outre les fumiers, quels sont les autres engrais en usage dans le pays ?*

La tangue, la chaux, et le terreau de cour.

24. — *Emploie-t-on le noir-animal ?*

Non, dans les cantons de Bréhal, de Saint-Malo-de-Lalande et de Cerisy-la-Salle ; un peu dans ceux de Gavray

et de la Haye-du-Puits. La première année surtout il donne de bons produits.

On ne fait usage ni de la poudrette, ni du marc d'huile pilé, ni du plâtre. Sur le littoral on emploie le varech.

25. — *Se sert-on du guano pour engrais dans l'arrondissement de Coutances?*

Non. M. de Caumont fait observer qu'il a fait usage de cet engrais sur des prairies et au pied des arbres ; toujours il en a obtenu des résultats étonnants. Cet engrais donne aux figuiers et aux orangers une verdure admirable; il le recommande aux cultivateurs. Il coûte 25 f. les 100 kil. Il en faut de 300 à 400 kilogrammes par hectare.

M. Girardin confirme l'opinion de M. de Caumont. Il présente ensuite quelques observations propres à éclairer les propriétaires-cultivateurs sur la falsification des produits industriels, vendus comme engrais.

Le terreau est reconnu comme faisant un excellent engrais ; mais on l'emploie en très-faible quantité, parce que sa confection exige des frais trop élevés. Il est admis qu'il faut alterner les engrais.

26. — *Peut-on se dispenser, au moyen de la tangue et de la chaux, d'employer le terreau ?*

Oui ; mais ce serait une grande amélioration que de faire usage du terreau avec d'autres engrais ; on aurait la certitude de cultiver avec plus de succès.

Un débat fort intéressant s'élève à l'occasion de la tangue, de sa nature et de sa formation.

M. Pigault de Beaupré entre dans des explications qui captivent l'attention de l'assemblée.

« La tangue est un produit pulvérulent, presque entièrement maritime, qui se trouve sur les côtes du département

de la Manche, dans les baies et havres, principalement à l'embouchure des rivières. Elle est composée d'éléments divers, réunis dans des proportions variables, qui dépendent des localités, de l'agitation de l'eau et de la différence de densité des matières mélangées et triturées mécaniquement.

» Parmi ces éléments, il en est trois qui dominent : ce sont le carbonate de chaux, la silice pure et l'argile. Les autres éléments sont les sels solubles qu'on trouve dans l'eau de la mer, et des débris organiques formant ensemble quelques centièmes du poids de la tangue. Le sel marin n'entre que pour des millièmes dans la composition de cette matière.

» La tangue est apportée par la mer et déposée sur tous les points où le calme de l'eau s'établit, soit naturellement, soit artificiellement, par l'action égale et contraire des courants d'eau douce et d'eau salée. Plus on s'éloigne des lieux de dépôt pour s'approcher du rivage de la mer, en suivant le cours des eaux, plus l'argile, tenue en suspension, devient rare, et plus le sable est grossier.

» La mer trouve dans son sein et sur les rivages qu'elle baigne les éléments de la tangue. La silice et l'argile proviennent de la décomposition des roches granitiques et schisteuses. La présence du calcaire s'explique par les détritus coquillers et très-abondants sur les côtes ouest du département, et par les roches calcaires, dont la formation se poursuit et se reconnaît dans les terres. Les matières roulées et triturées par le flot de la mer montante tendent à se déposer dans les eaux calmes, suivant l'ordre de leur densité ; lorsqu'elles sont réduites à un état extrême de ténuité, la différence de densité cesse d'in-

fluer, et le dépôt des mélanges a lieu en masse : c'est ce qui s'observe sur les bancs avancés dans le lit des rivières ou au fond des havres qui ont une grande longueur.

» On distingue plusieurs qualités de tangues, suivant les quantités d'argile qu'elles contiennent : la tangue grasse, la tangue légère et la tangue vive. On les trouve, en général, à peu de distance les unes des autres. Les différences de proportion de l'argile dans ces variétés sont, du reste, moins grandes qu'on pourrait le croire tout d'abord, à l'aspect et au contact. On a reconnu, en effet, que l'addition d'une très-petite quantité de cette matière change totalement les caractères physiques de la tangue.

» La tangue se dépose à toutes les marées. On assure que celle qui est formée lors des vives eaux est la meilleure.

» Les diverses variétés de tangue sont employées comme engrais en agriculture. Celle qui est grasse convient aux terrains légers qu'on trouve sur les bords de la mer ; celle qui est vive ou très-sablonneuse, aux terres fortes. Les cultivateurs ont su distinguer, depuis long-temps, l'espèce qui convient le mieux à leurs terrains, et ils vont dans les havres les plus rapprochés la ramasser souvent avec la bêche, quelquefois avec un rabot de bois, destiné à racler la surface des grèves. La tangue du pont de la Roque est bêchée, celle du havre de Lessay et du havre de Bricqueville est raclée ; en d'autres lieux, l'une et l'autre méthodes sont en usage.

» Il serait intéressant de connaître à quel principe on doit attribuer l'action de la tangue comme engrais. Un grand nombre de cultivateurs pensent que c'est à la présence du sel marin. Des hommes éminents, placés à la tête de la science, ont avancé que le sel marin n'était pas

un engrais. Cette proposition a été combattue par d'habiles agronomes[1], qui ont étayé leurs dires par des observations pratiques. La question est encore controversée ; elle n'est pas décidée pour tous , et semblerait laisser indécise la part d'action qu'il faut attribuer au sel marin dans la tangue. Si cependant l'on considère que la proportion de cette substance y est extrêmement faible , comme on l'a déjà dit , l'on sera porté à chercher dans la présence d'un autre agent l'explication que l'on désire. On est très-porté à croire que cet agent est le carbonate de chaux , lequel , quoique à l'état cru , doit agir comme celui des marnes , ou encore comme la chaux vive , quoique avec moins d'efficacité.

» Il est à remarquer que les tangues de la côte ouest du département qui sont les plus estimées , sont précisément celles qui contiennent le plus de matières calcaires ; c'est là ce qui ressort de l'analyse chimique. Ainsi, la tangue du pont de la Roque contient 44 0/0 de carbonate de chaux ; celle de Lessay en contient 51 0/0. C'est la plus chargée de parties calcaires.

» Les autres éléments entrant dans la composition de la tangue doivent être considérés comme inertes , et n'agissant que mécaniquement sur les terres , en raison de leur état extrême de divisions.

» La tangue seule ou mélangée avec des engrais animaux et végétaux , est employée en quantité prodigieuse dans l'arrondissement de Coutances ; c'est une ressource précieuse pour les exploitations agricoles. Elle sert aussi à la fabrication du sel dans le havre de Bricqueville et dans la baie du mont Saint-Michel. »

Selon M. Elie Deslandes , directeur du canal de Cou-

tances, la tangue apportée par les grandes marées est meilleure que celle provenant des basses marées.

M. Broyer, juge-de-paix, prétend que plus la tangue est légère, et plus elle convient aux terrains éloignés des havres. M. Deslandes répond que, s'il en est ainsi, c'est que plus la tangue *fait de chemin* et plus elle s'améliore.

Plusieurs cultivateurs pensent que la tangue, employée à 6 et 7 lieues des havres, produit des effets préférables. La terre, disent-ils, n'en est pas *ennuyée* comme auprès des havres. Quelques autres prétendent que la tangue de Montmartin, s'échauffant à la longue, donne de meilleurs résultats la seconde année que la première.

A l'appui de cette opinion, MM. Quenault et Lefèvre citent les communes de Trelly, Quettreville, Contrières et St-Denis-le-Vêtu, qui, pouvant aller par une grande route à la tanguière du pont de la Roque, préfèrent suivre un petit chemin pour recueillir la tangue de Montmartin.

27. — *Place-t-on de la tangue dans les cours ou aux abord des étables pour recevoir les urines ?*

Non. A cette occasion, les cultivateurs qui vont chercher de la tangue dans le havre de Bricqueville-sur-Mer, se plaignent des entraves qu'ils éprouvent dans l'usage de la tangue. Ainsi, dans la crainte qu'ils ne l'emploient à fabriquer du sel, les agents de la douane les obligent à la répandre aussitôt sur leurs terres ; autrement ils sont exposés à des procès-verbaux et à des poursuites. Ils forment le vœu de voir supprimer ces entraves.

Ils demandent encore la vente du sel de morue, qui, à Granville, est jeté à la mer, tandis qu'elle est autorisée ailleurs.

PRAIRIES ARTIFICIELLES.

28. — *Quelles sont les plantes cultivées pour former des prairies artificielles dans l'arrondissement de Coutances?*

Le trèfle, la luzerne, le sainfoin, l'ivraie d'Italie, ou ray-gras, et la trémène.

TRÈFLE.

29. — *Quel sol convient le mieux à la culture du trèfle?*

Le trèfle vient parfaitement dans un terrain sec; on le coupe deux fois, et ensuite on le fait pâturer; il est regardé comme formant un excellent compôt.

Le trèfle incarnat est admis; mais sa culture varie suivant les localités. Dans le canton de Bréhal, un propriétaire qui l'avait introduit a été forcé de l'abandonner, tandis qu'un autre, dans celui de Montmartin-sur-Mer, se loue des bons produits qu'il en obtient. Un autre cultivateur de ce canton fait observer qu'on fait du trèfle incarnat pour remplacer la trémène, lorsqu'elle n'a pas réussi. Dans plusieurs autres cantons on ne le cultive pas.

LUZERNE.

30. — *Fait-on de la luzerne dans l'arrondissement?*

Oui, dans presque toutes les parties. Un sol léger lui convient; elle a peine à traverser les terres fortes, et elle y vient difficilement. Elle réussit ordinairement fort bien sur la côte. Un hectare de luzerne donne 1,500 kilogrammes de fourrages.

31. — *Combien de fois la coupe-t-on?*

Deux fois; mais elle diminue de moitié à la seconde coupe; on la fait pâturer ensuite. Un propriétaire fait

observer qu'il en a recueilli, la troisième année, dans des marais qu'il vient de défricher.

32. — *La luzerne produit-elle dans toutes les terres la même quantité de fourrages?*

Non. Dans le pays bocager, elle donne un tiers de moins que sur le littoral; parce qu'il lui faut un sous-sol léger et sablonneux où sa racine, longue et forte, puisse facilement pivoter.

Il est généralement reconnu que la graine de luzerne venant de l'étranger dure moins que celle du pays. Cependant quelques cultivateurs, entre autres MM. Lemare et Hauduc, soutiennent l'opinion contraire, et invoquent leur propre expérience.

SAINFOIN.

33. — *La culture du sainfoin est-elle répandue dans l'arrondissement?*

Non, et cependant quelques cultivateurs reconnaissent qu'il fait un excellent fourrage; qu'il refait la terre, la nettoie et la prépare pour d'autres assolements.

M. Quenault fait observer qu'il en a semé sur un terrain calcaire, et qu'il a obtenu de bons produits.

M. de Caumont ajoute que le sainfoin vient aussi sur le terrain granitique.

M. Clément, de St-Lo, donne pareillement des renseignements sur la culture du sainfoin dans les terrains schisteux.

IVRAIE OU RAY-GRAS D'ITALIE.

34. — *Cultive-t-on l'ivraie ou ray-gras d'Italie?*

Non. Cependant, dans le canton de Gavray, on la cultive avec succès.

Un propriétaire dit qu'en général cette plante vient partout, mais qu'il faut la semer de préférence dans un terrain humide.

La trémène est d'un usage fort répandu dans l'arrondissement; on remarque qu'elle est plus productive dans le Bocage que sur la côte.

35. — *Engraisse-t-on les prairies naturelles ?*

On commence à le faire dans le canton de Bréhal. On y arrose et on y rigole avec soin; mais on ne recueille pas encore le purin pour en arroser les prairies.

Dans plusieurs cantons, on a remarqué que la tangue, mélangée avec du terreau, et répandue ensuite sur les prairies, donnait d'excellents résultats. Un propriétaire fait observer qu'il n'en est pas ainsi sur le littoral.

Il est reconnu que les bestiaux, dans les luzernières, pâturent avec plaisir les endroits où la tangue a été déposée.

CHEMINS VICINAUX.

36. — *La loi sur les chemins vicinaux a-t-elle produit de bons résultats dans le pays ?*

Oui; mais elle répondrait davantage encore aux espérances qu'elle avait fait concevoir, si les prestations en nature étaient supprimées, et qu'elles fussent remplacées par des prestations en argent. La prestation en nature offre un moyen d'exécution qui laisse beaucoup à désirer. Partout on obtiendrait certainement un travail plus effectif, avec une somme inférieure à la valeur d'une journée de travail, qu'on n'en obtient d'un prestataire qui perd sur les chemins un temps qu'il pourrait plus utilement employer ailleurs.

On aurait une plus grande masse de travaux, et des travaux mieux exécutés, avec des ouvriers salariés. Il est donc à désirer que l'administration supérieure s'occupe de la suppressionde la prestation en nature, pour la remplacer par celle en argent. Cette mesure sera pour la loi une véritable amélioration, et imprimera aux travaux des chemins vicinaux une heureuse impulsion.

INSTRUCTION AGRICOLE.

Une discussion très-intéressante sur l'enseignement agricole s'engage incidemment entre MM. Daniel, de Caumont, Blouet, Girardin et Clément.

M. de Caumont désirerait qu'à l'exemple de ce qui se pratique dans plusieurs contrées de l'Allemagne, les jeunes gens reçussent dans les écoles des leçons d'agriculture.

M. Daniel entre dans quelques développements pour établir qu'il faudrait changer l'économie de la loi sur l'instruction primaire, et il signale certaines difficultés que dans l'état actuel, et avec le personnel des instituteurs la demande de M. de Caumont pourrait offrir.

M. Girardin rend compte de ce qui se pratique à Rouen. Peut-être ne pourrait-on pas adopter ces mesures dans tous les chef-lieux de département ? Mais au moins on pourrait les exécuter dans les chef-lieux d'académie, où le personnel des professeurs est plus nombreux.

Ne pourrait-on point, en effet, forcer un certain nombre d'élèves à suivre des leçons d'agriculture. Sans doute, on ne leur demanderait pas des études approfondies ; mais au moins ils recevraient des notions élémentaires sur les assolements, les engrais, les irrigations et l'éducation des animaux domestiques. Qui pourrait affirmer que toutes

les connaissances qu'on demande aux élèves leur sont plus utiles ? Il est unanimement reconnu qu'il résulterait de ce genre d'études d'inappréciables avantages ; car les enfants se familiariseraient avec ces premières notions, et, devenus hommes, ils mettraient en pratique ce que la théorie aurait pu leur apprendre dans leur jeunesse.

A cinq heures la séance est levée, et la continuation de l'enquête est remise à demain 16, neuf heures précises du matin.

DANIEL, *Président.*　　RENAULT, *Secrétaire-général.*

Vu par le Directeur :
A. DE CAUMONT.

PREMIÈRE SÉANCE DU 16.

PRÉSIDENCE DE M. QUENAULT.

La séance est ouverte à neuf heures précises.

M. Daniel et M. de Caumont invitent M. Quenault, maire de Coutances, à occuper le fauteuil de la présidence.

Le bureau est composé comme la veille.

M. Renault donne lecture du procès-verbal de la séance du 15. Il est adopté.

On remarque dans la salle MM. Frédéric Nasse, de Lisieux, membre du Conseil administratif ; l'abbé Lepetit, curé de Tilly (Calvados), secrétaire de la Société

française pour la conservation des monuments ; Bourlet-de-Lavallée, de Rouen ; l'abbé Desroches, membre de l'Institut des provinces, à Isigny (Manche); Gilot, docteur-médecin, à Carentan ; Le Chanteux, docteur-médecin à la Haye-du-Puits ; Diguet, vétérinaire au haras de Saint-Lo ; d'Aignaux, de l'Ile-Marie, nouvellement arrivés.

Un très-grand nombre d'agriculteurs remplissent la salle ; ce nombre est beaucoup plus considérable que la veille.

M. Quenault s'exprime ainsi :

« MESSIEURS,

» Je vous remercie, au nom de la ville de Coutances, d'avoir bien voulu désigner cette ville pour le lieu de votre réunion annuelle. C'est une bonne fortune pour nous, et pour tous les habitants de l'arrondissement, de pouvoir profiter des lumières de votre expérience, et d'exprimer, devant des personnes aussi capables de les faire comprendre, les vœux, les besoins de notre pays. Nous nous félicitons de voir à la tête de l'Association, un directeur qui fut choisi naguères pour président d'un Congrès scientifique qui, se tenant sur la frontière des deux pays de la science, la France et l'Allemagne, réunit l'élite des savants de l'Europe. C'est un honneur que la Normandie a partagé avec lui, puisqu'elle fut son berceau. Ce n'était pas trop récompenser son ardeur infatigable pour la science, son activité dévorante pour la répandre.

» M. le recteur de l'Académie, qui a laissé dans cet arrondissement tant de souvenirs d'amitié, qui fit au milieu de nous ses premiers pas dans la carrière universitaire, dont il occupe si dignement aujourd'hui une des plus

hautes positions, s'est dérobé à ses nombreuses occupations pour partager nos travaux. C'est un titre de plus pour lui à notre reconnaissance.

» Un savant illustre (M. Girardin), qui, le premier, a eu l'heureuse idée de mettre au service de l'agriculture la plus exacte des sciences naturelles, la chimie, dont l'exactitude est passée dans la science agricole, a bien voulu accepter, dans l'intérêt de l'arrondissement, un travail d'analyse long et difficile, et, non content de cette tâche, il est venu apporter dans cette assemblée le tribut de ses lumières. Nous lui en savons bon gré, et le pays le comptera au nombre de ses bienfaiteurs.

» Je remercie M. le directeur et M. le recteur des paroles flatteuses qu'ils m'ont adressées, pour l'accueil qui a été fait dans cette ville à l'Association normande. En usant envers vous, Messieurs, de la plus cordiale hospitalité, je n'ai fait que mon devoir, et j'ai cru servir les véritables intérêts de mon pays, dont vous venez étudier les besoins, pour les satisfaire autant qu'il vous sera possible. »

Ensuite l'enquête agricole continue.

M. de la Comté lit une note sur les assolements qu'il conviendrait de substituer à ceux qui existent dans quelques parties de l'arrondissement. MM. Avril, de Montcuit et quelques autres membres, présentent leurs observations sur le système de rotation indiqué par M. de la Comté.

BESTIAUX.

37. — *Quelle est la race des bêtes à cornes dans l'arrondissement? Est-elle indigène?*

A ce sujet, une discussion a lieu entre plusieurs proprié-

taires. Il en résulte que la race est indigène ; que c
dant la race du Cotentin tend à s'y substituer ; qu'el
plus nombreuse dans la région nord de l'arrondisse
que dans la région sud. Néanmoins l'ancienne rac
mine toujours.

M. Lemare-Lefebvre fait observer qu'il a employ
vaches suisses et qu'il en a été très-satisfait. S'il a été
de les abandonner, c'est qu'elles n'avaient point de c
et qu'il ne pouvait les vendre dans les foires ou ma
Elles étaient comme marquées du sceau de la réprob

38.—*Combien de temps un cultivateur garde-t-il ses v*

Généralement il les garde cinq à six ans, à moins q
ne soient bonnes laitières; alors il les conserve aussi
temps qu'elles lui donnent du lait.

39. — *Quel est le produit d'une vache par jour ?*

Une discussion s'engage sur ce point entre MM.
Dupont, Lebrun-Desbouillons, Chanteux et Anna-
Le débat établit qu'en général, dans le canton de P
une vache donne 12 litres de lait par jour et 3 kilogr
de beurre dans une semaine, tandis que, dans les
cantons de l'arrondissement, elle ne donne que 1
de lait et 2 kilogrammes et demi de beurre.

M. Anna-Mary fait observer que les vaches d
beaucoup plus de lait, lorsqu'elles sont en liberté
quand elles sont attachées. Tous les propriétaires
tivateurs présents reconnaissent la justesse de ce
servation.

40. — *Quel emploi fait-on du lait écrémé ?*

On en fait de la bouillie, ou bien on le donne aux

41. — *Quelle est la nourriture qui fait obtenir le plus de lait et le meilleur lait ?*

Il est reconnu que ce sont les herbes, et que ce lait fournit encore une plus grande quantité de beurre ; après les herbes viennent la trémène, les légumes, et surtout les betteraves et les carottes.

42. — *Doit-on, dans le choix que l'on fait d'une vache, s'attacher à la couleur de la robe ?*

Quelques propriétaires, M. Dupont, entre autres, prétendent que la robe de la vache n'est pas indifférente pour faire apprécier sa qualité; d'autres pensent que la couleur est indifférente. Souvent ils ont vu de bonnes vaches ayant un poil très-varié.

Sur une observation de M. de la Comté, il est reconnu qu'on peut juger la bonne qualité d'une vache à l'existence d'un signe que l'on remarque à l'une des cuisses, au-dessous de la vulve.

M. Lemansois-Duprey fait observer que la Société d'agriculture de Jersey ne prime que les vaches dont le poil a été approuvé. Il pense aussi, d'après ce qu'il a appris en visitant l'île, que c'est la race cotentinaise pure qui domine dans ce pays. Elle est tellement estimée, que les autorités de Jersey prennent les mesures les plus sévères pour empêcher le croisement avec une race inférieure. En Angleterre, on fait un grand cas des vaches de Jersey.

43. — *A quel âge fait-on saillir les génisses ?*

Depuis un an jusqu'à deux. Mais on pense généralement qu'il serait plus convenable d'attendre qu'elles eussent atteint deux ans.

Un membre du bureau signale les graves inconvénients

qu'il y a à faire saillir trop tôt les jeunes vaches. C'est un obstacle certain à l'amélioration de la race, et si l'on voulait attendre que les animaux fussent parvenus à leur entier développement, on aurait des produits préférables à ceux que l'on obtient, qui sont faibles et chétifs.

44. — *A quelle époque de l'année fait-on saillir les vaches?*

A l'exception du Bauptois, dans lequel on fait saillir les vaches dans le mois de novembre et dans le mois de décembre, c'est en général depuis mai jusqu'au mois de juillet qu'a lieu la saillie.

45. — *Fait-on du fromage dans le pays?*

Non. Cependant M. le maire de Coutances indique une personne de la ville (Mlle Labiche), qui en fait. Elle les vend dans le département.

LAITERIES.

46. — *Comment les laiteries sont-elles distribuées?*

Dans le pays, le système des laiteries est mauvais. Pourtant on fait exception pour celles du Bauptois.

Un membre fait remarquer qu'une laiterie doit être tenue fraîchement, placée au nord, et, si cela est possible, près d'un ruisseau ou d'une rivière.

47. — *Quels soins donne-t-on au lait qu'on a recueilli?*

On le dépose dans des terrines et on n'en prend aucun autre soin; on se contente de laver les vases et de les essuyer avec un linge. M. de Caumont conseille de les faire ressuer au feu, afin de les dégager des matières grasses qui s'attachent aux parois intérieures.

Suivant l'observation présentée par un propriétaire, il y a avantage évident à écrêmer le lait plusieurs fois dans un jour. La crême est plus abondante et de meilleure qualité; et ainsi on obtient de meilleur beurre. Il ne

faut pas non plus garder la crême trop long-temps sans l'employer, car elle fermente et perd de sa qualité.

MOUTONS.

48. — *Quelles sont les races de moutons, et quel est le poids moyen d'une toison?*

Après une discussion fort éteudue, il est reconnu que la race indigène, la petite espèce de moutons anciennement élevée dans le pays, est toujours la race dominante. Cependant elle diminue beaucoup et cède la place aux races croisées, et aux moutons qu'on appelle *moutons de Montbray*.

M. le baron de Pirch fait remarquer qu'il serait fort utile, si on veut obtenir de bonnes races et de bonnes viandes, de procéder à la castration dans les premiers jours de la naissance; il pense qu'on devrait même en agir ainsi pour tous les animaux.

Quant au poids de la toison, il varie suivant que la laine provient de moutons du pays, ou de la race croisée, ou de la race anglaise. Le métis donne plus de laine que celui du pays, et un tiers de moins que le mouton anglais. En suint, la toison des moutons indigènes est de 2 kilogrammes; celle des moutons croisés, de 4 kilogrammes; et celle des moutons anglais, de 6 kilogrammes.

Ces questions ayant été épuisées, M. le président annonce qu'on va suspendre la séance, afin que l'Association se rende dans la halle de cette ville, où doit avoir lieu l'exposition de bestiaux, et qu'elle sera reprise à trois heures du soir.

QUENAULT, *Président.* RENAULT, *Secrétaire-général.*

Vu par le Directeur :
A. DE CAUMONT.

SECONDE SÉANCE DU 16.

Concours de taureaux et de génisses.

PRÉSIDENCE DE M. POISSON.

A midi, l'Association se transporte sous la vaste halle d
la ville , où se trouvent réunis une grande quantité d'an
maux (taureaux et génisses). M. Poisson est prié de préside
cette séance et de diriger les opérations du Concours. D
verses délibérations sont prises immédiatement par le Co
seil de l'Association normande et par le jury d'examen. Su
l'avis de MM. de Caumont et Girardin, le Conseil met à l
disposition du jury quatre médailles d'argent, pour êtr
décernées aux propriétaires des quatre taureaux qui, dan
chaque section, seront les plus remarquables après les deu
taureaux primés. Il arrête encore que M. Le Masne , d
légué de l'Association bretonne, fera partie du jury.

Le jury procède, avec toute l'attention possible et pe
dant près de deux heures, à l'examen des nombreux an
maux qui lui sont soumis.

Les bestiaux révèlent une grande amélioration, et ch
cun est frappé de la beauté des taureaux et des génisses.

L'arrondissement avait été divisé en deux parties :
partie nord et la partie sud. La première comprenait le
cantons de Saint-Sauveur-Lendelin, Lessay , Périers et l
Haye-du-Puits ; la seconde comprenait les cantons de Cou
tances, de Montmartin, Saint-Malo-de-la-Lande, Bréhal,
Cerisy-la-Salle et Gavray.

La partie nord a présenté *sept* taureaux et *douze* génisses;
la partie sud a présenté *sept* taureaux et *quatorze* génisses.

Après la décision du jury, l'Association rentre en séance au Palais-de-Justice.

M. Renault lit quelques observations sur la nécessité d'accorder des encouragements à l'agriculture, afin d'éveiller et d'entretenir parmi les propriétaires et cultivateurs une noble émulation. Il engage les cultivateurs qui, dans le Concours, se sont placés au premier rang, à travailler avec activité pour s'y maintenir; et ceux qui ne sont venus qu'en seconde ligne, à tâcher de prendre honorablement leur revanche.

Ensuite M. le président fait connaître la décision du jury, et proclame le nom des vainqueurs.

D'après les décisions du jury d'examen, les primes suivantes sont décernées; savoir :

POUR LES TAUREAUX.

Section nord de l'Arrondissement.

1re Prime de 100 fr., à M. Jean-Gilles Leclerc, cultivateur à Périers;
2e — une médaille d'argent, à M. Bon Lecomte, cultivateur à Gonfreville;
3e — une médaille d'argent, à M. Alexis Hervieu, cultivateur à St-Martin-d'Aubigny.

Section du Sud.

1re Prime de 100 fr., à M. Piel-Lavallée, fils, cultivateur au Mesnil-Amand;
2e — une médaille d'argent, à M. Lefèvre, propriétaire, maire de Hérenguerville;
3e — une médaille d'argent, à M. Hauduc, propriétaire à Equilly.

GÉNISSES.

Section Nord.

1re Prime de 100 fr., à M. Bon Lecomte, de Gonfrev
2e — de 80 à M. Avril, propriétaire à Pér
3e — de 70 à M. Victor Lemazurier, cul
teur à Périers;
4e — de 50 à M. Levesque, fils, propriéta
Périers.

Section Sud.

1re Prime de 100 fr., à M. Lebrun-Desbouillons, c
vateur à St-Martin-de-Cen
2e. — de 80 fr. à Madame veuve Desbouillons,
tivatrice à Trelly;
3e. — de 70 à M. Gritton, propriétaire à Gav
4e. — de 50 à M. Lemare-Lefebvre, banqui
cultivateur à Coutances.

Après la distribution des primes, M. le président nonce à l'assemblée que M. Avril, juge de paix du ca de Périers, abandonne généreusement la prime de 8(qu'il vient d'obtenir, au profit de la Société d'Agri ture de Coutances. Cette conduite honore M. Avril prouve qu'en exposant, il n'est animé que par un sentiment d'intérêt général. Au surplus, toutes les fois dans des Concours il a obtenu des primes, M. Avril toujours agi avec autant de désintéressement.

POISSON, *Président.* RENAULT, *Secrétaire-général.*

Vu par le Directeur :
A. DE CAUMONT.

TROISIÈME SÉANCE DU 16.

PRÉSIDENCE DE M. QUENAULT.

M. Poisson quitte le fauteuil, et l'enquête agricole continue sous la présidence de M. Quenault.

49. — *Parque-t-on les moutons ?*

Non. M. Lefaucheux, propriétaire à Gavray, fait observer qu'il en a parqué ; mais il reconnaît que cette méthode ne peut convenir qu'à une grande culture. Sur le terrain où il avait parqué ses moutons, il a cultivé des légumes ; il a obtenu de bons résultats, qu'il attribue au parcage de ses moutons et à la convenance de ses labours. Il parque les moutons le matin et ne les rentre que le soir.

On reconnaît la nécessité d'améliorer le système du logement pour les moutons.

PORCS.

50. — *Quelle est la race des porcs élevés dans l'arrondissement ?*

La race normande est celle qui domine. Un propriétaire, dans le canton de St-Sauveur-Lendelin, a eu des cochons de race anglaise, dont il était fort satisfait. Cependant il n'a pu les vendre dans les foires et dans les marchés où il les a fait conduire plusieurs fois. Il a été obligé de les faire manger par ses journaliers et ses gens de service.

Un autre propriétaire a élevé la race anglo-chinoise. Il fait observer que ces animaux sont d'un caractère fort doux ; que leur chair lui paraît préférable à celle des autres porcs, et qu'elle est plus délicate.

Il y a 15 ans, un propriétaire a importé, dans le cant de Gavray, une race de porcs dite *de Nonan*. La chair est parfaite, et, à 10 mois, un porc de cette espèce don un poids de 175 à 185 kilogrammes.

51. — *Dans quelle proportion élève-t-on les cochons d les fermes?*

C'est un usage, assez généralement adopté, d'élever cochon par vache.

CHEVAUX.

52. —*Elève-t-on beaucoup de chevaux dans l'arrondissemen*

On reconnaît que l'arrondissement de Coutances e peut-être celui du département où l'on élève le plus d chevaux.

On achète beaucoup de jeunes poulains dans les foire du Cotentin; et quand ils ont atteint l'âge convenable, o les vend, soit comme chevaux de luxe, soit comme ch vaux propres à la remonte.

Il y a un assez grand nombre de juments poulinières dan le pays; depuis qu'il y a une station d'étalons à Gavray elles ont augmenté dans le canton.

53. — *Y a-t-il des étalons dans l'arrondissement?*

Il n'y a presque point d'étalons appartenant à des cu tivateurs; on n'y trouve guère que ceux de l'adminis tration.

Tous les propriétaires demandent instamment que l nombre des stations soit augmenté.

M. de Guitton-Villeberge présente quelques observa tions pour établir que la race normande provient du cro sement du cheval espagnol et du cheval anglais, et qu'u roi d'Espagne fit don à Guillaume-le-Conquérant de plusieu

chevaux espagnols. Il prétend qu'il existe encore dans le Cotentin des chevaux de la vraie race normande.

ARBRES.

54. — *Cultive-t-on le pommier?*

Oui, les pommiers sont même d'un produit assez important. Sur une terre de 20 à 25 hectares, il y a ordinairement six hectares plantés en pommiers.

Tous les propriétaires sont d'accord pour reconnaître que les meilleurs cidres du pays sont ceux de Contrières, de Trelly, de Quettreville, de Saussey et de Nicorps.

55. — *Quelles sont les meilleures espèces de pommes?*

Chacun reconnaît que les variétés sont nombreuses, et que les espèces, ainsi que leurs noms, varient suivant les localités. On cite les pommes *d'amer-coq*, de *fréquin* et de *douce-amer*.

M. Ibert explique qu'il ne faut jamais planter sur l'emplacement d'un arbre mort; mais qu'on doit planter à côté, et faire des fosses larges et profondes. Il a remarqué aussi que la meilleure saison pour planter les pommiers est celle du commencement du mois de mai. Au pied de chaque arbre il dépose du terreau et des feuilles d'arbres, afin d'y maintenir la fraîcheur.

56. — *Comment emménage-t-on les pommes pour faire du cidre?*

On en fait des tas, soit dans le plant, soit auprès du pressoir.

Un débat a lieu sur les causes qui produisent le bon ou le mauvais cidre. M. le maire de Monthuchon fait remarquer que la bonté du cidre dépend presque toujours de la manière dont les pommes sont ramassées, et du soin

que l'on met à nettoyer les tonneaux. M. Girardin partage l'avis de M. le maire de Monthuchon, et il recommande de mettre les pommes en petits tas, parce que les grandes masses de pommes fermentent plus vite. Il recommande aussi l'emploi des pommes douces et amères, mélangées en proportions convenables, et l'abandon des fruits acides; il donne encore des renseignements précieux sur le pilage et le pressurage des pommes. On annonce un ouvrage fort intéressant sur *la fabrication du cidre*, par M. Girardin. Cet ouvrage, attendu avec impatience en Normandie, produira les plus heureux effets pour l'instruction des agriculteurs.

Les pressoirs sont construits suivant l'ancien usage. M. Bourlet de la Vallée offre quelques observations sur les pressoirs usités dans la Haute-Normandie.

La séance est levée à cinq heures, et l'enquête agricole continuée au lendemain.

QUENAULT, *Président.* RENAULT, *Secrétaire-général.*

Vu par le Directeur, A. DE CAUMONT.

PREMIÈRE SÉANCE DU 17 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. NOEL-AGNÈS.

La séance s'ouvre à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Noel Agnès, maire de Cherbourg et inspecteur de l'Association.

Le bureau reste composé comme aux séances précédentes. On remarque dans la salle plusieurs nouveaux membres : ce sont MM. Capplet, inspecteur d'arrondissement à Elbeuf ; Leclerc , propriétaire à Montsurvent ; Adeline , curé de St-Pierre ; Tanqueray , imprimeur ; Delamare , vicaire-général ; Laville , médecin à Saussey ; Drogy , receveur municipal ; Herpin , médecin ; Hervieu, avocat ; Chevrel , avoué à Cherbourg ; Deschamps de Vadeville fils ; Ozouf , pharmacien ; Voisin , imprimeur ; et Tanqueray , propriétaire à Agon.

M. Renault donne lecture du procès-verbal des trois séances du 16. Ce procès-verbal est adopté. M. Renault communique ensuite à l'assemblée une lettre qu'il a reçue de M. le lieutenant-général Bonnemain , député de l'arrondissement, qui lui exprime ses vifs regrets de ne pouvoir assister aux séances du Congrès , retenu qu'il est à Paris par les travaux de la Chambre.

Avant de s'occuper de l'enquête industrielle , M. le président pose encore quelques questions relatives à l'agriculture.

57. — *Y a-t-il des bois taillis dans l'arrondissement ?*

L'Etat n'en possède aucun , et ceux qu'on y trouve en petite quantité appartiennent à des particuliers.

58. — *Y a-t-il des futaies ?*

Le Gouvernement n'a aucune futaie dans l'arrondissement. Plusieurs propriétaires y en possèdent quelques parties.

59. — *Quelles sont, dans l'arrondissement de Coutances, les essences de bois les plus communes ?*

L'orme, le chêne , le frêne et le hêtre. Dans la partie du sud , il y a quelques châtaigniers ; le peuplier n'est

planté que comme arbre d'ornement. L'arrondissement fournit, pour la marine, quelques beaux chênes que l'on trouve sur les haies.

M. Leloup père fait observer qu'on nuit beaucoup aux chênes en les émondant ou en les écorçant.

M. de Caumont, comme membre du Conseil général d'agriculture au ministère du commerce et de l'agriculture, appelle l'attention de l'assemblée sur le reboisement, et demande des renseignements sur ce qui pourrait convenir aux intérêts du pays, afin de pouvoir lui-même soumettre ces observations au Conseil d'agriculture, lorsqu'il sera appelé à examiner le projet de loi que le Gouvernement doit proposer aux Chambres sur le reboisement.

60. — *Combien faut-il de terrain pour entretenir une charrue?*

On reconnaît que, généralement, il suffit d'une charrue pour 20 hectares ; au-delà, il faut une seconde charrue.

61. — *Quelle est l'étendue des plus grandes fermes?*

Le terme moyen des fermes dans l'arrondissement est de 15 hectares. Les fermes d'une grande étendue sont peu nombreuses dans l'arrondissement, et celles qui excèdent 60 hectares sont rares.

62. — *Quels sont les usages pour ramasser les grains?*

On les engrange ; ensuite on les bat à mesure des besoins. Battre le grain immédiatement après la récolte présente de graves inconvénients : le grain sèche davantage et devient plus dur ; ensuite la vermine attaque la paille. Le battage des grains se fait, en général, à l'aide du fléau.

Une discussion intéressante s'élève entre MM. Capplet, de Pirch, Hauduc et Delavaleinerie, sur l'usage d'entasser

les grains en *barge* ou meule. Ce mode de conserver les grains n'existe pas dans le pays ; mais il est praticable, et on est généralement d'accord qu'il est économique.

M. de Pirch, dans une notice qu'il dépose sur le bureau, s'exprime ainsi :

« Depuis dix ans, j'ai adopté la méthode anglaise de mettre le foin en meule ou barge, au lieu de le renfermer dans les greniers.

» Une meule de foin, contenant environ 30,000 kilos, a été construite lors de la récolte de 1839. Elle n'a été entamée qu'en 1841. Il reste encore de cette meule un fragment pouvant contenir environ 2,000 kilos de foin.

» Pendant les années 1841, 1842 et 1843, les chevaux ont mangé de ce foin avec avidité. Depuis le printemps de 1844, le palefrenier s'est aperçu que ses chevaux mangeaient le foin plus lentement. Il a pensé que l'extrême sécheresse de la nourriture en était la cause ; il a humecté le foin, en l'arrosant légèrement avec de l'eau. Depuis qu'il a adopté ce procédé, les chevaux mangent bien, sans rien perdre, mais sans avidité.

» Je conclus de cette expérience que le foin en meule ne devrait pas être conservé au-delà de quatre années.

» Pour que le foin soit parfait, il ne doit être récolté ni trop sec ni trop humide.

» S'il est trop sec, il ne fermentera pas, ou ne fermentera que très-imparfaitement. Mais c'est par la fermentation que le foin obtient sa qualité nutritive.

» Si ce foin sec est renfermé dans des greniers, il ne moisira pas, mais il restera sans qualité.

» Si ce même foin trop sec est mis en meule, le poids immense qui l'écrasera le fera revenir. Il fermentera,

ainsi qu'on pourra s'en assurer par les vapeurs qui s'échapperont de la meule, en forme de fumée.

» Si le foin est trop humide le jour où il sera récolté, il moisira dans les greniers. Il aura une mauvaise odeur, se réduira en poussière, et, à coup sûr, s'il ne donne pas la pousse, il deviendra une nourriture malsaine.

» Si ce même foin, au lieu d'être renfermé, est mis en meule, le poids qui l'écrasera fera sortir instantanément, sous la forme de sueur que l'on verra couler par les côtés de la meule, le surplus d'humidité qu'il renferme, et il entrera alors en fermentation régulière, sans rien perdre de ses qualités sacharines.

» La confection des meules n'est pas plus économique que la mise des foins dans les greniers. Elle exige même quelques légères dépenses de plus, au nombre desquelles figure, pour éviter l'inconvénient signalé par M. le vicomte de la Villeberge, l'obligation d'entourer la meule d'un étoupage suffisant pour la protéger contre l'avidité des bestiaux.

». Les fermiers anglais n'entament leurs meules qu'un an après les avoir construites. Ils croiraient offrir une nourriture malsaine, même pour les bêtes destinées au labourage.

» Les amateurs de chevaux de race ne leur donnent que du foin de deux ans. »

63. — *Quelle est la valeur du mobilier nécessaire pour une ferme de 20 hectares.*

On reconnaît que, communément dans le pays, cette valeur est de 4,000 francs, mais qu'elle devrait être de 8,000 francs.

M. le président annonce que l'enquête agricole est terminée ; M. de Caumont l'invite à vouloir bien procéder à l'enquête industrielle.

NOEL-AGNÈS, *Président.* RENAULT, *Secrétaire-général.*

Vu par le Directeur :
A. DE CAUMONT.

ENQUÊTE INDUSTRIELLE.

DEUXIÈME SÉANCE DU 17.

Présidence de M. NOEL-AGNÈS.

M. le maire de Coutances fournit des renseignements sur le commerce et l'industrie de la ville. Ce commerce ne consiste que dans des objets de consommation. L'industrie n'est pas très-étendue, et elle se restreint à quelques articles principaux.

On y fabrique des coutils, des toiles et des tissus en fil et coton qu'on exporte à l'étranger, ou qu'on vend dans les foires et dans les marchés du département. M. le maire fait le plus grand éloge de MM. Gervaise et Boulland, qui font fabriquer des toiles damassées et des linges de table. Il vante aussi MM. Quesnel et Delaunay pour les coutils qu'ils confectionnent. Il donne quelques détails sur une carderie de laine, établie dans l'enceinte de la ville, et sur les étoffes dites *droguets*, qu'on y fabrique; il en donne aussi qui sont pleins d'intérêt sur les travaux exécutés par

M. Girard, serrurier-mécanicien. M. Vimont appuie ces dernières observations. M. Hedouin-Grandmaison forme le vœu de voir les fabricants introduire dans leurs ateliers le métier *Jacquart*.

La tannerie et la mégisserie ont, dans Coutances, plusieurs établissements. Les tanneurs se procurent le tan dans la forêt de Gavray. Ils achètent aussi celui des propriétaires qui, quand ils vendent des chênes, ont toujours soin auparavant de les faire écorcer. On y compte encore plusieurs ateliers de parcheminerie : les peaux qu'on y apprête sont des peaux de mouton, dites en *cosse ;* des peaux de veau, dites *vélin ;* et des peaux de veau *pour les caisses*. On exporte beaucoup de ces articles à l'étranger.

Plusieurs marbriers travaillent le marbre de Montmartin, Regnéville et Montchaton, et font avec ce marbre des tables, des autels et des cheminées; presque toutes les pierres tumulaires et autres monuments destinés à conserver le souvenir des morts qu'on voit dans les cimetières de l'arrondissement, proviennent de ce marbre et sont confectionnés à Coutances. Les marbriers emploient la scie ordinaire, ce qui les empêche de soutenir la concurrence; car ce mode d'exploitation augmente non-seulement le travail, mais encore le prix des objets. L'un de ces marbriers entreprend, depuis quelque temps, le commerce des marbres étrangers. MM. Guyon-Desmoulins père et fils se distinguent surtout par la confection soignée de leurs travaux, et par leurs efforts pour arriver à de nouveaux perfectionnements. Déjà ils ont obtenu, lors des expositions générales de l'industrie française, des mentions honorables pour des objets travaillés dans leurs ateliers, et qu'ils avaient envoyés à Paris.

Ils emploient six et sept scieurs de marbre, et font entrer annuellement une valeur de 6 à 8,000 fr. de main-d'œuvre dans cette branche d'industrie. MM. Desmoulins ont reconnu que le marbre de Montchaton était le plus beau du pays, et celui qu'on employait avec le plus de succès pour les ouvrages soignés.

M. le maire entretient encore l'Association d'une briqueterie exploitée par M. Dubosc; des pépinières de M. Agnès, et de la fabrication des eaux minérales artificielles et des limonades gazeuses de M. Ozouf, pharmacien, qui sont exportées au-delà même du département.

M. Richard Leloup, membre de l'Association, fournit quelques détails sur un orgue, construit en 1841 par M. Pierre Ménard de Courcy, facteur à Coutances. Le bureau engage MM. les membres de la commission d'industrie à se rendre à l'église St-Nicolas, pour y visiter cet instrument, et le signaler ensuite, s'il le mérite, à l'attention de l'Association.

IMPRIMERIE, RELIURE.

M. Le Tertre, bibliothécaire, soumet quelques observations sur l'imprimerie et la reliure dans la ville, et il fournit des renseignements sur ces deux branches de l'industrie coutançaise.

La typographie et la reliure sont, depuis long-temps, à Coutances, en voie de progrès, grâce à la concurrence.

L'imprimerie de MM. Voisin et Cie. occupe journellement dans l'établissement 20 ouvriers, et en ville deux forts ateliers de reliure, un de cartonnage, et quatre brocheuses et plieuses.

Celle de M. Tanquerey occupe 18 ou 20 ouvriers. En

outre, M. Tanquerey emploie en ville deux ateliers de relieurs, et une douzaine de personnes à la couture et au pliage des feuilles. Les deux imprimeries font fonctionner 12 presses.

Les travaux journaliers de ces deux établissements consistent dans l'impression de deux journaux : le *Journal de Coutances*, à la maison Voisin ; et la *Feuille Coutançaise*, à la maison Tanquerey. Outre les nouvelles locales, ces deux feuilles hebdomadaires rendent compte des affaires de la cour d'assises et du tribunal de police correctionnelle, des actes de l'autorité administrative, du mouvement du personnel diocésain et de celui de l'instruction publique. Elles publient aussi des articles littéraires, historiques, artistiques, industriels, ou qui intéressent le commerce et l'agriculture. Ces travaux typographiques consistent encore dans l'impression d'ouvrages de ville dits *bilboquets*, et de livres de prières et d'église à l'usage du diocèse. M. Tanquerey édite surtout des graduels et des antiphonaires in-folio, notés pour le plain-chant de l'église.

Ces deux maisons s'approvisionnent de caractères à Paris, et elles tirent leurs papiers en grande partie de Paris et d'Angoulême. Il y a vingt ans, les fabriques de Gavray, de St-Denis-le-Gast et de Montaigu-le-Bois, suffisaient à la consommation ; mais aujourd'hui, et depuis l'invention des mécaniques, elles ne sont presque d'aucun produit.

Le goût pour les livres se répandant de plus en plus et l'étude étant devenue un des besoins de notre époque, de nombreuses bibliothèques particulières se sont formées. Alors, la reliure a profité de cet accroissement des bibliothèques et de ce mouvement intellectuel dont nous sommes

les témoins. Sept relieurs trouvent à exercer leur art à Coutances. La plupart d'entre eux n'emploient que leurs enfants, qu'ils élèvent dans leur art, ou quelques apprentis. Cependant M. Ménard emploie cinq à six ouvriers, et M. Lesauvage quatre. Le premier relie de 250 à 300 volumes la semaine ; le second, près de 200 ; et M. Le Cardonnel, 150. Treize femmes sont occupées aux travaux de reliure qui conviennent à leur sexe. MM. Ménard, Lesauvage fils et Dubois ont étudié, à Paris, les procédés de leur art. Les reliures qu'ils confectionnent, ainsi que celles de M. Le Cardonnel, se distinguent par leur élégance, leur solidité et la bonté de leur travail.

M. Le Tertre a terminé ses explications en rappelant aux relieurs ce précepte de l'un de leurs maîtres :

> Qu'en un livre toujours le bon goût seul réside ;
> Qu'il soit simple, élastique, élégant et solide.
>
> LESNÉ. *Poème de la Reliure.*

PORT DE REGNÉVILLE.

La position de Regnéville est très-avantagense pour les relations de commerce avec les îles anglaises de Jersey et de Guernesey. Avant le XIVe siècle, Regnéville avait un port que protégeait un château-fort. Alors, ce port était fréquenté ; mais, depuis, l'envahissement continuel de la mer en a détruit l'importance. Néanmoins, il s'y fait encore un commerce de petit cabotage assez étendu, qui va prendre de l'extension, grace à la nouvelle route du pont de la Roque, et aux travaux que le Gouvernement doit faire exécuter pour l'établissement d'une jetée. On voit quelquefois dans ce port, placé en pleine grève, des navires étrangers en assez grand nombre. Ce sont des Anglais, des Suédois et des Norvégiens.

Le commerce d'importation qui se fait à Regnéville consiste en houille, pommes de terre, suif, bois de chauffage, bois du Nord, charbon anglais, vins de Bordeaux, briques, ardoises de Châteaulin, tuiles de Hollande et meules à aiguiser.

On exporte de Regnéville de la pierre à chaux, des volailles, des œufs, des bestiaux, du plâtre, des juments, des poulains, du beurre, du miel, des légumes verts, des arbres à planter, des toiles de fil, des toiles de coton, des fruits et des articles de mercerie et de bimbeloterie.

CANTONS DE PÉRIERS, LESSAY ET LA HAYE-DU-PUITS.

Le canton de Périers fournit des œufs, des bestiaux et du beurre.

C'est dans ce canton que se trouve la mine de houille du Plessis. L'exploitation de cette mine remonte à l'année 1792. Depuis, elle a été abandonnée et reprise successivement. Elle occupe aujourd'hui environ 100 ouvriers, dont le salaire moyen de la journée est de 1 franc 50 centimes. La houille s'extrait à l'aide de machines à vapeur. Dans plusieurs galeries, il existe de petites lignes de chemins de fer. Les chariots sont à bascule. La houille du Plessis paraît être propre au chauffage des machines à vapeur et des fours à chaux. Certaines veines donnent un charbon de bonne qualité pour l'usage des maréchaux.

M. de Caumont élève incidemment une discussion sur les moyens de donner plus d'extension à la fabrication de la chaux, au moyen de la houille du Plessis. Il s'étonne que l'administration des mines n'ait pas établi de grands fours à chaux à peu de distance de son exploitation, dont les produits pourraient être facilement expédiés dans plu-

sieurs directions ; il s'étonne encore que des spéculateurs n'aient pas employé le charbon du Plessis à fabriquer en grand la chaux dans certaines localités qu'il indique, d'après la distribution géographique des roches calcaires. Il renvoie pour ces détails de topographie à sa carte géologique du département de la Manche.

On exporte des cantons de Lessay et de la Haye-du-Puits pour l'Angleterre, par la voie de Cherbourg, des volailles grasses ou maigres, des porcs, des grains et des graines de prairie. Il se fait, dans le canton de la Haye-du-Puits, un commerce étendu d'oies, dont on obtient de très-bonne plume, qui se vend, dans le mois de septembre, à la foire de Lessay. On fait encore dans le canton un grand commerce de filasses, qu'on écoule du côté d'Isigny et de Bayeux.

M. Le Chanteux, médecin à la Haye-du-Puits et membre de l'Association normande, fournit à l'assemblée, sur l'industrie du bourg qu'il habite, les renseignements suivants:

Le bourg de la Haye-du-Puits, dit-il, dont la population agglomérée est d'environ 1,200 ames, comprend près de 130 patentés.

Pendant bien long-temps, la confection des souliers était la seule industrie qui y existât; elle est encore aujourd'hui dans un état très-prospère. 80 ouvriers s'occupent de ce travail : les uns pendant toute l'année, c'est le plus grand nombre ; les autres seulement pendant l'hiver.

40,000 paires de souliers sont confectionnées chaque année ; elles donnent un produit de plus de 100,000 francs. Ces souliers sont vendus dans tous les marchés et dans toutes les foires des environs. On en porte aux foires de St-Lo, et même du côté d'Avranches.

Il y a neuf ans, M. Tirel, pharmacien, et un de ses frères ont établi, à la terre de la Carpenterie, une fabrique de colle-forte et de noir animal.

Cet établissement, très-bien tenu, est remarquable par une propreté recherchée que ne comporte pas le genre de travail auquel on s'y livre.

On fabrique quatre espèces de colle : colle façon Givet, colle-forte, colle façon de Flandre et colle façon de Nantes.

Cette colle est faite avec des débris de cuir que l'on se procure dans le département et dans les départements voisins. Il sort de la fabrique 300,000 livres de colle chaque année, et qui sont expédiées sur Rouen et le Havre.

MM. Tirel occupent 18 ouvriers.

Dans le même établissement existe une fabrique de noir animal, préparé avec les os des vieux chevaux qui ne sont plus propres à aucun service, et avec les os de ceux qui meurent accidentellement.

On confectionne, chaque année, 150,000 livres de noir, qui sont expédiées sur les raffineries de Rouen et du Havre. Il y a une tannerie qui dépend de l'établissement, et dans laquelle on tanne la peau des animaux dépecés.

Il y a à la Haye-du-Puits deux filatures de laine : l'une est tenue par M. Girard ; les cardes sont mues par un manége, et 120 broches filent la laine. Il y a dans l'établissement trois métiers à tisser, sur lesquels on fabrique des droguets, qui sont vendus dans le pays. 14 ouvriers sont occupés dans cette filature.

Il y a une autre filature, beaucoup plus importante, appartenant à M. Le Normand, qui la dirige.

Les cardes sont mises en activité par une grande roue mue par l'eau, et par la vapeur lorsque l'eau manque;

plus de 200 broches filent la laine, qui sert en partie à fabriquer une grande quantité de droguets, dont une portion est vendue dans le pays, et la plus considérable est expédiée pour la Bretagne. 24 ouvriers trouvent du travail dans cet établissement.

Dans le même établissement, il y a un moulin à blé, mu par la vapeur. Trois paires de meules, d'une dimension moindre que celles des meules des autres moulins, écrasent le blé, et un grand et beau blutoir perfectionné sépare la farine du son. La farine se fait remarquer par sa beauté.

Une discussion intéressante s'élève sur l'état de l'industrie du lin. M. Le Chanteux annonce qu'on le cultive toujours en grand dans le canton de la Haye-du-Puits.

M. de Caumont prend la parole; il expose combien cette culture a souffert par suite des importations toujours croissantes des lins étrangers. Il cite les réclamations et les études faites, à ce sujet, dans le Lieuvain, par M. Lallier de l'Hotellerie, propriétaire très-éclairé et dévoué aux intérêts de son pays; puis il présente, à l'appui de ces considérations, le mémoire suivant de M. le baron du Taya, membre de l'Association bretonne, qui a, dans un autre département, fait une étude approfondie de la question.

Mémoire de M. le baron du Taya.

« Une question qui doit exciter de plus en plus l'intérêt public, surtout dans les pays où les lins sont cultivés et mis en œuvre, c'est l'industrie linière.

» La France, surprise tout-à-coup par la chute d'un commerce qui fut florissant, s'est émue en voyant des ateliers déserts, des ouvriers tombés dans une misère effrayante et à la charge des gens riches. Ceux-ci, tous les jours,

s'épuisent en aumônes, sans pouvoir opposer une digue à ces misères toujours croissantes, qui ne laissent à des milliers de Français que le désespoir en partage et le tombeau pour asile.

» Il faudrait qu'on vît, comme nous, cette population laborieuse accepter comme un bienfait le travail qui lui assure 1 franc 50 centimes par jour, pour nourrir six et souvent huit personnes : à défaut de cette ressource, il ne lui reste rien pour lutter contre la faim, le froid et la nudité.

» Eh! que serait-ce, si les vivres venaient à renchérir; si des années de disette succédaient à des années d'abondance ? Le laboureur lui-même n'en profiterait pas dans le pays de fabrique; pour lui, le lieu d'exportation, c'est la maison de son voisin, qui va succomber dans les angoisses de la faim. Nous l'avons vue cette affreuse catastrophe, et nous n'essaierons pas d'en retracer le hideux tableau.

» Des hommes puissants et qui connaissent les ressources de la France, nous ont dit : 65 *départements sont intéressés dans la question linière ;* ces départements sont les plus populeux de la France. Les classes intéressées sont les ouvriers, leurs femmes, leurs enfants, les laboureurs et leurs nombreuses familles, les propriétaires qui, dans les pays de culture, verront diminuer le prix de leurs domaines, si l'industrie linière perd son activité. Nous connaissons un département où 400,000 âmes supportent les souffrances de l'industrie des toiles.

» Les mêmes hommes nous ont dit : La France consomme, chaque année, 90,000,000 de kilogrammes de tissus de lin et de chanvre. Ce chiffre énorme a fait porter à

600,000,000 de francs la fabrication annuelle de ces tissus. D'après ces calculs, que nous devons admettre, il ne nous paraît pas prouvé que l'industrie vinicole soit la première en France ; ainsi nous n'exagérons pas en plaçant au second rang l'industrie linière.

» Les résultats ne peuvent changer pendant que les mêmes causes subsisteront ; essayons de trouver l'origine des maux qui affligent les pays liniers, nous chercherons ensuite le remède et nous tenterons de l'indiquer.

» D'abord, l'opposition, toujours forte et assez puissante en France, a crié contre le Gouvernement et ses administrations : il devait empêcher l'entrée des marchandises dont l'introduction ruinait les ouvriers français; et, oubliant ses principes, l'opposition a renoncé à son système de philanthropie universelle, qui voulait que toute prohibition fût abolie, afin que tous les peuples vécussent ensemble comme les enfants d'une même famille.

» Eh bien, sans prendre part à des clameurs qui s'usent par leurs excès et qui dégoûtent l'homme consciencieux, en lui fermant la bouche lorsqu'il pourrait dire des vérités utiles, nous ne craindrons pas de dire à toute la France que le premier tort est à nous, que nous sommes tombés dans un piége que les ennemis de notre industrie nous ont tendu ; et nous allons le prouver.

» N'est-ce pas la classe des consommateurs qui a recherché, introduit tous ces fils et tissus anglais qui ont inondé la France ? N'a-t-on pas loué le système de l'Angleterre, en admirant les moyens qu'elle emploie pour envahir tous les marchés du monde ? Ne lui a-t-on pas jeté, pendant seize ans, le pain de nos pauvres ouvriers ? Et,

afin qu'on n'en puisse pas douter, nous donnons ici le r
levé des toiles et des fils fournis par les étrangers pend
cette période.

Importation des fils et des toiles, depuis 1827 *jusqu'en* 1842

FILS.		TOILES.	
ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
1827	8,700,000 fr.	1827	24,400,000 fr.
1828	9,400,000	1828	25,100,000
1829	4,800,000	1829	24,100,000
1830	7,200,000	1830	21,500,000
1831	4,100,000	1831	17,400,000
1832	5,400,000	1832	19,000,000
1833	10,000,000	1833	20,700,000
1834	9,400,000	1834	20,300,000
1835	9,900,000	1835	23,600,000
1836	12,000,000	1836	29,600,000
1837	14,900,000	1837	26,200,000
1838	21,500,000	1838	29,900,000
1839	27,000,000	1839	26,100,000
1840	28,100,000	1840	24,100,000
1841	40,400,000	1841	27,800,000
1842	47,000,000	1842	26,300,000
	259,800,000 fr.		386,100,000 fr.
		Fils.	259,800,000
		TOTAL.	645,900,000 fr.

» Voilà une charge de plus d'un demi-milliard que no
nous sommes imposée. Les quatre dernières années surto

sont remarquables ; nous avons envoyé chez nos voisins la somme effrayante de 61,700,000 francs par an.

» Ainsi, pendant seize ans, nous avons accrédité avec empressement les produits des étrangers, nous avons nourri leurs ouvriers aux dépens des nôtres, nous avons énervé une belle jeunesse qui ne peut plus qu'à peine fournir à l'armée son contingent, et laissant à l'agriculture et à l'industrie des hommes sans force et exténués par la faim.

» Quant à l'argent que les douanes rendent au fisc, il ne faut pas dire qu'il profite au peuple : l'argent qui entre dans le trésor ne paraît plus dans nos campagnes ; il est gaspillé dans les villes au profit des industries agglomérées ; là les plus adroits réussissent à faire fortune, en satisfaisant aux dépenses du luxe, qui absorbent peu de matière première. C'est un cercle envahisseur qui retient les capitaux sans empêcher l'accroissement du paupérisme.

» C'est au milieu de cette agonie que la Chambre des députés est venue plaider la cause des ouvriers et des filateurs de la France; et le Gouvernement a rendu de suite une ordonnance (26 juin 1842), qui frappe d'un droit les produits anglais. Si la nation, représentée par ses députés, avait réclamé plus tôt, plus tôt elle aurait obtenu justice ; elle a toujous les mêmes moyens, elle peut et doit en user.

» Des nouvelles du commerce, qui nous parviennent du côté du Nord, nous disent : « Notre département a fa-» briqué depuis trois ans la quantité de toiles mécaniques » suivante :

» Première année, 300,000 francs ;

» Deuxième année, 2,000,000 ;

» Troisième année, 3,500,000.

» La quatrième dépasse, mais cependant il y a un point
» d'arrêt ; la consommation répugne à cette fabrication :
» la toile belge, dont le fil est filé à la main, a la préfé-
» rence. Le Gouvernement belge protége cette fabrication ;
» il donne des prix, la province donne des primes et le
» canton des secours ; la Société d'encouragement linière
» achète des métiers perfectionnés qu'elle donne aux tis-
» serands. »

» Ainsi, voilà un peuple qui a parfaitement compris ses intérêts ; il a laissé toute liberté aux gens riches de faire des innovations en créant des mécaniques ; il sait que ces établissements, s'ils réussissent, feront des fortunes énormes aux dépens de la population, tout comme en Angleterre ; cependant il a soutenu cette population dans son travail, et bien lui en a pris, puisque les produits à la main finissent par avoir la préférence.

» Il a compris que, si les mécaniques venaient à tomber, personne ne serait à l'aumône ; que si le travail à la main est suspendu, les populations succombent.

» Mais, dit-on, sans le bon exemple de l'Angleterre, nous paierions trop cher les tissus de lin et de chanvre. Les toiles, qui nous coûtent aujourd'hui 2 fr. 50, nous coûtaient 6 fr. sous l'empire, 4 fr. sous la restauration.

Mais la France tombe dans une grande erreur, si elle croit avoir acheté avec profit les tissus mécaniques. Il est, nous le pensons, utile d'entrer dans quelques détails sur cette matière.

» Un rapport imprimé, qui vient, dit-on, du Comité des lins, séant à Paris, Comité composé en majorité de filateurs français, s'exprime ainsi :

« L'infériorité des toiles fabriquées avec des fils mé-

» caniques est une opinion accréditée chez les personnes
» qui n'ont pas pu se livrer à une étude spéciale de la
» question ; cette opinion tient à ce que, jusqu'à ce jour,
» on a employé en majorité à la fabrication de ces toiles
» des fils anglais, à cause de leur bon marché ; mais ce
» bon marché des fils anglais tient à l'emploi que font les
» Anglais du lin de Russie, de qualité inférieure et dans
» des degrés de finesse que ne comporte pas leur qualité. »

» Ainsi ces mauvais fils anglais ont fait de mauvaises toiles, et nous pourrions citer une foule d'expériences, faites par les consommateurs depuis dix à douze ans, qui prouveraient que les tissus de fils à la main en ont usé trois faits en mauvais fils mécaniques ; mais, en admettant seulement la proportion d'un contre deux, les tissus mécaniques, fournis par les Anglais, ont coûté 5 fr. au lieu de 2 fr. 50 ; en plus, les frais de main-d'œuvre pour la confection du linge, c'est-à-dire que les consommateurs ont payé les toiles le même prix que du temps de l'empire, ont consommé 100 millions de kilogrammes de matière première venant de l'étranger, au lieu de 50 qui devaient leur suffire et que la France aurait produits ; ils ont été mal servis, et ont donné plus d'un demi-milliard à l'éternelle ennemie de l'industrie française.

» Le rapport du Comité des lins ajoute que les fils provenant des mécaniques françaises sont plus réguliers que les fils à la main, et que les tissus sont aussi forts que ces derniers ; il s'en rapporte aux épreuves faites par la science.

» Les expériences *dynanométriques* ne nous paraissent pas concluantes ; nous voudrions connaître jusqu'à quel point les deux tissus sont susceptibles de résister à l'effet

des acides ou des mordants employés dans le lessivage ; car, si nous avons bien examiné l'effet de la torsion et les diverses préparations du lin, c'est là le point le plus important de la question.

» Nous dirons seulement en faveur des fils à la main qu'ils ne peuvent faire de beaux tissus qu'avec de bon lin, sous peine d'exposer le tisserand à une grande perte de temps, tandis que l'Angleterre nous a prouvé qu'on faisait facilement de très-belles toiles mécaniques avec de l'étoupe. Un négociant, qui fait les platines en carreaux de 6 mètres pour l'Amérique, nous a fait observer qu'il reconnaissait, les yeux fermés, les carreaux de toiles mécaniques à la légèreté de leur poids, les deux tissus étant confectionnés dans les mêmes conditions.

» Mais nous pouvons nous confier à la loyauté des filateurs français ; ils n'emploieront que de bon lin et *dans les degrés de finesse que comporte leur qualité* ; alors nous aurons de bons fils mécaniques et de bons tissus français : aussi croyons-nous que les mécaniques, employées partout où les bras manquent, sont des établissements utiles. Partout ailleurs elles sont nuisibles, et nous pensons que cela est assez prouvé.

» On nous a dit : La paix avec l'Angleterre est indispensable au bonheur de la France ; il ne faut rien faire qui puisse troubler la bonne harmonie qui règne entre les deux peuples ; et si le Gouvernement français prohibe les tissus anglais, l'Angleterre repoussera les vins de France : alors le Midi a poussé des clameurs pour effrayer le Gouvernement et les Chambres. Mais personne ne parle de troubler le bon accord qui règne entre l'Angleterre et la France. *La paix est fort bonne en soi, j'en conviens*... Mais le Gouvernement français n'aurait qu'une tâche facile à remplir, en se

rendant au vœu de la nation, si, comme on nous l'assure, les consommateurs, éclairés par une longue expérience, repoussent ces mauvais tissus fournis par l'Angleterre.

» En attaquant les toiles d'Angleterre, nous citerons les Anglais eux-mêmes. Des colons de l'Ille-de-France nous ont dit: Nous paierions bien cher vos anciennes toiles de Bretagne légitimes, si les Anglais ne nous imposaient pas de force leurs mauvais tissus mécaniques qui nous ruinent. On peut s'assurer de ces faits assez facilement.

» Le bonheur de la France est attaché à son alliance avec l'Angleterre : soit, pour quelques-uns ; mais c'est un singulier bonheur que celui d'un royaume où 20 millions d'habitants font de l'agriculture avec perte, et où des masses d'ouvriers restent inoccupés par absence d'industrie.

» Quant aux représailles des Anglais contre nos vins, tout le monde sait aujourd'hui que la consommation de l'Angleterre est limitée; que son Gouvernement ne permettrait pas l'importation de nos vins communs, qui nuiraient à ses brasseries et aux liqueurs qu'elle tire de ses colonies. Ne sait-on pas qu'en 1789, sous des droits analogues à ceux d'aujourd'hui, la Grande-Bretagne consommait plus de vins français que de nos jours. Et pourtant elle n'a rien perdu en population, ni rien gagné en sobriété.

» Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que le commerce des vins est toujours un bon article pour le négociant, et que la misère est le lot du propriétaire et du laboureur viticole. Ces Messieurs du Midi n'ont jamais pu nous expliquer pourquoi une barrique de vin de côte, qui leur coûte de 20 à 25 francs, nous est vendue 120 francs, rendue dans l'Ouest de la France et sous des prix de fret qui ne dépassent pas 24 francs le tonneau : ainsi nous

pourrions doubler la consommation, si on nous donnait la barrique à 60 ou 75 francs.

» Ce qu'on ne sait pas partout, c'est qu'il se fait un commerce scandaleux de boissons falsifiées aux dépens du produit de la vigne. Enfin, l'on s'aperçoit que les troubles de l'Espagne sont l'une des plus grandes causes de la détresse de nos frères du Midi. Cette détresse, plus que personne, nous la déplorons, et nous faisons des vœux sincères pour que la prospérité publique reprenne de ce côté force et vigueur, au profit des cultivateurs de la vigne.

» Mais les représailles de l'Angleterre ne sont qu'un prétexte qui ne diminue en rien l'importance de la question des toiles, et surtout telle que nous l'avons posée. Rien n'oblige le Gouvernement français que la volonté de la nation, et rien ne force le consommateur à payer fort cher aux étrangers des objets qu'il peut se procurer en France à meilleur marché et de meilleure qualité.

» Enfin, le dernier point de la question se présente sous le rapport agricole ; c'est ici qu'il s'agrandit, et nous la suivrons sur son véritable terrain.

» La France fournit-elle la quantité de lin nécessaire à sa consommation ?

» On a dit qu'il fallait 90,000,000 de kilogrammes de lin et de chanvre chaque année en France. Dans cette consommation, on doit comprendre tous les articles détruits dans les ménages et qui ne paraissent pas sur les marchés, et c'est positivement sur la valeur marchande que pèsent les fournitures de l'étranger ; mais, comme il a été prouvé que les tissus français seraient plus durables que ceux de l'Angleterre, nous croyons ne pas nous écarter de la vérité, en portant la consommation du royaume

à 75,000,000 de kilogrammes chaque année. C'est donc aussi le chiffre nécessaire de la production du lin et du chanvre ; nous dirons encore, en passant, que c'est sur le lin surtout que pèse la production étrangère.

» 75,000,000 de kilogrammes de tissus demandent à peu près 80 millions de filasse. Or, la statistique de 1842 nous fait connaître que la France peut produire chaque année 104,382,477 kilogrammes de lin et de chanvre, sur une étendue de 274,390 hectares, et que notre agriculture en lin et en chanvre fournit une valeur de 143,894,557 fr.

» Nous avons vu qu'il faut à la France 80 millions de kilogrammes de filasse ; et, puisqu'elle en fournit 104 millions, elle peut fournir à sa consommation et même en exporter 24 millions.

» On voudra bien nous pardonner ces répétitions que l'idée qui nous préoccupe ramène continuellement à l'esprit : ne sait-on pas que les calculs justes présentent toujours les mêmes résultats ?

» Cependant, il existe une lacune dans notre agriculture, et nous croyons devoir la signaler.

» La culture du lin n'est pas en proportion avec celle du chanvre.

» Le lin donne 36,875,401 kilogrammes de filasse, sur 98,241 hectares 42 centiares, pour 57,507,216 francs.

» Le chanvre donne 67,507,076 kilogrammes de filasse, sur 176,148 hectares 48 centiares, pour 86,287,341 francs.

» Il nous paraît évident que le lin est en trop faible proportion, en le comparant au chanvre ; c'est donc une culture qu'il faut encourager.

» Le sol français donne d'excellent lin ; mais il est en général mal cultivé, ce qui nuit à la qualité du lin et à

son produit en poids. La fraude, qui s'est introduite dans le commerce des graines de lin, est encore plus préjudiciable, et nous n'avons que trop d'occasions de nous en convaincre ; la police administrative ni les tribunaux ne sévissent point en cette matière si importante. On peut dire que la culture du lin est complètement négligée, et, comme les autres cultures, elle ne reçoit aucune protection sérieuse ; beaucoup de rapports scientifiques, beaucoup d'entraves par les exigences administratives ; mais lorsqu'il s'agit des résultats de la pratique, l'insouciance et le mépris sont les encouragements qu'on distribue au laboureur.

» C'est pourquoi nous avons fondé des comices ; et si le ministère continue à les protéger ; si, de notre côté, nous lui faisons des rapports fondés sur la franchise et surtout sur la vérité ; si nous cherchons dans les hommes instruits dans les gens qui aiment véritablement le laboureur et ses œuvres, des organes qui plaident notre cause dans le style qui plaît au pouvoir, la France deviendra un pays véritablement agricole, et le peuple trouvera l'aisance qu'il cherche et qui est le plus grand des bienfaits de la paix. »

RÉSUMÉ.

». Il résulte des considérations qui précèdent :

» 1° Que la culture et les diverses préparations du lin et du chanvre sont une industrie française qui tient au sol et aux habitudes des populations du royaume ; que l'introduction excessive des tissus et des fils étrangers nuit à notre agriculture et fait périr de misère des populations entières.

» 2° Que les fils et tissus mécaniques n'ont pu, jusqu'à présent, atteindre la solidité des fils et tissus à la main ;

qu'ils sont un objet de luxe offrant une grande apparence de perfection et convenable aux gens riches qui aiment à renouveler leurs articles de mode ; mais que, pour la majorité des consommateurs, les tissus de fils à la main sont préférables.

» 3° Qu'il est juste de tolérer les mécaniques, peut-être même de les protéger ; mais qu'il est important d'encourager le travail à la main, pour maintenir la concurrence, qui assure aux consommateurs la bonté des produits, en empêchant les filateurs d'employer des lins de mauvaise qualité, comme l'ont fait les Anglais.

» 4° Que la France pouvant fournir la quantité de lin nécessaire à sa consommation, il est utile et même urgent d'en encourager la culture.

» Chargé de défendre la cause d'une population malheureuse qui s'honore par sa résignation autant que par son courage, qui sert la société par le produit d'un travail consciencieux, n'ayant en vue que de répondre à la confiance d'honorables familles et de leur procurer une existence qui est due à tous, nous avons accompli notre tâche; le public jugera. »

POTERIE.

La commune de Vindefontaine, dans le canton de la Haye-du-Puits, renferme plusieurs fabriques d'une poterie commune et vernissée. Depuis six ans, cette fabrique diminue plutôt qu'elle n'augmente. On attribue cette décadence à ce que, le luxe pénétrant dans toutes les classes de la société, des poteries plus élégantes succèdent chaque jour aux anciennes faïences et aux anciens vases. Elle peut s'expliquer aussi par le peu de bénéfice qu'offre cette branche d'industrie.

D'après plusieurs faits qui ont été cités et une expé rience que quelques personnes ont invoquée, il paraît qu la poterie de Vindefontaine conserve mieux le lait et l beurre que d'autre poterie. A cette occasion, une discus sion, pleine d'intérêt, s'élève sur l'influence que la na ture et la forme du vase peuvent exercer sur la séparatio de la crême et la coagulation du lait. MM. de Caumont Girardin, Capplet et Le Chanteux prennent part à cette dis cussion. Il ressort des renseignements fournis que les meil leurs vases à employer sont les terrines en grès de Noroi et de Vindefontaine, à la forme conique et évasée. M. Gi rardin proscrit l'usage des vases métalliques, et notam ment des vases de zinc, pour la conservation et le transpo du lait, ainsi que pour la fabrication des fromages.

CANTONS DE GAVRAY, BRÉHAL, CERISY-LA-SALLE ET SAINT-MALO-DE-LALANDE.

L'arrondissement de Coutances, baigné par la mer, qui lui fournit des engrais pour ses terres et ajoute encore à la fertilité naturelle du sol, est essentiellement agricole. Tous les soins, tous les travaux des habitants sont dirigés vers l'agriculture. Aussi, le rang que l'industrie y occupe n'est-il que très-secondaire, surtout dans les cantons du sud et de l'ouest de l'arrondissement.

M. Hauduc donne des détails sur l'industrie crinière dans les cantons de Gavray et de Bréhal. Depuis vingt ans, plusieurs personnes y ont fait une fortune importante. Elle occupe les femmes et les enfants, et peut s'élever à une somme de 350,000 francs. Cette industrie offre cela d'avantageux, qu'elle s'exerce dans l'intérieur de la famille,

entretient la moralité des enfants, en les soumettant toujours à la surveillance de leurs parents. Il n'y a pas dans chaque maison plus de trois ou quatre métiers.

Les crins employés se tirent de l'étranger, mais surtout de la Russie et de Buenos-Ayres. Les produits s'écoulent en France et principalement dans la Bretagne.

M. Blouet communique un renseignement écrit qu'on lui a adressé, d'après lequel l'industrie crinière, dans les cantons de Gavray et Bréhal, suffirait à tous les besoins de la France. MM. de Caumont et Renault s'élèvent contre cette prétention, et citent plusieurs communes de l'arrondissement de Falaise dans lesquelles on fabrique beaucoup de toiles de crin, dont il se fait un commerce fort étendu.

M. Brohon, maire de Bréhal, fournit quelques détails sur les salines de Bricqueville-sur-Mer. Cette industrie, autrefois fort étendue, a depuis perdu de son importance, et encore elle tend toujours à diminuer. La décadence des salines remonte à la fin du XVIIIe siècle, époque où l'on supprima les droits et les réglements. Les impôts élevés, dont on a grevé cette industrie, ont tout-à-fait appauvri les habitants, restreint le nombre des salines, et contrarié les intérêts de l'agriculture. Le sel dans les salines s'obtient par ébullition.

Le canton de Bréhal renferme une filature de laine, deux briqueteries, des huileries de lin et de colza. Il y a dans le bourg deux établissements d'épuration; on y trouve aussi une brasserie.

D'après les renseignements donnés par M. le comte de Sartre, directeur des contributions indirectes, on ne compte que deux brasseries dans l'arrondissement de Coutances, l'une à Bréhal, l'autre à Périers.

La première a produit :

1841,	—	167 h.	00 l.
1842,	—	319	20
1843,	—	320	80
Total.		807 h.	00 l.
Année moyenne. . .		269	00

L'autre a produit :

1841,	—	859 h.	81 l.
1842,	—	1209	83
1843,	—	1032	69
Total		3102 h.	33 l.
Année moyenne. .		1034	11

M. Blouet offre quelques détails sur l'industrie du ton de Cerisy-la-Salle. On fabrique, dans plusieurs munes de ce canton, des toiles de coton ou de fil coutils et des mousselines. Le nombre des pièces prod varie de six à sept mille. Les meilleurs ouvriers ga par jour 1 franc et 1 franc 25 centimes.

Il existe, dans le canton de Saint-Malo-de-Lalande fabrique de tissage de draps, dont les produits s'écc dans le pays. M. Le Mansois Duprey signale à l'atte de l'assemblée une branche d'industrie naissante d canton ; c'est la fabrication des chapeaux de paille. Gras, après s'être marié aux environs de Florence venu s'établir à Linverville, où il veut tirer des pail pays tous les avantages qu'offrent celles d'Italie. S dustrie, pour se développer sur une échelle plus ét et devenir une cause de bien-être matériel pou sieurs communes du littoral, aurait besoin de qu

couragements. Déjà le Conseil général de la Manche lui donné des preuves de l'intérêt qu'il porte à ce genre industrie.

M. Elie Deslandes présente quelques considérations sur avantages que le canal de Coutances procure à l'indus- e et à l'agriculture du pays ; il donne ensuite des expli- ions sur la chaux qu'il fait fabriquer. Il fait valoir trois rs à chaux au charbon de terre ; l'un à Hyenville, le ond au pont de la Roque, et le troisième à Saussey. Il raît que la chaux, cuite au charbon de terre, foisonne tant que celle cuite avec du bois ; cependant celle-ci est iférée dans le pays.

M. Renault fait observer que ce n'est pas seulement s l'arrondissement de Coutances que cette préférence iste, mais qu'il a déjà eu occasion de la remarquer dans rrondissement de Domfront. Partout les propriétaires les cultivateurs disent que la chaux, cuite au charbon terre, perd de sa valeur, et qu'elle ne produit pas ussi bons effets que celle cuite avec des genêts ou du is.

M. Girardin donne l'explication des meilleurs effets de chaux cuite au bois sur celle cuite à la houille, et af- me que, par ce dernier mode, la chaux est bien plus égalément cuite et renferme plus de *biscuits* que celle i a été calcinée à l'aide du bois. Il soutient que, toutes oses égales d'ailleurs, cette dernière chaux est préfé- le, à prix égal, à la première, au point de vue agri- e.

La chaux, fabriquée dans l'arrondissement de Coutances, ovient du calcaire marbre de transition, dit *calcaire de udley*, qui existe dans les communes de Montchaton,

Montmartin, Regnéville, Hyenville, Orval et Saussey (1). Elle est très-grasse. On fabrique aussi la chaux hydraulique dans les cantons de la Haye-du-Puits et Périers, mais en moins grande quantité.

Enfin, l'enquête a plusieurs fois révélé combien l'industrie maraîchère est étendue dans l'arrondissement de Coutances, sur le littoral, et notamment dans les communes de Créances, Pirou, Lingreville, Annoville, Hauteville et Montmartin. Les produits de cette industrie s'écoulent dans les marchés des départements de la Manche et du Calvados.

M. le président déclare l'enquête industrielle terminée. Il est deux heures du soir. M. de Caumont annonce qu'à trois heures il y aura réunion de la Société pour la conservation des monuments historiques de France.

NOEL-AGNÈS, *Président.* — RENAULT, *Secrétaire-général.*

Vu par le Directeur :
A. DE CAUMONT.

ENQUÊTE MORALE.

PREMIÈRE SÉANCE DU 18 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. DANIEL.

A neuf heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. Daniel. Un grand nombre de personnes se trouvent

(1) Voir la carte géologique du département de la Manche, par M. de Caumont, et le mémoire explicatif qui l'accompagne.

dans la salle ; quelques-unes n'ont pas encore assisté aux séances. Ce sont : MM. Mollet, Doisnard, architecte ; Breult, avocat ; Lemare fils ; Leloup, vicaire de St-Pierre ; Leroi, professeur au séminaire ; Vigot, médecin ; Gosselin, d'Agon ; Poret, médecin ; Douville, Lepelletier, Jehenne, avocat ; Dauvin, avocat, et Hebert, professeur au séminaire.

M. Renault donne lecture des procès-verbaux des séances du 17. Ils sont adoptés.

M. de Caumont indique quel sera l'ordre des travaux dans cette séance ; on s'occupera des établissements philantropiques qui existent dans la ville, de l'état des arts et des études de tout genre dans le pays ; enfin l'on entendra divers rapports qui n'ont pu être lus dans les précédentes séances.

M. Mollet, directeur de l'école mutuelle, obtient la parole pour lire une notice sur les conférences des instituteurs, établies à Coutances. Il fait connaître les principaux objets qui ont occupé les réunions pendant quatre ans, et l'avantage qu'on en peut retirer pour le perfectionnement des méthodes d'enseignement. Ensuite, il présente à l'assemblée une boîte qu'il vient de construire pour faciliter aux jeunes enfants l'intelligence de la théorie du système métrique, principalement en ce qui concerne la division des carrés et des cubes.

Le bureau est d'avis que cette boîte pourrait faire partie des collections des mesures qui sont données aux écoles primaires, soit par le département, soit par M. le ministre de l'instruction publique. M. le recteur applaudit au zèle de M. Mollet, et donne de justes éloges à ses soins pour l'instruction.

M. Renault, pour M. Constant Dusaussey, juge au tribunal civil et vice-président de la Commission des hospices, qui n'a pu assister à la séance, présente une

notice sur les hospices de cette ville. M. le président invite M. Renault à lire ce mémoire. On écoute, avec un vif intérêt, la lecture de cet ouvrage, qui contient des détails historiques sur les maisons hospitalières de Coutances, mais surtout de hautes considérations sur les enfants trouvés. M. le président propose de publier ce mémoire dans le prochain Annuaire. MM. Blouet, Closet et Renault appuient fortement cette proposition, qui est accueillie à l'unanimité.

L'Association entend avec intérêt la lecture, que lui fait M. Delavaleinerie, d'une note sur l'insuffisance des produits agricoles en France, pour nourrir convenablement la population, et les moyens de les augmenter, en se servant des procédés mis en usage chez nos voisins d'outre-Rhin. M. le président invite M. Delavaleinerie à déposer cette note sur le bureau de l'Association.

M. Quenault, maire de Coutances, lit un mémoire fort intéressant sur la ville qu'il administre. Il entretient l'Association des établissements publics que renferme cette cité, ainsi que des institutions de bienfaisance dont elle est dotée. L'Association exprime le désir de voir adopter, dans les autres villes de la Normandie, des mesures semblables à celles prises, à Coutances, pour l'extinction de la mendicité, et elle félicite M. le maire de cet acte de bonne et sage administration.

Rapport de M. RENAULT, *Inspecteur divisionnaire de l'Association normande, sur la culture maraîchère dans l'arrondissement de Coutances.*

« MESSIEURS,

» L'Association normande désirant donner des encouragements à l'industrie qui a pour objet la culture des lé-

gumes dans quelques communes de cet arrondissement, placées sur le littoral, une Commission a été nommée afin de visiter plusieurs de ces communes, et de constater l'état de la culture maraîchère. Chargé de l'honorable mission de vous offrir le fruit des observations que nous avons faites, je dois réclamer toute votre indulgence pour ce rapport qui aurait pu être confié à un homme plus versé que moi dans l'horticulture.

» Nous avons parcouru les communes de Montmartin-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer, Annoville, Lingreville et Créances.

» Montmartin-sur-Mer est un bourg assez important et le chef-lieu du canton. Cette commune est située sur une hauteur et environnée de landes d'une grande étendue. On y trouve des carrières de pierres calcaires d'une bonne qualité et qui fournissent d'excellentes pierres à chaux, et même des marbres, susceptibles d'un poli brillant : on en fait des autels, des cheminées et des tables.

» Dans cette commune, et dans les autres communes que nous avons visitées, la récolte s'offre sous les plus favorables auspices, et partout la moisson sera riche et abondante. Dans le cours de cette promenade, nous avons encore eu à constater un autre fait important pour les intérêts de l'agriculture : c'est une amélioration notable qui, depuis quelques années, se fait remarquer dans la race bovine du pays.

» A Montmartin, nous avons vu ce que peut l'activité de l'homme, alors qu'elle est dirigée par une volonté ferme et intelligente. 400 vergées de marais, stériles, abandonnés, et que la mer, dans les hautes marées, couvrait en partie de ses eaux, offrent aujourd'hui une belle végétation et de riches moissons. Des travaux, habilement

exécutés, ont converti une plaine inculte en champs fertiles, et rendu à la culture un terrain qui, peut-être, était pour la commune un foyer d'infection et de misère. Ces heureux résultats ont été d'autant plus difficiles à obtenir, que certaines parties étaient envahies par des eaux stagnantes, que d'autres offraient des monticules ; il a donc fallu, pour avoir une surface à peu près plane et unie, se livrer à des opérations de dessèchement et de nivellement qui auraient pu décourager celui qui n'aurait pas eu le sentiment du bien qu'il était appelé à produire.

» Cet immense terrain a été ensuite divisé en champs, en prairies et en herbages. Chaque pièce est entourée de haies et de fossés, sur lesquels le saule-osier se fait remarquer par une pousse active et des jets pleins de force. Ces champs, pour l'instant, vous offrent des récoltes de choux, de lin, d'oignons, de pommes de terre et de céréales ; les herbages accusent un état de souffrance que Montmartin et les autres communes doivent à la sécheresse qui, depuis plusieurs mois, se fait sentir dans tout le pays. Les grains sont en pleine maturité, et déjà on récolte celui nommé *hativeau* par les habitants de la contrée. Ces champs sont si fertiles, qu'un seul grain de blé a donné parfois de 40 à 45 tiges, qui, elles-mêmes, ont produit de 800 à 1,000 grains de froment. Ce terrain est loué par parties, à raison de 12 francs la vergée ; cette location partielle se fait avec d'autant plus de facilité, que, chaque champ étant clos, le fermier peut, sans crainte, y mettre ses bestiaux et s'épargner les frais d'un gardien. Cette propriété est sillonnée par des chemins d'équerre dans toutes les directions, avec des ronds-points dans chaque carrefour. C'est à l'un des membres de l'Association nor-

mande, à M. Anna-Mary, que l'on doit ces importants travaux, ces heureux résultats ; c'est utilement disposer de sa fortune que d'en diriger l'emploi dans l'intérêt de l'agriculture. Si la science agronomique a été pendant long-temps sans faire de progrès en France, c'est que peu de personnes s'y livraient avec intelligence et savaient joindre la théorie à la pratique. C'est aux cultivateurs riches et éclairés à donner une heureuse impulsion à l'agriculture, en montrant à leurs voisins, stationnaires et routiniers, les productifs résultats de leurs sages innovations, ainsi que de leurs nouvelles méthodes de culture ; c'est aux propriétaires qui cultivent eux-mêmes leurs terres à inspirer de la confiance par leurs succès, à répandre dans le pays des idées plus saines sur l'agriculture, en introduisant des améliorations que l'expérience aura déjà consacrées.

» C'est avec un vrai plaisir que la Commission a visité cette propriété, où elle a reçu l'accueil le plus empressé et la plus cordiale hospitalité de M. Anna-Mary, qui a reçu les félicitations de la Commission.

» L'étendue superficielle de la commune de Hauteville-sur-Mer est de 1,700 vergées : 1,200 sont livrées à la culture, et 500 sont en marais et improductives. L'administration locale s'occupe d'obtenir l'autorisation de vendre ces marais, afin de les livrer aussi aux besoins de l'agriculture. Nous ne pouvons, dans un intérêt général, que faire des vœux pour le succès d'une pareille entreprise. Certaines parties de ces marais offrent de 3 à 4 pieds de tangue glaise ; d'autres étaient encore, il y a quelques années, et avant l'exécution des travaux entrepris par M. Anna-Mary, couvertes d'eau lors des fortes marées. On pourrait établir dans ces marais de fort beaux herbages, dont le revenu s'élèverait à

une somme d'environ 2,500 fr. Ce terrain n'exigerait pas d'aussi grands travaux que celui défriché à Montmartin, parce que, en général, il offre un plateau, et que, sur la majeure partie, il n'y aurait que la charrue à faire promener.

» Dans cette commune, la culture des légumes se fait sur une grande échelle ; cependant la surface livrée à l'industrie maraîchère n'est, en général, pour chaque cultivateur, que de 1 hectare 1/2 ; rarement elle s'élève à 2 hectares. Le motif qu'en donnent les propriétaires, c'est que cette industrie exige tous les soins de la famille : toutefois, ce qui prouve en sa faveur, c'est que presque tous les habitants de Hauteville lui doivent l'origine de leur fortune ; encore aujourd'hui elle est plus que suffisante pour satisfaire à leurs besoins, et son influence se fait sentir dans les habitations qui partout respirent un air d'aisance et annoncent un bien-être matériel. Les habitants sont d'un caractère indépendant ; mais ils sont obligeants, fidèles dans leurs amitiés et d'un commerce franc et loyal.

» Les terrains cultivés offrent aussi une belle et forte végétation. On remarque dans les haies de verdoyants peupliers d'Italie ou de Virginie. Les habitants ne se livrent pas seulement à l'industrie maraîchère, mais encore à la pêche ; ils ont besoin de saules pour établir leur pêcherie. Il y a peu d'années, ils étaient forcés d'aller au loin acheter ce bois qui leur revenait à un prix très-élevé ; aujourd'hui ils s'affranchissent de ce tribut en plantant eux-mêmes ce bois sur leurs haies et leurs fossés. Nous y en avons remarqué de nombreux pieds d'une très-belle venue.

» Sur une portion de terrain de 2 vergées, nous avons

admiré une abondante récolte de luzerne, appartenant à M. l'abbé Lemesle, curé de Hauteville et membre de l'Association normande. Ce pasteur, zélé et intelligent, comprenant fort bien que l'agriculture est un puissant moyen pour moraliser l'homme, a acheté cette partie de terrain avec l'intention de la livrer à une culture améliorée et d'offrir aux habitants de sa commune de bons exemples de culture, ne se contentant pas d'être pour eux un modèle des vertus évangéliques.

» Les champs de Hauteville, livrés à la culture maraîchère, sont plantés en oignons et en pois, en choux, en pommes de terre, en betteraves et en fèves, en panais, en carottes, en asperges et en artichauts. La culture des melons est rare, parce que les cultivateurs prétendent qu'elle n'offre pas toujours un prix assuré.

» Plusieurs cultivateurs vont toutes les semaines approvisionner les marchés de Coutances, Bréhal, Gavray, Villedieu et Granville ; d'autres vendent leurs légumes à des marchands qui les portent à Avranches, Saint-Lo, Bayeux, enfin jusqu'à Caen.

» Quoique, en général, les habitants de Hauteville donnent tous leurs soins à leur culture ; que partout les légumes soient bien nettoyés et sarclés ; que les semences soient faites avec intelligence et de manière à fournir une succession de récoltes, il est cependant quelques cultivateurs dont nous avons surtout admiré les heureux résultats : ce sont MM. Guillard, Jacques Mutel, Charles Lefollet et Rustique Poulain. Plusieurs d'entre eux sont propriétaires de terrains d'une médiocre qualité, et néanmoins ils obtiennent des succès si avantageux dans la culture de leurs légumes et savent si bien vaincre les dif-

ficultés que leur offre la nature de la terre, qu'ils ont su s'acquérir dans le pays la réputation d'être de bons cultivateurs. Il en est deux surtout qui ont fixé l'attention de la commission : M. François Leloup et M. Charles-Jean Alexandre. Le premier est un homme fort intelligent : originairement propriétaire de 15 vergées de terre, il en a aujourd'hui 60, qui sont d'une valeur de 75,000 francs et qu'il doit à son travail. Il possède des récoltes abondantes. Il a des plants de choux, qui offrent 25 rangs et 86 choux dans chaque rang ; tous ces légumes sont sarclés et nettoyés avec soin. Après une récolte d'oignons, il sème des céréales, parce que l'expérience lui a appris que l'oignon est une excellente préparation pour les terres qu'on destine à recevoir des grains. Il récolte lui-même les graines qu'il doit ensemencer. Il se livre à la culture maraîchère comme le fait un industriel, mais aussi comme un amateur éclairé.

» M. Charles-Jean Alexandre présente également des cultures soignées. Il ne possède que 8 vergées de terre ; il a chaque jour huit personnes à nourrir, et son industrie non-seulement suffit à tous les besoins de sa nombreuse famille, mais encore aujourd'hui il fait construire et, dans ces constructions, on rencontre de la solidité unie à une certaine élégance, que rarement nous offre l'habitation de l'homme des champs.

» Ces deux cultivateurs font deux récoltes principales. Après avoir obtenu en juin des pois semés en février, ils sèment des choux pour replanter ou récolter. Dans leurs plants d'oignons, ils sèment parfois des panais ou des carottes.

» L'industrie maraîchère des communes de Hauteville

et Lingreville réclame comme très-important le classement d'un chemin ; c'est celui qui, sous le nom du chemin du Val-du-Moulin, descend de la route de Montmartin à Bréhal et conduit aux tanguères ou engrais de mer. L'absence de chemins, convenablement entretenus, est un grand obstacle qui s'oppose encore au développement de l'agriculture. La routine et les préjugés puisent trop souvent leur source dans la mauvaise viabilité du pays. Ce fait est digne de fixer sérieusement l'attention des Sociétés d'agriculture ; il doit aussi éveiller la sollicitude de l'Association normande ; car de bonnes communications sont l'indispensable véhicule du commerce, de la richesse publique et de la vie sociale. Des chemins, dans un fâcheux état d'entretien, imposent une charge prodigieuse et incalculable, soit en excédant de dépenses pour les transports, soit en diminution de recettes, à cause de la dépréciation qui pèse sur des produits ou sur des engrais, ainsi bloqués par les mauvais chemins. Sans doute c'est à l'administration qu'appartient le soin de procurer les bienfaits qui découlent d'une bonne viabilité, et c'est aussi son devoir ; mais, pour l'accomplir, elle a droit de compter sur le concours si utile et si honorable des bons citoyens, des hommes zélés qui s'intéressent à la prospérité de leur pays ; c'est alors que ceux-ci doivent faire sentir leur utile influence et que commence leur mission. Il faut que tous ceux qui, par leur position sociale, ont l'intelligence des besoins du pays, secondent l'administration dans l'établissement et la direction des chemins; c'est à eux à l'éclairer par des conseils exempts d'intérêt personnel ; c'est à eux encore à faire taire ces petites passions locales qui s'opposent aux bonnes intentions du pou-

voir et l'entravent dans sa marche. Rappelons-nous, Messieurs, que l'égoïsme isole et divise les hommes, et que l'intérêt privé et trop exclusif éloigne nos pensées des vues généreuses du bien public. Que les grands propriétaires donnent l'exemple de l'intérêt privé, cédant à l'intérêt général, et qu'ils fassent sentir aux autres que ce qui paraît aujourd'hui leur causer un léger préjudice leur sera plus tard avantageux, augmentera les produits de leurs terres et donnera plus de valeur à leurs propriétés.

» Ce chemin, dont la commune de Hauteville réclame le classement, lui est d'autant plus utile, ainsi qu'aux autres communes, que les propriétaires qui se livrent à la culture des légumes n'emploient pour engrais que des varechs et de la tangue qu'ils vont chercher à la mer, et que pour y arriver, il faut à la plupart d'entre eux parcourir ce chemin.

» La commune d'Annoville ne nous a rien offert de remarquable dans la culture des légumes. Cette commune avec la section réunie de Tourneville, se compose d'environ mille habitants. L'industrie maraîchère et la pêche occupent cette population. Chaque propriétaire peut avoir 40 ares ou 2 vergées de terre ; un seul propriétaire, M. Quesnel, en possède 600 ares. Malgré la sécheresse, nous avons vu de belles secondes coupes de luzerne. Le grain *hativeau* présente peu de paille, mais des épis bien garnis; il est en pleine récolte.

» A Lingreville, la terre végétale est en plus grande quantité qu'à Hauteville. L'industrie maraîchère y est aussi plus générale. La partie de la commune rapprochée du littoral est tout entière consacrée à la culture des légumes, et il y a au moins dans toute la commune un quart

des terres occupées par cette industrie. Ici encore les habitants sont cités par leur probité, et, comme à Hauteville, les champs ne sont quelquefois partagés que par un simple pied d'épine, et la propriété n'en est pas moins respectée.

» La terre vaut de 800 à 1,000 francs la vergée; quand ce prix est plus élevé, c'est qu'alors il devient un prix de convenance.

» C'est à Lingreville que nous avons rencontré les plus riches melonnières. Elles se composent de 28 et de 35 rangs, et chaque rang de 15 et 26 pieds. Pour faire obtenir à leurs melons une maturité plus hâtive, les cultivateurs creusent un trou aux environs du fruit, afin que le soleil vienne le frapper et que sa réverbération chauffe le melon et le fasse mûrir. Chez M. Charles Poulain nous avons vu des melons, en plein champ, plus forts et plus avancés que ceux qu'on voit dans les jardins, sous des cloches (1).

» M. le maire de Hauteville, qui, avec beaucoup d'obligeance, nous a accompagnés dans cette première excursion, nous a aussi montré des légumes qu'il cultive avec soin et avec succès.

» M. Quenault, maire de Coutances, et l'un des membres de la Commission, nous reçut avec un affectueux empressement sur sa propriété de Montmartin, et nous fit oublier, grace à une aimable société, les fatigues de la journée. Il nous montra aussi des plants de carottes et de betteraves, de pois et d'oignons, et surtout de belles pommes de terre. Ces légumes sont frais; ils annoncent une culture soignée et révèlent un propriétaire intelligent.

(1) C'était le 9 juillet.

» Quelques jours après, nous continuâmes notre course agronomique et nous visitâmes la commune de Créances. Dans cette commune, la moitié du terrain est consacrée à la culture maraîchère ; elle n'est pas aussi soignée que dans les communes que nous venons de parcourir. Elle offre une physionomie agreste, et on pourrait croire qu'elle doit tout à la nature. Cependant le sol n'est pas favorable; ce n'est qu'à l'aide d'industrie et de travail que les habitants obtiennent des résultats. La terre est noire et légère, et ressemble beaucoup à celle qu'on trouve dans une partie des landes de Lessay. Pour rencontrer une terre un peu forte, les habitants sont obligés de fouir le sol à 2 et 3 pieds de profondeur, et encore ne peuvent-ils l'améliorer qu'avec beaucoup d'engrais. Ceux qu'ils emploient consistent dans du varech et du terreau, mélangé avec de la tangue. Ils prétendent que la tangue répandue seule, sans autre engrais, ne produit plus d'effets sur leurs champs qui sont habitués à cet engrais. Ils pensent que la tangue est un meilleur engrais, employée au loin, que dans les environs du havre où l'on vient la prendre, parce que la grande facilité avec laquelle on se la procure est cause qu'on en abuse et qu'elle cesse alors de produire d'heureux résultats; peut-être y a-t-il une autre cause agissante qui ne leur est pas encore connue. Jamais les cultivateurs de Créances ne donnent de repos à leurs terres, et, chaque année, ils font deux récoltes principales, auxquelles viennent se joindre quelques récoltes accessoires ; ainsi, aussitôt qu'ils ont enlevé les oignons, ils font des pommes de terre, et après les melons ils plantent des choux. En général, ils sèment l'oignon dans le mois de mars, et quelquefois dans le mois de février.

» Les femmes travaillent plus à la terre que les hommes, qui sont occupés à porter leurs légumes dans les marchés voisins. Souvent les cultivateurs sont obligés de prendre des journaliers. Le prix de la journée d'un homme est de 60 à 75 centimes ; de plus il est nourri : une femme reçoit 30 centimes et sa nourriture.

» A Créances, l'industrie maraîchère est plus étendue que dans les autres communes. Ensuite elle comprend la culture de tous les légumes ; ainsi, on rencontre des champs entiers couverts de pommes de terre et d'oignons, de carottes et de betteraves, de pois et de fèves, de poireaux et de panais (1).

» Plusieurs cultivateurs se livrent principalement à l'élève des melons. Il en est qui en ont 2,000, 2,500, 3,000 et près de 4,000 pieds. Les cultivateurs ne laissent à chaque pied que deux ou trois membres seulement, coupés à trois yeux, et les retiennent ainsi de très-court. Ces melons sont en plein champ ; seulement, pour les garantir des vents, on entoure la pièce dans laquelle ils sont plantés de haies ou palissades, formées, les unes, avec des légumes à haute tige, comme des fèves, certains choux, ou des pieds d'oignons réservés pour graines ; les autres le sont avec des pailles enlacées : on cherche surtout à les garantir des vents de mer. La température, cette année, leur a été peu favorable : à l'air froid du mois de mai a

(1) On cultive le panais en grande quantité, parce qu'on peut le laisser sur le terrain et qu'on n'est pas obligé de l'emmagasiner comme la pomme de terre. L'oignon qu'on cultive est surtout l'oignon rouge, qu'on appelle oignon de Bretagne. Chaque espèce de légumes n'est pas toujours distincte et séparée ; quelquefois plusieurs espèces sont mélangées.

succédé un temps sec qui ne leur a pas permis d'acquérir le développement qu'ils devraient avoir atteint. Vers la mi-juin, on a été obligé de remplacer beaucoup de pieds plantés dans le mois de mai et que l'air froid avait détruits : ce sont ceux qui présentent aujourd'hui les plus belles espérances. Les melons, dans leur primeur, sont vendus 75 centimes, 1 franc et même 1 franç 25 centimes chaque ; mais bientôt ce prix élevé diminue et descend si bas qu'à la fin du mois de septembre, un melon ne vaut plus que 10 et même 5 centimes. En général, le melon n'est noué et assuré que dans la dernière quinzaine du mois de juillet, et n'est mûr que pour la foire Saint-Gilles. Dans les melonnières que nous avons visitées et qui offrent déjà des fruits en abondance, nous avons remarqué plusieurs cantaloups. Les cultivateurs qui se distinguent le plus dans la culture des melons sont MM. Le Gruel, adjoint ; Paul Lenoël, Jacques et Pierre Lelaidier, Jacques Lemoine et Jean-Pierre Isabey. M. Paul Lenoël cultive environ 4,000 pieds de melons, et il consacre à cette culture à peu près 15 ares de terre ; il a la réputation d'un bon cultivateur. M. Jacques Lelaidier, si ses melons parviennent à mûrir, en pourra récolter de 45 à 50 sommes. M. Jacques Lemoine peut avoir environ 2,000 pieds de melon dans 14 melonnières ; il consacre à cette culture 30 ares ou 1 vergée 1/2. M. Pierre Lelaidier nous offrit 3,000 pieds de melon, parmi lesquels figurent plusieurs cantaloups. Dans ces melonnières quelques pieds sont déjà garnis de fruits ; mais les plus beaux et les plus remarquables se trouvent chez M. Jean-Pierre Isabey. C'est la plus faible melonnière ; mais elle annonce une culture plus soignée et plus intelligente, et aujour-

d'hui (1) cette melonnière est garnie de fruits, qui ont 8, 10 et même 12 pouces de circonférence.

» Les récoltes de légumes et de melons faites dans la commune de Créances sont portées et vendues dans les marchés de Coutances et Saint-Lo, la Haye-du-Puits et Périers, Carentan et Isigny, Valognes et Cherbourg, Caen, Bayeux et Vire.

» Les grains présentent les plus belles espérances, quoique la maturité ne soit pas aussi avancée que dans les communes de Lingreville et Hauteville. Les orges donneront peu de pailles, mais elles fourniront beaucoup de grain. A Créances, après l'orge on fait des navets, que l'on vend ou que l'on donne aux vaches, suivant que dans l'hiver les fourrages sont plus ou moins abondants.

» Telles sont, Messieurs, les observations que nous a suggérées la visite agronomique dont je viens de vous rendre compte ; travail pour lequel je dois réclamer toute votre indulgence, car beaucoup d'observations intéressantes m'auront échappé dans le cours d'une visite aussi rapide, et d'une rédaction plus rapide encore.

« La Commission (2), Messieurs, pour répondre à vos intentions d'encourager la culture maraîchère, vous propose de décerner une médaille d'argent à M. François Leloup, propriétaire à Hauteville, et deux mentions *fort honorables*, l'une à M. Charles-Jean Alexandre, cultivateur à Hauteville, et l'autre à M. Jean-Pierre Isabey, cultivateur à Créances. »

L'Association adopte les conclusions du rapport.

(1) 12 juillet.

(2) Cette Commission se composait de MM. Quenault, Lemare-Lefebvre, Le Chanteux, Avril, juge-de-paix ; Anna-Mary, Avril, propriétaire, et Renault, rapporteur.

M. Capplet, d'Elbeuf, entretient l'assemblée de plusieurs instruments d'agriculture qu'il a vus dans les environs de Rome et dans les campagnes d'Italie. Il en signale l'utilité ainsi que l'emploi que l'on en fait. M. Capplet explique ensuite qu'en Hollande, les récoltes en grains comme en fourrages sont déposées sur le champ de production et abritées d'une manière particulière au pays. Quatre pièces de bois sont placées debout dans le sol, à égale distance les unes des autres. Dans le haut, elles sont percées de plusieurs trous, à peu près à 1 mètre de distance, pour y conduire quatre chevilles en fer qui doivent supporter une toiture mobile en paille, qui est d'abord placée au plus élevé des trous et que l'on descend à mesure que la provision diminue. La note remise par M. Capplet sera insérée dans l'Annuaire, comme renfermant d'utiles renseignements.

M. Clément, de Saint-Lo, avait reçu de M. de Caumont une certaine quantité de graine de chanvre du Piémont. Il l'a distribuée à trois propriétaires : deux d'entre eux ont obtenu de très-beaux produits ; le troisième n'a eu qu'une récolte à peu près nulle. M. Renault fait observer que pareil fait s'est manifesté dans l'arrondissement de Domfront, où il avait aussi répandu cette graine que lui avait envoyée M. de Caumont ; mais le propriétaire, qui n'avait pas obtenu d'heureux résultats, convenait qu'il avait semé sa graine trop tard, et que le chanvre n'avait pu parvenir à tout le développement dont il est susceptible.

Après l'audition de ces deux rapports, qui auraient dû être présentés dans les séances consacrées à l'agriculture, l'Association reprend l'enquête sur les établissements de la ville de Coutances.

M. le principal du collége lit la première partie d'un mémoire historique sur le collége de Coutances. L'Association regrette vivement que les nombreuses occupations de M. le principal ne lui aient pas encore permis de terminer cet ouvrage. M. le recteur forme des vœux pour l'achèvement de ce travail important sur un établissement qui doit sa prospérité actuelle au zèle et aux soins intelligents de son chef, si bien secondé d'ailleurs par une administration sage et éclairée, et un Conseil municipal sachant comprendre les besoins de son époque.

L'heure avancée ne permet pas la lecture de plusieurs notices ou mémoires qui ont été remis par des membres de l'Association. Le bureau décide qu'il en sera fait mention au procès-verbal, qu'ils seront déposés dans les archives de l'Association, et que ceux qui se rattachent à un sujet d'intérêt général seront publiés dans l'Annuaire. Ils consistent : 1° dans une notice *sur l'agriculture du canton de la Haye-du-Puits*, par M. Le Chanteux, médecin; 2° une autre notice *sur l'agriculture et l'instruction primaire dans l'arrondissement de Cherbourg*, par M. Bonnemains, instituteur; 3° un mémoire fort étendu *sur les marais du canton de la Haye-du-Puits*, par M. Le Chanteux; 4° une réponse de M. Pierre Mangon, cultivateur à Canteloup, à un article publié *sur les enfants trouvés*, par M. Marchand, médecin à Alençon; 5° un mémoire *sur l'état des classes pauvres en Angleterre*, par le même; 6° une note *sur l'état industriel du bourg de la Haye-du-Puits*, par M. Le Chanteux; 7° un mémoire de M. Collin, de Saint-Pierre-Eglise, *sur les assolements*.

Plusieurs membres de l'Association normande, qui, ce matin, ont accompagné la Société pour la conservation des

monuments historiques dans la visite qu'elle a faite de l
cathédrale, de l'église Saint-Pierre et des monument
publics, demandent que l'Association émette le vœ
que les deux ignobles murs qui existent dans la cath
drale, derrière les stalles de MM. les chanoines, soien
enlevés, et qu'on fasse aussi disparaître de l'entrée d
chœur le jubé ainsi que le crucifix qui le surmonte, et q
nuisent à l'aspect du monument. Cette proposition e
accueillie, et M. Doisnard, architecte du départemen
promet d'appuyer la réalisation de ce vœu auprès de l'a
ministration supérieure.

L'Association apprend avec plaisir que la Société pou
la conservation des monuments historiques de France a
décerné une médaille d'argent à M. Cortopassy, sculpteu
à Coutances, pour le bel autel qu'il exécute avec beau-
coup de soin et d'habileté dans la chapelle dédiée à Saint-
Thomas-de-Cantorbéry, Saint-Roch et Saint-Sébastien.
Cet autel fait le plus grand honneur à M. Doisnard, ar-
chitecte de la cathédrale, qui en a conçu le plan, et l'a pré-
cédemment communiqué à la Société française. Cette
Compagnie est heureuse de trouver une occasion solen-
nelle pour rendre justice à l'exécution du sculpteur et à
la conception de l'architecte. M. Cortopassy reçoit, aux
applaudissements de l'assemblée, cette médaille des mains
de M. Doisnard, architecte. L'Association normande in-
vite la Société pour la conservation des monuments his-
toriques à employer les moyens qui sont à sa disposition
pour obtenir l'entier dégagement de la cathédrale, la
destruction de deux boutiques qui déshonorent ce beau
monument, à la porte du nord et à la porte du sud. M.
Delamarre, grand-vicaire et inspecteur des monuments

du diocèse, promet à l'Association de s'occuper avec activité de ces divers objets. Il donne des explications sur les travaux d'amélioration qu'il conçoit dans l'intérêt de la cathédrale. Tous ces projets, qui font preuve du bon goût et du zèle de M. Delamarre, obtiennent toutes les sympathies de l'assemblée.

A deux heures du soir, la séance est levée et renvoyée à trois heures, afin de donner aux Commissions des vœux et de l'industrie la possibilité de terminer leurs travaux.

DANIEL, *Président.* — RENAULT, *Secrétaire-général.*

Vu par le Directeur :
A. DE CAUMONT.

SECONDE SÉANCE DU 18.

PRÉSIDENCE DE M. J. GIRARDIN,

Inspecteur divisionnaire de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut.

M. de Caumont invite M. Girardin à présider la séance. Il communique une lettre de M. Lallemand, professeur au collége de Saint-Lo, qui exprime de vifs regrets de ne pouvoir assister aux séances du Congrès. « J'aurais surtout été heureux, dit M. Lallemand, de joindre ma voix à la vôtre pour demander la propagation de l'enseignement élémentaire, le complet développement de l'enseignement intermédiaire, connu sous le nom d'enseignement primaire supérieur, et surtout l'organisation de la bien-

faisance publique. A ce propos, je vous prierai de vouloi bien appeler l'attention du Congrès sur un nouvel établis sement de charité fondé à Valognes, il y a trois ans à peine, et déjà en pleine voie de prospérité. Il s'agit de l'établissement des jeunes orphelines, fondé par la véné rable supérieure des Sœurs de charité, et entretenu par l'unique produit d'une loterie de bienfaisance et de quel ques aumônes privées. Là sont logées, nourries, habillées une trentaine de jeunes filles, depuis l'âge le plus tendre jusqu'à leur dix-huitième année. Outre l'instruction pri maire, on les forme à la culture et aux autres travaux né cessaires pour produire d'habiles lingères et de bonnes domestiques. Les bâtiments qui contenaient cet établisse ment, réuni à l'ouvroir des dentellières et autres dépen dances de la maison de charité, étaient insuffisants. La digne supérieure a, de ses propres deniers, et avec le secours de l'administration locale, acheté une vaste mai son, qui pourra largement satisfaire à tous les besoins de ses œuvres de bienfaisance. Dans la même ville, un vi caire de la paroisse Saint-Malo, M. l'abbé Belot, a pu, au moyen d'une quête à domicile, acheter, pour l'établis sement des Frères de la doctrine chrétienne, l'ancien hôtel de M. le marquis d'Ourville, et l'approprier avec une noble simplicité à toutes les plus minutieuses exigences de sa destination. »

M. Quenault lit une notice historique et fort étendue sur l'aqueduc, dont les restes excitent à juste titre la curiosité des étrangers. M. Quenault pense, avec raison, que l'aqueduc, tel que nous le voyons, n'est point un ouvrage romain. Sans doute, les Romains ont occupé le pays; mais l'aqueduc qu'ils ont construit a été détruit lors de l'invasion des

peuples du Nord, ou peut-être même plus tard. Les eaux qu'il amenait à la ville, sur la place, devant la cathédrale, étant nécessaires pour les besoins de la ville, ce travail aura été rétabli, et, depuis, des réparations importantes y ont été faites. M. Quenault émet le vœu de voir ce monument classé parmi ceux à la conservation desquels le Gouvernement s'intéresse. L'assemblée s'associe au vœu patriotique de M. le maire.

M. Blouet présente à l'Association le modèle d'un lit dont il serait à désirer que l'usage se propageât, dans les campagnes, pour le service des classes pauvres, en cas de fracture de membres ou d'accidents qui ne permettent pas au malade de se livrer à tous les mouvements de son corps. M. Blouet donne les explications les plus satisfaisantes pour faire comprendre le mécanisme de ce lit. C'est à M. Le Chanteux, médecin à la Haye-du-Puits, que l'humanité serait redevable de ce bienfait. A cette occasion, M. Capplet donne des renseignements étendus sur le lit des pauvres et divers autres appareils analogues imaginés et construits par M. le docteur Nicolle, d'Elbeuf, auquel l'Association a décerné une médaille d'argent, dans la session de 1842, à Rouen.

Rapport de la Commission des vœux.

M. Blouet, président de la Commission des vœux, fait un rapport sur plusieurs objets d'intérêt général, et sur lesquels il désire que l'Association provoque et appelle toute l'attention de l'administration supérieure.

La Commission considère que si la propagation des bonnes méthodes et des enseignements de l'expérience contribue à l'amélioration de l'agriculture, les progrès

ne peuvent devenir marqués que du jour où le cultivateur trouvera dans les facilités, données au crédit, le moyen de mettre ses ressources à l'abri des spéculations de l'agiotage ; elle émet le vœu que notre régime hypothécaire soit retouché le plus promptement possible, et que le bienfait de l'établissement de caisses d'escompte soit étendu à un grand nombre de points du royaume, et spécialement au sein des populations agricoles.

La Commission est d'avis que l'Association, jalouse d'associer son suffrage à toutes les entreprises utiles à l'industrie et à l'agriculture, émette le vœu de voir promptement réaliser le projet de la canalisation de la rivière de Sienne, et elle pense qu'une subvention accordée par le Gouvernement hâterait l'œuvre de cette canalisation. Elle émet aussi le vœu de voir bientôt exécuter les travaux du port de Regnéville.

La Commission a considéré que l'exécution des lois étant mise sous la sauvegarde de l'autorité, il était nécessaire de rendre plus actifs et plus énergiques les moyens de répression, et que le moyen d'y arriver dans les campagnes serait d'embrigader les gardes-champêtres. Elle a, en conséquence, émis la proposition de ce vœu.

Instruite par les résultats de l'enquête ouverte sur l'état de l'agriculture, pendant les séances du Congrès, que les habitants des communes commettent des dégâts dans les marais, landes et dunes, pour se procurer le combustible nécessaire à leur usage ; instruite encore qu'il existe dans les marais des tourbières de bonne qualité, la Commission émet le vœu qu'il soit avisé au moyen de répandre l'usage de la tourbe comme un combustible avantageux et économique.

La Commission appelle l'attention du Gouvernement sur la nécessité de reboiser des parties nombreuses de notre territoire appartenant aux communes, et qui, par leur exposition ou la nature du sol, ne sont pas susceptibles d'être mises en culture. Elle pense que les plantations deviendraient une ressource pour suppléer à la rareté, toujours croissante, des bois de chauffage et de construction.

Éclairée par les observations qu'elle a reçues des cultivateurs des divers arrondissements, la Commission propose de signaler aussi à l'attention du Gouvernement les souffrances de l'industrie linière, découragée de jour en jour par l'insuffisance des tarifs d'entrée des mêmes matières, provenant de l'étranger.

La Commission a reconnu que l'inexécution des réglements sur la pêche maritime, et spécialement la pêche des huîtres, devenait nuisible aux intérêts de la consommation et empêchait le repeuplement des côtes. Elle demande qu'une surveillance entière soit apportée dans cette partie de la police.

La Commission demande enfin que le sel, provenant des salaisons de morue, qu'on jette à la mer, puisse être livré à l'agriculture, sauf à l'administration à prendre des mesures pour empêcher la fraude.

Le bureau, après avoir consulté l'assemblée sur chacun de ces vœux, admet à l'unanimité les propositions de la Commission, et invite son Conseil d'administration à en provoquer la réalisation par tous les moyens qui sont à sa disposition.

M. de Caumont demande à M. le maire s'il existe un musée d'objets antiques à Coutances. M. Quenault dit que non, parce que la ville n'a pas à sa disposition un apparte-

ment convenable. M. de Caumont fait observer que prov
soirement un petit appartement suffit, et il engage viv
ment M. le maire à s'occuper de cet objet. M. Quenau
répond qu'il serait heureux de rattacher la fondation d
ce musée au souvenir du séjour de l'Association normand
à Coutances, et il promet de donner tous ses soins à l'ex
cution de ce projet.

M. Bourlet-de-la-Vallée, de Rouen, secrétaire de la Co
mission de l'industrie, fait un rapport fort intéressant s
plusieurs branches de l'industrie dans la ville et dans l
arrondissements de Coutances et de Cherbourg.

Rapport de M. Bourlet-de-la-Vallée.

« MESSIEURS,

» Il y a quelques jours, l'Association normande distr
buait des encouragements aux cultivateurs, en récompe
sant ceux qui avaient exposé les élèves les plus remar
quables. C'est d'abord à l'agriculture qu'elle a consacr
ses études et ses soins, parce qu'elle la regarde comme l
source la plus féconde de notre richesse nationale. Mai
l'Association n'est point exclusive ; l'industrie, à laquelle
dans nos laborieuses contrées, tant d'hommes viennent
demander leur pain de chaque jour; l'industrie, qui a reçu
tant de développement dans plusieurs des département
de la Normandie et les a placés au premier rang parm
les divers départements de la France, l'industrie méritai
aussi d'attirer ses regards et de fixer son attention. Aussi
lui avait-elle réservé une large part de ses récompenses
car elle regarde comme de son devoir de signaler à la re
connaissance publique ceux qui, par leur génie ou par

leur patientes recherches, ont fait faire un progrès à l'industrie du pays : en lui permettant ainsi de soutenir la concurrence avec celle des pays voisins, par l'amélioration du travail ou par la diminution des prix ; en assurant l'écoulement des produits, ils éloigneront la misère qui suit toujours la stagnation de l'industrie. L'Association devait pareillement signaler à la reconnaissance publique ceux qui, en important dans le pays une industrie nouvelle, ont ouvert une nouvelle mine, nourricière du pauvre, et ont trouvé le moyen d'occuper des bras que la chute d'autres industries rendait inactifs.

« Une Commission spéciale a donc été nommée afin de faire une enquête sur l'état de l'industrie dans l'arrondissement, et je viens aujourd'hui vous rendre compte du résultat de ses travaux.

» Disons-le d'abord, la Commission a reconnu que les diverses branches d'industrie exploitées dans l'arrondissement sont assez variées, mais que les industriels sont en petit nombre. Cependant, bien qu'il ne puisse y avoir parmi eux cette émulation qu'excite toujours l'agglomération, sur un même point, d'hommes exerçant une profession semblable, bien qu'ils n'aient point près d'eux des exemples d'amélioration et de perfectionnement, bien qu'ils soient enfin éloignés des grands centres de production et de consommation, ils ne restent point en arrière du mouvement général, et les produits de quelques-uns peuvent même soutenir avantageusement la concurrence avec ceux des pays manufacturiers les plus renommés.

C'est ainsi qu'on nous a signalé la fabrication des tissus de crin de M. Lefebvre-Gosset, à Gravray, et de M. Coeffin, comme trouvant de nombreux débouchés en France

et même à l'étranger, malgré la fabrication des même tissus en Allemagne. Il nous a été dit que, dans le canto de Gavray seulement, il se fabriquait annuellement d 250 à 300,000 pièces de ces tissus, ce qui donne du tra vail à un bien grand nombre de familles et est surtout util dans un pays où la filature des lins, maintenant en souf france, était autrefois très-répandue.

» Nous devons citer pareillement la fabrication des cou tils, qui occupe un assez grand nombre de bras. Nous avon vu avec satisfaction que pour cette industrie, comme pou la précédente, les ouvriers travaillent chez eux à leu pièces et ne sont point agglomérés dans des manufactur où ils s'étiolent et se démoralisent. M. Delaunay, de Cou tances, a eu la bonté de nous montrer quelques-uns de coutils de sa fabrication, et nous avons été satisfaits de se produits.

» On nous a aussi entretenus de M. Lehubi, à Agon, qui fabrique seul tous les hameçons nécessaires à la pêche de la morue, et que nous croyons devoir signaler comme ayant conservé et développé, dans le pays qu'il habite, une industrie particulière et d'un assez grand produit. Ajoutons que, jusqu'ici, tous les approvisionnements de ces hameçons se faisaient en Angleterre ; c'est donc une véritable conquête de l'industrie nationale sur celle de notre éternelle rivale.

» On nous a signalé deux filatures de laine existant à la Haye-du-Puits, sous la direction de MM. Lenormand et Girard, et auxquelles sont adjointes des fabriques de droguets, dont les produits sont assez estimés, et qui occupent 38 ouvriers.

» Dans la même commune existe une fabrique de colle

et de noir animal, qui occupe 18 ouvriers, et dans laquelle on produit quatre espèces de colle, savoir : la colle forte, la colle façon Givet, la colle façon de St-André, et la colle façon de Nantes. D'après les renseignements qui nous ont été transmis par M. Le Chanteux, dont les observations consciencieuses ont été, dans un grand nombre de circonstances, si utiles à l'Association, la fabrication de colle à laquelle on emploie les résidus de cuir, si faciles à se procurer dans un arrondissement où la parcheminerie et la mégisserie sont assez répandues, la fabrication de colle, disons-nous, s'élève à près de 150,000 kilog. La fabrication du noir animal s'élèverait à environ 75,000 kilog. ; et ce qui doit le plus nous satisfaire, c'est que ces produits, tant de colle que de noir animal, trouvent, d'après ce qui nous a été dit, leur écoulement dans les villes de Rouen et du Havre, où cependant de nombreuses fabriques sont établies sur une grande échelle et d'après des procédés nouveaux.

» Nous avons reconnu que l'industrie de la tannerie et de la corroierie, déjà très-ancienne dans cet arrondissement, est répandue à Coutances, et on nous a dit qu'elle l'était, en outre, dans les environs. On y emploie, en général, des peaux achetées dans le pays, et c'est aussi dans le pays que les produits se consomment. Nous n'avons pu nous assurer de leur qualité; mais il paraîtrait, d'après les explications qui nous ont été données, que cette fabrication s'opère d'après les plus anciens procédés et n'a fait aucun progrès depuis longues années. Elle continue d'absorber des fonds assez considérables pour de petites productions. Les cuirs subissent près d'un an de tan et de cuve pour les petites peaux, et plus d'un an pour les grandes, ce qui occasionne aux

mégissiers et aux tanneurs des pertes d'intérêt assez considérables, et les force par conséquent à élever les prix de fabrication.

» Nous avons reçu de M. Maloret des renseignements nombreux et assez précis sur l'état de la parcheminerie et de la fabrication des peaux de tambour et de cribles. Cette industrie paraît assez développée, quoiqu'elle ne produise à ceux qui s'en occupent que de faibles bénéfices. D'après ce qui nous a été dit, la fabrication serait à peu près de 9,000 peaux, par année, dans un établissement qui occupe trois ouvriers.

» Quelques teintureries existent aussi à Coutances ; on nous a dit que l'une des meilleures était celle de M. Boutry, que nous avons visitée. Nous avons reconnu que ses fils teints en rouge et en bleu, et ses étoffes teintes en diverses couleurs présentent des résultats très-satisfaisants et méritent d'être encouragés ; mais cette industrie est une de celles qui a fait les plus grands progrès dans d'autres départements, et nous avons pensé qu'il serait possible et facile même à M. Boutry d'améliorer ses procédés, d'apporter quelques économies dans l'emploi des matières, de suivre ainsi la marche ascensionnelle que les belles découvertes de la chimie ont imprimée à l'art du teinturier, ce qui lui permettrait de produire à des prix moins élevés.

» Enfin, Messieurs, nous avons entendu signaler, comme étant assez développée dans la ville de Coutances, l'industrie de la coutellerie ; nous ne pouvons que nous borner à consigner ce renseignement, n'ayant pas été mis à même d'en constater l'exactitude.

» Mais les fonctions de la Commission ne devaient pas se borner à recevoir et à consigner les renseignements qui lui

étaient ainsi fournis sur les diverses industries exercées dans l'arrondissement. Son devoir était aussi de rechercher les industriels dont les travaux méritaient les couronnes civiques à décerner par l'Association.

» L'art typographique est un de ceux dont nous avons le plus aimé à constater les progrès dans cette ville. Grace aux soins et aux travaux de deux hommes consciencieux, MM. Tanquerey et Voisin, la typographie est arrivée, à Coutances, à un degré de perfectionnement assez élevé. Divers exemplaires d'ouvrages, sortant de leurs presses, nous ont été présentés comme spécimen par ces deux imprimeurs. Nous avons reconnu que les livres d'église de M. Tanquerey offrent plus de perfection que n'en ont ordinairement ces sortes d'ouvrages; les caractères sont nets, la composition nous a paru correcte et le tirage fait avec soin. Le *Missel* surtout, ainsi que le *Prosier* et le chant des *Kyrie*, présentent le mérite de difficultés vaincues, car on ne saurait obtenir la note du plain-chant avec plus de pureté et de netteté sur un aussi grand format. Malheureusement les pages ne sont pas toujours complètement en rapport, soit par suite d'inégalité dans les cadres, soit par suite d'inattention dans le tirage; sauf cette petite imperfection, les impressions de M. Tanquerey nous ont paru complètement satisfaisantes. Les livres d'église, qui nous ont été présentés par M. Voisin, laissent beaucoup plus à désirer, quoiqu'ils n'aient offert aucune difficulté à vaincre. Mais son édition de l'*Histoire des Évêques*, quoique pour quelques pages le tirage ne soit pas parfait, nous a paru mériter nos éloges. Cependant nous avons regretté que les prix de l'impression fussent encore assez élevés, et nous engageons MM. Tanquerey et Voisin à faire leurs

efforts pour les réduire ; mais nous n'en croyons pas moin devoir donner des encouragements à une industrie qu occupe dans la ville près de 60 ouvriers, et qui depuis ving ans a reçu un assez grand développement. La Commis sion propose donc d'accorder à MM. Tanquerey et Voisi une *mention très-honorable.*

» M. Bernard, ferblantier, a soumis à notre exame une pompe à main, propre à l'arrosage des jardins. Cett pompe est à jet continu et peut élever l'eau jusqu'à 2 pieds. Par suite d'un appareil syphoïde intérieur, elle pré sente sur les autres pompes du même genre l'avantage de pouvoir continuer son jet deux minutes après que le piston a cessé de fonctionner. Nous avons remarqué que M. Bernard avait disposé le levier destiné à faire mouvoir le piston de manière à donner à celui qui le fait fonctionner plus de force et moins de fatigue que pour les autres pompes du même genre, et que le prix de son appareil est peu élevé; nous avons donc cru devoir vous proposer de lui accorder aussi une *mention honorable.*

» M. Ozouf, pharmacien à Coutances, a introduit, depuis six ans à Cherbourg et quatre ans à Coutances, la fabrication des eaux minérales artificielles et des limonades gazeuses. Cette fabrication est aujourd'hui très-développée; les produits nous en ont paru d'une excellente qualité. M. Ozouf fait usage de l'appareil *Savaresse*, imaginé d'abord par M. Barruel, de Paris, et qui est sans contredit le plus commode et celui qui donne l'eau gazeuse la plus également chargée de gaz acide carbonique.

» M. Ozouf nous a fait part d'une simplification très notable qu'il est en voie d'apporter à l'appareil Savaresse, et qui a pour but de réduire cet appareil à des dimensions

telles que chaque pharmacien puisse en faire l'acquisition et fabriquer facilement de 25 à 100 bouteilles par jour. Cet appareil, réduit à 2 cylindres, ne reviendra pas à plus de 300 fr. La Commission regrette beaucoup que M. Ozouf n'ait pu achever, en temps opportun, son utile pertionnement, et qu'elle n'ait pas été à même de le voir fonctionner. Elle eût pu alors se prononcer sur la valeur des modifications que M. Ozouf s'est proposé d'apporter aux appareils existants, beaucoup trop chers et trop considérables pour devenir usuels ailleurs que dans les grandes fabriques d'eaux gazeuses. Dans tous les cas, l'Association, prenant en considération ce fait, que M. Ozouf a introduit dans le département de la Manche une industrie nouvelle, qu'il livre à la consommation de très-bons produits à des prix modérés, qu'il a fait preuve d'ailleurs de connaissances en mécanique et en chimie, et qu'il cherche à améliorer l'industrie qu'il exerce avec distinction, lui décerne une *mention très-honorable*.

» Nous nous sommes transportés dans la briqueterie de M. Dubosc, et nous avons reconnu que les briques sont bien confectionnées, faites avec de l'argile d'un excellent choix, et ne laissent de perfectionnements à désirer que pour la cuisson. Jusqu'à présent M. Dubosc a cuit ses briques à l'air libre, ce qui leur donne presque toujours une très-grande inégalité; mais M. Dubosc a déjà reconnu cet inconvénient et s'occupe, en ce moment, de la construction d'un four, qui nous a paru établi d'après les meilleurs systèmes. Nous ne doutons pas qu'il ne parvienne bientôt à livrer au public des briques parfaites sous le rapport de la cuisson, comme elles le sont déjà sous le rapport de la manutention.

» Ce sera, sans contredit, un grand avantage pour les propriétaires que l'introduction dans le pays de cet élément si commode et si peu coûteux de construction. Mais M. Dubosc songe aussi à y introduire une production non moins utile : dans un moment où l'autorité municipale, sentant le danger des couvertures en paille dans l'intérieur de la ville, s'est occupée de les proscrire, il sera bon et avantageux pour les petits propriétaires de trouver près d'eux une fabrique de tuiles, au lieu de s'approvisionner de celles qui leur viennent de Granville. La Commission croit devoir féliciter M. Dubosc de l'idée qu'il a déjà exécutée par l'établissement d'une briqueterie et de celle qu'il se propose de réaliser, en y adjoignant une fabrique de tuiles. Elle vous engage, en conséquence, à lui accorder une *mention honorable.*

» Deux orgues expressifs nous ont été présentés, l'un par M. Célestin Menard, l'autre par M. Lepage ; tous deux sont construits d'après des procédés différents, et la Commission a vu avec plaisir, avec intérêt même, ces essais, qui prouvent que l'art du facteur d'instruments tend à se répandre dans Coutances, ce qui permettra de cultiver la musique avec plus de facilité et de succès dans la ville, et même dans les arrondissements environnants. Elle regrette, du reste, qu'aucun de ces essais ne soit complet. Cependant, quoique celui de M. Lepage soit encore inachevé, elle croit devoir vous signaler l'industrieuse persévérance de cet ouvrier, qui, sans aucun apprentissage dans l'art du facteur, sans aucune habitude de ce travail, et par la seule énergie de son imagination, est parvenu à inventer un instrument qui promet, dès maintenant, d'avoir une grande puissance d'harmonie, et dans la confec-

tion duquel il a introduit de lui-même la substitution des lames d'harmonica aux tuyaux employés dans les grands instruments qui lui servaient de modèles. Elle croit aussi devoir vous signaler les résultats déjà obtenus par M. Célestin Menard, dont l'instrument fonctionne d'une manière satisfaisante. L'Association vous propose donc de décerner à M. Lepage et à M. Célestin Menard une *mention honorable.*

» Mais il est un autre facteur d'instruments qui lui a paru mériter votre plus belle récompense ; c'est M. Pierre Menard, frère de celui que nous venons de nommer, auteur de l'orgue de l'église de St-Nicolas-de-Coutances, de celui de l'église de Granville, du tuyau intérieur de l'orgue de la basilique de St-Denis, de la montre de l'orgue de St-Roch, et de plusieurs tuyaux de l'orgue de Nismes. Nous n'avons pu, comme vous devez bien le croire, nous rendre compte de la perfection de ces derniers travaux ; mais nous avons pu nous convaincre, en entendant fonctionner l'orgue de St-Nicolas, que M. Pierre Menard était parvenu à donner à son instrument une grande puissance et une grande étendue de son, quoiqu'avec des dimensions très-restreintes. Vous avez entendu hier le tribut d'admiration payé par M. l'abbé Pitton à la confection de cet instrument, tant à cause de la douceur de ses sons de flûte qu'à cause de la noblesse de ses sons graves et du grand nombre de ses registres. Nous sommes heureux de vous dire que la Commission ne peut que confirmer ses éloges; en conséquence, elle vous propose d'accorder à M. Pierre Menard une *médaille d'argent.*

» Votre Commission s'est aussi transportée dans l'atelier de marbrerie de M. Guyot-Desmoulins, et elle est

heureuse de vous signaler les efforts et les études de ce habiles ouvriers. C'est avec plaisir qu'elle avait été infor mée que c'est à sa famille qu'est due la première exploi tation de vos carrières de marbre, et l'introduction de cett branche d'industrie dans ce pays. C'est avec intérêt qu'ell a reconnu que M. Desmoulins s'efforçait de lui faire fair des progrès, en étudiant le dessin et la statuaire. Nou avons vu des moulages en plâtre de M. Desmoulins, dest nés à lui servir de modèles pour la sculpture, et nous avon reconnu qu'ils annonçaient des études consciencieuses. Nou ne faisons, au reste, que confirmer les suffrages du jury d'exposition de l'industrie de Paris, dont il a reçu trois fois des marques de distinction, en vous engageant à accorder à MM. Guyot-Desmoulins, père et fils, une *médaille d'argent.*

» Votre Commission a reconnu que la scierie du marbre dans l'arrondissement se fait encore par les anciens procédés, et qu'il n'en peut guère être autrement, l'exploitation de ces carrières ne se faisant point en grand. Il est fâcheux, sans doute, que ces belles carrières ne soient point exploitées comme elles méritent de l'être; mais nous sentons qu'il faudrait pour cela que les moyens de transport fussent plus faciles et moins dispendieux. Qui sait même si, en présence des frais de transport qu'occasionne le mauvais état des chemins qui avoisinent ces carrières, il ne faudra pas un jour renoncer à leur exploitation, et priver ainsi le pays d'une branche d'industrie qui pourrait devenir féconde en heureux résultats? Espérons cependant que la terminaison du canal de la Sienne, si instamment demandée, ne se fera pas long-temps attendre, et joignons nos vœux à ceux qui ont déjà été exprimés pour l'achèvement de cette voie de communication, grâce à laquelle l'exploitation de ce

carrières et l'industrie des marbres pourraient acquérir un grand développement.

» Des échantillons de tissus, fabriqués à St-Pierre-Eglise, ont été examinés par votre Commission, qui a été satisfaite de leur qualité et de la perfection de leur teint. Permettez-moi, Messieurs, de mettre sous vos yeux les détails intéressants que renferme sur ce sujet la lettre qui nous a été adressée par M. Colin, docteur-médecin à St-Pierre-Eglise et membre de l'Association.

« Il existe à Saint-Pierre un grand nombre de petits » fabricants, qui ont de deux à six métiers et débitent » eux-mêmes les produits de leur fabrication dans les foi» res de nos environs. Jusqu'ici, nos tissus ont été peu » connus, et leur réputation était bornée à l'arrondisse» ment de Cherbourg. C'est dans la Hague surtout qu'ils » sont d'un emploi général. Un fabricant, M. Bon Ma» haut, essaya de monter douze à quinze métiers ; il en » eut souvent jusqu'à vingt, et rechercha, dans les arron» dissements de Cherbourg et de Valognes, un écoule» ment plus rapide à ses produits. La solidité, le bon » teint de ses étoffes furent bientôt appréciés ; de nom» breuses commandes lui furent faites. Il vendit en gros, » et ne livra au commerce que des tissus parfaitement » confectionnés.

» Un jeune homme actif, intelligent, suivit ses traces » et monta sa fabrique sur une plus grande échelle. Au» jourd'hui, il a trente métiers battant, douze à quinze » dévideuses, et parvient à donner de l'ouvrage à qua» rante ou quarante-cinq personnes. Il a, sur mes ins» tances, envoyé les pièces dont vous voyez les échan» tillons à l'exposition générale, où, après avoir passé

» par les épreuves des jurys de Cherbourg et du départe-
» ment, elles ont été classées par le jury de Paris comme
» des plus solides et des mieux teintes qui se fabriquent
» en France.

» M. Morel (Ambroise) a reçu plus que des compli-
» ments ; le directeur de la banque de l'industrie lui a
» fait des offres de fonds, et j'ai l'honneur de mettre sa
» lettre sous vos yeux.

» Le seul reproche que lui ait adressé le jury, c'est
» que ses étoffes sont un peu chères. Ce reproche n'est
» pas tout-à-fait fondé, parce que si nos prix sont plus
» élevés d'un cinquième que dans les autres fabriques,
» nos tissus ont une force double ; puis les moyens man-
» quent à nos fabricants pour monter des métiers con-
» venablement disposés, afin de diminuer le prix de la
» main-d'œuvre, car nous tirons les matières premières
» des filatures de Gonneville et du Vaast, qui sont tout
» au plus éloignées de Saint-Pierre de 5 kilomètres. La
» plupart de nos cotons sont teints sur place, et nous
» n'achetons à Rouen que le beau rouge et quelques cou-
» leurs tendres. Ce qui augmente le prix de nos étoffes
» dans les violets, qui sont fort de mode, c'est qu'afin
» d'obtenir un beau reflet, nous n'employons que le
» beau rouge rabattu de bleu, c'est-à-dire passé à l'in-
» digo. Il acquiert ainsi une nuance magnifique, et n'est
» pas plus altérable par le soleil que par les acides. St-
» Pierre seul assure ainsi le teint du violet. Il en est de
» même de toutes nos autres couleurs, qui sont passées
» par un grand nombre de cuves avant de parvenir à la
» teinte qu'elles doivent conserver. Sous le rapport de la
» couleur, aucune fabrique n'atteint la nôtre.

» Les détails dans lesquels je viens d'entrer vous prou-
» vent qu'il importe infiniment à notre canton que des en-
» couragements soient donnés à un homme qui joint à ses
» efforts personnels des sacrifices pécuniers, et que je crois
» capable d'augmenter notre fabrication par l'impulsion
» qu'il lui donne. Je sais qu'il n'est pas le plus ancien
» dans la partie ; il en est d'autres, et j'ai cité Mahaut
» (Bon), qui travaillent moins en grand que lui et
» qui n'en ont pas moins de mérite. Je les ai engagés
» d'exposer, de me fournir des échantillons comme terme
» de comparaison ; soit fausse modestie, ou par des causes
» que je ne puis apprécier, ils ont désiré rester à l'écart.
» Je viens donc vous supplier, Messieurs, et M. Noël
» Agnès, qui a pu apprécier les étoffes en pièces, en son
» double titre de membre des jurys d'arrondissement et du
» département, voudra bien, je l'espère, joindre sa voix
» à la mienne ; je viens vous supplier, dis-je, d'accorder
» un encouragement à M. Morel (Ambroise), fabricant à
» St-Pierre-Eglise. C'est lui dire que ce qu'il a fait est bien,
» l'exciter à mieux faire, s'il est possible, et l'opinion
» publique sanctionnera votre jugement. Le canton de
» St-Pierre-Eglise, qui n'a plus, en quelque sorte, que
» cette branche d'industrie, sentira le bienfait, et nos
» ouvriers béniront la main des hommes qui auront ac-
» cordé une marque de distinction à leurs travaux. »

» La Commission approuve entièrement les conclusions de M. Colin ; elle le remercie de sa précieuse communication, et elle vous propose de décerner à M. Morel une *médaille d'argent.*

» Il nous reste maintenant, Messieurs, à vous parler d'une industrie qui était autrefois en prospérité dans l'ar-

rondissement, et qui menace maintenant de disparaître ou du moins a perdu grandement de son importance, par suite de l'importation étrangère; je veux parler de la tisseranderie. En même temps que nous portions nos yeux avec douleur sur la décadence de cette ressource populaire, c'est avec bien de l'intérêt que nous avons été témoins des efforts faits par deux hommes pour soutenir cette industrie en améliorant ses produits, et en perfectionnant ses instruments de fabrication. Ce sont MM. Gervaise et Bouleau, tisserands.

» M. Bouleau a appliqué à la confection des linges de table, dits toiles damassées, le système à la Jacquart, avec quelques modifications qui permettent de placer le métier dans un appartement peu élevé; il prétend même y avoir apporté des perfectionnements que nous n'avons pu constater. Mais, au moyen de cette application ingénieuse d'un système qui, jusqu'à présent, n'avait été employé que pour la fabrication des tissus de laine et de soie, M. Bouleau parvient à faire avec facilité et rapidité les dessins de haute-lisse sur la toile.

» M. Gervaise a inventé un autre système qui nous a paru tout nouveau et ne se rattache en rien à celui dont nous venons de parler. A ce moyen, il confectionne aussi avec facilité des toiles damassées; mais il ne pourrait donner des dessins aussi remarquables et aussi grands que ceux produits par l'appareil de M. Bouleau.

» Nous avons cru devoir, Messieurs, appeler toute la reconnaissance de la Société sur les travaux de ces deux industrieux ouvriers. Nous avons pu nous convaincre, par nous-mêmes, que les toiles façonnées au moyen de leurs appareils, présentaient toute espèce de satisfaction. Tous

deux sont dignes de votre plus belle récompense; mais nous avons cherché vainement à déterminer lequel des deux était le plus digne de votre distinction. Si les produits provenant de l'appareil de M. Gervaise sont moins remarquables, il est l'inventeur de son système; tandis que M. Bouleau n'a fait qu'appliquer avec quelques modifications un système déjà connu. Nous vous proposons donc de leur décerner à tous deux, en même temps, une *médaille d'argent*.

» Ainsi, Messieurs, vous le voyez, l'industrie dans cet arrondissement peut être considérée comme ayant subi d'assez grands développements. Sans doute, pour ceux d'entre nous qui viennent de Paris et de Rouen ou d'Elbeuf, ces grands bazars industriels, ces ruches où tout le monde travaille, les résultats que nous avons constatés sont de peu d'importance; mais il ne faut point dans le département de la Manche, département beaucoup plus agricole qu'industriel, prendre les grands foyers de l'industrie pour points de comparaison. Nous ne pouvons donc qu'engager les industriels de l'arrondissement de Coutances à persévérer dans la voie où ils sont entrés, et à se tenir autant qu'il leur sera possible au courant des progrès de l'industrie dans les autres pays. Pour les aider à atteindre ce but, ils peuvent compter sur le concours de l'Association.

» Nous ne terminerons pas, Messieurs, sans vous parler du secours que nous avons reçu, dans nos recherches sur l'industrie, des articles intéressants publiés par M. l'abbé Pitton dans le *Journal de Coutances*, et même des démarches nombreuses auxquelles il s'est livré pour nous aider et nous diriger dans nos travaux. Nous ne pouvons que le

féliciter de l'intérêt qu'il porte à son pays; car nous d
tous nos remercîments, non-seulement aux travai
qui font des efforts matériels, pour ainsi dire, afi
hâter les progrès de l'industrie, mais encore à ceu
soutiennent leur courage par leurs conseils et qui
cupent de les signaler à la reconnaissance de leurs
citoyens.

» Pépinières : médaille d'argent, à M. Briens.
Mention honorable, à M. Gosse.
id. à M. Agnès.

» Il est, Messieurs, une industrie spéciale à laq
nous avons cru devoir assigner une place exception
dans ce rapport, parce qu'elle se rattache aussi à l'ag
ture, dont l'Association s'est précédemment occupé
veux parler des pépiniéristes. Dans un moment où
demande de toutes parts et où l'on espère obten
reboisement des montagnes, il peut être d'un g
secours et d'une immense utilité de trouver à s'a
visionner, pour les plantations, dans des pépinières q
frent de nombreuses variétés des diverses essences.
pépiniéristes surtout ont été recommandés à la Com
sion: le premier est M. Briens, qui a entrepris ce g
d'industrie sur une grande échelle. Il a destiné à cett
ture 7 hectares de terre, et il fournit des entes à presque
les cultivateurs de nos contrées, et même hors de
département. La Commission vous propose de décern
M. Briens une *médaille d'argent.*

» M. Gosse s'est occupé aussi, avec succès, de la p
tation de belles pépinières, et la Commission vous pro
de lui accorder une *mention honorable.*

» Elle a cru aussi devoir vous signaler les efforts

par M. Agnès pour amener et développer cette industrie dans la ville de Coutances, et elle vous propose de lui décerner on honorable. »

On a vu avec plaisir que ces récompenses, ainsi décernées publiquement, produisaient une vive impression sur ceux qui en étaient l'objet, et que les applaudissements qui accueillaient le nom de chaque lauréat, prouvaient que la Commission avait justement répondu aux intentions de l'Association, qui veut récompenser tous ceux qui font faire des progrès à l'industrie.

M. le président a annoncé que le 13e Congrès agricole de la Normandie tiendra ses séances dans le département de la Seine-Inférieure, et dans les villes de Bolbec, Fécamp et Neufchâtel.

M. Letertre, bibliothécaire, lit la pièce de vers suivante :

SOUVENIRS HISTORIQUES DE LA VILLE DE COUTANCES

OFFERTS A L'ASSOCIATION NORMANDE.

Vires acquirit eundo.

Vous dont les doctes pas guidés par la science ,
Pour grossir ses trésors ont visité la France ,
Ce sol où vous marchez , foulé par les Romains ,
Montre encore à vos yeux la trace de leurs mains ;
Partout , sur les débris d'une auguste ruine ,
Brillent du peuple roi la gloire et l'origine !

Ici le moyen-âge , à vos regards savants ,
Déroule avec orgueil ses anciens monuments :
Il grava dans les murs de célèbres vestiges ,
Et son architecture y bâtit des prodiges.
Voyez dans ce vallon l'aqueduc des Paisnel ,

Du plein cintre roman ce fragment solennel ;
Vous admirez surtout la noble basilique,
De l'ogive en naissant chef-d'œuvre encore unique,
Et son dôme hardi, dont le sublime élan
Triompha d'étonner les regards de Vauban !

La paix propice aux arts, à leurs pompes tranquilles,
Succédait au long deuil et des champs et des villes
Qu'apportèrent du Nord ces soldats conquérants,
Terreur de nos remparts, image des torrents,
Qui roulant dans leurs flots la mort et le ravage,
Sous d'immenses débris inondent leur rivage !

La faim fit craindre alors aux peuples expirants
Et la serre de l'aigle, et les loups dévorants.
Tout fuit ou meurt : l'autel tombe avec la prière,
Et le sang du pontife a teint le sanctuaire !

Le ciel a marqué l'heure où finiront ces maux :
Un culte plus humain désarme les bourreaux.
Et le chef des Normands, héroïque et barbare,
Offre, après ses exploits, la paix qui les répare :
Ce pirate indompté, guerrier législateur,
A ses peuples nouveaux montre un roi protecteur ;
Justicier sévère, il rend à la Neustrie
Ses moissons et les lois, pompes de la patrie !
Aussi son souvenir par ces lois consacré
Garde dans le tombeau son éclat révéré.

Sous les fils de Rollon la valeur protectrice
Verse les doux rayons d'une clarté propice,
Et, dans ce calme heureux, l'aurore des beaux-arts
D'un éclat renaissant ranima nos remparts ;
Des Roger, des Arnould, nous retrouvons la trace,
Savants contemporains du docte Robert Wace ;
Ils reçurent aussi, dans l'école de Caen,
Les célèbres leçons de l'illustre Lanfranc.

Toi qui joins l'art des vers à la haute naissance,
Gloire à ton nom chéri, *noble André de Coutance !*

Sous ce ciel fortuné naîtront saint Evremond,
L'historien Trigan, le traducteur Beaumont,
L'helléniste Le Roy, le Gentil, astronome,
Et ce sage consul que la France renomme!
L'érudit Chevalier, le fécond Desessarts.
Dans le champ des combats comme au cirque des arts
Plus d'un laurier fleurit! Guiscard de Hauteville
Y brille avec ses fils; intrépide Tourville,
Ta valeur, qui soutint le sceptre de deux rois,
Fit à l'Anglais vainqueur admirer tes exploits!

Vous! qui sur les héros attachez votre vue,
Où croissaient leurs berceaux vous cherchez leur statue!
Mais leur gloire y survit! En vain la faulx du temps
Brisa le buste usé de ces vieux preux Normands:
L'acier de leur épée aux champs de la Syrie
Grava, sous des lauriers, le nom de leur patrie!

C'est sur ce sol fameux, Neustriens et Bretons,
Qu'on vit briller unis l'éclat de vos blasons!
Si, depuis, la discorde a troublé vos frontières,
Si vos glaives rivaux ont désolé vos terres,
Mieux conseillés un jour, puissiez-vous dans la paix
Offrir un noble exemple à tous les cœurs français!
Puissiez-vous des beaux-arts, appuyés sur vos armes,
Goûter, nobles amis, les purs et doctes charmes;
Et par d'autres vertus égalant vos ayeux,
De leur antique gloire instruire encore nos yeux!

Du moins contre les maux enfantés par la guerre
Le cloître offre à la paix un dernier sanctuaire,
Où l'étude savante, à l'abri des autels,
Fit briller, dans la nuit, ses rayons immortels.

Mais que de fiers châteaux, tyrans de nos campagnes,
Que de forts élevés au sommet des montagnes,
Aux regards attristés étalent leurs débris!
Seulement au printemps les lilas refleuris,
Nous dérobant ce deuil sous un riant feuillage,
Décorent ces créneaux, vieux témoins d'un autre âge!

Voyez à cette tour les lierres rampants
Nous cacher la blessure ouverte dans ses flancs ?

Voilà donc vos destins, manoirs de Hauteville,
Gavray, Piron, Gratot, Montchaton, Regnéville !
Et l'antiquaire à peine éclaire encor la nuit
Où chaque heure en fuyant vous fait tomber sans bruit—

La science du moins oppose à ces ravages
Ces immortels recueils où revivent les âges :
Chaque siècle à sa voix nous lègue un souvenir,
Et le passé renaît pour guider l'avenir !

Cosedia ! fondateurs de tes remparts antiques,
Les Grecs à tes enfants montrent leurs arts rustiques :
Pour dompter les frimas ils tissaient en habits
La peau des fiers taureaux, la toison des brebis
Les Romains à leur tour ont conquis cette plage,
Les pirates saxons ont pillé ce rivage,
Et d'Albion aussi les belliqueux enfants
Ont subjugué ces murs repris par les Normands.

Débris qui de leurs pas gardez encor l'empreinte,
Murs qu'un roi détruisit, qui fermiez son enceinte,
Fontaines qu'ils ont vu par de nombreux canaux
Porter à la cité le tribut de vos eaux.
Vous vous ranimerez ! Déjà les arts propices
Elèvent dans nos murs de nobles édifices :
Avec ordre rangés ils peuplent par leurs mains
Le sol déshérité des vieux thermes romains ;
De deux hôtels jumeaux la neuve architecture
Aux ailes du forum fait briller la structure ;
Lr Soule aux flots d'argent a fécondé son port
D'un sable à nos guérets plus précieux que l'or.

Déjà, pour recevoir la jeunesse empressée,
Croissent les fondements d'un plus vaste lycée,
Où les lettres bientôt et leurs doctes leçons
Nourriront vos enfants de savantes moissons.
Un zèle protecteur, à leurs besoins facile,

Prépare à leurs berceaux un tutélaire asile ;
Le dessin, la peinture ont entendu sa voix ;
L'art primaire, avant eux, nous enseigne ses lois.

Les œuvres du génie et ces trésors de l'âme
Qui des vertus en nous alimentent la flamme,
Des amis de l'étude éclairent les regards :
La lecture savante est le guide des arts.

Ainsi notre cité, sage dans ses largesses,
Sème pour l'avenir... qui tiendra ses promesses.
Ce généreux effort ne sera point perdu
Qui protège les arts fait croître la vertu.
La science en tout temps aime à lui rendre hommage :
Enrichissons nos murs de leur double héritage ;
Honorons la pitié qui soulage nos maux,
Console le malheur et ferme les tombeaux.
Honorons ces mortels dignes qu'on les révère,
Dont la main généreuse a banni la misère :
Le paupérisme aveugle, honteux et menaçant,
Cède à leur zèle actif, et surtout bienfaisant.
Le travail a du vice épuré les asiles,
Les jours qu'il ranima seront purs et tranquilles :
Ah ! par lui l'indigent, moins à plaindre et meilleur,
Renaît à la vertu qui conduit au bonheur !

Coutance, avec amour mon œil lit dans tes fastes
Ces dons consolateurs de tous les jours néfastes !
Que de vrais citoyens, que d'apôtres pieux
Ont légué des bienfaits l'exemple précieux !

En célébrant le zèle et courageux et tendre,
Qui naguère en nos murs, qu'un fléau vint surprendre
Sut observer, combattre, en affrontant ses traits,
De son cours désastreux les sinistres progrès,
Aux temps les plus lointains j'étendrai mon hommage
Léoncien, des faux dieux, tyrans de ce rivage,
Tu renverses l'autel souillé de sang humain :
La paix y vient régner l'évangile à la main.

Aux mêmes lieux saint Lo répandit l'allégresse ;
Des vieillards son enfance étonna la sagesse !
Pontifes révérés ! humbles dans vos grandeurs ,
Le respect relevait vos modestes honneurs.
Votre exemple inspirait le dévoûment sublime ,
La sincère vertu , la concorde unanime !
Ces temps ont fui trop tôt ; et les Normands cruels
Du meurtre d'Algéronde ont souillé les autels !
Mais les fils expiant les fureurs de leurs pères
Font briller sur ces murs des soleils plus prospères ;
A leurs clartés Montbray , sous son dôme , expirant ,
Les bénissait encor de son regard mourant.
Qui ne doit quelques pleurs à la cendre d'Algaire
Martyr compatissant d'une affreuse misère !

Pontife non moins cher , modèle aussi touchant ,
Ton or fonda l'asile où vivra l'indigent.
De Morville , en nos cœurs ton souvenir fidelle
Acquitte le bienfait de ton œuvre immortelle !
Ce vieillard chargé d'ans , c'est le docte Briroy
Plein d'amour pour son Dieu , sa patrie et son roi ,
Brûlant de charité , pauvre au sein des richesses ,
Pour les pauvres , lui-même , épuisant ses largesses ,
Et qui ne laissa pas , veuf de tant de trésors
L'argent même exigé pour la pompe des morts !

La bienfaisance ainsi de sa modeste gloire
Couronnant , sans orgueil , les fastes de l'histoire ,
Eclaire le passé d'un immortel rayon.

Vous qui de tous ses fruits recueillez la moisson ,
Vous dont l'étude heureuse et la savante audace
Sur tant de sols divers ont révélé sa trace ,
Votre main qui s'oppose à l'outrage des ans
Défendra de l'oubli nos doctes monuments.
Vous les faites renaître : et leurs traits et leur âge
Transmis pour l'avenir obtiendront son hommage !
Explorateurs des arts, poursuivez vos travaux :
Leur laurier tutélaire embellit le repos.

Ensuite M. le président s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

» Permettez-moi, au moment où va finir en cette ville la session de l'Association normande, de vous offrir, au nom du bureau, de vifs remercîments pour le zèle avec lequel vous avez concouru aux nombreux travaux qui ont été accomplis dans un aussi court espace de temps, et pour la sympathie que vous avez accordée à notre institution. Le Conseil général de l'Association avait bien auguré des résultats de la session de 1844, en arrêtant, l'année dernière, que sa réunion annuelle se tiendrait à Coutances, ville aussi remarquable par ses monuments que par l'activité intelligente de ses habitants. La plupart d'entre vous, sans aucun doute, ne connaissaient que d'une manière très-vague le but et les moyens de notre Association; vous avez acquis maintenant la preuve que les efforts de tant d'hommes réunis librement des divers points de notre province, pour s'occuper de toutes les améliorations matérielles et morales dont notre état social est encore susceptible, ne sont pas sans quelque utilité, et peuvent même avoir une haute portée qu'au premier abord vous n'auriez certainement pas soupçonnée. Les relations établies actuellement entre vous et l'Association normande auront, nous en sommes convaincus, une heureuse influence sur la marche future de notre Compagnie; car son effet sera d'autant plus puissant qu'elle s'appuiera sur les sympathies d'un plus grand nombre. En considérant tout ce que nous avons opéré avec votre concours, pendant les quatre jours que nous avons passés au milieu de vous, que nous avons vécu de votre vie, nous n'osons vraiment espérer que la

session de 1845 soit aussi fructueuse dans ses résultat aussi riche en renseignements neufs et variés, aussi fécon en travaux de toute sorte que la session de Coutances.

» Nous emportons, en vous quittant, Messieurs, u vive reconnaissance pour vos principaux magistrats q ont si généreusement secondé notre action et pris une pa si active à nos discussions; nous emportons égaleme une haute idée de vos institutions, de vos monuments, d votre belle et florissante agriculture, de votre industri naissante qui montre une tendance si prononcée à se dé velopper, et nous garderons surtout un inaltérable souveni de l'accueil fraternel que vous avez bien voulu accorde aux étrangers qui ont désiré vous connaître et qui, dès c jour, vous portent la plus sincère affection.

» Je déclare que la session de 1844 est close. »

L'assemblée répond à cette improvisation par de vifs applaudissements.

GIRARDIN,
Président.

RENAULT,
Secrétaire-général.

Vu par le Directeur :
A. DE CAUMONT.

NOTICE

SUR

L'AGRICULTURE DU CANTON DE LA HAYE-DU-PUITS ;

PAR M. LE CHANTEUX,

Médecin, Membre de l'Association normande.

Le canton de la Haye-du-Puits est situé au nord de l'arrondissement de Coutances; il comprend vingt-quatre communes. Son étendue superficielle est de 19,076 arpents, qui se partage ainsi qu'il suit :

Terre labourable claire. . .	8,224 arpents.
Terre labourable plantée. .	2,623
Prairies et herbages. . . .	1,844
Jannières.	401
Bois taillis.	471
Dunes.	604
Terres vaines et vagues. . .	1,013
Marais.	775

Le surplus comprend les chemins, jardins, propriétés bâties, étangs, avenues, etc., etc.

Sous le rapport de la nature du sol, des produits et des assolements, le canton de la Haye-du-Puits doit se diviser en trois régions.

1re *région :* située à l'ouest du canton, elle comprend les communes qui se trouvent sur le bord de la mer.

2e *région :* située à l'est du canton, elle se compose d'une partie de l'ancien Bauptois.

3[e] *région* : la plus étendue , elle fait partie de ce q
l'on appelait autrefois le Bocage.

Comme il y a de notables différences entre ces trois
gions , nous allons en faire le tableau séparément.

1[re] RÉGION.

Dans les communes de la côte , le sol est léger , pi
reux, et d'autant plus sablonneux qu'il se rapproche dav
tage de la mer. Il n'y a que trois assolements.

Froment. — Cette plante occupe le tiers du terrain
bouré ; on sème 2 hectolitres 1/2 par hectare, et on re
environ six ou sept fois la semence.

Orge. — Elle occupe à peu près la même étendue
terrain; on sème environ 185 doubles litres, et on recue
en moyenne 30 à 34 hectolitres.

Tremène. — Elle se sème dans l'orge ; on emploie d
à 8 kilogrammes de graine par hectare, et les deux cou
récoltées donnent environ 3,000 à 3,500 bottes de 3 k
grammes l'une.

Luzerne. — Elle occupe une grande étendue de ter
dans les communes de la côte ; elle y produit jusqu'à t
coupes , et dure de douze à quinze ans et même plus d
certains terrains. Elle réussit bien dans le sable; mais el
moins de qualité et les chevaux la mangent moins bien, pa
qu'il s'y trouve beaucoup de petites coquilles de limaç
qui déplaisent aux chevaux. On doit dire que ce n'est
depuis l'introduction de la luzerne que les communes
font partie de cette 1[re] région sont dans un état prospè
et même il y a plus d'aisance que dans les autres co
munes.

Engrais. — Le fumier des bestiaux forme la base des engrais de cette région comme de tout le canton.

On fait un excellent compôt en mêlant dans les cours, et même dans les chemins, du sable, de la tangue et du varech de flottage, qu'on laisse pourrir. Mais le meilleur engrais pour ces communes est le varech coupé sur les rochers.

C'est un spectacle fort intéressant que celui de la coupe du varech ! C'est dans les grandes marées du mois de mars que ce travail se fait; alors tous les habitants, hommes, femmes et jeunes gens, se portent au rivage armés de petites faucilles appelées faucillons. Dès que la mer commence à mettre à découvert quelques rochers, l'observateur, placé sur les dunes, d'où son œil domine une vaste étendue de plage, voit descendre avec empressement cette multitude qui était dans l'attente : chacun se presse d'arriver aux rochers pour couper le premier le varech qui s'y rencontre ; à mesure que la marée descend, on se porte sur de nouveaux rochers. Tout le monde s'agite et travaille à l'envi ; il lui semble voir une fourmilière dont un enfant a bouleversé la *motte*.

Bientôt les chevaux, les voitures sillonnent la plage découverte ; les uns viennent, les autres retournent, les uns au pas, les autres au galop, pour porter le varech à sec sur la dune, et toujours quelques petits accidents augmentent l'intérêt de l'observateur.

Le varech est ensuite transporté dans l'intérieur des communes et sert à fumer les luzernes, les prairies ; on l'emploie aussi comme engrais pour les terres dans lesquelles on doit semer de l'orge et pour les pommes de terre.

Dans ces communes, on fume à tous les labours.

2e RÉGION.

Les principaux produits de cette région que nous avons dit faire partie de l'ancien Bauptois, consistent dans l'élève et l'engrais des bestiaux ; on obtient aussi une grande quantité de beurre: cependant la culture des céréales n'y est pas négligée.

Il y a quatre assolements :

Peu de sarrasin, mais pois et fèves pour les bestiaux;

Froment;

Orge avec tremène et avoine ;

Tremène mangée en vert et fauchée.

Les engrais généralement employés dans cette région sont les fumiers, la tangue et la chaux.

3e RÉGION.

Cette région, la plus étendue et la plus importante sous le rapport de l'agriculture, est très-accidentée ; la nature du sol varie à de petites distances, et les nombreuses montagnes ou plutôt collines qui s'y rencontrent, rendent l'exposition des céréales très-différente, et changent beaucoup la qualité et la quantité des produits.

Il y a quatre assolements :

Sarrasin. — On sème de 15 à 20 doubles litres par hectare, et on obtient de 30 à 40 hectolitres.

Froment. — On sème 2 hectolitres et demi par hectare, et on obtient de huit à neuf fois la semence.

Orge. — On sème ordinairement en orge les deux tiers du terrain sur lequel on a obtenu du froment; on emploie

environ 185 doubles litres par hectares, et on recueille au plus 20 à 25 hectolitres.

Tremène. — On sème dans l'orge environ 7 à 8 kilogrammes de graine par hectare, et on récolte de 3,500 à 4,000 bottes de 3 kilog. l'une. Les engrais qu'on emploie sont les divers fumiers, le sable, la tangue et la terre de cour : on appelle ainsi des terres portées dans les cours, où elles reçoivent les égoûts du fumier et des écuries ; on fouit cette terre, et lorsqu'elle est engraissée, on la mêle avec un peu de fumier, du sable ou de la tangue. Cet engrais est spécialement employé pour le froment.

On ne fume généralement qu'une fois dans quatre années.

Tels sont les assolements généralement suivis et obligatoires lorsque des contestations s'élèvent entre le maître et le fermier ; mais souvent on s'écarte de ce qui est une règle : dans la 1re région, on fait deux orges de suite, et dans la 3e, souvent aussi on fait du froment sur la tremène que l'on fait suivre du sarrasin, sur lequel on ensemence du froment, ce qui donne deux froments en trois ans.

LABOURS OU AIRURES.

On ne donne qu'un labour pour le froment lorsqu'il est ensemencé après le sarrasin, et deux, quelquefois trois labours, sur les autres congrains.

Pour l'orge, on fait deux ou trois labours, selon la nature du sol.

Tous les grains sont enterrés avec la herse.

La profondeur des airures est différente selon les terrains et selon les grains que l'on veut ensemencer ; elles varient depuis 16 à 30 centimètres.

INSTRUMENTS ARATOIRES.

On ne connaît dans le canton que la charrue norma avec avant-train ; la largeur de la souche varie depui à 30 centimètres.

La herse à dents de fer est la seule employée. Dans ferme bien tenue, il y en a trois : une lourde pour le ment et pour briser la terre, une moyenne et une lé pour enterrer les petites graines.

On laboure par planches plus ou moins larges et ou moins bombées, selon l'humidité du terrain et sa sition plus ou moins inclinée.

PLANTES CULTIVÉES DANS LE CANTON.

CÉRÉALES.

Sarrasin. — Le sarrasin est cultivé moins pour le duit qu'il donne, puisque sa récolte est la plus casue que parce qu'il prépare la terre pour le froment; il pose avec le lait une grande partie de la nourriture agriculteurs.

On cultive deux espèces de sarrasin, le petit no celui dit de Sibérie. Ce dernier est tombé en défav parce qu'il offre l'inconvénient de relever dans l' Ayant appris qu'en semant ce sarrasin à la fin d'avril o commencement de mai, on le récolte plus tôt, et q donnant un *hersage*, le grain tombé lève, produit effet et ne lève plus dans l'orge ; que de cette maniè prévient l'inconvénient dont il vient d'être parlé; d'ailleurs le produit est beaucoup plus grand, nous

sommes empressé de communiquer ces renseignements, et le sarrasin de Sibérie reprend faveur.

Froment. — Le froment est de tous les produits celui que le cultivateur cherche le plus à augmenter, parce que c'est sur lui qu'il compte le plus pour faire de l'argent, et, dans chaque ferme, le quart au moins, on pourrait même dire le tiers de la terre labourable, est chaque année ensemencé en froment.

On ne cultive que deux espèces de froment: le franc blé, dit rouge-touzard, et le grand blé ou blé de la Beauce, introduit il y a environ 25 ans.

Il y a 5 ans, un M. Aubin, demeurant à Lessay, ayant acheté, au Havre, quelques sacs de blé, venant, disait-il, de Dantzick, on l'essaya dans le pays; nous fûmes un des premiers à le cultiver. Satisfait de ses produits, nous avons, il y a deux ans, rendu compte à la Société d'agriculture de Coutances des expériences comparatives que nous avons faites sur ce nouveau blé que nous croyons avoir beaucoup de rapport avec le blé de haie des Anglais; et malgré les obstacles que nous rencontrons, nous cherchons à le propager, parce qu'il produit plus de grain, et que la farine est aussi abondante et donne autant de pain que les deux sortes de blés cultivés généralement : seulement, la paille étant plus grosse, les bestiaux semblent ne pas la manger aussi bien ; mais il en était de même du blé de la Beauce, lorsqu'on l'a introduit, et aujourd'hui on ne parle plus de cet inconvénient.

Orge. — L'orge commune est la seule généralement cultivée ; quelques personnes, en fort petit nombre, sèment l'orge *fromentacé ;* mais ce grain ne se répand pas, quoiqu'il produise autant et que le pain soit plus blanc.

Seigle. — On sème si peu de seigle qu'il faut, pour fa. des liens, acheter des communes de Bretteville et St-Germain, canton de Lessay, le glui nécessaire.

Avoine. — On en sème à peine pour les besoins du pays. Les espèces ensemencées sont la grosse avoine noire, que l'on fait avant l'hiver, quelquefois au printemps, et l'avoine blanche, qui se fait toujours au printemps.

L'avoine succède au froment; si elle succède à l'orge, c'est considéré comme dégradation.

En général, on pense dans le canton que l'avoine épuise plus la terre que ne le fait l'orge.

On ensemence environ 1 hectol. 1/2 par 20 ares, et on récolte quelquefois jusqu'à 10 hectolitres.

RACINES.

Pommes de terre. — Il y a environ cinquante ans que ce précieux tubercule est connu dans le canton; d'abord cultivé comme une rareté, il a pris une grande extension, surtout depuis la mauvaise récolte de 1816. On peut dire qu'aujourd'hui il compose plus du tiers de la nourriture des habitants pauvres de la campagne. Il est aussi donné aux bestiaux et surtout aux cochons, qu'il engraisse assez promptement.

La pomme de terre est cultivée à la charrue et à la bêche; mais elle produit plus par ce dernier moyen. On commence à se servir de la charrue pour les buter. Un maréchal du canton en a confectionné une très-commode; un modèle de cette charrue est déposé dans l'*arsenal* de la Société d'agriculture.

On ne cultive que deux espèces de pommes de terre, la blanche et la rouge. Une variété de la blanche, appelée

ros œil, est préférée, parce qu'elle produit beaucoup lus ; la rouge produit moins, mais elle vaut mieux pour a cuisine, parce qu'elle est plus ferme.

Le fumier pur est préféré pour engrais.

La pomme de terre se cultive depuis le mois de mars à a St-Jean, et un hectare de terre produit de 150 à 200 hectolitres, et même plus dans certains terrains.

Betteraves et carottes. — Elles sont cultivées seulement par quelques personnes. Depuis quatre ou cinq ans, nous faisons tous nos efforts pour pousser à la culture de ces deux plantes précieuses. Nous avons distribué des graines, et nous espérons, grace aux rapports journaliers que nous entretenons avec les cultivateurs, qu'on en appréciera les avantages et que leur culture sera une des plus répandues.

Navets. — On a toujours semé des navets pour faire donner du lait aux vaches ; mais cette culture est augmentée et améliorée par son introduction dans les communes de la côte. Ces navets servent non-seulement pour les vaches, mais encore ils peuvent remplacer les navets anciennement cultivés et qui servent à la nourriture des bestiaux et de l'homme ; nous en avons obtenu que nous trouvions meilleurs que ceux du pays. Depuis deux ans, nous avons fait acheter de la graine à Jersey ; nous en avons semé une partie et distribué l'autre dans les communes de l'intérieur.

Nous avons remarqué quelques cultivateurs qui, au lieu l'arracher tous les navets avant les gelées, n'arrachent ue les plus beaux et laissent en terre les petits. Ces petits avets poussent, dès le mois de mars, des feuilles vigoureuses ; arrachés alors avec leurs feuilles à fur et à mere des besoins, cela donne une nourriture succulente,

d'autant plus précieuse qu'à cette époque de l'année on n'a généralement à donner que des pommes de terre avec les fourrages secs.

Nous nous proposons, cette année, de suivre cet exemple, que nous croyons devoir recommander.

Panais.—On cultivait autrefois beaucoup de panais pour la nourriture des bestiaux et surtout pour l'engraissement des cochons. Cette plante est aujourd'hui négligée depuis l'extension donnée à la culture de la pomme de terre. Nous croyons que l'on a tort, car on n'aura jamais trop de racines, et tout le monde sait que la viande provenant de cochons engraissés avec des panais est plus ferme et plus savoureuse.

PRAIRIES.

Naturelles. — Le canton de la Haye-du-Puits étant très-inégal et même montueux, il y a beaucoup de petites vallées, qui forment des prairies naturelles, qui sont composées de graminées; mais nous devons dire qu'elles sont, en général, négligées. Il n'y a pas de bon système d'irrigation, et on ne les fume que très-rarement, de sorte que les produits et la qualité de ces produits sont bien inférieurs à ce qu'ils seraient avec un peu de soin et un peu de dépense.

Artificielles.—La luzerne occupe aujourd'hui une grande étendue de terrain dans tout le canton ; sa culture a permis d'élever et de nourrir un plus grand nombre de bestiaux. Nous ne répéterons pas ce que nous en avons dit en parlant de notre 1re division du canton ; seulement nous ajouterons que nous en avons planté et que cela

nous a parfaitement réussi. Nous émettons encore ici le vœu que ce mode de culture soit employé dans les mielles que l'on défriche chaque jour, et où il est difficile de faire lever la graine, à cause du vent qui déplace le sable, qui est si léger.

Tremène. — Nous avons parlé de la tremène à l'occasion des assolements. Nous avons essayé le plâtre cuit et crû sans résultat avantageux, et cela sur des sols différents.

Ivraie d'Italie. — Il y a quatre ans, nous avons, un des premiers, nous osons le dire, semé l'ivraie d'Italie. Quelques cultivateurs, d'après nos conseils, nous ont imité; jusqu'à présent nous sommes contents.

Pour faire un herbage promptement, nous semons, dans 20 ares de terre, 4 kilogrammes d'ivraie d'Italie avec un 1/2 kilogramme de trèfle blanc, dit trèfle de Rouen. Dès la première année, nous avons obtenu un produit, et la deuxième nous avons eu jusqu'à quatre coupes; c'est vraiment surprenant, mais nous devons dire que l'ivraie réussit mieux dans les terrains humides.

Nous avons fait semer l'ivraie d'Italie dans l'orge; l'année suivante, on a un herbage.

Nous avons vu quelques cultivateurs semer de l'ivraie avec la graine de tremène; cela donne un produit étonnant, et l'ivraie ne gêne pas l'accroissement de la tremène.

Vesce. — On cultive deux espèces de vesce: celle d'hiver et celle du printemps; elles servent à la nourriture des bestiaux. Nous devons dire que c'est à M. Picquenot, ancien maire de la commune de Glatigny, que l'on doit l'introduction de la culture de la vesce d'hiver. C'est une

précieuse innovation, puisqu'elle est bonne à manger, lorsque les prairies ne peuvent pas recevoir de bestiaux et que les tremènes ne donnent pas encore. Rarement on enterre les vesces comme engrais.

Pois et fèves. — Ces deux plantes ne sont cultivées que dans les communes du Bauptois, composant notre deuxième région; elles servent à la nourriture des bestiaux pendant l'hiver.

PLANTES TEXTILES.

Lin. — Autrefois on cultivait beaucoup de lin d'été, surtout dans les communes de la côte; aujourd'hui cette culture est abandonnée, parce que, dit-on, la graine est mauvaise, et on n'obtient pas de produits. Le lin d'hiver est généralement répandu, et on en sème une grande étendue de terrain. La filasse est vendue à la foire de Lessay et à la foire Saint-Michel, à Coutances.

Chanvre. — On cultive peu de chanvre, et ses produits sont loin d'être suffisants pour les besoins.

PLANTES OLÉAGINEUSES.

Colza. — Naguère le colza était rejeté des assolements; on prétendait qu'il minait la terre, et c'était une dégradation que d'en semer. Aujourd'hui, on commence à revenir de ces préventions, et la culture du colza se répand. Dans certaines années, son produit est considérable; seulement, la graine se conservant long-temps dans la terre, elle relève même après plusieurs années.

BESTIAUX.

Quoique le nombre des bestiaux du canton de la Haye-du-Puits soit considérable, il est cependant loin d'être ce

qu'il pourrait être si les cultivateurs, entendant mieux leurs intérêts, voulaient labourer moins de grains et, en place, augmenter les prairies artificielles et cultiver les racines sur une plus grande échelle.

Chevaux. — La belle race normande conserve encore ses types dans les communes du Bauptois; mais, dans le reste du canton, les chevaux n'ont rien de remarquable. Ils sont forts, propres au travail; mais peu sont susceptibles d'être vendus pour la remonte. Cela tient, sans doute, au peu de bons étalons, et peut-être aussi au peu de soin que l'on donne à ce précieux animal. Presque toujours dehors, il n'est jamais ni brossé, ni étrillé; il y a loin de là aux soins que nous avons vu donner au cheval dans quelques contrées de l'Allemagne que nous avons parcourues. Chez nous, un bouchon de paille, une étrille, une brosse, une éponge et un peigne sont des *ustensiles* d'écurie inconnus ou presque inconnus; à peine si on passe à l'eau les chevaux dont les jambes sont enduites de boue; encore faut-il que la mare soit rapprochée de la ferme.

Mulets. — Il y a vingt ans, on élevait beaucoup de mulets; mais, depuis dix ans, cet animal est négligé.

Anes. — Il n'y a que quelques ânes qui servent, dans les fermes, à rapporter le lait, lorsque les herbages sont éloignés. Si l'état des chemins continue à s'améliorer, il est probable que les pauvres cultivateurs sentiront l'utilité de cet animal, si sobre, et dont on peut tirer beaucoup de travail.

Taureaux. — Depuis que l'on distribue des primes aux génisses, on apporte plus de soin dans l'élève et le choix des taureaux. On les fait saillir dès l'âge d'un an, et, contrairement aux lois de la physiologie, les cultivateurs as-

surent qu'à cet âge ils donnent de meilleures productio

Vaches. — La belle, précieuse et peut-être préféral race normande se conserve encore chez les riches propr taires et les bons fermiers; elle est mêlée, il est vrai, av une race inférieure, provenant des vaches bretonnes sailli par les taureaux du pays. Il est à espérer que cette ra s'améliorera par suite des croisements.

L'enlèvement qui se fait, chaque année, d'un grand non bre de belles génisses vendues par les petits propriétair et les fermiers peu aisés, diminue beaucoup le nombre d belles vaches. Ces génisses sont conduites dans les enviro de Torigny, et ensuite dans ce qu'on nomme, en term d'herbager, le pays de France. Nous ne connaissons aucu moyen pour remédier à cela.

Moutons. — La race des moutons du pays a éprouvé u grande amélioration depuis vingt ans, par l'introducti faite par M. Picquenot, que nous avons cité, de deux e pèces de moutons anglais à longue et à courte laine. C moutons, croisés deux fois avec la race du pays, ont pr duit une espèce presqu'aussi productive que la pure ra anglaise, et même qui a sur elle un avantage : c'est de conserver plus saine. Cette espèce croisée donne jusqu'à à 6 kilogrammes de laine en suint, tandis que la race pays ne donne que 2 kilogrammes à 2 kilogrammes 1/ et le poids des moutons est plus élevé.

Nous devons dire que si, par ce perfectionnement, le c tivateur a gagné, le gourmand a perdu; car il ne trou plus, dans la chair du mouton croisé, ce goût fin et déli qui a valu à nos moutons le nom de pré-salé.

Cochons. — Cet animal est peut-être le plus répandu tous; il n'y a presque pas de petit ménage qui n'ait le sie

L'ancienne race laissait beaucoup à désirer; mais elle a été bien améliorée par l'introduction faite de verrats provenant de Nonan. Les cochons à hautes jambes, au corps efflanqué et au dos arqué, ont bientôt disparu; mais, malgré les améliorations constatées, les cochons laissent encore beaucoup à désirer; leur accroissement est lent et leur engraissement très-long. Il serait à désirer que l'on pût introduire dans le pays une espèce dont l'engraissement fût facile et économique.

Un de nos amis, M. Lemasson, demeurant à Lithaire, était parvenu à se procurer, l'année dernière, des cochons indo-chinois, qui réunissent toutes les qualités que l'on peut désirer. Il en avait six; il ne put en vendre un seul. Nous en eûmes un que nous avons fait nourrir, avec la nourriture ordinaire, jusqu'à huit mois. Mis alors à l'engrais, nous l'avons fait tuer au bout de six semaines; il était gras et pesait 75 kilogrammes.

NOTES

SUR

LES ASSOLEMENTS ET LES CULTURES

De quelques communes de l'arrondissement de Cherbourg;

Par M. COLIN,

Membre de l'Association normande.

L'Association normande poursuit avec persévérance et succès la tâche qu'elle s'est imposée. Chaque jour elle recrute de nouveaux membres parmi les hommes les plus considérables de la Normandie, qui regardent l'agriculture comme le premier, l'indispensable élément de la fortune publique et du bien-être général.

Dans peu d'années, notre Société aura considérablement agrandi le cercle de ses relations; elle comptera un ou plusieurs membres dans chaque commune de nos cinq départements ; ses rapports deviendront plus fréquents, plus nombreux, plus particuliers à chaque localité. Il lui sera possible d'apprécier, dans le plus grand détail, les plantes, les assolements qui conviennent mieux à tel ou tel terrain ; elle obtiendra, par l'abondance de ses communications, une masse de renseignements qu'elle ne manquera pas de compulser pour un travail général. C'est

lors que la Normandie aura un véritable code d'agriculre, où chacun pourra puiser des enseignements utiles, ıdispensables même aussi bien aux cultivateurs qu'aux ropriétaires.

Depuis quelques années, un grand progrès s'est opéré ans nos campagnes; de nouveaux assolements succèdent ux anciens, en ce qu'on leur a reconnu de défectueux. .a routine, et ce fait est fort important, la routine, dise, si difficile à déraciner chez les habitants de la camagne, ne les guide plus dans leurs travaux; ils ne penent point aujourd'hui que leurs pères faisaient le mieux possible. Chacun se livre à des essais ou suit l'exemple du laboureur qui a réussi dans ceux qu'il a tentés; nous entrons dans la bonne voie. Le progrès, pour être lent, n'en est pas moins sûr, et les cultivateurs seront les premiers à en recueillir les fruits, pourvu, toutefois, qu'ils ne se livrent pas à des expériences mal conçues, mal dirigées; parce qu'alors non-seulement ils perdraient leurs peines, mais aussi leur argent, se dégoûteraient et ne verraient pas qu'ils ne doivent s'en prendre qu'à eux d'un résultat aussi contraire à leurs espérances qu'à leurs intérêts. Mais c'est beaucoup que, dans un laps de temps ıussi court, la Société soit parvenue à détruire les enemis les plus hostiles à toute amélioration: la routine et es préjugés.

C'est au zèle ardent, éclairé de M. le directeur, à ses ravaux, à ses conseils, à ceux d'un grand nombre de sociétaires, que nous sommes redevables de ce changement eureux. Honneur leur soit rendu! C'est au nom de mon nton que je viens les prier d'accepter nos remerciients.

Voici quelques-uns des assolements en usage da
pays que j'habite.

1re NOTE.

La commune de Réville , à l'embouchure de la S
est une des plus fertiles du val de Saire.

Ferme de Glatigny, à M. le marquis Barthelemi, pair de Fr
exploitation de M. La Borde.

Etendue. . . . . 25 hectares.

Hommes employés. . . . .
Chevaux. . . . .
Elèves. . . . .
Bœufs. . . . .
Vaches. . . . .
Elèves. . . . .
Moutons. . . . .
Cochons à passer l'année. . . . .
Truies mères. . . . .
Cochons engraissés. . . . .

Total. . . . . . .

Assolement.

Froment.	9 h.
Orge.	3
Avoine.	»
Sarrasin.	»
Pois.	1
Vesce.	1
Fèves.	»
Colza.	»

Pommes de terre.	» h. 40 a.
Panais.	» 40
Trèfle rouge.	1 80
Prairies.	2 40
Lin d'été.	» 40

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h.,		1000	—Au cent,	6 hectol.
Orge.	—	800	—	8
Avoine.	—	1000	—	8
Pois et vesce.	—	1000	—	4
Fèves.	—	1200	—	5
Colza. — Par hectare,				40
Pommes de terre.—Par hect.,				650
Lin. — Poignées par hect.,		7900		
Foin. — Bottes par hectare,		2000		
Trèfle (1re coupe).-Bottes par h.		2400		
— (2e coupe).	—	1500		

Engrais.

Outre les engrais que le fermier fait en grande quantité, il engraisse 8 hectares avec le varech, de sorte que la totalité de sa ferme est presque entièrement fumée tous les ans : aussi ses récoltes sont considérables par rapport à l'étendue du terrain qu'il cultive.

2e NOTE.

COMMUNE DE MONTFARVILLE.

Cette commune est la plus riche et peut-être la plus fertile du département. On y fait un grand commerce de

choux. Nous n'en parlons point ici, parce que les semis de choux n'empêchent pas une autre récolte.

L'exploitation que je présente ici n'est qu'une esquisse de la propriété de M. Hébert (Pierre), maire.

Etendue.	10 hect. 60 ares.
Chevaux.	4
Elève.	1
Bœufs.	4
Vaches.	2
Elèves.	4
Moutons.	10
Cochons à l'année.	5
Truie mère.	1
Cochon à l'engrais.	1
Total.	32

Assolement.

Froment.	3 h.	» a.
Orge.	1	60
Avoine.	»	20
Sarrasin.	»	20
Pois.	»	40
Lin d'hiver.	»	20
Colza.	»	20
Cameline.	»	20
Pommes de terre.	»	20
Panais.	»	20
Prés.	1	80
Herbage.	»	80
Trèfle rouge.	1	»
Luzerne.	»	60

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h.,	875	—Au cent,	6 hectol.
Orge. —	1000	—	8
Avoine. —	1000	—	12
Pois et vesce. —	1000	—	5
Lin. — Poignées par hect.,	6000		
Pommes de terre.—Par hect.,			750
Sarrasin. — Par hectare,			20
Colza. — Par hectare,			40
Cameline. — Par hectare,			35
Foin. — Bottes par hectare,	2000		
Trèfle (1re coupe).-Bottes par h.	2500		
— (2e coupe). —	1600		
Luzerne (1re coupe). —	2500		
— (2e coupe). —	1800		
— (3e coupe). —	1200		

Engrais.

Outre les fumiers, M. Hébert engraisse, chaque année, près de deux hectares avec le varech.

3e NOTE.

COMMUNE DE TOCQUEVILLE.

Ferme de la Roque, à M. de Tocqueville; exploitation de M. Lécrivain (Jean).

Etendue. . . . . 43 hectares.

Nombre d'hommes employés.	10
Chevaux.	8
Elèves.	4
A reporter.	22

Report	22
Bœufs.	10
Vaches.	6
Elèves.	24
Moutons.	52
Cochons passés l'année	5
Cochons engraissés.	3
Truies mères.	2
Total.	104

Assolement.

	h.	a.
Froment.	12	»
Orge.	6	»
Avoine.	1	»
Sarrasin.	3	»
Pois.	3	»
Vesce.	»	40
Trèfle.	6	»
Luzerne.	1	60
Pommes de terre.	2	»
Prés.	2	»
Herbages.	6	»
Lin d'hiver.	»	40
Colza d'hiver.	»	60

Récoltes.

Froment.	— Gerbes par h.,	750	— Au cent,	6 hectol.
Orge.	—	1000	—	6
Avoine.	—	750	—	10
Pois et vesce.	—	1000	—	4
Sarrasin.	— Par hectare,			20
Pommes de terre.	— Par hect.,			500

ı. — Par hectare, 40 hectol.

— Poignées par hect., 6000

. — Bottes par hectare, 2000

e(1re coupe).-Bottes par h. 2500

(2e coupe). — 1500

rne(1re coupe). — 2500

(2e coupe). — 1600

(3e coupe). — 1200

Engrais.

ı sus des fumiers, M. Lécrivain fait engraisser, ue année, 4 hectares avec le varech.

4e NOTE.

COMMUNE DE CANTELOUP.

e de la Tourelle et de la Boutronnerie, appartenant à ı de Mesnil-Dot, exploitée par M. Binet-La-Carrière.

endue. . . . . 28 hect. 80 ares.

bre d'hommes employés.	6
aux.	4
s.	4
s.	6
eau.	1
es.	4
s.	12
s.	12
aux.	20
ons annuellement.	5
t.	1
issés.	2
mère.	1
Total.	78

Assolement.

Froment.	8 h.	» a.
Orge.	4	»
Avoine.	3	»
Sarrasin.	1	»
Pois.	1	»
Vesce.	»	40
Fèves.	»	20
Trèfle.	4	»
Pommes de terre.	1	20
Lin d'hiver.	1	»
Colza d'hiver.	»	60
Prés.	2	40
Herbages.	»	60
Pâturages.	»	40

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h.,		650	— Au cent,	6 hectol.
Orge.	—	500	—	8
Avoine.	—	500	—	12
Pois.	—	700	—	4
Vesce.	—	700	—	5
Fèves.	—	1000	—	6
Pommes de terre. — Par hect.,				500
Sarrasin. — Par hectare,				20
Colza. — Par hectare,				40
Lin. — Poignées par hect.,		7500		
Foin. — Bottes de 3 kil. par h.,		2000		
Trèfle (1re coupe). - Bottes par h.		2000		
— (2e coupe).	—	1400		

Engrais.

Les fumiers mêlés de terre dans la cour. 60 ares sont en-

issés avec des boues de rues, et 2 hectares avec le ech.

5e NOTE.

COMMUNE DE SAINTE-GENEVIÈVE.

'erme de la Févrerie, à M. Brémont ; exploitée par MM. Le Neveu.

'tendue. . . . . 29 hectares.

nmes employés.	7
vaux.	6
re.	1
ıfs.	4
hes.	6
res.	10
ıtons.	20
hons annuellement.	4
hons à l'engrais.	2
Total.	60

Assolement.

	h.	a.
ment.	10	»
e.	3	»
ine.	3	»
'asin.	2	»
ce.	»	80
a d'hiver.	»	30
ımes de terre.	»	20
le.	4	»
. . . .	2	30
ɔages.	3	20
d'hiver.	»	20
d'été.	»	20

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h.,	700	—Au cent,	6 hectol.
Orge.	—	750	—	7
Avoine.	—	600	—	12
Pois et vesce.	—	800	—	4
Sarrasin. — Par hectare,				24
Colza. — Par hectare,				40
Pommes de terre. — Par hect.,				600
Trèfle (1re coupe). - Bottes par h.		2200		
— (2e coupe).	—	1400		
Foin. — Bottes par hectare,		2000		
Lin. — Poignées par hect.,		1400		

Engrais.

En outre les fumiers, 4 hectares 80 ares sont engraissés avec le varech.

6e NOTE.

COMMUNE DE CLITOURPS.

Ferme de Grainteville, à M. de Blangy ; exploitée par MM. Le Hot.

Etendue. . . . . 47 hectares.

Hommes employés.	12
Chevaux.	6
Elèves.	4
Bœufs.	8
Vaches.	6
Elèves.	15
Moutons.	50
Cochons annuellement.	5
A reporter.	106

Report.	106
es mères.	3
es en graisse.	3
Total.	112

Assolement.

nent.	15 h.	» a.
. . . .	7	»
ne.	4	»
asin.	3	20
. . . .	»	80
e.	1	»
mes de terre.	»	40
le.	10	»
. . . .	4	»
rages.	1	»
d'hiver.	»	20

Récoltes.

nent. — Gerbes par h. ,	550	—Au cent,	6 hectol.
.	—	750	—	8
ne.	—	600	—	10
et vesce.	—	750	—	4
asin. — Par hectare ,				22
mes de terre. — Par hect. ,				600
— Poignées par hect. ,	5550			
.—Bottes par hectare ,	2000			
le(1re coupe).-Bottes par h.	1800			
(2e coupe). —	1300			

Engrais.

itre les fumiers et terres de cour, 4 hectares sont s avec le varech.

7e NOTE.

COMMUNE DE BRILLEVAST.

Propriété et exploitation de M. Dabosville.

Etendue. . . . . 17 hectares.

Hommes employés.	3
Chevaux.	3
Élève.	1
Bœufs.	4
Vaches.	3
Élèves.	4
Moutons.	20
Cochons à l'année.	4
Truie mère.	1
A l'engrais.	2
Total.	45

Assolement.

Froment.	5 h.	» a.
Orge.	2	60
Avoine.	»	80
Sarrasin.	2	»
Pois.	»	30
Vesce.	»	20
Lin d'hiver.	»	60
Pommes de terre.	»	20
Prés.	1	80
Trèfle.	2	40
Jannière.	1	20

Récoltes.

ent. — Gerbes par h.,	500—Au cent,		6 hectol.
—	700	—	8
e. —	500	—	10
it vesce. —	750	—	4
sin. — Par hectare,			20
ies de terre.—Par hect.,			330
-Poignées par hectare,	6650		
— Bottes par hectare,	1600		
(1re coupe). Bottes par h.	2000		
(2e coupe). —	1400		

Engrais.

tre les fumiers et la terre de cour, M. Dabosville ɔie, chaque année, 20 tonneaux de chaux et 50 ies de cendres.

8e NOTE.

COMMUNE DE THÉVILLE.

Exploitation de M. Renouf (Louis), maire.

ɘndue de l'exploitation. . . 22 hectares.

ɔre d'hommes employés.	3
iux.	4
i.	4
es.	4
s.	8
s.	20
iux.	5
ɔns à l'année.	5
A reporter.	53

Report.	53
Truies mères.	2
A l'engrais.	2
Total.	57

Assolement.

Froment.	5 h.	» a.
Orge.	3	»
Avoine.	1	60
Sarrasin.	1	60
Vesce pour faire manger en vert.	»	80
Pommes de terre.	»	80
Trèfle.	4	»
Prés.	3	»
Jannière.	2	»

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h.,		500	—Au cent,	5 hectol.
Orge.	—	700	—	8
Avoine.	—	500	—	12
Sarrasin. — Par hectare,				22
Pommes de terre.—Par hect.				400
Foin. — Bottes par hectare,		2000		
Trèfle(1re coupe).-Bottes par h.		1600		
— (2e coupe).	—	1200		

Engrais.

En outre les fumiers et les terres de sa cour, M. Renouf emploie, chaque année, 10 tonneaux de déchet de chaux et 50 sommes de cendres.

9e ET 10e NOTES.

Ce sont deux fermes exploitées par le même fermier.

Cet homme est vraiment remarquable. Né dans l'obscurité, il était, il y a vingt ans, simple blatier. Déjà père d'une nombreuse famille, dont l'aîné n'avait pas dix ans, M. Carré loua une ferme de M. Fonteniliat, mit un ordre dans sa maison, un soin dans ses assolements, une économie, qui annoncèrent qu'il ne pourrait manquer de réussir. M. Fonteniliat avait loué son moulin anglais à un ancien voiturier, qui ne pouvait le payer. M. Carré, ne trouvant pas dans la ferme du Vast un emploi suffisant à son énergie, fit valoir le moulin avec un grand avantage. Plus tard il loua la grande ferme de Maupertus, appartenant à M. le marquis de Longaunay. Il a établi dans ces deux fermes un ordre admirable. L'aîné de ses fils, en payant sa dette à la patrie, mourut. M. Carré ressentit vivement cette perte, qui le privait d'un fils qu'il devait bientôt associer à ses travaux; mais loin d'en être abattu, il redoubla de courage, et cet homme, vraiment extraordinaire, put non-seulement monter deux fermes distantes l'une de l'autre de 12 kilomètres, donner à l'une et à l'autre tous ses soins, établir partout une surveillance active, qu'en peu d'années il devint lui-même propriétaire et est aujourd'hui électeur.

Ferme du Vast, à M. Fonteniliat ; exploitée par M. Carré.

Etendue.	34 hectares.	
Hommes.		8
Chevaux.		4
A reporter.		12

Report.	12
Elèves.	4
Bœufs.	4
Vaches.	5
Taureau.	1
Elèves.	14
Moutons.	25
Cochons annuellement.	10
Engraissés.	4
Truies mères.	2
Verrat.	1
Total.	82

Assolement.

Froment.	8 h.	» a.
Orge.	3	60
Sarrasin.	2	»
Pois.	2	»
Vesce.	1	20
Trèfle.	4	»
Pommes de terre.	2	»
Prés.	4	»
Herbages.	2	80
Jannières.	1	60
Avoine.	2	»
Luzerne.	1	»

Récoltes.

Froment.	— Gerbes par h.,	650	— Au cent,	5—6 hectol.
Orge.	—	750	—	8
Avoine.	—	580	—	12
Pois et vesces.	—	900	—	5

rasin. — Par hectare . . . . . . 25 hectol.
mes de terre. — Par hect. 600
. — Bottes de 3 k. par h., 2000 . . .
le (1re coupe). — Btes par h. 1000 . . .
(2e coupe). . — 700 . . . . . .
erme (1re coupe). — 1000 . . .
(2e coupe). — 700 . .

Engrais.

n sus les fumiers et les engrais de sa cour, M. Carré
32 tonneaux de chaux.

nde ferme de Maupertus, à M. le marquis de Longaunay;
exploitation de M. Carré.

tendue. . . . . 57 hectares.

mes annuellement.	12
vaux de travail.	4
ons servant au travail.	8
es.	4
fs.	10
ies.	6
es.	16
eau.	1
ons.	70
ons annuellement.	22
s mères.	3
raisse.	10
Total.	161

Assolement.

ent. . . . . 14 h. » a.

Orge.	5 h.	» a.
Avoine.	4	»
Sarrasin.	8	»
Pois.	3	20
Vesce.	2	»
Trèfle.	6	»
Pommes de terre.	3	60
Prés.	4	»
Herbages.	4	40
Jannières.	1	60
Vaine pâture pour les moutons.	1	20

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h.	650	— Au cent	6 hectol.
Orge.	— 800	—	8
Avoine.	— 500	—	12
Pois et vesce.	— 900	—	4
Sarrasin. — Par hectare			24
Pommes de terre. — Par hect.			550
Foin. — Bottes par hectare	2200		
Trèfle (1re coupe). - Bottes par h.	2000		
— (2e coupe). —	1500		

Engrais.

En outre les fumiers et les terres de la cour, M. C... fait cuire 100 tonneaux de chaux et fait venir 150 charretées de sablon.

s deux notes suivantes appartiennent au Bocage.

COMMUNE DE VIDCOSVILLE.

le St-Laurent, à M. Guérin de Montbourg; exploitation de M. Quilbet.

étendue. . . . . 60 hectares.	
aux.	7
es.	4
fs.	8
es.	6
es.	15
eau.	1
tons.	60
ions annuellement.	18
aissés.	4
es mères.	4
Total.	127

Assolement.

nent.	17 h.	» a.
.	7	»
ne.	5	80
asin.	6	»
	1	40
e.	3	»
mes de terre.	1	»
is.	»	20
e.	6	»
	3	60
ages.	3	40
'hiver.	»	10

surplus en pâturages et jannières.

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h.,	500	—Au cent,	5 hecto
Orge.	—	700	—	7
Avoine.	—	700	—	10
Pois et vesce.	—	900	—	5
Sarrasin. — Par hectare,				25
Pommes de terre.—Par hect.,				500

Engrais.

En outre les fumiers et les terres de la cour, M. Quilbet emploie 100 tonneaux de chaux, achète 100 charretées de fumier et 100 sommes de cendres.

COMMUNE D'YVETOT.

Terre de la Vionnerie, à M. Blandamour; exploitée par lui.

Etendue. . . . . 20 hectares.

Hommes employés.	4
Chevaux.	3
Elèves.	3
Bœufs.	2
Vaches.	3
Elèves.	10
Moutons.	10
Cochons annuellement.	3
A l'engrais.	2
Total.	40

Assolement.

Froment,	6 h.
Orge.	3
Avoine.	4

Sarrasin.	3 h.	» a.
Vesce.	1	»
Pommes de terre.	»	80
Trèfle.	2	»
Prés.	2	»
Jannières.	1	20

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h.,	750	—Au cent,	5 hectol.
Orge. —	1000	—	6
Avoine. —	500	—	9
Vesce. —	1000	—	4
Sarrasin. — Par hectare,			26
Pommes de terre, par hect.,			625
Foin. — Bottes par hectare,	2600		
Trèfle (1re coupe).-Bottes par h.	1600		
— (2e coupe). —	1200		

Engrais.

Avec les engrais ordinaires du pays, il fait cuire 20 tonneaux de chaux.

Le premier soin de l'agriculteur est de considérer la terre qu'il va cultiver; et comme il y en a de diverses natures, il doit connaître la manière d'opérer sur chacune d'elles.

1re. — *Terre baignante.* — Dans ces sortes de terres, l'eau stagne pendant l'hiver et met le cultivateur dans l'impossibilité d'y travailler. Si l'on y fait du froment, on doit le semer au commencement de novembre, faire de nombreux à-dos et curer les raies. L'orge ne peut y être fait qu'à la fin de mai, excepté, dans les années sèches, qu'on peut, sans crainte, semer au commencement de ce mois.

Les labours, qui se font dans l'hiver, ne peuvent
pratiqués dans ces terres. Mais une ferme entière n
rencontre pas toute de cette espèce, qui demande
engrais des fumiers frais.

2e. — *Terre forte, glaiseuse.* — Cette sorte de terre a
coup de rapport avec la première ; pourtant on parv
la labourer pendant l'hiver. Outre les fumiers, le v
y convient beaucoup. Le sable est excellent pour l'u
l'autre.

3e. — *Terre franche, dite terre à jardin.* — Dans cette
tous les labours font bien ; et l'on peut employer
espèce d'engrais.

4e. — *Terre siliceuse ou légère.* — Le froment y fait
bien que dans les précédentes. Le colza d'hiver,
d'hiver et le seigle y font bien. Le meilleur engra
la chaux.

5e — *Terre sableuse.* — Cette espèce , poussant
dement, ne doit être labourée en froment qu'en ja
et l'orge en mars. Les engrais les plus convenables s
fumier et le varech fermentés.

6e. — *Terre calcaire.* — Elle ressemble beaucou
précédente ; mais le temps des labours n'est pas le n
On sème en toutes saisons.

7e. — *Terre graveleuse.* — A moins qu'il n'y ait pa
de graviers, cette terre est d'un faible produit. Le n
d'en tirer parti est d'y semer des jones ou du grand

Manière d'administrer une ferme de 40 hectares dans la
mune de Canteloup, par M. Pierre Mangon, propriét

Pour bien cultiver cette étendue de terrain, il faut
mes, 6 chevaux de travail, 6 poulains de 1re et de 2e a
10 bœufs, 8 vaches, 25 élèves, 30 moutons, 8 co

régulierement, dont 2 truies pour la reproduction, et 1 verrat. On engraisserait 4 cochons par an.

Voici la distribution de la terre :

2 hect. 40 ares de prairie, 3 hect. 60 en herbages, 13 hect. de froment, 5 d'orge, 2 d'avoine, 3 de sarrasin, 2 de pommes de terre, 6 de trèfle, 40 ares de lin d'hiver, 20 ares de panais, 80 de pois, 60 de vesce, 1 hect. de réserve pour les moutons.

Manière d'opérer :

L'année du fermier commence à la St-Michel. C'est de faire le lin de suite. Depuis que la récolte est faite, les voitures sont occupées à transporter, de la cour dans les champs, les fumiers et la terre qui y a été mise à pourrir. On remet de la terre nouvelle sous le fumier, qui y sera déposé pendant l'hiver. (Telle est la manière habituelle du pays ; mais mieux vaudrait avoir des fosses pour le fumier et les urines.) Si le varech donne à la côte, on quitte la cour pour la mer. Pendant que les voitures portent les engrais, les autres domestiques cueillent le chanvre, coupent la chauffe, scient le sarrasin, et font les autres ouvrages de la saison. Les engrais apportés sur le terrain sont déposés sur le milieu de chaque champ Vers la Toussaint, on les étend par raies d'un mètre 20 c. de large sur 8 à 10 d'épaisseur. Ils restent ainsi couverts jusqu'à la fin de février. On ramasse les pommes en novembre, et déjà une partie a été ramassée d'avance. A la même époque, on récolte les pommes de terre et les panais. Enfin, du 15 au 20 novembre, on commence le froment ; il est bon qu'il soit terminé pour Noël. Le battage a commencé dès la mi-novembre. Au commencement de février, on tourne la terre à avoine ; on la herse huit jours après. Les pois et la vesce se font au commencement de mars. Dans ce temps,

en graisse pour les panais, si la terre n'a pas déjà été préparée. La terre à pomme de terre veut aussi être fumée d'avance. Dans les premiers jours de mars, on commence à donner le premier labour pour l'orge (rompre la terre); trois semaines après, on la herse (rabattre); vers le 8 ou 10 avril, on donne le second labour (airer); enfin, on sème les derniers jours d'avril ou les premiers de mai. La terre pour les pommes de terre exige plusieurs labours. Elle doit être bien prête, c'est-à-dire très-meuble et très-grasse. On laboure à la charrue depuis la mi-avril jusqu'à la mi-juin; les panais seront semés dès les premiers jours de ce mois.

Quoique, dans cet assolement, il n'y ait point de chanvre, il serait bon d'en faire 30 ares à la place de la même étendue de terre pour le sarrasin. C'est la récolte qui exige le plus de soin et d'engrais. On le fume dans certains endroits jusqu'à trois fois; la terre doit être bien préparée. On le sème à la mi-mai; le sarrasin, à la mi-juin. On récolte le lin; la tremène se fauche à la fin de ce mois, et l'on commence les foins vers la mi-juillet. La récolte du froment se fait ordinairement dans nos contrées vers la mi-août; on se sert de la faucille, car la faulx ne sert guère que pour l'orge, l'avoine et le sarrasin; et encore l'usage n'en est pas étendu. Elle ne peut servir les fortes récoltes, bien que cependant, dans le Bessin et depuis quelques années, on fauche une partie des froments. Il nous semble que ce procédé produit peu d'économie, parce que beaucoup d'épis se trouvent rompus et sont perdus pour le propriétaire. Dans les années où le blé contient beaucoup d'herbes, comme il est fauché plus bas, on est obligé de le laisser sécher plus long-temps; autrement, dans le tas, ces herbes produiraient de l'humidité qui endommagerait le grain.

NOTE

Sur diverses Méthodes en usage à l'Etranger,

PAR M. CAPPLET,

Inspecteur de l'Association normande, à Elbeuf.

Chaque année, l'Association examine avec soin les diverses méthodes en usage dans chaque localité ; puis elle indique celles que l'on doit conserver ou rectifier. Cet examen est d'autant plus profitable, que les motifs de préférence en sont expliqués. Elle propose, en outre, les améliorations de culture dont elle a reconnu l'utilité.

J'ai le désir de participer, autant qu'il dépendra de moi, aux honorables travaux de l'Association. Je serais flatté de pouvoir présenter un procédé avantageux. Pour y parvenir, j'indiquerai les différents moyens qui sont mis en pratique dans les contrées que j'ai visitées. La Société d'émulation de Rouen a fait lithographier plusieurs des instruments dont j'ai donné la description. Si vous le trouvez convenable, je me propose de donner le trait des outils dont j'aurai l'honneur de vous entretenir, afin d'en mieux apprécier l'utilité.

Le *louchet*, dans plusieurs parties de l'Italie, est à peu près confectionné comme le nôtre. Quelquefois, cependant, on en voit dont la lame est terminée en pointe; mais toujours il est garni d'une cheville plate en fer, avec anneau dans le bout qui est fixé au manche au-dessus de la douille qui est plus ou moins courte. Le *louchet*, sans plus de longueur ni plus de pesanteur, pénètre plus avant dans le sol.

Collier du cheval de charrette.

Le *collier* du cheval de charrette de Rome m'a paru préférable à ceux dont nous faisons usage en Normandie. Souvent le cheval est blessé par le bas du collier; le coussin qu'on y ajoute ne suffit pas; pénétré de sueur, il durcit en peu de temps. Le haut du collier lui frotte les crins quelquefois assez fortement pour lui occasionner une maladie désignée vulgairement sous le nom de cou-gras. A Rome, le collier n'a point d'ouverture dans le bas; il est ouvert dans le haut, garni de deux bandes en cuir. On lui donne un peu plus ou un peu moins d'ouverture, 10 à 12 centimètres, afin de mettre les crins entièrement en liberté.

Charrettes en Italie, sur les grandes routes.

Pour caler à volonté les roues dans la montagne, il suffit d'un morceau de bois ou de fonte de forme triangulaire, un peu plus long que l'épaisseur de la roue. Il faut attacher aux deux extrémités deux cordes, de préférence deux petites chaînes, dont l'une est fixée à l'S de la charrette et l'autre à l'essieu. Dans la marche, la cale suivra; si le cheval s'arrête et recule d'un pas, elle sera fixée sous la roue. Il est mieux de mettre une cale à chaque roue.

Pour éviter la chute du limonier, on place une petite pièce de bois verticale dans le milieu de la dernière traverse, vers les limons; on place dans le bout une petite roue en fer avec cheville, posée, à volonté, à 10, 15 ou 20 centimètres du sol, plus ou moins, selon les chemins. On y fixe une autre pièce de bois, dont un bout vient buter

contre l'essieu; dans le cas d'événement, le cheval ne pourra tomber, il restera suspendu sur les limons. En Suisse, il y a peu de cabriolets; on préfère les voitures à quatre roues, on y trouve plus de commodité et de sécurité. Sans sortir de la voiture, on met le sabot que l'on retire à volonté; il est fixé à une tige d'une certaine courbure, laquelle tige tient à l'essieu, au moyen de deux jointures. Le sabot, dans un bout, est tenu par une corde ou un cuir qui passe dans l'intérieur de la voiture, et permet d'en faire le service avec la plus grande facilité. Sans doute que l'on pourrait, avec un pareil moyen, fixer deux sabots à une voiture pour l'arrêter immédiatement, en cas de nécessité.

Je dois aussi faire mention d'un outil très-simple, dont on fait usage aux environs de Rome, et qui est utile pour confectionner des haies d'épines sèches. Lorsque la haie est épaisse, pour la soutenir, on place, à moitié de sa hauteur, des traverses qui sont fixées avec des ligatures en bois vert. Il n'est pas toujours facile de faire pénétrer ce lien rendu très-flexible; on se sert alors d'un bâton préparé. Il est percé, dans le bout, d'une ouverture qui se prolonge, en s'élargissant, jusque dans une hoche, pratiquée à 10 centimètres à peu près; on fait entrer le lien dans le bâton, qui est introduit facilement dans la haie.

A Cologne et dans les environs, la manière de cercler en fer les futailles ou barils m'a paru bonne. Le cercle est disposé de telle sorte qu'il est facile de le faire varier à volonté, d'en augmenter ou en diminuer la circonférence. Dans l'un des bouts du cercle, il y a deux rivures, et, de l'autre bout, plusieurs trous y sont pratiqués pour le placer dans les deux rivures qui font saillie; une petite

bride ou coulant, aussi en fer, suffit pour tenir le cor
et en assurer la solidité.

La *faucille*, dont le manche est coudé de 5 centimèt
à peu près, pour la rendre un peu plus élevée que
lame, donne plus de facilité pour couper les herbes da
les fossés ou sur des surfaces inégales. Elle est en usage
Hollande.

A Zurich, la machine à scier le bois à brûler y est
usage depuis bien des années, et l'on s'en trouve bien; e
est très-simple et peu dispendieuse dans sa construction.
contre-poids réduit à peu près à moitié la fatigue de ce
qui l'emploie.

Le coin en fer, garni de bois, pour fendre la bûche,
d'une plus longue durée et d'un meilleur service; il est
seul en usage à Berne.

La Suisse est renommée pour sa belle et bonne t
nellerie. Les cuves, pour les lessives et autres destinatic
sont percées en dessous pour tirer le liquide au besoin
non au bas de la douve verticale, moyen fort incommo
si on a besoin de rapprocher le cercle, une partie de l'
verture se trouve bouchée. On évite, en Suisse, cette inc
modité en plaçant, lors de la confection du cuvier,
douve ou planche assez épaisse pour la forer dans tout
hauteur; elle est échancrée dans le bas pour communiq
avec le fond du cuvier et l'orifice du trou qui sert à l'é
lement du liquide. Un bâton, qui fait fonction de bouch
est introduit dans cette douve percée; il la dépasse de 2
30 centimètres, afin de donner plus de facilité pou
tourner à volonté.

En Hollande, les récoltes en grains comme en fourra
sont déposées sur le champ de production, et abritées d'

manière particulière au pays. Quatre pièces de bois sont placées debout dans le sol, à égale distance les unes des autres; dans le haut, elles sont percées de plusieurs trous, à peu près à 1 mètre de distance, pour y placer quatre chevilles en fer qui doivent supporter une toiture mobile en paille, qui est d'abord placée au plus élevé des trous et que l'on descend à mesure que la provision diminue.

Les clôtures des jardins potagers sur la voie publique, et souvent entre voisins, sont en lateaux d'un mètre à un mètre 15 centimètres, avec une inclinaison assez forte, ce qui donne plus de difficulté à les franchir.

MÉMOIRE

SUR LES

HOSPICES DE COUTANCES ;

Par M. Constant DUSAUSSEY,

Membre de l'Association normande.

Avant la Révolution, et jusqu'en 1793, il existait, à Coutances, trois hôpitaux :

1° Celui des pauvres malades, connu sous le nom d'*hôtel-Dieu* ;

2° Celui des pauvres valides, connu sous le nom d'*hôpital général* ;

3° Celui des enfants trouvés, connu sous le nom d'*hôpital de la Madeleine*.

Si l'on remonte à l'origne de ces établissements, on voit qu'ils ont été fondés par la charité des évêques de Coutances. Quel est l'établissement de bienfaisance au berceau duquel on ne retrouve pas la salutaire influence de la religion !

L'hôpital des malades, ou l'hôtel-Dieu, fut fondé, en 1209, par Hugues de Morville, évêque de Coutances ; six religieux formèrent alors toute la communauté. Leur institution avait pour objet le soin des pauvres de la ville, et spécialement celui des pauvres malades, auxquels ces religieux fournissaient tous les secours temporels et spirituels.

Cet établissement excita la générosité des évêques et s fidèles du diocèse. Il devint bientôt propriétaire de rres, de dîmes et de rentes : ces revenus furent administrés par les religieux. L'évêque, comme supérieur-maur, dotateur et fondateur, faisait les réglements et revait les comptes.

En 1643, M. de Matignon, évêque de Coutances, peu isfait de l'administration des religieux, établit à l'hôtel-eu une communauté des religieuses Augustines. Le 26 i de la même année, il fit, à cet effet, un concordat vant Jacques Morel et François Ogier, notaires au Châet de Paris, avec Charlotte Dugast de Lucé, religieuse spitalière de la maison de Vernon. Par ce concordat, nt il serait trop long de rappeler ici toutes les clauses, vêque donnait aux religieuses Augustines l'administran de tout le temporel, à charge de lui en rendre compte les ans. Les fonctions de la supérieure duraient trois s, L'élection était au choix et pleine disposition de vêque, etc.

Le même jour, 26 mai 1643, M. de Matignon donna e déclaration ou ordonnance portant établissement de communauté des Augustines. Elle rappelle les principles dispositions du concordat ; mais elle nomme Charlotte Dugast de Lucé supérieure *sa vie durante*, sans que la puisse tirer à conséquence pour celles qui lui succéeront.

Le 18 juin 1644, des lettres-patentes du Roi autorisèrent l'établissement des Augustines de Coutances.

Le 17 juillet, M. de Matignon installa Charlotte Dugast Lucé supérieure, et les Sœurs Marguerite Courier Clémence Roussel, religieuses.

Après son installation, la supérieure présenta requête au Parlement pour faire enregistrer les lettres-patentes du 18 juin 1644.

Le prieur et les religieux de la Maison-Dieu formèrent opposition à l'enregistrement. Ce procès fut terminé par une transaction passée entre l'évêque, la supérieure et les religieux, devant Jean Le Moine et Nicolas Le Brun, notaires à Coutances, le 30 décembre 1644. L'établissement des religieuses Augustines fut reconnu.

Par cette même transaction, on délivre aux religieuses le terrain qui fait aujourd'hui leur enclos, et qu'elles *s'obligent de fermer de murailles à leurs frais et dépens*, etc.

Par arrêt du 6 juillet 1645, le Parlement, sur le vu du concordat et de la transaction, enregistra les lettres-patentes.

Ainsi, les religieux Augustins de l'hôtel-Dieu continuèrent à gérer, sous la surveillance d'une administration dont l'évêque et le procureur du Roi faisaient partie, le temporel de l'établissement. Cet état de choses a duré jusqu'à la Révolution.

En 1718, un sieur Encoignard, qui était allé s'établir en Espagne, à Cadix, où il était connu sous le nom de *Dom Francisco del Campos*, fit, le 3 février, un testament dont les articles 48 et 49 contenaient, au profit de l'hôtel-Dieu de Coutances, les legs suivants :

« Art. 48. — C'est aussi ma volonté que l'on délivre
» de mes biens, pour une seule fois, à l'hôpital de St-
» Jean-de-Dieu de la ville de Coutances, dix mille piastres,
» afin que de cette somme l'on continue l'ouvrage qu'ils
» ont commencé, dont mes testamentaires donneront avis
» audit couvent de cette donation, afin que, quand le cas

» arrivera, qu'ils aient à percevoir lesdites dix mille
» piastres, pour par ce moyen accomplir cette ma volonté.

» Art. 49 — J'ordonne et je mande que l'on donne de
» mes biens, pour une seule fois, vingt mille piastres au-
» dit hôpital de Saint-Jean-de-Dieu de Coutances, ma
» patrie, afin que cette somme soit mise en bonnes et
» sûres rentes, à leur satisfaction et leur faveur; afin
» que le revenu de cette somme se convertisse à main-
» tenir à perpétuité quatre lits dans ledit hôpital, avec
» l'intitulé : *Lits espagnols* ; afin que s'il y avait quelques
» Espagnols qui se trouvassent dans ces pays, qu'ils soient
» logés, guéris et soignés dans ledit lieu, préférablement
» aux Français ou autres nations, pour laquelle chose
» mes testamentaires en donneront avis à M. l'évêque de
» Coutances et à l'abbesse qui serait audit hôpital, afin
» que l'on perçoive lesdites vingt mille piastres; leur en-
» chargeant et demandant qu'ils accomplissent inviolable-
» ment ma volonté. »

Après la mort du testateur, les religieux et les administrateurs de l'hôpital soutinrent que ces legs leur appartenaient; les religieuses soutinrent le contraire et les revendiquèrent pour elles.

L'affaire fut portée au Conseil et renvoyée, par arrêt du 10 juin 1721, au Parlement, qui, le 11 février 1726, ordonna l'exécution du testament et la délivrance des 10,000 écus piastres entre les mains des religieuses hospitalières de Coutances, ainsi que la remise des 20,000 écus piastres à l'évêque de Coutances et aux religieuses hospitalières, en présence des administrateurs de l'hôtel-Dieu.

Les 10,000 piastres attribuées aux religieuses ont servi

à construire une partie du bâtiment qui est aujourd'hui encore occupé par la communauté et le pensionnat, et quelques autres bâtiments.

Les 20,000 piastres léguées par l'art. 49 ont servi à acquérir les fermes des Brannières et de Bricqueville, que l'hospice possède encore.

On a eu rarement occasion d'exécuter la clause du testament relative aux Espagnols. Pourtant, depuis les troubles qui désolent l'Espagne, quelques réfugiés malades, qui se trouvaient à Coutances, ont été, sur leur demande, reçus à l'hôpital, conformément aux intentions de M. Encoignard. Il y en a encore un dans le moment actuel.

Jusqu'à l'époque de la Révolution, les religieuses Augustines desservirent l'hôtel-Dieu ou hôpital des malades de Coutances. Elles recevaient, par chaque malade de la ville ou par chaque malade militaire ou marin, une rétribution au moyen de laquelle elles les nourrissaient et elles fournissaient les linges et charpies nécessaires aux pansements.

Après avoir pourvu au soulagement des pauvres malades, on s'occupa des pauvres valides. On créa pour eux un établissement connu sous le nom d'hôpital général. Il fut établi en 1662, et les lettres-patentes, confirmant cet établissement, furent accordées en 1719. Elles contiennent tous les détails qui concernent l'organisation et l'administration de l'hôpital général. Les soins de l'intérieur furent confiés à des filles qui ne tenaient à aucune congrégation; elles étaient choisies par l'administration.

Jusqu'en 1769, les enfants trouvés étaient reçus, dès l'âge de deux ans, à l'hôpital général. A cette époque, M. de Talaru, évêque de Coutances, et l'administration de l'hôtel-Dieu, voulant améliorer le sort de ces enfants,

firent bâtir un hôpital où ils étaient reçus au sortir de nourrice. Ils y étaient soignés jusqu'à l'âge de sept ans. A cet âge, ils étaient transférés à l'hôpital général, où ils étaient employés à filer du coton. La direction de l'hôpital des enfants trouvés ou de la Madeleine fut confiée à six Sœurs de la congrégation de St-Vincent-de-Paul, sous la surveillance de l'administration de l'hôtel-Dieu, qui fournissait aux besoins de cette maison. Ces Sœurs étaient en outre chargées de distribuer les secours à domicile.

Ces trois établissements, distincts et séparés jusqu'en 1793, furent alors réunis en un seul, sous le titre d'hospice civil.

La Révolution avait chassé les religieux de l'hôtel-Dieu, de leur maison. Les religieuses Augustines, si dévouées pourtant au service et au soulagement des pauvres, ne furent pas plus épargnées. Elles furent arrachées de leur asile et traînées en prison, où elles furent long-temps oubliées. Leurs revenus, montant à 10,000 francs environ, furent réunis à ceux de l'hospice. Tous passèrent dans les mains de la nation, et la régie en fut faite, pendant plusieurs années, par le receveur des domaines nationaux.

Le nouvel hospice civil occupa les bâtiments des religieuses hospitalières et ceux des religieux de l'hôtel-Dieu. Il fut desservi par les Sœurs de l'ancien hôpital général jusqu'en 1811.

Mais l'âge et les infirmités de plusieurs d'entre elles ne leur permettant plus de remplir leurs fonctions, l'administration traita avec la supérieure générale des Dames de la Sagesse, qui envoya les sujets demandés. Les Dames de la Sagesse furent installées et entrèrent en fonctions le 1er août 1811.

Les Dames Augustines, forcées de quitter leur maison à l'époque de la Révolution, avaient laissé d'honorables souvenirs de leur administration.

Il en existait encore un certain nombre à Coutances après la Restauration. Elles réclamèrent la faveur de desservir l'hospice actuel. La Commission administrative pensa qu'il y avait intérêt et justice à accueillir cette demande. Elles furent donc substituées aux Dames de la Sagesse. Une convention, réglant les conditions de leur admission, leurs droits et leurs obligations, fut arrêtée, le 11 août 1817, entre elles et la Commission administrative.

Ce concordat, soumis d'abord au Conseil municipal, approuvé ensuite par le ministre de l'intérieur, devint ainsi définitif; et, par arrêté du 1er septembre 1818, M. le préfet ordonna qu'il serait observé dans tout son contenu.

Depuis cette époque, les Dames Augustines ont continué à desservir avec zèle et charité l'hôpital et l'hospice réunis.

Tel est, en abrégé, l'aperçu historique de la fondation de l'hospice et des principales phases qu'il a subies.

Si, sous le rapport des soins charitables et zélés que reçoivent, des religieuses hospitalières, les malades traités à l'hôpital et les pauvres admis à l'intérieur de l'hospice, il ne reste rien à désirer, il n'en est pas de même sous le rapport des bâtiments affectés au logement des pauvres des deux sexes admis à l'intérieur. Ces bâtiments sont, en partie, vieux, insuffisants et mal distribués. Cela se conçoit facilement, si l'on réfléchit qu'ils avaient été primitivement construits pour une destination autre que celle à laquelle ils sont maintenant consacrés.

Ainsi, par exemple, le quartier des vieillards et des jeunes garçons occupe l'ancienne maison des Chanoines réguliers de l'hôtel-Dieu.

Il serait fastidieux d'entrer ici dans le détail de tous les bâtiments de l'hospice. Nous nous bornerons à dire que, dans le quartier des hommes, il n'existe point de réfectoire commun. Il n'y a qu'un atelier de tisseranderie, et pas d'autre salle de travail. Il en résulte que tous les vieillards sont obligés de manger dans les appartements où ils couchent, et d'y travailler, sauf les tisserands. Il existe bien un réfectoire pour les enfants, mais il est humide et trop petit. Leur salle de travail et d'étude est également humide et froide, et l'administration a été obligée dernièrement, sur la demande de la religieuse chargée de cette obédience, de s'occuper de les placer dans un autre local. Leur dortoir est trop petit, ce qui oblige souvent à les faire coucher deux ensemble.

Dans le quartier des femmes, une partie des mêmes inconvénients se retrouvent. Ainsi, il n'y a de réfectoire et de salle de travail que pour les petites filles. Les vieilles femmes sont obligées de manger et de travailler dans les appartements où elles couchent.

La Commission administrative a senti depuis long-temps la nécessité de s'occuper de l'amélioration, sous ces divers rapports, de l'établissement confié à ses soins. Des circonstances, qu'il est inutile de rappeler ici, ont empêché, jusqu'à présent, la réalisation de ses désirs. Mais, dans le moment actuel, elle s'occupe d'un plan général d'amélioration de l'établissement, et son travail, avec les plans et devis, va être incessamment soumis à l'examen et à l'approbation de l'autorité supérieure.

Nous n'entreprendrons pas de vous expliquer ce plan et les avantages qui en résulteront pour le bien-être des pauvres et la bonne tenue de la maison. Ces détails seraient difficilement compris par ceux qui ne connaissent pas l'établissement ; mais nous dirons que si les projets de la Commission sont approuvés et autorisés, nous aurons un hospice, sinon parfaitement régulier pour l'ordonnance des divers bâtiments, au moins très-commode et répondant pleinement à tous les besoins.

La disposition même du terrain sur lequel il se trouve établi présente des avantages qu'on retrouverait difficilement ailleurs. Ainsi il est traversé par une petite rivière, couverte dans l'étendue des bâtiments et des cours, et qui contribue à y entretenir la propreté et la salubrité en entraînant les immondices. Un vaste enclos, fermé de murs, dépend de l'établissement. Il se compose de plusieurs jardins, placés en amphithéâtre, et de vergers en herbe, plantés de pommiers. Une belle buanderie, construite il n'y a pas bien des années, existe à l'extrémité de cet enclos, près du moulin de l'hôtel-Dieu. Elle contient un vaste lavoir, alimenté par une source abondante, et, au besoin, par une prise d'eau dans le bief du moulin. A côté, et sous le même toît, est un vaste magasin où l'on dépose les provisions de bois et d'ajoncs pour la chauffe du four.

La cuisine, située dans le bâtiment occupé aujourd'hui par les religieuses, est vaste et commode. L'administration a fait construire au milieu, il y a deux ans, un fourneau à la houille, semblable à ceux que l'on trouve maintenant dans presque tous les hospices. Une fontaine excellente et qui ne tarit jamais, située dans les jardins supérieurs, apporte, par des conduits souterrains, sur ce fourneau

même, toute l'eau nécessaire aux besoins de l'établissement, de sorte qu'au moyen de deux cous de cygne, placés aux deux extrémités du fourneau, on emplit, sans effort, autant qu'on en a besoin, les quatre grandes chaudières que ce fourneau fait bouillir. Ces conduits, prolongés jusqu'à l'hôpital, portent aussi l'eau dans l'appartement qui sert de salle de bains. Une autre fontaine apporte aussi l'eau à la pharmacie.

Deux religieuses sont toujours chargées du soin de ce dernier établissement, tenu avec un soin et une propreté remarquables. Le receveur économe actuel de l'hospice, M. Piton, qui jadis était un des pharmaciens les plus distingués de Coutances, ne refuse jamais à ces Dames les conseils dont elles pourraient avoir besoin. Un jardin, consacré uniquement à la culture des plantes utiles à la pharmacie, dépend de cet établissement. L'hospice fournit les médicaments aux prisons de la ville; mais le département rembourse la dépense. Il fournit aussi gratuitement à tous les indigents de la ville les médicaments dont ils ont besoin. Cette fourniture a lieu sur l'ordonnance du médecin, visée par un administrateur, et après que l'on s'est assuré que le réclamant est réellement inscrit sur la liste des pauvres.

Le service de santé est fait par un médecin et un chirurgien, qui reçoivent chacun 250 francs de traitement de la caisse de l'hospice. Il y a, en outre, un chirurgien adjoint, qui ne touche aucun traitement. Un infirmier et une infirmière sont aussi attachés à l'hôpital. Deux religieuses veillent chaque nuit dans les salles; deux autres y sont tout le jour pour aider à soigner les malades et les infirmes. De plus, trois fois dans la journée, la communauté s'y rend

en corps : le matin, à six heures et demie, pour lever et laver les malades, pour faire leurs lits et mettre tout en ordre ; à dix heures, pour servir le dîner ; à cinq heures et demie du soir, pour servir le souper aux malades et leur rendre les services que réclame leur état.

Toutes les maladies sont traitées à l'hôpital de Coutances. Cependant on n'y reçoit point de femmes pour faire leurs couches, faute d'un local convenable. On n'y reçoit que peu de vénériens, et les aliénés ne peuvent y être reçus que momentanément. Il n'y a point de salle particulière pour les militaires, dans l'état actuel. Les travaux projetés par la Commission pour l'amélioration de l'hospice s'étendront aussi à l'hôpital, et, plus tard, il sera possible de satisfaire, sous ce rapport, le désir de l'administration militaire.

Les revenus ordinaires de l'hospice, y compris les intérêts de 43,000 francs placés à la caisse de service et destinés à être employés aux nouvelles constructions projetées, s'élèvent à 50,000 francs environ. Plus de la moitié de ces revenus est le produit de fermages de biens immeubles dont l'établissement est propriétaire ; le reste provient de rentes sur l'État et de rentes sur particuliers, tant en argent qu'en denrées.

A cela il faut ajouter quelques produits de peu d'importance, tels que la vente des charrées, celle des veaux produits par les vaches nourries dans l'enclos, celle des médicaments aux prisons, etc.

Quant à la somme portée annuellement au budget pour les mois de nourrice des enfants trouvés, elle ne forme point un revenu pour l'hospice, puisqu'on ne reçoit réellement que ce qui a été dépensé.

La population habituelle de l'hospice et de l'hôpital est d'environ deux cent trente à deux cent cinquante pauvres ; savoir : à peu près cinquante malades civils, sept malades militaires ou marins. Le surplus se compose de vieillards ou infirmes des deux sexes, d'enfants trouvés entretenus dans l'intérieur de l'hospice, et d'enfants de familles indigentes, qui y ont été admis.

Les admissions à l'hôpital sont autorisées par le médecin et par un administrateur ; celles à l'hospice le sont par délibération de la Commission administrative.

L'hospice est destiné au soulagement des pauvres de la ville ; les étrangers n'y ont pas droit. Pour pouvoir y être admis, il faut, d'après les réglements, une année au moins de domicile à Coutances. Toutefois, on peut recevoir des étrangers, moyennant une modique pension de 200 à 300 francs; mais les pauvres de la ville ont toujours, bien entendu, la préférence. On admet aussi à l'hôpital les voyageurs malades.

Le travail des femmes reçues à l'hospice consiste principalement à filer, à coudre et à tricoter. Quelques-unes sont employées, quand elles le peuvent, aux lessives.

Le travail des jeunes garçons ne consiste guère que dans la fabrication du ruban de fil. Quelques-uns sont employés à la tisseranderie, où, sous la direction du maître tisserand, ils apprennent ce métier qui les met à même de gagner leur vie en sortant. Mais l'insuffisance du local ne permet pas en ce moment d'avoir plus de huit métiers ; plus tard, il y aura des ateliers plus vastes, et on pourra en avoir un plus grand nombre. Il y a aussi dans la maison un ancien tailleur avec lequel travaillent quelques en-

fants. Ceux des hommes qui peuvent encore travailler sont employés dans la maison, soit aux jardins, soit à casser du bois, soit à nétoyer les cours et les bâtiments, soit à dévider du fil.

Tout le linge, les étoffes pour habillements, les bas; enfin tout ce qui sert au vêtement et au coucher des pauvres, est fabriqué et confectionné dans la maison. On n'achète que les matières premières.

La lingerie est tenue avec un soin et une propreté parfaite.

Le régime alimentaire ne laisse rien à désirer. Le pain est de pur froment et la viande excellente. Le cidre forme la boisson habituelle; il est mitoyen. Les pauvres reçoivent de la soupe deux fois par jour, de la viande tous les jours gras et des légumes, du poisson sec ou du beurre les jours maigres. Le vin n'est donné qu'aux malades et sur les ordonnances des médecins. Le régime alimentaire, à l'hôpital, est modifié selon les besoins des malades auxquels on né refuse rien de ce qui est conseillé par les médecins.

Le service religieux est confié à un aumônier, uniquement occupé de ce soin important, et dont il s'acquitte avec le zèle que l'on doit attendre d'un prêtre charitable et éclairé. Il est logé dans une maison que l'on a fait récemment construire pour lui dans le voisinage de l'établissement, et il reçoit 800 francs de traitement annuel de la caisse de l'hospice.

Le nombre des domestiques ou servants nourris et payés par l'établissement se compose d'un boulanger, un jardinier, une nourrice sédentaire pour les enfants trouvés nouveaux-nés, un maître tisserand, un infirmier, une infirmière, deux domestiques attachés à l'exploitation et une servante de basse-cour.

L'association qui s'est formée, à Coutances, pour l'extinction de la mendicité, ayant demandé à l'hospice de lui fournir le pain qu'elle distribue, chaque semaine, aux pauvres, il a fallu, cette année, donner un aide au boulanger, qui n'eût pu suffire seul à ce surcroît de travail. L'hospice fournit le pain au prix que coûte celui consommé par les pauvres de l'établissement. On ne prend aucun bénéfice; seulement on est remboursé de la dépense.

L'hospice de Coutances est un de ceux qui sont désignés comme lieu de dépôt des enfants trouvés. Le receveur économe est chargé, par la Commission, du soin de les placer en nourrice, et il s'en acquitte avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, car le bon choix des nourrices influe puissamment sur l'avenir de ces enfants, au physique et au moral. Le nombre des enfants trouvés confiés à l'hospice de Coutances était, au 31 mars dernier, de deux cent soixante-dix-huit.

Le grand nombre des enfants trouvés ou abandonnés est un pesant fardeau pour le département. Cette charge pèse aussi sur les hospices désignés comme lieu de dépôt et obligés de fournir à ces malheureux enfants les layettes et vêtures, et d'en demeurer chargés après qu'ils ont atteint l'âge de douze ans, si, à cette époque, on ne trouve pas à les placer.

C'est une plaie sociale dont il est plus facile d'indiquer la cause qu'il n'est facile d'y appliquer le remède.

La cause? elle est dans le relâchement des mœurs, conséquence de l'oubli des principes religieux, qui seuls pourraient mettre un frein à certaines passions qui fermentent dans le cœur de l'homme, et que les lois humaines ne peuvent ni prévenir, ni réprimer.

Mais on ne réforme pas les mœurs tout d'un coup. C'est l'œuvre du temps ; c'est l'œuvre de l'éducation surtout.

Combien n'a-t-on pas élaboré de systèmes et essayé de moyens pour arrêter l'augmentation, toujours croissante, du nombre de ces malheureux enfants !

Les mutations fréquentes, le transport immédiat des nouveaux-nés dans un hospice autre que celui où ils avaient été exposés, la suppression des tours ou leur surveillance, dans le but de connaître les déposants et de découvrir ainsi d'où venait l'enfant ; la centralisation dans un seul hospice, etc.

Permettez-moi de vous soumettre brièvement sur ces questions, qui sont encore à l'étude, quelques considérations générales que la Commission de l'hospice de Coutances eut occasion d'adresser, l'année dernière, à M. le préfet, qui lui avait fait l'honneur de lui demander son avis.

La question des enfants trouvés ou abandonnés doit être envisagée sous un double rapport : sous le rapport moral et religieux, et sous le rapport matériel et financier.

Le premier est le principal; l'autre ne doit être que secondaire.

Venir au secours de ces malheureux enfants auxquels on ne peut reprocher la faute à laquelle ils doivent le jour, c'est un devoir impérieux commandé par la religion et par l'humanité. Saint Vincent-de-Paul mérita la vénération de son siècle et celle de la postérité pour avoir ouvert et multiplié les asiles destinés à les recevoir.

Sans doute, en accomplissant ce devoir de charité et d'humanité, on doit le faire avec autant d'économie que possible ; mais il ne faut pas que l'économie devienne

funeste aux malheureux que l'on a voulu conserver et sauver.

Entre une question d'humanité et une question d'argent, le choix ne peut être un instant douteux.

Si on se préoccupe principalement de la question matérielle et financière, on pourra parvenir peut-être à diminuer la charge qui pèse sur le département, soit par la suppression de la majeure partie des tours, soit par la centralisation du service des enfants trouvés dans un seul hospice, soit par les mutations fréquentes, soit en multipliant les entraves aux dépôts par une surveillance poussée trop loin; mais ce sera au préjudice de la vie ou de la moralisation des malheureux enfants.

Supprimer les tours ou les surveiller, dans le but de découvrir les déposants, c'est, il faut en convenir, à peu près la même chose.

C'est une vérité d'expérience, que personne ne peut nier, que presque tous ceux qui déposent des enfants ne veulent pas être connus et prennent toutes les précautions nécessaires pour arriver à ce résultat. Si l'on surveille les tours de manière à connaître les déposants et à remonter ensuite peut-être, par des conjectures, jusqu'à la mère qui a voulu cacher sa honte, qu'arrivera-t-il? C'est qu'on éloignera infailliblement les déposants. Toutes les mères garderont-elles pour cela leurs enfants? Non; mais ces malheureux, privés de cet asile protecteur que la charité leur avait ouvert, seront exposés, comme autrefois, dans la rue ou sur le seuil d'une maison, aux risques d'y périr de froid ou d'inanition. Qu'on ne dise pas que c'est de l'exagération. Qu'on se reporte, par la pensée, à ce qui se faisait avant l'établissement des hospices pour les

enfants trouvés. N'est-ce pas pour remédier à ces désordres; n'est-ce pas pour ne point placer la mère coupable entre la crainte du déshonneur et la pensée du crime que les tours ont été établis? Leur forme même n'est-elle pas la preuve du but qu'une ingénieuse charité s'est proposé en les créant? Et si on les supprime ou si on les dépouille de ce mystère qui fait toute leur efficacité dans l'intérêt de l'humanité, ne manque-t-on pas complètement le but? Ne doit-on pas craindre que le crime d'infanticide, déjà trop commun, ne le devienne davantage?

Comment veut-on, d'ailleurs, que la surveillance puisse s'exercer? Veut-on que la personne qui veille au tour soit là continuellement, le jour et la nuit, l'œil et l'oreille au guet, pour épier le moment toujours incertain où un dépôt se fera? Cela serait impossible. Ne sait-on pas comment les dépôts s'effectuent? Une personne arrive, presque toujours la nuit; elle place un enfant dans le tour, sonne, et déjà elle a disparu avant que le surveillant ait eu même la possibilité de l'apercevoir.

Les tours doivent être surveillés, sans doute, mais bien plus dans le but de recueillir immédiatement les pauvres enfants nouveaux-nés qu'on y dépose, que dans le but de découvrir les déposants. La surveillance exercée dans ce dernier but, alors qu'elle serait possible, équivaudrait à la suppression des tours, et cette suppression serait une mesure funeste, contraire à l'humanité et d'ailleurs inefficace.

La centralisation du service des enfants trouvés dans un seul hospice produirait-elle de plus heureux résultats? La négative ne paraît pas douteuse. Cette mesure, abstraction faite même des considérations que je viens d'indiquer, serait

atale à la vie d'un grand nombre d'enfants. Je crois pouvoir le démontrer par des faits que j'ai été à même d'observer comme membre de la Commission administrative de l'hospice de Coutances.

Les enfants exposés à l'hospice de Granville sont immédiatement transportés à Coutances. Eh bien, la mortalité est proportionnellement beaucoup plus considérable parmi ces enfants que parmi ceux déposés directement dans le tour de l'hospice de Coutances. Ainsi, en 1840, sur treize enfants venus de Granville, dix sont morts dans l'année de leur arrivée, et la plus grande partie dans le premier mois; un mourut le jour même de son arrivée.

En 1842, la moitié ont aussi succombé dans l'année de leur arrivée.

Voici un autre fait plus grave et qui démontre de plus en plus le danger de ces transports lointains d'enfants nouveaux-nés.

Il y a une dizaine d'années, M. le préfet de la Manche ordonna que tous les enfants déposés à Saint-Lo fussent transportés à Coutances, et que ceux déposés à Coutances fussent envoyés à Saint-Lo.

Qu'arriva-t-il? La plus grande partie des enfants venus de Saint-Lo à Coutances ont péri fort peu de temps après leur arrivée. Ils arrivaient fatigués et malades. J'en ai vu jusqu'à six à la fois que les nourrices avaient rapportés à l'hospice, ne voulant pas encourir le reproche de les avoir mal soignés.

La Commission, effrayée de cette mortalité, réunit les médecins de l'établissement, les pria de visiter les enfants et de lui indiquer les causes du mal; ils n'hésitèrent pas à l'attribuer au transport. La Commission s'empressa de

transmettre leur rapport et ses observations à M. le préfet, qui suspendit aussitôt l'exécution de cette mesure désastreuse.

Ces faits sont graves, et ils démontrent d'une manière bien évidente le danger du transport lointain des enfants nouveaux-nés. Et si le transport de Granville ou de Saint-Lo à Coutances a produit de si déplorables résultats, que serait-ce lorsque, de tous les points du département, il faudrait transporter tous les enfants trouvés dans le seul asile qui leur serait ouvert ?

Un autre inconvénient de cette centralisation serait la difficulté de trouver des nourrices pour tant d'enfants réunis sur un même point. Il est évident qu'on ne pourrait pas faire un choix comme on le fait maintenant.

Jadis on a eu recours à la mesure des déplacements; depuis long-temps l'administration supérieure y a renoncé. Elle a bien fait; car en supposant même qu'on en pût retirer de faibles avantages pécuniaires, parce que quelques mères reprendraient leurs enfants ou que quelques nourrices, qui s'y seraient attachées, les garderaient, ces avantages ne pourraient en aucune façon balancer les inconvénients physiques et moraux qui en résultent pour les enfants. Plus les déplacements seraient fréquents, plus la mesure serait désastreuse.

D'abord, y a-t-il un grand avantage sous le rapport pécuniaire ? Non, car les déplacements entraînent eux-mêmes des frais assez considérables, qui compensent bien, peut-être, l'économie de quelques enfants de moins.

Il est assez rare de voir les mères elles-mêmes reconnaître les enfants qu'elles ont abandonnés. La majeure partie de ceux qui ont été réclamés dans les divers dé-

placements, l'ont été par des nourrices qui s'y étaient attachées et qui, n'écoutant, dans le premier moment, que ce sentiment d'affection, aimaient mieux s'en charger gratuitement que de s'en séparer.

Mais une fois privées de la rétribution mensuelle, chargées souvent elles-mêmes d'une famille, elles ont regretté d'avoir cédé à ce premier mouvement de sensibilité. On en a vu qui ont été obligées d'abandonner de nouveau ces malheureux enfants, et d'autres n'avaient, pour les conserver, que la ressource de les envoyer mendier.

Dans l'origine, la mesure des déplacements put effrayer quelques mères en petit nombre, qui n'avaient pas entièrement renoncé à l'idée de reprendre un jour et de reconnaître leurs enfants; mais bientôt elles ont su qu'il leur serait aussi facile de les retrouver dans un autre hospice que dans celui du dépôt. D'un autre côté, les nourrices, sachant qu'on pouvait, d'un jour à l'autre, leur enlever l'enfant qui leur avait été confié, s'y sont moins attachées. De là est venu que, dans les dernières mutations, les réclamations ont été bien moins nombreuses, et elles le deviendraient d'autant moins que l'on serait plus familiarisé avec l'idée de ces mutations.

On sait que les nourrices s'attachent aux enfants qu'elles ont élevés. Quand on les leur a laissés jusqu'à douze ans, il est bien rare qu'à cet âge ils rentrent à la charge des hospices. Les nourrices mettent une sorte d'amour-propre à leur trouver une place, et il n'en est pas ainsi quand elles les ont reçus déjà grands et qu'elles ne les ont eus que peu de temps. Quand une bonne nourrice vient chercher un enfant à l'hospice, elle s'informe toujours si elle peut espérer qu'on le lui laissera. C'est au

moins ce qui se passe à Coutances, et il en doit être d
même ailleurs, car c'est un sentiment naturel.

Les mutations causaient la mort d'un certain nombr
d'enfants. On peut s'en convaincre en faisant la statistiqu
des décès pendant le temps que l'on faisait ces mutation
et depuis qu'elles ont cessé, et en comparant les deu
époques.

Mais c'est sous le rapport moral surtout que la mesu
des déplacements a, pour les enfants, de funestes cons
quences.

Si la nourrice s'attache à l'enfant, celui-ci s'attach
aussi à sa nourrice ; elle est pour lui presque une mère
Il a besoin d'avoir quelqu'un qui l'aime et qu'il puiss
aimer. La maison de sa nourrice devient sa maison ; il retrouve là une famille qui peut le protéger ; il n'est plus un
être isolé sur la terre.

Si vous brisez sans cesse ces liens qui remplacent pour
lui ceux de la famille qui l'a rejeté, il ne s'attachera plus
à rien. Transplanté à chaque instant d'un pays dans un
autre, il ne prendra racine nulle part. Il n'aura pas
pour la nouvelle nourrice à laquelle vous le confierez cette
affection qu'on a pour celle qui nous a prodigué les premiers soins, et cette seconde nourrice ne pourra, de son
côté, lui porter le même attachement que la première. Il
est bien à craindre que l'enfant, ainsi ballotté, ne devienne
un vagabond et un homme dangereux pour la société.

NOTICE

SUR LES

OUVRAGES RELATIFS A L'HISTOIRE DU COTENTIN ET DE LA NORMANDIE

Qui se trouvent à la Bibliothèque de Coutances ;

PAR M. G. LETERTRE,

Officier de l'Université, Bibliothécaire de la ville de Coutances
et Membre de l'Association normande.

On doit aux morts la vérité impartiale ;
aux vivants la vérité bienveillante.

MESSIEURS,

Ce serait une nomenclature peu attrayante, et qui, d'ailleurs, ne vous offrirait rien de nouveau, que l'analyse ou catalogue explicatif des ouvrages que la bibliothèque de Coutances acquiert chaque année, soit par l'emploi des fonds votés par le Conseil municipal, soit par l'envoi d'ouvrages fait, à titre de don ou d'échange, aux bibliothèques publiques par la munificence éclairée du Gouvernement, soit enfin par l'hommage bienveillant que lui font de leurs productions estimables des écrivains qui honorent la Normandie et la France, ou par la libéralité patriotique de citoyens recommandables qui aiment à lui offrir des volumes imprimés ou des manuscrits qu'elle recueille avec empressement et reconnaissance.

Je crois devoir, par cette considération d'opportunité,

me restreindre à traiter des seuls ouvrages qui offrent des documents historiques, biographiques ou littéraires, sur la Normandie et sur le Cotentin en particulier.

Mais, profitant de cette solennelle réunion, qui voit heureusement rassemblés les députés des deux Associations normande et bretonne, je parlerai quelques instants des savants et hommes de lettres de la Bretagne, dont les lecteurs peuvent consulter les écrits à la bibliothèque de Coutances

Vous connaissez, Messieurs, l'*Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*, avec des observations critiques et historiques par Charles Trigan, docteur de Sorbonne, né à Quettreville, près Coutances, et curé de Digoville, paroisse voisine de Cherbourg (in-4°, imprimé à Caen de 1756 à 1761). Cet ouvrage, qui renferme, suivant le docte M. Weis, bibliothécaire de la ville de Besançon, *de l'érudition et une critique judicieuse*, se termine à la fin du XII[e] siècle, à peu près à la conquête ou réoccupation de la Normandie sur les Anglais par Philippe-Auguste (1203 et 1204).

Trigan fournit d'intéressants détails sur nos premiers historiens normands: Dudon de Saint-Quentin, Orderic Vital, Guillaume de Jumièges, et sur tous les hommes célèbres que le clergé *de Normandie a donnés à l'Eglise de France*.

A cette époque, l'histoire laïque n'existe pas, ou du moins elle n'est encore écrite que par des auteurs ecclésiastiques. C'est qu'en effet la science seule illustre les individus comme les nations, et que le clergé possédait alors exclusivement les lumières aujourd'hui répandues par le bienfait d'une instruction plus développée dans toutes les classes de la société; car, si nos lois proclament l'égalité civile, c'est la science et le talent qui font naître

et qui maintiennent l'égalité morale, qui en garantit la durée.

De notre temps, l'histoire, devenue éminemment nationale, constitue une intéressante partie des études classiques, et d'illustres écrivains la cultivent avec succès. Ce sera, sans doute, l'une des gloires de notre âge, dans le déclin de quelques autres parties de notre littérature, que de nous l'offrir enrichie par l'érudition, éclairée par la critique.

C'est encore à un écrivain ecclésiastique normand (1) que nous devons l'*Histoire sommaire* et l'*état géographique de la province de Normandie* (in-12 ; Rouen, 1690 et 1722).

Cet ouvrage, moins estimé que le précédent, renferme néanmoins plus de documents pour l'histoire civile de cette province. On trouve, à la fin de chaque volume, des remarques et additions qui ne sont point à négliger pour l'érudition historique ou géographique ; mais, sans doute, l'ouvrage laisse à désirer pour la méthode et le choix des matériaux, ainsi que pour le style, qui nous a paru prolixe plutôt qu'abondant.

Omettons nous-même, pour nous préserver d'un pareil reproche, grand nombre de livres, plus ou moins intéressants, sur l'histoire locale de Normandie, persuadé que l'histoire de chaque cité, fort curieuse et fort instructive pour ceux qui l'habitent, n'offre pas les mêmes titres aux recherches et à l'attention des étrangers. Nous citerons pourtant les *Origines de Caen*, par le célèbre Huet ; les

(1) Louis Le Vavasseur de Masseville, prêtre, né, selon les uns à Montebourg, selon d'autres à Joyanville, paroisse voisine (né en 1647, mort en 1733).

Essais historiques sur la ville de Caen, par feu l'abbé de La Rue, qui fut plus d'une fois son continuateur, en l'éclairant lui-même par une critique qui n'a pas toujours été à l'abri de toute observation. Parmi les historiens des autres villes de la Normandie, je remarque, entre plusieurs autres, l'abbé Béziers, qui a écrit l'*Histoire de Bayeux* (imprimée en 1773 et en 1769); la *Chronologie historique des baillis et des gouverneurs de Caen* (1).

Un des plus anciens monuments, qui se rapporte à la fois à l'histoire de Normandie et à la conquête de l'Angleterre, c'est le *Domsday book vel libers censualis*, ou le registre des fiefs et tenures cadastrés. Il renferme, en effet, la liste de tous les domaines appartenant à la couronne, soit en propre, soit concédés à charge d'hommage et de redevances, de services réels ou personnels.

La confection de ce *grand terrier* d'Angleterre offrait à Guillaume-le-Conquérant, suivant l'observation des savants traducteurs et annotateurs, une connaissance exacte des immeubles situés dans ses nouveaux états. « Elle lui avait révélé le nom, l'état et l'influence que pouvaient exercer sur le peuple les anciens et les nouveaux propriétaires, en raison de l'étendue et de la nature de leurs possessions. » Les auteurs de ces recherches sur le *Domsday*, MM. Léchaudé d'Anisy et le marquis de Sainte-Marie, ont donné, en outre, sur les familles nobles qui possédaient ces fiefs et tenures, des notices généalogiques d'un grand intérêt.

Quoique l'un des doctes collaborateurs manque dé-

(1) L'abbé Béziers, chanoine du Saint-Sépulchre, appartenait à l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

sormais à cette œuvre, il est permis d'espérer qu'elle se poursuivra jusqu'à son entier achèvement, et que l'accueil qu'on devait à cette importante publication encouragera l'antiquaire distingué, qui reste chargé de ce travail, à continuer de mettre à la portée des lecteurs la collection entière de ce monument original.

Puisque nous parlons de l'histoire de Normandie, n'oublions pas de faire observer que la bibliothèque de Coutances possède la collection d'André Duchesne, intitulée : *Historiæ Normannorum scriptores*. Là se lisent les chroniques de Dudon, doyen de St-Quentin ; d'Orderic Vital, de Guillaume de Jumièges, et d'autres fragments plus ou moins étendus, mais également curieux, relatifs à l'histoire de cette province : c'est, je crois, le recueil le plus complet des historiens qui ont écrit en latin l'histoire de Normandie. Dédié par l'auteur *clero, senatui, populoque Rothomagensi*, il fut imprimé et parut à Rouen en 1619. (Senatui — au Parlement.)

Cet ouvrage, assez rare, le devient chaque jour davantage, et en rend, par suite, l'acquisition plus précieuse.

Parmi ces anciens monuments de l'histoire de Normandie, comme celle de tous les peuples au berceau, il faut compter les chroniques en vers ou plutôt en rimes. C'est ainsi que maître *Robert Wace*, poète ou *trouvère* en même temps qu'historien, né à Jersey, élevé dans les écoles de Caen, a écrit l'histoire rimée, en langue romane, des chefs ou ducs de Normandie, depuis Hastings (867) jusqu'à la bataille de Tinchebray (1106), racontant en détail tous les faits qui ont signalé cette période de deux cent trente-neuf ans, dans un récit presque aussi

long que l'*Illiade*, puisqu'il renferme 16,547 lignes rimées.

La critique littéraire a remarqué que, dans ces temps si différents de notre siècle, les vers étaient préférés, du moins pour la langue vulgaire, aux annales écrites en prose.

Orderic Vital, à peu près contemporain de Robert Wace, a écrit en latin. Il destinait surtout son livre au clergé, tandis que Robert Wace se servit de la langue romane, plus familière aux seigneurs et aux peuples qui devaient y lire l'histoire de leurs ancêtres. Orderic Vital s'occupe plus particulièrement de l'histoire ecclésiastique, de la vie des pieux cénobites, tandis que le *trouvère* Robert Wace, suivant son allure poétique et aventureuse, se plaît davantage aux récits des exploits variés et des faits d'armes des héros normands.

Mais les uns et les autres parmi ces vieux historiens narrateurs, à qui leur bonne foi crédule et la simplicité de leur langage donnent le mérite, aujourd'hui si peu commun, de la naïveté, ont offert dans leurs chroniques les origines, les traditions et les annales de ces premiers temps, et ils ont été pour leurs successeurs en histoire normande ce que Grégoire de Tours a été et est encore pour les historiens français. Parmi les œuvres historiques qui sont plus ou moins redevables à la collection latine des vieux chroniqueurs normands, nous indiquerons, comme se trouvant à la bibliothèque de Coutances, l'*Histoire des Normands, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre, en* 1066 (in-8° ; Rouen, 1835); par M. Théodore Licquet, ancien conservateur de la biblio-

thèque publique de Rouen, et auquel nous devons d'autres productions estimables. Cette histoire est précédée d'une introduction sur la littérature, la mythologie, les mœurs des hommes du Nord, par G.-B. Depping, connu par son érudition dans les langues, les monuments et la littérature du Nord, qui lui ont mérité des distinctions honorables. Les lecteurs trouveront des notions intéressantes sur la cosmogonie des Scandinaves, et cette idolâtrie belliqueuse que les peuples du nord de l'Europe apportèrent et firent régner dans le Cotentin pendant plus de soixante-dix ans (de 841 à 912). C'était ce culte d'Odin que la poésie a entrepris, sans beaucoup de succès, de substituer aux riantes fictions, aujourd'hui usées il est vrai, du paganisme grec et des dieux d'Homère. Quoiqu'il y ait, entre les deux systèmes mythologiques, une filiation peu difficile à saisir, notre faible vue a cru y reconnaître l'empreinte diverse des climats de la Grèce et de la Calédonie.

M. Licquet a eu la précaution, si instructive pour les lecteurs, et que l'école historique moderne a eu raison d'adopter, de citer ou d'indiquer au bas des pages les textes des vieux historiens normands dont il traduit ou développe les passages. Ce caractère, d'irrécusable authenticité, recommande, en général, les historiens de notre époque ; il donne la facilité de recourir aux sources antiques où ils ont puisé, et de pouvoir juger en même temps de leur exactitude et de leur fidélité.

Cette méthode de citation a été également suivie par M. Depping dans l'ouvrage qui fait suite à celui de M. Théodore Licquet : *Histoire de Normandie sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs, depuis la con-*

quête de l'Angleterre (1066) *jusqu'à la réunion de la Normandie au royaume de France* (1204) (1).

Les deux ouvrages dont nous venons de parler, et q se recommandent par l'exactitude et la clarté, nous présentent, pour le temps où la Normandie formait un ét gouverné par ses propres lois, une histoire enfin laïque qui a dépouillé cet ancien caractère ecclésiastique, typ presque général de l'histoire au moyen-âge.

Citons, après ces histoires, qui embrassent l'ensembl des fastes de la Normandie, des épisodes, plus ou moins brillants, tirés des diverses périodes qu'elles renferment.

Le plus récent, et tout-à-fait propre au Cotentin, c'est l'*Histoire des guerres de religion dans le département de la Manche*, par M. Delalande, avocat à Valognes (in-8°, imprimé en 1844).

Ce livre, d'une lecture facile et qui n'est pas dénuée d'intérêt, atteste la connaissance de documents imprimés ou manuscrits que nous ont laissés sur ce sujet tant d'écrivains animés de passions si diverses et d'intérêts si opposés. On y retrouve avec plaisir les traits distinctifs de ces capitaines normands du XVIe siècle (1562, et années suivantes, jusqu'au milieu du règne de Henri IV), qui, dans des camps rivaux et avec des fortunes diverses, ont également consigné dans les chroniques du Cotentin les titres d'une durable renommée : l'intrépide et malheureux Montgommery ; le politique, le prudent, l'heureux Ma-

(1) M. Daunon (*Journal des savants*, janvier 1836) fait observe que, dans cette période de temps embrassée par M. Depping, l difficulté pour l'historien est de ne pas écrire à la fois les annale des Normands et des Anglais.

tignon ; l'inflexible protestant Bricqueville de Colombières; l'infatigable et aventureux ligueur Dutourp , mais partout la politique se couvrant , comme toujours , du manteau sacré de la religion.

Nous pouvons louer encore, dans cet ouvrage, le mérite d'avoir fait marcher de front , sans les confondre , tant d'actions simultanées , tant d'intérêts communs en apparence et différents en réalité ; de les avoir dégagés du caractère indélébile de l'esprit de secte ou de parti , le plus fréquent écueil des historiens , mais le plus funeste à leur gloire comme aux intérêts de la vérité.

Un épisode plus brillant et plus heureux pour notre patrie , et que l'antique Neustrie place au premier rang parmi ses gloires nationales , c'est la *remarquable Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* , d'Augustin Thierry (in-8° avec atlas ; Paris , 1836). La réputation de cet ouvrage est désormais trop bien établie pour qu'elle puisse avoir besoin d'éloges , louée qu'elle a été par les modèles et par les maîtres de son art ; nous préférons transcrire ici un fragment de l'introduction, qui nous révèle le plan et la pensée de cet historien érudit, penseur et éloquent , qui nous intéresse à la cause des vaincus que le vulgaire des historiens avait désertée et proscrite pour flatter les vainqueurs : « Les classes supérieures et inférieures qui s'observent avec défiance et luttent ensemble pour des systèmes d'idées et de gouvernements , ne sont autres , dit-il , dans plusieurs pays , que les peuples conquérants et les peuples asservis d'une époque antérieure. Ainsi, l'épée de la conquête, en renouvelant la face de l'Europe et la distribution de ses habitants , a laissé sa vieille empreinte sur chaque nation , créée par le mélange

de plusieurs races. La race des envahisseurs est restée nation privilégiée, dès qu'elle a cessé d'être une nati part.

» La race envahie.... a formé comme une société parée à côté de l'association militaire des conquéra Cette classe s'est révélée à mesure que s'est affaiblie ganisation féodale de la noblesse issue des anciens quérants. »

Voilà des vues vraies et profondes ; c'est le génie l'observation qui caractérise les grands historiens.

Notre honorable compatriote , M. Gauthier d'Arc , a laissé, jeune encore, une mémoire recommandée pa travaux de la diplomatie , l'étude des langues de l'Or et la culture approfondie de notre histoire , s'était, doute, efforcé de marcher sur les traces de l'illustre au de la conquête de l'Angleterre dans son *Histoire de la quête des Normands en Italie , en Sicile , en Grèce* (in- Paris , 1830 , avec atlas). On peut du moins le conc de l'aveu modeste qu'il a consigné dans sa préface : « l de moi l'orgueilleuse prétention de remplir cette v lacune historique (celle qu'a laissée l'absence d'une toire qui rajeunit les antiques récits de Guillaume de T la manière supérieure dont quelques parties de nos ann ont été récemment présentées offrirait un point de c paraison trop dangereux. »

En convenant des dangers du parallèle que ne point dissimulés l'auteur lui-même , nous lui devons d reconnaissance pour avoir uni aux matériaux que lu fraient nos historiens normands, les chroniques des gieux du Mont-Cassin; la plupart avaient été témoins faits d'armes prodigieux qu'ils racontaient, accomplis

la Calabre par l'intrépide Robert Guiscard et les autres fils belliqueux de Tancrède de Hautteville.

M. Gauthier d'Arc, chargé plusieurs années de fonctions diplomatiques à Naples, avait pu consulter par lui-même les manuscrits de l'abbaye célèbre, qu'il visitait avec la religion de l'antiquaire. Il en a traduit de nombreux passages, aussi bien que l'histoire écrite en grec par Anne Commène, fille de l'empereur Alexis Ier, qui régnait à Constantinople, depuis 1080 jusqu'en 1118.

La Société des antiquaires de Normandie et la Société royale académique de Cherbourg le comptaient au nombre de leurs membres.

La gloire de ses guerriers normands est en quelque sorte un patrimoine de notre cité (Coutances), et les souvenirs de Tancrède et de ses fils nous rappellent toujours ces héros majestueux *nés plus encore pour commander que pour combattre* : *non ad pugnandum, sed ad regnandum genitos*, suivant les termes de Fazel ou Fazelli, dans son livre *de Rebus siculis*, *decades duæ.*

Le livre de M. Gauthier d'Arc me ramène assez naturellement à l'histoire de la ville de Coutances ; nous avons parlé ailleurs des manuscrits de Toustain de Billy, de l'abbé Le Franc, de M. Demons ; mais nous croyons devoir nous arrêter sur deux histoires des évêques de Coutances, dont les auteurs ont puisé, avec raison, dans les mémoires inédits que nous venons de citer.

La première, au moins par ordre de date, est *l'Abrégé de la vie des évêques de Coutances, depuis St-Ereptiole à l'épiscopat de Léonard de Matignon* ; par Rouault, curé de St-Pair. (In-12 ; Coutances, 1742.)

Cet auteur ne nous a paru manquer ni de sincérité, ni

même d'érudition, particulièrement dans l'*Histoire ecclésiastique*. Il pourra paraître crédule à bien des lecteurs mais son impartialité le rend estimable : un peu exagér- dans ses éloges, du moins il reste fidèle à la vérité dans les jugements sévères qu'il a dû porter de certains prélats. Nous nous dispenserons de citations qui ne prouveraient que trop la véracité de l'historien. Nous trouvons entre Rouault et Toustain de Billy, dont le manuscrit est antérieur à l'histoire imprimée du premier, une grande analogie dans le caractère, les sentiments et le style.

Mais de même que cet historien des évêques de Coutances ne croit point devoir couvrir leurs défauts d'un voile trop officieux, il loue avec candeur et sans réticence leurs vertus évangéliques et les monuments de leur piété. Sa bonne foi lui fait pardonner l'exagération de ses louanges, dont nous ne citerons qu'un exemple, tiré de l'éloge de l'illustre famille des Matignon : « Ce serait s'engager dans un labyrinthe dont on ne sortirait pas, si on entreprenait de rapporter, en détail, les honneurs, la gloire et les trophées dont la maison des Matignon a toujours été et est encore aujourd'hui comblée (Page 394). » Voilà un style peu élégant, mais c'est le langage d'un écrivain persuadé.

Le second livre, sur le même sujet, d'une impression plus récente (in-8°; Coutances, 1839), c'est l'*Histoire des évêques de Coutances, depuis la fondation de l'évêché jusqu'à nos jours*; par M. l'abbé Le Canu, curé de Bolleville.

A la lecture de cet ouvrage, on s'aperçoit que l'histoire locale a puisé à des sources plus nombreuses, plus modernes et plus savantes; l'auteur a également consulté les historiens profanes et ecclésiastiques. Ces deux sortes de documents, qui se complètent les uns par les autres,

donnent à l'histoire plus de confiance et d'autorité, et ils manquent en général à nos vieux chroniqueurs et aux écrivains ecclésiastiques, qui n'empruntent guère leurs citations qu'à des textes de l'histoire sacrée ou religieuse. Nous ne pouvons qu'approuver le système de notes historiques et critiques placées dans l'ouvrage de M. l'abbé Le Canu, et les tableaux synchroniques de l'histoire contemporaine dont le président Hénault donna, je crois, le premier, et l'exemple et le modèle.

L'histoire des évêques est terminée par un tableau des paroisses dont les noms ont été, pour l'auteur, l'occasion de rappeler d'instructives ou d'ingénieuses étymologies, mérite que l'on retrouve aussi dans les *Etrennes coutançaises*, de M. l'abbé Pitton-Després.

Ce ne sont pas des érudits vulgaires que ceux qui, dans notre province, ont travaillé avec succès à ces recherches savantes. Bochart (1), dans sa *Géographie sacrée;* Huet, dans ses *Origines de Caen;* feu l'abbé de La Rue et M. de Gerville se sont montrés leurs continuateurs dans cette partie philologique des origines où l'on interroge le nom des localités pour s'instruire des peuples qui les habitèrent.

Sans pousser plus loin l'examen ou la critique de productions estimables sous plus d'un rapport, nous nous permettrons une seule observation générale que nous soumettons au jugement des lecteurs éclairés, et qui rentre, nous le pensons du moins, dans l'esprit avoué et professé par l'Association normande : c'est que l'impartialité, ca-

(1) Geographia sacra : prior pars Phaleg (vel dispersio Gentium); altera pars *Chanaam*, vel de coloniis et linguâ Phœnicum. (In-folio; Cadomi 1647.)

ractère essentiel de l'histoire, défend que des passions e des intérêts, qui ne sont pas ceux de la vérité, puisse trouver place dans des ouvrages de pure érudition, qu' déparent au lieu d'enrichir.

Cette remarque ne peut s'appliquer à l'histoire du Mo St-Michel, par M. l'abbé Desroches, curé de Follign maintenant d'Isigny. (In-8°, avec atlas; Caen, 1838.)

Elle annonce et prouve de longues études historiqu et une connaissance approfondie des livres imprimés et de nombreux manuscrits qui offrent des rapports ou prése tent des renseignements relatifs au sujet qu'il a traité ave une étendue qu'on rencontrerait difficilement dans les hi toires déjà publiées de cette abbaye célèbre et du dioc d'Avranches, dont il a recueilli, avec une patiente recherche les annales religieuses.

Les lecteurs, curieux de la poésie romane, trouveront, la fin du second volume, des poèmes et fragments d poèmes du XIVe siècle: *Extraits des archives du Mont-Sain Michel.*

C'est un prieur du Mont-Saint-Michel qui a composé ce poésies dans lesquelles la simplicité des pensées n'est poin inférieure à la naïveté du style. Si le consciencieux ar chéologue, auquel nous devons l'*Histoire du Mont-Sain Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, peut rencontre des contradicteurs sur le nouveau champ de bataille qu' lui a plu, le premier, d'assigner, dans l'Avranchin, à l guerre maritime de Jules César et des Venètes de l'A morique, nous aimons à croire qu'il n'en trouvera poin sur l'incontestable érudition dont ses laborieuses reche ches offrent l'irrécusable témoignage.

Mais il est des ouvrages d'une nouveauté instructive e

non contestée, et qui sont également au-dessus de toute prévention historique, soit dans l'érudition, soit dans la littérature et les arts.

Il est permis de ranger dans cette classe le grand et dernier ouvrage de feu l'abbé de La Rue : son *Histoire des bardes, des jongleurs, des trouvères normands et anglo-normands*. Cette mémorable composition a été, pour me servir des expressions de M. Frédéric Vaultier, de respectable et littéraire mémoire, *la pensée et comme l'objet de sa vie entière*.

La collection des poèmes du moyen-âge, écrits en langue romane, qu'il découvrit, le premier, à la tour de Londres, ouvrit aux Anglais ces richesses littéraires dont ils ne soupçonnaient pas ou dont ils dédaignaient la possession. Nous avons à regretter que cette mine si abondante pour les poésies des trouvères ne nous ait rien révélé des monuments des anciens bardes, ni des poèmes écrits en langue celtique. Mais le prospectus de la *bibliothèque nationale des Bretons*, imprimé à Rennes en 1844, nous promet des fragments du *Myroirian* ou Recueil des bardes gallois, avec le texte et la traduction (1). Du moins on chercherait vainement ailleurs plus de richesses historiques et littéraires sur les trouvères normands, que dans l'ouvrage de leur exact et savant historien. Vous parcourez, sans interruption, dans les deux derniers volumes, cette longue galerie de poètes normands, depuis Richard 1er, fils de Guillaume-Longue-Epée (933), jusqu'à Pierre Grin-

(1) Huet avait déjà cité *Thelesim* ou *Taliesin* et *Melkim*, dans son traité de l'*Origine des romans* (Page 154).

7e NOTE.

COMMUNE DE BRILLEVAST.

Propriété et exploitation de M. Dabosville.

Etendue. . . . . 17 hectares.

Hommes employés.	3
Chevaux.	3
Élève.	1
Bœufs.	4
Vaches.	3
Élèves.	4
Moutons.	20
Cochons à l'année.	4
Truie mère.	1
A l'engrais.	2
Total.	45

Assolement.

Froment.	5 h.	» a.
Orge.	2	60
Avoine.	»	80
Sarrasin.	2	»
Pois.	»	30
Vesce.	»	20
Lin d'hiver.	»	60
Pommes de terre.	»	20
Prés.	1	80
Trèfle.	2	40
Jannière.	1	20

Récoltes.

t. — Gerbes par h.,	500	—Au cent,	6 hectol.
—	700	—	8
—	500	—	10
vesce. —	750	—	4
ı. — Par hectare,			20
s de terre. — Par hect.,			330
ʾoignées par hectare,	6650		
- Bottes par hectare,	1600		
ʳᵉcoupe). Bottes par h.	2000		
ᵉ coupe). —	1400		

Engrais.

ɜ les fumiers et la terre de cour, M. Dabosvillé ;, chaque année, 20 tonneaux de chaux et 50 ɪ de cendres.

8ᵉ NOTE.

COMMUNE DE THÉVILLE.

Exploitation de M. Renouf (Louis), maire.

due de l'exploitation. . . 22 hectares.

ɜ d'hommes employés.	3
x.	4
. . . .	4
. . . .	4
. . . .	8
. . . .	20
:x.	5
s à l'année.	5
A reporter.	53

Report.	53
Truies mères.	2
A l'engrais.	2
Total.	57

Assolement.

Froment.	5 h.	» 22
Orge.	3	»
Avoine.	1	60
Sarrasin.	1	60
Vesce pour faire manger en vert.	»	80
Pommes de terre.	»	80
Trèfle.	4	»
Prés.	3	»
Jannière.	2	»

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h.,		500	—Au cent,	5 hectol.
Orge.	—	700	—	8
Avoine.	—	500	—	12
Sarrasin. — Par hectare,				22
Pommes de terre.—Par hect.				400
Foin. — Bottes par hectare,		2000		
Trèfle(1re coupe).-Bottes par h.		1600		
— (2e coupe).	—	1200		

Engrais.

En outre les fumiers et les terres de sa cour, M. Renoul emploie, chaque année, 10 tonneaux de déchet de chaux et 50 sommes de cendres.

9e ET 10e NOTES.

Ce sont deux fermes exploitées par le même fermier.
Cet homme est vraiment remarquable. Né dans obscurité, il était, il y a vingt ans, simple blatier. éjà père d'une nombreuse famille, dont l'aîné n'avait pas x ans, M. Carré loua une ferme de M. Fonteniliat, mit n ordre dans sa maison, un soin dans ses assolements, ne économie, qui annoncèrent qu'il ne pourrait manquer e réussir. M. Fonteniliat avait loué son moulin anglais un ancien voiturier, qui ne pouvait le payer. M. Carré, e trouvant pas dans la ferme du Vast un emploi suffisant son énergie, fit valoir le moulin avec un grand avantage. Plus tard il loua la grande ferme de Maupertus, appartenant à M. le marquis de Longaunay. Il a établi dans ces deux fermes un ordre admirable. L'aîné de ses fils, en payant sa dette à la patrie, mourut. M. Carré ressentit vivement cette perte, qui le privait d'un fils qu'il devait bientôt associer à ses travaux; mais loin d'en être abattu, il redoubla de courage, et cet homme, vraiment extraordinaire, put non-seulement monter deux fermes distantes l'une de l'autre de 12 kilomètres, donner à l'une et à l'autre tous ses soins, établir partout une surveillance active, qu'en peu d'années il devint lui-même propriétaire et est aujourd'hui électeur.

Ferme du Vast, à M. Fonteniliat; exploitée par M. Carré.

Etendue.	34 hectares.	
Iommes.		8
hevaux.		4
	A reporter.	12

Report.	12
Elèves.	4
Bœufs.	4
Vaches.	5
Taureau.	1
Elèves.	14
Moutons.	25
Cochons annuellement.	10
Engraissés.	4
Truies mères.	2
Verrat.	1
Total.	82

Assolement.

Froment.	8 h.	» a.
Orge.	3	60
Sarrasin.	2	»
Pois.	2	»
Vesce.	1	20
Trèfle.	4	»
Pommes de terre.	2	»
Prés.	4	»
Herbages.	2	80
Jannières.	1	60
Avoine.	2	»
Luzerne.	1	»

Récoltes.

Froment.	— Gerbes par h.,	650	— Au cent,	5—6 hectol.
Orge.	—	750	—	8
Avoine.	—	580	—	12
Pois et vesces.	—	900	—	5

Sarrasin. — Par hectare . . . . 25 hectol.
Pommes de terre. — Par hect. 600
Foin. — Bottes de 3 k. par h., 2000
Trèfle (1re coupe). - Btes par h. 1000
— (2e coupe). . — 700
Luzerne (1re coupe). — 1000
— (2e coupe). — 700

Engrais.

En sus les fumiers et les engrais de sa cour, M. Carré met 32 tonneaux de chaux.

Grande ferme de Maupertus, à M. le marquis de Longaunay; exploitation de M. Carré.

Etendue. . . . . 57 hectares.

Hommes annuellement.	12
Chevaux de travail.	4
Etalons servant au travail.	8
Elèves.	4
Bœufs.	10
Vaches.	6
Elèves.	16
Taureau.	1
Moutons.	70
Cochons annuellement.	22
Truies mères.	3
En graisse.	10
Total.	161

Assolement.

roment. . . . . 14 h. » a.

Orge.	5 h.	» a
Avoine.	4	»
Sarrasin.	8	»
Pois.	3	20
Vesce.	2	»
Trèfle.	6	»
Pommes de terre.	3	60
Prés.	4	»
Herbages.	4	40
Jannières.	1	60
Vaine pâture pour les moutons.	1	20

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h. ,	650	— Au cent ,	6 hectol.
Orge. . . .	—	—	8
Avoine. . . .	500	—	12
Pois et vesce. .	900	—	4
Sarrasin. — Par hectare ,			24
Pommes de terre. — Par hect. ,			550
Foin. — Bottes par hectare ,	2200		
Trèfle (1re coupe). - Bottes par h.	2000		
— (2e coupe). —	1500		

Engrais.

En outre les fumiers et les terres de la cour, M. Cart fait cuire 100 tonneaux de chaux et fait venir 150 charretées de sablon.

Les deux notes suivantes appartiennent au Bocage.

COMMUNE DE VIDCOSVILLE.

Ferme de St-Laurent, à M. Guérin de Montbourg; exploitation de M. Quilbet.

Étendue	60 hectares.
…aux	7
…s	4
…s	8
…es	6
…s	15
…eau	1
…ons	60
…ons annuellement	18
…aissés	4
…es mères	4
Total	127

Assolement.

	h.	a.
…ment	17 h.	» a.
	7	»
…ne	5	80
…isin	6	»
	1	40
…e	3	»
…mes de terre	1	»
…is	»	20
…e	6	»
	3	60
…ages	3	40
…'hiver	»	10

Le surplus en pâturages et jannières.

Récoltes.

Froment. — Gerbes par h.,	500 — Aucent,	5 hect.	
Orge.	—	700 —	7
Avoine.	—	700 —	10
Pois et vesce.	—	900 —	5
Sarrasin. — Par hectare,			25
Pommes de terre. — Par hect.,			500

Engrais.

En outre les fumiers et les terres de la cour, M. Quilbet emploie 100 tonneaux de chaux, achète 100 charretées de fumier et 100 sommes de cendres.

COMMUNE D'YVETOT.

Terre de la Vionnerie, à M. Blandamour; exploitée par lui.

Etendue. . . . . 20 hectares.

Hommes employés.	4
Chevaux.	3
Elèves.	1
Bœufs.	2
Vaches.	3
Elèves.	10
Moutons.	10
Cochons annuellement.	3
A l'engrais.	2
Total.	40

Assolement.

Froment.	6 h.
Orge.	3
Avoine.	1

...	3 h.	» a.
...	1	»
...s de terre.	»	80
...	2	»
...	2	»
...es.	1	20

Récoltes.

...t. — Gerbes par h.,	750	—Au cent,	5 hectol.
—	1000	—	6
—	500	—	9
—	1000	—	4
...1. — Par hectare,			26
...s de terre, par hect.,			625
... Bottes par hectare,	2600		
...(1re coupe).-Bottes par h.	1600		
...(2e coupe). —	1200		

Engrais.

...les engrais ordinaires du pays, il fait cuire 20 ...x de chaux.

...remier soin de l'agriculteur est de considérer la ...u'il va cultiver; et comme il y en a de diverses ..., il doit connaître la manière d'opérer sur chacune

... – *Terre baignante.* — Dans ces sortes de terres, l'eau ...endant l'hiver et met le cultivateur dans l'impos... d'y travailler. Si l'on y fait du froment, on doit ... au commencement de novembre, faire de nom...-dos et curer les raies. L'orge ne peut y être fait ...fin de mai, excepté, dans les années sèches, qu'on ...ans crainte, semer au commencement de ce mois.

Les labours, qui se font dans l'hiver, ne peuvent être pratiqués dans ces terres. Mais une ferme entière ne se rencontre pas toute de cette espèce, qui demande peu engrais des fumiers frais.

2°. — *Terre forte, glaiseuse.* — Cette sorte de terre a beaucoup de rapport avec la première; pourtant on parvient à la labourer pendant l'hiver. Outre les fumiers, le varec y convient beaucoup. Le sable est excellent pour l'une et l'autre.

3°. — *Terre franche, dite terre à jardin.* — Dans cette terre tous les labours font bien; et l'on peut employer toute espèce d'engrais.

4°. — *Terre siliceuse ou légère.* — Le froment y fait moins bien que dans les précédentes. Le colza d'hiver, le lin d'hiver et le seigle y font bien. Le meilleur engrais est la chaux.

5° — *Terre sableuse.* — Cette espèce, poussant rapidement, ne doit être labourée en froment qu'en janvier, et l'orge en mars. Les engrais les plus convenables sont le fumier et le varech fermentés.

6°. — *Terre calcaire.* — Elle ressemble beaucoup à la précédente; mais le temps des labours n'est pas le même. On sème en toutes saisons.

7°. — *Terre graveleuse.* — A moins qu'il n'y ait pas trop de graviers, cette terre est d'un faible produit. Le moyen d'en tirer parti est d'y semer des joncs ou du grand genêt.

Manière d'administrer une ferme de 40 hectares dans la commune de Canteloup, par M. Pierre Mangon, propriétaire.

Pour bien cultiver cette étendue de terrain, il faut 8 hommes, 6 chevaux de travail, 6 poulains de 1re et de 2e année, 10 bœufs, 8 vaches, 25 élèves, 30 moutons, 8 cochons

régulièrement, dont 2 truies pour la reproduction, et 1 verrat. On engraisserait 4 cochons par an.

Voici la distribution de la terre :

2 hect. 40 ares de prairie, 3 hect. 60 en herbages, 13 hect. de froment, 5 d'orge, 2 d'avoine, 3 de sarrasin, 2 de pommes de terre, 6 de trèfle, 40 ares de lin d'hiver, 20 ares de panais, 80 de pois, 60 de vesce, 1 hect. de réserve pour les moutons.

Manière d'opérer :

L'année du fermier commence à la St-Michel. C'est de faire le lin de suite. Depuis que la récolte est faite, les voitures sont occupées à transporter, de la cour dans les champs, les fumiers et la terre qui y a été mise à pourrir. On remet de la terre nouvelle sous le fumier, qui y sera déposé pendant l'hiver. (Telle est la manière habituelle du pays ; mais mieux vaudrait avoir des fosses pour le fumier et les urines.) Si le varech donne à la côte, on quitte la cour pour la mer. Pendant que les voitures portent les engrais, les autres domestiques cueillent le chanvre, coupent la chauffe, scient le sarrasin, et font les autres ouvrages de la saison. Les engrais apportés sur le terrain sont déposés sur le milieu de chaque champ Vers la Toussaint, on les étend par raies d'un mètre 20 c. de large sur 8 à 10 d'épaisseur. Ils restent ainsi couverts jusqu'à la fin de février. On ramasse les pommes en novembre, et déjà une partie a été ramassée d'avance. A la même époque, on récolte les pommes de terre et les panais. Enfin, du 15 au 20 novembre, on commence le froment ; il est bon qu'il soit terminé pour Noël. Le battage a commencé dès la mi-novembre. Au commencement de février, on tourne la terre à avoine ; on la herse huit jours après. Les pois et la vesce se font au commencement de mars. Dans ce temps,

en graisse pour les panais, si la terre n'a pas déjà été préparée. La terre à pomme de terre veut aussi être fumée d'avance. Dans les premiers jours de mars, on commence à donner le premier labour pour l'orge (rompre la terre); trois semaines après, on la herse (rabattre); vers le 8 ou 10 avril, on donne le second labour (airer); enfin, on sème les derniers jours d'avril ou les premiers de mai. La terre pour les pommes de terre exige plusieurs labours. Elle doit être bien prête, c'est-à-dire très-meuble et très-grasse. On laboure à la charrue depuis la mi-avril jusqu'à la mi-juin; les panais seront semés dès les premiers jours de ce mois.

Quoique, dans cet assolement, il n'y ait point de chanvre, il serait bon d'en faire 30 ares à la place de la même étendue de terre pour le sarrasin. C'est la récolte qui exige le plus de soin et d'engrais. On le fume dans certains endroits jusqu'à trois fois; la terre doit être bien préparée. On le sème à la mi-mai; le sarrasin, à la mi-juin. On récolte le lin; la tremène se fauche à la fin de ce mois, et l'on commence les foins vers la mi-juillet. La récolte du froment se fait ordinairement dans nos contrées vers la mi-août; on se sert de la faucille, car la faulx ne sert guère que pour l'orge, l'avoine et le sarrasin; et encore l'usage n'en est pas étendu. Elle ne peut servir les fortes récoltes, bien que cependant, dans le Bessin et depuis quelques années, on fauche une partie des froments. Il nous semble que ce procédé produit peu d'économie, parce que beaucoup d'épis se trouvent rompus et sont perdus pour le propriétaire. Dans les années où le blé contient beaucoup d'herbes, comme il est fauché plus bas, on est obligé de le laisser sécher plus long-temps; autrement, dans le tas, ces herbes produiraient de l'humidité qui endommagerait le grain.

NOTE

Sur diverses Méthodes en usage à l'Etranger,

PAR M. CAPPLET,

Inspecteur de l'Association normande, à Elbeuf.

Chaque année, l'Association examine avec soin les diverses méthodes en usage dans chaque localité ; puis elle indique celles que l'on doit conserver ou rectifier. Cet examen est d'autant plus profitable, que les motifs de préférence en sont expliqués. Elle propose, en outre, les améliorations de culture dont elle a reconnu l'utilité.

J'ai le désir de participer, autant qu'il dépendra de moi, aux honorables travaux de l'Association. Je serais flatté de pouvoir présenter un procédé avantageux. Pour y parvenir, j'indiquerai les différents moyens qui sont mis en pratique dans les contrées que j'ai visitées. La Société d'émulation de Rouen a fait lithographier plusieurs des instruments dont j'ai donné la description. Si vous le trouvez convenable, je me propose de donner le trait des outils dont j'aurai l'honneur de vous entretenir, afin d'en mieux apprécier l'utilité.

Le *louchet*, dans plusieurs parties de l'Italie, est à peu près confectionné comme le nôtre. Quelquefois, cependant, on en voit dont la lame est terminée en pointe; mais toujours il est garni d'une cheville plate en fer, avec anneau dans le bout qui est fixé au manche au-dessus de la douille qui est plus ou moins courte. Le *louchet*, sans plus de longueur ni plus de pesanteur, pénètre plus avant dans le sol.

Collier du cheval de charrette.

Le *collier* du cheval de charrette de Rome m'a paru préférable à ceux dont nous faisons usage en Normandie. Souvent le cheval est blessé par le bas du collier; le coussin qu'on y ajoute ne suffit pas; pénétré de sueur, il durcit en peu de temps. Le haut du collier lui frotte les crins quelquefois assez fortement pour lui occasionner une maladie désignée vulgairement sous le nom de cou-gras. A Rome, le collier n'a point d'ouverture dans le bas; il est ouvert dans le haut, garni de deux bandes en cuir. On lui donne un peu plus ou un peu moins d'ouverture, 10 à 12 centimètres, afin de mettre les crins entièrement en liberté.

Charrettes en Italie, sur les grandes routes.

Pour caler à volonté les roues dans la montagne, il suffit d'un morceau de bois ou de fonte de forme triangulaire, un peu plus long que l'épaisseur de la roue. Il faut attacher aux deux extrémités deux cordes, de préférence deux petites chaînes, dont l'une est fixée à l'S de la charrette et l'autre à l'essieu. Dans la marche, la cale suivra; si le cheval s'arrête et recule d'un pas, elle sera fixée sous la roue. Il est mieux de mettre une cale à chaque roue.

Pour éviter la chute du limonier, on place une petite pièce de bois verticale dans le milieu de la dernière traverse, vers les limons; on place dans le bout une petite roue en fer avec cheville, posée, à volonté, à 10, 15 ou 20 centimètres du sol, plus ou moins, selon les chemins. On y fixe une autre pièce de bois, dont un bout vient buter

l'essieu; dans le cas d'événement, le cheval ne
tomber, il restera suspendu sur les limons. En
, il y a peu de cabriolets; on préfère les voitures à
roues, on y trouve plus de commodité et de sécurité.
rtir de la voiture, on met le sabot que l'on retire à
; il est fixé à une tige d'une certaine courbure,
e tige tient à l'essieu, au moyen de deux jointures.
ot, dans un bout, est tenu par une corde ou un cuir
sse dans l'intérieur de la voiture, et permet d'en
service avec la plus grande facilité. Sans doute que
urrait, avec un pareil moyen, fixer deux sabots à
iture pour l'arrêter immédiatement, en cas de né-

ois aussi faire mention d'un outil très-simple, dont
usage aux environs de Rome, et qui est utile pour
ionner des haies d'épines sèches. Lorsque la haie
isse, pour la soutenir, on place, à moitié de sa hau-
les traverses qui sont fixées avec des ligatures en
rt. Il n'est pas toujours facile de faire pénétrer ce
ndu très-flexible; on se sert alors d'un bâton pré-
l est percé, dans le bout, d'une ouverture qui se
ge, en s'élargissant, jusque dans une hoche, pratiquée
ntimètres à peu près; on fait entrer le lien dans le
qui est introduit facilement dans la haie.
logne et dans les environs, la manière de cercler
les futailles ou barils m'a paru bonne. Le cercle
osé de telle sorte qu'il est facile de le faire varier
ité, d'en augmenter ou en diminuer la circon-
. Dans l'un des bouts du cercle, il y a deux rivures,
autre bout, plusieurs trous y sont pratiqués pour le
lans les deux rivures qui font saillie; une petite

bride ou coulant, aussi en fer, suffit pour tenir le cercle et en assurer la solidité.

La *faucille*, dont le manche est coudé de 5 centimètres à peu près, pour la rendre un peu plus élevée que la lame, donne plus de facilité pour couper les herbes dans les fossés ou sur des surfaces inégales. Elle est en usage en Hollande.

A Zurich, la machine à scier le bois à brûler y est en usage depuis bien des années, et l'on s'en trouve bien; elle est très-simple et peu dispendieuse dans sa construction. Le contre-poids réduit à peu près à moitié la fatigue de celui qui l'emploie.

Le coin en fer, garni de bois, pour fendre la bûche, est d'une plus longue durée et d'un meilleur service; il est le seul en usage à Berne.

La Suisse est renommée pour sa belle et bonne tonnellerie. Les cuves, pour les lessives et autres destinations, sont percées en dessous pour tirer le liquide au besoin, et non au bas de la douve verticale, moyen fort incommode; si on a besoin de rapprocher le cercle, une partie de l'ouverture se trouve bouchée. On évite, en Suisse, cette incommodité en plaçant, lors de la confection du cuvier, une douve ou planche assez épaisse pour la forer dans toute sa hauteur; elle est échancrée dans le bas pour communiquer avec le fond du cuvier et l'orifice du trou qui sert à l'écoulement du liquide. Un bâton, qui fait fonction de bouchon, est introduit dans cette douve percée; il la dépasse de 25 à 30 centimètres, afin de donner plus de facilité pour le tourner à volonté.

En Hollande, les récoltes en grains comme en fourrages sont déposées sur le champ de production, et abritées d'une

manière particulière au pays. Quatre pièces de bois sont placées debout dans le sol, à égale distance les unes des autres; dans le haut, elles sont percées de plusieurs trous, à peu près à 1 mètre de distance, pour y placer quatre chevilles en fer qui doivent supporter une toiture mobile en paille, qui est d'abord placée au plus élevé des trous et que l'on descend à mesure que la provision diminue.

Les clôtures des jardins potagers sur la voie publique, et souvent entre voisins, sont en lateaux d'un mètre à un mètre 15 centimètres, avec une inclinaison assez forte, ce qui donne plus de difficulté à les franchir.

MÉMOIRE

SUR LES

HOSPICES DE COUTANCES ;

Par M. Constant DUSAUSSEY,

Membre de l'Association normande.

Avant la Révolution, et jusqu'en 1793, il existait, à Coutances, trois hôpitaux :

1° Celui des pauvres malades, connu sous le nom d'*hôtel-Dieu* ;

2° Celui des pauvres valides, connu sous le nom d'*hôpital général* ;

3° Celui des enfants trouvés, connu sous le nom d'*hôpital de la Madeleine*.

Si l'on remonte à l'orige de ces établissements, on voit qu'ils ont été fondés par la charité des évêques de Coutances. Quel est l'établissement de bienfaisance au berceau duquel on ne retrouve pas la salutaire influence de la religion !

L'hôpital des malades, ou l'hôtel-Dieu, fut fondé, en 1209, par Hugues de Morville, évêque de Coutances ; six religieux formèrent alors toute la communauté. Leur institution avait pour objet le soin des pauvres de la ville, et spécialement celui des pauvres malades, auxquels ces religieux fournissaient tous les secours temporels et spirituels.

Cet établissement excita la générosité des évêques et es fidèles du diocèse. Il devint bientôt propriétaire de erres, de dîmes et de rentes : ces revenus furent administrés par les religieux. L'évêque, comme supérieur-maur, dotateur et fondateur, faisait les réglements et recevait les comptes.

En 1643, M. de Matignon, évêque de Coutances, peu tisfait de l'administration des religieux, établit à l'hôtel-eu une communauté des religieuses Augustines. Le 26 ai de la même année, il fit, à cet effet, un concordat vant Jacques Morel et François Ogier, notaires au Châlet de Paris, avec Charlotte Dugast de Lucé, religieuse ospitalière de la maison de Vernon. Par ce concordat, ont il serait trop long de rappeler ici toutes les clauses, évêque donnait aux religieuses Augustines l'administraion de tout le temporel, à charge de lui en rendre compte us les ans. Les fonctions de la supérieure duraient trois as. L'élection était au choix et pleine disposition de évêque, etc.

Le même jour, 26 mai 1643, M. de Matignon donna ne déclaration ou ordonnance portant établissement de a communauté des Augustines. Elle rappelle les principales dispositions du concordat ; mais elle nomme Charlotte Dugast de Lucé supérieure *sa vie durante*, sans que ela puisse tirer à conséquence pour celles qui lui succéderont.

Le 18 juin 1644, des lettres-patentes du Roi autorisèrent l'établissement des Augustines de Coutances.

Le 17 juillet, M. de Matignon installa Charlotte Dugast de Lucé supérieure, et les Sœurs Marguerite Courier et Clémence Roussel, religieuses.

Après son installation, la supérieure présenta requête au Parlement pour faire enregistrer les lettres-patentes du 18 juin 1644.

Le prieur et les religieux de la Maison-Dieu formèrent opposition à l'enregistrement. Ce procès fut terminé par une transaction passée entre l'évêque, la supérieure et les religieux, devant Jean Le Moine et Nicolas Le Brun, notaires à Coutances, le 30 décembre 1644. L'établissement des religieuses Augustines fut reconnu.

Par cette même transaction, on délivre aux religieuses le terrain qui fait aujourd'hui leur enclos, et qu'elles *s'obligent de fermer de murailles à leurs frais et dépens*, etc.

Par arrêt du 6 juillet 1645, le Parlement, sur le vu du concordat et de la transaction, enregistra les lettres-patentes.

Ainsi, les religieux Augustins de l'hôtel-Dieu continuèrent à gérer, sous la surveillance d'une administration dont l'évêque et le procureur du Roi faisaient partie, le temporel de l'établissement. Cet état de choses a duré jusqu'à la Révolution.

En 1718, un sieur Encoignard, qui était allé s'établir en Espagne, à Cadix, où il était connu sous le nom de *Dom Francisco del Campos*, fit, le 3 février, un testament dont les articles 48 et 49 contenaient, au profit de l'hôtel-Dieu de Coutances, les legs suivants :

« Art. 48. — C'est aussi ma volonté que l'on délivre
» de mes biens, pour une seule fois, à l'hôpital de St-
» Jean-de-Dieu de la ville de Coutances, dix mille piastres,
» afin que de cette somme l'on continue l'ouvrage qu'ils
» ont commencé, dont mes testamentaires donneront avis
» audit couvent de cette donation, afin que, quand le cas

» arrivera, qu'ils aient à percevoir lesdites dix mille
» piastres, pour par ce moyen accomplir cette ma volonté.

» Art. 49 — J'ordonne et je mande que l'on donne de
» mes biens, pour une seule fois, vingt mille piastres au-
» dit hôpital de Saint-Jean-de-Dieu de Coutances, ma
» patrie, afin que cette somme soit mise en bonnes et
» sûres rentes, à leur satisfaction et leur faveur; afin
» que le revenu de cette somme se convertisse à main-
» tenir à perpétuité quatre lits dans ledit hôpital, avec
» l'intitulé : *Lits espagnols* ; afin que s'il y avait quelques
» Espagnols qui se trouvassent dans ces pays, qu'ils soient
» logés, guéris et soignés dans ledit lieu, préférablement
» aux Français ou autres nations, pour laquelle chose
» mes testamentaires en donneront avis à M. l'évêque de
» Coutances et à l'abbesse qui serait audit hôpital, afin
» que l'on perçoive lesdites vingt mille piastres; leur en-
» chargeant et demandant qu'ils accomplissent inviolable-
» ment ma volonté. »

Après la mort du testateur, les religieux et les administrateurs de l'hôpital soutinrent que ces legs leur appartenaient; les religieuses soutinrent le contraire et les revendiquèrent pour elles.

L'affaire fut portée au Conseil et renvoyée, par arrêt du 10 juin 1721, au Parlement, qui, le 11 février 1726, ordonna l'exécution du testament et la délivrance des 10,000 écus piastres entre les mains des religieuses hospitalières de Coutances, ainsi que la remise des 20,000 écus piastres à l'évêque de Coutances et aux religieuses hospitalières, en présence des administrateurs de l'hôtel-Dieu.

Les 10,000 piastres attribuées aux religieuses ont servi

à construire une partie du bâtiment qui est aujourd'hui encore occupé par la communauté et le pensionnat, et quelques autres bâtiments.

Les 20,000 piastres léguées par l'art. 49 ont servi à acquérir les fermes des Brannières et de Bricqueville, que l'hospice possède encore.

On a eu rarement occasion d'exécuter la clause du testament relative aux Espagnols. Pourtant, depuis les troubles qui désolent l'Espagne, quelques réfugiés malades, qui se trouvaient à Coutances, ont été, sur leur demande, reçus à l'hôpital, conformément aux intentions de M. Encoignard. Il y en a encore un dans le moment actuel.

Jusqu'à l'époque de la Révolution, les religieuses Augustines desservirent l'hôtel-Dieu ou hôpital des malades de Coutances. Elles recevaient, par chaque malade de la ville ou par chaque malade militaire ou marin, une rétribution au moyen de laquelle elles les nourrissaient et elles fournissaient les linges et charpies nécessaires aux pansements.

Après avoir pourvu au soulagement des pauvres malades, on s'occupa des pauvres valides. On créa pour eux un établissement connu sous le nom d'hôpital général. Il fut établi en 1662, et les lettres-patentes, confirmant cet établissement, furent accordées en 1719. Elles contiennent tous les détails qui concernent l'organisation et l'administration de l'hôpital général. Les soins de l'intérieur furent confiés à des filles qui ne tenaient à aucune congrégation; elles étaient choisies par l'administration.

Jusqu'en 1769, les enfants trouvés étaient reçus, dès l'âge de deux ans, à l'hôpital général. A cette époque, M. de Talaru, évêque de Coutances, et l'administration de l'hôtel-Dieu, voulant améliorer le sort de ces enfants,

rent bâtir un hôpital où ils étaient reçus au sortir de nourrice. Ils y étaient soignés jusqu'à l'âge de sept ans. A cet âge, ils étaient transférés à l'hôpital général, où ils étaient employés à filer du coton. La direction de l'hôpital des enfants trouvés ou de la Madeleine fut confiée à six Sœurs de la congrégation de St-Vincent-de-Paul, sous la surveillance de l'administration de l'hôtel-Dieu, qui fournissait aux besoins de cette maison. Ces Sœurs étaient en outre chargées de distribuer les secours à domicile.

Ces trois établissements, distincts et séparés jusqu'en 1793, furent alors réunis en un seul, sous le titre d'hospice civil.

La Révolution avait chassé les religieux de l'hôtel-Dieu, de leur maison. Les religieuses Augustines, si dévouées pourtant au service et au soulagement des pauvres, ne furent pas plus épargnées. Elles furent arrachées de leur asile et traînées en prison, où elles furent long-temps oubliées. Leurs revenus, montant à 10,000 francs environ, furent réunis à ceux de l'hospice. Tous passèrent dans les mains de la nation, et la régie en fut faite, pendant plusieurs années, par le receveur des domaines nationaux.

Le nouvel hospice civil occupa les bâtiments des religieuses hospitalières et ceux des religieux de l'hôtel-Dieu. Il fut desservi par les Sœurs de l'ancien hôpital général jusqu'en 1811.

Mais l'âge et les infirmités de plusieurs d'entre elles ne leur permettant plus de remplir leurs fonctions, l'administration traita avec la supérieure générale des Dames de la Sagesse, qui envoya les sujets demandés. Les Dames de la Sagesse furent installées et entrèrent en fonctions le 1er août 1811.

Les Dames Augustines, forcées de quitter leur maison à l'époque de la Révolution, avaient laissé d'honorables souvenirs de leur administration.

Il en existait encore un certain nombre à Coutances après la Restauration. Elles réclamèrent la faveur de desservir l'hospice actuel. La Commission administrative pensa qu'il y avait intérêt et justice à accueillir cette demande. Elles furent donc substituées aux Dames de la Sagesse. Une convention, réglant les conditions de leur admission, leurs droits et leurs obligations, fut arrêtée le 11 août 1817, entre elles et la Commission administrative.

Ce concordat, soumis d'abord au Conseil municipal, approuvé ensuite par le ministre de l'intérieur, devint ainsi définitif; et, par arrêté du 1er septembre 1818, M. le préfet ordonna qu'il serait observé dans tout son contenu.

Depuis cette époque, les Dames Augustines ont continué à desservir avec zèle et charité l'hôpital et l'hospice réunis.

Tel est, en abrégé, l'aperçu historique de la fondation de l'hospice et des principales phases qu'il a subies.

Si, sous le rapport des soins charitables et zélés que reçoivent, des religieuses hospitalières, les malades traités à l'hôpital et les pauvres admis à l'intérieur de l'hospice, il ne reste rien à désirer, il n'en est pas de même sous le rapport des bâtiments affectés au logement des pauvres des deux sexes admis à l'intérieur. Ces bâtiments sont, en partie, vieux, insuffisants et mal distribués. Cela se conçoit facilement, si l'on réfléchit qu'ils avaient été primitivement construits pour une destination autre que celle à laquelle ils sont maintenant consacrés.

Ainsi, par exemple, le quartier des vieillards et des jeunes garçons occupe l'ancienne maison des Chanoines réguliers de l'hôtel-Dieu.

Il serait fastidieux d'entrer ici dans le détail de tous les bâtiments de l'hospice. Nous nous bornerons à dire que, dans le quartier des hommes, il n'existe point de réfectoire commun. Il n'y a qu'un atelier de tisseranderie, et pas d'autre salle de travail. Il en résulte que tous les vieillards sont obligés de manger dans les appartements où ils couchent, et d'y travailler, sauf les tisserands. Il existe bien un réfectoire pour les enfants, mais il est humide et trop petit. Leur salle de travail et d'étude est également humide et froide, et l'administration a été obligée dernièrement, sur la demande de la religieuse chargée de cette obédience, de s'occuper de les placer dans un autre local. Leur dortoir est trop petit, ce qui oblige souvent à les faire coucher deux ensemble.

Dans le quartier des femmes, une partie des mêmes inconvénients se retrouvent. Ainsi, il n'y a de réfectoire et de salle de travail que pour les petites filles. Les vieilles femmes sont obligées de manger et de travailler dans les appartements où elles couchent.

La Commission administrative a senti depuis long-temps la nécessité de s'occuper de l'amélioration, sous ces divers rapports, de l'établissement confié à ses soins. Des circonstances, qu'il est inutile de rappeler ici, ont empêché, jusqu'à présent, la réalisation de ses désirs. Mais, dans le moment actuel, elle s'occupe d'un plan général d'amélioration de l'établissement, et son travail, avec les plans et devis, va être incessamment soumis à l'examen et à l'approbation de l'autorité supérieure.

Nous n'entreprendrons pas de vous expliquer ce plan et les avantages qui en résulteront pour le bien-être des pauvres et la bonne tenue de la maison. Ces détails seraient difficilement compris par ceux qui ne connaissent pas l'établissement ; mais nous dirons que si les projets de la Commission sont approuvés et autorisés , nous aurons un hospice , sinon parfaitement régulier pour l'ordonnance des divers bâtiments, au moins très-commode et répondant pleinement à tous les besoins.

La disposition même du terrain sur lequel il se trouve établi présente des avantages qu'on retrouverait difficilement ailleurs. Ainsi il est traversé par une petite rivière, couverte dans l'étendue des bâtiments et des cours, et qui contribue à y entretenir la propreté et la salubrité en entraînant les immondices. Un vaste enclos, fermé de murs, dépend de l'établissement. Il se compose de plusieurs jardins, placés en amphithéâtre, et de vergers en herbe, plantés de pommiers. Une belle buanderie, construite il n'y a pas bien des années, existe à l'extrémité de cet enclos, près du moulin de l'hôtel-Dieu. Elle contient un vaste lavoir, alimenté par une source abondante, et, au besoin, par une prise d'eau dans le bief du moulin. A côté, et sous le même toît, est un vaste magasin où l'on dépose les provisions de bois et d'ajoncs pour la chauffe du four.

La cuisine, située dans le bâtiment occupé aujourd'hui par les religieuses, est vaste et commode. L'administration a fait construire au milieu, il y a deux ans, un fourneau à la houille, semblable à ceux que l'on trouve maintenant dans presque tous les hospices. Une fontaine excellente et qui ne tarit jamais, située dans les jardins supérieurs, apporte, par des conduits souterrains, sur ce fourneau

même, toute l'eau nécessaire aux besoins de l'établissement, de sorte qu'au moyen de deux cous de cygne, placés aux deux extrémités du fourneau, on emplit, sans effort, autant qu'on en a besoin, les quatre grandes chaudières que ce fourneau fait bouillir. Ces conduits, prolongés jusqu'à l'hôpital, portent aussi l'eau dans l'appartement qui sert de salle de bains. Une autre fontaine apporte aussi l'eau à la pharmacie.

Deux religieuses sont toujours chargées du soin de ce dernier établissement, tenu avec un soin et une propreté remarquables. Le receveur économe actuel de l'hospice, M. Piton, qui jadis était un des pharmaciens les plus distingués de Coutances, ne refuse jamais à ces Dames les conseils dont elles pourraient avoir besoin. Un jardin, consacré uniquement à la culture des plantes utiles à la pharmacie, dépend de cet établissement. L'hospice fournit les médicaments aux prisons de la ville; mais le département rembourse la dépense. Il fournit aussi gratuitement à tous les indigents de la ville les médicaments dont ils ont besoin. Cette fourniture a lieu sur l'ordonnance du médecin, visée par un administrateur, et après que l'on s'est assuré que le réclamant est réellement inscrit sur la liste des pauvres.

Le service de santé est fait par un médecin et un chirurgien, qui reçoivent chacun 250 francs de traitement de la caisse de l'hospice. Il y a, en outre, un chirurgien adjoint, qui ne touche aucun traitement. Un infirmier et une infirmière sont aussi attachés à l'hôpital. Deux religieuses veillent chaque nuit dans les salles; deux autres y sont tout le jour pour aider à soigner les malades et les infirmes. De plus, trois fois dans la journée, la communauté s'y rend

en corps : le matin, à six heures et demie, pour lever et laver les malades, pour faire leurs lits et mettre tout en ordre ; à dix heures, pour servir le dîner ; à cinq heures et demie du soir, pour servir le souper aux malades et leur rendre les services que réclame leur état.

Toutes les maladies sont traitées à l'hôpital de Coutances. Cependant on n'y reçoit point de femmes pour faire leurs couches, faute d'un local convenable. On n'y reçoit que peu de vénériens, et les aliénés ne peuvent y être reçus que momentanément. Il n'y a point de salle particulière pour les militaires, dans l'état actuel. Les travaux projetés par la Commission pour l'amélioration de l'hospice s'étendront aussi à l'hôpital, et, plus tard, il sera possible de satisfaire, sous ce rapport, le désir de l'administration militaire.

Les revenus ordinaires de l'hospice, y compris les intérêts de 43,000 francs placés à la caisse de service et destinés à être employés aux nouvelles constructions projetées, s'élèvent à 50,000 francs environ. Plus de la moitié de ces revenus est le produit de fermages de biens immeubles dont l'établissement est propriétaire ; le reste provient de rentes sur l'État et de rentes sur particuliers, tant en argent qu'en denrées.

A cela il faut ajouter quelques produits de peu d'importance, tels que la vente des charrées, celle des veaux produits par les vaches nourries dans l'enclos, celle des médicaments aux prisons, etc.

Quant à la somme portée annuellement au budget pour les mois de nourrice des enfants trouvés, elle ne forme point un revenu pour l'hospice, puisqu'on ne reçoit réellement que ce qui a été dépensé.

La population habituelle de l'hospice et de l'hôpital est d'environ deux cent trente à deux cent cinquante pauvres ; savoir : à peu près cinquante malades civils, sept malades militaires ou marins. Le surplus se compose de vieillards ou infirmes des deux sexes, d'enfants trouvés entretenus dans l'intérieur de l'hospice, et d'enfants de familles indigentes, qui y ont été admis.

Les admissions à l'hôpital sont autorisées par le médecin et par un administrateur ; celles à l'hospice le sont par délibération de la Commission administrative.

L'hospice est destiné au soulagement des pauvres de la ville ; les étrangers n'y ont pas droit. Pour pouvoir y être admis, il faut, d'après les réglements, une année au moins de domicile à Coutances. Toutefois, on peut recevoir des étrangers, moyennant une modique pension de 200 à 300 francs; mais les pauvres de la ville ont toujours, bien entendu, la préférence. On admet aussi à l'hôpital les voyageurs malades.

Le travail des femmes reçues à l'hospice consiste principalement à filer, à coudre et à tricoter. Quelques-unes sont employées, quand elles le peuvent, aux lessives.

Le travail des jeunes garçons ne consiste guère que dans la fabrication du ruban de fil. Quelques-uns sont employés à la tisseranderie, où, sous la direction du maître tisserand, ils apprennent ce métier qui les met à même de gagner leur vie en sortant. Mais l'insuffisance du local ne permet pas en ce moment d'avoir plus de huit métiers ; plus tard, il y aura des ateliers plus vastes, et on pourra en avoir un plus grand nombre. Il y a aussi dans la maison un ancien tailleur avec lequel travaillent quelques en-

fants. Ceux des hommes qui peuvent encore travaill
employés dans la maison, soit aux jardins, soit à
du bois, soit à nétoyer les cours et les bâtiments
dévider du fil.

Tout le linge, les étoffes pour habillements, le
enfin tout ce qui sert au vêtement et au coucher d
vres, est fabriqué et confectionné dans la mais
n'achète que les matières premières.

La lingerie est tenue avec un soin et une propreté p

Le régime alimentaire ne laisse rien à désirer. l
est de pur froment et la viande excellente. Le cidr
la boisson habituelle; il est mitoyen. Les pauvres re
de la soupe deux fois par jour, de la viande tous l
gras et des légumes, du poisson sec ou du beurre l
maigres. Le vin n'est donné qu'aux malades et
ordonnances des médecins. Le régime aliment
l'hôpital, est modifié selon les besoins des malades a
on nè refuse rien de ce qui est conseillé par les mé

Le service religieux est confié à un aumônier,
ment occupé de ce soin important, et dont il s'a
avec le zèle que l'on doit attendre d'un prêtre ch
et éclairé. Il est logé dans une maison que l'on a
cemment construire pour lui dans le voisinage d
blissement, et il reçoit 800 francs de traitement
de la caisse de l'hospice.

Le nombre des domestiques ou servants nourris e
par l'établissement se compose d'un boulanger,
dinier, une nourrice sédentaire pour les enfants
nouveaux-nés, un maître tisserand, un infirmie
infirmière, deux domestiques attachés à l'expl
et une servante de basse-cour.

L'association qui s'est formée, à Coutances, pour l'extinction de la mendicité, ayant demandé à l'hospice de lui fournir le pain qu'elle distribue, chaque semaine, aux pauvres, il a fallu, cette année, donner un aide au boulanger, qui n'eût pu suffire seul à ce surcroît de travail. L'hospice fournit le pain au prix que coûte celui consommé par les pauvres de l'établissement. On ne prend aucun bénéfice; seulement on est remboursé de la dépense.

L'hospice de Coutances est un de ceux qui sont désignés comme lieu de dépôt des enfants trouvés. Le receveur économe est chargé, par la Commission, du soin de les placer en nourrice, et il s'en acquitte avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, car le bon choix des nourrices influe puissamment sur l'avenir de ces enfants, au physique et au moral. Le nombre des enfants trouvés confiés à l'hospice de Coutances était, au 31 mars dernier, de deux cent soixante-dix-huit.

Le grand nombre des enfants trouvés ou abandonnés est un pesant fardeau pour le département. Cette charge pèse aussi sur les hospices désignés comme lieu de dépôt et obligés de fournir à ces malheureux enfants les layettes et vêtures, et d'en demeurer chargés après qu'ils ont atteint l'âge de douze ans, si, à cette époque, on ne trouve pas à les placer.

C'est une plaie sociale dont il est plus facile d'indiquer la cause qu'il n'est facile d'y appliquer le remède.

La cause? elle est dans le relâchement des mœurs, conséquence de l'oubli des principes religieux, qui seuls pourraient mettre un frein à certaines passions qui fermentent dans le cœur de l'homme, et que les lois humaines ne peuvent ni prévenir, ni réprimer.

Mais on ne réforme pas les mœurs tout d'un coup. C'est l'œuvre du temps ; c'est l'œuvre de l'éducation surtout.

Combien n'a-t-on pas élaboré de systèmes et essayé de moyens pour arrêter l'augmentation, toujours croissante, du nombre de ces malheureux enfants !

Les mutations fréquentes, le transport immédiat des nouveaux-nés dans un hospice autre que celui où ils avaient été exposés, la suppression des tours ou leur surveillance, dans le but de connaître les déposants et de découvrir ainsi d'où venait l'enfant ; la centralisation dans un seul hospice, etc.

Permettez-moi de vous soumettre brièvement sur ces questions, qui sont encore à l'étude, quelques considérations générales que la Commission de l'hospice de Coutances eut occasion d'adresser, l'année dernière, à M. le préfet, qui lui avait fait l'honneur de lui demander son avis.

La question des enfants trouvés ou abandonnés doit être envisagée sous un double rapport : sous le rapport moral et religieux, et sous le rapport matériel et financier.

Le premier est le principal; l'autre ne doit être que secondaire.

Venir au secours de ces malheureux enfants auxquels on ne peut reprocher la faute à laquelle ils doivent le jour, c'est un devoir impérieux commandé par la religion et par l'humanité. Saint Vincent-de-Paul mérita la vénération de son siècle et celle de la postérité pour avoir ouvert et multiplié les asiles destinés à les recevoir.

Sans doute, en accomplissant ce devoir de charité et d'humanité, on doit le faire avec autant d'économie que possible ; mais il ne faut pas que l'économie devienne

funeste aux malheureux que l'on a voulu conserver et sauver.

Entre une question d'humanité et une question d'argent, le choix ne peut être un instant douteux.

Si on se préoccupe principalement de la question matérielle et financière, on pourra parvenir peut-être à diminuer la charge qui pèse sur le département, soit par la suppression de la majeure partie des tours, soit par la centralisation du service des enfants trouvés dans un seul hospice, soit par les mutations fréquentes, soit en multipliant les entraves aux dépôts par une surveillance poussée trop loin; mais ce sera au préjudice de la vie ou de la moralisation des malheureux enfants.

Supprimer les tours ou les surveiller, dans le but de découvrir les déposants, c'est, il faut en convenir, à peu près la même chose.

C'est une vérité d'expérience, que personne ne peut nier, que presque tous ceux qui déposent des enfants ne veulent pas être connus et prennent toutes les précautions nécessaires pour arriver à ce résultat. Si l'on surveille les tours de manière à connaître les déposants et à remonter ensuite peut-être, par des conjectures, jusqu'à la mère qui a voulu cacher sa honte, qu'arrivera-t-il? C'est qu'on éloignera infailliblement les déposants. Toutes les mères garderont-elles pour cela leurs enfants? Non; mais ces malheureux, privés de cet asile protecteur que la charité leur avait ouvert, seront exposés, comme autrefois, dans la rue ou sur le seuil d'une maison, aux risques d'y périr de froid ou d'inanition. Qu'on ne dise pas que c'est là de l'exagération. Qu'on se reporte, par la pensée, à ce qui se faisait avant l'établissement des hospices pour les

enfants trouvés. N'est-ce pas pour remédier à ces désordres; n'est-ce pas pour ne point placer la mère coupable entre la crainte du déshonneur et la pensée du crime, que les tours ont été établis? Leur forme même n'est-elle pas la preuve du but qu'une ingénieuse charité s'est proposé en les créant? Et si on les supprime ou si on les dépouille de ce mystère qui fait toute leur efficacité dans l'intérêt de l'humanité, ne manque-t-on pas complètement le but? Ne doit-on pas craindre que le crime d'infanticide, déjà trop commun, ne le devienne davantage?

Comment veut-on, d'ailleurs, que la surveillance puisse s'exercer? Veut-on que la personne qui veille au tour soit là continuellement, le jour et la nuit, l'œil et l'oreille au guet, pour épier le moment toujours incertain où un dépôt se fera? Cela serait impossible. Ne sait-on pas comment les dépôts s'effectuent? Une personne arrive, presque toujours la nuit; elle place un enfant dans le tour, sonne, et déjà elle a disparu avant que le surveillant ait eu même la possibilité de l'apercevoir.

Les tours doivent être surveillés, sans doute, mais bien plus dans le but de recueillir immédiatement les pauvres enfants nouveaux-nés qu'on y dépose, que dans le but de découvrir les déposants. La surveillance exercée dans ce dernier but, alors qu'elle serait possible, équivaudrait à la suppression des tours, et cette suppression serait une mesure funeste, contraire à l'humanité et d'ailleurs inefficace.

La centralisation du service des enfants trouvés dans un seul hospice produirait-elle de plus heureux résultats? La négative ne paraît pas douteuse. Cette mesure, abstraction faite même des considérations que je viens d'indiquer, serait

fatale à la vie d'un grand nombre d'enfants. Je crois pouvoir le démontrer par des faits que j'ai été à même d'observer comme membre de la Commission administrative de l'hospice de Coutances.

Les enfants exposés à l'hospice de Granville sont immédiatement transportés à Coutances. Eh bien, la mortalité est proportionnellement beaucoup plus considérable parmi ces enfants que parmi ceux déposés directement dans le tour de l'hospice de Coutances. Ainsi, en 1840, sur treize enfants venus de Granville, dix sont morts dans l'année de leur arrivée, et la plus grande partie dans le premier mois; un mourut le jour même de son arrivée.

En 1842, la moitié ont aussi succombé dans l'année de leur arrivée.

Voici un autre fait plus grave et qui démontre de plus en plus le danger de ces transports lointains d'enfants nouveaux-nés.

Il y a une dizaine d'années, M. le préfet de la Manche ordonna que tous les enfants déposés à Saint-Lo fussent transportés à Coutances, et que ceux déposés à Coutances fussent envoyés à Saint-Lo.

Qu'arriva-t-il? La plus grande partie des enfants venus de Saint-Lo à Coutances ont péri fort peu de temps après leur arrivée. Ils arrivaient fatigués et malades. J'en ai vu jusqu'à six à la fois que les nourrices avaient rapportés à l'hospice, ne voulant pas encourir le reproche de les avoir mal soignés.

La Commission, effrayée de cette mortalité, réunit les médecins de l'établissement, les pria de visiter les enfants et de lui indiquer les causes du mal; ils n'hésitèrent pas à l'attribuer au transport. La Commission s'empressa de

transmettre leur rapport et ses observations à M. le préfet, qui suspendit aussitôt l'exécution de cette mesure désastreuse.

Ces faits sont graves, et ils démontrent d'une manière bien évidente le danger du transport lointain des enfants nouveaux-nés. Et si le transport de Granville ou de Saint-Lo à Coutances a produit de si déplorables résultats, que serait-ce lorsque, de tous les points du département, il faudrait transporter tous les enfants trouvés dans le seul asile qui leur serait ouvert?

Un autre inconvénient de cette centralisation serait la difficulté de trouver des nourrices pour tant d'enfants réunis sur un même point. Il est évident qu'on ne pourrait pas faire un choix comme on le fait maintenant.

Jadis on a eu recours à la mesure des déplacements; depuis long-temps l'administration supérieure y a renoncé. Elle a bien fait; car en supposant même qu'on en pût retirer de faibles avantages pécuniaires, parce que quelques mères reprendraient leurs enfants ou que quelques nourrices, qui s'y seraient attachées, les garderaient, ces avantages ne pourraient en aucune façon balancer les inconvénients physiques et moraux qui en résultent pour les enfants. Plus les déplacements seraient fréquents, plus la mesure serait désastreuse.

D'abord, y a-t-il un grand avantage sous le rapport pécuniaire? Non, car les déplacements entraînent eux-mêmes des frais assez considérables, qui compensent bien, peut-être, l'économie de quelques enfants de moins.

Il est assez rare de voir les mères elles-mêmes reconnaître les enfants qu'elles ont abandonnés. La majeure partie de ceux qui ont été réclamés dans les divers dé-

placements, l'ont été par des nourrices qui s'y étaient attachées et qui, n'écoutant, dans le premier moment, que ce sentiment d'affection, aimaient mieux s'en charger gratuitement que de s'en séparer.

Mais une fois privées de la rétribution mensuelle, chargées souvent elles-mêmes d'une famille, elles ont regretté d'avoir cédé à ce premier mouvement de sensibilité. On en a vu qui ont été obligées d'abandonner de nouveau ces malheureux enfants, et d'autres n'avaient, pour les conserver, que la ressource de les envoyer mendier.

Dans l'origine, la mesure des déplacements put effrayer quelques mères en petit nombre, qui n'avaient pas entièrement renoncé à l'idée de reprendre un jour et de reconnaître leurs enfants; mais bientôt elles ont su qu'il leur serait aussi facile de les retrouver dans un autre hospice que dans celui du dépôt. D'un autre côté, les nourrices, sachant qu'on pouvait, d'un jour à l'autre, leur enlever l'enfant qui leur avait été confié, s'y sont moins attachées. De là est venu que, dans les dernières mutations, les réclamations ont été bien moins nombreuses, et elles le deviendraient d'autant moins que l'on serait plus familiarisé avec l'idée de ces mutations.

On sait que les nourrices s'attachent aux enfants qu'elles ont élevés. Quand on les leur a laissés jusqu'à douze ans, il est bien rare qu'à cet âge ils rentrent à la charge des hospices. Les nourrices mettent une sorte d'amour-propre à leur trouver une place, et il n'en est pas ainsi quand elles les ont reçus déjà grands et qu'elles ne les ont eus que peu de temps. Quand une bonne nourrice vient chercher un enfant à l'hospice, elle s'informe toujours si elle peut espérer qu'on le lui laissera. C'est au

moins ce qui se passe à Coutances, et il en doit être d
même ailleurs, car c'est un sentiment naturel.

Les mutations causaient la mort d'un certain nomb
d'enfants. On peut s'en convaincre en faisant la statistiq
des décès pendant le temps que l'on faisait ces mutatio
et depuis qu'elles ont cessé, et en comparant les deu
époques.

Mais c'est sous le rapport moral surtout que la mesu
des déplacements a, pour les enfants, de funestes cons
quences.

Si la nourrice s'attache à l'enfant, celui-ci s'attach
aussi à sa nourrice; elle est pour lui presque une mèr
Il a besoin d'avoir quelqu'un qui l'aime et qu'il puiss
aimer. La maison de sa nourrice devient sa maison; il re
trouve là une famille qui peut le protéger; il n'est plus u
être isolé sur la terre.

Si vous brisez sans cesse ces liens qui remplacent pou
lui ceux de la famille qui l'a rejeté, il ne s'attachera plu
à rien. Transplanté à chaque instant d'un pays dans u
autre, il ne prendra racine nulle part. Il n'aura pa
pour la nouvelle nourrice à laquelle vous le confierez cett
affection qu'on a pour celle qui nous a prodigué les pre-
miers soins, et cette seconde nourrice ne pourra, de so
côté, lui porter le même attachement que la première. I
est bien à craindre que l'enfant, ainsi ballotté, ne devien
un vagabond et un homme dangereux pour la société.

NOTICE

SUR LES

OUVRAGES RELATIFS A L'HISTOIRE DU COTENTIN ET DE LA NORMANDIE

Qui se trouvent à la Bibliothèque de Coutances ;

PAR M. G. LETERTRE,

Officier de l'Université, Bibliothécaire de la ville de Coutances
et Membre de l'Association normande.

On doit aux morts la vérité impartiale ;
aux vivants la vérité bienveillante.

MESSIEURS,

Ce serait une nomenclature peu attrayante, et qui, d'ailleurs, ne vous offrirait rien de nouveau, que l'analyse ou catalogue explicatif des ouvrages que la bibliothèque de Coutances acquiert chaque année, soit par l'emploi des fonds votés par le Conseil municipal, soit par l'envoi d'ouvrages fait, à titre de don ou d'échange, aux bibliothèques publiques par la munificence éclairée du Gouvernement, soit enfin par l'hommage bienveillant que lui font de leurs productions estimables des écrivains qui honorent la Normandie et la France, ou par la libéralité patriotique de citoyens recommandables qui aiment à lui offrir des volumes imprimés ou des manuscrits qu'elle recueille avec empressement et reconnaissance.

Je crois devoir, par cette considération d'opportunité,

me restreindre à traiter des seuls ouvrages qui offrent des documents historiques, biographiques ou littéraires, sur la Normandie et sur le Cotentin en particulier.

Mais, profitant de cette solennelle réunion, qui voit heureusement rassemblés les députés des deux Associations normande et bretonne, je parlerai quelques instants des savants et hommes de lettres de la Bretagne, dont les lecteurs peuvent consulter les écrits à la bibliothèque de Coutances.

Vous connaissez, Messieurs, l'*Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*, avec des observations critiques et historiques par Charles Trigan, docteur de Sorbonne, né à Quettreville, près Coutances, et curé de Digoville, paroisse voisine de Cherbourg (in-4°, imprimé à Caen de 1756 à 1761). Cet ouvrage, qui renferme, suivant le docte M. Weis, bibliothécaire de la ville de Besançon, *de l'érudition et une critique judicieuse*, se termine à la fin du XIIe siècle, à peu près à la conquête ou réoccupation de la Normandie sur les Anglais par Philippe-Auguste (1203 et 1204).

Trigan fournit d'intéressants détails sur nos premiers historiens normands : Dudon de Saint-Quentin, Orderic Vital, Guillaume de Jumièges, et sur tous les hommes célèbres que le clergé *de Normandie a donnés à l'Eglise de France*.

A cette époque, l'histoire laïque n'existe pas, ou du moins elle n'est encore écrite que par des auteurs ecclésiastiques. C'est qu'en effet la science seule illustre les individus comme les nations, et que le clergé possédait alors exclusivement les lumières aujourd'hui répandues par le bienfait d'une instruction plus développée dans toutes les classes de la société ; car, si nos lois proclament l'égalité civile, c'est la science et le talent qui font naître

et qui maintiennent l'égalité morale, qui en garantit la durée.

De notre temps, l'histoire, devenue éminemment nationale, constitue une intéressante partie des études classiques, et d'illustres écrivains la cultivent avec succès. Ce sera, sans doute, l'une des gloires de notre âge, dans le déclin de quelques autres parties de notre littérature, que de nous l'offrir enrichie par l'érudition, éclairée par la critique.

C'est encore à un écrivain ecclésiastique normand (1) que nous devons l'*Histoire sommaire* et l'*état géographique de la province de Normandie* (in-12 ; Rouen, 1690 et 1722).

Cet ouvrage, moins estimé que le précédent, renferme néanmoins plus de documents pour l'histoire civile de cette province. On trouve, à la fin de chaque volume, des remarques et additions qui ne sont point à négliger pour l'érudition historique ou géographique; mais, sans doute, l'ouvrage laisse à désirer pour la méthode et le choix des matériaux, ainsi que pour le style, qui nous a paru prolixe plutôt qu'abondant.

Omettons nous-même, pour nous préserver d'un pareil reproche, grand nombre de livres, plus ou moins intéressants, sur l'histoire locale de Normandie, persuadé que l'histoire de chaque cité, fort curieuse et fort instructive pour ceux qui l'habitent, n'offre pas les mêmes titres aux recherches et à l'attention des étrangers. Nous citerons pourtant les *Origines de Caen*, par le célèbre Huet; les

(1) Louis Le Vavasseur de Masseville, prêtre, né, selon les uns à Montebourg, selon d'autres à Joyanville, paroisse voisine (né en 1647, mort en 1733).

Essais historiques sur la ville de Caen, par feu l'abbé de La Rue, qui fut plus d'une fois son continuateur, en l'éclairant lui-même par une critique qui n'a pas toujours été à l'abr de toute observation. Parmi les historiens des autres ville de la Normandie, je remarque, entre plusieurs autres l'abbé Béziers, qui a écrit l'*Histoire de Bayeux* (imprimé en 1773 et en 1769); la *Chronologie historique des baillis e des gouverneurs de Caen* (1).

Un des plus anciens monuments, qui se rapporte à la fois à l'histoire de Normandie et à la conquête de l'Angleterre, c'est le *Domsday book vel libers censualis*, ou le registre des fiefs et tenures cadastrés. Il renferme, en effet, la liste de tous les domaines appartenant à la couronne, soit en propre, soit concédés à charge d'hommage et de redevances, de services réels ou personnels.

La confection de ce *grand terrier* d'Angleterre offrait à Guillaume-le-Conquérant, suivant l'observation des savants traducteurs et annotateurs, une connaissance exacte des immeubles situés dans ses nouveaux états. « Elle lui avait révélé le nom, l'état et l'influence que pouvaient exercer sur le peuple les anciens et les nouveaux propriétaires, en raison de l'étendue et de la nature de leurs possessions. » Les auteurs de ces recherches sur le *Domsday*, MM. Léchaudé d'Anisy et le marquis de Sainte-Marie, ont donné, en outre, sur les familles nobles qui possédaient ces fiefs et tenures, des notices généalogiques d'un grand intérêt.

Quoique l'un des doctes collaborateurs manque dé-

L'abbé Béziers, chanoine du Saint-Sépulchre, appartenait à l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

sormais à cette œuvre, il est permis d'espérer qu'elle se poursuivra jusqu'à son entier achèvement, et que l'accueil qu'on devait à cette importante publication encouragera l'antiquaire distingué, qui reste chargé de ce travail, à continuer de mettre à la portée des lecteurs la collection entière de ce monument original.

Puisque nous parlons de l'histoire de Normandie, n'oublions pas de faire observer que la bibliothèque de Coutances possède la collection d'André Duchesne, intitulée : *Historiæ Normannorum scriptores.* Là se lisent les chroniques de Dudon, doyen de St-Quentin ; d'Orderic Vital, de Guillaume de Jumièges, et d'autres fragments plus ou moins étendus, mais également curieux, relatifs à l'histoire de cette province : c'est, je crois, le recueil le plus complet des historiens qui ont écrit en latin l'histoire de Normandie. Dédié par l'auteur *clero, senatui, populoque Rothomagensi*, il fut imprimé et parut à Rouen en 1619. (Senatui — au Parlement.)

Cet ouvrage, assez rare, le devient chaque jour davantage, et en rend, par suite, l'acquisition plus précieuse.

Parmi ces anciens monuments de l'histoire de Normandie, comme celle de tous les peuples au berceau, il faut compter les chroniques en vers ou plutôt en rimes. C'est ainsi que maître *Robert Wace*, poète ou *trouvère* en même temps qu'historien, né à Jersey, élevé dans les écoles de Caen, a écrit l'histoire rimée, en langue romane, des chefs ou ducs de Normandie, depuis Hastings (867) jusqu'à la bataille de Tinchebray (1106), racontant en détail tous les faits qui ont signalé cette période de deux cent trente-neuf ans, dans un récit presque aussi

long que l'*Illiade*, puisqu'il renferme 16,547 lignes rimées.

La critique littéraire a remarqué que, dans ces temps si différents de notre siècle, les vers étaient préférés, du moins pour la langue vulgaire, aux annales écrites en prose.

Orderic Vital, à peu près contemporain de Robert Wace, a écrit en latin. Il destinait surtout son livre au clergé, tandis que Robert Wace se servit de la langue romane, plus familière aux seigneurs et aux peuples qui devaient y lire l'histoire de leurs ancêtres. Orderic Vital s'occupe plus particulièrement de l'histoire ecclésiastique, de la vie des pieux cénobites, tandis que le *trouvère* Robert Wace, suivant son allure poétique et aventureuse, se plaît davantage aux récits des exploits variés et des faits d'armes des héros normands.

Mais les uns et les autres parmi ces vieux historiens narrateurs, à qui leur bonne foi crédule et la simplicité de leur langage donnent le mérite, aujourd'hui si peu commun, de la naïveté, ont offert dans leurs chroniques les origines, les traditions et les annales de ces premiers temps, et ils ont été pour leurs successeurs en histoire normande ce que Grégoire de Tours a été et est encore pour les historiens français. Parmi les œuvres historiques qui sont plus ou moins redevables à la collection latine des vieux chroniqueurs normands, nous indiquerons, comme se trouvant à la bibliothèque de Coutances, l'*Histoire des Normands, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre, en* 1066 (in-8°; Rouen, 1835); par M. Théodore Licquet, ancien conservateur de la biblio-

thèque publique de Rouen, et auquel nous devons d'autres productions estimables. Cette histoire est précédée d'une introduction sur la littérature, la mythologie, les mœurs des hommes du Nord, par G.-B. Depping, connu par son érudition dans les langues, les monuments et la littérature du Nord, qui lui ont mérité des distinctions honorables. Les lecteurs trouveront des notions intéressantes sur la cosmogonie des Scandinaves, et cette idolâtrie belliqueuse que les peuples du nord de l'Europe apportèrent et firent régner dans le Cotentin pendant plus de soixante-dix ans (de 841 à 912). C'était ce culte d'Odin que la poésie a entrepris, sans beaucoup de succès, de substituer aux riantes fictions, aujourd'hui usées il est vrai, du paganisme grec et des dieux d'Homère. Quoiqu'il y ait, entre les deux systèmes mythologiques, une filiation peu difficile à saisir, notre faible vue a cru y reconnaître l'empreinte diverse des climats de la Grèce et de la Calédonie.

M. Licquet a eu la précaution, si instructive pour les lecteurs, et que l'école historique moderne a eu raison d'adopter, de citer ou d'indiquer au bas des pages les textes des vieux historiens normands dont il traduit ou développe les passages. Ce caractère, d'irrécusable authenticité, recommande, en général, les historiens de notre époque ; il donne la facilité de recourir aux sources antiques où ils ont puisé, et de pouvoir juger en même temps de leur exactitude et de leur fidélité.

Cette méthode de citation a été également suivie par M. Depping dans l'ouvrage qui fait suite à celui de M. Théodore Licquet : *Histoire de Normandie sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs, depuis la con-*

quête de l'Angleterre (1066) *jusqu'à la réunion de la Normandie au royaume de France* (1204) (1).

Les deux ouvrages dont nous venons de parler, et qu se recommandent par l'exactitude et la clarté, nous pré sentent, pour le temps où la Normandie formait un éta gouverné par ses propres lois, une histoire enfin laïque « qui a dépouillé cet ancien caractère ecclésiastique, typ presque général de l'histoire au moyen-âge.

Citons, après ces histoires, qui embrassent l'ensembl des fastes de la Normandie, des épisodes, plus ou moins brillants, tirés des diverses périodes qu'elles renferment.

Le plus récent, et tout-à-fait propre au Cotentin, c'est l'*Histoire des guerres de religion dans le département de la Manche*, par M. Delalande, avocat à Valognes (in-8°, imprimé en 1844).

Ce livre, d'une lecture facile et qui n'est pas dénuée d'intérêt, atteste la connaissance de documents imprimés ou manuscrits que nous ont laissés sur ce sujet tant d'écrivains animés de passions si diverses et d'intérêts si opposés. On y retrouve avec plaisir les traits distinctifs de ces capitaines normands du XVIe siècle (1562, et années suivantes, jusqu'au milieu du règne de Henri IV), qui, dans des camps rivaux et avec des fortunes diverses, ont également consigné dans les chroniques du Cotentin les titres d'une durable renommée: l'intrépide et malheureux Montgommery ; le politique, le prudent, l'heureux Ma-

(1) M. Daunon (*Journal des savants*, janvier 1836) fait observer que, dans cette période de temps embrassée par M. Depping, la difficulté pour l'historien est de ne pas écrire à la fois les annales des Normands et des Anglais.

tignon ; l'inflexible protestant Bricqueville de Colombières; l'infatigable et aventureux ligueur Dutourp , mais partout la politique se couvrant , comme toujours , du manteau sacré de la religion.

Nous pouvons louer encore, dans cet ouvrage, le mérite d'avoir fait marcher de front , sans les confondre , tant d'actions simultanées , tant d'intérêts communs en apparence et différents en réalité ; de les avoir dégagés du caractère indélébile de l'esprit de secte ou de parti , le plus fréquent écueil des historiens , mais le plus funeste à leur gloire comme aux intérêts de la vérité.

Un épisode plus brillant et plus heureux pour notre patrie , et que l'antique Neustrie place au premier rang parmi ses gloires nationales , c'est la *remarquable Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* , d'Augustin Thierry (in-8° avec atlas ; Paris , 1836). La réputation de cet ouvrage est désormais trop bien établie pour qu'elle puisse avoir besoin d'éloges , louée qu'elle a été par les modèles et par les maîtres de son art ; nous préférons transcrire ici un fragment de l'introduction, qui nous révèle le plan et la pensée de cet historien érudit, penseur et éloquent , qui nous intéresse à la cause des vaincus que le vulgaire des historiens avait désertée et proscrite pour flatter les vainqueurs : « Les classes supérieures et inférieures qui s'observent avec défiance et luttent ensemble pour des systèmes d'idées et de gouvernements , ne sont autres , dit-il , dans plusieurs pays , que les peuples conquérants et les peuples asservis d'une époque antérieure. Ainsi, l'épée de la conquête, en renouvelant la face de l'Europe et la distribution de ses habitants , a laissé sa vieille empreinte sur chaque nation , créée par le mélange

de plusieurs races. La race des envahisseurs est restée nation privilégiée, dès qu'elle a cessé d'être une nati part.

» La race envahie.... a formé comme une sociét parée à côté de l'association militaire des conquér Cette classe s'est révélée à mesure que s'est affaiblie ganisation féodale de la noblesse issue des anciens quérants. »

Voilà des vues vraies et profondes ; c'est le géni l'observation qui caractérise les grands historiens.

Notre honorable compatriote , M. Gauthier d'Arc , a laissé, jeune encore, une mémoire recommandée pa travaux de la diplomatie , l'étude des langues de l'O et la culture approfondie de notre histoire , s'était, doute, efforcé de marcher sur les traces de l'illustre au de la conquête de l'Angleterre dans son *Histoire de la quête des Normands en Italie , en Sicile , en Grèce* (in Paris , 1830 , avec atlas). On peut du moins le conc de l'aveu modeste qu'il a consigné dans sa préface : «] de moi l'orgueilleuse prétention de remplir cette v lacune historique (celle qu'a laissée l'absence d'une toire qui rajeunit les antiques récits de Guillaume de T la manière supérieure dont quelques parties de nos an ont été récemment présentées offrirait un point de c paraison trop dangereux. »

En convenant des dangers du parallèle que ne point dissimulés l'auteur lui-même , nous lui devons c reconnaissance pour avoir uni aux matériaux que l fraient nos historiens normands, les chroniques des gieux du Mont-Cassin ; la plupart avaient été témoins faits d'armes prodigieux qu'ils racontaient, accomplis

la Calabre par l'intrépide Robert Guiscard et les autres fils belliqueux de Tancrède de Hautteville.

M. Gauthier d'Arc, chargé plusieurs années de fonctions diplomatiques à Naples, avait pu consulter par lui-même les manuscrits de l'abbaye célèbre, qu'il visitait avec la religion de l'antiquaire. Il en a traduit de nombreux passages, aussi bien que l'histoire écrite en grec par Anne Commène, fille de l'empereur Alexis I[er], qui régnait à Constantinople, depuis 1080 jusqu'en 1118.

La Société des antiquaires de Normandie et la Société royale académique de Cherbourg le comptaient au nombre de leurs membres.

La gloire de ses guerriers normands est en quelque sorte un patrimoine de notre cité (Coutances), et les souvenirs de Tancrède et de ses fils nous rappellent toujours ces héros majestueux *nés plus encore pour commander que pour combattre* : *non ad pugnandum, sed ad regnandum genitos*, suivant les termes de Fazel ou Fazelli, dans son livre *de Rebus siculis*, *decades duæ*.

Le livre de M. Gauthier d'Arc me ramène assez naturellement à l'histoire de la ville de Coutances ; nous avons parlé ailleurs des manuscrits de Toustain de Billy, de l'abbé Le Franc, de M. Demons ; mais nous croyons devoir nous arrêter sur deux histoires des évêques de Coutances, dont les auteurs ont puisé, avec raison, dans les mémoires inédits que nous venons de citer.

La première, au moins par ordre de date, est *l'Abrégé de la vie des évêques de Coutances, depuis St-Ereptiole à l'épiscopat de Léonard de Matignon* ; par Rouault, curé de St-Pair. (In-12 ; Coutances, 1742.)

Cet auteur ne nous a paru manquer ni de sincérité, ni

même d'érudition, particulièrement dans l'*Histoire ecclésiastique*. Il pourra paraître crédule à bien des lecteurs; mais son impartialité le rend estimable : un peu exagéré dans ses éloges, du moins il reste fidèle à la vérité dans les jugements sévères qu'il a dû porter de certains prélats. Nous nous dispenserons de citations qui ne prouveraient que trop la véracité de l'historien. Nous trouvons entre Rouault et Toustain de Billy, dont le manuscrit est antérieur à l'histoire imprimée du premier, une grande analogie dans le caractère, les sentiments et le style.

Mais de même que cet historien des évêques de Coutances ne croit point devoir couvrir leurs défauts d'un voile trop officieux, il loue avec candeur et sans réticence leurs vertus évangéliques et les monuments de leur piété. Sa bonne foi lui fait pardonner l'exagération de ses louanges, dont nous ne citerons qu'un exemple, tiré de l'éloge de l'illustre famille des Matignon : « Ce serait s'engager dans un labyrinthe dont on ne sortirait pas, si on entreprenait de rapporter, en détail, les honneurs, la gloire et les trophées dont la maison des Matignon a toujours été et est encore aujourd'hui comblée (Page 394). » Voilà un style peu élégant, mais c'est le langage d'un écrivain persuadé.

Le second livre, sur le même sujet, d'une impression plus récente (in-8°; Coutances, 1839), c'est l'*Histoire des évêques de Coutances, depuis la fondation de l'évêché jusqu'à nos jours*; par M. l'abbé Le Canu, curé de Bolleville.

A la lecture de cet ouvrage, on s'aperçoit que l'histoire locale a puisé à des sources plus nombreuses, plus modernes et plus savantes; l'auteur a également consulté les historiens profanes et ecclésiastiques. Ces deux sortes de documents, qui se complètent les uns par les autres,

›nnent à l'histoire plus de confiance et d'autorité, et ils anquent en général à nos vieux chroniqueurs et aux écriins ecclésiastiques, qui n'empruntent guère leurs citaons qu'à des textes de l'histoire sacrée ou religieuse. ous ne pouvons qu'approuver le système de notes histoques et critiques placées dans l'ouvrage de M. l'abbé e Canu, et les tableaux synchroniques de l'histoire conmporaine dont le président Hénault donna, je crois, le remier, et l'exemple et le modèle.

L'histoire des évêques est terminée par un tableau des aroisses dont les noms ont été, pour l'auteur, l'occasion e rappeler d'instructives ou d'ingénieuses étymologies, iérite que l'on retrouve aussi dans les *Etrennes coutanises*, de M. l'abbé Pitton-Desprès.

Ce ne sont pas des érudits vulgaires que ceux qui, dans otre province, ont travaillé avec succès à ces recherches avantes. Bochart (1), dans sa *Géographie sacrée ;* Huet, ans ses *Origines de Caen ;* feu l'abbé de La Rue et M. de erville se sont montrés leurs continuateurs dans cette artie philologique des origines où l'on interroge le nom es localités pour s'instruire des peuples qui les habitèrent.

Sans pousser plus loin l'examen ou la critique de prouctions estimables sous plus d'un rapport, nous nous ermettrons une seule observation générale que nous souettons au jugement des lecteurs éclairés, et qui rentre, ous le pensons du moins, dans l'esprit avoué et professé ar l'Association normande : c'est que l'impartialité, ca-

(1) Geographia sacra : prior pars Phaleg (vel dispersio Gentium) ; tera pars *Chanaam*, vel de coloniis et linguâ Phœnicum. (In-folio ; adomi, 1647).

ractère essentiel de l'histoire, défend que des passions ou des intérêts, qui ne sont pas ceux de la vérité, puissent trouver place dans des ouvrages de pure érudition, qu'ils déparent au lieu d'enrichir.

Cette remarque ne peut s'appliquer à l'histoire du Mont St-Michel, par M. l'abbé Desroches, curé de Folligny, maintenant d'Isigny. (In-8°, avec atlas; Caen, 1838.)

Elle annonce et prouve de longues études historiques et une connaissance approfondie des livres imprimés et des nombreux manuscrits qui offrent des rapports ou présentent des renseignements relatifs au sujet qu'il a traité avec une étendue qu'on rencontrerait difficilement dans les histoires déjà publiées de cette abbaye célèbre et du diocèse d'Avranches, dont il a recueilli, avec une patiente recherche, les annales religieuses.

Les lecteurs, curieux de la poésie romane, trouveront, à la fin du second volume, des poèmes et fragments de poèmes du XIVe siècle: *Extraits des archives du Mont-Saint-Michel.*

C'est un prieur du Mont-Saint-Michel qui a composé ces poésies dans lesquelles la simplicité des pensées n'est point inférieure à la naïveté du style. Si le consciencieux archéologue, auquel nous devons l'*Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, peut rencontrer des contradicteurs sur le nouveau champ de bataille qu'il lui a plu, le premier, d'assigner, dans l'Avranchin, à la guerre maritime de Jules César et des Venètes de l'Armorique, nous aimons à croire qu'il n'en trouvera point sur l'incontestable érudition dont ses laborieuses recherches offrent l'irrécusable témoignage.

Mais il est des ouvrages d'une nouveauté instructive et

non contestée, et qui sont également au-dessus de toute prévention historique, soit dans l'érudition, soit dans la littérature et les arts.

Il est permis de ranger dans cette classe le grand et dernier ouvrage de feu l'abbé de La Rue : son *Histoire des bardes, des jongleurs, des trouvères normands et anglo-normands*. Cette mémorable composition a été, pour me servir des expressions de M. Frédéric Vaultier, de respectable et littéraire mémoire, *la pensée et comme l'objet de sa vie entière*.

La collection des poèmes du moyen-âge, écrits en langue romane, qu'il découvrit, le premier, à la tour de Londres, ouvrit aux Anglais ces richesses littéraires dont ils ne soupçonnaient pas ou dont ils dédaignaient la possession. Nous avons à regretter que cette mine si abondante pour les poésies des trouvères ne nous ait rien révélé des monuments des anciens bardes, ni des poèmes écrits en langue celtique. Mais le prospectus de la *bibliothèque nationale des Bretons*, imprimé à Rennes en 1844, nous promet des fragments du *Myroirian* ou Recueil des bardes gallois, avec le texte et la traduction (1). Du moins on chercherait vainement ailleurs plus de richesses historiques et littéraires sur les trouvères normands, que dans l'ouvrage de leur exact et savant historien. Vous parcourez, sans interruption, dans les deux derniers volumes, cette longue galerie de poètes normands, depuis Richard 1er, fils de Guillaume-Longue-Epée (933), jusqu'à Pierre Grin-

(1) Huet avait déjà cité *Thelesim* ou *Taliesin* et *Melkim*, dans son traité de l'*Origine des romans* (Page 154).

gore (1), né à Caen, et dont les pièces, nommées *Sotties* ou *Sottises*, furent représentées à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, sous le règne de Louis XII. C'est lui qui fit jouer *la Mère sotte*, pièce allégorique, où le pape Jules II, en guerre alors avec la France, était tourné en ridicule, par ordre du Roi.

Ainsi, la comédie politique, dont le théâtre d'Aristophane nous fournit tant d'exemples, n'était point inconnue à nos aïeux, et c'était alors la seule tribune ouverte au peuple pour se venger de ses oppresseurs par des peintures malignes et satiriques qui les exposaient à la risée publique.

C'est l'abbé de La Rue qui, confirmant par son érudition, en même temps qu'il la rectifiait par sa critique, l'opinion émise par Legrand-d'Aussy, a établi, sur des bases désormais durables, l'antique renommée des trouvères, dont, à la vérité, les productions ne l'emportent pas sur les poésies des troubadours par les richesses de l'imagination et du langage, mais qui offrent beaucoup plus de variété et de naïveté dans leurs ouvrages en vers, conçus sur un plus vaste plan et souvent d'un plus haut intérêt, et qui laissant à leurs rivaux le mérite d'avoir servi de premier type à la poésie italienne, se sont réservé la gloire d'avoir formé la langue française.

La bibliothèque de Coutances renferme encore, sur l'histoire ou la littérature de notre province, un grand nombre de livres dignes, sans doute, d'une analyse critique et raisonnée, mais que les bornes de cette notice ne nous per-

(1) La *Biographie universelle* fait naître en Lorraine ce poète normand.

mettent de mentionner qu'avec une brièveté que nous regrettons nous-même. Tel est l'estimable Recueil auquel avait consacré ses dernières années un vieillard respectable, honoré de nos regrets, feu M. Lange, de Caen, de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, et de la Société des antiquaires de Normandie. Les *Éphémérides normandes* (in-8°; Caen, 1833, 1834) contiennent, sans doute, des faits intéressants, des noms distingués dans les sciences, dans les lettres, dans la carrière des armes, dans la magistrature et le sacerdoce. On doit savoir gré au patriotisme studieux qui les a recueillis dans les archives publiques ou privées. Ce livre, protégé par les gloires diverses qu'il rappelle et par les vertus de son auteur, ne sera point laissé dans l'oubli; il aura toujours des droits à la sympathie des lecteurs qui s'intéressent à la patrie illustrée par tant d'hommes célèbres.

Telles sont encore les *Recherches et antiquités de la province de Neustrie*, à présent *duché de Normandie...*; par Charles de Bourgueville, sieur de Bras (in-8°; Caen, 1833).

Cette réimpression de l'édition de 1588 (chez Jacques Le Febure ou Fèvre, à Caen), qu'on doit au zèle érudit de M. G. S. Trébutien, qui avait déjà donné, en 1824, une édition des poésies de Sarrasin, est précédée d'une notice sur Charles de Bourgueville et ses ouvrages.

Ce premier historien de la ville de Caen, qui vécut sous sept règnes différents (de 1504 à 1593), a raconté, dans un style naïf, et avec une bonhomie pleine de candeur, ce qui s'était passé de son temps et sous ses yeux.

Après une introduction, consacrée à l'histoire de la

province, qu'il fait remonter jusqu'aux premiers ducs (1) qui gouvernèrent la Neustrie, sous l'autorité des premiers Rois de la seconde race, il rappelle brièvement Rollon et ses descendants, et cite l'épitaphe du héros normand :

« *Dux Normannorum cunctorum norma bonorum et Rollo* » *herus.* — Sous ce tombeau gist Rou, duc des Normands, » puissant guerrier. »

Aux faits historiques se trouvent annexés des détails géographiques sur la province. Le cours des rivières y est soigneusement indiqué, ainsi que la liste des abbayes relevant de chaque évêché.

Charles de Bourgueville n'oublie point la cathédrale de Coutances : « Et audit Coustances il y a un fort beau » temple et deux tours pyramides, et une au milieu que » l'on appelle la lanterne (Page 84). »

Robert Cenalis (Cénal ou Cénau), évêque d'Avranches, dans son *Gallica historia*, imprimée en 1557, et qu'on peut lire à la bibliothèque de Coutances, rend, de son côté, un hommage éclatant à la beauté surprenante du dôme ou de la lanterne : « *Spectaculum mirâ architecturâ contextum.* »

Dans le reste de son ouvrage, le sieur de Bras s'attache tout entier à l'histoire de Caen, et, à ce titre, il peut être considéré comme le précurseur de Huet et de l'abbé de La Rue, dans leurs *Origines et essais historiques de la ville de Caen*. Le lecteur sera bien aise de trouver ici le témoignage honorable que l'auteur des *Essais* s'est plu à rendre aux *Recherches et antiquités* de Charles Bourgueville. La science de celui qui loue ajoute au poids de l'éloge : « Il

(1) Aubert, en 752, et Richard, son fils. Ils portaient *l'oriflamb* ou *oriflamme* au sacre des Rois de la seconde race.

» recueillit, le premier, tout ce qu'il put trouver d'inté-
» ressant pour l'histoire de Caen, et surtout sur le siècle
» où il vivait. Aussi ses recherches sont un monument que
» la postérité accueillera avec d'autant plus de faveur,
» qu'elles furent écrites dans un temps de trouble et
» d'anarchie, au milieu des agitations de l'esprit de parti,
» et cependant toujours avec le ton simple et de bon-
» homie qu'emprunte quelquefois la vérité.... »

C'est acquérir un titre à la bienveillante estime du pays que de consacrer ses loisirs à reproduire ses annales, à enrichir ses souvenirs, et, par une étude curieuse et savante, à rajeunir et à remettre en lumière des faits que le temps aurait peut-être effacés. C'est ainsi que M. Emile Lechanteur de Pontaumont, dans un voyage historique, artistique et littéraire, a fait revivre ingénieusement les faits, les mœurs et le style du XIV[e] siècle, pour peindre la Normandie en 1380, sous le règne de Charles V, dit le Sage. (Raoul de Rayneval, etc., in-8°; Cherbourg, 1832.)

On trouvera dans l'*Histoire du Bocage*, dans l'*Histoire militaire et archéologique des Bocains*, par M. Richard Seguin (in-12; Vire, 1810, 1816, 1822), une érudition puisée dans l'étude des livres et même des manuscrits. L'*Essai sur l'histoire de l'industrie du Bocage* offre, sans doute, des notions utiles à recueillir pour la statistique des arts et métiers, et des fabriques de ce petit et intéressant territoire dans lequel l'auteur place Coutances, toujours citée comme la capitale ou le chef-lieu du Cotentin.

Nous regrettons que l'auteur se soit livré à de fréquentes digressions, que le défaut de méthode et l'imperfection de style n'aident pas à faire pardonner.

Dans ses *Notes sur le département de la Manche* (in-8°;

Caen, 1824), M. Houel a fait preuve de recherches consciencieuses et nombreuses sur l'histoire et l'archéologie ; il n'a pas négligé de consulter les origines, les mœurs et les traditions, et l'on s'aperçoit que les étymologies celtiques ne lui sont point étrangères.

Peut-être, en relisant son ouvrage, regrettera-t-il qu'en quelques endroits l'imagination ait fait tort à la critique; peut-être aura-t-il pensé que, sur les faits relatifs à la ville de St-Lo, il s'est étendu sur des détails qui n'étaient pas toujours assez dignes de son attention.

Mais c'est avec plaisir que nous rendons hommage à l'amour de la vérité, à l'érudition et au patriotisme qui caractérisent les productions de l'auteur des *Notes sur l'histoire du département de la Manche.*

Après avoir cité, avec plus ou moins de détails, les ouvrages des auteurs normands qui ont traité de l'histoire de Normandie, nous profiterons de cette solennité, qui réunit à l'Association normande les députés de l'Association bretonne, pour vous entretenir quelques instants des estimables productions que nous devons aux recherches et aux études de quelques-uns de leurs savants compatriotes. Parmi ceux de ces ouvrages qu'on peut lire à la bibliothèque de Coutances, je ne dois pas omettre l'intéressante dissertation de l'abbé Manet, de St-Malo : *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont St-Michel et de Cancale ; des marais de Dol et Châteauneuf.*

Cet antiquaire géographe y expose la topographie ancienne et moderne du Cotentin jusqu'au cap Fréhel; il offre des détails pleins d'intérêt sur les désastres quasi-diluviens de la grande marée de 709, qui changea toute la configuration du littoral primitif ; inondation mémo-

able dans les fastes des deux provinces, sous laquelle disparurent des grèves considérables, de vastes forêts, des îles entièrement submergées ou n'offrant plus que les âpres sommités de quelques rochers arides, à la place de plaines fertiles et des bois séculaires qu'y aperçurent nos ancêtres.

Peu de livres renferment une érudition plus variée et plus judicieuse que le petit in-8° de l'abbé Manet, plein de recherches et d'observations aussi curieuses qu'instructives.

Il y a peut-être moins de méthode et assurément moins de brièveté dans les trois volumes imprimés à St-Brieuc et à St-Guingamp (depuis 1832 à 1836), par M. Habasque, président du tribunal civil de cette première ville.

Mais si la critique peut regretter d'y rencontrer parfois des détails un peu prolixes et qu'on rencontre ailleurs, cet ouvrage, accueilli avec un juste intérêt, présente un grand nombre de documents intéressants et curieux, et il offre partout à applaudir les sentiments du plus sincère amour pour le pays et pour toutes les améliorations susceptibles de le rendre plus prospère et plus éclairé.

C'est avec une vertueuse indignation que l'auteur s'élève contre le droit d'épaves, héritage féodal des vieux barons, encore revendiqué et exploité par les habitants des côtes de la Basse-Bretagne, qui regardent comme une dépouille qui leur est due le pillage des navires naufragés sur leurs rives inhospitalières. (Tome 1er, page 104).

La mendicité, restée indigène dans ce pays; les inhumations précipitées, l'antique et funeste coutume de sonner les cloches pendant l'orage, ne lui arrachent pas un blâme moins motivé, ni moins sévère.

Mais ce que l'auteur rappelle avec un véritable intérêt, « c'est l'attachement invincible de l'Armoricain ou Bas-Breton aux coutumes et au langage de ses aïeux, transmis de génération en génération avec une religieuse fidélité. » Si un druïde, continue M. Habasque, parvenait à secouer la poussière qui le couvre depuis quatorze cent ans, il comprendrait encore la langue, il reconnaîtrai les coutumes, il trouverait en Basse-Bretagne le peuple aussi crédule qu'il l'était de son temps ; il y verrait établie la croyance aux fées, qui descendent se chauffer au foyer du laboureur ou méditent sur les rives des mers. »

Ce passage confirme ce que l'historien normand des bardes et des trouvères avait dit du culte des fées, si célèbre de temps immémorial dans la Basse-Bretagne : « D'après les auteurs du XII[e] et du XIII[e] siècle, les fées bretonnes résidaient aussi dans la forêt de Brecheliant, près Quintin, et il n'était question que des prodiges qu'elles opéraient dans cette forêt sacrée. » (*Recherches sur les ouvrages des bardes*, page 64.)

Ces mœurs naïves, mais pittoresques, si fidèlement décrites par M. Habasque, dans ses *Recherches historiques sur le département des Côtes-du-Nord*, nous rappellent la *Galerie bretonne* (in-8°, avec planches gravées ; Paris, 1835).

La collection de ces dessins, due à Olivier Perrin, né à Rostreneu, en 1761, offre une suite de scènes champêtres et patriarcales où se déroule, suivant les âges de la vie, l'histoire domestique du Breton armoricain, depuis le baptême *Arvudisiant* jusqu'à la mort et aux funérailles de l'aïeul, *maro am dad'kos*. La peinture de ces mœurs antiques, toujours subsistantes au sein et malgré les progrès d'une civilisation perfectionnée, offre une teinte ori-

ginale et pour ainsi dire homérique, comme la description du combat de la lutte, près de tomber en désuétude, rappelle les cérémonies militaires et superstitieuses de la chevalerie au moyen-âge.

« Les deux adversaires, s'avançant l'un et l'autre, font le signe de la croix, se frappent dans la main et se jurent qu'ils resteront amis après le combat; qu'ils sont chrétiens et n'ont eu recours à aucune herbe enchantée, ni à ces pactes avec le diable, grâce auxquels la force d'un cheval ou d'un taureau l'abandonne tout-à-coup pour passer dans le corps du lutteur. » (*Galerie bretonne,* tome 2, page 127.)

Ces croyances absurdes, ou tout au moins frivoles, disparaissent ou vont disparaître par le bienfait d'une instruction plus largement, plus également répandue, et les lecteurs sensés ne seront guère plus touchés de leur catastrophe que les littérateurs raisonnables ne l'ont été de la désuétude de ces patois ou dialectes informes et pittoresques, malgré les réclamations anti-classiques de l'ingénieux érudit Charles Nodier, qui les appelle : « *la langue du père, la langue des pays, la langue de la patrie.* » (*Notions de linguistique des patois,* page 246.)

NOTE.

Des antiquaires, auteurs de mémoires intéressants pour l'histoire et l'archéologie, ont bien voulu faire don de leurs dissertations à la bibliothèque de Coutances ; c'est donc un devoir pour nous de consigner, du moins ici, le titre de leurs écrits et le témoignage de notre reconnaissance:

Une *Notice sur la découverte des restes d'une habitation*

romaine dans la mielle de Cherbourg, par M. Asselin, directeur de la Société royale académique de Cherbourg;

Essai sur l'histoire littéraire de Caen aux Xe et XIe siècles, par M. Georges Mancel, conservateur de la bibliothèque de la ville de Caen;

Notice sur un ancien manuscrit relatif au cours des fontaines de la ville de Rouen, par M. E. de la Quérière, de la Société des antiquaires de France et de Normandie;

Notice sur les bas-reliefs qui décorent la partie la plus ancienne de la nef de la cathédrale de Bayeux, par M. Ed. Lambert, bibliothécaire de Bayeux, membre de la Société des antiquaires de Normandie;

Réfutation des objections faites contre la tapisserie de Bayeux, à l'occasion de l'écrit de M. Bolton-Corney, par le même;

Notice historique sur l'abbaye de Lonlay, arrondissement de Domfront, par M. Renault, juge d'instruction à Domfront, aujourd'hui à Coutances, membre titulaire de la Société des antiquaires de Normandie, inspecteur divisionnaire de l'Association normande pour le département de la Manche;

Notice sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction primaire dans les cantons de Domfront et de Juvigny-sous-Andaine, par le même;

Essai sur la véritable origine et sur les vicissitudes de la cathédrale de Coutances, par M. l'abbé Delamare, vicaire-général du diocèse de Coutances, chanoine honoraire de Bayeux, membre titulaire des antiquaires de Normandie, correspondant du ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre correspondant de l'académie de Caen et de plusieurs autres Sociétés savantes;

Le Mont-Saint-Michel au péril de la mer, par M. G. S.

Trébutien, l'un des conservateurs de la bibliothèque de Caen et membre de la Société asiatique;

Biographie du contre-amiral Dumont d'Urville, par M. Isidore Le Brun, membre de plusieurs Sociétés académiques, nationales et étrangères;

Les poésies d'Olivier Basselin et de Jean Lehoux, éditées par M. Travers, secrétaire de l'académie des siences, arts et belles-lettres de Caen.

La bibliothèque de Coutances a reçu en outre, entre autres communications, les *Mémoires de la Société royale d'agriculture de Caen*, ainsi qu'un grand nombre d'opuscules intéressants, de M. Lair, secrétaire de la Société, etc.;

Les *Mémoires de la Société d'agriculture et de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Falaise*;

Les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bayeux*;

La collection complète de l'*Annuaire* de l'Association normande, depuis 1835 (première année) jusqu'à 1844 inclusivement.

Les ouvrages des auteurs qui ont traité des sujets étrangers à l'histoire de la Normandie, lesquels ont été donnés par eux à la bibliothèque de Coutances, feront la matière d'un article séparé.

Trop incompétent pour avoir un avis sur les matières qui concernent les monuments des beaux-arts aux ères *celtique*, du *moyen-âge* ou de la *renaissance*, nous ne croyons pas nous hasarder en assurant que, parmi les ouvrages artistiques qui se trouvent à la bibliothèque de Coutances, le lecteur en trouvera un certain nombre où il pourra s'instruire et se récréer en s'éclairant.

Les *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, par M. Prospert Mérimée, nous ont paru riches d'observations curieuses et nourries d'une érudition guidée par le goût.

L'ouvrage de M. E. de la Quérière, intitulé : *Description des maisons de Rouen*, a mérité les éloges de M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales*.

Ce cours d'antiquités monumentales, professé à Caen, en 1830, par M. Arcisse de Caumont, est devenu lui-même classique, et aide à former non-seulement des élèves, mais des maîtres, pour un enseignement qui manquait à l'archéologie, et qui sera désormais l'objet des études sérieuses de tous les antiquaires qui voudront reconnaître avec certitude les monuments de l'architecture religieuse, civile et militaire, aux trois ères celtique, romaine et du moyen-âge.

La bibliothèque de Coutances peut joindre aux ouvrages de M. de Caumont ceux de MM. Achille Deville, Auguste Leprévost, ses amis comme ses émules dans la science et l'histoire monumentales, et ses confrères à l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Les antiquités anglo-normandes de Ducarel, traduites et souvent expliquées par M. Léchaudé-d'Anisy, qui se trouvent également à la même bibliothèque, nous montrent l'alliance de l'histoire, de l'archéologie et de l'architecture. Cet ouvrage précédait et annonçait l'époque où l'on allait se livrer à l'histoire des arts, après avoir étudié l'histoire des peuples.

MÉMOIRE

SUR

LA VILLE DE COUTANCES,

PAR M. QUENAULT,

Maire de cette ville, Membre de l'Association normande.

La ville de Coutances est fort ancienne. Les Romains y avaient, dès le IIIe siècle, un établissement assez important, puisqu'ils y entretenaient une garnison nombreuse, sous le nom de légion flavienne. Des vestiges de leur civilisation, tels que médailles, poteries, murailles qu'on y rencontre à chaque pas, attestent leur domination dans notre contrée.

Coutances subit le sort des autres villes de la Gaule. Il passa de la domination romaine sous la domination Franque, qu'il conserva jusqu'au IXe siècle, où il fut brûlé par les Normands, qui épouvantèrent et désolèrent, à cette époque, la France par leurs terribles invasions. Les maux causés par ces guerres laissèrent de profondes traces dans le pays, qui vit, dans le XIe siècle, réédifier ses villes, rétablir ses églises, par les descendants de ceux qui les avaient détruites deux siècles auparavant. Coutances, après avoir été réuni à la France, passa sous la domination anglaise vers le milieu du XIVe siècle, dont il ne fut délivré, comme toute la Normandie, qu'après la bataille de Formigny, c'est-à-dire vers 1450. Le pays fut assez heureux jusqu'aux guerres religieuses du XVIe siècle,

dont nos ancêtres furent les témoins et les victimes. D'horribles massacres eurent lieu à Coutances, et ce furent les huguenots qui les exercèrent.

Depuis cette époque jusqu'en 1789, le pays a joui de la paix; et s'il a compté un trop grand nombre de victimes frappées par la hache révolutionnaire, en 1793, il n'a eu à déplorer que quelques escarmouches de la guerre civile, connue sous le nom de *chouanerie.*

En 1789, Coutances possédait à la fois évêché, présidial, amirauté et maîtrise des eaux et forêts.

Le diocèse de Coutances s'étendait depuis Cherbourg, au nord, jusqu'au-delà de Granville, au midi.

La juridiction du présidial comprenait la circonscription de territoire représentée aujourd'hui par le département de la Manche.

Le présidial avait d'abord siégé à Saint-Lo; mais cette ville ayant pris parti pour les protestants, il fut transféré à Caen. Ce n'est qu'en 1580 qu'il fut définitivement établi à Coutances. « Cette décision, dit Masseville, était la plus naturelle et la plus raisonnable, puisque Coutances est la capitale du Cotentin, et que, se trouvant presqu'au milieu du bailliage, les peuples de ce pays sont fort soulagés d'avoir leur tribunal chez eux-mêmes. » (Masseville, vol. 5, page 177.)

L'évêché avait attiré à Coutances des établissements religieux assez importants.

Cette ville avait un hôtel-Dieu, qui datait de 1209, époque où il avait été fondé par Hugues de Morville, évêque de Coutances; un couvent de jacobins dominicains fondé, en 1232, par un Paisnel; un couvent de capucins fondé en 1616, et un couvent de bénédictines fondé en 1638,

Coutances avait également un séminaire important, dont la fondation est due au P. Eudes, qui le fit bâtir en 1650.

Le collége est d'une date beaucoup plus ancienne; il remonte à 1499. Un nommé Jean Helye donna alors une maison, un jardin et une pièce de terre, pour servir de demeure au maître d'école et aux écoliers de Coutances. Tel était le titre modeste que portaient alors les chefs d'institution. En 1568, un nommé Michel y ajouta une maison attenante à celle déjà donnée.

Enfin, en 1602, messire de Tourlaville fit une donation de 120 écus de rente, pour gager et entretenir cinq professeurs. On voit, par cet acte, que le traitement était aussi modeste que le titre.

Les élèves qui fréquentaient ce collége étaient fort nombreux. En 1789, ils n'étaient pas moins de huit cents. Plus d'une fois on a eu à se plaindre de leur turbulence, et les commis de tabac, comme on les nommait alors, ont eu à soutenir contre eux de véritables batailles rangées, où la victoire n'est pas toujours restée à la loi. Il faut dire aussi que si on a eu à regretter, de leur part, quelques folies de jeunesse, encouragés peut-être par l'excessive indulgence de nos aïeux, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils se livraient à des études sérieuses; et le nombre d'hommes illustres qui en sont sortis, prouve que c'était un des colléges les plus distingués de la province. C'est dans ce collége que firent leurs premières études le fameux Tourville, de saint Evremond, Le Gentil de la Galaisière, l'astronome Delalande, de Saint-Pierre, Le Brun, architrésorier, et beaucoup d'autres qui, quoique n'ayant pas eu une aussi brillante carrière, n'en étaient pas moins des hommes fort éminents.

Coutances était donc, en 1789, la ville la plus considérable, par ses établissements religieux, administratifs et judiciaires, de la circonscription de territoire qui porte, aujourd'hui, le nom de département de la Manche. C'était le chef-lieu de cette circonscription, et l'on peut dire, avec Masseville, qu'il y était naturellement placé. En effet, dans un pays borné de trois côtés par la mer, cette ville était assez près de la côte pour être rapidement instruite des évènements de mer, et pas assez rapprochée pour être à la merci d'une incursion de corsaires. Elle est à une distance à peu près égale des deux points opposés au nord et au midi du département, Cherbourg et Saint-Hilaire, et l'élévation du terrain sur lequel elle repose en fait une position militaire importante, comme point d'observation.

L'assemblée constituante, dont on ne peut trop louer la sagesse et l'esprit de justice, avait maintenu, à Coutances, ses prérogatives. Cette ville a eu l'administration départementale; plus tard, elle fut transférée à Saint-Lo. C'est maintenant un fait accompli qu'on peut regretter, mais qu'on ne peut empêcher. C'est à nous de nous défendre contre de nouveaux empiétements, en maintenant et en améliorant ce que l'on nous a laissé.

Coutances est toujours resté le chef-lieu religieux et judiciaire du département, et le développement que prennent, depuis quelques années, ses établissements d'éducation, nous donnent le droit de le considérer comme le chef-lieu universitaire. Ces établissements y abondent, et je ne sache pas que, dans aucune autre ville du département, ils aient ou qu'on leur destine des locaux plus complets; que l'éducation s'y donne d'une manière plus

libérale et plus efficace, et que l'administration municipale fasse plus pour leur développement.

Les établissements de bienfaisance sont également recommandables par leur bonne tenue et les secours utiles qu'ils donnent à la population indigente. L'hospice est riche, et le bureau de bienfaisance, augmenté du produit d'une souscription volontaire, ayant pour but le soulagement des pauvres et l'extinction de la mendicité, suffit assez à tous les besoins de la misère pour que la mendicité ne soit ici ni tolérée, ni tolérable.

Je vais me livrer à un examen succinct de chaque établissement municipal de la ville de Coutances, afin de vous donner une idée générale de l'administration de cette ville, m'en rapportant parfaitement à chaque chef d'établissement pour vous faire connaître, en détail, tout ce qui le concerne.

COLLÉGE.

Le collége est de plein exercice, c'est-à-dire que l'éducation s'y donne comme dans les colléges royaux.

Le pensionnat est nombreux; il y a plus de 80 pensionnaires. Chaque année, un nombre assez considérable d'élèves se présente à l'examen du baccalauréat, et, jusqu'ici, plus de la moitié ont été admis. Malgré l'insuffisance du local, qui bientôt cessera, le collége de Coutances soutient sa vieille réputation; c'est un des plus florissants du ressort universitaire. Les travaux de construction d'un local nouveau sont commencés; déjà il sort de ses fondements. Si nos prévisions se réalisent, dans deux ans le collége sera installé dans ce nouveau local, qui ne laissera rien à désirer et pourra contenir au moins cent cinquante

pensionnaires et cinq cents externes. La dépense s'élèvera au moins à 180,000 francs. L'emplacement est magnifique et l'exposition très-salubre. Il s'élève sur un terrain d'une contenance d'au moins un hectare et dont la pente est à l'est et au midi; on y jouit d'un point de vue admirable.

Une école de degré supérieur est annexée au collége; cette fusion a produit les meilleurs résultats. Cet établissement qui, isolé, n'avait eu aucun succès, s'est relevé depuis sa réunion au collége. Nous attribuons cet heureux résultat à la surveillance active de M. le principal, au bon choix des professeurs et à l'immense avantage qui résulte toujours d'une direction unique et journalière dans les établissements d'éducation. Les inspections sont certainement avantageuses; mais leur rareté les rend peut-être insuffisantes. Il n'en est pas de même de l'action immédiate du principal qui, demeurant dans le local même où se tiennent les classes, peut, à chaque instant, exercer sa surveillance; c'est une inspection continuelle.

Le projet du Conseil municipal est de faire participer l'école mutuelle au bienfait de cette surveillance et de l'annexer au collége, où un local lui sera destiné: ce sera un moyen de donner de l'accroissement à un système d'enseignement qui lutte ici contre l'insuffisance de son local, et qui n'a peut-être plus, depuis quelques années, en France, tous les encouragements et tout le succès qu'il mérite. Cette école est gratuite; elle est fréquentée par quatre-vingts élèves.

La réunion des écoles primaires aux colléges n'est pas une innovation; elle a été essayée avec succès au collége de Caen par M. Daniel, alors proviseur de ce collége, aujourd'hui recteur de notre académie. Il est permis de

compter sur l'avenir, quand on a pour devancier un administrateur aussi distingué, un homme aussi spécial dans tout ce qui concerne l'éducation.

Il existe, dans la ville, une autre école de garçons dirigée par les Frères de la Doctrine Chrétienne de l'ordre de St-Yon. Un nouveau local s'élève pour elle sur un terrain communal, dont les frais de construction dépasseront 15,000 fr. Les quêtes et donations volontaires sont entrées pour une somme de 8,000 fr. Le Gouvernement a accordé un secours de 5,000 fr.

On aura, dans le bâtiment en construction, trois classes, pouvant contenir près de 500 enfants, et les Frères auront tous les appartements nécessaires pour quatre Frères et un visiteur.

Le nombre des élèves qui fréquentent cette école est de 340. L'enseignement est peut-être un peu lent; mais on ne saurait exprimer trop de reconnaissance à ces pieux professeurs pour le bon esprit qu'ils donnent à leurs élèves, et surtout pour la bonne tenue et la discipline qui règnent dans leurs classes; et, ce qui est remarquable, c'est qu'il est facile de voir, en y entrant, que l'action qu'ils exercent sur leurs élèves vient plutôt de la confiance, de l'amitié, que de la crainte. Ils leur inspirent de l'attachement et du respect, qu'ils savent témoigner même hors la présence du maître.

L'école des Frères est gratuite, comme l'école mutuelle.

ÉCOLE DES FILLES.

L'instruction primaire des filles est confiée, à Coutances, aux Dames de la Providence, dont la maison mère est à Rouen. Long-temps cet établissement a eu le local de

l'ancien séminaire de Coutances. Ces bâtiments sont maintenant démolis, et c'est sur leur emplacement que s'élève le nouveau collége. On vient d'approprier, pour cette école, l'ancien Hôtel-de-Ville, qui a été le couvent des Capucins. Ce local est extrêmement convenable. Six belles classes, bien aérées et bien éclairées, peuvent contenir plus de 400 élèves, et tous les accessoires d'un couvent et d'un pensionnat, tels qu'oratoire, parloir, réfectoire, etc., s'y rencontrent. Le dortoir, d'une seule pièce, peut contenir de 26 à 30 lits.

La gratuité n'est pas, dans cette école, complète comme dans les précédentes ; elle n'est accordée qu'aux enfants dont la pauvreté est constatée par un certificat du maire. Plus de 340 élèves fréquentent cette école.

Ces institutrices peuvent recevoir des pensionnaires, et c'est à cause de cet avantage, qui leur est accordé, qu'elles ne reçoivent de la ville qu'un modique traitement.

Depuis quelques années, cet établissement a fait de notables progrès, et MM. les inspecteurs en ont été très-satisfaits dans leurs dernières inspections.

ÉCOLE NORMALE DE FILLES.

L'école normale de filles n'est établie que de cette année, en vertu d'une délibération du Conseil général, arrêtée dans la dernière session. L'école n'existe que depuis quelques mois. Le mérite de la directrice, le nombre des élèves, qui s'élève déjà à onze, me font concevoir les plus grandes espérances pour son avenir. Les Dames du Sacré-Cœur, qui la dirigent, ont également un pensionnat, une école primaire et une salle d'asile privée, dont l'état est satisfaisant.

Coutances a encore deux pensionnats privés de demoiselles, d'une grande importance.

Les Dames religieuses, qui desservent l'hospice, ont un pensionnat qui compte plus de 50 élèves. Les institutrices distinguées qui le dirigent en ont fait une des meilleures maisons d'éducation du département. MM. les inspecteurs ont été très-satisfaits de la manière dont on y enseigne les mathématiques élémentaires; ils la notent, sous ce rapport, au-dessus de tous les pensionnats du département. La prospérité dont il jouit a déterminé ces Dames à faire des sacrifices plus grands que ceux qu'elles ont faits jusqu'ici pour maintenir cet état florissant. Elles viennent de faire venir de Paris une maîtresse de musique distinguée, qui sera spécialement attachée à leur couvent, et elles ont l'intention d'acquérir de l'hospice le local occupé actuellement par la caserne, où elles auront beaucoup plus d'espace et d'isolement que dans le local actuel, où elles sont, peut-être, un peu trop mêlées avec les habitants de l'hospice.

Mme LE CARDONNEL.

Le pensionnat de Mme Le Cardonnel est bien dirigé; MM. les inspecteurs le signalent chaque année, dans leur rapport, comme une bonne maison d'éducation. Le nouveau local, que Mme Le Cardonnel lui destine, la mettra à même de recevoir plus de pensionnaires, et les appartements étant plus vastes, plus aérés, que ceux de la maison qu'elle occupe actuellement, il n'y aura rien à désirer sous le rapport de la salubrité; un vaste jardin servira de lieu de récréation.

BIBLIOTHÈQUE DE COUTANCES.

Le nombre de volumes qui composent la bibliothèque de Coutances s'élève, à peu près, à 7,000. Ils sont assez bien choisis, et les échanges qui ont été faits avec le Gouvernement, échanges auxquels la ville a gagné, ont fait disparaître presque tous les doubles. Il s'y trouve fort peu de manuscrits anciens. Trois manuscrits modernes ont pour objet l'*Histoire du diocèse de Coutances et du Cotentin.* L'un est de M. Demons, l'autre de Toustaint de Billy, et le troisième de l'abbé Lefranc, ancien vicaire-général de Coutances, massacré aux journées de septembre. Ce dernier manuscrit est l'original, ainsi que l'indiquent les nombreuses ratures et corrections dont il est couvert.

La bibliothèque n'est pas riche en manuscrits; mais elle possède un assez grand nombre d'éditions de 1480 à 1500, livres fort rares, et dont la conservation parfaite atteste la solidité du papier qui était employé à cette époque.

La bibliothèque de Coutances est ouverte tous les jours, et le savant bibliothécaire, aux soins de qui elle est confiée, donne, une fois par semaine, quelques explications historiques, dont le sujet est généralement l'histoire de France.

Dans l'hiver, il y a des séances de nuit, depuis 6 heures jusqu'à 9, destinées surtout aux ouvriers, qui alors ont fini leur journée Ce sont les plus suivies, et les heureux résultats qu'elles ont procuré nous ont fait nous applaudir de cette innovation.

Depuis que je suis chargé d'administrer la ville, je me suis attaché à acheter, autant qu'il m'a été possible, des ouvrages sur l'histoire du département et de la Normandie,

bien convaincu que ce que l'on doit chercher dans une bibliothèque de province, c'est l'histoire de la localité, et que dans le pays où l'histoire peut se vérifier par les monuments, on doit trouver tous les documents historiques. On n'aura de bonne histoire de la province qu'autant qu'on pourra aller l'étudier et l'écrire sur les lieux mêmes, et une mesure qu'il serait bon de prendre, ce serait d'envoyer, de la bibliothèque royale dans les bibliothèques de province, tous les manuscrits concernant les villes et les pays où ces bibliothèques sont placées. J'ai offert au directeur de la section des manuscrits de lui envoyer, de notre bibliothèque, copie des manuscrits sur l'histoire de Normandie qui ne sont pas à la bibliothèque royale, à condition qu'il nous enverrait copie de ceux de la bibliothèque royale qui nous manquent. Cette offre n'a pu être acceptée, parce qu'il ne peut disposer de fonds pour cet objet. Un crédit ouvert pour ces échanges serait très-utile, et j'ai l'honneur de proposer à l'Association de formuler un vœu dans ce sens. Il existe au ministère de l'instruction publique des crédits bien moins utiles, qui absorbent des sommes importantes.

ÉCOLES DE DESSIN ENTRETENUES AUX FRAIS DE LA VILLE.

Ecole de dessin linéaire. — La ville entretient une école de dessin linéaire, destinée surtout aux ouvriers. Cette école est confiée à M. Delalande; les leçons ne se donnent qu'après que les ouvriers ont fini leur journée. Cette école a produit de très-bons résultats : généralement, les ouvriers qui l'ont suivie sont capables d'exécuter et de copier un plan. Il est facile de remarquer la supériorité de la génération d'ouvriers qui arrive à celle qui s'en va-

J'ai observé que beaucoup d'entrepreneurs, qui ne sa
ni écrire ni dessiner, confient la direction de leurs trav
à leurs enfants, qui, ayant suivi cette école, sont c
bles d'exécuter les dessins qui leur sont confiés pai
architectes. Plusieurs des jeunes gens qui ont suivi
cours, sont devenus contre-maîtres et conducteurs
travaux dans les grandes villes. Des institutions de c
nature sont meilleures pour moraliser et éclairer les
vriers, que toutes les vaines déclamations ayant p
enseigne le titre pompeux d'organisation du travail,
clamations destinées à jeter le désordre et l'esprit de
volte au milieu d'une classe qui ne peut vivre que pa
bon ordre, et qui, dans cet instant, a besoin d'une bo
discipline.

ÉCOLE DE DESSIN D'APRÈS LA BOSSE.

L'école de dessin d'après la bosse est également su
par des élèves du collége et des ouvriers; plusieurs él
ont fort bien profité et peignent passablement.

M. Quesnel, qui la dirige, a obtenu un brevet d
primeur-lithographe, et a appris la lithographie à
meilleurs élèves.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Hospice. — L'hospice contient, dans le même local
malades et les pauvres. Sa population, y compris
religieuses, s'élève à plus de 300 personnes; son re
est d'environ 60,000 fr., dont 25,000 fr. en biens-fo
Ses finances sont prospères, et il existe un fonds d
serve, destiné à des constructions nouvelles, une p
des bâtiments actuels étant en très-mauvais état. L

pice est desservi par des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin.

Bureau de bienfaisance, association pour l'extinction de la mendicité. — Une association a été créée, à Coutances, dans le double but de soulager la misère et d'éteindre la mendicité. Chacun a souscrit pour une somme payable annuellement, représentant, assez généralement, le chiffre des aumônes qui se donnaient aux portes.

Tout le monde était convaincu de l'inutilité des aumônes, et on a essayé, en les mettant en commun et en les distribuant d'une manière intelligente, de soulager ceux qui souffrent réellement; on sait en effet que la mendicité est une industrie pour les pauvres paresseux et immoraux. Un réglement a été arrêté; on a décidé qu'un grand Conseil, composé de 27 membres, dont M. l'évêque, les maires de la ville et des communes St-Pierre et St-Nicolas, les curés de la ville, font partie de droit, nommerait une Commission chargée de distribuer aux pauvres du travail et des secours; on a nommé des inspecteurs de quartier, chargés d'aller à domicile constater la misère et les besoins de chaque famille.

Cette Commission, dont M. Dudouit, ancien député, est président, a rempli sa mission avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge; et trois mois après son entrée en fonctions, l'œuvre marchait comme si elle eût été organisée depuis dix ans, à la satisfaction de tout le monde et sans réclamations, pour ainsi dire, de la part de la classe si difficile des pauvres. Chacun s'y est prêté, on a eu le courage de refuser l'aumône à l'importunité, on n'a plus eu l'audace de la demander; et lorsque j'ai pris un

arrêté pour interdire la mendicité à Coutances, elle n'existait déjà plus.

C'est une œuvre dont l'avenir est assuré, parce qu'elle s'est faite avec le concours de tout le monde, en dehors des passions politiques et des rivalités de localité. Il est bien à désirer que l'éloignement que des passions aveugles mettent entre beaucoup de citoyens faits pour s'estimer, ne prive pas plus long-temps le pays des ressources immenses pour le développement de sa prospérité.

L'Association normande s'est organisée sous l'inspiration de ce vœu, et nous devons en féliciter hautement ceux qui sont placés à sa tête. Ils ont compris qu'on ne peut faire faire de pas à la science, à l'industrie, à l'agriculture, à l'humanité, qu'en faisant un appel à toutes les classes et à toutes les intelligences.

TABLEAU

DES

Marais du canton de la Haye-du-Puits;

PAR M. LE CHANTEUX,

Médecin, Membre de l'Association normande.

Le canton de la Haye-du-Puits se trouve borné au nord, et dans la direction de l'ouest à l'est, par une vallée qui s'étend depuis le point appelé le *Gorget* jusqu'au marais de Saint-Côme, et, depuis ce point, c'est-à-dire du nord au sud, jusqu'à la chaussée de Beaupte. Cette vallée, d'abord peu étendue, en s'élargissant et se contournant dans diverses directions, forme une immense suite de prairies, traversées par plusieurs rivières, qui vont enfin se rendre à la rivière de Douve.

La plus grande partie de cette vaste étendue de terrain se trouve divisée en un grand nombre de portions, qui appartiennent à divers particuliers et portent le nom de prés. Les portions qui ont échappé jusqu'à présent à la rapacité, et qui appartiennent encore en ce moment aux communes, ont seules retenu le nom impropre de marais; mais elles ne forment pas une suite continue. Des propriétés particulières et des marais appartenant à des communes hors le canton se trouvent interposés (1).

(1) Voyez la belle carte du canton de la Haye-du-Puits, publiée par M. Bitouzé.

Pour donner une idée exacte des marais du canton de la Haye-du-Puits, nous croyons devoir non-seulement les diviser par communes, comme sur le tableau ci-joint; mais encore, lorsque les marais seront indivis entre plusieurs communes, les décrire par bassins, en prenant pour démarcation les chaussées pratiquées pour la communication.

N° 1er. — *Marais de Pierrepont.* — En commençant par la partie la plus éloignée, nous trouvons le marais indivis entre les communes de Baudreville, Bolleville, Saint-Nicolas-de-Pierrepont et Saint-Sauveur-de-Pierrepont, borné à l'est par le Gorget, à l'ouest par la chaussée de Pierrepont. Il contient 98 arpents 39 perches de deuxième classe, et est estimé à un revenu de 1,377 fr. 53 cent.

Ce marais est d'une mauvaise qualité; non-seulement il submerge pendant l'hiver, mais, quand les étés sont humides, il reste de l'eau stagnante dans une grande partie. Le fond est de la tourbe de mauvaise qualité. Dans quelques portions, il croît beaucoup de saugerots, dont les couches forment des mottes, sur lesquelles on est obligé de marcher si l'on veut éviter de couler. On pense, dans la contrée, que le marais submerge davantage depuis la confection de la chaussée de la Sangsurière. Il est de fait que l'eau provenant de ce marais, étant arrivée à la chaussée, est forcée de revenir au pont de la Sangsurière, en suivant un canal qui longe cette même chaussée.

Pour obtenir le dessèchement de ce marais, il suffirait de le diviser entre les communes au moyen de rivières, qui, bien entretenues et suffisamment larges, donneraient à l'eau tout l'écoulement que la pente du terrain permettrait. De plus grands travaux seraient en pure perte, car la plus-value serait bien au-dessous des frais.

N° 2. — *Marais de la Sangsurière.* — Le second bassin ontient le marais dit de la *Sangsurière*, qui est indivis ntre les communes de Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-de-Pierrepont et Doville, du canton de la Haye-du-Puits, et celles de Catteville et St-Sauveur-le-Vicomte, du canton de Saint-Sauveur. Ce marais, qui s'étend depuis la chaussée de Pierrepont à celle de la Sangsurière, est d'une meilleure qualité que le précédent. Il contient 307 arpents 85 perches 49 mètres de première et de deuxième classe, et est estimé 8,004 fr. 27 cent.

Une rivière, qui vient de la chaussée de Pierrepont, longe le marais, du côté de Doville, et le sépare de prairies appartenant à des particuliers; une autre rivière, qui vient de Neuville, longe le marais, du côté du nord, et le sépare des prairies de Catteville et St-Sauveur-le-Vicomte. Il résulte de cette disposition que, la vaste étendue du marais n'étant traversée par aucune rivière, il reste de l'eau stagnante pendant l'hiver, et seulement dans la portion nord, c'est-à-dire du côté de St-Sauveur-le-Vicomte. Ce marais est de mauvaise qualité, du côté de Doville, où la submersion n'a pas lieu; il est, au contraire, très-bon, du côté de St-Sauveur-le-Vicomte, où la submersion dure long-temps.

On est dans la mauvaise habitude de peler une partie du marais, du côté de Doville, pour faire ce que l'on appelle de la blète, ce qui rend le marais improductif pendant plusieurs années. Il serait urgent de s'opposer à cet enlèvement de blète; on devrait plutôt ouvrir des tourbières, qui procureraient le chauffage aux pauvres et ne nuiraient pas à la production.

Pour opérer le dessèchement de ce marais, nous pen-

sons qu'il suffirait d'ouvrir, dans le milieu du marais, une large rivière, qui ferait la limite des deux cantons; on empêcherait par là les rixes et les procès qui ont lieu presque continuellement. D'autres rivières pourraient être faites de chaque côté pour diviser les communes de chaque canton entre elles.

Quelques personnes pensent que, pour obtenir un dessèchement plus parfait, on eût dû, en construisant la chaussée de la Sangsurière, faire un pont du côté de Doville ; elles semblent douter que le canal, qui longe la chaussée, trouve assez de pente à son arrivée au pont. M. Dagoury, maire de Pierrepont, dont je m'honore d'être l'ami, est de cette opinion, qui est partagée par M. le maire de Doville.

La commune de Doville possède seule un autre marais, situé de l'autre côté, au levant, de la Sangsurière. Depuis le cadastre, il fait partie du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

N° 3. — *Marais de Varanguebecq.* — Ce marais, qui contient 148 arpents 78 perches 88 mètres, porté de première classe et estimé 4,314 francs 88 centimes, est entouré de propriétés particulières. Il se trouve borné, au nord, par la rivière dite le *Vieux-Fil-de-Gorge*, qui est formée par la réunion de la rivière de Neuville à celle de la Vive-Planche.

Ce marais ne submerge que dans les grandes crues d'eau ; mais jamais il n'est couvert en entier. Les portions qui submergent sont les meilleures, et la submersion ne dure que quelques jours à la fois.

Le marais de Varanguebecq est assez sec. Tout l'été on

marrie, à travers, des tangues et de la pierre à chaux, qu'on ébarque au lieu dit le *Fourché*. Il suffirait de continuer le canal de ceinture, commencé par le maire, il y a deux ans, u côté du bois de Limor, c'est-à-dire au midi, et de bien urer la rivière, pour rendre ce marais aussi bon qu'il est usceptible de le devenir. Tout autre travail occasionnerait es frais inutiles.

N° 4. — *Marais de Vindefontaine.* — Ce marais, qui fait artie des marais du Cotentin, se trouve à l'entrée d'une allée qui s'étend, du nord au sud, jusqu'à Coigny, et est orné par la chaussée de Cretteville, qui le sépare du marais de Franquetot. Il ne donne pas sur la rivière de Douve; en est séparé par des propriétés particulières, qui sont e meilleure qualité que le marais, parce qu'étant plus rès de la rivière elles submergent davantage pendant hiver. La portion du marais qui submerge est de très-onne qualité. Il est traversé par la rivière de Senelle, qui ient de Lithaire; il suffirait de l'élargir un peu, et tout u plus de pratiquer un canal de ceinture du côté de Vin-efontaine, pour que ce marais fût très-sec pendant les tés même humides. Ce marais contient 71 arpents 88 perhes 68 mètres de deuxième classe; il est estimé 522 fr. 6 cent.

N° 5. — *Marais de Cretteville.* — Au midi de la chaussée e Cretteville, se trouve une suite de prairies appartenant divers particuliers, au milieu desquelles existe un marais ppelé de Franquetot, appartenant aux communes de retteville et de Coigny, dont l'étendue est d'environ 50 rpents, estimés 2,472 fr.

Ce marais, qui forme un bassin, fait partie de la vallée nt il a été parlé à l'article de Vindefontaine. Il est

excellent, ne submerge qu'accidentellement, et seulement pendant vingt-quatre heures à la fois; le sol est ferme et de bonne nature. La rivière de Senelle, qui longe le marais, est bien entretenue. Pour arriver à la perfection, on n'aurait besoin que de construire un second pont à la chaussée de Cretteville, celui qui existe étant placé trop bas et point sur la direction de la rivière, de sorte que l'eau est forcée de descendre le long d'un petit canal qui longe une partie de la chaussée. Au demeurant, ce marais est bien le meilleur du canton et ne gagnerait rien au dessèchement.

N° 6. — La commune de Cretteville possède un autre marais qui fait partie des vastes marais du Cotentin; il est borné, au couchant, par la rivière de Senelle, et au nord par la Douve. La moitié environ, celle du côté de la Douve, submerge dans les grandes crues d'eau, et seulement pendant l'hiver. L'été, le marais est parfaitement sec; on peut aller partout à cheval. On observe que, depuis que la Douve est bien curée, l'eau s'écoule plus facilement et ne reste que le temps nécessaire pour fertiliser le terrain; car on pense que, si la submersion momentanée n'avait pas lieu, les marais de cette commune seraient moins productifs.

Ce marais ne demande aucun travail. Il contient 66 arpents 16 perches 7 mètres, et est estimé 3,242 fr. 16 c.

N° 7. — *Marais de Houtteville.* — Ce marais fait partie des marais du Cotentin; il est borné, au levant, par la rivière de Douve. Il existe autour de ce marais un canal qui le sépare des propriétés particulières; il est d'excellente qualité, contient 45 arpents 97 perches 33 mètres, et est estimé 2,988 fr. 26 c.

Le marais de Houtteville ne submerge que pendant hiver. L'été, il est assez sec pour permettre le transport es tangues que l'on vient débarquer sur les bords et qui ervent à la fertilisation des terres. On pense que la submersion momentanée est nécessaire à la production; on observe même que, dans les années où les pluies sont peu abondantes, la submersion n'étant pas suffisante, le marais a moins de valeur. Ce marais ne demande aucun travail.

N° 8. — *Marais d'Appeville.* — La commune d'Appeville possède une vaste étendue de marais qui, sous divers noms, s'étendent depuis le marais de Houtteville, Saint-Côme, etc., jusqu'à la chaussée de Beaupte. (Voyez le tableau ci-joint.) La totalité de ces marais compose 405 arpents 53 perches 49 mètres, et est estimée 25,549 fr. 35 c.

Les personnes éclairées de la contrée regardent la submersion momentanée de ces marais comme avantageuse pour la production; on cite même le marais du Netz, appartenant à cette commune, qui, se trouvant plus près le Beaupte, submerge peu et est d'une moindre valeur, comme nous nous en sommes assuré nous-même. On joute que ce serait un malheur pour la commune, si le dessèchement complet était obtenu. Le sol des marais tant, en général, ce que l'on appelle du poumon, si la submersion n'a pas lieu, il est d'observation constante que e terrain ne produit rien.

Tout ce qu'on peut faire pour cette commune, c'est de bien opérer le curage des rivières et de bien entretenir le pont de la Barquette; car on affirme que, depuis l'établissement des portes de flot, les marais ont obtenu tout le dessèchement désirable.

Le dessèchement des marais du canton de la Haye-du-Puits produirait-il l'augmentation de la valeur du sol?

Pour résoudre cette question, il faut d'abord convenir de ce que l'on entend par dessèchement. Est-il question d'empêcher la submersion momentanée et accidentelle? Nous répondrons que, pour le canton de la Haye-du-Puits, empêcher la submersion momentanée, supposé que cela fût possible, ce serait faire perdre aux marais presque toute leur valeur.

Nous savons que la question de la submersion, même momentanée, a été controversée; mais elle ne l'est pas pour nous, et les personnes éclairées que nous avons consultées, toutes affirment que, sans la submersion, peu ou point de produits; et elles le prouvent par la différence qui existe entre le produit des portions qui submergent et celui des portions qui ne submergent pas. Appeville, par exemple, possède un marais dont le sol est de même nature que celui des marais qui submergent, mais qui est d'une valeur bien inférieure, par cela même qu'il ne submerge pas.

L'observateur de bonne foi qui parcourra pendant l'été nos marais, expliquera facilement cette différence, s'il fait attention à la nature du sol qui, presque partout, est composé d'une croûte plus ou moins épaisse, qui forme le gazon de la prairie; mais au-dessous de cette croûte se trouve une matière poreuse, communément légère et fibreuse, qui, aux yeux, semble former un lassis inextricable, entre les mailles duquel l'eau s'insinue comme le sang dans le poumon des animaux. C'est sans doute sur cette comparaison, qui est très-exacte et qui pour nous fait image, qu'on a donné, dans la contrée, à cette matière le nom de poumon.

On conçoit dès-lors que, si cette matière est privée d'eau, lle s'affaissera, se desséchera, et, privée de matières ropres à la végétation, elle n'aura plus aucun produit.

Quels immenses travaux, d'ailleurs, ne faudrait-il pas ntreprendre? Si les frais énormes (1,000,000) que le canal le Carentan a occasionnés, et qui n'a cependant qu'une 1/2 lieue, ont pu effrayer Bonaparte, au point que, dans le décret du 2 juillet 1812, relatif aux marais de Carentan, l'article 4 dit qu'une Commission d'ingénieurs examinera « s'il n'est pas possible d'obtenir des économies sur les « travaux restant à faire, soit en supprimant quelques- « uns des ouvrages projetés, etc., etc., » le travail en est resté là ; que serait-ce encore s'il fallait ensuite pratiquer, le distance en distance, d'autres canaux, faire des digues difficiles à construire et d'un entretien ruineux? et, tous les travaux exécutés, quelle dépense n'entraînerait pas l'engrais qu'on serait forcé d'employer pour faire végéter le terrain, privé d'irrigation, pour laquelle on fait ailleurs tant de dépenses?

La continuation du canal serait, sans doute, un beau projet, d'une grande utilité; mais qui ne reculera devant l'exécution? La Hollande, malgré ses immenses ressources, ses canaux, ses digues, ses écluses, n'a pu empêcher la submersion momentanée d'une grande partie de son territoire, qui, dans plusieurs parties, ressemble aux marais du Cotentin.

Mais est-il question de dessécher les marais ou ces portions de marais qui se pénètrent facilement d'eau, et dans lesquels il en reste toujours assez pour en faire un marécage ; ce projet, bien exécuté, serait des plus avantageux. Nous avons, dans la description de chaque marais, indiqué

ce qui nous paraît devoir être fait pour obtenir le seul dessèchement utile ; nous n'y reviendrons pas.

La salubrité est-elle fortement intéressée au dessèchement des marais ? ou les marais du canton de la Haye-du-Puits sont-ils insalubres ?

Non. On sera, sans doute, étonné qu'un médecin, qui a quelque expérience, semble soutenir une espèce de paradoxe. En effet, dès qu'on a parlé de marais, on a désigné un lieu infecté de miasmes putrides, qui, comme l'hydre de Lerne, porte tous les maux avec lui; mais souvent on se sert d'expressions qui ne conviennent pas à l'objet auquel on les applique, et l'équivoque qui en résulte a quelquefois causé de fâcheux effets. Par exemple, celui qui ne connaît pas ce que l'on appelle les marais du Cotentin se figurera que cette contrée est insalubre, que les maladies y sont fréquentes et mortelles; il croira, s'il vient dans la contrée, ne rencontrer que des êtres rabougris, au teint pâle, à la peau infiltrée, annonçant des spectres marchant. Mais quel sera son étonnement, lorsqu'il traversera, si c'est en été, une immense suite de prairies du plus beau vert et couvertes de riches troupeaux ; si c'est dans l'hiver, il verra une immense nappe d'eau claire, limpide, du sein de laquelle s'élèvent des arbres qui forment des bouquets et produisent l'effet le plus pittoresque! En tous temps, il trouvera une population vigoureuse, active, annonçant la plus brillante santé; s'il entre dans les maisons, il y verra un grand nombre de vieillards aux larges épaules, à la taille élevée, un peu courbés, à la vérité, par les pénibles travaux de l'agriculture, mais qui donnent un démenti formel à l'idée que l'on se fait généralement des hommes qui habitent les pays trop souvent appelés marais.

Comme nous l'avons dit dans la description de chaque marais, l'abondance des pluies d'hiver occasionne une submersion presque générale, qui dure environ un mois; mais l'eau qui est sur les marais est claire, limpide, et pourrait servir aux usages domestiques; elle s'écoule successivement et laisse à découvert, non une fange puante, contenant des détritus de plantes, des milliers d'insectes, mais un beau gazon annonçant déjà la plus belle végétation. Au printemps, il ne reste que quelques portions d'eau stagnante qui s'évaporent aux premiers rayons du soleil, ne portent dans l'air que de l'eau convertie en vapeurs, mais sans aucuns miasmes, puisque les principes constitutifs manquent.

Il y a loin, sans doute, de ce tableau à celui que présentent les marais de la Sologne et de la Bresse. Nous les avons parcourus ces lieux, véritablement infects, à une époque, il est vrai (1815), où les malheurs qui pesaient sur la nation donnaient à tout ce qui nous environnait une teinte triste. Nous fûmes frappés alors de l'exactitude de la description de ces lieux, faite par M. de Bossi, qui a été préfet de la Manche. Il nous souvient encore de ces malheureux habitants.

« Un teint pâle et livide, l'œil terne et abattu, les paupières engorgées, des rides nombreuses sillonnant la figure dans un âge où des formes molles et arrondies devraient seules s'observer, des épaules étroites, des poitrines resserrées, un cou allongé, une voix grêle, une peau toujours sèche ou inondée par des sueurs débilitantes, une démarche lente et pénible, et tout l'appareil de souffrances de l'organe pulmonaire; vieux à trente ans, cassés et décrépits à quarante ou cinquante; la santé est là un bien inconnu. Né au milieu des

» causes d'insalubrité, l'habitant de ces contrées en ressent
» de bonne heure la funeste influence. Un état valétu-
» dinaire tient chez lui lieu de santé. Il s'endort au milieu
» des souffrances ; son réveil est pour la douleur. » (*Statistique du département de l'Ain.*)

Sans doute, l'influence d'un air humide se fait sentir sur les habitants du canton de la Haye-du-Puits. Leur taille est, en général, plus élevée ; et, dans les révisions, nous avons été frappés de l'étonnement, marqué par le Conseil, à la vue des beaux hommes fournis par le canton. Eh bien ! ceux dont la taille est la plus élevée, qui sont les plus remarquables par la beauté de leur structure et de leurs formes, viennent tous des communes où il y a des marais. Les femmes sont remarquables par la blancheur de leur peau ; le tissu cellulaire ayant acquis, chez elles, un plus grand développement, leurs formes sont arrondies et offrent les agréables contours que l'on ne trouve pas chez les femmes des lieux arides, mais qui s'accordent très-bien avec une robuste santé.

Il règne des maladies sur le bord des marais du canton de la Haye-du-Puits ; mais une expérience de quinze ans nous a prouvé que, dans les villages qui bordent les marais, elles ne sont ni plus fréquentes ni plus dangereuses que dans les autres lieux du canton.

Les nombreuses recherches, auxquelles nous nous sommes livré, pour préparer une statistique du canton, destinée à l'Association normande, dont nous avons l'honneur de faire partie, nous ont prouvé que la mortalité n'est pas plus grande dans les communes où existent des marais, que dans celles où il ne s'en trouve pas.

Ce travail n'étant pas médical, nous ne pousserons pas plus loin nos observations.

La législation a-t-elle besoin d'être améliorée?

Nous ne sommes pas jurisconsulte ; cependant nous avons eu la curiosité , sinon d'étudier, au moins de lire avec soin la législation sur cet objet important.

Avant la Révolution, on trouve plusieurs édits et déclarations des rois qui avaient pour but d'encourager le dessèchement des marais ; mais nous n'avons pas vu que l'on en ait fait une obligation. Les édits de 1599, 1607, les déclarations de 1641, 1643 et 1764 accordaient aux particuliers, qui desséchaient des terres inondées, des exemptions et privilèges proportionnés à l'utilité de leurs travaux.

Une loi des 1er mai, 24 août et 26 décembre 1790, 5 janvier 1791, prescrivit le dessèchement des marais, en laissant toutefois au directoire des départements à déterminer si, pour le bien général, il était avantageux d'effectuer ce dessèchement. Toutes les dispositions de cette loi nous ont paru très-sages, bien combinées et conservant les intérêts de tous; et, sans injurier nos législateurs modernes, nous doutons que l'on fasse mieux aujourd'hui : il n'y a qu'une seule disposition que nous désirerions voir dans cette loi, et nous la ferons connaître plus loin.

Par un décret du 16 septembre 1807, le Gouvernement peut ordonner les dessèchements qu'il juge utiles ou nécessaires, et dont il adopte seul les plans; on voit dans ce décret tout l'esprit de l'époque. Les propriétaires des marais peuvent obtenir le droit d'opérer eux-mêmes les dessèchements, en suivant les plans pour lesquels ils n'ont pas été consultés. On voit de suite quels graves abus il doit résulter de ces dispositions ; en effet, que seraient devenus les propriétaires des marais du Cotentin, s'ils s'étaient

chargés d'opérer les dessèchements prescrits par le décret du 6 juin 1811, sur des plans tellement gigantesques et ruineux que, par un article du décret du 2 juillet 1812, rapporté plus haut, on enjoignit de rechercher si on ne pouvait pas trouver des économies?

Les travaux furent abandonnés.

S'il nous était permis de dire notre avis sur une matière aussi grave et qui ne rentre pas dans l'objet ordinaire de nos études, nous proposerions, pour toute amélioration, à la législation actuelle les dispositions suivantes :

Lorsque le Conseil général d'un département aurait arrêté le dessèchement d'un marais, des ingénieurs, nommés par le préfet, feraient sur les lieux une étude de ce marais, avec une ou plusieurs personnes déléguées par les propriétaires, et, de concert, ils arrêteraient les travaux qu'ils croiraient utile de faire.

Le travail projeté, avec les plans, serait soumis aux propriétaires, qui auraient le droit de faire toutes les observations qu'ils jugeraient convenables ; et, après un délai, M. le préfet, en Conseil de préfecture, déciderait, en présence des ingénieurs, des propriétaires et des délégués. De cette manière, nous pensons que tous les intérêts se trouveraient satisfaits.

Ensuite, accorder le dessèchement aux propriétaires, par préférence à toute compagnie; car les communes verront toujours avec peine des étrangers venir s'emparer de leurs biens, à quelque titre que ce soit.

> Da veniam scriptis, quorum non gloria nobis;
> Causa, sed utilitas, officiumque fuit.
>
> Ovidius.

ÉTAT

DES MARAIS A DESSÉCHER.

DÉSIGNATION DES MARAIS.	LIEU DE LA SITUATION.	QUALITÉ DES OCCUPANTS.	SURFACE.			VALEUR ACTUELLE.		VALEUR A ESPÉRER.	OBSERVATIONS.
			arp.	p.	m.	fr.	c.	fr.	
Baudreville. Bolleville. S-Nas-de-Pierrepont. S-Sauv-de-Pierrept.	Est porté sur le cadastre de la commune de St-Sauveur-de-Pierrept.	Les habitants de ces communes.	98	39	52	1377	53	2000	Pour ce qui concerne ce marais, qui appartient à 4 communes, voyez le nº 1er de la notice.
St-Sauveur. Doville et Perrept ou la Sangsurière.	Saint-Sauveur et Doville.	Les habitants de ces communes.	507	85	49	8004	»	10000	Voyez le nº 2.
Varanguebecq.	Varanguebecq.	Les habitants.	148	78	88	4314	88	5000	Voyez le nº 3.
Vindefontaine.	Vindefontaine	Idem.	71	88	68	3522	46	Peu de chose à espérer	Voyez le nº 4.
Franquetot.	Cretteville.	Les habts de Cretteville et Coigny.	50	»	»	2472	»	Rien.	Voyez le nº 5.
Le Foux.	Cretteville.	Les habitants.	66	16	7	3242	16	Rien.	Voyez le nº 6.
Houtteville ou Perray	Houtteville.	Idem.	45	97	35	2988	26	Diminuerait de valeur	Voyez le nº 7.
Netz.	Appeville.	Idem.	35	16	38	1687	86	Idem.	Voyez le nº 8.
Appeville.	Idem.	Idem.	216	57	84	14077	50	Idem.	Idem.
La Courbe.	Idem.	Idem.	10	30	36	544	39	Idem.	Idem.
Gitepelet.	Idem.	Idem.	143	50	91	9528	10	Idem.	Idem.

TABLEAU

DE LA

COMPOSITION DES TANGUE

Dans le département de la Manche,

COMMUNIQUÉ PAR **M. PIGAULT DE BEAUPI**

Ingénieur des ponts et chaussées.

Depuis long-temps l'Association désirant que les gues, qui ont pour l'agriculture de certaines cont une si grande importance, fussent analysées par des mistes, M. Girardin, de Rouen, avait reçu de la Con gnie plusieurs espèces de tangues qu'il avait analyse lorsque le tableau suivant a été communiqué à l'Asso tion normande, pendant sa session à Coutances, M. Pigault de Beaupré, ingénieur des ponts et chaus Nous croyons fort utile de publier cet intéressant de ment.

(Note de M. de Caumont).

REMARQUES ET CONSIDÉRATIONS

SUR

L'EXPOSITION

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE EN 1844,

Par M. Amédée LECOINTRE,

Membre de l'Association normande.

Avant de parler de l'exposition de cette année, qu'il nous soit permis d'abord de répondre à quelques-unes des attaques dont elle a été l'objet ; attaques qui se reproduisent, du reste, chaque fois que se renouvellent ces expositions. Nous serons bref.

1° On a nié l'utilité des expositions, et cela, dit-on, jusqu'au sein des jurys départementaux. On alléguait que l'immense majorité des fabricants n'y prenait point part, et que, d'ailleurs, l'exposition n'était pas sincère, puisque les produits sont faits pour la circonstance, qu'ils sont obtenus à des prix fort élevés, et qu'ils produisent, en définitive, des excentricités proscrites par le ministre, sous les noms de *chefs-d'œuvre.*

Il est facile de répondre à ces critiques :

A la première, par le chiffre toujours croissant des

cation, et réagit et se fait sentir ensuite dans toutes les branches de l'industrie.

C'est ainsi que nous arrivons, dans la plupart de nos produits, à des prix de revient beaucoup plus considérables que nos voisins, ce qui nous place vis-à-vis d'eux dans une position d'infériorité sur les marchés étrangers.

En Angleterre, dans les manufactures, tout est réglé avec la plus stricte économie; chez nous on agit avec une prodigalité vraiment extravagante.

Mais ces réflexions nous entraîneraient trop loin; arrêtons-nous là, et jetons enfin un coup d'œil rapide sur les différentes catégories d'objets exposés.

Nous avons déjà dit que la grande salle du milieu, la place centrale, avait été réservée pour les métaux, les machines, les appareils et outils de toute espèce. C'était justice. « Là, en effet, est la pierre angulaire de l'industrie; là sont les fondements qui centuplent la force de l'homme, qui l'affranchissent du travail manuel, ou du moins en diminuent le poids; qui, toujours infatigables et toujours disciplinés, sont prêts, à tous les instants, à produire dans une proportion indéfinie (1). »

Nous ne débattrons pas ici la question des machines suppléant le travail des bras, et faisant ainsi concurrence aux travailleurs. Cette question, d'ailleurs, n'en devrait plus être une pour nous, aujourd'hui que nous avons pu vérifier qu'à côté d'un progrès est toujours un besoin, et que l'un ne se développe jamais sans être amené, excité et adopté par l'autre.

L'important, à notre avis, c'est que l'homme ne soit

(1) *Journal de Rouen*, du 14 mai 1844.

s grands centres, ne peut juger que là des découvertes, s inventions et des perfectionnements nouvellement portés dans les arts et dans l'industrie; découvertes, ventions et perfectionnements que, les connaissant, sera peut-être bien aise d'adopter, et qu'il pourra r la suite utiliser à son profit comme au profit général.

2° Quelques personnes ont demandé que les expositions .ent plus fréquentes; d'autres, au contraire, les trouvent p rapprochées.

Entre ces deux opinions opposées et contradictoires, us pensons qu'il convient de maintenir les choses dans tat où elles sont, c'est-à-dire de renouveler les expo- ions tous les cinq ans.

Le système des expositions annuelles a été abandonné, avec raison. Les progrès seraient, sinon nuls, du moins esque insensibles d'année en année; d'ailleurs, les ricants se fatigueraient, leur émulation serait émous- , et l'exposition ne serait plus une fête où accourent, de s les points de la France et de l'Europe, une foule de ieux et d'intéressés.

D'un autre côté, attendre dix ans serait trop long; on cposerait ainsi à laisser passer inaperçus une foule d'in- itions ou de perfectionnements utiles, et qui, dès-lors, irraient bien être perdus pour nous; car les produc- rs, n'ayant plus le moyen ni l'occasion d'appeler sur s nouveaux produits l'attention du public, se verraient it-être obligés de les abandonner et d'y renoncer; et s, une autre considération, si nous voyons aujourd'hui, ès cinq années d'intervalle seulement, un si grand nbre de produits exposés, quel encombrement ne rions-nous pas redouter au bout des dix ans?

Conservons donc le renouvellement quinquennal, et pour nous, émettons seulement le vœu, qu'à côté de ces expositions générales, les Conseils généraux des départements, d'accord avec les municipalités, en créent à leur côté une annuelle dans chaque chef-lieu. — Nous ne doutons pas que les industriels ne répondent à un pareil appel.

3° Nous ne répondrons pas à ceux qui ont blâmé la dépense faite pour la construction des bâtiments de l'exposition.

Si l'on consacre tous les ans une soixantaine de mille francs pour l'exposition de peinture de Paris, nous ne voyons pas pourquoi l'on serait plus regardant pour l'industrie, qui, certes, ne présente pas moins d'importance.

L'exposition a, d'ailleurs, occasionné une circulation de capitaux très-avantageuse (200 millions environ), et qui dédommage amplement de la dépense de 340,000 f., contre laquelle on se récrie comme d'une dilapidation.

Quant à ceux qui ont demandé si l'on ne pouvait pas mettre l'exposition, soit au Louvre, soit dans les salles des Invalides, où ils avaient entendu dire qu'elle tenait naguère, nous leur dirons seulement que s'ils avaient vu les immenses salles remplies des produits de toute nature des quatre mille exposants de cette année, ils ne parleraient pas ainsi; ils auraient compris que ni le Louvre, ni les Invalides, ni même le palais des Beaux-Arts, n'auraient pu fournir des salles assez vastes, ni surtout convenablement distribuées.

C'était bon autrefois, quand on ne voyait à l'exposition que des tissus, quelques meubles de luxe, et les articles de Paris; mais, aujourd'hui, comment voudriez-vous

introduire dans ces palais les nombreuses machines de toutes sortes, si puissantes et si gigantesques à la fois, que l'on fabrique de nos jours ? Il n'y avait pas à y penser.

4° Mais, s'il est des personnes qui se récrient contre toutes les dépenses en faveur de l'industrie, il en est d'autres aussi qui, la considérant avec raison comme la source de toute puissance et de toute richesse, croient que l'on ne saurait trop faire pour elle pour l'encourager et pour l'honorer.

Celles-là voudraient qu'à la place des constructions éphémères, en bois et en toile, que l'on a élevées, on construisît, pour les expositions, un bâtiment solide et durable, en pierre et en marbre, un véritable palais en un mot; palais qui serait un nouvel ornement pour Paris, et qui, d'ailleurs, pourrait servir à d'autres usages, dans lequel on pourrait, par exemple, établir un musée industriel, qui nous manque aujourd'hui.

Cette réclamation séduit au premier abord, et nous concevons qu'elle trouve un certain nombre de partisans.

Sans doute, il serait à désirer que nous possédions un musée industriel, comme nous avons un musée de peinture, un musée monétaire, un musée de la marine, etc.; il n'offrirait pas moins d'intérêt et ne présenterait pas moins d'utilité.

« Ce serait un admirable musée, disait dernièrement M. E. Arago, que celui qui présenterait, par échantillons catalogués, l'histoire des évolutions successives de l'industrie. Poussée aujourd'hui à un point que nous croyons approcher assez près du dernier terme du progrès, il serait curieux de la suivre, en remontant les âges, et,

d'imperfection en imperfection, jusqu'aux époques primitives (1). »

Mais le palais de l'industrie, les salles nécessaires pour l'exposition conviendraient-elles pour le musée que nous voudrions voir établir ? Nous ne le pensons pas.

Nous craindrions de voir se renouveler ici tous les inconvénients qui résultent, pour les musées de peinture, des expositions annuelles, et de tous les remaniements auxquels donne lieu la disposition de nouveaux tableaux.

Nous préférerions de beaucoup que l'on appropriât à cet usage le Conservatoire des arts et métiers, où sont déjà déposés tant de modèles, sauf à l'agrandir s'il le faut, et à le mettre en état de satisfaire à sa nouvelle destination.

Reste maintenant la question d'un palais séparé, spécialement et uniquement consacré aux expositions.

Nous pourrions vider cette question par des chiffres. En effet, les bâtiments de cette année ont coûté, avons-nous dit, 340,000 fr.; c'est 68,000 fr. par an, ou l'intérêt d'un capital de moins de deux millions. Or, un palais comme il en faudrait un, coûterait quatre ou cinq fois cette somme. (Nous savons tous les déceptions trop ordinaires en fait de travaux publics, et nous nous tiendrons toujours sur nos gardes.) Chaque exposition nécessiterait encore de nouvelles dépenses, et, de plus, ce palais provoquerait la création d'une nouvelle et coûteuse administration. Quelle charge ce serait nous imposer !

Mais il est une considération plus grave encore que la question d'argent:

(1) La *Réforme*, 19 mai 1844.

Quelle grandeur, quelles dimensions faudrait-il donner, dès aujourd'hui, à ce palais, pour qu'il répondît aux besoins futurs, et qu'il satisfît pour toujours à sa destination !

Comment mesurer d'avance les futurs produits et fixer les bornes des exigences à venir ?

Qui sait ce que sera l'exposition dans 50, dans seulement 25 ans, si elle suit toujours la marche progressive qu'elle a suivie depuis 1798?

On parle déjà d'admettre les produits étrangers, mesure à laquelle nous applaudirions de toutes nos forces, car elle nous permettrait enfin de pouvoir juger par comparaison avec nos rivaux ; mais cela changerait totalement l'aspect des expositions, le nombre des exposants quintuplerait, centuplerait peut-être; et, nous le demandons, quel palais faudrait-il alors pour loger tous ces produits ?

En face de toutes ces prévisions, qui peuvent facilement se réaliser, il ne faut qu'un peu de bon vouloir pour cela; devant une pareille perspective, disons-nous, il est sage, il est prudent de s'en tenir au provisoire, au temporaire.

Après ce long préambule, que nous prions le lecteur de nous pardonner, nous abordons enfin notre sujet.

Parlerons-nous des bâtiments : ils étaient placés sur la gauche des Champs-Elysées, dans le carré Marigny, et occupaient un terrain de forme rectangle, dont le plus grand côté avait 197 mètres de longueur, et le petit côté 97 mètres. En comprenant deux avant-corps, chacun de 45 mètres, la superficie totale de ces constructions était de 19,877 mètres, ou près de deux hectares. C'était cinq mille mètres de plus que pour l'exposition de 1839.

Les deux grandes galeries, allant, l'une au midi, et l'autre au nord, étaient parallèles entre elles, et paral-

lèles aussi à la grande avenue des Champs-Elysées; elles étaient réunies, à leurs extrémités, par deux autres galeries qui leur étaient perpendiculaires, ce qui formait au milieu une grande cour ou plutôt une immense salle couverte.

Les avant-corps, dont nous avons parlé, formaient saillie au milieu des deux galeries du midi et du nord: l'un renfermait des salons destinés pour la famille royale et pour les membres du jury central; dans l'autre étaient les bureaux de l'administration et des magasins.

La façade, regardant l'avenue des Champs-Elysées, avait le caractère grave et sage qui convenait à la destination de l'édifice.

Derrière, et toujours en dehors, se trouvaient deux corps-de-garde, l'un à droite pour la ligne, l'autre à gauche pour les pompiers.

Le bâtiment était, de plus, entouré d'une balustrade, qui laissait, entre la promenade des Champs-Elysées et l'enceinte, un espace de dix mètres de profondeur.

C'est dans ce pourtour, resté à découvert, que l'on avait mis les produits les plus encombrants, ceux qui, d'ailleurs, ne craignaient point le séjour en plein air: tels étaient plusieurs instruments aratoires, des charrues, herses, etc.; divers systèmes de toiture, de tentes, de ponts, etc. Nous y avons vu aussi deux moutons, porteurs d'une toison que l'exposant, M. Graux de Mauchamps, désignait sous le nom de laine-soie.

Tel était, à l'extérieur, l'aspect général. Tout cela présentait, à la fois, de la simplicité et de la grandeur; et nous n'avons rien vu qui justifiât les critiques dont cette construction a été l'objet. Il est vrai que la couverture n'a pas

su résister à l'orage du 7 juin dernier ; mais c'était là un événement de force majeure, et qui, par sa violence même, était en dehors de toutes les prévisions.

Mais disons plutôt ce qu'il y avait dans toutes ces salles qui pût justifier cet empressement du public que l'on a signalé (1).

La grande cour couverte du milieu renfermait les machines, les appareils et outils de toute espèce, les chèvres, cabestans, locomotives, modèles de chemins de fer, chaudières, voitures ; les machines à filer, à tisser, à faire le papier, appareils de distillation, outils de sondage, etc., et aussi les produits des usines métallurgiques.

Les quatre autres galeries étaient formées de quarante-deux travées triples, à doubles galeries, avec une table au milieu.

La galerie du midi était occupée par les étoffes et tissus divers.

La galerie du nord, par l'orfèvrerie, les bronzes, les instruments d'optique, de mathématique, de musique ; l'horlogerie, les armes, etc.

Dans la galerie de l'est étaient les cristaux, les porcelaines, les faïences, les poteries de toute espèce, les papiers peints, etc.

Dans celle de l'ouest, les meubles, les objets d'art et de luxe.

On le voit, les produits de chaque genre d'industrie

(1) Les directeur et employés de l'exposition ont calculé, répétaient, à l'époque, tous les journaux de Paris, que dix millons de visiteurs, au moins, ont été admis dans les salles pendant les deux mois de mai et de juin.

étaient à peu près réunis dans les mêmes galeries, autant qu'il était possible de le faire. Le directeur de l'exposition s'est montré, en cela, plus intelligent que le rédacteur du livret, dans lequel les produits n'étaient pas classés, ce qui rendait impossible d'apprécier la quantité d'objets de la même catégorie exposés, à moins de se livrer à un travail long et minutieux.

L'aspect de toutes ces galeries était des plus agréables. Il n'y avait pourtant là rien d'inattendu, aucune de ces inventions qui frappent une époque. Ce résultat était, du reste, naturel ; l'industrie ne peut et ne doit pas être révolutionnée tous les cinq ans. L'intelligence humaine n'est électrisée par le génie qu'à de plus longs intervalles.

Mais, en revanche, on remarquait à l'exposition, et c'est déjà beaucoup à notre avis, des perfectionnements qui complètent les découvertes antérieures, et un progrès général sur la qualité des produits, qui annonce le progrès dans les procédés du travail.

Rendre compte de tant de productions si diverses, et qui, toutes, prétendent être le dernier mot, non pas, sans doute, de ce qui doit être réalisé, mais, du moins, des progrès réalisés jusqu'à ce jour, serait une tâche beaucoup au-dessus de nos forces, et il y aurait de la témérité de notre part à l'entreprendre.

En effet, de quelle science faut-il être doué, que de connaissances variées et approfondies ne faut-il pas posséder, pour faire apprécier l'intérêt, le mérite ou la valeur de toutes ces choses, de tous ces objets, d'autant plus difficiles à juger et à apprécier, que, le plus souvent, ils s'écartent des conditions ordinaires et des règles communes !

Le jury central lui-même, tout composé qu'il était d'hommes spéciaux, d'hommes pratiques, pris parmi les éminents dans chaque branche, le jury a eu bien de la peine à suffire à la tâche, et encore n'y est-il pas parvenu sans soulever, contre lui, beaucoup de plaintes et de réclamations (1).

Pour faciliter son travail, il s'était cependant divisé en plusieurs sous-commissions, selon la nature spéciale des objets à examiner et à préciser.

Il y avait des sous-commissions pour : 1° les tissus et impressions ; 2° les métaux ; 3° les arts mécaniques ; 4° les arts chimiques ; 5° la céramique ; 6° les instruments de musique et de précision ; 7° les beaux-arts ; 8° enfin, pour les arts divers.

Pour nous, notre tâche était plus modeste, et nous n'avions qu'à juger de l'ensemble, sans pénétrer dans les détails. Aussi nous adressons-nous aujourd'hui plutôt à ceux qui n'ont pas visité l'exposition, qu'à ceux qui ont pu voir et juger par eux-mêmes; ceux-ci, d'ailleurs, pourront dire si leurs impressions ont été celles que nous rendons.

Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, cette accumulation de richesses ne produisait pas, au premier abord, un saisissement bien profond ; il fallait pénétrer dans les détails pour s'en rendre un compte exact et pour en sentir toute l'importance.

On suivait la foule, on s'arrêtait avec elle ; et, quand

(1) On assure que plusieurs exposants ont refusé la récompense qui leur avait été accordée. Quel que soit le motif allégué, nous ne saurions approuver leur conduite en cette circonstance.

on avait erré ainsi, pendant quatre heures, de galerie en galerie (il fallait au moins ce temps pour les parcourir toutes), on avait besoin de se recueillir et de réfléchir avant d'émettre une opinion.

La première pensée qui nous est venue en examinant les produits exposés, c'est que les jurys départementaux n'avaient pas tous compris de la même manière les circulaires ministérielles; ils ne s'étaient pas tous montrés également sévères dans le choix des admissions. C'est là un inconvénient que l'on devait craindre et que, cependant, il était difficile d'éviter.

On conçoit, du reste, que le jury central ait hésité à revenir sur ces décisions et à faire un choix dans ce choix. Nous ne savons même pas jusqu'à quel point il en avait le droit, jusqu'à quel point il pouvait se constituer en cour d'appel des juges départementaux. Ses fonctions ne se bornent-elles pas à l'appréciation des produits ?

Nous savons que la question a été posée et débattue au sein du jury central, et il nous paraît l'avoir résolue dans le sens le moins favorable à l'étendue de ses pouvoirs.

Devait-on exclure certaines classes de produits, les articles confectionnés, par exemple, tous ceux qui ne proviennent pas directement de l'emploi de matières premières ?

C'est là encore une question qui a occupé le jury central; mais il n'a pas pris de mesures générales à cet égard, et nous pensons qu'il a bien fait.

Les fabricants de corsets, de sous-jupe, crinoline ou autre, les tailleurs, les chemisiers, voire même les fabricants de chocolat, les confiseurs, etc., représentent, à notre avis, des industries qu'il eût été injuste d'écarter

du concours ; car, s'ils n'emploient pas les matières premières, ils donnent, par leur travail, une plus grande valeur aux produits manufacturés et souvent, leur ouvrent ainsi des débouchés qu'ils n'obtiendraient peut-être pas sans cela.

D'ailleurs, les fabricants de tissus, eux non plus, n'emploient pas la soie, la laine, le fil ou le coton de première main ; ils reçoivent ces matières du filateur ou du teinturier : le fer lui-même, pour être employé à la construction des machines, le fer a passé par bien des mains avant d'arriver dans celles du mécanicien. Il en est de même des autres industries : toutes les branches se tiennent et se prêtent un mutuel appui.

Ce qu'il ne faut pas admettre, et ce que l'on a rejeté avec juste raison, ce sont les objets qui ne présentent qu'un intérêt de curiosité, sans offrir aucun but réel d'utilité.

Ce qu'il fallait obtenir, et ce que l'on n'a obtenu que cette année, c'était d'ôter à l'exposition l'aspect d'un bazar marchand, d'une halle ; c'était surtout d'empêcher le commerce d'en abuser comme moyen d'annonce, et, suivant l'expression d'un publiciste distingué (1), « de donner le pas à la boutique sur l'industrie véritable. »

Une autre réflexion, dont nous devons tenir compte ici, nous était encore venue dans notre course à travers toutes les galeries : c'est que toutes les industries n'y étaient pas représentées ; les lacunes étaient nombreuses.

Est-ce à dire que, dans celles qui faisaient défaut, il n'y avait aucun progrès à signaler ? Nous ne le pensons pas,

(1) M. Théophile Gautier, *Musée des Familles*, liv. de juillet 1844.

et nous aimons mieux attribuer cette absence à la modestie ou même à l'indifférence de ceux qui exercent ces industries : modestie qui ne se rencontre guère que dans les petites industries, les plus intéressantes à notre avis, et qui, souvent, ne sont pas les moins laborieuses ni les moins utiles ; indifférence qui est plus grande qu'on ne le suppose généralement, qui est le partage d'un grand nombre d'industriels, et que nous ne saurions trop déplorer ; car elle est la conséquence, la cause première de la routine où la plupart restent plongés.

M. le ministre avait recommandé de ne pas admettre les *pièces d'exposition*, c'est-à-dire les produits faits avec soin.

La recommandation aura été vaine, même vis-à-vis de son for intérieur ; car qui voudra croire, ainsi que l'a fait très-bien observer un journal de Paris (1), que M. Cunin-Gridaine n'aura pas recommandé de bien soigner et de parfaire même les casimirs de sa façon ?

Sans doute, les exposants font de la coquetterie avec leurs produits ; mais qui ne voit pas que c'est là un inconvénient inhérent à la nature des choses, et au-delà duquel le jury des récompenses doit savoir pénétrer (2).

(1) Le *National*, 5 mai 1844.

(2) Les jurys départementaux devraient cependant refuser tous les produits qui ne sont *parfaits* qu'en vue seule de l'exposition.

Notre idée n'est peut-être pas bien praticable ; mais nous voudrions que le jury vînt en corps, ou seulement représenté par une Commission, chez l'industriel ou le fabricant qui désire exposer, et que là il choisît lui-même, dans l'atelier ou le magasin, une pièce quelconque, un produit parmi tous les produits.

On aurait ainsi, ce nous semble, mieux qu'aujourd'hui, un aperçu exact, consciencieux, de la fabrication habituelle.

Un inconvénient beaucoup plus grand, selon nous, c'est que, bien souvent, le maître est récompensé de l'habileté du pauvre ouvrier inconnu. Mais peut-il en être autrement? Le jury d'examen, les jurys départementaux eux-mêmes pourraient-ils pénétrer les secrets de l'atelier ?

Non, sans doute, et c'est donc à la conscience, à la loyauté des fabricants qu'il faut faire appel ici. Honte à ceux qui s'approprient une œuvre qui n'est pas la leur ; honte et mépris pour ceux qui recherchent des récompenses qu'ils n'ont pas méritées !

Mais le ministre avait demandé davantage; il voulait astreindre les fabricants à mettre sur leurs produits le prix *industriel* et le prix *commercial*. C'était trop naïf, dit encore le journal que nous venons de citer, et la plupart des jurys ont laissé toute liberté aux exposants.

Autrefois, on se bornait à demander le prix de consommation, le prix de *vente*, et rarement encore on pouvait l'obtenir.

A la rigueur, si on l'exigeait, les fabricants donneraient des prix; mais on peut compter que, généralement, ils seraient *postiches* : on aurait des prix d'exposition.

Contentons-nous de savoir qu'aujourd'hui, la concurrence aidant, le prix de vente se rapproche toujours très-près, souvent trop près, malheureusement, du prix de revient.

Ce que l'on pourrait peut-être reprocher à tous nos industriels et producteurs en général, c'est d'aimer trop le luxe, non-seulement dans la confection de leurs produits, mais encore, et surtout lorsqu'ils montent un établissement, dans la construction des bâtiments et des métiers. Tout cela augmente considérablement les frais de fabri-

cation, et réagit et se fait sentir ensuite dans toutes les branches de l'industrie.

C'est ainsi que nous arrivons, dans la plupart de nos produits, à des prix de revient beaucoup plus considérables que nos voisins, ce qui nous place vis-à-vis d'eux dans une position d'infériorité sur les marchés étrangers.

En Angleterre, dans les manufactures, tout est réglé avec la plus stricte économie ; chez nous on agit avec une prodigalité vraiment extravagante.

Mais ces réflexions nous entraîneraient trop loin; arrêtons-nous là, et jetons enfin un coup d'œil rapide sur les différentes catégories d'objets exposés.

Nous avons déjà dit que la grande salle du milieu, la place centrale, avait été réservée pour les métaux, les machines, les appareils et outils de toute espèce. C'était justice. « Là, en effet, est la pierre angulaire de l'industrie; là sont les fondements qui centuplent la force de l'homme, qui l'affranchissent du travail manuel, ou du moins en diminuent le poids; qui, toujours infatigables et toujours disciplinés, sont prêts, à tous les instants, à produire dans une proportion indéfinie (1). »

Nous ne débattrons pas ici la question des machines suppléant le travail des bras, et faisant ainsi concurrence aux travailleurs. Cette question, d'ailleurs, n'en devrait plus être une pour nous, aujourd'hui que nous avons pu vérifier qu'à côté d'un progrès est toujours un besoin, et que l'un ne se développe jamais sans être amené, excité et adopté par l'autre.

L'important, à notre avis, c'est que l'homme ne soit

(1) *Journal de Rouen*, du 14 mai 1844.

lus astreint à ces rudes travaux, souvent abjects, toujours insipides, qui tuent l'esprit aussi bien que le corps, à cet égard, nous sommes heureux de pouvoir constater, après avoir vu les progrès réalisés, que désormais le fer travaillera seul, et que l'on ne se servira plus, comme force motrice, de la vie, du sang, des muscles et de la sueur; car, et c'est surtout à l'exposition qu'on a pu le remarquer, le reconnaître, le génie de la mécanique s'est appliqué, dans ces derniers temps, avec la plus louable persévérance et une rare énergie, à faire passer dans la pratique tous les résultats de la théorie de la science.

Les produits des maîtres de forges attestaient sans contredit des progrès notables; progrès non-seulement quant à la qualité, mais aussi quant au prix de revient et quant aux moyens de fabrication.

Le fer tout préparé, dit de *Wagon*, était coté, là, à 45 francs les 100 kilogrammes; c'est meilleur marché que le fer marchand ordinaire.

La fonte, que l'on ne pouvait pas se procurer, il y a vingt ans, au prix de 65 francs les 100 kilos, en vaût aujourd'hui 22.

Jusqu'alors l'outillage manquait; or, sans outillage, la fabrication des machines ne peut être qu'une industrie de second ordre. C'est ce qu'ont bien compris, depuis quelques années, nos plus célèbres constructeurs, et, chose remarquable, il n'a guère fallu qu'une période de cinq années pour que le problème fût abordé et résolu.

Les outils qui fixaient, cette année, et à si juste titre, l'attention des visiteurs, se distinguaient, en général, par leurs énormes proportions, qui annoncent de formidables

efforts, et aussi par les soins donnés à la précision et à l'ajustage de toutes les pièces.

Les machines à vapeur étaient en grand nombre, de toute forme et de toute force, et l'exposition nous a paru destinée à donner un démenti à ceux qui prétendent que la France ne peut lutter avec l'Angleterre pour la construction de ces machines.

Pour l'agriculture, nous avons vu des charrues, des herses, des rouleaux, binettes, planteurs, hache-pailles, coupe-racines, etc.; des machines à battre, des greniers pour conserver les grains, des moulins de ménage pour les moudre, des pressoirs, etc.; des *caléfacteurs* pour faire éclore les œufs de toute espèce, etc., etc.

Tout cela prouve nécessairement que l'agriculture veut enfin sortir de l'ornière et de la routine où elle était restée plongée jusqu'alors. Que le Gouvernement seconde et favorise ce mouvement, qu'il crée des écoles d'agriculture, qu'il exige, avant tout, des instituteurs des campagnes quelques notions d'agronomie, plutôt que la connaissance du plain-chant, et nous verrons bientôt cette branche de l'industrie prendre le rang et la place qui lui appartiennent.

Il est temps que l'agriculture soit estimée ce qu'elle vaut, et qu'elle compte pour quelque chose dans les intérêts et les destinées du pays.

De nombreuses et riches toisons figuraient à l'exposition. C'est avec bonheur que nous signalons les généreux efforts faits des cultivateurs et des manufacturiers également intelligents, pour nationaliser, chez nous, la production des laines.

« On ne saurait trop encourager des tentatives qui ont le double résultat d'enrichir l'agriculture et de contribuer

» bon marché des tissus de laine, si utiles au bien-être
» la population entière (1) »

A cet égard, nous dirons que, le morcellement des [illegible]res devenant de plus en plus général, il serait à désirer [q]ue les petits cultivateurs s'associassent entre eux pour [a]voir, dans chaque commune, un troupeau en commun. Leur intérêt les y engage, et nous dirons même qu'il leur en fait un devoir.

Mais le temps nous a manqué pour tout observer ici; la foule, d'ailleurs, nous entraînait dans les autres salles, force nous a été de la suivre; disons donc en peu de mots ce qui s'y trouvait:

Il y avait de fort jolies pièces d'orfèvrerie à l'exposition; les bronzes et le plaqué sont toujours en progrès.

Les meubles réunissaient généralement le bon goût à l'élégance et à la solidité; là encore, comme pour l'orfèvrerie et les bronzes, c'est toujours le genre renaissance qui domine, mais accommodé à nos usages, et quelque mélangé de moresque.

La verrerie et la cristallerie se sont vraiment surpassés cette année, et, désormais, quant à l'exécution du moins, sinon pour le bon marché, nous n'aurons plus rien à envier à la Bohême.

Il en est de même pour la taillanderie et la serrurerie, que nous n'irons plus chercher dans la Styrie et la Carniole.

Les produits chimiques, surtout, représentaient dignement les progrès de la science; et nous pouvons dire, sans orgueil national, que nulle contrée ne saurait rivaliser avec nous sous ce rapport.

(1) *Mémorial de Rouen*, 23 mai 1844.

Mais, si nous avons déjà renoncé à décrire chaque produit en particulier, nous ne saurions non plus citer et analyser toutes les branches d'industrie qui figuraient à l'exposition ; nous sommes obligés d'en omettre, et beaucoup, sinon des plus importantes.

Nous ne parlerons pas des instruments de précision, des objets d'art, qu'il faudrait citer un à un, et que, d'ailleurs, nous nous reconnaissons incompétents à juger.

Nous ne parlerons ni des orgues, ni des pianos, qui étaient pourtant là en si grand nombre, ni de l'harmonium, ni du mélophone (1), ni de tant d'autres produits du même genre, vers lesquels la foule se portait cependant, tous les jours, avec tant d'empressement.

Nous passerons également sous silence les pièces d'anatomie que l'on avait eu la malheureuse idée de mettre à côté de ceux-là, et que nous eussions voulu, non pas voir expulsées, comme quelques-uns l'ont demandé, mais au moins mises à l'écart, et dans un cabinet séparé.

Il nous faut cependant dire un mot de la peinture sur verre. Les vitraux peints sont désormais conquis sur les époques mémorables qui en ont doté nos cathédrales. On trouvait à l'exposition, pour 200 francs le mètre carré, des imitations parfaites de nos plus belles rosaces de Rheims, de Paris et de Chartres.

Dans la salle du midi nous avons vu des étoffes en verre filé, admirables de souplesse et d'éclat; et, s'il nous était permis de faire une excursion en dehors de ces salles, nous montrerions, sous les arcades de la rue de Rivoli, un lion, aussi en verre filé, parfaitement bien imité, dont la

(1) Instruments de musique.

nière s'agite et se hérisse au moindre souffle. Tout cela ouve avec quelle merveilleuse facilité le verre se travaille, à combien d'usages on peut l'employer, et comment, nos jours, on sait le faire plier à tous les goûts, à ıs les caprices.

Nous arrivons enfin aux tissus, par lesquels nous ternerons cette revue, bien incomplète sans doute, des oduits admis à l'exposition de 1844.

Il y a certainement bien des difficultés à surmonter pour itier, même d'une manière imparfaite, le lecteur aux nerveilles de l'industrie.

Pour les machines, on peut encore, sinon expliquer, lu moins indiquer en quoi consiste le mérite du mécaisme ; mais il n'en est pas de même pour les tissus.

Il semble que, pour ces produits, il est indispensable de iontrer, de faire toucher ; et c'est une condition qu'ici il 'est pas possible de remplir, et que soi-même, sur les eux, on ne peut pas toujours obtenir.

A l'exposition, il était formellement défendu de porter ı main sur les étoffes et sur les meubles, et des gardiens igilants et attentifs étaient placés là pour vous en emêcher. Nous qui savons combien, aux expositions précédentes, de châles, de pièces de drap, et d'autres toffes encore ont été salies, chiffonnées et même déhirées, combien de meubles ont été tachés ou brisés, ıous ne savions nous plaindre de cette consigne, ni la rouver trop sévère.

Les tissus embrassent une série immense, car il faut ranger sous ce nom, et les tapis les plus grossiers des habitations les plus humbles, et les riches tapisseries de la fabrique d'Aubusson, et les châles du prix de 3 francs jus-

qu'aux châles de 5,000 francs, et la draperie et les toiles, et la rouennerie et l'indienne, et la soierie et les rubans, et les tulles et les dentelles, etc., etc. C'est donc avec raison qu'une large place avait été assignée, à l'exposition, pour les divers genres de tissus.

Comme aspect matériel de cette galerie, nous avons remarqué, d'abord, que les indiennes de Rouen étaient placées en face de celles de Mulhouse, les draps d'Elbeuf et de Louviers à côté de ceux de Sédan; que les filés de la Seine-Inférieure étaient dos à dos avec ceux du Haut-Rhin, et ainsi de suite pour tous les autres produits. On pouvait donc, d'un seul coup d'œil, embrasser l'ensemble des industries de tous les grands centres de production.

Le public qui, du reste, se portait avec beaucoup plus d'empressement vers les châles, les tapis et les étoffes brochées de Lyon, que du côté des modestes cotonnades de Rouen, et qui n'avait pas, sans doute, la prétention d'assigner, dans sa rapide visite, le rang respectif de chaque fabricant, le public était à portée de se faire tout de suite une idée de l'esprit de chaque contrée dans la généralité de sa fabrique.

« Il est impossible de n'être pas frappé de ce caractère général des exhibitions des tissus. Ici sont les étoffes riches et éclatantes; là les étoffes simples et modestes. D'un côté, les étoffes légères, d'un goût exquis, d'un dessin coquet, d'un coloris délicat, mais d'un prix élevé, des étoffes aristocratiques; de l'autre côté, des étoffes plus grosses, moins brillantes, en matières plus communes, mais aussi moins chères, des étoffes pour les prolétaires (1). »

(1) *Journal de Rouen*, du 4 juin 1844.

Quelles sont celles qui présentent le plus de garantie e prospérité, celles qui offrent le plus de profit au fabricant, un profit assuré par un débouché constant? uelles sont celles surtout qui donnent le plus à vivre à ouvrier?

Là est pour nous l'important, et, sous ce rapport, nous e savons si l'avantage est toujours en faveur des premières, des étoffes aristocratiques.

S'il y avait dans cette salle quelques produits qui faisaient tache, deux ou trois, au plus, que l'on pouvait, à bon droit, reprocher au jury d'avoir admis, nous sommes toujours heureux de pouvoir constater, d'après le spécimen que nous avons trouvé là, que la fabrication de tous les tissus, en général, est constamment en voie de progrès, soit quant à la production d'étoffes nouvelles (et nous en avons remarqué plusieurs, principalement dans les articles laine), soit quant à la qualité, et surtout quant au prix.

Partout et toujours il convenait de louer la belle fabrication, la délicatesse des nuances et le bon goût des dessins.

Nous avons vu là plus d'une étoffe, plus d'un tissu, auxquels on ne pouvait faire qu'un seul reproche, celui d'être de fabrication française.

Et que l'on ne prenne pas cela pour une plaisanterie; nous le disons sérieusement et avec amertume: c'est malheureusement un fait certain que, chez nous, c'est là souvent un motif suffisant pour faire écarter un produit, pour l'empêcher de prendre faveur.

S'il nous était venu d'Angleterre, par exemple, oh! lors, ce serait différent, c'est à qui en voudrait, il de-

viendrait bientôt à la mode ; mais un produit indigène, un produit français que chacun peut avoir, que tout le monde peut se procurer facilement et à bas prix, fi donc! personne n'en veut.—Pauvre esprit national que le nôtre!

Nous avons parlé des prix ; et, pour ne citer qu'un seul genre, nous dirons que les draps de 7 à 8 fr. le mètre ne manquaient pas à l'exposition ; nous en avons vu, annoncés toute laine, qui n'étaient cotés qu'à *un franc cinquante centimes* le mètre !

Ce sera l'honneur de notre époque d'avoir compris combien il importe, dans l'intérêt général aussi bien que dans l'intérêt particulier du producteur, de multiplier la consommation par l'abaissement du prix.

Il est bien entendu que nous disons qu'il y a avantage dans la baisse du prix, quand cette baisse s'obtient à l'aide d'un perfectionnement. Sans cela, si le salaire du travailleur diminue, si le profit de l'entrepreneur disparaît, la dépréciation du prix n'est plus qu'un indice de souffrance de l'industrie, et alors c'est un mal.

Mais nous pensons qu'il n'en est pas ainsi aujourd'hui, du moins pour la généralité des produits.

D'un autre côté, il ne faudrait pas non plus que la diminution provînt de la baisse des qualités ; mais nous avons tout lieu d'être rassurés à cet égard : l'un de nos plus honorables industriels, M. Henry Barbet, ne disait-il pas, il y a déjà quelque temps : « Si l'on est parvenu à établir les produits à un prix de beaucoup inférieur à ceux auxquels ils étaient livrés à la consommation il y a quelques années, ce n'est pas, comme quelques personnes le pensent, parce qu'on a fait les étoffes moins solides de tissus et de couleurs, mais parce que les manufacturiers sont plus instruits qu'ils ne l'étaient autrefois et qu'ils

joignent la théorie à la pratique, qu'ils apportent dans la fabrication économie de temps, moins de capitaux, et à la fois plus de précision et de sécurité (1) ? »

» La difficulté pour beaucoup de choses n'est pas de les bien faire, dit de son côté M. Théophile Gautier (2), mais de les faire à peu de frais. Il n'est douteux pour personne qu'avec deux mille francs on ne puisse avoir un beau châle ou un bon piano. Le problème n'est pas là, et, dans un sens, l'objet le plus remarquable de l'exposition est une marmite en fer de 7 à 8 sous. »

Nous applaudissons à une telle maxime. Faire mieux, plus vite, et surtout au profit d'un plus grand nombre, telle doit être la loi constante du progrès; c'est aussi le but où doivent tendre les efforts de tous les industriels.

Le nombre total des exposants, admis à l'exposition de 1844, était, avons-nous dit, de 3,963. Sur ce nombre, les départements de l'ancienne Normandie, réunis, en comptaient, à eux seuls, 228; savoir :

Seine-Inférieure.	136 exposants.
Calvados.	31
Eure.	30
Orne.	18
Manche.	13
Total.	228

Notre province était donc, avec le nombre total des exposants, dans la proportion de 1 à 17 4/10es.

Et si nous laissons Paris de côté, comme se trouvant dans une position exceptionnelle, elle sera, avec les

(1) Discours de réception à la *Société libre d'émulation de Rouen*, 1828.

(2) Recueil cité.

res départements réunis, dans le rapport de 1 à 7 6/10es.
Les récompenses accordées aux exposants s'élèvent à
733, sans compter les mentions honorables et les cita-
ions favorables.

La Normandie, pour sa part, a obtenu 147 médailles,
ainsi réparties entre les cinq départements :

Seine-Infre	87 médailles,	dont 17 en or,	34 en argent	et 36 en bronze
Calvados,	22 —	3 —	7 —	12
Eure,	19 —	2 —	8 —	9
Orne,	11 —	1 —	4 —	6
Manche,	8 —	» —	5 —	8

La Seine-Inférieure a, en outre, obtenu 2 décorations.

Ces récompenses sont ainsi classées :

Décorations.	2	sur	31 accordées;
Rappels de médailles d'or. .	10	—	142
Médailles d'or.	12	—	126
Rappels de médailles d'argent.	20	—	176
Médailles d'argent.	38	—	428
Rappels de médailles de bronze.	19	—	140
Médailles de bronze. . . .	46	—	690
	147		1733

Les mentions et citations sont dans la même proport
Si nous poursuivons la comparaison que nous a
cherché à établir ci-dessus, nous voyons que les la
de notre province sont, avec le nombre total, d
proportion de 1 à 11 9/10es.

Et, Paris étant excepté, dans la proportion
6 2/10es.

Certes, c'est là un beau résultat, et dont il
bien permis à nous tous, hommes de la Norm
nous enorgueillir à juste titre.

SUR
UN PROJET D'EMBRANCHEMENT
DE
CHEMIN DE FER
A diriger sur la Basse-Normandie.

(**Rapport** fait au conseil municipal de Caen, par M. **Tostain**, Ingénieur en chef.)

Au moment où les esprits sont tous dirigés vers les nouvelles voies de communication fournies par l'établissement des chemins de fer, nous croyons devoir reproduire le rapport fait au Conseil municipal, par M. Tostain, ingénieur en chef, sur les différents projets présentés pour mettre la Basse-Normandie en communication avec Paris au moyen d'une voie de fer. Nous publierons plus tard quelques autres mémoires sur la question.

(Note du Comité de rédaction.)

Un grand nombre de projets de chemins de fer viennent d'être votés par les Chambres, et le pays va se trouver doté d'un vaste réseau, qui, rayonnant de Paris, établira des communications rapides entre cette grande capitale et les points les plus éloignés du territoire.

Sans préjuger ici quels seront, pour l'avenir, les résultats de ces puissants moyens de transport, qui déplace-

ront bien des intérêts et changeront bien des habitudes, il est évident que les contrées qui en seront privées se trouveront dans une grande infériorité relativement à celles qui en posséderont (1).

(1) On ne citera que deux exemples seulement entre un grand nombre que l'on pourrait choisir, pour prouver le fait de cette infériorité des pays qui resteront dépourvus de chemins de fer.

1° La richesse de l'arrondissement de Bayeux est due aux produits du beurre ; c'est depuis que l'on s'est appliqué à perfectionner cette industrie que son prix s'est élevé. Par suite, celui des fermes a été singulièrement augmenté depuis quelques années. Les fermiers ne pourraient continuer à payer des fermages aussi élevés, s'ils étaient obligés de se livrer à un autre mode d'exploitation, tel que la culture des céréales, l'engrais des bestiaux, etc., ou bien si le prix du beurre venait à diminuer.

Lorsque le chemin de fer de Rennes sera fait, tous les beurres de Bretagne arriveront à Paris avec moins de dépense et avec moins de temps, et, par conséquent, plus frais que les beurres de Bayeux. Le résultat de cette concurrence sera évidemment une baisse de prix pour le beurre de Bayeux, et, par suite, une diminution sur le prix de toutes les fermes de l'arrondissement, si l'on ne lui rend les moyens de lutter, à armes égales, par de nouveaux moyens de transport aussi prompts et aussi économiques que ceux que la Bretagne pourra avoir à sa disposition.

2° Le commerce d s huîtres s'est fixé à Courseulles, parce que ce port offrait une station intermédiaire commode entre le lieu de production, la baie de Cancale, et le lieu de consommation, Paris. L'on conçoit bien effectivement que lorsque les transports étaient lents et coûteux par terre, l'on ne pouvait expédier directement du port de pêche les huîtres sur Paris ; elles n'y seraient pas arrivées fraîches. Il était naturel alors de leur faire faire plusieurs stations où elles se reposaient ; on les conservait enfin dans une dernière où on leur faisait subir la dernière préparation, et d'où on était à portée de les expédier directement sur Paris, suivant les commandes.

L'on ne peut donc laisser doter toute la France de chemins de fer sans appeler l'attention sur l'une des contrées les plus riches et les plus heureusement situées, et en même temps sur l'une de celles qui contribuent le plus à l'approvisionnement de Paris en denrées de diverses espèces.

Quoique la population de la Basse-Normandie soit compacte et considérable, quoiqu'elle possède des villes importantes qui, à elles seules, pourraient bien motiver la construction d'un chemin de fer, il n'est pas probable qu'elle puisse obtenir, d'ici long-temps, une ligne spéciale pour elle seule. Le voisinage de deux grandes lignes, entre lesquelles elle se trouve comprise, celle de Paris au Havre et celle de Paris à Rennes, fera repousser une ligne intermédiaire. Ajoutons également que la disposition du terrain est de nature à présenter les plus grandes difficultés à l'exécution d'une ligne directe de Paris sur Caen, car la direction de cette ligne couperait à peu près perpendiculairement toutes les vallées, qui sont profondément encaissées entre de grands plateaux, dont l'élévation est de plus de 100 mètres au-dessus du niveau du fond de ces vallées.

Ce mode avait de plus l'avantage de faire effectuer par mer une partie des transports et de les rendre ainsi plus économiques.

Le chemin de fer ouvert sur Rennes peut changer cet état de choses d'un jour à l'autre, et perdre entièrement les parcs de Courseulles, de Dieppe, etc. Les huîtres pourront être expédiées de Cancale et arriver plus tôt à Paris par le chemin de fer que de Courseulles par la voie de terre. Il est donc bien important pour cette dernière localité d'obtenir, de son côté, des moyens de transport qui lui rendent une partie des avantages dont elle est menacée de se voir privée.

Ce n'est donc qu'en se rattachant à l'une des lignes voisines, que l'on peut espérer obtenir prochainement un chemin dè fer pour la Basse-Normandie.

Une première étude a été faite, dès 1840, pour joindre la ville de Caen avec le chemin de Paris à Rouen, à la hauteur de la ville d'Elbeuf, près de Pont-de-l'Arche. La communication aurait ensuite eu lieu soit avec Paris, soit avec Rouen, au moyen du chemin de fer déjà fait. L'on avait choisi Pont-de-l'Arche pour y former l'embranchement, parce qu'il présentait le point de toute la ligne de Paris à Rouen, le plus rapproché de Caen; l'on avait ainsi l'avantage d'avoir avec Paris une communication aussi courte que possible, sans que pour cela la distance de Caen à Rouen fût allongée d'une manière notable. Dans ce projet, le tracé du chemin, après s'être élevé sur le plateau de Bourgtheroude, descendait dans la vallée de là Rille, par le vallon de Montfort, passait à Saint-Germain, faubourg de Pont-Audemer, suivait le pied des coteaux de la rive gauche de la Rille et contournait le littoral de l'embouchure de la Seine jusqu'à Fiquefleur, d'où un embranchement de 4 kilomètres eût été dirigé sur Honfleur. Il remontait ensuite la vallée de la petite rivière de Morelle. Un peu avant d'atteindre l'extrémité de cette vallée, il s'engageait en souterrain pour passer sous la plaine de Quetteville, et débouchait dans la vallée de la Calonne, qu'il suivait jusqu'à Saint-Mélaine, faubourg de Pont-l'Evêque. Il traversait la vallée de la Touque, un peu à l'aval de cette ville, s'engageait dans le vallon de Saint-Etienne-la-Tillaine, passait de là en souterrain dans la vallée de la rivière d'Ancre, traversait la Dive un peu au-dessous de Troarn, et arrivait à Caen en suivant une

ne à peu près parallèle à la route départementale n° 3 Caen à Rouen.

Ce tracé présentait plusieurs difficultés graves, qui en ssent rendu l'exécution très-dispendieuse. L'on ne pouit s'élever de Pont-de-l'Arche, sur les plateaux qui doinent, Elbeuf que par des pentes de 8 à 10 millimètres; n avait ensuite deux souterrains d'une grande longueur des tranchées considérables à faire dans les terrains de nature de ceux du pays d'Auge, c'est-à-dire dans des giles grasses et sujettes à s'ébouler.

Ces difficultés ne sont sans doute pas de nature à rendre exécution du chemin impossible ; mais elles doivent au oins en augmenter beaucoup les dépenses, et, l'on ne oit pas se le dissimuler, pour que le projet de chemin de r que l'on proposera vers Caen ait des chances de succès, faut qu'il compte parmi ses avantages celui d'être fait bon marché.

Une Compagnie de Rouen s'est présentée pour faire faire es études d'un chemin direct de Rouen à Caen. Dans un ipport fait à l'assemblée générale des actionnaires, en iillet 1844, on indique quatre tracés différents. Sur ces racés, deux sont dirigés par Lisieux et Pont-Audemer ; iais rien ne justifie la facilité, ni même la possibilité 'exécution de ces tracés. Ce sont de simples lignes, iniquées d'après les cartes, qui n'ont pas même été reonnues sur le terrain. L'on ne s'est pas encore rendu ompte de toutes les difficultés que l'on pourra rencontrer, déjà on accuse des pentes de 8 à 9 millimètres et des uterrains considérables.

Il faut attendre les études sérieuses que la Compagnie propose de faire faire, pour se prononcer sur le mé-

rite de ces tracés ; mais, ce que l'on peut affirmer à l'avance, c'est que leur exécution entraînera toujours des dépenses extrêmement considérables, car, d'après leur direction même, ils doivent couper à peu près perpendiculairement toutes les grandes vallées de la Rille, de la Touque et de la Dive, et obligeront à faire des souterrains et de grandes tranchées dans des terrains d'argiles mobiles.

Toutes ces difficultés se présentant pour rattacher la ville de Caen au chemin de fer de Paris à Rouen, l'on a dû chercher si l'on n'aurait pas plus d'avantage à diriger sur la Basse-Normandie un embranchement partant de la ligne de Paris à Rennes, par Chartres et Laval, qui vient d'être votée par les Chambres.

D'après l'exposé des motifs du projet de loi présenté par le Gouvernement, le tracé n'est définitivement arrêté que jusqu'à Chartres. Au-delà de cette ville, Laval est seulement indiqué comme un jalon obligé. La question de savoir si, en partant de Chartres, on se dirigera sur Alençon ou sur le Mans, est tout-à-fait réservée. M. le ministre des travaux publics, dans l'exposé des motifs, fait connaître que des tracés ont été étudiés et reconnus de facile exécution dans chacune de ces directions.

Nous devons nous attacher naturellement à celle qui se rapproche le plus de Caen ; elle est fort heureusement la plus courte et celle qui offre les pentes les plus douces; aucune ne dépasse 0,005 par mètre: le seul inconvénient est un souterrain de 1,700 mètres de longueur. A partir de Chartres, ce tracé remonte la vallée de l'Eure jusqu'à sa source, et de là se porte sur le vallon de l'Hoesne, qui le conduit à la Sarthe, et, par la vallée de cette rivière, à Alençon.

En l'absence d'études pour la direction d'un embran-ement de cette ligne sur Caen, l'on peut s'appuyer sur travail fait pour les projets de jonction de la rivière Orne avec la Sarthe. Ces données sont positives, et l'on ›ut raisonner d'une manière aussi certaine que si des udés spéciales avaient été faites, car il est plus difficile › satisfaire aux conditions d'exécution d'un canal qu'à ılles d'un chemin de fer.

Or, il résulte de ces études (1) qu'une jonction peut être ite avec la plus grande facilité entre l'Orne et la Sarthe, ı passant par la vallée de la Dive. En effet, les plateaux ıi séparent le bassin de l'Orne de celui de la Dive ne nt point élevés ; ils sont presque horizontaux, ou du oins ils n'offrent que des pentes très-douces, qui doivent prêter merveilleusement au tracé d'un chemin de fer. ı vallée de la Dive est large, unie, et les coteaux qui bordent s'abaissent presqu'insensiblement. De la vallée : la Dive on repassera dans celle de l'Orne, en suivant direction indiquée pour le bief de partage, qui conduit ıturellement à la Sarthe et de là à Alençon. L'embran-ement pourrait même se faire plus près de Chartres et r un point qui ne serait pas plus éloigné de Caen, en ivant la direction qui avait été étudiée pour la jonction : l'Orne et de la Sarthe avec l'Iton et la rivière d'Eure, qui est indiquée dans le même rapport de l'ingénieur chef de l'Orne, déjà cité.

l) Voir le compte-rendu aux Chambres sur la situation des travaux ılics au 31 décembre 1843, page 289, et le rapport de l'ingénieur chef de l'Orne, imprimé dans les procès-verbaux des séances du seil général de ce département, session de 1841, page 20.

La solution du problème du tracé d'un embranchement du chemin de fer de l'ouest sur Caen peut être regardée, dès aujourd'hui, comme complète par le tracé projeté pour le canal, et encore est-on en droit d'espérer que l'on pourra faire d'importants perfectionnements à ce tracé, en le rapprochant des centres de population, et en lui faisant desservir plus avantageusement tous les intérêts du pays qu'il traverse.

Il doit donc demeurer acquis à toute discussion, que le chemin de fer est possible, qu'il est exécutable sans forte pente, sans tranchées profondes, sans longs souterrains, sans aucun des ouvrages, en un mot, qui occasionnent de grandes dépenses.

La facilité d'exécution de cet embranchement étant bien constatée, il reste à le comparer, sous le rapport de l'intérêt général du pays, avec ceux que l'on pourrait diriger sur la ligne de Paris à Rouen; car il ne suffit pas, pour motiver une direction de chemin de fer, qu'elle soit d'une exécution facile, il faut qu'elle desserve le plus d'intérêts possible. Sous ce point de vue, celle qui doit coûter la plus forte somme pourrait encore être la plus économique.

La communication de Caen avec Rouen existe déjà par mer et par la Seine, et le fret est à meilleur marché (7 à 8 francs le tonneau), que ne pourra jamais l'établir le chemin de fer. Pour les marchandises précieuses et pour celles qui ne peuvent supporter un long transport, les bateaux à vapeur du Havre à Caen et le chemin de fer de Paris au Havre donneront des moyens de transport assurés et prompts en tout temps. L'embranchement sur Rouen ne donnerait donc à la ville de Caen aucun avantage dont elle ne jouisse déjà en partie. Il ser-

au plus pour les pays traversés ; cette considération
ıportante sans doute, car l'on sait aujourd'hui par
;rience que les stations intermédiaires et les parcours
ls forment sur les chemins de fer des produits plus
lérables que les trajets effectués sur la ligne entière ;
il faut bien penser que les diverses stations de
ux à vapeur, établies sur la Seine, viendraient tou-
faire concurrence au chemin de fer, que jamais ce
er n'absorberait à lui seul tous les transports de voya-
, et qu'il n'enlèverait à la voie navigable qu'une
quantité de marchandises.

chemin de fer de Rouen au Havre, celui de Rouen
n et la Seine présenteraient d'ailleurs trois lignes
lèles pour exploiter le même pays. Ne serait-ce pas
ıne plus grande échelle, et pour un pays qui offre
s de ressources en population, la répétition des deux
ins de Versailles ?

l'on veut se rendre compte de la nature des produits
épartement du Calvados, examiner quels sont les
hés les plus avantageux pour leur placement, et con-
er en même temps ce qui peut favoriser le développe-
; de son commerce tant intérieur que maritime, l'on
ırde pas à reconnaître que, dans son intérêt général,
en le mettant en communication avec Paris, on doit
re à lui ouvrir une voie vers l'intérieur des terres. Le
ipal marché de tous ses produits est Paris ; c'est là
vont se consommer ses bestiaux gras, ses beurres,
uiles de colza, etc., la plupart des produits des fa-
ıes de Lisieux, etc. Or, peu importe que ces produits
ent une voie ou une autre pour arriver sur leur lieu
onsommation et de placement.

La Seine-Inférieure, à l'exception des bestiaux gras, des huiles, des volailles, des fruits et légumes frais, ne demande qu'un bien petit nombre de denrées au Calvados. Elle est elle-même un pays de production, et, pour divers articles, elle peut faire concurrence au Calvados sur le marché de Paris. Pour les produits qu'elle lui demande, le chemin de fer est inutile ; la voie maritime, la navigation de la Seine et le chemin du Havre à Paris donneront toutes les facilités dont on peut avoir besoin.

Quel avantage un chemin de fer dirigé de Caen sur Rouen donnerait-il au commerce maritime du Calvados et même au commerce maritime en général ? Aucun ; il lui serait au contraire plutôt nuisible. Ce chemin, suivant une direction parallèle à la mer et à la Seine, traverserait un pays qui exporte aujourd'hui directement vers la mer ou vers la rivière ses produits, et qui tire par la même voie les denrées qui lui manquent. Il n'y a donc rien à faire dans ce pays pour le commerce des ports de Caen ou de Rouen. Si le chemin de fer, d'ailleurs, changeait l'état de choses actuel, s'il enlevait une partie des transports qui se font par la mer, ce ne pourrait être qu'au détriment de la navigation maritime en général. Il porterait donc un coup funeste au cabotage et à notre marine, qui a déjà tant besoin d'encouragement.

Le chemin, dirigé vers le sud du département et rattaché à la grande ligne de l'ouest de la France, offre une voie nouvelle dans une direction où il n'en existe que d'imparfaite, malgré les besoins pressants de communication qui se font sentir depuis long-temps. Avec un prolongement de peu de longueur sur le Mans, il peut remplacer très-heureusement, et avec une dépense moindre,

la jonction de l'Orne supérieure avec la Sarthe et le bassin de la Loire. Il ouvre à tout ce bassin une communication directe avec la mer de la Manche; il permet de faire pénétrer dans l'intérieur des terres les produits du commerce maritime, et offre pour les produits de l'intérieur un vaste débouché et des moyens de transport aussi prompts qu'économiques.

Cette voie permettra au commerce maritime de Caen de prendre un grand développement; elle se liera admirablement au canal que l'on exécute dans ce moment.

Il ne s'agit pas seulement ici de nouveaux débouchés à créer, ni de moyens de développement à offrir au commerce, il s'agit bien plus d'habitudes déjà prises à suivre, de besoins pressants à satisfaire et de charges pesantes à alléger.

Les transports des denrées de toute espèce, que l'on expédie de Caen vers le département de l'Orne et de la Sarthe, ou celles que l'on en tire, sont très-considérables, et il n'existe pas d'autre voie que le roulage sur des routes mal tracées et fort accidentées.

Si l'on réunit tous ces transports, si l'on y ajoute tous ceux qui sont aujourd'hui dirigés sur Paris par la voie de terre, si l'on tient compte du nombre de voyageurs dans les deux directions, l'on arrive à un chiffre extrêmement élevé, qui justifie suffisamment l'utilité d'un chemin de fer.

Des renseignements statistiques viendront appuyer, lorsqu'il en sera temps, ce que l'on avance ici.

Le tracé, tel qu'on l'a indiqué, ne passera pas par tous les centres de population eux-mêmes, mais il ne s'en écartera qu'à de faibles distances, qui seront facilement

franchies par les moyens ordinaires de transport. Des études plus approfondies démontreront, plus tard, s'il ne serait pas possible de les en rapprocher encore davantage et peut-être de les comprendre dans la ligne même du tracé. Dans tous les cas, il passera par St-Pierre-sur-Dive et touchera ainsi à la vallée d'Auge ; il s'éloignera peu de Falaise, d'Argentan, de Séez, tous centres de population considérables. Il passerait assez près de Flers, de Condé-sur-Noireau et de toute cette contrée, qui forme l'une des plus industrieuses du département de l'Orne et du Calvados, pour pouvoir servir avec avantage à l'importation des matières premières et du combustible nécessaire à leurs fabriques.

Il eût été sans doute fort à désirer de pouvoir relier Lisieux et les vallées de Touques et d'Orbec avec la ligne du chemin de fer projetée. L'importance de la ville de Lisieux, l'activité commerciale dont elle est le centre, le développement industriel qu'elle a pris depuis plusieurs années, tout concourrait pour appeler l'attention sur ce point; mais malheureusement le pays présente des difficultés telles, qu'on peut les regarder, dès aujourd'hui, comme insurmontables, à moins qu'une étude complète du terrain ne vienne faire reconnaître des passages que l'on ne peut apercevoir à la seule inspection des cartes. L'on a bien pensé à diriger le tracé par les vallées de la Touque ou de la Vie; mais les coteaux qui les bordent et qui les terminent vers les sources des rivières sont si élevés, qu'on ne doit guère conserver d'espoir de trouver un passage sans percer de longs souterrains. Du reste, la ligne de fer passera encore assez près de Lisieux pour que cette ville puisse en profiter pour le transport de ses

produits et de ses voyageurs. Elle touchera à la vallée de la Vie, qui débouche dans celle de la Dive un peu au-dessous de St-Pierre, et dans laquelle se fabriquent une partie des produits de Lisieux. Les habitants de Lisieux n'auront qu'une distance de 20 kilomètres à parcourir par terre pour gagner la voie de fer ; et si cette situation n'est pas aussi avantageuse que celle qui les placerait sur la ligne même, ils en seront dédommagés par les nouveaux débouchés qui seront ouverts à leurs fabriques vers le Maine, la Bretagne et le bassin de la Loire, débouchés qu'ils ne pourront jamais avoir par un chemin dirigé vers Rouen.

Que la ville de Lisieux pèse bien ces diverses considérations, qu'elle fasse la part de sa position au fond d'une vallée profondément encaissée, qui en rend l'accès pour ainsi dire impossible pour un chemin de fer, et peut-être elle reconnaîtra bientôt elle-même qu'il est plus avantageux pour elle de se rattacher au projet d'une ligne d'une facile exécution, qui, outre une communication directe avec Paris, lui offre de nouveaux débouchés vers l'ouest et le centre de la France, que de poursuivre la construction d'une ligne hérissée de difficultés, exigeant de grandes dépenses, par conséquent dont la réalisation est fort hypothétique, et qui, en définitive, ne lui offrira qu'une voie vers Paris et Rouen, et en même temps permettra aux produits de Rouen de venir lui faire une sérieuse concurrence.

La facilité de jeter un embranchement sur Caen et sur la Basse-Normandie doit donc faire préférer, pour le chemin de Paris à Rennes, le tracé par Alençon, et parmi les deux variantes indiquées dans l'exposé des motifs, celle

qui le porte le plus au nord. Ce tracé a de plus l'avantage d'être le plus court, d'offrir les pentes et les rampes les plus douces, et de rendre l'embranchement vers le Calvados moins long et plus facile. A la vérité, il exige un souterrain de 1,700 mètres de longueur ; mais peut-être de nouvelles études apprendront-elles qu'on peut l'éviter ou en diminuer la longueur, en le reportant encore plus au nord et en le rapprochant du bief de partage du canal, qui avait été indiqué pour la jonction de la Sarthe à l'Iton; car, dans les comptes-rendus de l'administration, ce canal était annoncé comme devoir être facile d'exécution, et n'exiger que deux petits souterrains d'une longueur de 300 à 400 mètres au plus chacun, qu'il serait peut-être facile d'éviter au moyen d'un chemin de fer.

L'on ne prétend, du reste, diriger en rien le choix de l'administration et des hommes compétents sur le tracé qui devra obtenir la préférence. On n'indique ici celui du bief de partage de la jonction projetée de la Sarthe à l'Iton, que pour prouver la facilité d'exécution et faire connaître une direction qui serait encore plus rapprochée du Calvados, sans allonger le parcours de la ligne sur Alençon.

La ville du Mans seule peut présenter des objections au tracé par Alençon, et demander que l'on adopte la direction par la vallée de l'Huisne, qui conduit le chemin de fer sous ses murs. Mais en cela, peut-être, cette ville n'agirait-elle pas dans ses intérêts bien entendus. Il paraîtra sans doute assez difficile de lui persuader qu'il serait plus avantageux pour elle d'être reléguée à l'extrémité d'un embranchement que de se trouver sur une ligne directe; et ce n'est pas, on le sent bien, à des étrangers à vouloir éclairer une ville sur ses propres intérêts, surtout

lorsque cette ville a pris comme le Mans, dans ces dernières années, un développement si considérable à tous égards, qui justifie assez de la capacité et de la haute intelligence de ses habitants ; c'est encore moins à une localité, qui n'est pas désintéressée dans la question, à lui donner des avis ; mais comme Caen et le Mans ont tant d'intérêts, qui peuvent se lier les uns aux autres, et qu'ils n'en ont réellement aucuns qui puissent être opposés, la question doit être ici nettement discutée.

Le chemin de fer, passant par Alençon, doit, après avoir traversé cette ville, se diriger vers Laval en descendant la vallée de la Sarthe ou du moins deux affluents qui permettent d'en raccourcir le développement, venir traverser cette rivière à quelque distance à l'amont de Beaumont, puis passer par Ségrie et Sillé, etc. Or, le chemin, conduit jusqu'aux portes de Beaumont, sera nécessairement prolongé, par un embranchement, jusqu'au Mans. La force des choses y obligera, et jamais on ne laissera une ville de l'importance du Mans, à 30 kilomètres d'un chemin de fer, sans y porter un embranchement, surtout lorsque cet embranchement doit suivre une vallée qui s'y prête aussi bien que celle de la Sarthe. Puisque l'on propose ici de remplacer le canal qui était projeté de Caen au Mans par un chemin de fer, l'embranchement vers le Mans se trouverait naturellement compris avec celui de Caen. La ville du Mans est donc assurée d'avoir, dans tous les cas, une communication avec Paris. Cette communication, il est vrai, ne serait pas la plus directe possible ; mais, en définitive, elle ne donnerait qu'un allongement de 47 kilomètres sur le parcours total. Par compensation, le Mans trouvera une communication

directe vers Caen, vers toute la Basse-Normandie et vers la mer, communication qui lui procurera un débouché avantageux pour ses produits manufacturés et agricoles. Il deviendra l'entrepôt de tous les produits du bassin de la Loire et de ceux qui lui arriveront de la mer par le chemin de fer. Caen et le Mans formeraient les deux têtes de la ligne, qui, par son centre, communiquerait d'une part avec Paris et de l'autre avec la Bretagne. L'une serait l'entrepôt du commerce maritime, l'autre de tout le bassin de la Loire. Leurs intérêts sont donc tout-à-fait communs, sans qu'il puisse y avoir de rivalité.

Cette position est sans doute plus avantageuse que de se trouver sur le passage d'une grande ligne. C'est un fait bien démontré aujourd'hui, par l'expérience de la France, de la Belgique et de l'Angleterre, que toutes les villes, placées sur le passage d'une ligne, ont perdu à l'exécution des chemins de fer ; celles qui forment des têtes de lignes ou d'embranchement y ont gagné au contraire ; et cela se conçoit sans un examen bien approfondi. Sur une ligne de passage, toutes les marchandises et les voyageurs continuent leur route, sans s'arrêter, jusqu'à la destination la plus éloignée ; il ne reste absolument rien de ce passage à la ville traversée. Une tête de ligne reçoit tout du pays environnant et lui distribue, en échange, tout ce que le chemin de fer lui apporte.

Que pourrait gagner le Mans à être sur le trajet direct de la Bretagne ? Ce dernier pays n'est pas un marché qui consomme beaucoup de ses produits. Le Mans conservera d'ailleurs, dans le nouveau projet, absolument la même communication que celle qui est indiquée dans l'ancien, puisque l'un des tracés fait remonter au chemin la vallée

de la Sarthe jusqu'à Beaumont, pour de là le diriger sur Sillé et Laval. Le Mans n'aurait donc, en définitive, d'autre avantage que d'être une heure plus tôt à Paris, et de voir passer à ses portes les voyageurs de Bretagne, ainsi que les produits de cette province, qui viendraient faire concurrence aux siens sur les mêmes marchés. Au premier abord, l'amour-propre peut souffrir de se trouver relégué à l'extrémité d'une ligne pour ainsi dire secondaire, au lieu d'être sur la ligne principale, de l'attirer même à soi par son importance; mais, au fond, la question change de face, et l'expérience est là pour faire éprouver de cruels mécomptes aux cités qui n'ont pas voulu apprécier les effets d'un chemin de fer à sa juste valeur.

Si la ville du Mans s'attachait uniquement au tracé direct du chemin de fer venant de Chartres, elle pourrait faire perdre l'occasion d'obtenir, peut-être immédiatement, une communication plus avantageuse que celle du canal de jonction de l'Orne à la Sarthe; elle rendrait impossible un embranchement sur Caen et sur la Basse-Normandie, car jamais on n'ira faire le détour par le Mans pour aller de Caen à Paris; la distance se trouverait doublée, et cela sans aucun avantage positif.

La jonction de Caen au Mans par un chemin de fer sera infailliblement prolongée, dans un temps plus ou moins reculé, d'une part vers la Loire, de l'autre vers Cherbourg, et ouvrira ainsi de nouveaux débouchés. Le prolongement du Mans vers la Loire n'a aucune chance d'exécution, si le chemin de fer est tracé directement de Chartres sur le Mans. Ce serait établir deux chemins pour aller de Paris à Nantes, et rien ne peut motiver cette double voie. Par la jonction avec la Basse-Normandie, la

question prend une toute autre importance. Avec la réunion à la ligne de Bordeaux, c'est une grande ligne qui coupe tout l'ouest de la France ; c'est le chemin du Havre à Bordeaux et à la côte d'Espagne, chemin qui, en temps de guerre, peut avoir une portée immense.

L'on fait, dans ce moment, des études pour le prolongement du chemin de Caen vers Cherbourg. Ce prolongement, qui rencontrerait dans son parcours des centres considérables de population et d'affaires, tels que Bayeux, Carentan, Valognes, a des chances d'exécution, à cause de l'importance du port militaire de Cherbourg et de la richesse du pays traversé, qui l'alimenterait de nombreux produits. Mais ces chances peuvent encore être augmentées par le choix de la direction que l'on suivra entre Paris et Caen.

Le département de la Manche n'est donc pas désintéressé dans la question, comme il le paraît au premier abord. Un chemin de fer qui longerait le littoral et aboutirait à Rouen, ne lui ouvrirait aucune voie nouvelle. Il communique déjà naturellement par la mer avec la Seine-Inférieure et le littoral du Calvados; mais il n'a aucune voie vers l'intérieur des terres et le centre de la France. Cette voie peut cependant être de la plus grande importance pour les approvisionnements de Cherbourg, en temps de paix comme en temps de guerre. Le système de chemin de fer que l'on propose étendrait ses ramifications à portée des forêts des environs d'Argentan, d'Alençon, de Laigle, du Perche, de la Mayenne et de la Bretagne, qui fournissent de beaux bois de construction. Les usines de Laigle, les forges de Breteuil, de Condé, de l'Orne et de la Sarthe pourraient alimenter l'arsenal de fer et de fonte. Le chemin de fer

porterait encore au port militaire les grains et les denrées de toute espèce, nécessaires à l'approvisionnement des magasins et aux armements de la marine. Il donnerait de plus le moyen, peut-être unique, de l'approvisionner, en temps de guerre, de houilles pour la navigation à vapeur, au moyen de celles qui descendraient la Loire. Cette dernière considération est de la plus haute importance, et l'on ne s'en est peut-être pas assez préoccupé jusqu'à présent.

De nombreux établissements industriels se créent tous les jours ; l'Etat et le commerce font de grands sacrifices pour développer sans cesse la marine à vapeur et la mettre en état de rivaliser avec la marine étrangère. Mais tous ces établissements, comme tous ces navires, ne brûlent que des houilles anglaises. Ne doit-on pas trembler en pensant que toutes ces forces, créées à grands frais, peuvent être paralysées et réduites à l'inaction complète, en un seul jour, et le lendemain d'une rupture avec l'Angleterre ? Ce n'est pas du côté de Rouen, qui lui-même aurait les besoins les plus pressants, que l'on pourrait avoir quelque ressource. Une communication avec la Loire donnerait seule les moyens de parer au mal : si l'on n'avait pas la houille à aussi bon marché qu'aujourd'hui, au moins on en aurait ; les établissements pourraient marcher, et l'on ne serait pas dans l'impuissance de se servir de la marine militaire et marchande.

L'on vient de raisonner dans l'hypothèse de la guerre, et fort heureusement les tendances des peuples semblent se porter de plus en plus vers la paix ; mais, tout en créant les établissements de paix, ne doit-on pas chercher à leur faire satisfaire le plus grand nombre de conve-

nances possible , et à leur donner le moyen de parer aux éventualités de la guerre , si elle se présente ?

La direction proposée est donc plus avantageuse pour Cherbourg et pour le département de la Manche, que celle de Rouen et de la Haute-Normandie. Elle donne un moyen d'approvisionner Cherbourg de grains, de fers et de fontes, dont on a besoin en paix comme en guerre; elle ouvre au département de la Manche un nouveau débouché vers le centre de la France, et lui donne les moyens d'y faire parvenir plus avantageusement les produits de son sol, comme ses produits maritimes, tels que les salaisons de morue, de harang ou de maquereau , le poisson frais, les huîtres, les soudes de vareck, etc. Que l'on oppose ces avantages à ceux d'un chemin dirigé vers Rouen, que l'on considère que le département de la Manche conservera toujours ses communications habituelles, au moyen de la mer, avec Rouen, le Havre et toute la Seine-Inférieure, que même ses relations de ce côté se trouveront encore améliorées par le chemin de fer du Havre à Paris, et il ne semble pas que, sous ce point de vue , l'on puisse établir de sérieuses comparaisons entre les deux lignes en question.

Dans le système que l'on propose, la distance totale de Paris à Caen serait de 275 kilomètres, ou 68 lieues trois quarts.

SAVOIR :

De Paris à Versailles.	18 kil.
De Versailles à Chartres.	74
A reporter.	92

Report.	92 kil.
De Chartres au point d'embranchement de la ligne de Caen, vers le confluent de l'Hoesne dans la Sarthe.	83
Longueur de l'embranchement sur Caen, environ.	100
Total.	275 kil.

D'après le tracé proposé par la compagnie de Rouen, la distance de Paris à Caen serait de 272 kilomètres, ou 68 lieues.

SAVOIR :

De Paris à Rouen.	137 kil.
De Rouen à Caen.	135
Total.	272 kil.

Par l'embranchement dirigé sur Elbeuf et rejoignant le chemin de fer auprès du Pont-de-l'Arche, le trajet de Caen à Paris serait de 254 kilomètres, ou 63 lieues et demie.

SAVOIR :

De Paris au Pont-de-l'Arche.	120 kil.
Du Pont-de-l'Arche à Caen.	134
Total.	254 kil.

En rattachant l'embranchement du chemin de fer de Caen sur le chemin de l'Ouest, la distance de Paris à Caen sera, en définitive, plus longue de 3 kilomètres que par le chemin de Rouen, et de 21 que si cet embranchement était tracé sur Elbeuf. Ces augmentations de lon-

gueur ne sont pas à mettre en balance avec les difficultés et les dépenses que l'exécution de ces derniers chemins exigerait, les désavantages qu'ils présentent pour l'exploitation du pays relativement au premier, et enfin avec l'obligation de construire 34 kilomètres au moins de longueur de chemin de plus.

L'on vient de voir, en effet, qu'un embranchement sur le chemin de Rouen aurait 134 ou 135 kilomètres, et un embranchement sur le chemin de l'Ouest seulement 100.

La distance de Caen au Mans serait de 180 kilomètres, ou 45 lieues.

SAVOIR :

De Caen au point d'embranchement. . .	100 kil.
De ce point à Alençon.	30
D'Alençon au Mans.	50
Total.	180 kil.

La distance de Caen à Rennes serait de 300 kilomètres, ou 75 lieues.

SAVOIR :

De Caen à Alençon.	130 kil.
D'Alençon à Laval.	95
De Laval à Rennes.	75
Total.	300 kil.

La ligne du chemin de fer que l'on demande en remplacement du canal, ne devrait pas coûter aussi cher que ce canal ; elle suit presque partout des vallées larges, de grandes plaines plates ou des terrains peu accidentés. La

ligne du chemin de fer à exécuter serait d'ailleurs moins longue que celle du canal, parce que l'on profiterait de toute la partie comprise entre le confluent de l'Hoesne dans la Sarthe et le bourg de Beaumont, un peu à l'amont duquel le chemin de Paris à Rennes doit quitter la vallée de la Sarthe pour se porter sur Sillé et Laval. Cette partie, appartenant au chemin déjà classé, doit être exécutée dans le cas même où l'on ne s'occuperait pas de l'embranchement sur Caen. L'on économisera aussi environ 50 kilomètres de construction de chemin, et la partie réellement à construire entre Caen et le Mans se réduirait à 130 kilomètres. La construction d'un chemin de fer aurait de plus l'avantage de faire jouir le pays beaucoup plus tôt de la communication que l'on réclame.

Un canal est long-temps encore, même après son achèvement, avant de pouvoir assurer les transports d'une manière continue. Il faut pourvoir aux étanchements et à l'alimentation. Souvent la période de la mise en valeur est aussi longue que celle de la construction, et encore, arrivé à son état parfait, un canal est sujet, chaque année, à des chômages. Un chemin de fer a toute sa valeur le jour de son ouverture ; il n'est sujet à aucun chômage ; il effectue les transports avec une merveilleuse rapidité et une exactitude que rien ne peut égaler ; il peut en définitive, si les tarifs sont maintenus assez bas, faire ces transports aussi économiquement que les canaux. Il n'y a donc aucune comparaison possible entre les deux modes, et la préférence doit être donnée aux chemins de fer lorsqu'ils ne coûtent pas plus cher, et à plus forte raison lorsqu'ils sont plus économiques.

Jusqu'ici l'on n'a considéré que les intérêts particuliers

des pays desservis par les lignes que l'on a indiquées ; si l'on se reporte au point de vue de l'intérêt général, la ligne de Paris à Rennes, par Alençon, doit encore avoir la préférence. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour reconnaître combien elle divise plus également et dessert mieux cette vaste étendue de territoire comprise entre la Manche et la Loire, combien elle se prête mieux aux embranchements que l'on peut diriger à droite ou à gauche; enfin, combien elle se rapproche plus des pays dans lesquels la population est la plus nombreuse et la plus compacte, pays dont l'agriculture est en même temps la plus riche et dont les produits industriels sont les plus variés et les plus abondants, et cependant ces contrées sont le plus dépourvues de communications économiques.

La ligne par le Mans se rapprocherait trop de la ligne de la Loire; elle traverserait un pays moins populeux, moins productif et déjà coupé par plusieurs rivières navigables.

Enfin, une dernière considération qui n'est pas sans importance, c'est que les tarifs du chemin de fer de Rouen sont fort chers et reconnus aujourd'hui beaucoup trop élevés. D'après un marché passé avec des entrepreneurs de remorquage, la compagnie fait effectuer ses transports à moins de quatre centimes par tonneau et par kilomètre. Les prix que l'on paie à la compagnie ne sont plus une juste rémunération de ses avances, mais un véritable impôt qui pèse sur le pays. Rattacher la ligne de Caen sur le chemin de Rouen, c'est donc condamner la Basse-Normandie à payer cet impôt pendant quatre-vingt-dix-neuf années, et charger ses produits d'une taxe onéreuse.

Ne doit-on pas se préoccuper aussi de cette immense

affluence de voyageurs et de denrées de toute espèce, que l'on porterait sur un seul chemin, et des conséquences que cette accumulation peut avoir ? Déjà le chemin de Paris à Rouen transporte 500 tonneaux et un grand nombre de voyageurs par jour ; lorsqu'il sera prolongé jusqu'au Havre, ces quantités doubleront peut-être; il fait une concurrence redoutable à la navigation de la Seine, et tend évidemment à absorber tous les transports qu'elle effectue encore aujourd'hui.

Que l'on réfléchisse que cet immense mouvement s'opérera par une seule entrée dans Paris, déjà commune aux chemins de Versailles et de Saint-Germain; que l'on suppose ce mouvement encore augmenté du transport de tous les produits de la Basse-Normandie, et il est permis de redouter des encombrements et des désordres dans le service et d'épouvantables catastrophes.

Qu'un accident survienne au chemin de Rouen à Paris, qu'une crue de la Seine emporte un pont et interrompe le service quelques jours seulement, l'approvisionnement de Paris et ses communications avec la mer se trouvent suspendues d'une manière qui peut avoir les plus fâcheux résultats, lorque tous les moyens de transport, diligences, roulages, navigation, etc., auront été anéantis par le chemin de fer.

Il semble donc d'une sage prévoyance de ne pas concentrer un aussi immense mouvement sur une seule voie, de diviser les arrivages à Paris et de ménager deux voies, qui peuvent jusqu'à un certain point se suppléer.

L'existence simultanée du chemin du Havre à Paris par Rouen et d'un chemin de Caen à Paris par Chartres, aurait enfin pour la Basse-Normandie le précieux avan-

tage d'offrir deux voies indépendantes qui, se trouvant en concurrence, maintiendraient les transports à un prix modéré et empêcheraient de tomber dans la dépendance absolue de l'une ou de l'autre.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

L'on a fait voir qu'il était impossible de rester stationnaire, et avec des voies de communication imparfaites, au milieu du développement des chemins de fer, qui s'étendent, de toutes parts, sur le sol de la France; que la Basse-Normandie, malgré sa richesse, sa fertilité et son heureuse position maritime, ne tarderait pas à se trouver dans une infériorité marquée, relativement aux autres contrées, si elle ne participait pas au mouvement; qu'elle y était enfin obligée sous peine de perdre une partie de sa richesse et de voir ses revenus décroître très-sensiblement; que, malgré cette nécessité, elle ne pouvait espérer avoir un chemin direct vers Paris, à cause des circonstances locales et de la disposition du terrain que cette ligne devrait traverser; qu'il n'y avait donc pour elle d'autre ressource que de porter un embranchement sur l'une des deux lignes les plus voisines au nord ou au midi.

L'on a examiné les difficultés que pouvait présenter l'exécution de chacun de ces embranchements, et l'on a reconnu que celui qui serait rattaché à la ligne de Paris à Rennes serait plus court et beaucoup moins dispendieux que celui qui serait dirigé vers Rouen, sans que le trajet sur Paris fût sensiblement allongé; l'on a comparé ensuite ces deux lignes sous le rapport de l'intérêt dont elles pouvaient être, non-seulement pour la ville de Caen, mais pour tout le pays en général, et tous les avantages se sont

és , d'une manière incontestable , en faveur de l'em-
:hement dirigé sur la ligne de Rennes , embranche-
qui , pouvant remplacer le canal projeté depuis si
temps pour la jonction de l'Orne supérieure à la
:e , acquiert une importance immense sous tous les
rts.
ɔn s'est ensuite occupé de l'examen des intérêts qui
aient s'élever contre la direction que l'on réclame , et
a reconnu qu'il n'y en avait aucuns qui pussent être
:ment froissés ; que si quelques-uns ne se trouvaient
aussi bien desservis qu'ils croiraient pouvoir le de-
ler , cela tenait à des circonstances tout-à-fait indé-
antes du système proposé , et que , d'ailleurs , ils
'eraient des compensations qui , en définitive , met-
it encore les avantages de leur côté.
ɔn est entré dans quelques développements sur les
ats que la communication proposée aurait pour la ville
ans en particulier, et l'on a fait voir que tous ces inté-
taient communs avec ceux de la ville de Caen ; que la
on serait identiquement la même à chacune des extré-
de la ligne, l'une s'appuyant sur la mer, l'autre sur
te bassin de la Loire ; enfin que la ligne proposée
ait être prolongée de Caen vers Cherbourg et du
vers le Midi, par la jonction avec le chemin qui suit
rs de la Loire , et aurait ainsi une immense portée.
n ne s'est que peu étendu sur les produits en denrées
voyageurs qui pourront alimenter le chemin de fer,
ıt aux recherches statistiques , qui seront faites à
ard , le soin de les constater d'une manière irrécu-
; l'on a seulement fait remarquer que ces produits
: évidemment très-considérables , lorsque tous les

transports, aujourd'hui effectués entre Paris et Caen et entre Caen et la Sarthe, seront concentrés sur une même ligne ; qu'ils devront égaler au moins ceux qui seront effectués sur la ligne principale de Paris à Rennes, et que, par conséquent, le but du chemin demandé n'est nullement de créer de nouveaux débouchés ou de produire des améliorations hypothétiques, mais bien de satisfaire à des besoins très-réels et de consacrer des droits déjà acquis.

Après avoir recherché les longueurs des parties de chemin de fer à exécuter dans les diverses hypothèses, il a paru probable que l'exécution du chemin demandé ne devrait pas coûter aussi cher que celle du canal précédemment projeté entre l'Orne et la Sarthe, parce que, dans l'hypothèse d'un chemin de fer, on aurait une partie de 50 kilomètres commune avec la ligne directe de Paris à Rennes, et qu'ainsi, outre tous les avantages qu'un chemin de fer présente en lui-même sur un canal, le chemin dont on s'occupe y joindraitle plus grand mérite de l'économie.

Examinant enfin, au point de vue général, et même sous le rapport de la perfection du tracé, les diverses lignes proposées pour le chemin de Paris à Rennes, l'on a reconnu que la direction par Alençon était celle qui méritait à tous égards la préférence, en même temps qu'elle se prêtait plus facilement à l'embranchement de la Basse-Normandie.

Depuis que le rapport précédent a été fait au Conseil municipal de Caen, la question a *marché ;* elle a été étudiée dans le sein de plusieurs Conseils généraux, et nous nous voyons, à regret, dans l'impossibilité de publier, même

en résumé, les rapports et dissertations pleines d'intérêt qui ont paru depuis deux mois.

M. le marquis de Torcy, membre de l'Association normande et du Conseil général d'agriculture, a fait un rapport très-détaillé et plein de réflexions judicieuses, au Conseil général de l'Orne, sur les avantages du chemin de fer par Alençon. Les journaux de Caen se sont, avec raison, empressés de reproduire cet important mémoire, dont nous recommandons la lecture aux membres de l'Association normande qui portent intérêt à la question.

A Cherbourg, M. le comte du Moncel vient de faire imprimer un mémoire, également fort intéressant, dans lequel il démontre aussi que la ligne d'Alençon doit être préférée au point de vue militaire et commercial. Nous croyons devoir reproduire les conclusions très-courtes du mémoire ; elles sont ainsi conçues :

« 1° Que tous les ports militaires de l'Angleterre se trouvent sur la Manche, et que la France, ne pouvant y voir que le seul port de Cherbourg, doit y concentrer tous ses moyens ;

» 2° Que nous sommes arrivés à une époque de transformation de la marine militaire, ainsi que le démontre, avec la plus complète évidence, Monseigneur le prince de Joinville, dans le mémoire si remarquable qu'il a publié récemment ; qu'il suit de là que Cherbourg, par sa position, est le grand port des bateaux à vapeur ; qu'étant ainsi destiné à être souvent attaqué à l'improviste, et étant, d'un autre côté, le point central de réunion de la marine française pour un débarquement ou toute autre grande opération dans la Manche, il doit être mis en rapport par un chemin de fer avec Paris, principale place

forte de la France, pour en recevoir de prompts secours ou des forces pour prendre l'offensive;

» 3° Que, vu le mauvais état du port du Havre et de tous les autres ports de la Manche, qui sont à la fois dépourvus d'eau et de rades, tout l'avenir de notre navigation dans cette mer repose uniquement sur Cherbourg en temps de guerre, et que même, en temps de paix, à cause des bâtiments de fort tonnage qui se multiplient de plus en plus, il sera le port de la Manche qui présentera le plus d'avantages sous le rapport de l'économie du fret et de la facilité du débarquement des marchandises;

» 4° Que les bassins qu'on peut faire au Havre ou dans les autres ports de la Manche pourront, sans doute, remédier à l'encombrement des navires, donner plus de facilité pour opérer le débarquement des marchandises; mais que toutes ces dépenses n'augmenteront en rien la *hauteur d'eau dans le chenal,* parce que les écluses de chasse et tous les efforts de l'art sont impuissants pour y porter remède;

» 5° Qu'il y a justice, eu égard à leur cote contributive, à rattacher les départements de la Basse-Normandie au réseau national, d'autant plus que, malgré la fertilité de leur sol et leur heureuse position maritime, ils ne tarderaient pas à se trouver dans une grande infériorité vis-à-vis des pays favorisés de ces voies rapides, et particulièrement des départements de la Bretagne et de l'Anjou;

» 6° Que, traversant la province la plus riche et la plus fertile de France, d'où la capitale tire une très grande partie des denrées qu'elle consomme et des marchandises qu'elle emploie, cette ligne de fer donnera un produit supérieur à presque toutes les lignes déjà votées;

» 7° Qu'il est important que ce chemin de fer, passant par Caen, rejoigne à Alençon, ou près de cette ville, le chemin de Paris à Rennes, pour que Cherbourg soit en relation avec le bassin de la Loire, où l'on trouvera facilement de la houille, des bois, du fer, les grains et autres approvisionnements nécessaires à un grand port militaire;

» 8° Que, pour éviter des encombrements au débarcadère de Paris et des catastrophes sur la ligne déjà trop chargée du Havre, il faut établir une concurrence en même temps qu'une nouvelle voie pour la suppléer, et qu'il est indispensable qu'elle se dirige de Caen par Chartres et Versailles, pour aboutir au débarcadère du chemin de fer de Versailles, rive gauche;

» 9° Qu'enfin, malgré le sol accidenté depuis Montebourg jusqu'à Cherbourg, le terrain se prête admirablement au tracé par la disposition et la douce pente des vallées; qu'il en est de même jusqu'à la jonction du chemin de Paris à Rennes, si bien qu'il n'y aura à faire qu'un seul tunnel aux environs d'Alençon, et une seule tranchée de 12 à 13 mètres près de Cherbourg, d'où il résultera que le prix de sa construction sera au-dessous de la moyenne. »

Le Conseil municipal de Caen, convaincu des avantages que produirait, pour la ville de Caen, l'adoption de la ligne d'Alençon, a voté une prime de 500,000 francs pour la compagnie qui se formerait et serait chargée d'exécuter cette ligne. D'autres villes se proposent aussi de voter, dans le même but, des sommes plus ou moins considérables.

La ligne de Cherbourg et de Caen par Lisieux trouve,

d'autre part, de nombreux partisans dans l'Eure et la partie du Calvados qui serait traversée par cette voie. Le Conseil municipal de Lisieux l'appuie fortement, et, depuis les dernières délibérations du Conseil de Caen, les conclusions suivantes ont été prises par le Conseil de Lisieux. L'impartialité que nous voulons mettre dans l'examen de la question nous engage à les reproduire ici textuellement.

« Le Conseil :

» Communication prise, 1° d'un rapport présenté au Conseil municipal de Caen dans sa séance du 5 août dernier ; 2° des rapports faits aux Conseils généraux du Calvados et de l'Orne, et des délibérations qui les ont suivies; 3° d'une délibération de la Chambre de commerce de Caen ;

» Considérant que le projet de relier Caen avec Paris au moyen d'un embranchement qui aboutirait au chemin de fer de Paris à Rennes, projet que recommandent les rapports et délibérations sus énoncés, ne peut être appuyé par la ville de Lisieux, qui se trouverait éloignée d'une distance de 20 kilomètres au moins de la voie dont il s'agit; qu'elle doit donc appeler de tous ses vœux l'établissement d'une autre ligne qui, en donnant satisfaction aux intérêts généraux de la contrée dont elle est un des centres les plus importants par l'activité de son commerce et le développement croissant de son industrie, viendrait mieux desservir ses intérêts propres ;

» Considérant que si Lisieux n'avait que des raisons d'intérêt particulier à opposer au projet qui tend à mettre la Basse-Normandie en communication avec la capitale par

un embranchement sur la ligne de Rennes, on comprendrait que son activité commerciale, quelque puissante qu'elle fût, sa production industrielle et agricole, malgré son importance réelle, ne pourraient lui valoir le sacrifice d'intérêts nombreux et plus graves, mais que le reproche d'égoïme qu'on lui adresse est immérité ;

» Considérant que l'embranchement demandé par la ville de Caen rencontrerait, suivant le projet, le chemin de Rennes à Longpont, près de Mortagne, à 40 kilomètres est d'Alençon ; qu'il n'est possible qu'à la condition du passage de la ligne de Rennes à Mortagne, et que cette ligne pourra tout aussi bien passer à Nogent-le-Rotrou, à Mamers, et de là soit à Alençon et Mayenne, soit à Fresnay et Beaumont, pour courir ensuite sur le Mans; qu'après avoir atteint Longpont, les produits expédiés sur cette ligne et les voyageurs qui la suivront devront rétrograder de 40 kilomètres au moins pour arriver à Alençon et pénétrer de là plus avant dans l'ouest ; qu'on ne renonce à un embranchement sur Alençon, qui serait bien plus profitable aux intérêts de la ville de Caen, que pour présenter un parcours moins long dans la direction de Paris, mais que ce sacrifice auquel on se détermine pour le besoin de la cause n'est pas sérieux ;

» Considérant que l'embranchement dont il s'agit ne desservirait aucun centre important de population, traverserait des contrées peu fréquentées par les voyageurs et où il circule peu de marchandises ; qu'il n'intéresse que médiocrement les villes industrieuses de Condé-sur-Noireau, Flers et Vire, qui n'en seraient pas beaucoup plus rap-

prochées qu'elles ne le sont de Caen; que les granits de Vire, auxquels on promet, au moyen de cette ligne, un utile débouché, ne pourraient soutenir la concurrence des granits d'Alençon ; que le moyen tiré de l'avantage qu'il y aurait pour notre pays à se créer ainsi une communication avec la Loire, qui permettrait à nos établissements industriels et à notre marine à vapeur, en cas de guerre avec l'Angleterre, de s'approvisionner de houille dans l'intérieur, n'a point la force qu'on lui attribue, si l'on considère que l'état de guerre est, à notre époque plus qu'à aucune autre, anormal et exceptionnel; que les tendances des gouvernements et des peuples sont de plus en plus favorables à la paix; que d'ailleurs aujourd'hui, même dans notre contrée, on se pourvoit de houille en Belgique et dans le département du Nord, plus aisément et à meilleur compte qu'en Angleterre ; — que, dans l'hypothèse d'un embranchement sur la ligne de Rennes, on ne profiterait pas de cette voie pour le transport des bœufs qu'il faudrait diriger sur Poissy par le mode actuellement usité;

» Considérant qu'en présence de tous les grands travaux auxquels le Gouvernement doit concourir, on est fondé à penser qu'il ne commencera pas par ceux du chemin de fer de Rennes; que d'autres lignes promettent plus de produits, et que les compagnies ne manqueront pas d'en solliciter le prompt achèvement; que même en supposant la ligne qui passerait à Alençon livrée à la circulation dans cinq ou six ans et exploitée aux frais de l'Etat à défaut de compagnie qui voulût s'en rendre adjudicataire, il n'est pas probable que Caen verrait une compagnie s'organiser

pour lui faire un embranchement sur Alençon avec prolongement vers Cherbourg ;

» Considérant que si les chemins de fer procurent aux pays qu'ils desservent d'incontestables avantages, il est à désirer que la Basse-Normandie jouisse le plus tôt possible de la part qui lui sera attribuée par les Chambres dans la distribution des rails-ways; que pour satisfaire les intérêts plus ou moins bien entendus de la ville de Caen, on ne doit pas priver, pendant long-temps, peut-être, toute la contrée d'une voie de communication plus rapide avec les points sur lesquels se portent principalement ses produits ;

» Considérant que s'il est permis de mettre en doute l'exécution prochaine d'un chemin de fer entre Cherbourg, Caen et Alençon, il n'en est pas de même d'une ligne qui rattacherait Caen à la capitale, en s'embranchant sur le chemin de Rouen à Paris ;

» Considérant que cette ligne traverserait des contrées riches et populeuses, où le mouvement des voyageurs et des marchandises est considérable ; que, quelle que fût la direction qu'on lui assignât, elle desservirait plusieurs cités importantes ;

» Considérant, pour ne parler que de l'arrondissement de Lisieux, qu'un état dressé par la Chambre de commerce de cette ville, et dont les chiffres, loin de présenter aucune exagération, sont tous au-dessous de la réalité, constate que notre contrée, en particulier, expédie pour Rouen et Paris, chaque année, en toiles, cotons filés et bestiaux, 31 millions 944,375 kilogrammes ; que les 800,000 kilogrammes de frocs qu'elle produit annuellement, elle les envoie à Caen, à Rouen ou à Paris ; qu'elle

reçoit, tous les ans, de la Belgique et des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, en laines, fils et lins, près de 4 millions de kilogrammes; qu'elle tire de Paris et de Rouen une grande quantité de produits chimiques appliqués au blanchîment de ses toiles et à la teinture de ses frocs, et dont une partie est revendue à Vimoutiers et à Trun; que les cidres, beurres, fromages, volailles et fruits que l'arrondissement expédie sur Rouen et Paris, donnent un chiffre très-élevé ; que les diverses autres branches de son commerce, telles que les cuirs, les rubans, etc., fournissent encore des produits assez importants ; que, dans l'état dont il s'agit, ne figurent pas les produits que Lisieux tire de Caen, de Paris et de Rouen, pour sa consommation, qui s'accroît de jour en jour ;

» Considérant que, des vérifications faites aux bureaux d'octroi de Lisieux, il résulte qu'il passe annuellement par cette ville 26 millions 500,000 kilogrammes de marchandises qui suivraient l'embranchement projeté sur le chemin de fer de Rouen ; que dans ce nombre ne sont pas compris les objets transportés par les messageries ; que les marchandises qui partent de Lisieux même n'y figurent que pour un chiffre très-minime, parce que les employés de l'octroi n'ont pas le droit d'exiger des rouliers, à leur sortie, la représentation de leurs lettres de voiture, et que ceux-ci ont refusé, pour la plupart, de déclarer le poids de leurs chargements ;

» Considérant que si l'on connaissait le nombre des voyageurs que portent les petites diligences, les voitures de poste, les voitures particulières qui suivent la route de Rouen et de Paris, on obtiendrait, en l'ajoutant à celui des

personnes qui traversent Lisieux dans les grandes diligences pour suivre la même direction (70,000 environ), un chiffre très-considérable, qui prendrait un prodigieux accroissement par suite de l'établissement de la ligne de fer, comme cela est arrivé partout ailleurs;

» Considérant que la Basse-Normandie expédie à Rouen et à Paris la plus grande partie de ses cidres et de ses beurres, et qu'une ligne qui lui permettrait de les y transporter plus rapidement serait très-avantageuse pour elle; que cette ligne passerait à Poissy même, et que les bestiaux y seraient déposés par cette voie;

» Considérant que l'importance bien connue des transports qui se font dans la direction de Rouen et de Paris garantit l'exécution prochaine d'une ligne qui rattacherait Caen avec la capitale, en passant par Lisieux, pour s'embrancher sur le chemin de Rouen; que des compagnies organisent sur différents points; que celle qui aurait obtenu la concession se mettrait, sans aucun doute, immédiatement à l'œuvre, et que l'embranchement projeté serait bientôt en état d'être livré à la circulation;

» Considérant que cette ligne, dans quelque sens qu'on la dirige, serait plus courte que celle qui conduirait de Caen à Paris par Alençon et par Chartres; que la différence dans le parcours est d'un cinquième au moins, si l'on admet que la jonction, vers Longpont, de l'embranchement appuyé par la ville de Caen avec la ligne de Rennes n'est pas réalisable, puisqu'elle ne satisferait pas aux besoins du commerce de Caen et qu'elle ne peut avoir lieu qu'à Alençon; que, s'il est utile à quelques négociants caennais d'avoir une ligne de fer sur Alençon, il ne

serait pas juste de leur sacrifier les intérêts des habitants de Caen, des départements de la Manche et du Calvados, qui auraient au moins un cinquième en plus à payer pour les transports de Caen à Paris; que la Manche, le Calvados et l'Eure, comme contrées de production, ont droit, sans doute, de voir leurs intérêts protégés de préférence à ceux de quelques maisons de commerce de Caen, dont le mouvement d'affaires n'a qu'une médiocre importance;

» Considérant que les difficultés qu'on aurait à vaincre pour l'exécution de la voie sur Rouen et Paris par Lisieux n'existent que dans l'imagination des adversaires du projet; que les pentes ne dépasseraient pas 6 millimètres par mètre et qu'on n'aurait à effectuer, si l'on suivait les études faites par les ingénieurs de Rouen, qu'un seul percement à la sortie de Lisieux; que ce souterrain pourrait être évité en adoptant un autre tracé, et que, dans tous les cas, il n'aurait pas une étendue bien considérable; qu'on ne rencontrerait pas dans la nature du terrain les difficultés insurmontables que signale le rapport présenté au Conseil municipal de Caen;

» Considérant que l'on ne peut sérieusement redouter un encombrement de voyageurs et de marchandises sur la ligne de Rouen, par suite de l'établissement de la ligne projetée et du chemin de fer du Havre, qui est en voie d'exécution, si l'on considère que, dans l'état actuel des moyens de communication, le Havre envoie à Rouen toutes ses marchandises destinées pour Paris; que le roulage de Caen vient aussi y verser les siennes; que presque tous les voyageurs du Havre et de Caen se dirigent vers Paris par la même voie et qu'il n'y a pas encombrement;

que, d'ailleurs, l'embranchement dont il s'agit aboutirait à la ligne de Paris à Rouen sur un point plus ou moins éloigné de cette dernière ville;

» Considérant que l'argument tiré de l'élévation des tarifs de la ligne de Rouen n'est pas aussi grave qu'on paraît le croire, parce que l'abaissement de ces tarifs sera la conséquence nécessaire de la crainte d'une concurrence, et, en cas d'exécution de l'embranchement projeté, de l'augmentation des produits et du nombre des voyageurs transportés;

» Considérant que c'est une erreur de croire que les paquebots doivent suffire pour communiquer avec Rouen et Paris par le Havre; qu'il faut ne pas avoir vu le mouvement et l'activité que les chemins de fer ont déterminés dans les contrées qu'ils traversent pour avoir une semblable pensée; que les bateaux à vapeur de Caen ne peuvent faire qu'un seul trajet par jour, sont souvent forcés de partir à des heures peu commodes pour les voyageurs, peuvent être retenus au port, en hiver, durant plusieurs jours; que ce moyen de transport est peu agréable, irrégulier, et ne peut satisfaire aux besoins de notre époque;

» Considérant que si le chemin de Rouen se trouvait relié par un embranchement à celui du Nord, la ligne dont il s'agit aurait l'avantage de mettre toute notre contrée en communication directe avec le nord de la France et la Belgique;

» Considérant que l'intérêt bien entendu de la ville de Caen la porterait à se rallier au projet de l'embranchement sur la ligne de Rouen, puisqu'elle fait des

envois plus considérables sur Rouen et Paris que sur Alençon ;

» Considérant, du reste, que cet embranchement n'aurait point pour résultat d'exclure à jamais la réalisation du projet tendant à rattacher Caen avec la ligne de Rennes, et que, plus tard, quand les voies plus productives auraient été exécutées, rien ne s'opposerait à l'établissement de la voie demandée par la ville de Caen;

» Par ces motifs, le Conseil émet le vœu qu'il soit établi un chemin de fer destiné à mettre la Basse-Normandie en communication avec Rouen et Paris, en passant par Lisieux et s'embranchant sur la ligne de Rouen. »

SOUVENIRS

D'UN

OCTOGÉNAIRE DE LA VILLE DE CAEN.

Le savant et vénérable M. Cauvin, président de l'Institut des provinces, a bien voulu nous remettre, pour l'Annuaire, les notes suivantes. Elles seront lues avec d'autant plus d'intérêt, que les faits et les usages qu'elles relatent sont déjà complètement oubliés, et qu'ils méritent pourtant d'être consignés dans l'histoire de la ville de Caen.

M. Cauvin, qui a rendu et rend encore tant de services aux études historiques, a bien mérité du pays et de l'Association en rédigeant ses souvenirs; qu'il reçoive ici nos remercîments.

(Note du Comité de rédaction.)

Eglises de la ville.

Eglise paroissiale de St-Nicolas. — Deux tours accompagnaient le portail principal de cette église : la tour méridionale renfermait les cloches ; celle du nord, à moitié bâtie, s'élevait jusqu'à la naissance du fronton de la façade. Depuis le commencement du XIXe siècle, on a enlevé la plupart de ses assises et prolongé sur le reste le toît de la nef.

Vers 1774, la fabrique de la paroisse acheta, pour orner son église, l'orgue des Croisiers, dont l'ordre venait d'être supprimé.

Eglise abbatiale de Saint-Etienne. — Vers 1772, les Bénédictins entreprirent la décoration de leur église ; ils en

firent gratter les murs intérieurs et les piliers, placèrent au milieu du sanctuaire un nouvel autel.

Le chœur s'élevait au-dessus du sol de la nef et des latéraux de deux degrés, et le sanctuaire de trois : l'un et l'autre furent pavés en marbre. Comme leur entrée était absolument interdite au public, le pavage conservait son poli.

Les piliers de la nef reposaient sur une base carrée, servant de siéges ; cette base fut supprimée.

L'établissement d'une paroisse dans l'église St-Etienne modifia beaucoup les dispositions du chœur. Le jubé, du haut duquel on chantait, aux grandes fêtes, l'épître et l'évangile, disparut ; les murs, auxquels les stalles supérieures étaient adossées, tombèrent avec les boiseries qui les recouvraient. On les remplaça par des grilles mesquines, tirées de l'église Saint-Nicolas. Ces grilles formaient un contraste désagréable avec les beaux ouvrages du même genre, dont les moines avaient garni les travées du sanctuaire et les entrées du chœur.

A cette époque, on pratiqua, pour la commodité du public, une ouverture latérale sur la rue Saint-Benoît.

L'autel actuel, ses chandeliers et le crucifix appartenaient aux Bénédictins ; le chandelier et le cierge paschal datent aussi de la décoration de l'église.

Eglise Saint-Etienne-le-Vieux. — Cette église avait un ossuaire placé au-dessus de la voûte de la chapelle Saint-Denis, qui forme le transeps occidental de l'édifice. Avant 1789, on y voyait un grand nombre d'ossements humains, extraits du cimetière établi près de l'église. L'escalier de la tour conduit au *grenier de Saint Denis.*

Eglise paroissiale de Saint-Sauveur. — Sa façade était dé-

corée d'un fronton triangulaire découpé dans le genre flamboyant ; au milieu de ce triangle, on voyait la figure du Sauveur, tenant un globe dans sa main. Vers 1776, des bâtiments d'un mauvais goût cachèrent cette partie de l'édifice. Le cimetière longeait l'église du côté du nord ; anciennement il s'avançait au-devant du portail, comme on le reconnut lors de la construction mentionnée ci-dessus.

La grosse cloche de Saint-Sauveur annonçait les grandes assemblées de l'Université.

Eglise des Cordeliers. — Un double rang de stalles garnissait le chœur de cette église. Les supérieures, au nombre de quarante à cinquante, portaient, au-dessus de l'abat-voix, un cartouche, sur lequel étaient peintes des armoiries. L'écusson de l'Université surmontait la première stalle à droite en entrant ; le recteur occupait cette place.

L'église des Cordeliers était la chapelle de l'Université. Ce corps y faisait célébrer la grand'messe, les jours de fête des Facultés; les messes d'obits. L'élection du recteur y avait lieu dans une chapelle, où se réunissaient les cinq entrants des Facultés, c'est-à-dire les électeurs.

A la suite de la Révolution, cette église devint le siége de la paroisse de Saint-Sauveur.

Eglise paroissiale de Notre-Dame. — Par suite des changements introduits, vers 1791, dans la circonscription des paroisses de la ville, l'office divin cessa dans cette église et fut transféré dans celle des Jésuites. Cependant les cloches de Notre-Dame, placées dans l'ancienne tour, continuèrent d'annoncer les offices de la nouvelle paroisse.

Eglise des Jésuites. — On y établit, vers 1791, le siége de la paroisse de Notre-Dame. L'autel principal de l'abbaye de la Trinité, avec son baldaquin, remplaça celui des re-

ligieux de la Société de Jésus. On transféra aussi dans la nouvelle paroisse plusieurs objets enlevés aux églises de Saint-Etienne et de Notre-Dame.

Eglise paroissiale de Saint-Pierre. — Le XIXe siècle n'a pas su protéger l'un des monuments les plus remarquables de la ville de Caen. Sous prétexte d'en rendre l'accès plus facile, on a élevé le sol de l'église; par conséquent, on a diminué la hauteur des piliers et privé l'édifice de cette élévation qui entretenait l'harmonie de ses divers éléments et contribuait à son élégance.

On descendait par plusieurs escaliers dans l'église : celui du portail occidental se composait de douze degrés ; on en remarquait environ huit au portail de la place St-Pierre.

L'autel occupait le fond de l'abside et dérobait à la vue les arcades. Vers 1776, on établit l'autel à la romaine, qui existe aujourd'hui.

Les deux travées faisant suite au chœur, en face de la chaire, étaient remplies par des bancs et des tribunes d'un aspect désagréable. Demander leur suppression aux corps administratif et judiciaire qui en jouissaient , c'était perdre son temps. On eut donc recours à un moyen beaucoup plus expéditif : une belle nuit, bancs et tribunes tombèrent comme par enchantement. Le lendemain au matin, on vit le pavé jonché de leurs débris. Grande rumeur ! on verbalise, et les choses en restent là.

Les beaux pendentifs des chapelles de l'abside excitent l'admiration générale; ces chefs-d'œuvre de l'art viennent de recevoir une grave atteinte : la fabrique de l'église les a couverts d'une couche épaisse de chaux. Cet acte de vandalisme perpétuera le souvenir du mauvais goût de ses auteurs.

Déjà la Révolution avait maltraité l'église de St-Pierre. Elle avait brisé les petites statues et autres objets représentant l'histoire de cet apôtre, qui ornaient les voussures du portail principal, et enlevé la couverture en plomb du chœur et de la nef.

Antérieurement à l'année 1790, les cérémonies religieuses, ordonnées en mémoire des grands événements, avaient lieu dans l'église de St-Pierre. Le clergé, les corps civils et militaires, y assistaient et avaient leur place marquée dans le chœur. Comme, à cette époque, la préséance jouait un rôle important, toutes les précautions étaient prises pour conserver à chacun le rang qui lui était assigné. Ainsi tels corps entraient et sortaient par la porte principale, tels autres par les portes latérales et par les grilles du chœur correspondantes.

Jacobins. — L'église de ces religieux consistait en deux nefs, percées à leurs extrémités supérieures de fenêtres ogivales très-alongées. Des verrières de couleurs ornaient les trois ouvertures placées au-dessus de l'autel principal. Elles formaient une suite de médaillons représentant diverses histoires.

L'Oratoire. — Un Annuaire du Calvados dit que l'église de cette communauté a été démolie depuis la Révolution. C'est une erreur. La chapelle de l'Oratoire, placée au rez-de-chaussée du bâtiment qui s'avance de la rue au fond de la cour, avait son entrée sur cette cour. Les Oratoriens, faute de fonds, n'ont pu bâtir une église à Caen. (*Note d'un ancien Oratorien.*)

Les Carmes — Deux nefs composaient l'église de ces religieux. La nef principale avait sa voûte en bois, sur laquelle on avait représenté l'histoire de la vie de Jésus-

Christ. Les personnages y étaient peints de grandeur naturelle.

La Trinité. — Une tour carrée, à ouvertures ogivales et toît en ardoises, renfermait les grosses cloches de l'abbaye. Cet édifice, d'une élévation moyenne, était séparé de l'église par une cour.

Sainte-Paix. — Peu de temps avant la Révolution, la paroisse de Sainte-Paix fit bâtir une église pour remplacer l'ancienne. Elle l'éleva à l'extrémité de la rue d'Auge, sur la route de Paris, en sortant de la ville. Cet édifice, extrêmement simple, eut à peine dix années d'existence. Il ne faut pas confondre la nouvelle église de Sainte-Paix avec la chapelle de l'ancien couvent du Bon-Sauveur, que l'on voit dans la même rue.

Processions générales.

Il y avait deux processions générales chaque année : l'une, le premier dimanche de Carême, pour attirer la bénédiction du ciel sur les productions de la terre ; on la nommait vulgairement la Procession au beurre. L'autre, le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu. Le clergé régulier et séculier se réunissait dans l'une des églises de la ville et se rendait processionnellement dans une autre, où l'on célébrait la messe ; après l'office, chaque corps se retirait séparément. Voici l'ordre observé pour la procession : les Capucins marchaient les premiers ; venaient ensuite les Jacobins et les Carmes ; puis on voyait les croix des paroisses s'avançant sur deux lignes et suivies du clergé séculier. Les curés marchaient ensemble dans l'ordre de leur nomination ; enfin, les chanoines du Sépulcre. Le doyen de cette collégiale présidait la cérémonie.

A la procession de la Fête-Dieu, les thuriféraires et les jeunes ecclésiastiques chargés de jeter des fleurs devant le St-Sacrement, étaient élèves du séminaire.

Les religieux de St-Etienne, les chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu, les Oratoriens, les Eudistes, les paroisses de St-Nicolas et de St-Ouen, n'assistaient pas à cette cérémonie.

Le dimanche de la Pentecôte, les chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu faisaient une procession à laquelle assistaient les gardes jurés des corporations d'Arts et Métiers de la ville. Le cortége partait de l'église de St-Pierre et se rendait à celle de St-Nicolas, en suivant les rues de Geôle, Calibourg, des Cordeliers, de l'Université, Pémagnie, St-Martin et St-Nicolas. Après la station, il venait à l'Hôtel-Dieu par les rues St-Benoît, Ecuyère, etc.

Une ordonnance de police (1) nous donne le nom de ces corporations et fait connaître le rang que chacune d'elles occupait à la procession. En voici la teneur :

De par le Roi et M. le lieutenant-général de police,

Il est ordonné à toutes les communautés de la ville de Caen de s'assembler à l'église de Saint-Pierre de cette ville, où se fera l'assemblée de la Procession de la Pentecôte, pour en sortir à une heure après midi, partir avec la décence convenable et observer l'ordre par les Métiers de ladite ville avec leurs cierges et deniers à Dieu, qui y seront attachés, et suivront dans leur marche l'ordre ci-après.

MARCHERONT LES PREMIERS :

Les Toiliers.	Tourneurs.
Menuisiers.	Maçons.

(1) Imprimée en placard. A Caen, de l'imprimerie de G. Le Roy, imprimeur du Roi et de Monseigneur l'intendant, rue Froide-Rue. — Communiquée par M. Lebart.

Charpentiers.
Couvreurs.
Serruriers Maréchaux Blanchévriers
Vitriers.
Boulangers.
Vinaigriers-Tonneliers.
Bouchers des faubourgs.
Bouchers de la ville.
Chandeliers.
Poissonniers.
Dinandiers.
Couteliers.
Etamiers-Plombiers.
Portefaix.
Charbonniers.
Coquetiers-Beurriers-Potiers.
Hauts-Brouetteurs, Bas-Brouetteurs
Francs-Porteurs.
Francs-Brumens-Canonniers.
Charrons.
Mégissiers.
Tanneurs.
Gantiers-Parfumeurs.
Corroyeurs.
Cordonniers-Carleurs-Savetiers.
Fripiers.
Poudriers.
Chapeliers.
Ferblantiers.
Epiciers-Droguistes-Apothicaires.
Pelletiers-Fourreurs.
Peigneurs-Cardeurs.
Teinturiers.
Cuisiniers-Rôtisseurs-Pâtissiers.
Tailleurs-Couturiers.
Boutonniers.
Perruquiers.
Eperonniers.
Faïenciers-Verriers-Pannetiers-Bouteillers.
Selliers-Bâtiers-Bourreliers-Bahutiers.
Faiseurs de bas.
Passementiers.
Cartiers-Papetiers.
Orfèvres.
Grossiers-Merciers-Tapissiers-Matelassiers.
Auneurs.

Les Communautés ci-dessus observeront dans leur marche les rangs marqués, et accompagneront chacun leur cierge et suivront les Prêtres, avec la décence due en pareil cas, dans tous les lieux où la Procession sera conduite, et ne quitteront ladite Procession qu'après son retour à l'Hôtel-Dieu; et en cas de contestation sur la présente marche, ou sur le paiement des deniers à Dieu, ou sur quelque contestation que ce puisse être, arrivée par indécence ou autrement, défendu aux Communautés de se pourvoir ailleurs que par devant nous, ou en notre absence devant notre Procureur du Roi, à peine de cinquante livres d'amende. Délibéré en notre Hôtel à Caen, en présence et sur le réqui-

sitoire verbal du Procureur du Roi, et aussi en présence de notre Greffier, avec nous signés, ce 8 Mai 1769.

RADULPH. REVEL. BRÉVILLE.

Chaque corporation avait son enseigne, dont la forme variait à l'infini : tantôt c'était une bannière en bois sur laquelle était peinte, d'un côté, l'image du saint patron de la Confrérie ; tantôt la statue du saint reposait sous un dais porté par des colonnes plus ou moins ornées. Là on voyait des ouvriers que le porteur faisait mouvoir au moyen de cordes. Les bouchers avaient pour symbole une tête de bélier, etc. Les gardes jurés, ayant à la main un bouquet disposé en forme d'éventail et large de huit à dix pouces, suivaient la bannière de leur Communauté ; les quatre commissaires de police, revêtus de leur robe noire, fermaient la marche.

Dans l'origine, les corporations ne faisaient porter devant elles que des cierges. Le temps aura vraisemblablement modifié cet usage.

Le vulgaire appelait cette cérémonie la Procession de la tête de mouton.

Université. — A l'occasion des événements mémorables, comme naissance ou mort de princes de la maison de France, l'Université faisait célébrer une messe solennelle, à laquelle étaient invités tous les membres et agrégés. On s'assemblait à l'église des Cordeliers, d'où l'on se rendait processionnellement dans une autre, pour y célébrer l'office. A cette procession assistaient les Communautés régulières et les curés de la ville, les députés des abbayes agrégées à l'Université, les bedeaux et messagers de ce corps, et toutes les personnes qui lui devaient leur droit de

committimus. Les religieux des abbayes d'Ardennes et de St-Etienne y marchaient avec leur croix. St-Etienne y occupait le premier rang, et son prieur célébrait la messe. L'office terminé, on retournait dans le même ordre au lieu du départ.

Les titres de bedeaux et de messagers étaient achetés par des personnes riches et notables, qui, en raison de ce titre, jouissaient du droit de *committimus*. Les fonctions des premiers étaient exercées par des gagistes, celles des seconds avaient cessé.

Processions à la Délivrande. — La plupart des paroisses de Caen allaient en procession à la Délivrande et célébraient la grand'messe dans la chapelle de ce nom. Elles partaient de la ville à cinq heures du matin, et y rentraient vers quatre à cinq heures du soir. Le clergé descendait à l'église St-Julien. Après un peu de repos, il changeait de surplis et se rendait à son église, précédé de tous les porte-sonnettes, agitant à l'envi leurs instruments. Ces processions avaient lieu le dimanche; la première, celle de St-Etienne, était fixée au quatrième dimanche après Pâques.

Deux Communautés religieuses faisaient aussi le pèlerinage de la Délivrande : les Carmes, le mardi de la Pentecôte; et les Capucins, le mardi dans l'octave de la Fête-Dieu. Ceux-ci quittaient leur église à deux heures du matin, suivis d'un concours prodigieux de fidèles, venus particulièrement de la campagne. Ils marchaient à la lueur des flambeaux, traversaient lentement les rues de la ville et sortaient par le Vaugueux. A leur retour, ces religieux attendaient, près du reposoir établi à l'entrée du faubourg, la procession de St-Pierre, à laquelle ils se

joignaient, et assistaient dans l'église paroissiale au salut du St-Sacrement. Ensuite ils se dirigeaient vers leur monastère, toujours accompagnés d'une affluence considérable. On remarquait dans les rangs de la procession, sous divers costumes, des enfants de l'un et de l'autre sexe : les garçons vêtus en St-Jean, c'est-à-dire couverts d'une peau de mouton, ayant pour bâton une longue croix ; les filles étaient, les unes élégamment parées (on leur donnait le nom de reines), les autres en habit de religieuses. Chaque enfant marchait à côté d'un Capucin. Un ancien legs servait à payer la dépense du pélerinage.

Les pélerins suivaient le clergé, les uns à pied, quelques autres à cheval ; les femmes, placées dans de petites charrettes couvertes d'une toile, ou montées sur des ânes. Tous avançaient avec beaucoup de peine, tant le chemin était mauvais et souvent impraticable.

Etrilles. — Ce crustacé était extrêmement abondant à la poissonnerie de Caen. Un hiver rigoureux (1779) en détruisit presque l'espèce. A partir de cette époque, on vit fort peu d'étrilles.

Bibliothèque publique.—Cette bibliothèque occupait, dans les bâtiments de l'Université, la pièce élevée au-dessus de l'école de droit. Vers 1778, elle s'enrichit de celle des Jésuites, restée en dépôt dans la maison de ces Pères, le collége du Mont. Le transport des livres se fit avec soin dans des caisses fermées.

Distributions de prix.—La salle de l'école de droit servait ordinairement pour la distribution des prix des colléges du Bois et des Arts, les 1er et 2 août. La distribution des prix du collége du Mont se faisait, le 3 du même mois, dans la chapelle établie au-dessus de la porte d'entrée de cette maison.

Les prix du Palinod étaient distribués le 8 décembre, dans la salle de la Faculté des Arts, celle qui se rapproche le plus de la place St-Sauveur.

Académie des Belles-Lettres. — Elle tenait tous les mois, vers sept heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, une séance à laquelle le public était admis. J'ai assisté à plusieurs de ces réunions; je n'y ai jamais vu d'étrangers que six à huit élèves des colléges.

Statue équestre de l'Hôtel-de-Ville. — On voyait au-dessus de la porte de l'Hôtel-de-Ville, du côté de la place Saint-Pierre, une statue équestre, dont le cavalier était presque nu. Cet ouvrage, en pierre du pays, se faisait remarquer par sa dimension. Le vulgaire le nommait le Cheval de l'Apocalypse.

Redoute. — Un mois ou deux avant le Carême, la noblesse se réunissait toutes les semaines à l'Hôtel-de-Ville. Ces soirées, dans lesquelles la jeunesse se livrait au plaisir de la danse, étaient connues sous le nom de Redoute.

Portes de ville.

J'ai vu démolir successivement les portes au Berger, de Saint-Julien et de Bayeux.

Porte au Berger. — Située au Montoir de la Poissonnerie, près de la rue du Ham. — Elle fut abattue vers 1775.

Porte St-Julien. — A l'extrémité supérieure de la rue Vilaine. — Au dernier son de la retraite, cette porte restait fermée jusqu'à minuit. Les personnes qui avaient besoin de la franchir frappaient, et le concierge venait leur ouvrir le guichet; il recevait de chacune d'elles un liard pour rétribution. L'école de médecine avait au-dessus de

: St-Julien son amphithéâtre et son laboratoire de , auxquels on arrivait par un escalier extérieur. ›lissements furent transférés à la Porte-Neuve ou es Prés, qui se trouvait entre la rivière et le corps-e de la préfecture. Le XIXe siècle a détruit cet

de Bayeux. — Deux tours rondes et élevées flan-la porte de Bayeux, ouverte à l'extrémité supé-e la rue Pémagnie. Les pierres provenues de leur on servirent à construire le mur qui longe le Petit-du côté de la prairie. Cette construction, peu se terminait par un glacis en gazon. Mais les eaux de l'Orne emportèrent bientôt le glacis et les jeunes ›lantés dans le voisinage. L'Administration se vit cée de donner plus d'élévation à la maçonnerie et sser le sol de la promenade. Plus tard, elle a con-:te clôture jusqu'au pont des Prés, avec les pierres es de la suppression du rempart élevé entre le de la foire et le pont d'Amour.

tit-Cours n'avait qu'une issue ou porte, de cons-moderne, ouvrant sur le Champ-de-Foire. Vers : mur de ville, placé à l'une des extrémités de la Hôpital, fut ouvert, et cette rue prolongée jusqu'à :nade, au moyen d'un pont jeté sur la rivière. :ement entre ce bras de l'Orne et la muraille était ar des jeux de boules.

ssé de ville entre la rue St-Benoît et la porte de formait un vrai cloaque, où les maisons de la rue ı, qui le bordaient, versaient leurs immondices; la ıi s'étendait de ce dernier point à la rue des Cor-ffrait une douve profonde et close. La compagnie

du Papegai y tirait l'oiseau au fusil; le tir à l'arc et à l'arbalète avait lieu entre la Porte-Neuve et les prés.

Rue St-Benoît. — La rue St-Benoît, ouverte sur les dépendances de l'abbaye St-Etienne, vers le milieu du XVIII[e] siècle, resta long-temps privée de maisons. Depuis le pavillon de la place Fontette jusqu'à l'auberge de la Croix-Blanche, à l'entrée de la rue Caponière, il n'existait en 1784 aucune habitation; du côté opposé, les maisons commençaient à la place de la Pyramide, près l'église du monastère, et se prolongeaient vers la boucherie. En deçà le terrain était séparé de la voie publique par un fossé; on y déposait les décombres: aussi hésitait-on beaucoup à traverser le soir cette espèce de désert.

Les moines ayant aliéné du terrain près du pavillon, les particuliers commencèrent à bâtir, et ce côté de la rue se couvrit peu à peu d'habitations. L'autre jouit plus tard du même avantage.

NOUVELLES

DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE, DES ARTS, DES SCIENCES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA LITTÉRATURE.

CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE.

(1re Session.)

Le Congrès central d'agriculture, dont nous avions, année dernière, annoncé la convocation à Paris pour e mois de février, s'est réuni le 26 dudit mois et a duré uit jours. La Commission préparatoire, nommée à Senlis, our organiser le Congrès central (1), s'est adressée, par ettre du 28 décembre 1843, à toutes les Sociétés d'agriculure et à tous les Comices de France. Malgré le peu de temps ui s'est écoulé entre ce premier avis et la convocation u Congrès, cent quarante-quatre Comices ou Sociétés l'agriculture ont répondu à cet appel, soit en adhérant au ongrès, par lettres; soit en y envoyant des délégués.

L'Association normande et plusieurs Sociétés d'agriculure de la Normandie, notamment celles de Rouen et de aen, y étaient représentées par plusieurs de leurs membres.

Cette Commission était ainsi composée : comte de Turennes, présient, baron de Tocqueville, Fouquier-d'Hérouel, marquis de Torcy, ailly, Aubergé, de Caumont, Elysée-Lefèvre, secrétaire; A. ommier, secrétaire-trésorier.

Le bureau a été définitivement composé ainsi qu'il suit:

MM. le duc DECAZES, président du Conseil général d'agriculture, président.

Comte de Gasparin, Comte de Tracy, Marquis de Torcy,	Membres du Conseil général d'agriculture, vice-présidents.
De Caumont, Fouquier-d'Hérouel, Bon de Tocqueville, Comte d'Esterno,	Scrutateurs.
Pommier, Elysée-Lefèvre,	Secrétaires-généraux.

Les discussions ont été remarquables, et l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner dans cette assemblée, où siégeaient plus de quatre cents agriculteurs, pairs de France, députés, etc., etc. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici les quelques fragments de ces discussions. Nous avons précédemment reproduit le rapport sur les graines oléagineuses. Nous donnons un fragment de la discussion relative au droit d'entrée sur le bétail étranger.

Opinion de M. Moll, professeur au Conservatoire, sur le maintien du droit d'entrée des bestiaux étrangers. (Séance du 29 février.)

« La question qui se discute en ce moment devant vous, Messieurs, est la question la plus intéressante et la plus vitale de toutes celles qui concernent l'agriculture. La plupart des autres questions ne touchent qu'au revenu du sol ; celle-ci touche au capital même. Il s'agit en effet de savoir si l'on nous conservera ou si l'on nous retirera le

ul moyen que nous ayons de maintenir et d'accroître la culté productive du sol.

» C'est là le véritable point de vue sous lequel doit être nvisagée cette question des bestiaux ; et si je parviens à ous prouver que la conservation du droit d'entrée est écessaire à la conservation de la fécondité du territoire ançais, je pourrai me dispenser de répondre aux divers guments de nos adversaires, fussent-ils tous fondés, ir nul intérêt ne saurait prévaloir devant cet intérêt im- iense du sol, devant cette question de vie ou de mort : a France continuera-t-elle ou cessera-t-elle de produire ?

» En prenant un pareil point de départ, je devais né- cessairement me trouver en opposition avec mon savant ollègue, M. Blanqui. Ce n'est pas la première fois que ette même question nous met en lutte l'un avec l'autre ; nais c'est la première fois qu'il m'est donné de pouvoir ui exposer la question sous son véritable jour, et de com- battre les idées, à mon avis complètement fausses, qui ervent de base à son argumentation. Aussi je me félicite le la présence d'un adversaire aussi éminent. Peut-être ue je me fais illusion ; mais il me semble qu'après la dis- ussion qui va s'engager, après l'exposé véritable des aits, il ne sera désormais plus permis à l'illustre écono- niste de traiter la question comme il l'a fait jusqu'à pré- ent, et d'avancer de nouveau les assertions que vous enez d'entendre.

» Je viens de le dire, la question des bestiaux n'est as, pour l'agriculture, une question de revenu ; c'est ne question de capital.

» Avant de le démontrer, il est nécessaire de faire ap- récier par quelques chiffres toute la portée de ce mot.

sol, l'anéantissement complet de sa faculté de produire, — c'est là une hypothèse dont nous n'avons pas à nous préoccuper ; — mais seulement un faible appauvrissement de nos terres, disons mieux, seulement leur état stationnaire. Oui ! si avec l'aggravation constante des charges qui pèsent sur l'agriculture; si, en présence de l'accroissement annuel de la population, la puissance productive de notre sol ne suivait pas une progression ascendante, il en résulterait bientôt l'insuffisance de la production, insuffisance que l'étranger ne parviendrait pas toujours à combler, et qui aurait pour effet inévitable la hausse des denrées de première nécessité et tout ce qui en est l'accompagnement fatal, troubles, émeutes, bouleversements politiques et sociaux, et enfin, pour couronner l'œuvre, la ruine de l'agriculture qui rejetterait vers les villes des millions de prolétaires qu'elle ne pourrait plus désormais occuper et nourrir. Ce n'est pas là, Messieurs, un tableau fait à plaisir. Dans la vie des nations, comme dans celle des individus, rien n'est pire qu'un pas rétrograde, ou, ce qui revient au même, le *statu quo* quand tout avance autour de vous.

» Permettez-moi donc, Messieurs, d'arrêter un instant votre attention sur cette importante question des moyens de maintenir et d'accroître la fécondité de notre sol.

» Ce n'est pas à vous, Messieurs, que j'ai besoin d'apprendre que ces moyens résident tout entiers dans les engrais. On n'obtient de produits constants d'une terre qu'en la fumant ; on n'en obtient beaucoup de produits qu'en la fumant abondamment.

» Or, on n'a beaucoup d'engrais qu'en entretenant beaucoup de bestiaux. Si le produit de nos terres s'est élevé,

la production annuelle de la France à 10 milliards, dont 4 pour l'industrie et 6 pour l'agriculture. Si le produit moyen du sol, en blé, s'est accru de plus de 60 p. 0/0 dans l'espace de vingt-un ans, il est permis de croire que la production totale de l'agriculture française a augmenté d'au moins 50 p. 0/0 dans le même laps de temps ; car rappelez-vous qu'en agriculture tout vient du sol, et que, lorsque le produit de celui-ci augmente, le produit de toutes les autres branches s'accroît dans la même proportion. C'est donc une valeur de 2 milliards au moins que l'agriculture française est parvenue à créer en plus chaque année. Et, en admettant, ce qui n'est nullement déraisonnable, qu'un nouvel accroissement égal de produits ait lieu dans le même laps de temps, ce ne seraient plus 6 milliards, ce seraient 9 milliards qui représenteraient la valeur annuellement produite par l'agriculture française en 1860.

» A ce résultat, déjà si magnifique par lui-même, il faut ajouter toutes les conséquences qui en découlent : l'accroissement proportionné de la valeur du sol, ce premier capital de la nation ; la possibilité de nourrir une population plus considérable et de la nourrir mieux ; enfin, et c'est là un point sur lequel j'appelle toute votre attention, Messieurs, un point de la plus haute importance, et que je crois avoir été le premier à signaler, en augmentant le produit par hectare, on diminue le prix de revient, et dès lors le prix de vente des denrées agricoles, ou, ce qui revient au même, on maintient les prix stationnaires malgré l'augmentation de valeur de tous les éléments qui concourent à la production. L'explication de ce fait est bien simple : parmi les diverses dépenses qu'occa-

sionne une récolte , la plupart, vous le savez, Messieurs, dépendent, non pas du chiffre du produit, mais de l'étendue. Pour formuler plus brièvement ma pensée, je dirai : les frais de culture sont proportionnels à la superficie et indépendants du produit. La conséquence de ce fait ressort de son énoncé même, et la plupart des frais, frais de labours et autres façons, frais de semailles, frais de récolte, restent les mêmes, quel que soit le produit. Il est clair qu'à mesure que ce dernier s'accroît, la part de ces frais qui pèse sur chaque unité, hectolitre ou quintal, diminue dans la même proportion. Partant : réduction du prix de revient, réduction du prix de vente.

» Que s'il y a hausse dans le prix du sol, dans le prix des salaires, dans le chiffre de l'impôt et autres éléments qui concourent à la production, une augmentation proportionnelle du chiffre du produit suffira pour maintenir le prix des denrées au même taux.

» C'est là, Messieurs, l'histoire de ce qui s'est passé en France; c'est là l'explication de ce fait si curieux et en même temps si honorable pour notre agriculture, fait que nos économistes, je le dis ici à régret, ont à peine mentionné, qu'ils n'ont jamais cherché à analyser, malgré son immense portée, je veux parler de l'état stationnaire du prix des denrées agricoles.

» Depuis un demi-siècle, et dans toute la France, vous savez, Messieurs, que le taux des salaires s'est accru de plus de moitié; que l'impôt territorial a plus que doublé; que la valeur du numéraire a subi une dépréciation notable; enfin, que le prix du sol, ce grand élément de la production agricole, a haussé presque partout dans une proportion énorme, et qui, dans certaines localités, s'est élevé, à ma connaissance, jusqu'à 1500 p. 0/0.

» Eh bien! malgré tant de causes d'augmentation, le prix des principaux produits de l'agriculture est resté à peu près le même, et il faut remonter à près d'un siècle en arrière pour trouver une différence notable.

» Je le répète, l'explication de ce fait est tout entière dans l'accroissement du produit moyen de nos terres, dans ces chiffres si éloquents de 602 litres pour 1788, et de 1,301 litres pour 1839.

» Nous n'en resterons pas là, Messieurs; une loi impérieuse nous pousse, c'est la loi de l'accroissement constant de notre population. Il faut que la faculté productive du sol de la France suive la même progression; je me trompe, suive une progression plus rapide encore; car, de même que la masse de la nation jouit aujourd'hui de plus de bien-être qu'elle n'en avait il y a 50 ans, de même dans 50 ans elle en réclamera plus qu'elle n'en a aujourd'hui.

» Je m'arrête ici devant une pensée qui se présentera peut-être également à votre esprit : si la faculté productive de notre sol s'est accrue dans une proportion aussi considérable, ne peut-on pas admettre le cas où, par l'effet de causes contraires, elle aurait pu ou pourrait subir encore une diminution égale? Nul de vous, Messieurs, n'en doute. Oui, le produit moyen de notre sol pourrait retomber à 6 hectolitres, pourrait descendre plus bas encore et même se réduire à presque rien; et, comme le mal est toujours plus facile à faire que le bien, ce résultat serait plus facilement et plus promptement réalisé que ne l'a été l'effet opposé.

» Je n'appellerai pas à mon aide la fantasmagorie des mots, pour vous faire comprendre les épouvantables résultats qu'aurait, je ne dirai pas l'épuisement total de notre

sol, l'anéantissement complet de sa faculté de produire, — c'est là une hypothèse dont nous n'avons pas à nous préoccuper ; — mais seulement un faible appauvrissement de nos terres, disons mieux, seulement leur état stationnaire. Oui ! si avec l'aggravation constante des charges qui pèsent sur l'agriculture; si, en présence de l'accroissement annuel de la population, la puissance productive de notre sol ne suivait pas une progression ascendante, il en résulterait bientôt l'insuffisance de la production, insuffisance que l'étranger ne parviendrait pas toujours à combler, et qui aurait pour effet inévitable la hausse des denrées de première nécessité et tout ce qui en est l'accompagnement fatal, troubles, émeutes, bouleversements politiques et sociaux, et enfin, pour couronner l'œuvre, la ruine de l'agriculture qui rejetterait vers les villes des millions de prolétaires qu'elle ne pourrait plus désormais occuper et nourrir. Ce n'est pas là, Messieurs, un tableau fait à plaisir. Dans la vie des nations, comme dans celle des individus, rien n'est pire qu'un pas rétrograde, ou, ce qui revient au même, le *statu quo* quand tout avance autour de vous.

» Permettez-moi donc, Messieurs, d'arrêter un instant votre attention sur cette importante question des moyens de maintenir et d'accroître la fécondité de notre sol.

» Ce n'est pas à vous, Messieurs, que j'ai besoin d'apprendre que ces moyens résident tout entiers dans les engrais. On n'obtient de produits constants d'une terre qu'en la fumant; on n'en obtient beaucoup de produits qu'en la fumant abondamment.

» Or, on n'a beaucoup d'engrais qu'en entretenant beaucoup de bestiaux. Si le produit de nos terres s'est élevé,

c'est que nous avons augmenté le nombre de nos bestiaux. Pour continuer ce mouvement ascendant de la production foncière, il faut nécessairement le mouvement d'accroissement dans les existences du bétail.

» Je touche ici au point essentiel de la question.

» Si je me suis étendu aussi longuement sur les considérations qui précèdent, c'est afin de bien faire comprendre à nos adversaires toute la valeur de ce sol dont ils semblent si souvent faire abstraction, et l'immense importance de la seule cause de cette valeur, de la puissance de produire, condition première d'existence pour toute nation.

» Les faits et les principes que j'ai avancés sont, je crois, irrécusables, et j'en appelle à cet égard à tous les agriculteurs ici présents.

» Il me reste à démontrer maintenant que, pour accroître le nombre de nos bestiaux, le droit qui frappe le bétail étranger nous est indispensable. Cela ne me sera pas plus difficile que de démontrer l'importance de la fécondité du sol, la nécessité des engrais pour la conserver, la nécessité des bestiaux pour avoir des engrais.

» Messieurs, en agriculture, pas plus que dans toute autre industrie, on ne produit pas pour le plaisir de produire. On produit pour vendre, et toute branche qui ne laisse pas un bénéfice satisfaisant est supprimée, ou subit du moins une restriction plus ou moins considérable.

» Il semble, à la vérité, qu'il n'en doive pas être ainsi du bétail, et j'ai paru moi-même abonder dans cette opinion en disant, au début, que la question des bestiaux n'était pas une question de revenu, mais une question de capital. Nos adversaires pourraient s'emparer de cette assertion, et nous dire, avec quelque apparence de raison :

l'agriculture ne doit pas chercher un gain direct dans la production du bétail ; elle ne doit y voir que la production des engrais, et quel que soit le prix auquel se vendent les bestiaux, elle doit continuer et continuera d'en produire, afin d'avoir des engrais.

» A cet argument, voici ma réponse : près des trois quarts de la France sont cultivés par des fermiers à courts baux, par des métayers à baux plus courts encore ; enfin, par de petits propriétaires besoigneux, tous gens qui ne voient et ne peuvent voir que l'intérêt du moment, et qui n'auraient aucun avantage, souvent même nulle possibilité de sacrifier cet intérêt ou la moindre part de cet intérêt à l'intérêt de l'avenir. Si donc, par suite de la suppression des droits, le prix des bestiaux et des produits animaux baissait en France, et si le gain, déjà si minime et malheureusement si chanceux, que laisse cette branche, se changeait en perte, on devrait s'attendre infailliblement à voir les fermiers, les métayers, les petits propriétaires, c'est-à-dire, je le répète, les cultivateurs des trois quarts de la France, réduire notablement le nombre de leurs bestiaux. Jamais, quoi qu'on fasse, un fermier ne consentira à perdre sur ses bestiaux, dans le seul but d'avoir des engrais et d'enrichir un sol dont on peut lui retirer la jouissance dans quelques années.

» Donc, pour que le nombre des bestiaux augmente en France, il faut nécessairement que le prix en soit assez élevé pour rémunérer convenablement le producteur.

» Je dirai mieux : dans l'état actuel des choses, il faudrait que le bétail fût la branche la plus lucrative de toutes celles qui composent l'agriculture ; et certes, s'il est un cas où les prohibitions absolues puissent être justifiées,

c'est lorsqu'il s'agit d'un intérêt aussi puissant, aussi décisif que celui qui se lie étroitement au bétail, l'intérêt du sol, l'intérêt de l'alimentation du pays. Nos habiles voisins d'outre-Manche l'avaient compris depuis long-temps. L'entrée du bétail étranger a été long-temps interdite en Angleterre sous les peines les plus sévères, et cette circonstance n'aura sans doute pas médiocrement contribué aux progrès de l'agriculture anglaise.

» Aussi faut-il toute la répugnance que m'inspirent les prohibitions, en général pour me contenter de réclamer la conservation du faible droit qui protége le bétail indigène.

» Maintenant, Messieurs, la suppression de ce droit aurait-elle pour résultat un abaissement notable dans le prix des bestiaux ? Je ne le pense pas. Je crois surtout que l'espoir de voir le prix de la viande s'en ressentir serait entièrement déçu.

» Toutes les fois qu'un droit est aboli entre deux pays, le prix de la denrée subit une certaine hausse dans le pays producteur, une certaine baisse dans le pays qui importe ; il s'établit ainsi une péréquation. C'est ce qui aurait lieu dans cette circonstance. Les bœufs hausseraient de 20 à 30 fr. en Allemagne ; ils baisseraient d'autant en France. Cette baisse, qui serait de 6 à 8 centimes par kilogramme de viande, n'affecterait en aucune manière le prix de celle-ci. Comme cela s'est vu constamment et comme cela se voit encore tous les jours, cette baisse ne profiterait qu'aux intermédiaires placés entre le producteur et le consommateur, c'est-à-dire, aux bouchers.

» Mais, disent nos adversaires, si l'avantage est si faible pour le consommateur, le danger ne doit pas être plus grand pour le producteur. Cette manière de raisonner

est fausse. Règle générale : le consommateur achète toujours en détail, le producteur vend toujours en gros. Une diminution de 2 ou 3 p. 0/0 est insignifiante pour le premier, tandis qu'elle peut changer en perte le bénéfice du second. C'est ce qui probablement aurait lieu dans la question qui nous occupe. Je crois, par exemple, qu'il y a peu d'engraisseurs en France qui, après avoir porté en compte les fourrages, la litière, les soins, l'intérêt de l'argent, une part proportionnelle des frais généraux, des pertes éprouvées pour maladies, morts, méventes et chances de toute espèce, trouvent encore, au bout de l'année, une moyenne de 20 à 30 fr. de bénéfice net par bœuf engraissé.

» Nous sommes entourés à l'est et au nord de pays essentiellement agricoles. Les uns, comme la Hollande et la Suisse, sont favorisés d'une manière toute particulière, sous le rapport physique, pour la production du bétail. Un autre, l'Allemagne, est un pays peu industriel, peu commerçant, pays de la grande propriété féodale. L'état, encore arriéré, de l'organisation sociale y favorise la production à bon marché, tandis que l'absence de débouchés voisins et l'encombrement de produits y forcent les agriculteurs à se rejeter principalement sur le bétail, comme seule branche qui puisse permettre l'exportation lointaine.

» D'ailleurs, la Suisse et l'Allemagne jouissent d'un immense avantage sur nous ; elles paient très-peu d'impôts. Pour vous en donner une idée, je me bornerai à vous signaler ce fait, que je tiens d'une personne qui est en même temps propriétaire en France, dans le canton de Vaud et dans le canton de Neufchâtel : pour un immeuble donnant le même revenu, la proportion de l'impôt est la suivante :

en France, 100 fr.; canton de Vaud; 12 fr.; de Neufchâtel, 7 fr.

» Aussi, lorsqu'au nom de la justice, on vient réclamer l'abolition du droit sur les bestiaux, c'est en réalité la plus criante injustice qu'on demande; c'est vouloir que la France accorde un privilége, une véritable prime aux producteurs étrangers, à l'exclusion des producteurs indigènes. Ce serait favoriser, par l'absence d'impôts, le territoire étranger au détriment du territoire national.

» Sans doute, l'Allemagne progresse. Les prix des produits agricoles y subissent, d'année en année, une augmentation qui les rapproche de ceux de France, et, sous peu, il est probable que toute différence aura disparu; mais, dans l'état actuel des choses, si l'on se hâtait de supprimer le droit, l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, avec leurs immenses ressources en bestiaux, pourraient, dans un temps donné, inonder nos marchés. Et quand je parle de la Bohême et de la Hongrie, ne croyez pas, Messieurs, que la distance qui nous sépare de ces pays soit un rempart suffisant pour nous protéger contre leurs bestiaux. J'ai vu à Munich des troupes de porcs, venant de la Valachie et de la Moldavie et se dirigeant vers la Suisse. J'ai vu à Francfort-sur-le-Mein, par conséquent à la porte de la France, des bœufs hongrois. Rappelez-vous, Messieurs, que le bétail est une marchandise qui se transporte d'elle-même. Voici, du reste, les chiffres moyens des frais de transport, tels qu'ils m'ont été donnés sur les lieux par des engraisseurs et des marchands de bestiaux : de la Bavière Rhénane sur Paris, 10 à 15 fr., pour un bœuf de 3 à 400 kilogrammes chair nette; de Kupferzell (dans le Wurtemberg) à Paris, 15 à 25 fr. Les frais de transport des mou-

tons, qui nous viennent en grande partie du fond de l'Allemagne, varient entre 2 fr. 50 c. et 5 fr. 50 c. par bête, pesant de 25 à 40 kilogrammes chair nette.

» Ici, Messieurs, permettez-moi d'arrêter un instant votre attention sur un point qui me paraît d'une haute importance et qui se rattache directement à cette question de la facilité des transports ; *je veux parler de l'introduction des épizooties, comme conséquence de l'introduction des bestiaux étrangers*. Nous en savons quelque chose. Les départements de l'Est se rappellent encore cette terrible maladie charbonneuse, qui, importée à la suite des armées ennemies, par les parcs de bœufs hongrois, en 1815, fit périr, dans un court espace de temps, plus de 300 mille têtes de gros bétail dans le Doubs, le Jura, l'Ain, etc. Un fait analogue vient de se passer dans un pays voisin, la Belgique. Du moment où les relations, jusque-là interrompues entre ce pays et la Hollande, eurent été reprises, la *pleuropneumonie épizootique*, qui régnait depuis plusieurs années en Hollande, et qui, dans la seule année 1835, d'après les documents officiels que j'ai sous les yeux, y enleva 70 mille têtes de gros bétail, pénétra immédiatement en Belgique, où elle sévit encore à l'heure qu'il est.

» Eh bien ! Messieurs, plusieurs parties de l'Europe sont des foyers permanents d'infection. Certaines épizooties y sont endémiques. Je citerai notamment la Moldavie, la Valachie, et même la Hongrie, où règne, d'une manière à peu près constante, ce redoutable typhus charbonneux que je viens de mentionner, et qui, de temps à autre, se répand dans les parties voisines de l'Autriche, la Carinthie, la Styrie, et jusqu'en Bavière. Je citerai également la Hollande, où les affections contagieuses des voies respiratoires

sont tellement fréquentes, qu'on peut les considérer également comme épidémiques.

» Ai-je besoin d'ajouter, Messieurs, qu'en supprimant ou en abaissant le droit en favorisant, en un mot, l'introduction des bestiaux étrangers, on multiplie dans la même proportion les chances de contagion?

» Cette considération est grave, Messieurs, tellement grave, qu'à elle seule elle a semblé un motif suffisant à un grand nombre d'agriculteurs suisses, pour réclamer de la diète la prohibition, ou du moins un droit très-élevé, à l'entrée du bétail étranger, se fondant sur ce fait que les nombreuses épizooties qui, à diverses époques, et surtout depuis le commencement de ce siècle, ont ravagé la Suisse, ont toutes, sans exception, été importées de l'étranger.

» Ainsi, Messieurs, tandis que la France, pays de douanes, qui protége par des droits élevés jusqu'à ses plus insignifiantes branches industrielles, comme la fabrication des flageolets, par exemple; tandis que la France parle de supprimer le faible droit qui protége la production du bétail contre la concurrence étrangère et les épizooties, la Suisse, ce pays privé de douanes, parle d'en établir uniquement pour repousser l'entrée du bétail étranger! C'est là un rapprochement qui ne laisse pas que d'être assez piquant.

» Vous le voyez, Messieurs, je n'avais pas tort en vous disant que, s'il est une branche pour laquelle la prohibition absolue puisse être justifiée, c'est le bétail; car, encore une fois, en éloignant la concurrence étrangère, vous développez chez nous la production des bestiaux, vous augmentez la masse des engrais, la faculté productive de nos terres, la masse générale de nos produits, tout en rédui-

sant le prix de revient et de vente de ces mêmes produits; en éloignant la concurrence étrangère, vous supprimez les neuf dixièmes des causes qui peuvent amener les épizooties en France ; car, de même qu'en Suisse, toutes ou presque toutes celles qui ont régné chez nous, nous ont été apportées du dehors.

» Après les longs développements dans lesquels je viens d'entrer, je pourrais me dispenser de répondre directement aux deux orateurs qui se sont élevés contre les conclusions de la Commission, si la position et la haute réputation dont jouissent les honorables préopinants ne donnaient à leurs arguments une valeur qui ne permet pas de les passer sous silence.

» D'abord quelques mots de réponse à l'opinion émise par mon savant collègue, M. Payen, qui a préconisé l'engraissement de préférence à l'élève. Je me permettrai de lui faire remarquer qu'on doit traiter toutes ces questions de haut et envisager, non pas un cultivateur isolé, mais le pays tout entier. Il est possible que, pour une exploitation donnée, l'engraissement soit plus profitable que l'élève ou la laiterie. Je suis également convaincu, avec le savant chimiste, que, toutes choses égales d'ailleurs, l'engraissement produit plus de fumier et de meilleur fumier que l'élève ; néanmoins on ne peut pas dire à un pays tout entier : cessez d'élever et de tenir des vaches laitières, et bornez-vous dorénavant à engraisser. Que résulterait-il de ce système ? Une réduction énorme dans le chiffre de nos existences.

» En effet, on n'engraisse, chaque année, que le huitième environ de ces existences.

» Mettez, si vous voulez, le septième, le sixième même;

» Il y a, du reste, un raisonnement bien simple à l'appui de ce que j'avance. Si le prix de la viande est si élevé en France et si bas à l'étranger, comment ce dernier s'arrête-t-il devant un misérable droit de 8 à 15 p. 0/0, et n'inonde-t-il pas nos marchés de ses produits ?

» Permettez-moi de vous apprendre un fait dont probablement vous ne vous doutez guère : c'est que la viande est proportionnellement plus chère en Allemagne qu'en France. Ainsi, tandis que, dans la majeure partie de la France, un ouvrier des campagnes achète 4 demi-kilogrammes de viande avec le prix de sa journée, c'est tout au plus s'il peut en acheter deux dans la majeure partie de l'Allemagne.

» Cela me conduit à réfuter une dernière assertion de mon savant collègue, assertion non moins étrange, non moins erronée que les autres ; je veux parler de la réduction progressive qu'a subie et que subit encore tous les jours, selon lui, la consommation de la viande en France, par suite de son haut prix.

» Sur quoi vous fondez-vous pour affirmer ce fait d'une manière aussi positive ? Sur ce qui s'est passé à Paris et dans quelques grandes villes à octrois élevés? Mais on vous a déjà cent fois donné l'explication de ce fait, qu'on vous a prouvé être tout-à-fait exceptionnel. Je ne veux pas entrer ici dans cette grande question de l'alimentation parisienne. Je vous rappellerai seulement que Paris est devenu aujourd'hui une ville industrielle, de ville rentière qu'il était auparavant ; que la population pauvre s'y est accrue beaucoup plus que la population aisée ; que Paris se rapproche de jour en jour davantage des barrières, ce qui favorise cette habitude qui se répand aussi de jour en

un pareil argument. On peut ranger dans la même catégorie cette autre assertion, non moins étrange, de la dégénération et du rapetissement de nos races.

» Je le répète, les faits incontestables que j'ai signalés ne permettent plus de s'arrêter un instant à des objections de cette nature.

» Mais il y a mieux, les documents officiels constatent un accroissement notable dans le nombre des bestiaux. De 1830 à 1840, l'augmentation est de 805,800 têtes de gros bétail, et de 3,021,199 bêtes à laine.

» Voulez-vous un document embrassant une période plus longue? Ce sera le *Journal des Économistes*, et, dans ce journal, le travail d'un homme dont vous ne récuserez certainement pas l'autorité, qui me le fournira; je veux parler du remarquable article publié par M. Hyp. Passy, et intitulé : *Des changements survenus dans la situation agricole du département de l'Eure, de* 1800 *à* 1837. J'ajouterai que le département de l'Eure, comme tous les départements déjà anciennement soumis à une culture avancée, a certainement fait, proportionnellement, moins de progrès que beaucoup d'autres jadis très-arriérés; ensuite, que les relevés statistiques paraissent avoir été faits, aux deux époques, avec une remarquable exactitude, ainsi que le constate l'auteur. Voici maintenant les chiffres :

	En 1800.	en 1837.
Chevaux.	29,533	51,151
Bêtes à cornes. . .	50,869	105,745
Bêtes à laine. . .	205,111	511,390
Porcs.	36,646	49,191

» Ainsi le nombre des bêtes à cornes et des bêtes à laine a plus que doublé dans l'espace de 37 ans. Encore

ces chiffres ne donnent-ils pas la mesure exacte de l'accroissement réel des existences en bestiaux. Il faut y ajouter l'augmentation de poids des animaux, fait constaté par M. Passy en ces termes : « Et, en effet, toutes les espèces y ont gagné en taille, en poids et en valeur. »

» Peut-être, en présence de ces chiffres, me répondrez-vous que vous n'avez plus aucune foi dans les statistiques de bestiaux. Soit ; n'en parlons plus. Mais il est un fait auquel vous ne pouvez refuser une haute importance : c'est l'accroissement énorme et bien constaté des cultures fourragères dans toute la France. Dans le département de l'Eure, toujours d'après le travail de M. Passy, la superficie consacrée à la production des grains qui alimentent les animaux s'est accrue de 61 p. 0/0, et celle consacrée à la production des prairies artificielles et des racines fourragères, de 264 p. 0/0.

» Beaucoup de contrées de la France offrent des exemples plus saillants encore ; sous ce rapport, je pourrais citer telle localité du centre où, il y a 30 ans, la luzerne était à peine connue de nom, et où elle couvre aujourd'hui plusieurs milliers d'hectares. Il en est de même des autres plantes fourragères.

» Or, qui consomme tous ces fourrages ? Nos bestiaux apparemment.

» Comment concilier deux faits aussi opposés : accroissement de la nourriture et de la consommation, et diminution des consommateurs ? — Passons outre.

» Vous parlez, Monsieur, du droit sur le bétail comme s'il était excessif, comme s'il avait la plus grande influence sur le prix de la viande. Il faut enfin réduire toutes ces assertions à leur juste valeur. Voici les faits : Le droit sur

les bœufs est de 12 à 15 p. 0/0 ; sur les taureaux, vaches et jeunes bêtes, il est à peine de 8 à 10 p. 0/0. C'est contre ce pauvre droit qu'on s'élève avec tant de violence, tandis qu'on ne dit rien des droits de 50, 75, 100, 150 p. 0/0, et même des prohibitions absolues qui protégent une foule d'industries, dont plusieurs de la plus médiocre importance.

» Je viens de vous dire que, par suite d'une péréquation qui s'établirait entre les prix de l'Allemagne et ceux de France, il résulterait de la suppression du droit une diminution de 6 à 8 centimes par kilogramme de viande. Franchement, cela vaut-il tout le bruit qu'on a fait, et croit-on sérieusement que, même en supposant, ce qui n'est pas probable, que le consommateur profite de cette diminution, croit-on, dis-je, que le pauvre mangerait plus de viande, parce qu'au lieu d'un franc, il ne paierait plus le kilogramme de viande que 93 centimes?

» Une autre erreur non moins grande de nos adversaires, c'est de croire que le prix de la viande est excessif en France, comparativement à l'étranger. Le prix est très-élevé à Paris; cela est vrai. Mais toutes les personnes qui ont étudié consciencieusement cette question, savent que cela tient à des circonstances tout-à-fait étrangères à l'agriculture et dont celle-ci est la première à souffrir: l'élévation et le mode de perception du droit d'octroi, une organisation vicieuse de la boucherie de Paris, etc. Sortez des grandes villes à octroi; allez dans les petites villes, dans les bourgs, dans les villages, et là vous verrez, jusque dans un rayon très-rapproché de Paris, la viande à 80 centimes le kilogramme, c'est-à-dire au même prix que dans les parties de l'Allemagne qui nous avoisinent.

» Il y a, du reste, un raisonnement bien simple à l'appui de ce que j'avance. Si le prix de la viande est si élevé en France et si bas à l'étranger, comment ce dernier s'arrête-t-il devant un misérable droit de 8 à 15 p. 0/0, et n'inonde-t-il pas nos marchés de ses produits ?

» Permettez-moi de vous apprendre un fait dont probablement vous ne vous doutez guère : c'est que la viande est proportionnellement plus chère en Allemagne qu'en France. Ainsi, tandis que, dans la majeure partie de la France, un ouvrier des campagnes achète 4 demi-kilogrammes de viande avec le prix de sa journée, c'est tout au plus s'il peut en acheter deux dans la majeure partie de l'Allemagne.

» Cela me conduit à réfuter une dernière assertion de mon savant collègue, assertion non moins étrange, non moins erronée que les autres ; je veux parler de la réduction progressive qu'a subie et que subit encore tous les jours, selon lui, la consommation de la viande en France, par suite de son haut prix.

» Sur quoi vous fondez-vous pour affirmer ce fait d'une manière aussi positive ? Sur ce qui s'est passé à Paris et dans quelques grandes villes à octrois élevés ? Mais on vous a déjà cent fois donné l'explication de ce fait, qu'on vous a prouvé être tout-à-fait exceptionnel. Je ne veux pas entrer ici dans cette grande question de l'alimentation parisienne. Je vous rappellerai seulement que Paris est devenu aujourd'hui une ville industrielle, de ville rentière qu'il était auparavant ; que la population pauvre s'y est accrue beaucoup plus que la population aisée ; que Paris se rapproche de jour en jour davantage des barrières, ce qui favorise cette habitude qui se répand aussi de jour en

jour davantage parmi les classes ouvrières, de prendre leurs repas, ou du moins le repas principal, hors barrières; enfin que le haut prix de la viande à Paris résulte de circonstances tout-à-fait étrangères à l'agriculture.

» Voulez-vous la preuve évidente que ce n'est pas, comme vous le prétendez, la pénurie et le haut prix des bestiaux, en France, qui ont réduit la consommation de la viande à Paris? Examinez ce qui se passe pour d'autres substances alimentaires; pour le vin, par exemple. La consommation de ce dernier, par habitant, a subi à Paris une réduction presque quadruple de celle qu'a éprouvée la consommation de la viande. Or, vous ne prétendez sans doute pas que la cause en est dans l'insuffisance de notre production vinicole, vous qui avez si souvent entendu et reproduit les plaintes et les doléances de nos propriétaires de vignes sur le manque de débouchés et l'encombrement de leurs produits.

» Le travail mentionné de M. Passy renferme, à ce sujet, des renseignements curieux et qui coïncident parfaitement avec ce que j'ai entendu dire par les cultivateurs, dans le département de l'Eure. Ainsi, la consommation annuelle, par tête d'habitant, s'est élevée, dans l'espace de 37 ans, de 242 litres à 263 litres de froment, de 151 à 207 litres de cidre; enfin, de 13 kilogr. 70 à 22 kilogr. 96 de viande. Mais laissons ces chiffres. Parcourez les campagnes, examinez ce qui se passe, questionnez les cultivateurs, et vous verrez que presque partout le nombre des bouchers a doublé ou triplé depuis moins de 30 ans; et vous entendrez de la bouche de tous les vieux cultivateurs que les exigences des ouvriers et des employés des fermes, sous le rapport de la nourriture, sont devenues

tout-à-fait intolérables. Ils vous diront qu'on est obligé de donner aujourd'hui aux valets de ferme, dans l'espace d'un mois, quelquefois d'une semaine, plus de viande qu'ils n'en recevaient jadis dans l'année tout entière.

» Enfin, vous le savez, la durée de la vie moyenne s'est accrue en France d'une manière assez notable, depuis une cinquantaine d'années, ce qui serait tout-à-fait impossible si la consommation de la viande avait diminué, si même elle n'avait pas considérablement augmenté.

» On s'est servi, contre les droits d'entrée, de singuliers arguments. On nous a dit : c'est dans l'intérêt même des cultivateurs qu'il faut laisser entrer le bétail étranger, car ils pourront ainsi se monter à meilleur marché, et, avec une somme donnée, acheter plus de bestiaux. Est-ce que, par hasard, l'agriculture ne fait que débuter en France? Que diraient, par exemple, les fabricants de machines à vapeur, si on leur tenait un pareil langage, si on leur disait : laissez entrer les machines de l'étranger, afin que vous puissiez vous outiller à meilleur compte.

» Poussez l'argument jusqu'à ses dernières limites : supposez que l'étranger nous livre son bétail *gratis*, croyez-vous que les cultivateurs français continueraient à en tenir? Non, certes; car la production du bétail n'offrirait plus que de la perte. On se bornerait aux animaux de trait et aux vaches indispensables pour la production du lait.

» Enfin, on vous a dit que la suppression du droit était essentiellement dans l'intérêt des classes inférieures des campagnes, qui alors pourraient manger plus de viande. Etrange raisonnement! Tous les cultivateurs, grands et petits, sont producteurs de bestiaux, les petits même proportionnellement plus que les grands, et vous

venez leur affirmer qu'il est de leur intérêt de tuer cette branche, non-seulement importante au point de vue des bénéfices pécuniaires, mais surtout essentielle sous le rapport de la production des engrais et comme seul moyen de conserver à nos terres la faculté de produire et de produire à bon marché.

» C'est au nom du pauvre qu'on réclame la suppression du droit; c'est au nom du pauvre que j'en demande la conservation.

» Oui! c'est au nom du pain et de la viande du pauvre; c'est au nom de la production agricole tout entière ; c'est au nom du sol de la France, de ce sol dont la fécondité est la base de notre prospérité, de notre existence comme nation, de ce sol dont je ne possède pas une parcelle, mais que j'aime, parce que, comme le dit si bien un journal qui en a fait sa devise : le sol, c'est la patrie ; que j'aime d'ailleurs d'autant plus que j'en ai été long-temps éloigné ; c'est au nom de tous ces grands et immenses intérêts que je vous adjure, Messieurs, de voter unanimement pour les conclusions de la Commission. »

Une Commission de quinze membres a été nommée au scrutin pour organiser et diriger la seconde session du Congrès central (1). Cette Commission a décidé que les

(1) Les membres de la Commission sont : MM. le duc Decazes, président ; le comte de Gasparin, le comte de Tracy, le marquis de Torcy, vice-présidents ; Fouquier-d'Hérouel, le baron de Tocqueville, le vicomte de Romanet, Darblay, Lemaire, E. Lefèvre, le comte de Turennes, A. de Caumont, Descolombiers, Moll, A. Pommier, secrétaire-trésorier.

délégués des Sociétés d'agriculture et des Comices agricoles, élus en la forme indiquée, auraient seuls voix délibérative dans le sein du Congrès, et qu'il n'y aurait d'exception à cet égard qu'en faveur de MM. les membres des deux Chambres, de l'Institut et du Conseil général d'agriculture.

Il importait, ce principe établi, de fixer le nombre de délégués que chaque Société ou Comice pourrait envoyer au Congrès.

Si ces diverses associations étaient toutes fondées sur les mêmes bases, la question n'aurait présenté aucune difficulté ; mais leur organisation n'est pas uniforme; leurs moyens d'action, l'étendue de leur circonscription présentent de nombreuses différences; et pour que chacune de ces associations puisse avoir dans le Congrès une représentation aussi égale que possible, il fallait nécessairement tenir compte de ces différences.

La Commission a consacré plusieurs séances à l'examen de la question; et, après mûres délibérations, elle a pris la décision que voici :

« Toute association agricole légalement constituée, soit Société, soit Comice, aura droit d'envoyer un délégué au Congrès.

» Lorsque cette association comprendra plusieurs cantons dans sa circonscription, elle pourra nommer :

Pour	3	cantons.	2	délégués.
Pour	5	id.	3	id.
Pour	7	id.	4	id.
Pour	10	id. et au-dessus	6	id.

» La Société royale et centrale d'agriculture étant com-

posée de huit sections, sera admise à se faire représenter par huit délégués.

» Pourront seuls être délégués au Congrès les membres titulaires des Sociétés ou Comices agricoles. »

Conformément aux dispositions de cette circulaire, l'Association normande, réunie en Congrès à Coutances, a délégué, pour la représenter à la seconde session du Congrès central :

MM. de Caumont, de Caen ;
Le comte de Blangy, de Canteloup (Calvados);
Noël Agnès, membre du Conseil général de la Manche, maire de Cherbourg ;
Quenault, maire de Coutances;
Le comte de la Villeberge, d'Avranches;
De la Comté, de St-Sauveur-Landelin (Manche).

DEUXIÈME SESSION

DU CONGRÈS AGRICOLE DE L'ASSOCIATION BRETONNE.

L'Association bretonne a tenu, à Rennes, sa session générale annuelle dans les derniers jours de septembre et les premiers jours d'octobre. La session s'est ouverte par un discours remarquable de M. J. Rieffel et un rapport non moins intéressant de M. Duchatellier, secrétaire-général.

Un grand concours de bestiaux pour toute la Bretagne

a eu lieu pendant la session. M. le ministre de l'agriculture avait accordé 5,000 francs pour cette exhibition, et avait pris à ce sujet l'arrêté suivant :

Arrêté.

Le ministre secrétaire-d'Etat au département de l'agriculture et du commerce,

Vu la demande formée par M. le directeur de l'Association bretonne,

Et le rapport présenté par M. l'inspecteur d'agriculture,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. — Il y aura à Rennes, à l'époque de la réunion de l'Association bretonne, fixée au 29 septembre prochain, et par les soins de cette Association, une exhibition de bestiaux et d'instruments aratoires, avec distribution de prix.

Art. 2. — Cette distribution aura lieu ainsi qu'il suit :

Bestiaux.	Taureaux	1re classe. . .	900 f.	2440 f.
		2e classe. . .	900	
	Béliers.		320	
	Verrats.		320	
Instruments et machines.				500
Améliorations agricoles.				1300
Mémoires.				500
Médailles.				260
Frais de déplacement des membres de l'Association, des jurés; transports de bestiaux et d'instruments, etc.				1500
Total.				6500 f.

Art. 3. — Il est accordé, à titre de subvention, sur les

fonds du ministère de l'agriculture et du commerce, pour concourir au paiement des frais ci-dessus énoncés, une somme de 5,000 francs.

Art. 4. — Cette somme est allouée avec la condition que l'Association bretonne subviendra, sur ses propres fonds, à la dépense de 1,500 francs, portée ci-dessus pour frais de déplacement des membres de l'Association, de transport des instruments et animaux, et autres frais matériels accessoires.

Fait à Paris, le 8 mai 1844.

Signé : L. CUNIN-GRIDAINE.

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'agriculture et des haras,
Ad. DITTMER.

L'Association bretonne avait pris l'arrêté suivant :

Art. 1er — Conformément aux statuts de l'Association bretonne et à l'arrêté ministériel, en date du 8 mai 1844, il y aura à Rennes, pendant la réunion des membres de l'Association, un concours général, auquel seront admis les agriculteurs des cinq départements de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Inférieure.

Ce concours, fondé dans le but d'améliorer les races de bestiaux, perfectionner les instruments aratoires et machines agricoles, encourager et propager les meilleures

méthodes théoriques et pratiques de l'agriculture, sera suivi d'une distribution de prix et de médailles d'honneur.

Art. 2. — Les animaux et instruments que l'on présentera au concours devront être rendus à Rennes le mardi soir 1er octobre, soumis à l'examen du jury le mercredi 2 octobre, réunis et exhibés en public le jeudi 3 octobre, depuis onze heures du matin jusqu'à deux heures. A deux heures, les prix seront décernés en séance solennelle.

Art. 3. — Les cultivateurs des cinq départements ci-dessus nommés sont instamment priés de répondre à l'appel de l'Association, et d'amener leurs plus beaux bestiaux à ce concours, dont les résultats doivent être si importants pour le pays. Toutes les Sociétés d'agriculture et les Comices voudront bien, à cet effet, rechercher dans les concours locaux et désigner les animaux qui leur paraîtraient susceptibles de se présenter avec avantage à l'exhibition de Rennes.

Art. 4. — Pour faciliter aux éleveurs un déplacement qui pourrait leur paraître trop onéreux, une indemnité de route, calculée sur la distance, sera allouée aux bestiaux qui viendront des fermes situées à l'ouest de Saint-Brieuc, Loudéac et Vannes, d'une part; et à ceux de la rive gauche de la Loire, d'autre part.

Composition du jury.

Art. 5. — L'Association nommera, dans l'une de ses séances générales, et sur une liste de candidats présentés par le Conseil de direction de l'Association :

Trois juges pour les bêtes bovines,

Trois juges pour les bêtes ovines,

Trois juges pour les verrats,

Trois juges pour les instruments aratoires,
Trois juges pour les améliorations agricoles,
Trois juges pour les mémoires.

Art. 6. — Tous les membres de l'Association pourront concourir, en s'abstenant de faire partie du jury, en ce qui les concerne.

PRIX A DÉCERNER.

1° *Bestiaux.*

Race bovine.

Ces prix seront décernés aux taureaux les plus parfaits de conformation et les plus précoces en développement, eu égard à leur taille naturelle.

Les taureaux devront être nés dans l'un des cinq départements de la Bretagne, y avoir été élevés, et pouvoir être classés dans l'une des races bretonnes, soit Léonaise, Nantaise ou Rennaise.

1re *classe.* — Taureaux d'un an et au-dessus.

1er prix :	Une médaille d'argent et	400 f.	900 f.
2e *id.*	Une médaille de bronze et	300	
3e *id.*	Une médaille de bronze et	200	

2e *classe.* — Taureaux de tout âge et de toute race, nés dans l'un des départements sus-énoncés ou ayant été importés trois mois avant l'exhibition, et servant à la reproduction ou y étant destinés.

1er prix :	Une médaille d'argent et	400 f.	900
2e *id.*	Une médaille de bronze et	300	
3e *id.*	Une médaille de bronze et	200	

A reporter. . . . . . 1800 f.

Report. . . . . 1800 f.

es animaux de la première classe pourront résenter dans la deuxième classe, soit qu'ils it été primés ou non dans cette première se.

Race ovine.

es prix seront décernés aux béliers les mieux formés.

es béliers présentés devront être nés et avoir élevés dans l'un des départements sus-énon-, ou y avoir été importés trois mois avant hibition ; ils devront tous avoir au moins un l'âge.

er prix :	Une médaille d'argent et	150 f.	
e *id.*	Une médaille de bronze et	100	320
e *id.*	Une médaille de bronze et	70	

Race porcine.

es prix seront décernés aux verrats les mieux formés et les plus précoces.

es verrats présentés devront être nés dans des cinq départements sus-énoncés, ou y ir été importés trois mois avant l'exhibition. devront être âgés de six mois au moins, et inés à la reproduction.

er prix :	Une médaille d'argent et	150 f.	
e *id.*	Une médaille de bronze et	100	320
e *id.*	Une médaille de bronze et	70	

bservation. —Les propriétaires de ces bestiaux

A reporter. . . . . 2440 f.

Report. 2440

qui voudront concourir, devront apporter au jury un certificat signé de deux propriétaires, vu, visé et vérifié par le maire de la commune ou le juge de paix du canton, attestant que les bestiaux sont bien nés dans l'un des départements ci-dessus, et y ont été élevés ou importés, suivant le cas.

Tous les mâles primés devront être consacrés à la reproduction et conservés dans la circonscription des cinq départements.

Les mâles primés seront pris sous la protection de l'Association et hautement recommandés par elle. Les inspecteurs d'arrondissement rendront compte de leurs suites au directeur de l'Association bretonne.

Le propriétaire du mâle primé qui ne se conformerait pas à ces prescriptions, sera signalé au directeur de l'Association bretonne par l'inspecteur de l'arrondissement. Il sera exclu des concours de l'Association, et sa contravention sera rendue publique par tous les moyens de publicité dont le directeur de l'Association pourra disposer.

Les primes pour les bêtes bovines, ovines et porcines, ne seront décernées que sur la décision des jurés, estimant que les animaux sont dignes de les recevoir.

2° *Instruments, machines.*

Une somme de. 500

A reporter. 2940

Report. . . . . 2940 f.

era distribuée aux exposants des instruments ›t machines qui seront jugés les plus utiles à 'agriculture bretonne.

Le jury proposera la distribution et la quotité es prix, suivant le mérite des instruments xposés.

3° *Améliorations agricoles.*

Au défrichement de landes exécuté depuis inq ans au moins, suivi de la plus haute fécon- ité du sol, ou de la plantation ou du semis 'arbres donnant le plus de rapport et d'espoir e succès, et exécuté sur une étendue d'au moins 0 hectares, — une médaille d'argent et. . . 500

Au meilleur système d'irrigation, exécuté sur u moins 3 hectares de prairies, et suivi de pro- uits satisfaisants, — une médaille d'argent et 300

A l'exploitation agricole, de 20 hectares au ıoins, qui présentera le plus grand poids de estiaux habituellement nourris de ses seuls pro- luits, et tenus dans la meilleure condition, — ıne médaille d'or et. 500

Pour l'appréciation de ces travaux, il est essen- iel qu'un mémoire détaillé fournisse tous les do- uments capables d'éclairer le jury.

Les mémoires, rapports et documents pour s prix d'améliorations agricoles devront être dressés au directeur de l'Association bretonne,

A reporter. . . . . 4240 f.

Report . . . . 4240 f.

avant le 1er août 1844. Les propriétés seront immédiatement visitées par l'inspecteur d'arrondissement, en compagnie de deux autres membres de l'Association désignés par le directeur. Un rapport sera rédigé et signé par les membres composant cette Commission. Ce rapport sera envoyé, dans le plus court délai, au directeur, afin qu'au besoin une seconde Commission puisse établir des comparaisons entre plusieurs concurrents. Sur ces divers rapports, le jury décidera.

4° *Mémoires.*

Au meilleur mémoire sur les procédés à suivre dans une laiterie pour en tirer le meilleur parti possible, soit par la vente du lait, soit par l'engraissement des veaux, soit en fabriquant du beurre, soit en fabriquant du fromage.

Exposé du régime des vaches. Comparaison des quatre genres de spéculations dont il vient d'être parlé.

Détails complets et satisfaisants sur les dépenses et les recettes, la tenue, la construction et la disposition de la laiterie, la fabrication adoptée. Une médaille de bronze et. 250

Au meilleur mémoire sur les arbres forestiers les mieux appropriés au sol et au climat de la Bretagne. Etablir la distinction des arbres

A reporter. 4490

Report. . . . . . 4490 f.

uivant les natures du sol, le meilleur mode de lantation et d'entretien, — une médaille de ronze et. 250

Total. . . . . 4740 f.

Nota. — Un prix de 300 francs est offert par M. de 'aumont, directeur de l'Association normande, pour la remière carte agronomique qui sera faite de l'un des épartements de la Bretagne. Ce prix est mis au concours ès ce moment.

Il sera prélevé, sur la somme provenant de la cotisa-ion annuelle des membres de l'Association, une somme le 1,500 francs pour les frais dont justifieront MM. les nembres de la direction, les inspecteurs d'arrondissement et les membres du jury, ainsi que pour faire face aux indemnités de route des bestiaux les plus éloignés du lieu lu concours.

Les questions du programme ont été discutées avec alent. Dès le matin, le 3 octobre, l'exposition des instru-nents aratoires était visitée par un grand nombre de itoyens; on remarquait surtout des agriculteurs; l'afflu-ence n'a pas cessé de toute la journée. Deux pressoirs à idre, d'une confection à la fois simple et ingénieuse, xcitaient d'abord l'attention. Les instruments de la ferme-nodèle des Troix-Croix, de Grand-Jouan et de Kervignac, taient également remarqués du nombreux public qui emplissait les salles.

Au Champ-de-Mars, depuis onze heures jusqu'à deux,

on se portait sur le lieu affecté à l'exhibition des bestiaux. Le nombre des animaux n'était pas très-considérable, mais on en remarquait de différentes races, et presque tous étaient magnifiques ; quelques-uns venaient du Finistère, d'autres du Morbihan ; on en remarquait des Côtes-du-Nord et de la Loire-Inférieure ; le plus grand nombre appartenait au département d'Ille-et-Vilaine, et on a pu constater, d'une manière positive, qu'une amélioration remarquable existe depuis quelques années parmi les bestiaux.

A deux heures, l'exhibition des animaux a été terminée. A trois heures, le Congrès s'est réuni dans la grande salle de la mairie, au milieu d'une affluence considérable.

M. de la Haye-Jousselin, député de la Loire-Inférieure, président, a pris la parole. Après avoir rappelé les services rendus à l'Association bretonne par le général de la Bourdonnaie, président du dernier Congrès, il a payé à sa mémoire un juste tribut d'éloges et de regrets. M. de la Haye-Jousselin est entré dans des considérations générales sur l'état agricole de la Bretagne et les espérances que fait naître l'organisation de l'Association bretonne. L'élevage des bestiaux, conséquence de l'accroissement de la production des fourrages, sera pour les agriculteurs une source féconde de prospérité. La production forestière tend à rendre à la Bretagne, si avantageusement placée sous ce point de vue, une partie de son ancienne splendeur. Enfin, l'établissement des chemins de fer, en rapprochant les distances, fera disparaître la position excentrique des départements de l'Ouest. Ces vues du président ont été favorablement accueillies de l'assemblée, qui lui en a témoigné sa satisfaction par des applaudissements.

Les vainqueurs dans les divers concours ont ensuite été appelés, et sont venus recevoir des mains de M. le président les récompenses qu'ils ont méritéess.

Nous attendrons quelques essais encore pour nous prononcer sur les grandes exhibitions et les concours *divisionnaires*. L'avenir apprendra s'ils répondront à l'espoir qu'on en a conçu : nous croyons pourtant dès ce moment, avec M. de Caumont, qui s'en est expliqué dans une circonstance solennelle, *que les concours par* RÉGIONS AGRONOMIQUES *auraient un résultat plus sûr et éviteraient bien des difficultés.*

En effet, comme l'ont dit très-judicieusement les agriculteurs de St-Brieuc, c'est un principe élémentaire en agriculture que les races de bétail s'assimilent au sol, en d'autres termes que leur développement et les qualités qui leur sont propres sont subordonnés à la puissance végétative de la terre. Telle race, petite et sobre, est donc bien placée dans une région peu fertile, telle autre, qui paraît misérable, est précieuse dans les landes. Ici de gras pâturages donnent de l'ampleur aux formes; là un sol accidenté et souvent aride maintient la vigueur et la sobriété. Pour juger les races, il est donc nécessaire de connaître parfaitement le milieu agricole où elles sont nées et où elles vivent. — Si l'on admet ce principe, n'est-il pas étrange qu'on réunisse sur un seul point, pour les apprécier, toutes les races de bétail d'une province ? Comment, en effet, peut-on espérer qu'il se rencontrera des hommes assez initiés dans la connaissance approfondie de l'agriculture de toute une province, pour apprécier ces bestiaux au point de vue des sols si divers d'où ils auront été subitement déplacés, et pour se prononcer avec autorité sur

leur mérite respectif? Au milieu d'une grande agglomération de bestiaux provoquée par la promesse de récompenses, on sera donc évidemment forcé de faire abstraction des conditions de production particulière à chacun d'eux, des seules causes, en définitive, qui leur assignent une valeur relative; en un mot, on arrivera à la négation d'un principe fondamental en agriculture.

Dès ce moment, les formes extérieures des bestiaux seront les principales bases d'appréciation de leur mérite. C'est une nécessité dont on a dû subir la loi en rédigeant le programme de l'exhibition de Rennes. Nous y lisons, en effet, que les primes seront décernées : « aux taureaux *les plus parfaits de conformation*, et les plus précoces en développement, eu égard à leur taille naturelle ; aux béliers *les mieux conformés;* aux verrats *les mieux conformés* et les plus précoces. » Mais ici il est facile de reconnaître qu'une première erreur a conduit à une seconde : l'agriculture, considérée au point de vue économique, doit tendre, comme toute industrie, à produire, non pas de ces chefs-d'œuvre qui ne laissent aucun bénéfice à l'artisan, mais des objets d'un placement assuré et lucratif. Il sera toujours facile à un riche propriétaire d'avoir de magnifiques bestiaux, qui lui coûteront beaucoup et lui rapporteront peu; mais son exemple ne sera pas suivi par ses fermiers : ceux-ci élèveront un bétail plus en rapport avec les ressources de leur exploitation, le vendront moins cher, mais en retireront un bénéfice net beaucoup plus élevé. Or, c'est le produit net qui est la pierre de touche de l'industrie agricole. C'est ainsi que conclut un article fort remarquable de M. Rieffel, sur les études

économiques en agriculture (1). Le savant directeur de Grand-Jouan apporte à l'appui de cette opinion l'exemple d'un riche propriétaire, qui a créé à grands frais une exploitation modèle. La vue de sa terre est attrayante, tout y respire l'ordre et la prospérité; mais jusqu'ici les dépenses ont considérablement excédé les recettes, et l'avenir fait prévoir de nouveaux sacrifices. Auprès de cette brillante exploitation est une ferme fort humble, fort ignorée, mais qui n'a pas cessé de rapporter de beaux revenus....

Cependant, à l'exhibition, les encouragements accordés d'après les formes extérieures des animaux et sans considération possible du milieu agricole où ils vivent, doivent nécessairement échoir à l'amateur d'agriculture. Le cultivateur sérieux ne saurait rivaliser d'efforts, ou plutôt de sacrifices, avec le riche propriétaire. L'agriculture de fantaisie, l'exception très-limitée, recevra donc les faveurs du Gouvernement, et la grande masse des producteurs, abandonnée à elle-même, restera inerte devant une impulsion qui la conduirait souvent à sa ruine.

L'offre généreuse faite par M. de Caumont n'a pas été sans résultat : dès cette année, une carte agronomique a été présentée. Si elle ne remplissait pas toutes les conditions exigées, au moins elle montrait combien l'auteur avait déjà recueilli d'observations, et tout fait espérer que, d'ici à une prochaine session, elle pourra être complétée.

C'est à Nantes que l'Association bretonne tiendra son congrès en 1845.

(1) *Agriculture de l'Ouest*, tome III, 2e liv. de 1844.

CONGRÈS AGRICOLE DU NORD DE LA FRANCE.

Le Congrès des producteurs de laine réuni, l'année dernière, à Senlis, et qui a, comme l'on sait, fondé, sous le titre de *Congrès central d'agriculture*, une réunion annuelle à Paris, crut, après avoir pris cette importante détermination, qu'il n'aurait plus d'objet, et que sa mission était remplie. M. de Caumont prit la parole pour s'opposer à cette idée; il demanda que non-seulement la réunion continuât chaque année, mais encore qu'elle agrandît le cercle de ses discussions; qu'au lieu de s'occuper exclusivement des laines, comme elle l'avait fait depuis deux années, elle embrassât tout ce qui intéresse l'agriculture du nord de la France, et qu'au lieu de rester parquée dans le département de l'Oise, elle allât successivement tenir ses séances dans les cinq ou six départements voisins, qui ont une agriculture analogue. Enfin, M. de Caumont ajoutait que, plus tard, s'il y avait lieu, comme il le pensait, on aviserait à adopter une organisation plus ou moins ressemblante à celle de l'Association normande et de l'Association bretonne. Cette proposition fut d'abord reçue très-froidement; mais elle fut appuyée par deux hommes de mérite, M. Bazin, du Mesnil St-Firmin, et M. d'Hermigny, de Péronne; et le lendemain M. de Caumont, qui avait eu l'occasion de convaincre plusieurs membres influents de son importance, réussit à la faire adopter à une assez grande majorité. La ville de St-Quentin fut désignée pour siége de la réunion, qui a pris le nom de *Congrès agricole du nord de la France*, et s'est constituée

le 21 octobre. On y a remarqué près de quatre cents agriculteurs ou propriétaires.

Le Congrès a discuté les questions les plus graves, et l'on peut dire que ces discussions ont été intéressantes et bien conduites. Peut-être trouvera-t-on seulement que le programme de la réunion a été trop fidèlement calqué sur celui du Congrès central, tenu à Paris en février 1844. Sans doute il y a des questions, celle des graines oléagineuses, par exemple, qui devaient être reportées à St-Quentin, pays très-fortement intéressé dans la question ; mais il faudra par la suite composer le programme de manière à ne pas y faire entrer toutes les questions qui auront été discutées au Congrès central, de peur que les Congrès agricoles provinciaux ne paraissent calqués sur celui de Paris. Il faut, nous le croyons, que ces Congrès aient chacun leurs points de vue et leurs spécialités.

Voici les principales questions qui ont occupé l'assemblée :

« L'organisation des chambres consultatives d'agriculture ;

» L'embrigadement des gardes-champêtres ;

» Encouragements à donner à l'agriculture ;

» Droit sur les laines ;

» Impôt sur la graine de sésame ;

» Droits à l'entrée des lins, chanvres, fils et toiles de l'étranger ;

» Régime des haras ;

» Droit d'octroi au poids sur les bestiaux à l'entrée des villes et particulièrement à Paris ;

» Etablissement d'un marché de bestiaux gras au nord de Paris ;

» Dessèchement des marais ;

» Abaissement du niveau des rivières ;

» Achèvement des communications rurales ;

» Vaine pâture.

» M. de Madrid a donné lecture d'une proposition relative à la fondation d'une Association des départements du Nord, à l'instar des Associations normande et bretonne.

» M. de Tillancourt s'est ensuite exprimé ainsi :

» La graine de sésame envahit nos marchés du midi et
» son influence se fait sentir sur les marchés du Nord, qui
» envoyaient une partie de leurs huiles à Marseille. Le
» sésame rend en huile 50 à 54 °/₀ de son poids, l'œillette
» seulement 30. La partie de l'huile extraite à froid du
» sésame, c'est-à-dire environ 25 °/₀, est employée comme
» mélange avec l'huile d'olive dont elle a toutes les pro-
» priétés. Il n'y a guère que la partie extraite à chaud
» qui sert à la fabrication du savon.

» Les huiles d'olive étrangères, qui nous viennent en
» grande partie de l'Italie et de l'Espagne, acquittent à
» leur entrée un droit de 33 fr. 40 c. par navires français,
» et 36 fr. 60 c. par navires étrangers ; en moyenne, 35
» par 100 kilos. Le sésame acquittant purement un droit
» moyen de 3 fr. 25 c. et rendant 50 °/₀ d'huile, il s'en-
» suit que 100 kilos de cette huile ne paient véritable-
» ment que 6 fr., tandis que 100 kilos d'huile d'olive
» paient 35 fr. Différence à l'avantage de l'huile de sé-
» same, 27 fr.

» Les importations de graines grasses exotiques, qui,
» en 1832 et 1835, n'étaient que de 9 à 10 millions de
» kilos, s'élèvent aujourd'hui à 75 millions de kilos, qui
» représentent une valeur de plus de 50 millions de francs.

» Un projet de loi a été présenté cette année à la

» Chambre : suivant ce projet, le droit d'entrée sur le
» sésame varierait, suivant différentes catégories et suivant
» les provenances, de 3—50 à 7—50, c'est-à-dire qu'en
» prenant le chiffre le plus élevé, 100 kilos d'huile de
» sésame n'acquitteraient encore en réalité que 15 francs,
» quand l'huile d'olive en paierait 36. Vous voyez que le
» remède est insuffisant. »

» M. de Tillancourt termine en proposant que le Congrès émette le vœu que, dans le plus bref délai, le Gouvernement veuille bien présenter aux Chambres une loi qui impose la graine de sésame proportionnellement à la quantité d'huile qu'elle contient et aux usages auxquels elle est applicable.

» M. Bonnet demandant quel est le produit d'un hectare ensemencé en graines grasses, M. Lévêque, délégué de Cambrai, dit qu'un hectare de terre, ensemencé en œillette, n'a pas donné cette année plus de 12 hectolitres de graines, qui, au prix de 18 francs, ne font élever le produit brut de l'hectare qu'à 216. Cette année est, il est vrai, une année peu abondante ; mais il ne faut pas calculer sur plus de 14 à 15 hectolitres comme produit moyen, lesquels, au prix ci-dessus de 18 fr., donnent 270 fr. par hectare. Un tel revenu brut ne couvre pas les frais. L'hectolitre, que nous sommes forcés de céder à 18, et tout annonce qu'il baissera encore, nous en coûte 24.

» La concurrence du sésame est telle que Cambrai, qui envoyait annuellement à Marseille 30,000 tonnes d'huile, n'en a pas expédié cette année 100 tonnes. Pour que nous pussions soutenir la concurrence des prix avec cette graine étrangère, il faudrait que nous puissions livrer

l'œillette à 15 fr. l'hectolitre, et ce prix serait ruineux pour nos cultivateurs.

» M. Fouquier-d'Hérouel : La graine d'œillette n'est pas le seul produit qui ait souffert de l'introduction des graines de sésame ; le colza s'en est aussi ressenti. Il y a quelques années encore, la moyenne sur nos marchés d'un hectolitre de colza était de 30 fr. ; aujourd'hui il est tombé à 20, et il y a lieu de croire qu'il fléchira encore. C'est, dans tous les cas, une baisse de 33 %. Le prix de nos graines grasses a baissé d'un tiers dans nos départements du Nord, par suite de l'invasion du sésame ; il y a nécessité évidente d'arrêter cette fatale introduction, qui va toujours croissant.

» M. Chapdoye prétend que la diminution du prix des graines grasses, des graisses et des suifs, provient du progrès de l'éclairage par le gaz.

» M. de Tillancourt dit, au contraire, qu'il est digne de remarque que, depuis l'extension de l'éclairage au gaz, la consommation des huiles s'est beaucoup augmentée, le gaz faisant sentir à tous le besoin d'un meilleur éclairage.

» M. Besson : La question est, avant tout, une question de travail pour les classes pauvres de nos départements, que nous devons songer à nourrir. Supprimez les plantes sarclées dans nos cultures, et vous supprimez aussitôt le pain du pauvre. Que ferons-nous de nos populations si nombreuses et si nécessiteuses quelquefois, lorsque les fabriques nous les renvoient par masses, si nous ne faisons plus de plantes sarclées qui nécessitent tant de main-d'œuvre. Voilà le véritable côté de la question.

» M. Lévêque estime que la culture de l'œillette néces-

site, dans le seul arrondissement de Cambrai, 1,200,000 journées de travail.

» M. Amable Dubois fait remarquer que c'est l'Egypte qui nous inonde de graine de sésame. Elle nous en envoie pour plus de 40 millions. Ce pays ne nous prend en échange que pour 4 millions de marchandises.

» Une discussion s'engage sur le produit d'un hectare de colza. M. Vion signale les frais que cette culture nécessite, et les risques qu'offrent les gelées de l'hiver et les insectes du printemps. M. Vion estime le rendement d'un hectare de colza de 16 à 18 hectolitres, et d'un hectare d'œillette de 14 à 15 hectolitres.

» M. Royer, inspecteur de l'agriculture, établit que le produit moyen d'un hectare de colza est de 16 hectolitres 14 litres.

» M. de Madrid propose, au nom de la Commission, d'émettre le vœu :

» 1° Que les fonds d'encouragement à l'agriculture soient augmentés, pour continuer à être distribués par les mêmes voies et moyens;

» 2° Que le nombre des inspecteurs soit augmenté, pour que leur action devienne plus intime et leurs rapports avec les localités plus fréquents;

» 3° Qu'en attendant l'organisation d'un enseignement agricole complet, des *cours d'agriculture soient établis dans les écoles normales primaires.*

» La Commission pense qu'il est à désirer qu'il en soit de même dans les séminaires.

» M. Dumont dit que la demande d'un secours pour l'enseignement dans les séminaires ne lui paraît pas justifiée.

» M. de Madrid répond qu'il n'est pas question d'une obtention de secours, mais seulement de la fondation d'un cours dont les évêques feraient les frais sur les ressources ordinaires des séminaires.

» M. Amable Dubois dit qu'on ne peut enseigner l'agriculture avec fruit dans les écoles que lorsque l'instituteur dispose d'un champ sur lequel il peut exercer ses élèves à la pratique de l'agriculture.

» M. de Madrid fait observer qu'on pourra presque toujours assigner à l'instituteur un terrain communal propre à cet usage.

» M. de Tocqueville dit que personne ne peut méconnaître la nécessité d'enseigner l'agriculture; que dans les campagnes, ce qui manque, ce n'est point la pratique, mais la théorie, et qu'il y a avantage à donner l'enseignement agricole dans les écoles.

» Les deux premiers § sont adoptés sans réclamation.

» M. Salmon demande la division du troisième §. Cette proposition est adoptée.

» La première partie, conçue ainsi : « Qu'en attendant
» l'organisation de l'enseignement agricole complet, des
» cours d'agriculture doivent être établis dans les écoles
» normales primaires, » est adoptée.

» Sur la proposition de MM. de Tillancourt et de Maussion, membres du comice de Château-Thierry, formulée ainsi « Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement s'occupe enfin de la suppression de la mendicité et du vagabondage, et qu'il indique, parmi les moyens propres à y parvenir, la création de colonies agricoles d'après le plan développé dans un mémoire de M. Salmon, président du comice agricole de Château-Thierry ; » la Commission est d'avis

que le Congrès doit appeler de nouveau la sollicitude du Gouvernement sur la répression de la mendicité, qui, dans certains cantons, prend une extension dangereuse, et présenter parmi les moyens qui peuvent conduire à ce but la fondation des colonies agricoles proposées par le projet. La Commission a entendu dans son sein, avec le plus vif intérêt, M. de Rainneville donner des développements sur les moyens qu'il a employés dans la colonie de jeunes détenus établie chez lui, pour l'emploi de ces jeunes gens au développement des travaux agricoles.

» Les conclusions de la Commission sont adoptées.

» Messieurs les délégués de Château-Thierry et le comice de Marle proposent que le Congrès émette le vœu que le Gouvernement présente une loi qui astreigne les serviteurs de ferme à l'obligation d'être porteurs de livrets.

» M. de Caumont offre une médaille de 300 francs à l'auteur de la carte agronomique de l'un des départements du Nord qui aura été terminée la première et qui aura été jugée bien faite par le Congrès scientifique de France ou par l'Institut des provinces.

» Le Congrès vote des remercîments à M. de Caumont et accepte sa proposition.

M. de Turenne a la parole sur la question des haras et de l'amélioration de la race chevaline. Il propose, au nom de la Commission, de déclarer :

» 1° Que des étalons carrossiers, fortement membrés, ayant beaucoup d'énergie et de sang, propres à faire des chevaux de poste, de diligences, d'artillerie ou de carrosse, sont plus particulièrement en rapport avec les juments,

les terres, les méthodes de culture des départements du Nord, et doivent être préférés ;

» 2° La Commission propose encore d'émettre le vœu qu'on augmente le nombre des primes de monte des étalons approuvés, en prenant les meilleurs de chaque race de trait ;

» 3° Que, jusqu'à ce que le nombre des étalons approuvés suffise aux besoins, il soit pris des mesures pour que les étalons rouleurs soient assujettis à la visite d'une Commission qui constate leur bon état de santé ;

» 4° Que l'envoi des poulains non castrés dans les pâtures soit interdit, passé l'âge de 12 mois.

» M. de Rainneville dit qu'il a vu en Belgique beaucoup de bons chevaux provenant d'étalons anglais pur sang. M. Fouquier d'Hérouël répond que les étalons fortement membrés et ayant du sang ont généralement donné de bons produits, tandis que les étalons à membres grêles en ont toujours donné de mauvais, et cela quelle que soit leur origine; que, quant aux carrossiers anglais bien membrés et pur sang, ils coûtent jusqu'à 60,000 fr., et que l'élévation de leur prix a jusqu'ici empêché que le Gouvernement n'en envoyât dans le département. Les étalons envoyés jusqu'à présent étaient trop grêles et ont donné de mauvais produits. M. Vion ajoute qu'ils ont généralement les membres grêles, la tête énorme, etc. M. de Tillancourt dit que le comice de Château-Thierry a offert des primes de 500 fr. aux cultivateurs qui voudraient acheter des étalons pour leur compte.

» Le Congrès a émis les vœux suivants :

» 1° Qu'il soit établi des Chambres consultatives d'agri-

culture, dont l'organisation reposerait sur le principe de l'élection ;

» 2° Que le Gouvernement fasse entrer un plus grand nombre d'agriculteurs dans le Conseil supérieur du commerce, afin que l'agriculture y ait une part d'influence égale à celle de l'industrie et du commerce.

» M. Vivien dit que l'administration actuelle a institué trois Conseils généraux, représentant chacun en particulier l'agriculture, le commerce, les manufactures ; mais, par une singulière idée d'exclusion, elle a soumis les délibérations de ces Conseils à un Conseil supérieur du commerce, et elle n'a introduit dans ce Conseil aucun représentant de l'agriculture. La Commission du Congrès émet le vœu que l'agriculture soit enfin représentée d'une manière suffisante dans le Conseil supérieur, que l'on a fort à tort désigné sous le nom de Conseil supérieur du commerce.

» M. d'Hermigny combat l'institution des Chambres consultatives. L'agriculture, dit-il, est représentée par les Comices, les Conseils d'arrondissement, les Conseils généraux, la Chambre des députés. Les cultivateurs forment les deux tiers des électeurs; que ne nomment-ils des cultivateurs pour représenter leurs intérêts? Au Congrès central, on avait demandé une organisation cantonale ; à quoi serviraient alors les Conseils d'arrondissement et de département ? L'un demande des notables, mais c'est de l'aristocratie.

» M. de Turenne pense que les Comices, les Conseils-généraux et la Chambre des députés ne tiennent nullement lieu des Chambres consultatives. »

Avant de se séparer, le Congrès a décidé, 1° que la session prochaine se tiendrait à Cambrai; 2° qu'une Association pour

nombre de concurrents, que la valeur du 3e prix serait reportée sur les brebis.

8e Concours.—Brebis (lot de dix), d'un an et au-dessus. Neuf lots inscrits, cinq présents.

Médailles de bronze : 1er prix, de 100 francs, à M. Langlois, de Vendes, pour dix brebis bécardes de race normande ; 2e prix, de 75 francs, à M. Richer, de Gouvix, pour un lot de brebis bécardes de race mérinos pure ; 3e prix, de 50 francs, à M. Tribouillard, berger à St-Aubin-d'Arquenay, pour un lot de brebis bécardes de race normande ; un 4e prix de 50 francs, à M. Vimart, de Saint-Aubin-d'Arquenay, pour des brebis de deux et trois ans de la même race.

9e Concours. — Verrats de six mois et au-dessus. Trois inscrits et présents.

1er prix, 100 francs, à M. Lecorsu, de Maizet, pour un verrat de 6 mois, race du pays; 2e prix, à M. de Montamy, à Bény-sur-Mer, pour un verrat de seize à dix-huit mois.

10e Concours. — Truies de six mois et au-dessus. Trois inscrites et présentes.

1er prix, 60 francs, à M. Primois, de Caen, pour une truie de race importée de Laigle (Orne) ; 2e prix, 30 francs, à M. le baron de Surval, pour une truie de race du Cap-de-Bonne-Espérance, âgée de deux ans.

Instruments et machines agricoles.—*Médaille d'argent* et 120 francs à M. Morel, de Banneville-sur-Ajon, pour un crible perfectionné.

Médaille de bronze et 80 francs à M. Ozanne, de Caen, pour deux colliers perfectionnés et de forme légère pour le gros trait.

Médaille de bronze et 50 francs à M. Garat, mécanicien-

usteur, à Caen, pour une balance-bascule à peser an
ıimaux.

Médaille de bronze à M. Hellouin-Penn, d'Aunay, pour
ı syphon propre aux irrigations des prairies et un ébrous-
ir pour récolter la graine de trèfle.

Mention honorable à M. Laillier, pour un sarcloblutoir.

En outre, la Société a remarqué une charrue bien con-
ctionnée, appartenant à M. Bosquay, de Montchamp-
-Grand, et deux charrues de confection anglaise, im-
ortées par M. Paul Paisant, de Mondeville, membre de
Société d'agriculture de Caen.

Le jury a décidé que les deux charrues de M. Paul
ıisant seraient essayées par une Commission désignée
ır la Société d'agriculture.

CONCOURS DE JUMENTS POULINIÈRES A ARGENCES.

Le concours a été remarquable par le nombre et sur-
ut par le mérite des juments présentées et des poulains
ıi les suivaient. Trente-cinq juments ont été soumises à
ıxamen du jury, qui, en présence d'un si beau choix
ınimaux, a éprouvé le regret de n'avoir que six primes
sa disposition.

Les primes ont été décernées ainsi qu'il suit :

Primes triennales de 400 fr. — 1re à M. Calenge, maire
Ecoville, pour une jument de pur-sang, fille de *Tarare*,
itée d'un poulain, fils de *Physician*.

2e à M. Brion, propriétaire à Rumesnil, suitée d'un très-
au poulain, issu de *Oat-Sticlk*.

avenir, la distribution des primes aux propriétaires des bestiaux, instruments aratoires et machines présentés au concours, a eu lieu de la manière suivante :

1er CONCOURS. — Taureaux d'un an. Seize concurrents s'étaient fait inscrire, douze se sont présentés.

Médailles de bronze : le 1er prix, de la valeur de 250 fr., a été adjugé à M. Lavarde, de Louvigny ; le 2e, de la valeur de 150 fr., à M. Barbet, de St-Gabriel. — Une mention honorable à M. Desloges, de Rocquancourt.

2e CONCOURS. — Taureaux de 2 ans et au-dessus. Treize concurrents inscrits, 11 présents.

Médaille d'argent : 1er prix, de la valeur de 200 fr., à M. Lefrançois, de Cheux.

Médaille de bronze : 2e prix, de la valeur de 100 fr., à M. Viel, de Gavrus. — Mention honorable à M. Lecouturier, de Secqueville.

3e CONCOURS. — Vaches laitières de 3 à 5 ans. Quinze concurrents inscrits, 14 présents.

Médaille d'argent : 1er prix, de la valeur de 200 fr., adjugée à M. Louis Salles, de Mondeville ; 2e prix, de la valeur de 100 fr., à M. Desbleds, de St-Manvieux. — Mention honorable à M. Lefrançois, de Cheux.

N. B. Le jury avait décerné la 2e prime à M. Rousselin, de St-Laurent-de-Condel ; mais, sur la déclaration qu'il a faite de ne pouvoir prendre l'engagement de conserver sa vache pendant un an au moins, on a dû décerner le prix à un autre.

4e CONCOURS. — Vaches laitières de 5 ans et au-dessus. Huit inscrites, sept présentes.

Médaille d'argent : 1er prix, de 150 fr., à Mme veuve Bastard, de Carpiquet ; 2e prix, de la valeur de 100 fr.,

M. Salles (Louis), de Mondeville. — Mention honorable M. Besnard, de Bougy.

5ᵉ CONCOURS. — Génisses d'un an. Dix-neuf inscrites, uit présentes.

1ᵉʳ prix, de 100 fr., à M. Delaunay, de Louvigny. Le ' prix à M. Vautier-Dubourg, de Monceaux. — Mention onorable à M. Lecoq, de Cambes.

Ce prix, qui était de 150 fr., a été divisé en deux de la anière suivante: le 1ᵉʳ de 100, et le 2ᵉ de 50. M. Vautier-ubourg, membre du jury, qui s'était récusé dans ce oncours, a déclaré renoncer au 2ᵉ prix de 50 fr. qui lui ait attribué. En conséquence, le jury a cru devoir donner ette somme à M. Lecoq, qui avait obtenu une mention onorable. Par le désistement tout-à-fait désintéressé de . Vautier-Dubourg, le jury a cru, appréciant les motifs ui l'avaient guidé, devoir décerner à ce membre une édaille d'argent.

6ᵉ CONCOURS. — Génisses de deux ans. Quatorze ins-ites, dix présentes.

Médailles de bronze : le 1ᵉʳ prix, 100 fr., à M. Jacques ecoq, du Fresne-Camilly ; le 2ᵉ à M. Lefrançois, de heux. — Mention honorable à M. le comte d'Osseville, e Gavrus. Le jury a décidé que le prix de 100 fr. serait ivisé en deux, comme celui du précédent concours.

7ᵉ CONCOURS. — Béliers d'un an et au-dessus. Quatre scrits et présents.

Médailles d'argent : 1ᵉʳ prix, de 100 francs, à M. Richer, e Gouvix, pour un bélier sans cornes, race pure mérinos; ' prix, de 75 francs, à M. Auguste Jardin, de Cormelles, our un bélier pure race anglaise, dite de Dishley, âgé e dix-huit mois. Le jury a décidé, en raison du petit

nombre de concurrents, que la valeur du 3e prix serait reportée sur les brebis.

8e CONCOURS.—Brebis (lot de dix), d'un an et au-dessus. Neuf lots inscrits, cinq présents.

Médailles de bronze : 1er prix, de 100 francs, à M. Langlois, de Vendes, pour dix brebis bécardes de race normande ; 2e prix, de 75 francs, à M. Richer, de Gouvix, pour un lot de brebis bécardes de race mérinos pure ; 3e prix, de 50 francs, à M. Tribouillard, berger à St-Aubin-d'Arquenay, pour un lot de brebis bécardes de race normande ; un 4e prix de 50 francs, à M. Vimart, de Saint-Aubin-d'Arquenay, pour des brebis de deux et trois ans de la même race.

9e CONCOURS. — Verrats de six mois et au-dessus. Trois inscrits et présents.

1er prix, 100 francs, à M. Lecorsu, de Maizet, pour un verrat de 6 mois, race du pays; 2e prix, à M. de Montamy, à Bény-sur-Mer, pour un verrat de seize à dix-huit mois.

10e CONCOURS. — Truies de six mois et au-dessus. Trois inscrites et présentes.

1er prix, 60 francs, à M. Primois, de Caen, pour une truie de race importée de Laigle (Orne) ; 2e prix, 30 francs, à M. le baron de Surval, pour une truie de race du Cap-de-Bonne-Espérance, âgée de deux ans.

INSTRUMENTS ET MACHINES AGRICOLES.—*Médaille d'argent* et 120 francs à M. Morel, de Banneville-sur-Ajon, pour un crible perfectionné.

Médaille de bronze et 80 francs à M. Ozanne, de Caen, pour deux colliers perfectionnés et de forme légère pour le gros trait.

Médaille de bronze et 50 francs à M. Garat, mécanicien

ajusteur, à Caen, pour une balance-bascule à peser les animaux.

Médaille de bronze à M. Hellouin-Penn, d'Aunay, pour un syphon propre aux irrigations des prairies et un ébroussoir pour récolter la graine de trèfle.

Mention honorable à M. Laillier, pour un sarcloblutoir.

En outre, la Société a remarqué une charrue bien confectionnée, appartenant à M. Bosquay, de Montchamp-le-Grand, et deux charrues de confection anglaise, importées par M. Paul Paisant, de Mondeville, membre de la Société d'agriculture de Caen.

Le jury a décidé que les deux charrues de M. Paul Paisant seraient essayées par une Commission désignée par la Société d'agriculture.

CONCOURS DE JUMENTS POULINIÈRES A ARGENCES.

Le concours a été remarquable par le nombre et surtout par le mérite des juments présentées et des poulains qui les suivaient. Trente-cinq juments ont été soumises à l'examen du jury, qui, en présence d'un si beau choix d'animaux, a éprouvé le regret de n'avoir que six primes à sa disposition.

Les primes ont été décernées ainsi qu'il suit :

Primes triennales de 400 fr. — 1re à M. Calenge, maire d'Écoville, pour une jument de pur-sang, fille de *Tarare*, suitée d'un poulain, fils de *Physician*.

2e à M. Brion, propriétaire à Rumesnil, suitée d'un très-beau poulain, issu de *Oat-Sticlk*.

3ᵉ à M. Cornet fils, de Caen ; le poulain, fils de *Voltaire.*

Primes triennales de 300 *fr.* — 1ʳᵉ à M. Laville fils, de Bretteville-sur-Odon ; le poulain, fils de *Performer.*

2ᵉ à M. Lehoguais, d'Argences ; poulain, fils d'*Eylau.*

3ᵉ à M. Leblanc, de Caen ; poulain, fils d'*Excellence.*

Le prix de 200 francs, fondé par M. Dutrône, en faveur du meilleur des poulains de demi-sang présentés au concours, a été décerné à celui de la jument de M. Brion, qui a obtenu la 2ᵉ prime de 1,200 fr. Ce poulain a été acheté plus de 2,000 francs par M. A. Basly.

CONCOURS AGRICOLE DE LIVAROT.

Le concours annuel de labourage et de bestiaux, fondé dans l'arrondissement de Lisieux par la Société d'émulation, a eu lieu, à Livarot, le dimanche 20 octobre.

On y voyait, outre M. le sous-préfet de l'arrondissement et une nombreuse députation de la Société, sous les auspices de laquelle lè concours allait avoir lieu, un grand nombre de notables cultivateurs du canton de Livarot et des cantons voisins. Comme l'année dernière, M. de Caumont, membre du Conseil général de l'agriculture et directeur de l'Association normande, avait voulu témoigner par sa présence tout l'intérêt qu'il porte à l'œuvre entreprise par la Société d'émulation. Il était accompagné de M. le comte de Blois, président d'une des sections de l'Association bretonne, et de M. Renault, juge d'instruction à Coutances, inspecteur divisionnaire de l'Association normande.

Le bureau de la Société d'émulation était représenté

par MM. Daufresne, président; Charles Leroy, vice-président; Beau, trésorier; Edmond d'Heudreville et Campion, secrétaires; auxquels s'étaient joints MM. Formeville, maire de Lisieux; Fournet, adjoint; d'Heudreville père; A. Labbey, receveur des finances; le baron de Mesnil-Durand; le docteur Hue; Delaporte, ancien directeur des postes; Moutier, Paul Target, le docteur Billon, Gahéry; tous membres de la Société. On remarquait encore, parmi les personnes que le concours avait attirées à Livarot, M. le marquis de Neuville, M. Adolphe Cordier, auditeur au Conseil d'Etat, et M. Seminel, directeur de la *Normandie agricole*.

Les jurys étaient composés comme il suit :

CONCOURS DE LABOURAGE.

MM. Laillier, maire de l'Hôtellerie, membre de la Société d'émulation; Leclerc-Desullis, propriétaire à Livarot; Godet, maire de Courson; Louvet, maire de Bellou; Lafosse, maire de Saint-Ouen-le-Houx; Foulon, membre de la Société d'émulation.

CONCOURS DE BESTIAUX.

MM. Louis Cordier, membre du Conseil général et de la Société d'émulation; Mignot, membre du Conseil d'arrondissement, maire de Mesnil-Bacley; Descours-Hamon, maire de Mesnil-Durand; Neveu, maire de Heurtevent; Langlois, membre du Conseil municipal de Livarot; Durand, membre de la Société d'émulation, vétérinaire à Orbec.

A midi, toutes les personnes qui devaient assister au concours se trouvaient réunies à la mairie de Livarot, où

les avaient reçues M. Boyer, maire, accompagné de son Conseil municipal, et l'on s'est bientôt transporté, au milieu d'une grande affluence, sur un champ situé sur la route d'Orbec, à moins de 2 kilomètres du bourg, où devaient avoir lieu les épreuves de labourage. Neuf laboureurs attendaient le jury. Après quelques dispositions préliminaires, M. le maire de Livarot a procédé au tirage au sort des noms des concurrents, qui sont allés successivement se placer avec leurs charrues devant des piquets portant les numéros d'ordre qui leur étaient échus ; puis, à un signal donné, les épreuves ont commencé. Quand les laboureurs ont eu terminé les trois sillons qu'on leur avait demandés, le jury s'est livré à l'examen du travail. A ce moment, tous ceux qui avaient été spectateurs du concours de labourage, le jury excepté, ont quitté le champ pour se rendre sur le marché aux fromages, où les bestiaux étaient exposés. L'autre jury avait à examiner quatre taureaux, onze génisses et treize vaches laitières. La belle apparence de la plupart de ces animaux rendait ses choix difficiles. Quand il a eu porté son jugement, on est rentré à la mairie, où devait se faire la distribution des primes et où tous les concurrents avaient été invités à se rendre. M. Daufresne, président de la Société, a invité M. le sous-préfet de l'arrondissement, M. le maire de Lisieux et M. le maire de Livarot à prendre place au bureau. M. de Caumont avait modestement refusé l'honneur de siéger auprès du président. M. Campion, secrétaire, tenait la plume.

Après un discours de M. Daufresne, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, les noms des personnes que les jurys avaient reconnues dignes de recevoir les

primes, ont été proclamés par le secrétaire dans l'ordre suivant :

CONCOURS DE LABOURAGE.

1re prime, Lemyre (Hippolyte), de Mesnil-Bacley ; 2e Lacroix (Pierre), d'Auquainville ; 3e Leguay (Louis), de Saint-Ouen-le-Houx.

CONCOURS DE BESTIAUX.

Taureaux. — 1re prime, Lafosse, maire de Saint-Ouen-le-Houx ; 2e Guesnon (Louis), de Mézidon.

Génisses. — 1re prime, Gontier (Jules), de Livarot ; 2e Hamelin (Jean), de Sainte-Marguerite-des-Loges.

Vaches laitières. — 1re prime, Allaire (Louis-Victor), de Saint-Michel-de-Livet ; 2e Cuvigny (Pierre-Michel), de Saint-Michel-de-Livet.

Le jury pour le labourage a exprimé le désir qu'on mentionnât honorablement au procès-verbal les noms des laboureurs auxquels le sort avait assigné les numéros 8 et 9, et qui avaient vivement disputé la 3e prime au sieur Leguay : ce sont les sieurs Leroy (Jean-Baptiste), et Greslebin (Pierre-Noël-Hyacinthe), de Lisores.

M. de Caumont a demandé ensuite la parole pour une communication. L'honorable directeur de l'Association normande a parlé d'abord des démarches que cette utile Société avait faites, depuis plusieurs années, auprès du Gouvernement, à l'effet de recommander l'adoption d'un enseignement régulier pour l'agriculture, et des discussions qui se sont élevées à ce sujet dans le sein de ses réunions générales. Il a rappelé que l'Association avait aussi demandé, à deux reprises, que des notions d'agricul-

ture fussent données aux élèves des écoles normales primaires, et que l'autorité supérieure avait signalé des difficultés qui ne sont pas insurmontables et disparaîtront tôt ou tard : il ne s'agit, en effet, que de la dotation d'un professeur et de divers changements relatifs à la distribution des heures consacrées aux différentes études. Mais, comme il s'écoulera du temps encore avant que cette mesure, une fois adoptée, puisse produire tous les résultats qu'on peut en attendre, l'Association normande a arrêté qu'elle décernerait *des médailles d'argent aux hommes qui feraient, dans les chefs-lieux de canton, ou même ailleurs, si les circonstances favorisaient ces essais, des cours élémentaires d'agriculture, appliqués, autant que possible, à la contrée dans laquelle ils auraient lieu.*

M. de Caumont a annoncé, en second lieu, que l'Association normande accordait à l'administration municipale de Livarot une allocation de 100 francs pour aider à l'établissement d'une bibliothèque, qui se composerait de livres d'agriculture choisis par l'Association, lesquels pourraient être prêtés sur récépissé par l'instituteur primaire, ou toute autre personne commise à cet effet. Une armoire serait disposée convenablement pour les recevoir. Ces livres, et ceux qui seraient donnés par les particuliers, formeraient bientôt une collection de quelque importance. De semblables essais faits ailleurs ont porté leurs fruits.

Enfin, M. de Caumont, au nom de l'Association qu'il dirige, a mis à la disposition de la Société d'émulation deux médailles d'argent pour être décernées aux cultivateurs du canton qui se seraient le plus distingués dans la fabrication des fromages et des beurres, et une somme de 50 francs à donner en récompense au domestique de

l'un ou de l'autre sexe qui compterait le plus d'années de bons services chez le même maître.

L'assemblée a vivement applaudi aux généreuses intentions exprimées par M. de Caumont ; et M. Daufresne s'est rendu l'interprète de ses sentiments unanimes, en adressant avec chaleur quelques mots de remercîment à l'Association normande et à son directeur.

Avant l'ouverture de la séance, dans une réunion des membres présents de l'Association normande, sous la présidence de M. de Caumont, assisté de M. Renault, inspecteur divisionnaire, MM. Boyer, maire de Livarot; le baron de Mesnil-Durand ; Beau, receveur d'enregistrement à Lisieux; Moutier, propriétaire à Lisieux; Adolphe Cordier, auditeur au Conseil d'Etat ; le comte de Cussy ; Charles Leroy, avocat; Billon, docteur en médecine, et Gahéry, directeur de l'école primaire supérieure de Lisieux, avaient été proclamés membres de l'Association.

Un splendide banquet, offert par le Conseil municipal de Livarot, a terminé la fête. Une table de cinquante couverts était dressée dans la belle salle des délibérations du Conseil municipal, qu'on avait élégamment décorée à cet effet. Au dessert, quatre toasts ont été portés :

A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION ! par M. Boyer ;

AU PROGRÈS DE L'AGRICULTURE ! par M. d'Heudreville ;

A M. DE CAUMONT ! par M. le sous-préfet ;

AU MAINTIEN DU DROIT SUR LES BESTIAUX ÉTRANGERS ! par M. de Caumont.

Ces différents toasts ont été accueillis avec une égale effusion de cordialité et de dévouement.

M. le comte de Blois, qui était assis auprès de M.

Daufresne, s'est ensuite levé et a remercié, en termes très-convenables, la Société d'émulation et l'administration de Livarot de l'accueil dont il avait été l'objet.

Les invités ont quitté la table à huit heures et demie, après avoir offert à M. le maire de Livarot et aux membres de son Conseil municipal l'expression de leur reconnaissance pour la réception aimable qui leur avait été faite, et les soins qu'on avait pris pour rendre la fête intéressante.

Alf. Campion.

CONCOURS DANS LE CANTON DE BRETTEVILLE.

Le dimanche 15 septembre 1844, la section d'agriculture et d'industrie de la Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise, a tenu, à Bretteville-sur-Laise, les concours agricoles qui ont lieu chaque année dans un des cantons de l'arrondissement.

A midi, un cortége nombreux, escorté par la garde nationale, a quitté la mairie de Bretteville. Il se composait des autorités du canton, des personnes désignées pour faire partie des divers jurys, et des membres de la Société d'agriculture, à la tête desquels marchait le président général de la Société, M. David, député de l'arrondissement.

Après un discours remarquable de M. David, les prix ont été proclamés.

PRIMES DE MORALITÉ.

Grands-valets. — Prix ex æquo. — Langevin (François), grand-valet chez Mme veuve Lecourtois, à Grainville-Langannerie.

Lecanu (Michel), grand-valet chez Mme veuve Renault, à Fresney-le-Puceux.

Bergers. — Prix. — Desbois (Jacques), berger chez Mme veuve Hubert, à Urville, pour trente ans de bons services.

Servantes de fermes. — Prix. — A demoiselle Lenormand (Marie-Catherine), qui a servi trente-six ans chez M. Ballière (Pierre), à Barbery.

MÉDAILLES D'HONNEUR.

Au cultivateur qui entretient le plus de bestiaux, eu égard à l'étendue des terres arables qu'il cultive.

M. Levillain (Gabriel), à Quilly.

Au cultivateur sur l'exploitation duquel il se trouve le plus de prairies artificielles ou cultures destinées à être coupées en vert pour la nourriture des bestiaux.

M. Sénécal, père, de Cintheaux.

A l'agriculteur qui cultive le plus de plantes sarclées pour la nourriture des bestiaux.

M. de Mecflet (Louis), à Estrées-la-Campagne.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1re prime de 80 francs, au sieur Louis Debons, conduisant la charrue n° 10, appartenant à M. Gabriel Levillain, de Quilly.

2e prime de 60 francs, au sieur Eude (Amable), conduisant la charrue n° 2, appartenant au sieur Pierre (Pierre), de Cintheaux.

3e prime de 40 francs, au sieur Lafosse (Jacques), conduisant la charrue n° 1, appartenant à M. Boutin, de Cauvicourt.

4e prime de 20 francs, au sieur Lenoir (Charles-Auguste), conduisant la charrue n° 3, appartenant à son père, domicilié à Grainville-Langannerie.

Taureaux âgés de deux ans et au-dessus. — 1re prime de 70 francs, à M. Levavasseur, de Pôtigny, pour un taureau pagne-clair, tête émaillée, âgé de 2 ans et demi.

2e prime de 50 fr, à M. Hugot (Jacques), à Barbery, pour un taureau brangé noir, tête émaillée, âgé de 3 ans.

Taureaux âgés d'un an à deux. — 1re prime de 50 francs, au sieur Duhaume, à St-Sylvain, pour un taureau brangé noir, à lisse en tête, âgé de 18 mois.

2e prime de 30 francs, à Mme veuve Desprès, à Cauvicourt, pour un taureau pagne, tête émaillée, une bande blanche sur les épaules, âgé de 18 mois.

Vaches laitières âgées de trois à cinq ans. — 1re prime de 60 fr., à M. Trébutien (Edouard), à Fresney-le-Puceux, pour une vache pagne-caille, âgée de 3 ans.

2e prime de 50 fr., à M. Patry (Constant), à Cintheaux, pour une vache brange-clair, âgée de 3 ans.

Vaches laitières âgées de cinq ans et au-dessus. — 1re prime de 40 francs, à M. Dudonnay, à Quilly, pour une vache brange-foncé, âgée de 6 ans.

2e prime de 30 francs, à M. Sénécal, à Cintheaux, pour une vache zaine-rouge, âgée de 6 ans.

Béliers à laine perfectionnée. — 1re prime de 60 francs, à M. Richer, à Gouvix, pour un bélier de 3 ans.

2e prime de 50 fr., à M. Richer, à Gouvix, pour un agneau, sans cornes, de 8 mois.

Béliers, espèce du pays. — 1re prime de 40 francs, à M. Granderie (Joseph), à Barbery, pour un bélier âgé de 3 ans.

2e prime de 30 francs, à M. Bacon, d'Ernes, pour un agneau âgé de 9 mois.

Verrats. — Prix unique de 40 francs, à M. Jardin (Désiré), à Moulines, pour un verrat, espèce du pays, âgé de 10 mois.

Les prix étaient remis aux lauréats par M. le président de la Société, et, indépendamment des médailles, livrets de caisse d'épargnes et récompenses pécuniaires, chaque vainqueur recevait un rameau orné d'un ruban, et un diplôme signé de MM. les membres du bureau.

Avant de lever la séance, M. le président général a adressé, au nom de la Société, des remercîments et des félicitations à M. le maire de Bretteville, aux autorités du canton et à la garde nationale, sur les soins et le zèle dont chacun avait donné tant de preuves nombreuses dans cette brillante journée; et M. Gohier, maire de Bretteville, répondant au nom de tous, a témoigné, dans une improvisation chaleureuse et bien sentie, tout l'intérêt que le canton entier prenait aux travaux de la Société, toute la satisfaction que le bourg de Bretteville aurait à voir des réunions aussi utiles se renouveler plus souvent sur son territoire.

Enfin, cette belle fête agricole s'est trouvée terminée par un grand repas, auquel assistaient la plupart des lau-

réats, toutes les autorités du canton, et un grand nombre de notables agriculteurs, accourus de tous les points de l'arrondissement, pour apprécier le mérite des concurrents et applaudir au triomphe de l'Agriculture.

Le Secrétaire de la Section d'Agriculture et d'Industrie,
Membre de l'Association normande,

G. DE MAUSSION.

ÉTAT DE L'AGRICULTURE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

(EXTRAIT d'un Rapport fait au Conseil général par M. le préfet de la Manche.)

» L'arrondissement d'Avranches se distingue toujours par les soins de plus en plus intelligents donnés à l'amélioration des diverses races d'animaux. Tous les taureaux primés dans le dernier concours méritaient cette distinction par leur beauté. A celui qui a eu lieu au mois d'octobre 1843, on ne comptait pas moins de quarante-cinq vaches et quarante-huit génisses appartenant à des propriétaires ou cultivateurs de vingt-deux communes différentes. Le croisement des races cotentine et de Durham a été continué avec succès. Les génisses qui en sont provenues sont remarquables par leurs formes et leur facilité d'engraissement. Sur di x primes, elles en ont obtenu six.

» On n'a également qu'à s'appla udir du croisement des brebis du pays avec les béliers de la race de New-Leicester. Le petit troupeau, acheté à Alfort en 1843, a parfaitement réussi. Soixante-dix brebis ont été luttées. Les pro-

duits métis connus sont infiniment supérieurs à tous les agneaux indigènes. A cette occasion, M. le président de la Société d'agriculture d'Avranches renouvelle le vœu, déjà exprimé par lui l'année dernière, qu'au lieu d'une allocation en argent, le département consente à courir les chances d'une importation de brebis qui seraient revendues aux enchères. La perte serait, ajoute-t-il, certainement minime, peut-être complètement nulle.

» Les derniers concours ouverts dans le même arrondissement attestent aussi de nouveaux progrès dans l'amélioration de la race chevaline. De l'aveu de tous, les primes en sont le stimulant le plus sûr comme le plus énergique. Celles qui ont été délivrées pour les poulinières, pour les pouliches de 2 à 3 ans, de même que les prix décernés dans les courses, ont produit les plus heureux effets. Il n'y a d'exception qu'en ce qui concerne les poulains castrés. Il ne s'en est présenté aucun venant de l'arrondissement d'Avranches. Est-ce seulement à la nouveauté du concours, à son éloignement qu'il faut attribuer cette indifférence des cultivateurs? Convient-il de le rapprocher d'eux davantage et de l'élargir, en admettant la concurrence de tous les poulains castrés, sans distinction d'origine?.. Ces questions ont été soigneusement étudiées depuis votre session dernière. Les Conseils d'arrondissement, les Sociétés d'agriculture, les hommes spéciaux les plus compétents ont été consultés. J'aurai l'honneur de vous soumettre, dans quelques instants, les résultats de cette espèce d'enquête, à laquelle de récentes exigences de l'administration des remontes militaires donnent, pour nous, un nouveau degré d'intérêt.

» Les travaux de la Société agronomique de Cherbourg,

sous l'impulsion de son honorable président, ont eu surtout pour but le développement de la culture des récoltes racines et des plantes fourragères.

» Acheter des graines pour les distribuer aux cultivateurs, mettre gratuitement à leur disposition, pour en populariser l'emploi parmi eux, les instruments aratoires perfectionnés, récompenser par des primes et des médailles ceux qui, à l'aide de ces instruments, se seront le plus distingués par leurs progrès dans les nouvelles cultures, tel est l'ensemble des mesures que cette Société se propose de réaliser, et qu'elle a déjà commencé à mettre en pratique. Ainsi elle peut constater, dès à présent, les bons résultats de la délivrance de graines racines et de blé de mars. Ainsi, encore, elle a fait l'acquisition d'un *semoir Hugues*, et les avantages qu'il présente, soit sous le rapport de l'économie de la semence, soit sous celui de l'augmentation du produit des graines et pailles, lui font vivement désirer d'en avoir plusieurs autres à prêter aux cultivateurs, afin d'en multiplier l'usage et de déterminer ceux-ci à en acheter pour leur compte.

» Quant aux primes, c'est à vous, Messieurs, que la Société demande les moyens de les établir. Il serait difficile, en effet, de proposer un plus utile emploi des fonds destinés aux encouragements agricoles. Ce sont, dit M. le comte du Moncel, les plantes et racines fourragères qui ont porté l'agriculture étrangère au point où elle est parvenue, et il n'est pas douteux qu'en entrant dans la voie qu'il indique avec tant d'autorité, on ne finisse aussi par naturaliser définitivement chez nous leur culture.

» La Société d'agriculture de l'arrondissement de Mortain mérite également, par la bonne direction qu'elle

donne à ses travaux, par le zèle qu'elle apporte dans l'accomplissement de sa mission, d'être efficacement secondée. Des distributions gratuites de graines sont aussi pratiquées par elle avec succès, et elle annonce que, si ses ressources lui permettaient d'y affecter des encouragements moins limités, la culture des plantes fourragères serait bientôt généralement répandue.

» Les efforts de cette Société ne se portent pas moins activement sur la production et l'élève du bétail. Les béliers de Dhisley, placés par elle dans les cantons, ont doublé par d'heureux croisements la valeur de la race indigène. Comme moyen de perfectionnement de l'espèce bovine, elle réclame surtout instamment l'augmentation du nombre et du taux des primes affectées aux taureaux.

» En ce qui concerne la race chevaline, elle constate que les étalons de l'Etat ont déjà amélioré les chevaux du pays d'une manière assez sensible pour faire espérer que bientôt l'arrondissement pourra fournir à la remonte de la cavalerie légère. Grâce à ses soins, beaucoup de cultivateurs ont renoncé aux mauvais étalons qui infestent encore les foires et marchés. A cet effet, elle distribue les cartes de saillies gratuites, mesure excellente et dont les résultats seraient plus heureux encore si le nombre des bons reproducteurs était plus en rapport avec les besoins à satisfaire... Une seule station existe dans l'arrondissement de Mortain ; elle est au chef-lieu, et encore bien qu'il y ait été ajouté cette année un troisième cheval, un très-grand nombre de juments a été refusé. Le Conseil d'arrondissement et la Société d'agriculture demandent qu'une seconde station soit placée à Saint-Hilaire-du-Harcouet, pour les cantons de St-Hilaire

et d'Isigny. Ce dernier possède beaucoup de juments grises fort remarquables. Un cheval percheron ou boulonnais y serait très-avantageusement placé.

» Il est une autre mesure, sollicitée par le même arrondissement, qui contribuerait puissamment aussi, sans aucun doute, à l'amélioration; ce serait l'envoi, par le ministère de la guerre, de juments provenant de réformes opérées dans les régiments, et qui seraient placées chez les cultivateurs à la condition que ceux-ci les consacreraient à la reproduction, et que les produits resteraient dans l'arrondissement pendant trois ans au moins.

» Tous ces vœux se recommandent par leur utilité à votre bienveillante sollicitude, et vous joindrez avec empressement, j'en suis persuadé, vos instances aux miennes pour faire prévaloir auprès de l'administration supérieure ceux que vous n'aurez pu réaliser vous-mêmes.

» L'enquête agricole, qui vient d'avoir lieu à Coutances, par les soins de l'Association normande, a été une occasion de reconnaître les notables progrès accomplis, depuis quelques années, dans toutes les cultures de cet arrondissement, aussi bien que dans la production des bestiaux. Ces progrès, il est juste de le dire, sont en grande partie l'œuvre des enseignements et de la salutaire influence de la Société d'agriculture. Vous ne pouvez donc, Messieurs, que prendre en grande considération les vœux qu'elle forme pour les étendre encore. Elle vous signale la regrettable insuffisance des primes destinées aux taureaux. Lors du dernier concours, quatorze de ces animaux, tous susceptibles d'être primés, se sont présentés, et deux primes seulement ont pu être données.

» Elle demanderait aussi l'établissement d'un second

concours pour les poulinières suitées. Il y a quelques années à peine, on ne comptait encore, dit-elle, que très-peu de juments dans les écuries des cultivateurs de la partie sud de l'arrondissement. Mais, depuis qu'une station d'étalons de l'Etat a été placée à Gavray, le nombre des juments s'est élevé dans une proportion si considérable, qu'elles sont aujourd'hui presque exclusivement employées dans les exploitations rurales, parce qu'on les fait, en même temps, servir à la reproduction. Il serait donc utile d'ouvrir deux concours : l'un à Lessay, pour les cantons du nord ; l'autre à Gavray, pour ceux du sud. Cette mesure, justifiée d'ailleurs par l'étendue de l'arrondissement de Coutances, ne pourrait qu'être très-favorable à l'amélioration de l'espèce.

» Toutes les cultures nouvelles sont en progrès dans l'arrondissement de St-Lo. La Société d'agriculture s'attache particulièrement à étendre celles des plantes et des racines fourragères. Par suite du développement de ces cultures, le nombre des animaux a sensiblement augmenté dans chaque exploitation. En général, l'éducation du bétail et des chevaux est, depuis quelques années, l'objet de soins plus assidus et mieux dirigés. La nourriture leur est fournie plus saine et plus abondante. Les reproducteurs sont choisis avec plus de discernement. Les croisements de la race bovine du Cotentin avec celle de Durham ont réalisé les espérances que l'on avait conçues ; la monte, qui a été très-belle, a donné des produits remarquables, et dont les propriétaires sont généralement satisfaits. Il y a tout lieu de croire maintenant que ces croisements se multiplieront d'une manière avantageuse pour le pays, si surtout, comme la demande en a été faite, le

nombre des reproducteurs peut être augmenté. 20 vaches et 2 taureaux composent, en ce moment, la vacherie d'expérience de Durham, actuellement placée à Saint-Côme-du-Mont. L'année dernière, j'exprimais le désir que les produits de ce troupeau pussent être laissés dans le département. Cinq jeunes taureaux se trouveront en âge d'être vendus au commencement de 1845. Il serait vraiment regrettable qu'ils ne le fussent pas dans le pays où ils deviendraient une ressource précieuse pour la monte à laquelle ne peuvent suffire les deux taureaux de la vacherie. Il vous paraîtra peut-être convenable, Messieurs, d'appuyer près de M. le ministre du commerce les démarches que j'ai déjà faites pour obtenir, en faveur du département, la conservation de ces produits.

» Quant aux qualités laitières des vaches de la race pure de Durham, il est possible qu'elles soient inférieures à celles de la race du Cotentin. C'est surtout leur précocité et leur facilité à prendre la graisse qui recommandent les premières. Toutefois, parmi les vaches composant la vacherie de Saint-Lo, on assure que la moitié au moins sont aussi bonnes laitières que le même nombre pris au hasard dans une vacherie nombreuse du Bessin ou du Cotentin.

» Ce qu'il y a de certain, c'est que le lait des vaches de Durham, pendant l'hiver, maintient les petits veaux très-gras, et que le beurre qu'il produit est au moins égal, pour ne pas dire supérieur, au beurre choisi connu sous le nom de beurre d'Isigny. Quant à la qualité laitière après les croisements, ce point reste nécessairement à éclaircir. Comme dans l'arrondissement de Mortain, on a introduit avec le plus grand succès, dans celui de St-Lo, la race ovine de Dishley; elle s'y est multipliée, et plusieurs culti-

castrés doivent être issus d'étalons de l'Etat ou d'étalons approuvés.

» Vous avez cru trouver dans cette disposition la raison de la stérilité des concours, et vous avez demandé, en conséquence, qu'ils s'étendissent à tous les poulains sans distinction d'origine.

» Ce vœu, émis par vous dans votre session dernière, a provoqué de vives et nombreuses réclamations.

« Admettre tous les poulains de quelque origine qu'ils » soient, dit la Société d'agriculture de Saint-Lo, paraît » une mesure peu sage et peu dans l'intérêt de l'amé» lioration. Il y a encore dans quelques communes du » département des étalons tarés, poussifs ou cornards, » qui font la monte ; leurs poulains, à l'âge d'un an ou » deux, peuvent paraître, devant les jurys des concours, » ne pas être jugés cornards et tarés, puisqu'on ne peut » pas les examiner assez scrupuleusement ; ils pourront » être primés, et la distinction qui leur sera accordée » ne servira qu'à donner encore de la vogue aux chevaux » dont ils seront issus, et qui peupleront tout le pays » de mauvais produits, pour lesquels on aura toujours » à craindre les tares de leurs pères. »

« Ce projet, s'écrie de son côté le Conseil d'arrondis» sement de Mortain, serait la destruction, l'anéantisse» ment de toutes les améliorations faites ou à faire, et » le renversement de tous les principes consacrés uni» versellement jusqu'à ce jour. »

» Je crois, Messieurs, à la réalité des dangers signalés ; je crois fermement que l'admission aux concours de tous les poulains, sans distinction aucune d'origine, ouvrirait la porte à beaucoup d'abus, et ferait reculer l'améliora-

du pays, puisque les détenteurs peuvent toujours disposer du bélier en faveur de leur propre troupeau.

» Indépendamment des Sociétés d'agriculture dont je viens bien imparfaitement d'analyser les travaux, existent et fonctionnent à côté d'elles, en quelque sorte comme leurs auxiliaires, trois Comices agricoles institués à Ducey, la Haye-Pesnel et Torigny (ce dernier pour les cantons de Tessy et Torigny). Tous trois, autant que le permet la modicité des ressources dont ils disposent, rendent à l'industrie rurale d'utiles services et font un emploi éclairé des subventions qui leur sont accordées.

» En résumé, Messieurs, c'est à la distribution des primes et des encouragements que toutes ces associations attribuent les progrès réalisés, depuis quelques années, dans l'agriculture de la Manche. Toutes demandent que ce système si salutaire et si fécond soit non-seulement maintenu, mais développé et étendu à toutes les améliorations qu'exige l'intérêt agricole. Telle était sans doute aussi votre pensée, Messieurs, lorsque, l'année dernière, vous ajoutiez 3,200 fr. au budget des encouragements de l'agriculture ; et, quelque lourdes que soient les charges qui grèvent les finances du département, je ne craindrai pas de vous proposer de faire un pas de plus dans cette voie de dépenses véritablement productives, persuadé que de tels sacrifices ne doivent pas être regrettés, « lors
» qu'il s'agit, — comme le dit l'honorable M. du Moncel,
» — d'éclairer ce peuple de cultivateurs sur les progrès à
» apporter dans la culture des terres et l'élève des bes-
» tiaux, dont la presque totalité tire sa subsistance et sa
» fortune. »

» C'est ici, Messieurs, le lieu d'examiner les modifi-

cations dont pourraient paraître susceptibles les programmes de nos concours.

» En ce qui concerne les conditions d'âge pour l'admission des taureaux aux primes qui leur sont consacrées, la Société d'agriculture de Saint-Lo a émis l'opinion que le minimum d'âge actuel (un an) était trop abaissé. A un an, dit-elle, le taureau n'est pas assez développé pour qu'il soit sans danger de le livrer à la reproduction. Elle voudrait donc que le minimum fût fixé à 15 mois. Quant au maximum, le déterminer lui semblerait inutile. Il suffirait d'exiger que l'animal eût les qualités requises; et dans le but de forcer les habitudes vicieuses des propriétaires qui vendent leurs taureaux ou les font castrer au bout de deux ans, de trois au plus, c'est-à-dire au moment où ils seraient capables de donner les meilleurs produits, elle proposerait d'établir des primes biennales. Ces primes obligeraient les propriétaires à conserver leurs taureaux un an de plus qu'ils ne le font aujourd'hui. Un taureau présenté et primé à 15 mois ne pourrait être ainsi vendu qu'à l'âge de 3 ans 1/2 ou 4 ans.

» Consultée sur ces dispositions, la Société d'agriculture d'Avranches les approuve entièrement; les Sociétés de Cherbourg et de Mortain admettent le minimum d'âge de 1 an, et le maximum de 3 ans; celle de Coutances, d'accord avec ces dernières pour le minimum, pense que le maximum n'a pas besoin d'être fixé. La Société d'agriculture de Valognes n'a pas répondu.

» Cette question, à raison même de la divergence d'opinions qu'elle soulève, m'a paru assez importante pour mériter de vous être soumise. Votre avis me guidera dans la solution qui doit lui être donnée.

» J'arrive, Messieurs, aux concours établis pour les poulains castrés.

» Leur organisation dans le département date de 1837. Elle a été déterminée par un arrêté préfectoral du 17 mai.

» Il faut bien reconnaître que, jusqu'à présent, ils ont été peu suivis. C'est à peine si 30 ou 40 sujets sont annuellement envoyés de tout le département à ces concours; la castration n'a donc fait aucuns progrès sensibles ; et cette circonstance, vous allez le voir, Messieurs, produit en ce moment des conséquences fort graves, car elle n'aboutit à rien moins qu'à fermer à nos cultivateurs le débouché des remontes militaires. On annonce, en effet, que l'administration de la guerre, en exécution d'un ancien réglement qui était, depuis quelque temps, tombé en désuétude, a déclaré son intention formelle de n'admettre désormais les juments dans les commandes qu'elle fera aux divers dépôts, que dans la proportion d'un cinquième. Or, le département vendant ses produits mâles dès le jeune âge, il est évident que, s'il ne se met pas en mesure d'en retenir une certaine quantité pour les livrer à la castration, les juments ne pouvant trouver place dans les achats de la remonte qu'à la condition de ne pas excéder la proportion ci-dessus indiquée, la vente en est par le fait anéantie.

» C'est donc avec grande raison, Messieurs, que vous recherchez les moyens d'encourager l'élevage et la castration des poulains, et que vous vous préoccupez du peu d'efficacité des mesures pratiquées, jusqu'à ce jour, dans ce but.

» Pour être admis à disputer les prix, les poulains

castrés doivent être issus d'étalons de l'Etat ou d'étalons approuvés.

» Vous avez cru trouver dans cette disposition la raison de la stérilité des concours, et vous avez demandé, en conséquence, qu'ils s'étendissent à tous les poulains sans distinction d'origine.

» Ce vœu, émis par vous dans votre session dernière, a provoqué de vives et nombreuses réclamations.

« Admettre tous les poulains de quelque origine qu'ils » soient, dit la Société d'agriculture de Saint-Lo, paraît » une mesure peu sage et peu dans l'intérêt de l'amé» lioration. Il y a encore dans quelques communes du » département des étalons tarés, poussifs ou cornards, » qui font la monte; leurs poulains, à l'âge d'un an ou » deux, peuvent paraître, devant les jurys des concours, » ne pas être jugés cornards et tarés, puisqu'on ne peut » pas les examiner assez scrupuleusement; ils pourront » être primés, et la distinction qui leur sera accordée » ne servira qu'à donner encore de la vogue aux chevaux » dont ils seront issus, et qui peupleront tout le pays » de mauvais produits, pour lesquels on aura toujours » à craindre les tares de leurs pères. »

« Ce projet, s'écrie de son côté le Conseil d'arrondis» sement de Mortain, serait la destruction, l'anéantisse» ment de toutes les améliorations faites ou à faire, et » le renversement de tous les principes consacrés uni» versellement jusqu'à ce jour. »

» Je crois, Messieurs, à la réalité des dangers signalés; je crois fermement que l'admission aux concours de tous les poulains, sans distinction aucune d'origine, ouvrirait la porte à beaucoup d'abus, et ferait reculer l'améliora-

tion des races. Mais encore bien que, selon M. le directeur des haras de Saint-Lo, plus de mille poulains mâles soient produits tous les ans par les étalons de l'Etat et les chevaux approuvés, il ne m'est pas démontré qu'une restriction aussi absolue que celle du réglement de 1837 n'entrave pas jusqu'à un certain point la concurrence, et, par suite, ne soit pas un obstacle à ce que l'usage de la castration se répande davantage. Il importe de concilier ce double intérêt, celui de l'amélioration et celui de la castration, sans préjudicier, autant que possible, ni à l'un ni à l'autre.

» Les étalons de l'Etat ne sont pas et ne seront jamais assez nombreux pour nos poulinières, dont le chiffre indiqué par moi, l'année dernière, est de 30,000, consacrées à la reproduction ; nous ne comptons encore que très-peu d'étalons approuvés, et il s'écoulera certainement un très-long temps avant qu'ils puissent suffire, avec les chevaux de l'Etat, à tous les besoins du département. En attendant, le cultivateur est donc forcé d'employer d'autres reproducteurs, dont quelques-uns particulièrement sont assez courus. Parmi ceux-ci, il en est qui, sans réunir toutes les qualités exigées pour l'approbation, ne sont pas cependant tels qu'on doive les repousser tout-à-fait. Exempts de tares et de tous les autres vices transmissibles, ils peuvent être employés sans inconvénients pour la reproduction. S'ils ne font pas précisément progresser la race, ils ne la font pas rétrograder. Le nombre de ces chevaux est, dans le département, de 80 environ, qui, joints aux 48 étalons du haras et aux 13 étalons approuvés, formeront un effectif assez nombreux pour répondre aux besoins et amener entre les éleveurs une véritable et active concurrence.

» Mais si cette combinaison était admise, une mesure serait nécessaire pour reconnaître et constater l'origine de ces poulains... Il suffirait, ainsi que cela se pratique dans un département voisin, d'assujettir les étalons auxiliaires à une patente de santé. Cette patente, qui s'obtiendrait sans frais, et qui ne donnerait aux propriétaires de ces étalons d'autre privilége que celui de garantir l'admission des produits dans les concours de poulains castrés, serait délivrée par un jury, dont feraient partie de droit un officier des haras ou des remontes et un vétérinaire désigné par le préfet. Le nombre des jurys serait proportionné aux besoins, de manière à éviter, autant que possible, aux possesseurs des animaux susceptibles d'être patentés, des déplacements trop considérables.

» A ces dispositions, dont les bons effets ne tarderaient pas, je le crois, à se faire sentir, il en faudrait ajouter une autre sur laquelle tout le monde est d'accord : l'augmentation des concours et des primes qu'on y délivre ; deux seuls concours existent en ce moment pour les poulains, l'un fixé à Montebourg, l'autre à Saint-Lo. Evidemment c'est trop si leurs résultats sont négatifs, et ce n'est pas assez si l'on veut pousser énergiquement à la castration : les concours n'atteignent que les propriétaires les plus voisins. Il faut les rapprocher d'eux pour qu'ils les fréquentent. Multiplier les concours et les primes, telle est donc la mesure généralement conseillée. Le vœu de la majorité des Sociétés d'agriculture serait qu'il en fût établi autant que de concours de poulinières, c'est-à-dire un par arrondissement.

» Si vous partagez cette opinion, l'augmentation du

nombre des concours entraînerait nécessairement celle du nombre des primes et de la somme qui leur est affectée.

» 1,400 fr., dans l'état actuel des choses, sont partagés entre les deux concours de Montebourg et de St-Lo. J'estime que ce chiffre devrait être élevé à 3,200 francs, lesquels seraient répartis entre les six arrondissements, selon l'importance des produits. Le crédit spécial affecté par vous aux primes pour les chevaux se trouverait ainsi porté de 14,800 francs à 16,600 ; j'en inscris l'allocation au projet du budget.

» En résumé, Messieurs, nos diverse associations agricoles se sont acquis de nouveaux titres à la reconnaissance du pays par les services qu'elles ont rendus et le zèle qui les a constamment dirigées dans l'accomplissement de leur mission. L'esprit de progrès qu'elles ont partout inspiré et soutenu, les améliorations réalisées sous leur influence attestent le bon emploi des ressources que vous aimez à mettre chaque année à leur disposition.

» Parmi les besoins qu'elles se sont généralement accordées à signaler, vous avez remarqué la nécessité d'augmenter les moyens d'encouragement pour le perfectionnement des races chevaline, bovine et ovine.

» Vous satisferez à ce que réclame la première, en multipliant les concours et les primes pour les poulains castrés.

» Je vous propose d'élever de 7,000 à 8,000 francs les primes pour les taureaux, de 1,200 à 1,600 francs les primes pour la race ovine, et enfin d'augmenter la dotation générale des Sociétés d'agriculture d'une somme de 500 francs, qui serait particulièrement employée, ainsi

que le demandent celles de Cherbourg et de Mortain, en achat et distribution de graines, de plantes et de racines fourragères. »

A la suite de cette partie si importante de son rapport, M. le préfet a joint deux tableaux faisant connaître le chiffre et la destination des encouragements accordés, en 1843 et 1844, à l'agriculture sur les fonds de l'Etat et sur ceux des départements. Il résulte de ces chiffres qu'en 1843 et 1844, 11,400 francs ont été accordés par l'Etat, et que le département qui, en 1843, avait porté ses encouragements à 34,300 francs, les a élevés, en 1844, à 37,500. La plus forte partie de ces diverses allocations a été attribuée à l'élève des bestiaux et des chevaux, qui forme une des principales branches de notre industrie agricole.

LE CLUB AGRICOLE.

Georges Cuvier, depuis 1788, était précepteur du fils du comte d'Héricy, au château de Fiquainville, situé à 8 kilomètres de la mer et proche Valmont, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement d'Yvetot. La Révolution venue, ce bourg eut sa société populaire. Le jeune Cuvier, qui avait manifesté beaucoup de zèle lors de la formation du club, y eut bientôt acquis une grande prépondérance, dont il usa pour changer cette réunion, d'origine démagogique, en une Société ou Comice d'agriculture ; il en devint tout à la fois le secrétaire nominal, le président réel et le principal orateur. On peut dire que ce fut là son noviciat d'homme public. Vers la fin de 1794, un

ex-abbé, membre de l'ancienne académie des sciences, M. Tessier, arriva à Valmont, où il était inconnu, quoiqu'ayant des relations de famille dans le pays de Caux. Il s'empressa d'assister aux séances du club ; souvent il prenait la parole, et, sur les matières d'agronomie, il discourait avec tant de facilité et de savoir, que le secrétaire devina que cet étranger était l'auteur des articles d'agriculture du *Dictionnaire de l'Encyclopédie méthodique.* S'approchant de lui, Cuvier lui dit à voix basse : « Salut à M. l'abbé Tessier ! » — Celui-ci, que son titre d'abbé pouvait rendre suspect, s'écria consterné : « Me voilà découvert, je suis perdu ! » — « Perdu ! au contraire, vous allez désormais devenir l'objet de nos soins les plus empressés. »

Heureux d'avoir rencontré dans sa bourgade un savant qui pût l'instruire et le comprendre, Cuvier conduisit Tessier au château, le présenta à la famille d'Héricy et lui montra ses dessins et préparations de mollusques, ses collections, son herbier, ses copies coloriées des oiseaux de Buffon, et les centaines de poissons dont il avait esquissé les formes dans le cabinet d'un naturaliste de Caen. Tessier aussitôt conçut une haute opinion de Cuvier, le mit en correspondance avec Jussieu, Parmentier et d'autres savants de la capitale, qui le convièrent à venir s'associer à leurs travaux. Toutefois, Cuvier avait résolu de ne quitter Fiquainville qu'autant qu'on lui assurerait une position indépendante qui le mît à l'abri de toute inquiétude ; et, en avril 1795, il put arriver à Paris, non sans ressources comme Vauquelin, non avec quelques recommandations banales comme Laplace, mais nommé professeur à l'Ecole centrale du Panthéon. Bientôt, par l'in-

tervention d'Et. Geoffroy et de Lacépède, il devint aussi suppléant de la chaire d'anatomie comparée, au Muséum d'histoire naturelle.

Nous avons extrait cette anecdote du livre *Illustres médecins et naturalistes des temps modernes*, par M. Isidore Bourdon, membre de l'académie de médecine ; Paris, 1844, un vol. in-8°. Le nouvel ouvrage de cet écrivain normand (le docteur Bourdon est né à Vimoutiers), quoiqu'il ne se compose que de vingt articles de biographie, mériterait assez d'avoir l'épigraphe :

Indocti discant et ament meminisse periti.

La biographie de G. Cuvier occupe le tiers du volume. L'auteur paraît ignorer que l'illustre natûraliste voulait oublier sa résidence de sept années dans la Normandie, et que, devenu tout-puissant à l'Université, il s'est montré défavorable à des Normands qui l'en faisaient souvenir. Que de richesses multiples en histoire naturelle dont il disait le Muséum encombré, et qu'il lui eût été facile de répartir, pour une portion, entre les cabinets de Rouen, de Caen et d'autres villes ! Ce fut cependant par son long séjour proche le littoral de la Manche, dans les départements de la Seine-Inférieure et du Calvados, que Cuvier acquit les moyens d'ébaucher ses travaux sur les vers, sur les mollusques, sur les poissons et sur les fossiles.

Des localités se glorifient de la naissance d'hommes devenus célèbres, quoiqu'ils n'y aient pas demeuré même durant leur enfance. Tel est le compositeur Auber, qui a été seulement ondoyé et emmaillotté à Caen. Mais ce sont les années précieuses qui décident le plus souvent du reste de la vie, que Cuvier passa dans notre province. Agé de

dix-neuf ans, et très-inquiet sur son avenir, il venait d'achever ses études à l'école normale et militaire de Stuttgard, quand l'emploi fort précaire de précepteur lui fut proposé par un de ses compatriotes qui l'occupait à Fiquainville. C'était M. Parrot, qui, depuis, a été recteur de l'université de Dorpat et membre de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

Isidore Le Brun.

OBSERVATIONS SUR LES MONUMENTS HONORIFIQUES;

Par M. Isidore LEBRUN,

Membre de plusieurs Sociétés académiques.

L'Annuaire pour 1842, publié par l'Association normande, a inséré (pages 547-52) un article Normandie maritime sur le caractère marin de cette province ; nous citions principalement le navigateur dont la ville de Rouen venait d'inscrire le nom au fronton de son hôtel des douanes, Dumont d'Urville. L'Annuaire pour 1843 contient, en soixante-six pages, sa biographie, que nous osons dire être la seule exacte et complète, quoiqu'il nous ait fallu beaucoup l'abréger. La même année, l'éloge de ce savant, proposé par l'académie des sciences et lettres de Caen, fut le sujet d'un concours brillant, malgré des erreurs et des omissions commises par les concurrents et par le rapporteur. La Normandie, en 1844, a inauguré les statues d'un chef d'escadre et d'un contre-amiral qui naquirent dans son sein.

La dètte du pays envers la mémoire d'Abraham Duquesne datait déjà de plus d'un siècle et demi. Privé même d'un tombeau, il n'obtint que quelques souvenirs dans le concours ouvert, en 1760, par l'académie française, pour l'éloge de Duguay-Trouin. Enfin, la ville de Dieppe a pu, principalement avec l'aide du budget national, élever une statue en bronze à son citoyen le plus illustre. L'inauguration s'en est faite solennellement le 22 septembre 1844. Avec la plinthe, la statue a près de 4 mètres; la dépense totale a été d'environ 20,000 fr. C'est l'œuvre de M. Dantan aîné. La critique fût-elle fondée à blâmer quelques détails, ce monument n'en fait pas moins honneur à l'artiste, qui s'est déjà acquis une réputation méritée.

Six jours après la mort si mémorable de Dumont d'Urville sur le chemin de fer de Versailles, deux jours avant que Paris célébrât, avec une pompe extraordinaire, ses funérailles, j'émis à Caen le vœu qu'un monument lui fût érigé dans le Calvados (*Le Pilote*, numéro du 14 mai 1842); et aussitôt le Conseil municipal de Condé, lieu de sa naissance, ouvrit une souscription, qui est devenue nationale. Mais plusieurs années se passent d'ordinaire avant l'exécution de semblables entreprises. Dès le vingt-huitième mois depuis le décès de l'amiral, la ville de Condé a possédé sa statue avec quatre bas-reliefs, aussi en bronze, sculptés à Paris par M. D. Molchneth, qui est connu par d'autres ouvrages. Plus de 25,000 individus ont assisté à l'inauguration, le 20 octobre 1844.

Dieppe et Condé simultanément offrent ainsi deux monuments qui caractérisent les services différents et glorieux de la marine. — Dans le port maritime, Duquesne,

c'est le général d'une armée navale qui engage ou soutient une bataille, maîtrisant les caprices des vents et les fureurs de la mer, pour conquérir une victoire, toujours la plus sanglante ; c'est aussi l'officier supérieur qui s'occupe de perfectionner la science si compliquée de la construction des vaisseaux.—Dans la ville manufacturière, Dumont d'Urville, c'est le navigateur hydrographe qui, en place de canons, emploie les instruments des sciences ; au lieu de convois capturés, rapporte de trois circumnavigations, avec de précieuses collections et les registres de ses études ethnographiques, les plans de voies commerciales qu'il a découvertes ou explorées (1).

On disserte beaucoup sur l'esthétique : est-ce pour cela que beaucoup d'ouvrages d'art sont dépourvus d'appropriation, sans que ce défaut soit racheté par des conceptions vraiment poétiques? Invité, à cause de mon intimité avec le contre-amiral d'Urville, à dresser un plan du monument de Condé, j'ai proposé, d'abord, pour appui à la statue, un socle ayant sur sa face principale des figures d'instruments d'hydrographie, et surmonté de volumes divers avec carte déroulée de l'Océanie et un globe terrestre. La statue, eût-elle été irréprochable quant à la

(1) Le 1er novembre 1844, le tombeau de Dumont d'Urville, qui renferme aussi les restes humains de sa femme et de deux de leurs cinq enfants, a été inauguré au cimetière du Mont-Parnasse, à Paris. Ce monument, exécuté par MM. Dufeux, architecte, et Dantan, avec le produit d'une souscription ouverte par la Société de géographie, est remarquable par sa forme et ses peintures dans le style égyptien, nonobstant l'aversion pour la mer et pour la navigation que la politique sacerdotale inspira constamment à l'ancienne Egypte.

pose et à la ressemblance, n'aurait pas, avec ces accessoires, caractérisé suffisamment le personnage : afin d'indiquer ses principales expéditions, j'ai conçu le plan de quatre bas-reliefs aussi en bronze, chacun de 80 sur 55 centimètres pour les faces du piédestal, haut de 2 mètres 66 centimètres, comme la statue. 1° Appréciation de la Vénus de Milo, posée debout : en arrière, des montagnes échelonnées avec l'ouverture des grottes mystérieuses ; une portion seulement des ruines de l'amphithéâtre, et un fût tronqué de colonne avec les dates 1819—20. 2° L'Océanie exprimée par ses arbres et ses plantes superbes, par un groupe d'insulaires représentant distinctement les quatre races indiennes : d'Urville interrompant une herborisation pour les étudier et converser avec eux ; deux officiers occupés à des observations astronomiques ; un angle seul du tombeau de Laperouse, et sur une proue de pirogue les chiffres 1822—25, 1826—29. 3° L'*Astrolabe* et la *Zélée* engagées dans les glaces antarctiques, celles-ci accusant des formes variées et pittoresques, sans masquer les corvettes qui se présentent chacune sous un aspect différent : rochers, pour signifier plusieurs terres découvertes; des naturalistes et matelots avec un drapeau, et gravant sur le granit 1838—40. 4° La catastrophe sur le chemin de fer à Meudon : peu de figures au premier plan, pour que le regard et la pensée se portent principalement sur la scène de désespoir dans l'intérieur du deuxième wagon déraillé, en partie brisé et atteint par les flammes : date, 8 mai 1842.

Ces esquisses, malgré mon opposition, ont été changées capricieusement par l'artiste. Ainsi, le deuxième bas-relief retrace seulement une scène de Vanikoro, et le

troisième n'est aussi que la copie d'une lithographie très inexacte : le tout sans date. Si des détails sont assez convenablement traités, on ne peut pas dire, quant au style de l'ensemble, *ut poesis sculptura.*

On devrait exiger la stricte exécution des plans mûrement composés et convenus, afin de préserver les monuments de toute trace d'ignorance ou de trivialité. D'autres statues vont être érigées dans la Normandie. Ce pays est doué d'un esprit trop positif pour qu'on n'y apprécie pas l'utilité publique comme la destination la plus heureuse, puisqu'elle assure aux personnages glorifiés une popularité reconnaissante et durable. Le monument de Guillaume-le-Conquérant, dans sa ville natale (Falaise), devra être purement historique ; et combien de beaux sujets s'offrent pour des bas-reliefs ! Mais à Vire, où l'on se propose d'honorer principalement des poètes ; au Havre, qui attend l'image de Casimir Delavigne, une fontaine au centre d'une place publique serait l'accessoire le plus convenable pour ces monuments: *Castalides musæ.*

Un département vient de faire la commande d'une douzaine de bustes, au risque de nuire à la mémoire de certains personnages, dont les actions, le pontificat ou la puissance ont laissé des souvenirs qui ne sont pas tous glorieux. Ce serait rabaisser et le prix et l'effet de tels hommages, que de les décerner à des écrivains dont les ouvrages sont oubliés, à des hommes dont la célébrité a été éphémère, ou n'a guère dépassé des localités. Des Sociétés académiques sont, sans doute, compétentes pour procéder à un choix parmi les plus honorables : la presse, qui est en rapports directs avec l'opinion

publique, discuterait et réviserait les titres des candidats défunts ; et peut-être cet examen, approfondi et impartial, procurerait à des ouvrages périodiques un intérêt qui leur manque. L'industrie aussi participe du génie : l'universalité est de l'essence de ses progrès ; les services qu'elle rend par ses inventions, d'abord à la ferme et à l'atelier, sont rarement récompensés.

L'Académie des beaux-arts (Institut) se plaint que l'art se confond aujourd'hui avec le commerce dans les ouvrages si nombreux de la statuaire et de l'architecture. En effet, la spéculation et la mode qui veulent faire de la façade des maisons des espèces de musées, peuvent nuire aux études dans l'école et rabaisser d'heureux talents. Les maîtres envient les richesses et les faveurs dont furent comblés, dans l'Italie des Médicis, et par Louis XIV, quelques artistes privilégiés, au préjudice d'une foule d'autres : les élèves, de leur côté, s'autorisent de la concurrence, qui est devenue si expéditive en tous les genres de la production. La capitale exerce un monopole d'autant plus absolu que les départements confient peu de travaux à des artistes recommandables qui sont nés ou qui résident dans leur sein; et, malgré le grand nombre d'architectes et de sculpteurs qui se pressent dans Paris, des étrangers leur sont souvent préférés.

Des procédés plus économiques pour la fonte, ainsi que pour le transport des marbres, contribuent aussi à la réduction des prix de la sculpture. La statue équestre d'Henri IV, rétablie au Pont-Neuf, a coûté 338,000 fr., et chaque bas-relief 20,000 fr. Mais les départements n'ont pas à calculer les devis de leurs monuments d'après les sommes allouées à des peintres et à des sculpteurs favo-

risés, et plusieurs n'ont pas même cherché à justifier ces allocations par leurs ouvrages, qui sont exposés dans des églises et des palais. Après avoir prodigué plusieurs millions pour les décors de l'Hôtel-de-Ville, le préfet de la Seine peut bien accorder 31,000 fr. seulement pour le moulage et la fonte de deux statues. On a fait payer à la ville de Caen 36,000 fr. la statue pédestre de Louis XIV, non compris le piédestal, et l'auteur de cet ouvrage médiocre demandait un supplément de 12,000 fr. : les dépenses du monument de Condé-sur-Noireau ne dépassent point 16,000 fr.

Les membres de l'Association normande n'ont pas oublié un article par M. de Caumont, *Actes de mauvais goût*, inséré dans l'Annuaire de 1841. Si le vandalisme continue de commettre ses ravages dans l'intérieur de nos vieilles églises, les édifices modernes ne sont pas tous protégés contre le mauvais goût qui s'installe même sur les places publiques. Honorer par des monuments la mémoire des hommes éminents qui ont bien mérité d'être proposés à l'émulation des contemporains et au respect de la postérité, c'est une œuvre aussi utile que patriotique : il faut que l'exposition comme l'exécution en soient dignes et sans inconvenance.

Naguères, une statue d'Henri IV, destinée pour Nerac, venait d'être achevée par un des premiers artistes de la capitale, quand on lui apprit que la place publique de cette petite ville était entourée de maisons chétives et disparates. Heureusement M. le comte Dijon, qui avait commandé à ses frais la statue, eut la générosité de faire reconstruire sur un plan uniforme toutes les façades. C'est la principale place de Gap, et non un salon de la préfecture, qui conviendrait au tombeau vraiment monu-

mental de Lesdiguières ; du moins, le préfet actuel des Hautes-Alpes, M. Curel, a remplacé la tenture de papier, qui était de couleur rose par le stuc. Valhubert est dignement exposé à Avranches, Guttemberg à Strasbourg: on n'en peut pas dire autant de Jeanne d'Arc à Orléans, de Bayard à Grenoble; et Boïeldieu est presque inaperçu à Rouen. La ville de Cahors vient de se procurer les statues en marbre de Murat et de Bessières, mais pour les placer dans la salle des séances du Conseil général, dont le président coudoie presque le roi de Naples et le maréchal de l'empire. Enfin, on a résolu de pratiquer deux niches à la façade de l'hôtel de la mairie. Une deuxième statue du duc d'Istrie s'achève pour Preissac, d'où il partit simple soldat : c'est avec le costume qu'il portait aux fêtes des Tuileries qu'il reparaîtra dans ce pauvre village.

On ne peut trop insister aussi sur la ressemblance des personnages que le ciseau et le pinceau rendent trop souvent avec peu d'exactitude, comme le prouvent des portraits et des bustes des mêmes hommes au musée de Versailles. Le projet d'ériger prochainement, à Caen, une statue à Laplace, inspire le regret qu'il ne soit pas encore réalisé. Outre plusieurs bustes, on peut se procurer la médaille que je fis graver, en 1822, par M. Caunois, qui obtint des séances de l'illustre savant. Toutefois, j'ai prêté pour les monuments de Dumont-d'Urville le médaillon et le buste exécutés de son vivant; et la sculpture, comme antérieurement la lithographie et la peinture, a manqué deux fois sa ressemblance. Les artistes devraient étudier les travaux, les habitudes, se pénétrer de la vie entière des personnages qu'ils ont à représenter ; ils s'exposeraient

moins à figurer un magistrat comme un chambellan, un navigateur dévoué aux sciences comme un vulgaire marin (1).

STATUE ÉQUESTRE DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT A FALAISE.

Une souscription est ouverte dans le but d'élever une statue équestre en bronze à Guillaume-le-Conquérant, à Falaise, sa ville natale. Une Commission a été instituée dans cette ville pour faire un appel à toutes les personnes qui voudront s'associer à cette grande pensée et pour préparer le projet. Il faut espérer que l'on suivra scrupuleusement pour cette œuvre d'art, la plus importante qui ait encore été exécutée pour la province, les données que fournissent, pour le costume et l'armure, un grand nombre de monuments contemporains, et notamment la tapisserie de Bayeux. Si, comme on doit l'attendre des lumières des membres de la Commission, ces conditions essentielles sont observées, l'Association normande s'empressera de prendre part à la souscription, et secondera de tout son pouvoir les habitants de Falaise; mais il faut que le monument soit irréprochable, en bronze, de grande dimension, et digne en tout point du personnage qui en est l'objet.

Déjà, dans la séance du 7 décembre, la *Société française pour la conservation des monuments* a voté 200 francs pour sa souscription à l'érection de la statue équestre de Guillaume-le-Conquérant. La Société va provoquer une souscription en Angleterre pour concourir à la mise à exécution de cette grande pensée : on espère qu'avec le con-

(1) M. Cartellier, que les expositions au Louvre ont fait avantageusement connaître, a peint avec le plus de vérité l'amiral d'Urville : on espère que M. le ministre de l'intérieur va gratifier de ce portrait en pied le musée de Caen.

cours de la *Société britannique pour la conservation des monuments*, fondée il y a deux ans à l'imitation de la Société française, on obtiendra un chiffre de souscription considérable, et qui sera peut-être de 20 à 30 mille francs. On sait tout le prix que les Anglais attachent aux faits historiques, et ils voudront largement contribuer à l'érection d'un monument qui retracera l'image du conquérant. Dans la séance du 7 décembre, plusieurs membres de la *Société française* se sont inscrits personnellement pour 100 fr.

STATUES ÉRIGÉES A LAPLACE ET A MALHERBE DANS LA VILLE DE CAEN.

Une Commission est aussi instituée à Caen pour ériger deux statues : l'une à Laplace, dans l'*atrium* de la Faculté des sciences ; l'autre à Malherbe, dans l'arcade centrale du palais de l'Université. Ces deux statues, d'une importance moins grande que la précédente, *puisqu'elles seront adossées à des murs*, et que, d'ailleurs, elles ne peuvent être que pédestres, puisqu'il s'agit d'un savant et d'un littérateur, doivent produire un très-bon effet aux places qui leur sont destinées. L'Association normande a souscrit pour 100 fr. à ce projet, et elle a pensé que l'emploi du bronze pour ces monuments serait préférable à celui du marbre.

PRIX PROPOSÉS PAR L'ASSOCIATION.

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE.

Une médaille d'argent est proposée pour chaque professeur qui ferait dans un chef-lieu de canton, et même ailleurs, quand les circonstances seront favorables, un cours d'agriculture. L'Association espère

que plusieurs cours de ce genre pourront être faits l'année prochaine; mais elle croit que l'agriculture devrait être enseignée dans les écoles normales primaires, et, depuis plusieurs années, elle demande que cette utile mesure soit prise par MM. les recteurs de Caen et de Rouen, comme elle l'a été, avec le plus grand succès, à Troye, en Champagne. Alors les instituteurs, après avoir suivi les cours demandés, pourront, dans leurs résidences respectives, mûrir les notions qu'ils auront reçues, en faire d'utiles applications aux contrées qu'ils habiteront, et donner plus tard des principes d'agriculture qui devraient toujours faire partie de l'éducation des populations rurales.

Quoique l'administration académique ait trouvé des difficultés à l'adoption de l'enseignement réclamé par l'Association normande, celle-ci ne doute pas que tôt ou tard on ne fasse droit à sa demande, et les objections qui ont été faites lui ont, d'ailleurs, paru faciles à résoudre.

En attendant que ses vœux soient accomplis sous ce rapport, l'Association a proposé des médailles à tous ceux qui, dans les cinq départements de la province, tenteraient d'enseigner l'agriculture dans les campagnes; elle pense avoir, en cela, pris une initiative qui ne peut que produire d'heureux résultats.

L'Association décernera une ou plusieurs médailles à l'ouvrage le plus utile publié, depuis deux ans, dans la Normandie. Elle maintient les sujets de prix qui avaient été proposés précédemment.

NOTICES

BIOGRAPHIQUES.

Sur **M. FOUQUIER-LONG**, *Chevalier de la Légion-d'honneur, ancien Député, ancien Membre du Conseil général du département de la Seine-Inférieure, et Membre de l'Association normande.*

Gilbert-François-Frédéric Fouquier-Long naquit à Beauvais, en 1780. Député de l'arrondissement de Bolbec, jusqu'en 1827, membre du Conseil général du département de la Seine-Inférieure, maire de la commune de Deville, administrateur des hospices de Rouen, il apporta dans l'exercice de ces fonctions diverses une justesse de vue et une élévation d'esprit qui le firent distinguer par le grand ministre qui dirigea les affaires de la France pendant sept années, et qui l'honora de son amitié. M. Fouquier-Long était l'homme d'ordre, de travail et de droïture, par excellence. Pendant le cours de sa carrière législative, il fut souvent chargé de travaux importants, et il s'en acquitta toujours avec précision, zèle et talent. Chacun de ses actes politiques fut empreint d'une vive sollicitude pour les intérêts des contribuables. Rapporteur d'un des budgets de la Restauration, il justifia pleinement l'opinion que ceux qui l'avaient investi du mandat de député avaient conçue de sa probité et de son patriotisme. Il proposa une forte réduction sur l'exercice de 1826.

En récompense des services rendus au pays, le Gouvernement le nomma chevalier de la légion d'honneur. Jamais le signe de l'honneur ne brilla sur une plus noble poitrine !

Rendu à la vie privée par les élections de 1827, M. Fouquier-Long emporta dans sa retraite l'estime et les regrets de ceux qui avaient été à même de le juger. Depuis 1830, un grand nombre d'électeurs, qui n'avaient pas oublié sa belle conduite à la Chambre et son dévouement aux intérêts du pays, tinrent à honneur de lui donner leurs suffrages, suffrages d'autant plus flatteurs qu'ils n'étaient point sollicités. Les hommes aussi attachés à leurs principes et aussi consciencieux que M. Fouquier-Long sont rares de nos jours, et honorent le choix de ceux qui remettent entre leurs mains l'honneur et la défense du pays.

Sa douceur, son affabilité, l'aménité de ses formes lui concilièrent l'affection de ceux qui eurent l'avantage de le connaître. Nos concitoyens se rappelleront long-temps avec bonheur la bienveillance avec laquelle il accueillait les nombreuses personnes qui visitaient sa délicieuse habitation du Tapis-Vert, aux environs d'Elbeuf.

D'une charité inépuisable envers les pauvres, il mettait chaque jour en pratique cette maxime de l'évangile : *Te faciente eleemosynam, ne sciat sinistra tua quid faciat dextera tua.* Et on peut dire de lui : *transivit benefaciendo.*

La religion, qu'il avait pratiquée pendant sa vie, lui a prodigué ses consolations à sa dernière heure, et c'est avec le calme du juste qu'il a rendu son ame à Dieu.

M. Fouquier vivra long-temps dans la mémoire des gens de bien, et il vivra toujours dans le cœur de ceux

qui le connurent. Agé de soixante-deux ans, il promettait de vivre encore de longues années, lorsque la mort est venue le frapper, après quelques jours d'une maladie produite par une chute.

Sur M. BIENNAIS, *Orfèvre de Napoléon ;*

Par M. ISIDORE LE BRUN.

D'une pauvre chaumière du village de Lacochère, près Argentan (Orne), partit très-jeune Guillaume Biennais, qui y était né le 29 avril 1764, et il s'achemina vers Paris pour apprendre une profession. Ouvrier tabletier pendant quelque temps, il préféra ensuite travailler dans l'orfèvrerie. Une révolution s'opérait pour les beaux-arts ; les modèles antiques étaient repris à la fin du siècle qui, afin de corriger l'abus qu'on avait fait, sous le règne de Louis XIV, des types grecs et romains, ne conçut guère d'autres moyens que l'afféterie et les caprices d'un goût blasé. Mais l'émigration dispersa les riches ; la guerre appela dans les camps une foule d'artistes, et le commerce, exploitant les événements qui étaient ruineux pour beaucoup de familles, agiota sur les ouvrages d'or et d'argent.

M. Biennais déjà possédait une fabrique considérable, lorsque le général Bonaparte résolut de se monter une maison. Mais le vainqueur de l'Italie, le conquérant de l'Egypte ne payait pas comptant ; les négociants, en partie, à cause des prodigalités de Joséphine, refusèrent de lui vendre à crédit. Plus confiant ou mieux avisé, M. Biennais accepta la commande, et, sans trop s'inquiéter de l'époque où elles pourraient lui être soldées, il livra des fournitures

d'une grande valeur. Le premier consul lui en marqua sa reconnaissance, et, devenu empereur, il le nomma orfèvre de sa Cour. Plus encore dans les fabriques d'objets d'art que dans les manufactures, les talents des employés sont exploités souvent par des chefs qui s'en attribuent le mérite. M. Biennais s'attacha les meilleurs ouvriers, et il s'adressa pour les modèles à des artistes célèbres. Ainsi il reçut de Percier, Sarrasin, Celerier et de M. Fontaine les dessins des plus belles pièces, dont il surveilla la confection, et bientôt toutes les Cours de l'Europe recherchèrent les ouvrages de ses ateliers.

Des envieux, il n'y a pas que les palais qui en recèlent, profitèrent de l'occasion d'une fourniture d'un prix considérable pour accuser, auprès de l'intendant général, ce fabricant d'avoir fraudé sur le poids : celui-ci aussitôt exigea qu'il fût procédé à une sévère vérification, et le poids se trouva excéder ce qu'il devait être. Napoléon, qui voulait tout savoir, lui accorda entièrement sa confiance, et il le chargea de faire confectionner même ses voitures et ses nécessaires de voyage. La carrosserie s'est depuis perfectionnée ; mais on n'a pu qu'imiter ces boîtes à compartiments, aussi ingénieuses que commodes. Nous nous souvenons avoir vu chez le savant Barbier, bibliothécaire de l'Empereur, des caisses dont les cases étaient si parfaitement disposées, qu'elles contenaient tout une bibliothèque.

Les expositions de l'industrie, sous le Consulat et l'Empire, présentèrent peu d'ouvrages plus enviés du public que les produits de la maison Biennais. Ils lui valurent des récompenses : alors Jacquart était honoré avec la médaille de bronze, Oberkampf avec celle d'or. On remarque au maître-autel de Saint-Denis le bas-relief qui avait été

exécuté pour la célébration au Louvre du mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Le fameux berceau pour le roi de Rome fut un des ouvrages que commanda la ville de Paris à M. Biennais. Ce nom, en 1816, retentit dans les tribunaux, à cause d'un procès en réparation des calomnies du comte Barruel. Cette affaire n'intéressait point personnellement M. Biennais ; mais son titre d'orfèvre impérial eût suffi pour qu'il ne le devînt pas de la Cour royale. C'est depuis 1830 qu'il avait reçu la décoration de la légion d'honneur.

Necker, en 1789, avait évalué à dix millions l'exportation des ouvrages d'orfèvrerie; en 1801, on l'estima à seize millions de francs. La joaillerie et la dorure non comprises, la grosse orfèvrerie employait, en 1825, pour dix-huit millions d'or et d'argent, et l'on comptait trois millions pour la main-d'œuvre. Cette exportation s'est encore accrue, malgré les droits excessifs que lui opposent la plupart des Etats de l'Europe. La vogue a ramené le style dit *Régence et Louis XV*, dont les formes sont la plupart lourdes ou fantastiques ; mais plusieurs fabricants n'ont pas cessé d'imiter et de conserver les dessins de Benvenuto-Cellini. Ce goût constant pour le beau a contribué à la grande fortune acquise par M. Biennais.

Propriétaire d'un vaste domaine proche Versailles, il y était visité, comme à Paris, par de nombreux amis, dont plusieurs sont des hommes très-distingués : le souvenir de ses services et la franchise de ses manières empêchaient qu'on s'aperçût qu'il lui manquait l'instruction ordinaire. De ses quatre filles, une est l'épouse de M. Berger, ex-maire du 2e arrondissement de Paris et député des Vosges. Exempt d'infirmités, quoiqu'âgé de 79 ans, il est mort le 27

avril 1843, six mois après le décès de Deterville, dont nous avons retracé la vie dans l'Annuaire de 1843.

Le libraire et l'orfèvre, à peu près du même âge, sortis fort jeunes et pauvres de deux villages normands, à Paris d'abord simples ouvriers, ont contribué à rendre à deux arts principaux leur ancien lustre et à l'accroître par une meilleure direction : le premier (du Calvados), en publiant pour les sciences positives et naturelles des ouvrages spéciaux et considérables ; le second (de l'Orne), en propageant le goût et en conservant à l'orfèvrerie française son renom à l'étranger. L'un et l'autre, servis par des événements extraordinaires, sont devenus millionnaires, toutefois en étant témoins des désastres qu'ont éprouvés des éditeurs et des fabricants qui, avec eux et après eux, ont également bien mérité de l'industrie nationale.

Sur M. SAINT-FRESNE, *Membre honoraire de la Société de médecine de Caen ;*

Par M. RAISIN, président de cette Société.

Après avoir terminé ses études de collége, le jeune Saint-Fresne se destina à l'exercice de la médecine; il suivit les cours de la Faculté de Caen, qui lui conféra le titre de docteur. Par l'effet d'un privilége dont jouissait cette Faculté, les médecins, auxquels elle avait accordé ce titre, ne pouvaient exercer leur profession dans la ville même où siégeait la Faculté, s'ils n'avaient auparavant

obtenu celui d'agrégé. Désirant pratiquer la médecine dans la ville de Caen, notre jeune docteur se prépara aux épreuves de l'agrégation et les subit avec distinction.

Cette agrégation n'était pas un titre purement honorifique : les agrégés étaient chargés tour-à-tour du cours de chirurgie, qui se faisait tous les ans à la Faculté; ils participaient aux examens que les candidats étaient obligés de subir, et à la discussion des thèses qu'ils devaient soutenir pour obtenir les titres de bachelier, de licencié et de docteur.

M. Saint-Fresne, muni du titre d'agrégé, se livra donc à l'exercice de la médecine, et ne tarda pas à obtenir la confiance de ses concitoyens.

Il fut plusieurs fois chargé de missions importantes. En 1809, à l'occasion d'une maladie épidémique dont la marche rapide et la terminaison funeste dévastait les communes de la Graverie et d'Etouvi, dans l'arrondissement de Vire, M. le préfet invita la Société de médecine à lui indiquer deux de ses membres pour se réunir à ceux de la localité. La Société nous désigna, M. Saint-Fresne et moi : nous nous rendîmes sur-le-champ sur le théâtre où cette maladie exerçait ses ravages ; là, nous recueillîmes de M. Polinière, médecin des épidémies, et de M. Asselin, qui avaient observé la maladie, des documents précieux, qui nous servirent beaucoup pour le rapport que nous fîmes à M. le préfet, et qui fut imprimé dans le journal général de médecine.

Notre confrère prenait souvent part aux discussions dont s'occupe la Société de médecine; et, je dois le dire ici, si ce n'est pas là le côté le plus brillant des travaux des médecins studieux, c'est évidemment le plus utile et celui

dont le public retire le plus d'avantages. Dans ces sortes de discussions, on s'éclaire mutuellement ; du choc des opinions jaillissent souvent des traits de lumière, qui nous mettent à portée de mieux observer certains cas difficiles.

Les jeunes médecins ne savent pas assez apprécier les avantages de ces réunions, et je me féliciterai toujours d'y avoir été admis dès le commencement de ma carrière médicale. Je n'en suis jamais sorti sans y avoir appris quelque chose, et je puis dire à cette occasion ce que Vans Wieten disait de Roerhaare, son illustre maître : *Nunquam ad eum accessi quin doctior redierim.*

Je ne rappellerai point ici toutes les notes, les observations et les faits importants que notre confrère a communiqués à la Société de médecine : ils ont été mentionnés dans les divers comptes-rendus qu'elle a publiés de ses travaux.

M. Saint-Fresne, parvenu à un âge avancé, sentit le besoin de diminuer sa clientelle ; mais il ne perdit pas pour cela de vue le bien-être de ses concitoyens.

A l'époque où l'on s'occupa de faciliter les communications entre les diverses communes, il fut un des premiers à provoquer des souscriptions pour la confection des routes dites de grande vicinalité. Ses co-souscripteurs le nommèrent président du Comité qui dirigeait les travaux; il y donna tous ses soins, et en peu de temps la route de Hamars, qui était impraticable, devint une des plus belles de la contrée. Ses concitoyens l'ont récompensé de ses peines en le nommant membre du Conseil d'arrondissement.

Depuis quelques années, il venait rarement aux séances des Sociétés savantes dont il faisait partie; il était trop

pénible pour lui de s'y rendre dans les soirées d'hiver.

Malgré son grand âge, sa santé n'était nullement altérée. Il allait souvent à pied et même avec une sorte d'agilité; mais tout-à-coup il a été surpris par des accidents graves, qui ont marché avec une telle rapidité, que tous les soins qu'on lui a prodigués ont été infructueux : il a succombé le 6 janvier dernier, dans sa 83e année.

M. Saint-Fresne appartenait à beaucoup de Sociétés savantes et à l'Association normande.

La longue carrière de notre confrère a été bien et utilement remplie. Il fut bienfaisant, et nous ne saurions trop imiter son exemple et honorer sa mémoire.

Sur M. L. BOUCHER, *Docteur en médecine, et ancien Professeur à l'école de Caen;*

Par M. ETIENNE, docteur en médecine, Membre de l'Association normande.

Jean-Philippe Le Boucher, docteur en médecine et ancien professeur à l'école de Caen, naquit au Plessis-Grimoult le 12 octobre 1763. Son père, qui était médecin lui-même, ne tarda pas à remarquer que le jeune Le Boucher était né avec un esprit vif et intelligent, qui faisait présager cette aptitude aux sciences qu'il a si heureusement justifiée plus tard.

Après avoir fait des études brillantes, tant à Vire que dans l'Université de Caen, M. Le Boucher, se destinant à la carrière médicale, vint suivre à Caen les cours de M. Benard, en 1785. Il se fit bientôt remarquer par son

zèle infatigable pour l'anatomie et la chirurgie, et ses progrès furent si rapides, que, dans moins de deux ans, il obtint au concours une place d'interne dans l'hospice de Caen; mais bientôt il quitta cet établissement pour se rendre à Paris auprès des grands maîtres, et bientôt aussi, après s'être fait recevoir maître ès-arts, il fut reçu docteur en médecine de la Faculté de Caen.

De retour dans ses foyers, M. Le Boucher débuta, au Plessis, sous la direction de son père, qui s'était acquis une grande réputation dans cette localité; mais il ne tarda pas à reconnaître que sa place était marquée sur un autre théâtre que celui que sa modestie lui avait fait choisir d'abord. Il vint donc se fixer à Caen, et, en 1791, il fut nommé professeur d'anatomie à l'ancienne école de médecine de cette ville. Il enseigna avec zèle cette partie de l'art de guérir pendant vingt-cinq ans, et, cédant au besoin d'une clientelle qui devenait de plus en plus nombreuse, il donna sa démission pour se livrer tout entier à la pratique médicale, pour laquelle il avait un goût décidé.

Dans l'hiver de 1796, une épidémie meurtrière éclata dans la ville et jeta la consternation parmi les habitants. Cette calamité publique devint pour M. Le Boucher l'occasion de développer son talent, et d'établir sur des bases solides cette grande réputation qu'il a conservée jusque dans les dernières années de sa vieillesse.

A diverses époques de sa vie, M. Le Boucher fut nommé successivement inspecteur des hôpitaux du département, membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes. Il fut un des fondateurs de l'académie des sciences de la ville de Caen et de la Société de médecine de la

même ville. En 1808, lors de l'organisation de l'enseignement médical à Caen, il fut encore chargé de professer la pathologie externe, et enfin, plus tard, il fit partie du Conseil municipal de cette ville.

Médecin habile, judicieux, zélé, il sut se concilier une confiance bien méritée, qui le plaça au premier rang des praticiens de la cité. Aussi combien sa clientelle, qui appartenait à la classe élevée de la société, lui témoigna-t-elle de sympathie et de regrets, quand son grand âge et ses forces épuisées par ses pénibles travaux le contraignirent à rentrer dans la vie paisible !

M. Le Boucher était doué de ces physionomies heureuses qui commandent la confiance, et ses paroles, pleines de douceur, portaient la conviction jusque dans l'âme de ses malades. Ceux de nos collègues qui, comme nous, ont été en rapport intime avec cet estimable vieillard pendant une partie de sa longue et brillante carrière, diront avec quelle aménité et quelle bienveillante bonté il accueillait ses confrères, avec quelle sollicitude paternelle il leur favorisait les débuts toujours pénibles et souvent décourageants de l'exercice de la médecine. Ils feront connaître aussi cette profondeur de jugement, cette finesse, ce tact médical et cette rare perspicacité dont il faisait une si heureuse application à la médecine, et qui ont tant contribué à ses nombreux succès.

La Société de médecine conservera un long souvenir des rapports agréables qu'elle a eus avec lui, et des discussions pleines d'intérêt auxquelles il se livrait souvent. Elle n'oubliera pas non plus cette notice biographique sur M. Hersan, qui est faite avec une richesse et une élégance

de style qui prouvent l'érudition et le bon goût. Aussi, ce ne fut pas sans un grand sacrifice qu'elle lui accorda le titre de membre honoraire qu'elle ne pouvait refuser à son âge et à sa mauvaise santé.

Mais si la vie médicale de M. Le Boucher lui a mérité cette vénération qui faisait le charme de sa vieillesse, combien aussi la vénération profonde qu'il inspirait à toute sa famille ne contribua-t-elle pas à sa félicité ! L'on peut dire que notre heureux confrère était du petit nombre de ces êtres privilégiés sur lesquels la nature a versé avec profusion tous les agréments de la vie.

Il jouissait d'une fortune brillante qu'il avait acquise par ses longs travaux. Il était entouré des soins les plus affectueux, qui lui étaient prodigués par une épouse et des enfants qu'il chérissait. C'était à la réunion de toutes les douceurs qu'il goûtait paisiblement au foyer domestique, qu'il devait la prolongation de son existence, quand tout-à-coup il fut frappé d'une pneumonie qui semble avoir déjoué la vigilance de ses gardes; et cette cruelle maladie, que rien n'a pu arrêter, est venue terminer cette carrière honorable et plonger dans la plus vive douleur ceux qui avaient tant fait pour la prolonger.

Sur **M. René DE L'ESPINASSE**, *ancien Sous-préfet de Mortain ;*

Par M. de MILLY, Membre de l'Association normande.

M. René-Charles-Joachim de l'Espinasse naquit, en 1772, près de Domfront, de l'alliance de M. Charles-An-

toine de l'Espinasse et de dame Marie-Françoise Doynel de la Sausserie. La famille de l'Espinasse est fort ancienne; elle est originaire de Guyenne et compte plusieurs rameaux encore existants.

Quand vinrent ces jours à jamais déplorables où tout croulait en France, M. de l'Espinasse fut du nombre de ceux qui crurent que le devoir les appelait sur la terre étrangère, à la suite des princes de la maison de Bourbon : noble erreur, si ce fut une erreur que ce mouvement spontané qui, sur un mot des chefs naturels de la noblesse, lui faisait abandonner et la famille et la patrie ; mouvement qui ne peut ni ne doit être jugé qu'en se plaçant au point de vue où la noblesse était placée elle-même.

M. de l'Espinasse fit la campagne de 1792 dans les rangs de l'armée *de Bourbon*, et celles de 1793, 1794, 1795 et 1796 à l'armée de Condé, en qualité de chasseur noble. Le 13 août 1796, il fut blessé de la manière la plus grave au combat d'Oberkaamlach, en Souabe ; cette blessure devait être la cause de sa mort, car jamais elle n'a été parfaitement guérie. Il n'en resta pas moins attaché à l'armée jusqu'à son licenciement définitif, en 1801 ; c'est-à-dire que tout le temps de l'émigration fut pour lui un temps de souffrances et de combats.

En 1814, M. de l'Espinasse fut appelé par le roi Louis XVIII aux fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Mortain, département de la Manche. Le 20 mars venu, il donna sa démission, et fut réintégré à son poste lors de la seconde Restauration ; il l'occupa jusqu'à la Révolution de juillet, époque à laquelle il donna de nouveau sa démission et se voua à la vie privée. Ses services militaires lui avaient valu le brevet de capitaine et la croix de Saint-Louis, en 1815.

L'administration de M. de l'Espinasse, essentiellement douce et bienveillante, a été marquée par des progrès notables dans l'arrondissement de Mortain : l'industrie prit alors un développement très-marqué, les nombreuses chutes d'eau que ce pays lui offre furent utilisées, les papeteries surtout se multiplièrent, les filatures de laine et de coton se fondèrent, les grandes voies de communication commencèrent à s'ouvrir. Saint-Hilaire préluda à cet accroissement étonnant vers lequel nous le voyons tendre sans relâche ; ce fut l'époque de la grande prospérité de Sourdeval. L'agriculture elle-même, si long-temps stationnaire, sembla préluder aux grands et constants progrès que nous lui voyons faire.

M. de l'Espinasse porta dans les affaires la loyauté et la probité qui ont présidé à sa vie tout entière, et qui lui ont valu le respect et l'estime de tous. Il eut, comme tout homme public, des adversaires ; il n'eut pas d'ennemis. Il n'entra jamais en marché avec sa conscience; il en suivit toujours les droites inspirations.

Rentré dans la vie privée, il trouva au foyer domestique des jouissances dignes de lui. Il comptait des amis sûrs ; il était père de deux fils, dont la jeunesse comme l'enfance n'avait que des consolations à lui offrir : l'un portait noblement cette épée qu'il avait si long-temps tenue lui-même; l'autre..., nous aurons à en parler, hélas! tout-à-l'heure, et à redire ce qu'il fut pour son père. Une compagne digne de lui, deux belles-filles, dont il était tendrement aimé, embellissaient une vie que la bienfaisance rendait chère aux malheureux.

Depuis long-temps déjà les amis de M. de l'Espinasse éprouvaient des inquiétudes ; il s'affaiblissait. Les soins

les plus assidus, les plus intelligents, lui étaient prodigués par sa famille, par son fils aîné; et le mal, dont la cause était dans cette blessure d'Oberkaamlach, faisait des progrès effrayants : la médecine fut impuissante. M. de l'Espinasse vit approcher sans effroi la mort; il l'avait bravée souvent sur les champs de bataille. Il savait surtout qu'elle est le commencement de cette éternité qu'un chrétien comme lui espère et ne craint pas; il s'y prépara donc avec foi et résignation, et rendit le dernier soupir le 5 juillet 1844.

Sur M. Amédée DE L'ESPINASSE, *Membre de l'Association normande,* etc.;

Par M. DE MILLY, Membre de la même Association.

Le 5 juillet, la tombe se fermait sur M. de l'Espinasse; huit jours après, elle s'ouvrait pour son malheureux fils Amédée.

Amédée-François de l'Espinasse naquit le 15 décembre 1805. Il commença ses études à Mortain avec beaucoup de succès; il les termina au collége Rolin, à Paris, et il y obtint encore les distinctions les plus honorables, et fut un des lauréats du grand concours. Il suivit ensuite les cours de la Faculté de droit et fut reçu licencié.

Destiné à l'administration et par sa position et par ses goûts, M. Amédée de l'Espinasse pensa qu'un noviciat devait précéder toute gestion, et il commença, à la Préfecture de la Manche, l'étude pratique de cette science pour laquelle il avait une aptitude toute particulière. La Révolution de 1830 advenant, il comprit sans peine

que cette carrière ne lui convenait plus ; son père se retirant, il suivait une ligne parfaitement d'accord avec ses propres convictions, et il se voua à la vie privée. Ami de l'étude, il y consacra ses nombreux loisirs. Par la nature même de son esprit, M. Amédée de l'Espinasse ne pouvait pas embrasser les choses à demi. Membre de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mortain, dès la création de cette Société, il prit une part active à ses travaux. Il sentit bien vite qu'il fallait, pour donner des conseils certains, connaître et le sol sur lequel on agit et ses productions; aussi commença-t-il à s'occuper et de géologie et de botanique. Il avait étudié complètement l'arrondissement à l'aide de ces deux sciences, et il se proposait de publier un jour le résultat de ses recherches.

Membre de la Société archéologique d'Avranches, il lui paya son tribut de reconnaissance en prenant part au concours ouvert par elle sur l'histoire de la baie du Mont St-Michel. Son travail est remarquable par la clarté du style, et surtout par les nombreuses recherches historiques et scientifiques qui lui servent de base.

L'amour de la cité engagea M. de l'Espinasse à s'occuper de l'histoire de Mortain. Il commença ce grand travail avec conscience et zèle ; tous les documents nécessaires étaient à peu près réunis, quand la mort est venue le frapper.

Membre de l'Association normande, il prit la part la plus pénible à l'enquête agricole faite lors de la séance qui eut lieu à Mortain.

L'instruction de M. de l'Espinasse était vaste et variée, solide surtout; il écrivait avec une grande pureté ; sa diction était claire et élégante ; il avait la passion de l'étude,

et le vide qu'il laisse dans l'arrondissement de Mortain ne sera de long-temps rempli par personne.

M. de l'Espinasse possédait, ce qui vaut mieux que la science, de hautes vertus, un noble caractère, des qualités attachantes. Sa vie tout entière fut celle d'un homme de bien ; ses croyances religieuses étaient profondes et basées sur un examen sérieux et éclairé ; la foi de son esprit était corroborée par la pureté et la droiture de son cœur ; il pratiquait comme il croyait. Il ne composa jamais avec ses principes, et en toutes circonstances il eut le courage de ses opinions. Il fut charitable, dévoué en amitié, d'un commerce doux et facile, recherché de tous, aimé de tous ; et l'inquiétude générale pendant cette maladie si courte, et ce nombreux cortége qui accompagnait ses restes, et ces larmes que nous avons vu répandre par des hommes que nous devions croire indifférents à sa perte, tout a prouvé à quel point la religion et l'honneur, unis à l'affabilité et à la bienveillance, inspirent d'estime, de respect et d'affection pour celui chez lequel ils se rencontrent.

Chez cet homme, qui en avait tant, l'amour filial fut une vertu primordiale. M. de l'Espinasse, son père, succomba, comme on l'a vu, à une longue suite de souffrances occasionnées par une blessure très-ancienne ; son fils lui prodigua non-seulement les soins les plus intelligents, mais encore des soins constants et pénibles. Sa santé n'était pas assez forte peut-être pour supporter ces fatigues ; sa douleur fut extrême, au moment suprême. Elle fut comprimée, et l'une de ces terribles maladies qui frappent comme la foudre, se déclara ; elle ne permit pas d'espoir. M. de l'Espinasse vit aussitôt le danger avec

ce calme, cette foi vive qui le caractérisaient ; il demanda et reçut tous les secours religieux. Il fit, non sans peut-être jeter un regard en arrière, mais avec une admirable résignation, le sacrifice de ses plus chères affections, du bonheur dont il avait joui, et d'une vie si pleine encore d'avenir. Le 13 juillet, il rendait son ame à Dieu.

Deux croix jumelles s'élèveront à l'entrée du cimetière de Mortain ; elles désigneront les places où furent déposés, à huit jours l'un de l'autre, le père et le fils ; elles rappelleront la mémoire de deux hommes de bien, de deux hommes utiles.

Sur M. BAUQUET DE GRANDVAL, *Vicaire-général de Bayeux, Chanoine honoraire de St-Denis ;*

Par M. G. de VILLERS, Membre de l'Association normande.

M. de Grandval, issu, en 1765, d'une des plus anciennes familles de notre pays, se destina, pour ainsi dire dès l'enfance, à l'état ecclésiastique, vers lequel il se sentit entraîné par une vocation secrète, une douce piété et l'austérité de ses mœurs. Après avoir fait ses humanités au collége de Bayeux, il termina ses études théologiques à Paris, et entra dans les ordres à 21 ans.

Lorsque la Révolution éclata au choc des idées nouvelles, transformant les hommes et les choses, et dispersant les débris du passé, M. de Grandval était chapelain de St-Nicolas de Bayeux, et devint bientôt l'une des victimes de ce formidable mouvement. Comme la plupart

des prêtres de cette époque, il refusa le serment à la Constitution civile du clergé, condamnée par l'église; mais moins heureux que beaucoup d'autres qui échappèrent par l'exil à la persécution, il paya de sa liberté, presque de sa vie, sa fidélité à ses principes, à sa foi religieuse. Incarcéré dans les prisons de Caen, où la Providence le fit oublier peut-être, il n'en sortit, après une longue captivité, supportée avec courage, qu'au jour où la France, calme à l'intérieur, rouvrit ses temples et rendit au culte ses desservants.

En 1803, il fut nommé chanoine honoraire de l'église cathédrale de Bayeux, et reçut de Mgr Brault des lettres de vicaire-général, qui lui ont été confirmées par les successeurs de ce prélat. Depuis, il fut nommé chanoine honoraire du chapitre royal de St-Denis et archidiacre de Falaise.

Ces titres, ces honneurs, M. de Grandval les mérita; mais il ne les rechercha pas. D'une simplicité et d'une modestie toutes chrétiennes dans ses goûts et ses désirs, s'il ambitionna quelque chose en ce monde, ce fut l'amitié de ses confrères, le respect des gens de bien et l'amour des pauvres. Noble ambition que celle-là, et qui fut satisfaite! Son caractère affable, plein d'aménité et de bienveillance, son commerce agréable, ses vertus privées, lui firent de nombreux et sincères amis; et les services qu'il se plaisait à rendre, ses bonnes œuvres, son inépuisable charité l'environnèrent d'affection et de reconnaissance; car jamais le malheur, l'infortune, la misère, ne s'adressèrent vainement à lui (1).

M. de Grandval, qui avait conservé, malgré son grand

(1) Extrait de l'*Echo Bayeusain*.

âge, toute l'activité de la jeunesse, se livrait avec amour et succès à la culture des fleurs. Plusieurs de ses collections étaient renommées ; aussi faisait-il partie de la Société d'horticulture de Caen et de la Société linnéenne de Normandie.

En 1789, lors de la création de la Société académique qui s'était formée à Bayeux, sous le patronage du cardinal Laomeni de Brienne, et qui comptait parmi ses membres Jussieu, Vicq-d'Azir, le chevalier de Buffon, M. de Grandval avait été appelé un des premiers à faire partie de cette Compagnie. En 1842, il s'empressa de se faire inscrire parmi les membres fondateurs de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la même ville.

Sur M. CORENTIN CONSEIL, *ancien Maire de Bayeux ;*

Par M. G. DE VILLERS, Membre de l'Association normande.

M. Corentin Conseil était né, en 1775, d'une famille ancienne, qui, croyons-nous, venue d'Italie avec l'évêque Louis de Canossa, s'était fixée dans notre pays au XVIe siècle.

Sous l'Empire, M. Conseil fut maire de la commune de Vaucelles. Il figura sur les cadres des gardes d'honneur, lors du passage de l'Empereur en Normandie, et fut nommé, en 1812, au poste important de maire de la ville de Bayeux. Après avoir traversé l'époque de la première Restauration et des Cent-Jours, M. Conseil s'ef-

força de remettre dans un état prospère les finances de la ville, dont les ressources avaient été épuisées par les sacrifices qui lui avaient été imposés pendant les dernières années de l'Empire, et plus tard par le passage des troupes alliées.

Puissamment secondé par son premier adjoint, M. Le Tellier, de vertueuse mémoire, M. Conseil apporta dans l'accomplissement de ses fonctions les connaissances qui font le bon administrateur, et un grand dévouement aux intérêts de la commune.

Convaincu que les passions politiques doivent s'effacer devant l'intérêt public, M. Conseil fit toujours preuve d'impartialité dans les nominations sur lesquelles il pouvait avoir quelque influence; et chacun se rappelle que, sous son administration et sur ses propositions, le Conseil municipal de la ville et le corps d'officiers de la garde nationale étaient composés de manière à ce que toutes les positions sociales et tous les intérêts y fussent représentés et confondus sans aucune distinction politique.

Le nom de M. Conseil restera placé à côté de celui de M. Larcher-Delalonde, parmi les maires de Bayeux qui ont le plus fait pour le bien-être et l'embellissement de cette cité.

On lui doit l'organisation de la garde nationale et celle de la compagnie de sapeurs-pompiers, qui, munie d'un matériel convenable, rend tant de services dans les incendies; la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, en 1823; l'agrandissement de la place du Château et le percement de la rue qui porte son nom; la construction des quais qui bordent la rivière près le pont, et de la poissonnerie qui s'y trouve; le repavage de plusieurs rues et l'excellent état

dans lequel il mit les chemins communaux; le percement d'une voie de communication entre la rue des Bouchers et la rue St-Martin, à la suite de la grande boucherie; le déblaiement des jardins autour de l'Hôtel-de-Ville, et le dégagement de la façade de ce monument par l'établissement de la place Dauphine; et enfin, en 1830, la halle aux grains, ce joli et commode monument, qui fait honneur au talent de l'architecte, M. Lair de Beauvais.

Malgré ces importants travaux, M. Conseil n'avait porté aucune atteinte à la prospérité de l'état financier de la ville, et il avait en outre formé le projet de la doter d'abattoirs, établissement que réclame depuis longtemps l'intérêt de la salubrité publique, et qui n'a pas encore été exécuté. Les événements de 1830, en le faisant rentrer dans la vie privée, l'empêchèrent de réaliser ce dessein.

En 1840, M. Conseil, que faisaient apprécier ses connaissances administratives, fut nommé membre de la Commission administrative des hospices.

En 1842, les suffrages de ses concitoyens le portèrent au Conseil d'arrondissement.

Il ne devait pas jouir long-temps de ce témoignage d'estime. La mort l'a frappé le 25 septembre 1844.

M. Conseil s'était vu enlever cruellement, à l'âge de 20 ans, son fils, jeune homme d'avenir; trois semaines avant sa mort, il avait vu descendre dans la tombe, précédé de quelques jours par son père, son gendre M. Amédée de l'Espinasse, membre de l'Association normande, dont le mérite personnel et l'urbanité des manières, joints aux

qualités du cœur, ont fait vivement sentir la perte à ses nombreux amis !

Il est des familles sur lesquelles pèse une douloureuse fatalité !

La longue administration de M. Conseil a fait profondément sentir sa perte, et la foule considérable de citoyens, qui, avec les autorités de la ville, a suivi son convoi, est une preuve de l'estime dont il jouissait dans sa ville, et des regrets que sa mort y a laissés.

Sur M. le Chevalier **DE VALOIS**, *ancien Commandant de la Garde nationale de Bayeux ;*

Par M. G. DE VILLERS, Membre de l'Association normande.

La mort, en enlevant, cette année, M. le chevalier de Valois, a privé la ville de Bayeux d'un de ses plus honorables citoyens.

M. Jacques-Nicolas de Valois, chevalier de Saint-Louis, commandant de la garde nationale sous la Restauration, était issu d'une famille ancienne, qui avait fourni à l'armée des officiers distingués. Il avait embrassé, dès sa jeunesse, l'état militaire, et servit long-temps avec honneur ; il était capitaine au *Régiment de la Reine* (24e d'infanterie), lorsque la Révolution vint disperser le personnel des officiers de ce corps. Jeté sur la terre étrangère par suite des événements politiques, errant et fugitif, M. de Valois chercha un asile en Angleterre, où, dénué de toute espèce de ressources, il trouva, dans le travail de ses mains, des moyens d'existence.

Quand revinrent des jours meilleurs, et lorsque la main victorieuse du premier Consul eut déchiré les listes de proscription, M. de Valois se hâta de revenir dans sa patrie, et se fixa à Bayeux, où il se fit bientôt de nombreux amis.

En 1815, M. de Valois fut appelé au commandement de la garde nationale, grade dont il ne se démit qu'en 1830; et, dans ce poste important, sa prudence et son esprit de conciliation ne lui firent jamais défaut dans des circonstances difficiles et au milieu des passions politiques.

M. de Valois faisait partie du bureau de bienfaisance, et avait siégé pendant quinze ans au sein du Conseil municipal.

M. le chevalier de Valois est mort le 12 novembre, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Dans le cours de cette longue carrière, il sut constamment, par ses vertus et son caractère, se créer des droits à l'estime générale. Aussi sa perte a-t-elle pris dans sa cité tout le caractère d'un deuil public.

Les obsèques de cet homme de bien avaient attiré une grande affluence de citoyens. On y remarquait plusieurs des autorités locales, des magistrats, le corps d'officiers de la garde nationale, les membres de la légion d'honneur, les officiers en retraite, et un grand nombre de gardes nationaux en uniforme et sans armes. Un détachement d'élite était chargé du soin de rendre les derniers honneurs à l'ancien commandant, dont le cercueil était porté par six sous-officiers, pieux hommage payé à la mémoire de celui dont l'autorité avait été douce et paternelle !

Nous ne pouvons mieux terminer ces lignes consacrées à la mémoire d'un homme dont le cœur sut compatir à toutes les infortunes, qu'en reproduisant ici le portrait,

si plein de fidélité, qu'en a tracé l'*Indicateur de Bayeux :*
« On peut dire, au nom des nombreuses personnes qui l'ont connu et aimé, que M. de Valois réunissait en lui un rare assemblage des qualités du cœur et de l'esprit : bon, affable, officieux, il était d'un caractère simple et ferme ; modèle des vieux temps des mœurs sévères, on trouvait en lui une modestie chevaleresque et fière, jointe à un certain orgueil plein de candeur, si différent de l'orgueil qui s'impose et veut dominer. La bonté inépuisable de son cœur et sa bienfaisance étaient devenues proverbiales : faire le bien pour le bien, se rendre utile à ses concitoyens, sans briguer leur estime et sans la dédaigner, telle fut la tâche honorable qu'il s'imposa dans le cours de sa longue carrière. On peut dire enfin, pour résumer d'un mot une si belle vie, que ce fut un honnête homme dans toute la grandeur et la sublimité de la chose, car il eut les qualités qui en sont la base : la bonne foi, la droiture et la raison..... »

Sur M. Jean-Louis BURNOUF, *Membre de l'Institut, Officier de la légion d'honneur;*

Par M. J. TRAVERS, agrégé près la Faculté des lettres de Caen, Membre de l'Association normande.

Au moment où l'Université subit des attaques que nous ne devons pas apprécier ici, elle vient de faire une perte immense dans la personne de Jean-Louis Burnouf. Ce nom, si familier dans les colléges par les grammaires sur lesquelles il est inscrit, si connu dans la littérature par des

traductions du plus grand mérite, et dans le monde savant par des éditions justement recherchées et par d'excellents commentaires, est celui d'un de nos compatriotes de la Manche, et notre Association doit le reconnaître pour une des illustrations les plus incontestables de la Normandie.

Burnouf naquit, le 14 septembre 1775, dans la commune d'Urville, près de Valognes. Son père, humble tisserand, sa mère, sans fortune, moururent en laissant des enfants nombreux. Jean-Louis, qui était l'aîné, fut recueilli par un oncle, qui le traita comme son fils; un curé de village, l'abbé Martin, lui donna les premières leçons (1). Bientôt il fut remarqué par le savant Gardin-Dumesnil (2), auteur des *Synonymes latins*, qui lui fit obtenir une bourse dans le collége que la famille d'Harcourt avait fondé à Paris pour les jeunes Normands. Les fortes études de Burnouf furent couronnées par le prix d'honneur, qu'il remporta le 22 juillet 1793.

C'était au fort de la Révolution. L'écolier avait des amis d'étude dans la Haute-Normandie : il passa les vacances avec eux et avec Leseigneur, son professeur de troisième ; puis, au mois d'octobre, il voulut rentrer dans

(1) *Les premières leçons* est l'expression dont s'est servi M. Eugène Burnouf dans quelques notes manuscrites qu'il a bien voulu nous remettre pour la biographie de son père. Toutefois il dit lui-même dans ces notes, que Jean-Louis avait reçu de son père des notions de calcul, qu'il en avait gardé un souvenir très-présent, et qu'il en parlait avec une vive reconnaissance. Le grand-père de M. Eugène Burnouf avait deux titres à l'estime dont il jouissait dans son pays: une grande connaissance des coutumes locales et une parfaite probité.

(2) L'abbé Gardin-Dumesnil, né à Saint-Cyr, arrondissement de Valognes, en 1720, mort dans cette dernière ville, en 1802.

Paris. La capitale n'offrait que des dangers, et les amis de Burnouf, en les lui représentant, lui offrirent dans leurs propres familles le repos et la sécurité. Il leur promit de rester en province, mais il refusa de leur être à charge. Il avait dix-huit ans : il part pour Dieppe. Là, quoiqu'il ne fût pas dans les conditions imposées par la loi du 23 août 1793 sur la réquisition, il se présente chez l'agent militaire et le conjure de l'inscrire. Son air d'extrême jeunesse et de candeur naïve séduit l'agent auquel il vient d'exposer sa déplorable position; il est immédiatement conduit au district, et installé commis expéditionnaire avec de très-faibles appointements. Son dénûment, à cette époque de sa vie, est attesté par ce passage d'une de ses lettres : « Allant nu-pieds, faute de souliers; logeant dans » un misérable garni, faute de chambre; mangeant dans » une gargote où je mourais de faim, faute d'argent; » m'ennuyant beaucoup, et regrettant Paris et le collége » d'Harcourt, etc. »

Le 1er brumaire an IV, Burnouf reçut du directeur du district de Dieppe un certificat attestant qu'il avait rempli, dans ses bureaux, depuis le 1er germinal an II jusqu'au 1er fructidor an III, les fonctions de commis, avec le zèle le plus louable et la plus complète exactitude. Un représentant du peuple (on a des raisons de croire que c'était Fouquier-Thinville), frappé de l'assiduité aussi bien que de l'aptitude au travail du commis dieppois, voulut l'emmener à Paris et l'attacher au Comité de salut public. Le jeune homme répondit à toutes les propositions par un refus : non qu'il eût la moindre antipathie pour les principes révolutionnaires; mais, attaché sans partage aux

opinions des Girondins, il avait horreur de leurs bourreaux (1).

En sortant du district, Burnouf entra chez un négociant de Dieppe, M. Castel, qui fut député de cette ville sous la Restauration. Une Société de commerce existait alors entre M. Castel et M. David-Michaud ; elle fut dissoute vers la fin de 1795, et ce dernier, s'établissant dans la capitale, y fut suivi de son zélé commis. Le temps n'était pas encore des prosateurs méconnus, des poètes incompris ; et si les jeunes gens ne trouvaient point les circonstances favorables à leurs aptitudes, ils avaient le bon esprit de plier leurs aptitudes à l'impérieuse nécessité des circonstances. Evidemment Burnouf avait une vocation littéraire : il n'était pas né pour les chiffres du négoce ; et, voulant vivre de son travail, il passa dans une maison de commerce dix à douze des plus belles années de sa vie.

Enfin la carrière de l'enseignement lui fut ouverte : Gueroult aîné, proviseur du lycée Charlemagne, appela Burnouf, le 1er octobre 1807, à suppléer dans sa chaire de rhétorique Charbonnet, ancien recteur de l'Académie de Paris. L'autorisation nécessaire avait été donnée par Fourcroy, alors directeur général de l'instruction publique.

De ce jour la vie de Burnouf est aussi facile à suivre qu'elle devint laborieusement occupée. Le 10 octobre 1809, il est nommé professeur suppléant de rhétorique

(1) Quelque obscurs qu'eussent été ses services, ils lui furent comptés plus tard. A Paris, le général Mortier lui donna un congé définitif, le 25 thermidor an VIII ; il le considéra comme ayant satisfait aux obligations des réquisitionnaires.

par le grand-maître Fontanes; le 15 novembre de la même année, il passe l'examen de docteur ès-lettres devant le célèbre mathématicien Lacroix; le 15 septembre 1810, il est titulaire de la rhétorique de Louis-le-Grand, vacante par la mort de Luce de Lancival; et quelques mois après on le charge, à l'école normale, de conférences sur les littératures grecque et latine. Dans ce double professorat, il fit voir tout ce que peuvent ajouter à l'érudition la plus saine la justesse de l'esprit et la sévérité de la méthode. Le collége Louis-le-Grand lui dut en partie son succès; l'école normale, sa réputation.

Nommé professeur d'éloquence latine au collége de France, le 8 janvier 1817, il montra de plus en plus les ressources de son esprit sagace, l'excellence de son jugement et l'étendue de son savoir.

Le 2 mai 1821, il entra dans l'ordre de la légion d'honneur, sur la proposition de M. Royer-Collard, fut nommé inspecteur adjoint de l'Académie de Paris le 13 septembre 1826, inspecteur en titre le 11 novembre 1828, inspecteur général des études le 21 septembre 1830, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1836, bibliothécaire de l'Université le 6 mars 1840, et enfin, le 20 mai suivant, officier de la légion d'honneur. « Depuis 1831, disait en 1843 un de ses biographes, M. Burnouf a été constamment investi de la présidence du concours pour les classes de grammaire. Tous ceux qui ont assisté aux épreuves orales de ce concours savent avec quelle impartialité et quel tact il dirige les luttes entre les candidats, luttes qu'il transforme, pour ainsi dire, en des leçons de grammaire philosophique. »

La santé de Burnouf était robuste. Il continuait, dans

sa verte vieillesse, son enseignement au collége de France et ses fonctions de bibliothécaire, lorsqu'une fluxion de poitrine est venue l'enlever le 8 mai 1844, après seize jours de maladie. On sait qu'il laisse un fils, digne héritier de son nom, M. Eugène Burnouf, professeur de sanscrit au collége de France, et membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

Dans la précédente esquisse de la vie de Burnouf, nous n'avons mentionné aucun de ses travaux en dehors des fonctions qu'il a remplies; nous réservions pour la fin cette partie de notre tâche, à laquelle sa difficulté n'ôte rien pour nous de son agrément : il est si doux de louer!

La pratique de l'enseignement révéla de bonne heure à Burnouf les défauts de nos livres élémentaires. On était réduit pour l'étude de la langue grecque aux grammaires de Furgault et de Gail, sans que les travaux des Hermann, des Buttmann, des Matthiæ, eussent profité à la pédagogie française. Dans ses leçons à l'école normale, Burnouf essaya d'une méthode qui lui réussit, et qu'il publia en 1813. Il ne la donna point comme nouvelle, et de fait Port-Royal et les Allemands peuvent en revendiquer les principes. Mais ce qui lui appartient en propre, c'est l'ordre et la clarté de l'exposition; toujours, ainsi qu'il le dit dans sa préface, il conduit l'élève du connu à l'inconnu, du simple au composé, et il s'attache à ne pas énoncer une proposition qui ne dérive immédiatement de celle qui précède. Depuis sa publication, l'ouvrage est suivi dans tous nos colléges; il a eu plus de quarante éditions, et il en existe une traduction jusque chez les Américains des Etats-Unis.

En 1824, Burnouf donna une brochure intitulée:

Examen du système perfectionné de conjugaison des verbes grecs, de Fr. Thiersch, ou indication de quelques rapports du grec avec le sanscrit. Son fils y avait joint des analyses et traductions de cette dernière langue.

Comme pendant de sa Méthode pour étudier la langue grecque, Burnouf publia, en octobre 1840, sa *Méthode pour étudier la langue latine*, et quelques mois après un *Abrégé* de ce livre excellent. L'auteur ne pouvait rendre un service plus grand aux études universitaires. Chaque année, la routine se transmettait une foule d'erreurs, sur la foi de grammairiens sans valeur, mais non sans autorité. Tous les écoliers et la plupart des professeurs juraient par le rudiment de Lhomond, qui trône encore dans quelques classes obscures, tenues par des maîtres arriérés. Grace à Burnouf, les vrais principes du latin sont constitués, et le même système analytique est appliqué à l'enseignement des deux langues anciennes qui font la base de notre instruction publique. Huit éditions en quatre ans constatent le succès de la nouvelle méthode.

Nul homme en France n'était mieux préparé que Burnouf pour rédiger une grammaire latine. Il avait donné sa mesure par son édition de Salluste, si justement remarquée dans la remarquable collection des classiques de Lemaire. Ce volume, imprimé en 1822, n'est pas un choix de notes recueillies dans les divers commentateurs de Salluste; mais un travail neuf et savant, qui sera long-temps sans doute la meilleure recension de cet illustre historien.

Une préparation non moins solide au titre de grammairien supérieur se trouve dans les traductions de Burnouf. Pour qui connaît les difficultés de ce genre d'ouvrage et le talent avec lequel elles ont été surmontées par notre

compatriote, sa réputation doit paraître inattaquable; nous croyons, nous, qu'elle grandira. Outre les *Discours pour Cluentius, pour Sextius, pour Quintus, contre Catilina;* outre le *Brutus ou Dialogue sur les orateurs illustres*, et la *Lettre à Quintus sur le gouvernement de l'Asie* (1), que Burnouf a fournis au Cicéron publié en latin et en français par M. V.-J. Leclerc, il a donné, de 1827 à 1836, une traduction complète de Tacite, en six volumes in-8°. Par son mérite et son étendue, c'est l'œuvre capitale du célèbre professeur. Burnouf est de l'école de Gueroult, traducteur de Pline-le-Naturaliste: il ne veut ni d'une version platement fidèle, ni d'une élégante imitation; il cherche à reproduire dans sa langue les pensées d'un auteur ancien avec leur forme originale et leur couleur native; il y réussit autant peut-être qu'il est donné d'y réussir, car il ne faut pas se dissimuler l'impossibilité d'une traduction parfaite. Des écrivains d'un grand mérite, des hommes de génie même ont lutté contre Tacite; Burnouf les a tous effacés. Il n'a pas rendu seulement la pensée, mais le style animé, concis, énergique du plus grand historien de l'antiquité. Ajoutons que le texte a été revu et discuté avec un soin extrême, et qu'il est accompagné d'un commentaire français, dont le mérite a été reconnu par les étrangers les plus compétents, aussi bien que par les savants les plus distingués de notre pays.

Une preuve irrécusable du prodigieux talent de Burnouf comme traducteur, se trouve dans le *Panégyrique de Trajan*, qu'il publia, in-12, en 1835, avec notes et variantes. M.

(1) Ces divers ouvrages ont été imprimés séparément en un volume in-8°. Paris, Brédif, 1826.

Pierrot avait revu l'ancien travail de Sacy, et ce travail figure dans la Bibliothèque latine-française de Panckoucke; mais à quelle distance Burnouf a laissé tous ses devanciers ! Sa plume flexible devient aussi ingénieuse avec Pline, qu'elle a été nerveuse avec Tacite. Les notes sont pleines d'instruction, et le texte latin est définitivement établi.

Outre les ouvrages dont nous venons de parler, Burnouf a donné d'excellents articles à divers journaux littéraires, et dans tous se sont fait remarquer et la sagacité de l'esprit sans subtilité, et l'érudition sans confusion, et le jugement sans pesanteur.

Deux mois après sa mort, l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, a voté une médaille d'or de la valeur de 300 francs, qui sera décernée, en 1845, à l'auteur du meilleur ELOGE DE JEAN-LOUIS BURNOUF. L'à-propos de ce concours n'a trouvé que des approbateurs.

Sur M. BESSIN, *Sous-préfet à Mortagne, Membre de l'Association normande;*

Par M. Isidore LE BRUN.

En 1789, le 17 juillet, naquit à Caen, de parents aubergistes, Victor Bordet-Bessin. Après avoir fait une partie des études ordinaires, il chercha dans le commerce à se procurer une profession : employé successivement par diverses maisons de la capitale, il s'attacha avec ardeur aux opinions que la classe industrielle avait assez géné-

ralement adoptées depuis 1815. Les affaires d'une grande maison de nouveautés l'avaient amené à Laigle, en juillet 1830, quand arriva la nouvelle encore vague d'une révolution.

Il partit pour Paris, et fut, quelques jours après, nommé sous-préfet à Beziers (Hérault).

Administrateur improvisé, il s'appliqua à suppléer aux connaissances qu'il n'avait pu acquérir, par un zèle judicieux et conciliant. Il fit preuve de fermeté en réprimant quelques désordres ; et quand le choléra ravagea le midi, il alla chaque jour de Beziers prodiguer des secours hygiéniques à la population d'Adge, que le fléau décimait. Son dévouement lui valut la décoration de la légion d'honneur.

Un grand nombre de changements fut exécuté, en 1838, parmi les sous-préfets : M Bessin se trouva réduit à l'expectative, quand, s'abusant sur des promesses, il n'espérait pas moins qu'une préfecture. Il réclama avec tant d'instances, ou ses protecteurs furent si actifs que, deux jours après, le *Moniteur* annonça sa nomination à Mortagne, arrondissement considérable par sa population et son étendue, qui contient au moins trois villes, puisque, suivant des habitants érudits, de simples bourgs y auraient été jadis des cités. D'un physique assez avantageux, M. Bessin portait en lui le germe d'une maladie qui déjà affaiblissait son énergie, sans altérer son opinion avancée en politique : il continua néanmoins de se montrer administrateur impartial, courageux, car il réprima, avec le procureur du roi, une émeute suscitée à Bellesme par la pénurie de grains, et bien intentionné, comme l'Association normande l'a reconnu à sa session de 1843. Maintenu dans ses fonctions malgré sa santé

ruinée depuis plusieurs années, il a subi une longue agonie : pendant un trimestre, son médecin annonçait chaque jour qu'il allait expirer la nuit prochaine.

M. Bessin est décédé le 19 novembre 1844.

Sur **M. BONNESŒUR**, *ancien Législateur et Président du tribunal de Mortain ;*

Par M. Isidore LE BRUN.

Malgré des lois déjà anciennes et aussi les traits satyriques de Molière, un grand nombre de familles, surtout dans l'ouest du royaume, propriétaires ou sans domaines, greffaient à leurs noms patronimiques des noms de métairies et autres, au risque d'oublier elles-mêmes leur vraie origine. Suivant cet usage vaniteux, les parents de M. Bonnesœur prirent aussi le nom de Bourguinières. Il naquit à Barenton, près Mortain, le 27 avril 1754. Il exerçait avec succès la profession d'avocat à Coutances, lorsque la révolution de 1789 le trouva déjà pénétré de ses principes, disposé à les propager et à concourir avec ardeur aux réformes qu'elle exécuta si rapidement. Plusieurs fonctions lui furent successivement conférées dans l'administration du nouveau département de la Manche, et il les remplit de manière à être élu à la Convention nationale. Les représentants, même modérés, prirent part au jugement de Louis XVI. M. Bonnesœur vota d'abord pour l'appel au peuple ; mais il eut le malheur de se prononcer pour la mort, avec sursis. A la Convention

succédèrent les Conseils ; il passa dans celui des Anciens. Rarement il prit la parole : la tribune s'était un peu corrigée d'une verbosité qui lui est revenue, après son mutisme sous l'Empire. Dans les Comités, il se fit remarquer par son esprit positif entre les législateurs sincèrement patriotes qui cherchaient à remédier à la détresse du pays et à lui procurer des institutions stables. M. Bonnesœur était de la classe, on dirait presque de la race de ces légistes qui, jadis, concentraient leurs facultés et leurs études sur la science du droit, dont la philosophie parfois leur échappait à force de scruter ses obscurités ; appréciant peu, au moins comme accessoires, des connaissances diverses qui, aujourd'hui, étendues et perfectionnées, servent trop souvent à déguiser un savoir superficiel : jurisconsultes que la Normandie possédait en plus grand nombre que les autres provinces, et dont la cour d'appel de Caen, à son origine, offrit une mémorable réunion.

M. Bonnesœur, dont le mandat législatif finit en 1797, rentra dans son département en qualité de commissaire du directoire exécutif : emploi qui fut supprimé à l'avénement du Consulat. Il accepta alors la présidence du tribunal de Mortain. Napoléon, à son passage dans le Calvados, en 1811, demanda au premier président quels étaient les arrondissements les plus processifs de la Basse-Normandie. — Mortain fut cité. — Et quel tribunal compte le moins de ses jugements déférés à l'appel et réformés? — Mortain. L'empereur, ayant ôté la présidence du tribunal civil de Caen à M. Alexandre, se ressouvint des observations que M. Bonnesœur avait fournies à la discussion des nouveaux Codes, et il lui fit proposer la place vacante, comme président impartial et vraiment

savant; mais il refusa. Attaché aux principes libéraux, il devait appartenir à la Chambre des représentants qui, durant sa courte session, démontra du moins que le système impérial, essentiellement despotique, était désormais incompatible avec le régime constitutionnel.

La loi de 1816 condamna au bannissement M. Bonnesœur. Il éprouva diverses tribulations, et put enfin, en 1818, rentrer en France, dans son bourg de Barenton, où il a joui d'une vieillesse paisible et constamment studieuse.

Simon-Jacques-Henri Bonnesœur, parvenu à l'âge de 90 ans, est décédé le 30 octobre 1844.

Parmi les membres de l'Association normande morts cette année, nous citerons encore M. Le Gouz, de Vaux, décédé à Bayeux, en décembre, à l'âge de 24 ans; et M. Bezognet, de Vieux, qui avait secondé avec zèle les recherches d'antiquités faites à Vieux à différentes époques, depuis 30 années. Nous publierons des notices sur MM. H. Bunel, ancien officier de marine; de Croï, archevêque de Rouen; Ch. de Boislambert; de Folleville, ancien député, et plusieurs autres membres de l'Association normande décédés depuis un ou deux ans.

COMPTE

Rendu par le Trésorier de l'Association normande, des Recettes et Dépenses de l'année 1844.

RECETTES.

Excédant du compte de 1843.	1703 42
Subvention accordée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.	1500 »
Cotisations perçues pour l'année 1844 (1). . .	3905 »
Cotisations des années antérieures.	38 20
Annuaires vendus.	49 »
Total des Recettes. . . .	7195 62

DÉPENSES.

Gravure de médailles et vignettes.	137 »
Frais d'affranchissements, ports et factages. .	93 85
Trois souscriptions au Congrès scientifique. .	30 »
Association bretonne.	35 »
Traitement du concierge.	100 »
Prix décerné à Livarot au plus ancien domestique de ferme.	50 »
Achat de médailles.	169 25
Frais de séances générales tenues à Caen au mois de décembre 1843.	39 »
Primes distribuées à Coutances.	500 »
A reporter. . . .	1154 10

(1) Il reste encore à percevoir des cotisations dont le montant sera porté en recette au compte de l'année prochaine.

Report.	1154 10
Frais préparatoires des concours et frais de séance audit lieu.	579 »
Payé à l'imprimeur pour solde de 1843. . .	455 »
Au même pour solde de 1844.	4204 »
Frais de chauffage et éclairage.	27 80
Frais d'administration et de correspondance. .	100 »
Mandats impayés de 1844 (frais de retour). .	198 70
Deux registres.	12 50
Commission d'encaissement au banquier. . .	228 25
Total des Dépenses. . . .	6959 35

BALANCE.

Total des Recettes. . . .	7195 62
Total des Dépenses. . . .	6959 35
Reste en caisse, sauf recouvrement. .	236 27

Le Trésorier,

DOMIN.

Le présent compte a été examiné et approuvé par une Commission composée de MM. Lair, Aubert et Tassilly.

CONVOCATION

Des Membres de l'Association normande à Neufchâtel

(Seine-Inférieure),

POUR LE 24 JUILLET 1845.

Le XIII[e] Congrès agricole et industriel de l'Association normande s'ouvrira à l'Hôtel-de-Ville de Neufchâtel, le 24 juillet prochain, à 10 heures précises.

L'Association, après avoir constaté l'état de l'agriculture dans le pays au moyen d'une enquête, entendra divers mémoires statistiques et agricoles.

Un grand concours de bétail, préparé par les soins de l'Association normande et des comices locaux, aura lieu pendant la session. Des primes, pour lesquelles M. le ministre de l'agriculture a bien voulu accorder des fonds spéciaux, seront distribuées en présence de M. de Sainte-Marie, inspecteur général de l'agriculture, aux propriétaires des plus beaux taureaux, béliers, verrats, et aux propriétaires des fermes les mieux tenues et nourrissant le plus d'animaux.

L'Association normande décernera, sur ses fonds particuliers, des médailles aux propriétaires des plus belles vaches laitières ; elle décernera aussi des récompenses aux laiteries les mieux tenues et aux fromageries.

Une médaille sera spécialement destinée au propriétaire dont les fumiers sont le mieux aménagés dans l'arrondissement de Neufchâtel.

L'enquête industrielle sera faite après l'enquête agricole, et des médailles d'encouragement seront décernées aux différentes industries du pays.

Une Commission des vœux sera créée, à l'ouverture de la session, pour examiner les propositions qui pourront être adressées et en faire l'objet d'un rapport.

Le Directeur de l'Association,

A. DE CAUMONT.

ASSOCIATION NORMANDE.

COMPOSITION DU BUREAU.

Directeur :

M. de Caumont, correspondant de l'Institut de France, membre du Conseil général d'agriculture, à Caen.

Secrétaire général :

M. l'abbé Daniel, recteur de l'Académie, à Caen.

M. Pellerin, professeur en médecine, *secrétaire-général adjoint.*

Archiviste :

M. Le Cerf, professeur en droit honoraire, à Caen.

Trésoriers :

M. Domin, *trésorier*, à Caen.

M. Godefroy fils, *trésorier honoraire*, à Caen.

CALVADOS.

Inspecteurs divisionnaires.

MM. de Magneville ; P.-A. Lair.

Inspecteurs d'arrondissement.

MM. de La Chouquais, ——— Caen ;
Lambert, ——— Bayeux ;
Mury, ——— Vire ;
De Brébisson, ——— Falaise ;
Nasse, sous-préfet, ——— Lisieux ;
Legrand, ——— St-Pierre ;
Le Metayer des Planches, ——— Pont-l'Evêque.

MANCHE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. RENAULT, juge d'instruction, à Coutances ;
Marquis DE BELLEFONT, à Cavigny.

Inspecteurs d'arrondissement :

MM. NOEL-AGNÈS, ———— Cherbourg ;
GILLES, ———— Valognes ;
BLOUET, ———— Coutances ;
CLÉMENT, ———— Saint-Lo ;
BONVALTIER, ———— Avranches ;
L'abbé VIEL, ———— Sourdeval.

ORNE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. LANGLOIS D'AMILLY, préfet du département ;
DE LA SICOTIÈRE, insp[r] des monuments historiques.

Inspecteurs d'arrondissement :

MM. SEVESTRE, ———— Alençon ;
LÉVÊQUE, ———— Domfront ;
LAUTOUR, ———— Argentan ;
DE BLANCPRÉ, ———— Mortagne.

EURE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. Marquis DE CHAMBRAY, à Damville ;
Aug. LE PRÉVOST, député.

Inspecteurs d'arrondissement :

MM. Cheveraux, ——————— Evreux;
Bourdon, ——————— Bernay;
Canel, ——————— Pont-Audemer;
P. Dibon, ——————— Louviers;
Passy, ——————— Les Andelys.

SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. J. Girardin, correspondant de l'Institut;
Ballin, inspecteur honoraire.

Inspecteurs d'arrondissement :

MM. Ch. Richard, ——————— Rouen;
Feret aîné, ——————— Dieppe;
Rouland, ——————— Yvetot;
Poulain, ——————— Havre;
N. Desjoberts, ——————— Neufchâtel;
Capplet, ——————— Elbeuf.

CONSEIL PERMANENT D'ADMINISTRATION.

MM. de Caumont, directeur de l'Association;
Daniel, recteur de l'Académie;
Rousselin, premier président de la Cour royale;
Ed. Bocher, préfet du Calvados;
Bertauld, premier président honoraire;
Deslongchamps, professeur à la Faculté des sciences;
Pellerin, professeur en médecine;
Lafosse, médecin en chef des hospices;
Aubert, ancien pharmacien;

MM. Pigache, pharmacien ;
Le Cerf, professeur en droit honoraire ;
Delos, imprimeur ;
Tassilly, professeur ;
Brunet, conseiller à la Cour royale ;
Domin, ancien avoué ;
Deschamps, ancien inspecteur des forêts ;
De Formigny, membre de plusieurs Sociétés savantes ;
Godefroy, trésorier honoraire ;
De Bernetz, adjoint au maire de Caen.
Sorbier, avocat général à la Cour royale ;
Legrand, de Saint-Pierre-sur-Dive ;
Castel, secrétaire général de la Société d'agriculture de Bayeux ;
De Villers, id.
Pagny, de Mézières.

Le Conseil se réunit chaque mois, hôtel du Pavillon, à Caen.

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DE L'ANNUAIRE.

MM. de Caumont, Daniel, Girardin, Delos.

Cette Commission, renouvelée chaque année, est chargée de classer les articles destinés à paraître dans l'Annuaire, après qu'ils ont été agréés par le Conseil administratif.

COMMISSION DES FONDS.

MM. de Formigny, Le Cerf, Delos, Godefroy, de Caumont.

Cette Commission seconde le Trésorier dans l'administration financière de la Société, la perception des cotisations, etc. Elle est renouvelée chaque année.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

MM.

ACHARD DE VACOGNES, propriétaire, à Bayeux.

ACHARD DE VACOGNES, propriétaire, à St-Jean-des-Essartiers (Calvados).

ADAM (Baron), manufacturier, à Rouen.

ADELINE, propriétaire, à Blay (Calvados).

AGNAUX (d'), propriétaire, à Lille-Marie.

AGNAUX (Frédéric d'), propriétaire, à Bayeux.

AIZY (d'), propriétaire, à Vaux-sur-Aure (Calvados).

ALBERT-MÉNAGE (Paul), manufacturier, à Elbeuf.

ALLARD, ancien négociant, à Dieppe.

ALLARD-ISABELLE, propriétaire, à Caen.

AMELINE, curé de Notre-Dame, à Caen.

ANGE-PETIT, juge au tribunal civil, à Evreux.

ANNA-MARY, propriétaire, à Coutances.

ARGENTON (B^on d'), propriétaire, à St-Marcouf (Calvados).

ARNAUDTIZON (Claudius), fabricant d'indiennes, à Rouen.

ASSELIN (Justin), président du tribunal civil, à Cherbourg.

ASTOUD, directeur des domaines, à Alençon.

AUBERT, ancien pharmacien, à Caen.

AUBERT (d'), ancien préfet, chevalier de la légion-d'honneur, membre du conseil-général du Pas-de-Calais, à Vandin (Pas-de-Calais).

AUBIN DE BLANCPRÉ, propriétaire, à Prulay (Orne).

AUBIN (Jules-César), propriétaire, à Saint-Pierre.

AUGER (C.-A.), négociant, à Rouen.

AUGER, notaire, à St-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

AUMONT-THIÉVILLE, député, à Paris.

AUNEY, notaire, à Elbeuf.

AUVRAY (Alphonse), directeur de la caisse des écoles et des familles, à Rouen.

AVANNES (d'), vice-président du tribunal, à Evreux.

AVENEL, docteur en médecine, à Rouen.

AVRIL, propriétaire, à Coutances.

AVRIL, ancien député, à Périers (Manche).

BACHELIER (Louis-Marin), propriétaire, à Ste-Scolasse (Orne).

BACON, propriétaire, à Caen.

BAIL, ex-notaire, à Mortagne (Orne).

BALLIN, directeur du Mont-de-piété, à Rouen.

BALLOT fils (Jules), propriétaire, à Avranches.

BANNEVILLE (Mqis de), propriétaire, à Caen.

BANVILLE (Vte de), propriétaire, à Caen.

BANVILLE (de), propriétaire, au Fresne (Orne).

BARASSIN, propriétaire, à Argentan (Orne).

BARBET (Henri), maire de Rouen.

BARBIER (Victor), fabricant de drap, à Elbeuf.

BARBOT, propriétaire, au Fresne (Orne).

BARROIS, propriétaire, à Dieppe.

BASLY (Augustin), éleveur de chevaux et maire, à St-Contest (Calvados).

BATAILLE, fabricant de produits chimiques, à Blangy (Seine-Inférieure).

BATAILLE DE BELLEGARDE, membre du conseil général de la Seine-Inférieure, à Gremonville.

BAUDOUIN (Auguste), propriétaire-cultivateur, aux Vieux, près Duclair (Seine-Inférieure).

BAUDRIBOS (Pierre-Jacques), conseiller municipal, à Dieppe.

BAYEUX aîné, professeur en droit, à Caen.

BAZILLE, négociant, à Rouen.

BEAU, receveur d'enregistrement, à Lisieux.

BEAUJIER, administrateur de l'Association poitevine, à Niort.

BEAUMONT (Elie de), membre de l'Institut, à Paris.

BEAUREPAIRE (Cte de), ex-ministre plénipotentiaire, à Falaise.

BÉCHEVEL (de), membre du Conseil général, à Geffosses (Calvados).

BÉGOUEN (Paul), receveur général, à Privas (Ardèche).

BELLAIS, docteur-médecin, à St-Pierre-sur-Dive.

BELLECOUR, maire d'Ifs-sur-Laizon (Calvados).

BELLE-ÉTOILE-DU-MOTTET, ancien maire, à Avranches.

BELFOND (Cte de), licencié en droit, à Caen.

BELLET (Louis), propriétaire, à Ouville-la-Bientournée.

BELLEFOND (Mqis de), propriétaire, à Caen.

BELLEFOND (Cte de), propriétaire, à Caen.

BELLENGER, propriétaire, à Alençon.

BELLIVET, ancien notaire, à Caen.

BELLOIR, docteur-médecin, à St-James (Manche).

BELOT, membre de la Société d'agriculture, à Rouen.

BERGASSE (Antoine-Alphonse), avocat, à Rouen.

Bernard, propriétaire, au Neufbourg (Manche).

Bernetz (de), adjoint au maire de Caen.

Bertauld, premier président honoraire, à Caen.

Bertot, pharmacien, à Bayeux.

Bertran, juge de paix du canton de Boos (Seine-Inférieure).

Bertrand, doyen de la Faculté des lettres de Caen.

Bertrand (Louis-Tranquille), fabricant de drap, à Elbeuf.

Besnou, adjoint au maire, à Villedieu.

Bessin (Philibert), avoué, à Bayeux.

Bézuel de Pavilly, propriétaire, à Pavilly (Seine-Inférieure).

Bidard (Anatole), fabricant de produits chimiques, à Maromme, près Rouen.

Bigot, docteur-médecin, à Mauves (Orne).

Bille (Alexandre), propriétaire-cultivateur, au Bourg-Dun (Seine-Inférieure).

Billon, docteur-médecin, à Lisieux.

Binet, agent d'affaires, à Caen.

Bitouzé-Dauxmenil, ingénieur, à Saint-Lo.

Blanche, médecin en chef de l'hospice de Rouen.

Blanche fils, avocat général, à Rouen.

Blangy (Cte de), propriétaire, à Canteloup (Calvados).

Blangy (de), propriétaire, à St-Pierre-Eglise (Manche).

Blanquet, maître de poste, à Moult (Calvados).

Blard, ivoirier, à Dieppe.

Blin-Baron, juge de paix, à Moult.

Blin fils, pharmacien, à Caen.

Blivet, propriétaire, à Mittois.

Bloche, avocat, à Lisieux.

Blon (Emilien de), propriétaire, au Mesnil-Bœuf (Manche).

Blouet, procureur du roi, à Coutances.

Bocage, juge de paix, à Briouze, (Orne).

Bochin-Marette (Pierre), propriétaire, à St-Clément (Manche).

Bodin, juge de paix, à Tinchebray (Orne).

Bodin (Louis-Joseph), ancien conducteur des ponts et chaussées, à Dieppe.

Boissieu (de), propriétaire, à St-Aubin-Jouxte-Boulleng (Seine-Inférieure).

Bonard-Desmares, négociant à Vire.

Bondessin, imprimeur, à Valognes.

Bonfils, négociant, à Cherbourg.

Bonnechose (de), propriétaire, à Monceaux (Calvados).

Bonnemains (Jacques-Louis), instituteur primaire, à Couville (Manche).

Bonnissent (Auguste), ancien sous-préfet, à Cherbourg.
Bonvaltier, maire, à Avranches.
Bonvouloir (Cte de), propriétaire, à Mortain.
Bony de Récy, directeur de l'enregistrement, à Caen.
Bordecôte, avocat, à Pont-Audemer.
Bordier (Charles), négociant, à Elbeuf.
Boscain, graveur, à Caen.
Bostenay (de), à La Saussaye (Seine-Inférieure).
Bottentuit, pharmacien, au Havre.
Bottin, juge de paix, à Carentan.
Bouctot, propriétaire, à Rouen.
Bouffey, procureur du roi, à Caen.
Bougarel, docteur en médecine, à Evreux.
Bouillis, vicaire, à Alençon.
Bouillon, notaire, à Coutances.
Boullard, inspecteur de l'octroi, à Rouen.
Bouquerel, ancien notaire, à Biéville (Calvados).
Bouquerel (de), propriétaire, à Plainville (Calvados).
Bourdin (François-Frédéric), propriétaire, à Rouen.
Bourdon, substitut du procureur du roi, à Bernay.
Bourdon, avoué à la cour royale de Caen.
Bourdon fils (Mathieu), maire, à Elbeuf.
Bourienne, propriétaire, à Mesnil-Patry (Calvados).
Bourlet-Delavallée (Adrien), directeur d'assurances, à Rouen.
Boursy (Charles), adjoint au maire de Pont-Audemer.
Bouteiller (Edmond), pharmacien, à Rouen.
Bouteiller (Hippolyte), huissier, à Rouen.
Boyer, maire, à Livarot.
Boyne (de), propriétaire, à Bellavilliers (Orne).
Braquehais (Louis), négociant, à Dieppe.
Brébisson (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Falaise.
Bresson (François), ingénieur civil à Rouen.
Bretocq aîné, propriétaire, à St-Etienne-la-Tillaye (Calvados).
Briens, propriétaire, à Mesnil-Amand (Manche).
Briffard, adjoint au maire de Dieppe.
Brillant, vétérinaire, à St-Pierre-sur-Dive.
Broglie (le prince de), à Rânes (Orne).
Brohon (le baron de), maire à Bréhal.
Brouard-Desmares, négociant, à Vire.
Broyer (Frédéric), propriétaire, à Coutances.

Broyer, juge de paix, à Coutances.

Brucan (de), vice-président du bureau de bienfaisance, à Cherbourg.

Brullemail (Alfred de), propriétaire, à Alençon.

Brunet, conseiller à la cour royale de Caen.

Brunet, président du tribunal civil, à Falaise.

Bunel (Victor), ancien receveur général du département de la Manche, à St-Quentin (Manche).

Bunel fils (Louis), négociant, à Dieppe.

Bubot, marchand de vins, à Orbec.

Caillieux, vétérinaire, à Caen.

Cadou-Taillefer, ancien banquier, à Laigle.

Campion (Alfred), avocat, à Lisieux.

Caneaux (Charles-Edouard), docteur en médecine, à Rouen.

Canel, avocat, à Pont-Audemer.

Canisy (le C[te] Paul de), propriétaire, à St-James (Manche).

Cantilly (Philippe de), ancien chef de bureau, à Avranches.

Capplet, ancien fabricant, à Elbeuf.

Carité (Auguste), agent d'affaires, au Breuil, près Bayeux.

Cramesnil (de), propriétaire, à St-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

Carpentier (Jacques-Louis), propriétaire, à Bayeux.

Carville (Gauthier de), propriétaire, à Boisyvon (Manche).

Carville (de), propriétaire, à Bény-Bocage (Calvados).

Cassen, propriétaire, à Evreux.

Castel, agent-voyer chef, à Bayeux.

Castillon de Saint-Victor, propriétaire, à Avranches.

Catois fils, maître de forges, à Rânes (Orne).

Caudecoste (V[te] de), membre du conseil-général, à Laigle.

Caumont-Laforce (le duc de), pair de France, à Chanday (Orne).

Caumont (de), père, propriétaire, à Caen.

Caumont (de), fils, fondateur de l'Association normande, correspondant de l'Institut, à Caen.

Caûvet, docteur en droit, à Caen.

Cauvet fils, substitut, à Valognes.

Cauvigny (B[on] Arthur de), propriétaire, à Caen.

Cauvigny (Paul de), propriétaire, à Vierville (Calvados).

Cauvin, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans.

Cavalier (le général), à Alençon.

Cavalier, propriétaire, à Pont-Audemer.

Ceber, notaire à Mauves (Orne).

Cellier, cultivateur et maire, à St-Germain-Langot (Calvados).

CENIVAL (Hellouin de), maire de Fleuré (Orne)

CHALOT-ACARD, négociant, à Dieppe.

CHAMBRAY (le Cte de), ancien maire, à Alençon.

CHAMBRAY, docteur-médecin, à Alençon.

CHAMBRAY (Mis de), propriétaire, à Damville (Eure).

CHAPDELEINE (Cte de), propriétaire, à Falaise.

CHAPRON, docteur en médecine, à Harcourt (Calvados).

CHARPENTERIE (Cher de la), propriétaire, à Alençon (Orne).

CHARVET (Pierre), manufacturier, à Elbeuf.

CHASSANT, bibliothécre, à Evreux.

CHAULIEU (Bon Raoul de), propriétaire, à Vire.

CHAUVEL, juge de paix, à Vimoutiers (Orne).

CHAUVET, propriétaire, à Coutances.

CHAUVET (Louis), propriétaire, à Coutances.

CHAUVIN, professeur d'histoire naturelle, à Caen.

CHAZOT (de), administrateur des hospices, à Mortagne.

CHAZOT, sous-inspecteur des douanes, à Cherbourg.

CHEMIN, ancien juge, à Vire.

CHENNEVIÈRE (Théodore), fabricant de drap, à Elbeuf.

CHÉRADAME, conseiller à la cour royale, à Caen.

CHÉRON (Alfred), négociant et banquier, à Mortagne.

CHERUEL, professeur d'histoire au collége royal de Rouen.

CHESNEAU, lieutenant-colonel de la garde nationale de Rouen.

CHESNEL fils, avocat, à Alençon.

CHEVERAUX aîné, propriétaire, à Conches (Eure).

CHEVERAUX (Théobald), avocat, à Rouen.

CHEVREL, receveur de l'enregistrement, à Briquebec (Manche).

CHEVREL, avoué, à Cherbourg.

CHOISY, professeur, à Falaise.

CHOPPIN, docteur en médecine, au Neubourg (Eure).

CHRISTEN (de), propriétaire, à Coutances.

CHRISTOPHE, avocat, à Domfront.

CLÉMENT, ancien maire de St-Lo.

CLÉMENT, maire, à St-Germain de Varreville (Manche).

CLERCY (de) père, propriétaire, à Derchigny (Seine-Inférieure).

CLERCY (de) fils, propriétaire, à Derchigny (Seine-Inférieure).

CLINCHAMPS (de), président de la Société archéologique d'Avranches.

CLINCHAMPS (de), propriétaire, au Manoir (Calvados).

CLOZETS, propriétaire, à Coutances.

COCHET, aumônier du collége royal de Rouen.

COFFY, professeur d'économie commerciale, rue du Faubourg-St-Martin, 38, à Paris.

COHARDON (de), propriétaire, à Mortagne.

COHU (Ferdinand), pharmacien, à Mortagne.

COLLAS (L.), manufacturier, à Elbeuf.

COLLEN-CASTAIGNE, fabricant d'indiennes, à Bolbec.

COLLIBEAUX, secrétaire de la Société d'agriculture de Mortain.

COLLIN (André), docteur en médecine, à Saint-Pierre-Eglise (Manche).

COLLOMBELLES, propriétaire, à Christot.

COQUART, propriétaire, à Vire.

COQUATRIX (Emile), homme de lettres, à Rouen.

CORBIÈRE, propriétaire, à Alençon.

CORBIN, maire de Villebadin (Orne).

CORCELLES (de), membre de la Chambre des Députés, à Essay (Orne).

CORDEY (de), propriétaire, à Bayeux.

CORD'HOMME, avoué, à Alençon.

CORNEILLE, inspecteur de l'Académie universitaire de Rouen.

CORNEILLE DE HAUMONT, membre du Conseil général de l'Eure, à Evreux.

CORNET, propriétaire, à Caen.

COTTIN, notaire, à Mortagne.

COUEFFIN, juge de paix, à Ryes (Calvados).

COUPPEY, juge, à Cherbourg.

COURDEMANCHE (de), pharmacien, à Caen.

COURMERIE, directeur d'une usine de produits chimiques, à Cherbourg.

COURSANNE (de), membre de la Société d'agriculture, à Caen.

COURSEAUX D'HATENTOT (Jules), propriétaire, à Fécamp (Seine-Inférieure).

COURTY, avocat, à Caen.

CRESSENT, docteur-médecin, à Dieppe.

CROISILLES (de), propriétaire, à Caen.

CRUX (de), maire de Sully (Calvados).

CUIT fils (Jean-Baptiste-Adel), négociant, à Rouen.

CUMAN, propriétaire, à Cherbourg.

CURIAL (le Cte), pair de France, à Alençon.

CURMER, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, à Rouen.

CUSSY (Cte de), propriétaire, à Lessart, près Livarot (Calvados).

CUSSY (Vte de), propriétaire, à Paris.

CYRESME (de), propriétaire, à Martragny.

DAIGREMONT DU VICEL, propriétaire, à Litteau (Calvados).

DAMPIERRE (de), propriétaire, à Bray-la-Campagne (Calvados).

DANIEL, recteur de l'Académie, secrétaire-général de l'Association, à Caen.

DAON (Alexandre), propriétaire, à Bricqueville (Calvados).

DARGENT, propriétaire-cultivateur, à Saint-Léonard, près Fécamp (Seine-Inférieure).

DARRAGON, instituteur, à Cherbourg.

DAUFRESNE (Louis), notaire, à Lisieux.

DAUGE, filateur, à Croissanville (Calvados).

DAURAY DE SAINT-POIS (Raimond), propriétaire, à Saint-Pois (Manche).

DAUSSY, avocat, à Dieppe.

DAUVIN, avocat, à Coutances.

DAUZEL, docteur en médecine, à la Ferrière-sur-Rille (Eure).

DAVALIS, docteur en médecine, à Isigny (Manche).

DAVID, député de l'arrondissement de Falaise.

DAVID, banquier, à Caen.

DAVID, avoué, au Havre.

DAVIEL, ingénieur de la marine, à Cherbourg.

DEBAUPTE, officier supérieur en retraite, à Isigny.

DEBOISLAMBERT, profesr en droit, à Caen.

DEBOISLAMBERT (Charles), avocat, à Caen.

DEBON (André), propriétaire, à Sourdeval (Manche)

DEBON (Victor), propriétaire, à Sourdeval (Manche).

DEBOUTTEVILLE (Alexandre), propriétaire, à Rouen.

DEBOUTTEVILLE, directeur de l'asile des aliénés, à Rouen.

DECAUX (Isidore), manufacturier, à Elbeuf.

DECROIX, pharmacien, à Elbeuf.

DECROUTELLE (Emmanuel), propriétaire-cultivateur, à Saint-Pierre-des-Jonquières (Seine-Inférieure.

DE COURVAL, commandant du génie, à Caen.

DE COURVAL, propriétaire, à Mortagne.

DEDAUX, architecte du département de l'Orne, à Alençon.

DE GLANVILLE, propriétaire, à Rouen.

DELACHAPELLE (E.), professeur, à Cherbourg.

DELACLUSE (Jean-Etienne-Pascal), peintre, à Rouen.

DELACODRE, propriétaire, à Caen.

DELAFOYE, professeur à la Faculté des sciences de Caen.

DELAISTRE, propriétaire, à Rouen.

DELAIZE, capitaine de gendarmerie, à Escures, près Saint-Pierre-sur-Dive (Calvados).

DELALANDE, avocat, à Valognes.
DELALANDE (Arsène), avocat, à Valognes.
DELALANDE (Constant), fabricant à Elbeuf.
DELALONDE DU THIL, fils, contrôleur des contributions directes, à Rouen.
DE LABORDE (Cte), membre de l'Institut, à Paris.
DELAGONIVIÈRE, propriétaire, à Saint-Eny (Manche).
DELALONDE DU THIL, propriétaire, à Claville-Motteville (Seine-Inférieure).
DELAMARE (François), négociant, à Rouen.
DELAMARE, propriétaire, à Saint-Lo.
DELAMARE, vicaire-général, à Coutances.
DELAMARTINIÈRE, préposé en chef de l'octroi, à Cherbourg.
DELAMORINIÈRE, propriétaire, à Coutances.
DELAMOTTE, notaire, à Evreux.
DELANOS, chirurgien de l'hospice, à Elbeuf.
DELAPORTE (François), manufacturier, à Elbeuf.
DELAPORTE, directeur des postes, à Lisieux.
DELAQUERIÈRE, membre de l'Académie, à Rouen.
DELARUE (Edouard), propriétaire, à Elbeuf.
DELARUE, juge de paix, à Breteuil (Eure).
DELAUNAY, principal du collége d'Avranches.
DELAUNAY (François), fabricant, à Flers (Orne).
DELAUNAY, cultivateur, à Caen.
DELAVALAINERIE, propriétaire, à Millières (Manche).
DELÉRUE, chef de division à la préfecture de Rouen.
DELHOMEL, pharmacien, à Elbeuf.
DELISLE (Georges), doyen de la Faculté de droit de Caen.
DELOS, imprimeur-libraire, à Caen.
DEMONS, propriétaire, à Savigny, (Manche).
DENIS (Guillaume), propriétaire, à Banneville-sur-Ajon (Calvados).
DENIS, négociant, rue de Bernières, à Caen.
DENIS, estimateur, rue Basse, à Caen.
DEROUEN, pharmacien, à Dieppe.
DESALLEURS, médecin de l'Hôtel-Dieu, à Rouen.
DESBUTTES, propriétaire, à Saint-Pierre.
DESCHAMPS, propriétaire, à Caen.
DESCHAMPS DE VADEVILLE fils, ppre, à Monthuchon (Manche).
DESCHAMPS (Samson), ancien inspecteur des eaux et forêts, à Caen.
DESCLOSIÈRES, avocat, membre du Conseil général, à Bayeux.

Descolombiers, propriétaire, à Moulins (Allier).

Desegremont, membre du Conseil général, à Bény-Bocage (Calvados).

Desferris, propriétaire, à Mantilly (Orne).

Deshayes, docteur-médecin, membre du Conseil général, à Remalard (Orne).

Des Illes, propriétaire, à Caen.

Desjoberts, député de la Seine-Inférieure, à Rieux (Seine-Inférieure).

Deslandes (Elie), directeur du canal, à Coutances.

De Vaucassel, propriétaire, à Campandré.

Deslandes, directeur du Mont-de-piété, à Dieppe.

Deslandes, maire de Dieppe.

Desmazis, propriétaire, à Alençon.

Desmazures, propriétaire, à Cussy (Calvados).

Desmichels, recteur de l'Académie, à Rouen.

Desnos, pharmacien, à Alençon.

Desnoyers fils, avocat, à Caen.

Despallières, maire, à Bayeux.

Despierres jeune, négociant, à Alençon.

Desponts, curé de Saint-Nicolas, à Coutances.

Desprès, ancien professeur de belles-lettres, à Elbeuf.

Despromotière juge, à Alençon.

Desrivières, professeur au collége royal de Caen.

Desroches, curé, à Isigny (Manche).

Desrotours, membre du Conseil général, à la Graverie (Calvados).

Destigny, directeur des abattoirs, à Rouen.

Déterville aîné, nég[t], à Caen.

Detruissard, homme de lettres, à Caen.

Deville, receveur des contributions et correspondant de l'Institut, à Rouen.

Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers (Eure).

Dieuzy (Alfred) directeur de la caisse d'épargnes, à Rouen.

Dieuzy fils (Pierre), négociant, à Rouen.

Digard, propriétaire, à Tourlaville (Manche).

Doisnard, architecte du département de la Manche, à St-Lo.

Dolley, médecin, à Périers (Manche).

Domin, ancien avoué, à Caen.

Donnet, maire de Caen.

Dornant, ancien magistrat, à Alençon.

D'Osseville (C[te] Louis), propriétaire, à Caen.

Dossier (Louis-Jean), juge au tribunal de première instance à Rouen

DOUDEMENT, docteur en médecine, à Rouen.
DOUESNEL, ancien procureur du Roi, à Bayeux.
DOUVILLE, pp^re, à Coutances.
DRUET DES VAUX, juge de paix, à Carrouges (Orne).
DRUVAL (de), propriétaire, à Caen.
DUBOIS, juge de paix, à Harcourt (Calvados).
DUBOSQUET, maire de Vieux-Pont (Calvados).
DUBOURG, négociant, à Caen.
DUBREUIL (Alphonse), professeur de culture à l'école départementale et à l'école normale primaire, à Rouen.
DUBREUIL fils, docteur en médecine, à Rouen.
DUBUC, ancien pharmacien, à Rouen.
DUCASTEL, propriétaire, à Rouen.
DUCHESNE, propriétaire, à Quevrue (Calvados).
DUCHEVREUIL, chirurgien de la marine, à Cherbourg.
DUFOUR, huissier, à Caen.
DUHAMEL, juge de paix, à Troarn, (Calvados).
DUHAMEL, procureur du roi, à Saint-Lo.
DUHAMEL-WAILLY (Edouard), propriétaire, à Caen.
DUJARDIN, secrétaire de la Société libre du commerce, à Rouen.
DUJOURDAIN, avocat, à Bayeux.
DUMANOIR DE JUAYE, propriétaire, à Juaye (Calvados).
DUMERIL, propriétaire, à Marcelet, (Calvados).
DUMESNIL, doct^r-médecin, à Rouen.
DUMESNIL (H.-V.), propriétaire, à Montigny (Manche).
DUMESNIL-DUBISSON, propriétaire, à Caen.
DUMONCEL (Théodose), propriétaire, à Cherbourg.
DUMONCEL (le Cte), général du génie, à Cherbourg.
DUMONCEL, propriétaire, à Caen.
DUNEPVEU, sous-préfet de l'arrondissement de Pont-l'Evêque.
DUPERRON, maire de Torigny (Manche).
DUPONT, propriétaire, à Coutances.
DUPONT, membre de la Société d'émulation, à Rouen.
DUPONT, instituteur, à Ste-Céronne (Orne).
DUPONT-LONGRAIS, président à la cour royale de Caen.
DUPREY-LE-MANSOIS, juge, à Coutances.
DUQUESNAY, propriétaire, à Coutances.
DUQUESNAY, capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance du roi, à Paris.
DURAND, membre du conseil général du Calvados, à Caen.
DURAND, médecin, à Caen.
DURAND (François-Adel-Marie),

président du tribunal de commerce de Vire.

DURAND, propriétaire, à Isigny (Calvados).

DURAND, juge, à Domfront.

DURAND, professeur à l'école de médecine de Caen.

DURAND, vétérinaire, à Orbec.

DURÉCU (Armand), manufacturier, à Elbeuf.

D'URSUS, propriétaire, à Caen.

DURY (Frédéric), propriétaire, à Dieppe.

DUSAUSSAY (Louis), avocat, à Coutances.

DUSAUSSAY (Constant), juge, à Coutances.

DUSOIR, médecin, à Argences (Calvados.

DUSSEAUX, vétérinaire, à Dieppe.

DUSSEAUX (Florimond), médecin adjoint des hôpitaux, à Rouen.

DUSSEAUX, ancien maître de pension, à Rouen.

DUSSEAUX (Victor), manufacturier, à Elbeuf.

DU TERTRE, maire de Clinchamps, (Calvados).

DU TROCHET, ex-inspecteur des forêts, à Caen.

DUTROSNE, ancien magistrat, à Trousseauville (Calvados).

DUTUIT (Eugène), propriétaire, à Rouen.

DUVERGER, ancien juge de paix, au Mesnil-Durand (Calvados).

ECQUEVILLY (le Cte d'), propriétaire, à Caen.

EDOM, inspecteur de l'Académie de Caen.

EMIÉVILLE (Frédéric d'), propriétaire, à Caen.

ENOUF, député, à Carentan (Manche).

ENOUF, ancien avoué, à Saint-Lo.

EPINEVILLE (d'), propriétaire, à Ticheville (Orne).

ESPINOSE (d'), propriétaire, à Cosqueville (Manche).

ETIENNE, médecin, à Caen.

ETIENNE, négociant, à Caen.

EUDE, propriétaire, à Mortain.

EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur à la Faculté des sciences de Caen.

EYSSAUTIER (d'), propriétaire, à Avranches.

FABRE, médecin, à Envermeu (Seine-Inférieure).

FARGIN-FAYOLLE, propriétaire, à Rouen.

FAUCAMBERGE (de), négociant, à Caen.

FAUCON-DUQUESNAY, médecin, à Caen.

FAUDIN, substitut, à Alençon.

FAUQUES, inspecteur des poids et mesures, à Caen.

FAUVEL, professeur d'écriture, à Caen.

FÉRET, bibliothécaire, à Dieppe.

FERMON (de), médecin, à Alençon.

FERRAND DE LA CONTÉ, propriétaire, à St-Sauveur-Landelin, près Périers.

FEUILLET, secrétaire général de la préfecture, à St-Lo.

FILLOLET, docteur en médecine, à Elbeuf.

FLAVIGNY (Charles), manufacturier, à Elbeuf.

FLEURY (Louis), ancien député, à Laigle (Orne).

FLEURY, inspecteur de l'enregistrement, à Caen.

FOACHE (le Bon), payeur général, à Caen.

FLEULIEL (Alexis-Louis), instituteur, à Mortagne.

FOLLEBARBE, maire, à Beaumont (Calvados).

FONTENAY (de), propriétaire, à Louviers.

FONTETTE (de), député, à Caen.

FONTETTE (le Bon Louis de), capitaine d'état-major, à Caen.

FONTETTE (le Bon Xaxier de), officier d'infanterie, à Caen.

FORFERT, propriétaire, à Tourlaville (Manche).

FORGES, (Charles), propriétaire, à Parfonds-de-Val (Orne).

FORMEVILLE (de), père, maire de Lisieux.

FORMEVILLE (de), fils, conseiller à la cour royale de Caen.

FORMILLY (de), propriétaire, à Caen.

FOUCAUD-DESNOS aîné, fabricant à Flers (Orne).

FOUCHÉ, agent d'affaires, à Caen.

FOULONGNE (Louis-Xavier), fabricant d'indiennes, à Rouen.

FOURÉ (Charles), manufacturier, à Elbeuf.

FOURNEAUX, propriétaire, à Falaise.

FOURNEAUX, membre du conseil municipal, à Caen.

FOURNET-PETIT, pharmacien, à Lisieux.

FOURNET-BROCHAYE, négociant, à Lisieux.

FOURNERET, rue de la Ferme des Mathurins, 28, à Paris.

FOURNIER, ancien principal du collége de Dieppe, à Châtillon-sur-Seine.

FOURQUEMAIN, agent-voyer, à St-Pierre-sur-Dive.

FRÈRE père, ancien libraire, à Rouen.

FRÈRE fils, ancien libraire, à Rouen.

FRET, curé, à Champs (Orne).

FRILEUZE (de), avocat, à Alençon.

GAALON (le Cher de), propriétaire, à Avranches.

GAALON (Octave de), propriétaire, à Moutiers-en-Cinglais (Calvados).

GABRIEL-BERTRAND, fabricant, à Elbeuf.

GADY, juge, à Versailles.

Gahéry, directeur de l'école primaire supérieure, à Lisieux.

Gallet, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Havre.

Garnier, négociant, à St-Lo.

Gasnier, directeur des postes, à Orbec.

Gaudin de Saint-Brice, sous-préfet, à Avranches.

Gaugain, secrétaire de l'évêché, à Bayeux.

Gaultier (Alexandre-Félix-René), conseiller à la cour de cassation, à Paris.

Gauthier, aumônier du collége de Lisieux.

Gazan (de), ancien député, à Huest (Eure).

Gazan (de) fils, membre de plusieurs académies, à Evreux.

Genebrias, propriétaire, à Cherbourg.

Gervais, avocat, à Caen.

Gervais, membre du conseil général du commerce, à Caen.

Gervais-Protais, fabricant, à Elbeuf.

Gigon de La Berterie, député, à Vimoutiers (Orne).

Gilbert, médecin, à Avranches.

Gilles aîné, propriétaire, à Valognes.

Gillotin fils, négociant, à Lisieux.

Girard (Fulgence), avocat, à Avranches.

Girard, manufacturier, à Déville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Girard (Eugène), propriétaire, à Laigle.

Girardin, correspondant de l'Institut royal de France, à Rouen.

Girardin (Antoine), receveur des finances, à Mortagne.

Girardville (de) curé, à St-Lo.

Gislot, médecin, à Carentan.

Glanville (de), propriétaire, à Rouen.

Godard, graveur, à Alençon.

Godefroy fils, ancien négociant, à Caen.

Gosselin, percepteur, à Coutances.

Goubeaux, pharmacien, à Caumont (Calvados).

Gouberville (de), propriétaire, à Contrières (Manche).

Gournay (de), conseiller à la Cour royale de Caen.

Graffey, maire de Formigny (Calvados).

Graindorge-Desdemaines, juge de paix, à Valmont (Seine-Inférieure).

Grainville (de), ancien magistrat, à Mortain.

Grandin (Auguste), propriétaire, à Coutances.

Grandin (Jacques-Louis), négociant, à Elbeuf.

Grandin (Victor), député, membre du Conseil général des manufactures, à Elbeuf.

GRANDVAL (de) fils, propriétaire, à Valognes.

GRANDVAL (de), propriétaire, à Saint-Lo.

GRÉGOIRE, architecte, à Rouen.

GRELLEY (Jules), manufacturier, à Elbeuf.

GREMONT fils, propriétaire, à Elbeuf.

GRENIER, propriétaire, à Gray (Calvados).

GROUALLE, avocat, à Saint-Lo.

GROULT (Isaac), propriétaire, à Cherbourg.

GROULT, négociant, à Lisieux.

GUÉRARD, maître de pension, à Avise (Marne).

GUÉRARD DE LA QUESNERIE, propriétaire, à Saint-André-sur-Cailly (Seine-Inférieure).

GUERCHEVILLE (de), commandant de la garde nationale d'Argentan.

GUÉRIN, homme de lettres, à Caen.

GUÉRIN LE COURT, propriétaire, à Avranches.

GUERPEL (de), propriétaire, à Ste-Marie-Laumont (Calvados).

GUERRIER, directeur de l'école de chant, à Caen.

GUILBERT, banquier, à Caen.

GUILLEMARD, pharmacien, à Yvetot.

GUILLEMOTEAU, propriétaire, à Coigny (Manche).

GUILLOT (Paul), secrétaire de la Société d'agriculture, à St-Lo.

GUILLOT, ancien notaire, à Coutances.

GUILLOUET, propriétaire, à Caen.

GUITON-VILLEBERGE (Vte de), propriétaire, à Montanel (Manche).

GUITTON, receveur de l'enregistrement, à Gavray (Manche).

GUIZOT, ministre des affaires étrangères, à Paris.

GUY, architecte, à Caen.

GUYON (Alfred de), propriétaire, à Argentan.

HALAINES (comte d'), propriétaire, à Domfront.

HALBIQUE, pharmacien, à Caen.

HAMARD, avocat, à Domfront.

HAMEL, avoué, à Alençon.

HAMEL, greffier du Conseil des prud'hommes, à Caen.

HAMELIN, pharmacien, à Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

HAMELIN, notaire, à Saint-Sylvain (Calvados).

HARASSE, négociant, à Granville.

HARDEL, imprimeur, à Caen.

HARDELAY (Edouard), propriétaire, à Rouen.

HARDY (Charles-Augustin), notaire, à Rouen.

HARDY (Jean-Vincent), manufacturier, à Elbeuf.

HAUDUC, propriétaire, à Equilly (Manche).

HAULON (François), commissionnaire en rouenneries, à Rouen.

HAUZEY, médecin, à Croissanville (Calvados).

HAVIN, député, à Torigny (Manche).

HÉBERT, docteur-médecin, à St-Nicolas-d'Aliermont (Seine-Inférieure).

HÉBERT, doyen des notaires, à Rouen.

HÉBERT, juge de paix, à Gravigny (Eure).

HÉBERT, notaire, à Offranville (Seine-Inférieure).

HECTOT (le Mqis d'), propriétaire, à Aubry-en-Exmes (Orne).

HÉDIARD, négociant, à Caen.

HELLOUIN, juge de paix, à Saint-Sever (Calvados).

HÉLOUIS, vétérinaire, à Coutances.

HENRI, docteur-médecin, à Lisieux.

HENRY, instituteur, à St-Contest (Calvados).

HENRY, membre du Conseil municipal, à Cherbourg.

HÉRICY (Mqis d'), propriétaire, à Caen.

HERPIN, médecin, à Coutances.

HERVIEU, avocat, à Coutances.

HERVIEU, commandant de la garde nationale, à Ryes (Calvados).

HEUDRON (Pierre), propriétaire, à Rouen.

HEUZÉ, juge de paix, à Isigny (Manche).

HIAUMET (Pierre-Jean-Marin), propriétaire, à Saint-Julien-sur-Sarthe.

HILAIRE DE NÉVILLE (Auguste-Laurent), propriétaire, à Rouen.

HOLZMANN, négociant, à Caen.

HOMMEY père, ancien notaire, à Alençon.

HOUDEVILLE père, propriétaire, à Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure).

HOUDEVILLE (A.), propriétaire-cultivateur, à Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure).

HOUDEVILLE (Louis), négociant, à Rouen.

HOUEL père, propriétaire, à St-Lo.

HOUEL, directeur du haras, à Langonnay (Morbihan).

HOULLIER (Charles), banquier, à Elbeuf.

HOUSSARD, médecin des hospices, à Avranches.

HUARD-MAILLE, manufacturier, à Elbeuf.

HUBERT (Eugène-Julien), notaire, à Alençon.

HUE (Louis-Charles), à Mortagne.

HUGUES DE CHAULIEU, propriétaire, aux Iles-Bardel (Calvados).

HUILLARD-DAIGNEAUX, ancien maire, à Vire.

HURAULT DE LIGNY (Alexandre-Daniel), propriétaire, à Rouen.

HUREL, curé de Monsort, à Alençon.

HUREL-MASSON, négociant, membre du Conseil général, à Laigle.

IBERT, maire, à Gouville (Manche).

Ison (Cte d'), membre du Conseil général du Calvados, à Caen.
Iver-Lagnistre, médecin-vétérinaire, à Rouen.
Jamot, curé, à Alençon.
Jean-Delamare (Charlemagne), propriétaire, à Bayeux.
Jehanne, avocat, à Coutances.
Jobert (Saint-Edme), négociant, à Caen.
Joyau, avocat, à Caen.
Jumel (Adolphe), propriétaire, à St-Pierre-sur-Dive.
Jumillac (Cte de), à Gavrus.
Kergorlay (Cte Alain de), propriétaire, à Castilly (Calvados).
Kergorlay (Cte Hervé de), propriétaire, à Canisy (Manche).
La Barthe (Cte de), propriétaire, à Caen.
Labbey (Antoine), propriétaire à Lisieux.
La Besnardière (de), propriétaire, à Caen.
Laboyre (de), propriétaire, à Castillon (Calvados).
Labutte (A.), avocat, à Honfleur.
Lachambre, pharmacien, au Havre.
Lacroix, maire à Orbec.
La Charpenterie (de), Charles-Lionel, propriétaire, à Mortagne.
Lachèvre, juge, à Evreux.
Lacorne (Paul), propriétaire, à Avranches.
Lafortinière, juge d'instruction, à Mortagne.
Lafosse, médecin des hospices, à Caen.
La Fresnaye (Frédéric de), propriétaire, à Falaise.
Lagatinerie (de), commissaire-général de la marine, au Havre.
Lagennevray (le Cte de), membre du conseil général de l'Orne, à Mortagne.
Lahaye (Paul), négociant, à Caen.
Lair, conseiller de préfecture, à Caen.
Lair de Beauvais, architecte, à Bayeux.
Lalande, pharmacien, à Falaise.
Lallemand, prêtre, à Valognes.
Lallier, propriétaire, à l'Hôtellerie (Calvados).
Lalouel (Emile), propriétaire, à Tinchebray (Orne).
Lamarche, capitaine de vaisseau, à St-Lo.
Lamare-Picquot, médecin, à Honfleur.
Lambert (Eugène), propriétaire, à St-Pierre-sur-Dive.
Lambert, sous-directeur de la maison centrale de détention de Beaulieu, à Caen.
Lambert, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux.
Lambert, propriétaire, à Gonneville, près Cherbourg.
Landel, propriétaire, à Rétonval (Seine-Inférieure).

LANGLOIS-D'AMILLY, préfet de l'Orne, à Alençon.

LANGLOIS-D'ESTAINTOT, avocat, à Rouen.

LANSEIGNE aîné (Jean), négociant, à Elbeuf.

LAPERELLE, ancien notaire, à St-Pierre-sur-Dive (Calvados).

LAPIERRE, notaire, à Dieppe.

LAPOSTOLLE, négociant, à Dieppe.

LA PRÉVOTIÈRE (de), membre du conseil municipal, rue de l'Ecole, 23, à Rouen.

LARIVIÈRE, propriétaire, à Ecajeul.

LA ROUELLERIE (Bon de), préfet de l'Ariège, à Foix.

LA SICOTIÈRE (de), père, propri- à Alençon.

LA SICOTIÈRE (de) fils, avocat, à Alençon.

LASTIC ST-JAL (Vte de), administrateur de l'Association poitevine, à Niort.

LAUTOUR, notaire, à Argentan.

LAVALLEY DU PERROU, propriétaire, à Vouilly (Calvados).

LAVILLE (de), conseiller à la cour royale de Caen.

LAVILLE (de), procureur du roi, à Avesnes.

LEBAILLY, secrétaire de la mairie, à Caen.

LE BARILLIER, propriétaire, à Lébisey, près Caen.

LEBART, propriétaire, à Caen.

LEBEC-CHATEL, propriétaire, à Alençon.

LE BIDOIS, propriétaire, à Vimont (Calvados).

LEBLANC, hôtelier, à Cherbourg.

LE BLOND, ancien notaire, à Laigle.

LEBOUCHER, avocat, à Caen.

LEBOURGEOIS, avocat, à Dieppe.

LE BOURGEOIS, propriétaire et maire, à Blosseville-Bonsecours (Seine-Inférieure).

LE BOURGEOIS, propriétaire, au château de Longpré, près Falaise.

LEBOUTEILLER, sous-inspecteur des écoles primaires, à St-Lo.

LEBRET, pharmacien, à Rouen.

LEBRETON, maire, à Evrecy (Calvados).

LEBRETON, notaire honoraire, à Louviers.

LEBRETHON, ancien maire, à Vieux-Fumé (Calvados).

LEBRETHON (Jean-Charles), négociant, à Rouen.

LEBRETHON, propriétaire, à Urville (Calvados).

LE BRUMENT, libraire, à Rouen.

LE BUFF, docteur-médecin, à Quettreville (Manche).

LECARDONNEL, maire de St-Lo.

LECAVELIER, propriétaire, à St-Lo.

LECAVELIER (Gustave), négociant, à Caen.

LE CARPENTIER, propriétaire, à Banneville (Calvados).

LECERF, professeur en droit, à Caen.

LECHANGEUR, horloger, à Caen.

LECHANTEUX, maire de la Haye-du-Puits (Manche).

LECHARTIER, propriétaire, à Mestry (Calvados).

LECHEVALIER DE GRANDCHAMP, propriétaire, à Avranches.

LECHEVALIER DU CLOS-FORTIN, propriétaire, à Tallevende (Calvados).

LECLERC (Constantin), propriétaire, à Avranches.

LECLERC, ancien député, à Falaise.

LECLERC, propriétaire, à Mont-sur-Vent (Manche).

LECLERC, médecin, à Caen.

LECOINTE (Amédée), fabricant, à Rouen.

LECOINTE, administrateur de la Société pour le patronage des jeunes libérés, au Petit-Pavilly, à Rouen.

LECOINTRE fils, propriétaire, à Alençon.

LECOMTE, maire de Chanu (Orne).

LECONTE, pharmacien, à Dieppe.

LECOQ (Emmanuel), propriétaire, à Martragny (Calvados).

LECOQ-GUIBÉ, négociant, à Alençon.

LE CORDIER, membre du Conseil général du Calvados, à Lisieux.

LE CORDIER (Adolphe), auditeur au Conseil d'Etat, à Paris.

LECOUPEUR, docteur-médecin, à Rouen.

LECOURT, avoué, à Pont-l'Evêque.

LECREPS (Abel), propriétaire, à Caen.

LEDART, juge de paix, à Evrecy (Calvados).

LEDENÉ, médecin, inspecteur des eaux de Bagnoles, à Domfront.

LE DÉZERT, propriétaire, à Percy, près St-Pierre-sur-Dive.

LÉDIER, membre du Conseil général, à Bacqueville (Seine-Inférieure).

LEFAUCHEUX, propriétaire, à Gavray.

LEFÉBURE, géomètre en chef du cadastre, à Evreux.

LEFEBVRE, directeur des constructions navales, à Cherbourg.

LEFEBVRE, négociant, à Cherbourg

LEFEBVRE, professeur de l'université, à Dieppe.

LEFEBVRE-DURUFLÉ (Noël-Jacques), membre du Conseil général et maire, à Pont-Autou (Eure).

LEFEVRE, maire, à Héranguerville (Manche).

LEFEVRE, médecin des prisons, à Coutances.

LEFLAGUAIS fils aîné, conservateur de la bibliothèque publique, à Caen.

LE FORESTIER DE MOBEC, propriétaire, à la Haye-Picnot (Manche).

LEFORT (Henri), président du tribunal de commerce, à Elbeuf.

LEFOYE, épicier, à Caen.

LE FRANÇOIS (Victor), propriétaire, à Caen.

LÉGAL, docteur-médecin, à Dieppe.

LEGENDRE aîné, avocat, à Saint-Michel-des-Préaux (Eure).

LEGRAND, maire de Saint-Pierre-sur-Dive (Calvados).

LEGUERNAY, principal du collége d'Argentan.

LEGUILLON, avoué, à Cherbourg.

LEHODEY, notaire, à Torigny (Manche).

LEJOLYS DE VILLIERS, conseiller à la Cour royale de Caen.

LEJUMEL, propriétaire, à Honfleur.

LELAIDIER (Auguste), négociant, à Valognes.

LELONG, membre du Conseil général, à Rouen.

LELONG, avocat, à Mortagne.

LELOUP (Richard), avocat, à Coutances.

LELOUP, vicaire de Saint-Pierre, à Coutances.

LE MAGNAN fils, négociant, à Cherbourg.

LEMAISTRE, sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg.

LEMAISTRE, conservateur du musée, à Avranches.

LE MAÎTRE, banquier, à Fécamp.

LE MAÎTRE (Michel-François), à St-Sauveur-Landelin (Manche).

LE MAÎTRE D'ABOVILLE, ancien inspecteur des poudres et salpêtres, à Saint-Martin-de-la-Lieue (Calvados).

LEMARCHAND, avocat, à Vire.

LEMARÉCHAL (Alfred), propriétaire, à St-Jacques-d'Aliermont (Seine-Inférieure).

LE MARE aîné, banquier, à Coutances.

LE MARE-LEFEBVRE, négociant et cultivateur, à Coutances.

LE MARIGNIER, juge de paix, à Laigle.

LEMARINEL, juge de paix, à Carentan.

LE MANE, directeur de la division des bestiaux au haras du Pin.

LEMASQUERIER, notaire, à Chanu (Orne).

LEMEILLEUR aîné, ppre, à Rouen.

LEMERCHIER D'HAUSSEZ (Bon), ancien ministre, à Saint-Saens (Seine-Inférieure).

LEMESLE, curé, à Hautteville-sur-Mer (Manche).

LE METAYER, avocat, à Pont-l'Evêque.

LE MOINE (Louis-Jean), contrôleur de l'octroi, à Elbeuf.

LEMOINE-DESMARES, ancien député, à Avranches.

LE MOINE, négociant, à Caen.

LE MONNIER, principal du collége de Saint-Lo.

LE NORMAND, maire, à Quilly (Calvados.

Lenormand, maître de pension, à Pont-Audemer.

Lepaulmier, négociant, à Caen.

Lépée, docteur-médecin, à Caen.

Le Petit, curé de Tilly (Calvados).

Le Peysant, membre du Conseil général, à Coutances.

Lépesse (de), propriétaire, à Vierville (Calvados).

Lépine, docteur-médecin, à La Bonneville (Eure).

Lepont, négociant, à Cherbourg.

Leprêtre, docteur-médecin, à Caen.

Leprêtre, propriétaire, à Saint-Pair-du-Mont (Calvados).

Le Prevost (Auguste), député, à Bernay.

Leprevost, régisseur du domaine de Tancarville, à la Cerlangue (Seine-Inférieure).

• **Leprieur**, docteur-médecin, à Pont-Audemer.

Leprince, pharmacien, à Saint-Saens (Seine-Inférieure).

Leprovost, négociant, à Dieppe.

Leprovost, négociant, à Caen.

Lequin, huissier, à Dieppe.

Lerefait (Nicolas), propriétaire, à Pont-Audemer.

Lerendu, notaire, à Bricquebec (Manche).

Le Roy, avocat, à Lisieux.

Leroy, sous-préfet de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Leroy, propriétaire, à St-Georges-en-Auge, près Saint-Pierre-sur-Dive.

Leroy, avocat, à Mortagne.

Leroy, professeur au séminaire, à Coutances.

Lesauvage, chirurgien en chef des hôpitaux, à Caen.

Lescaudey-Manneville, propriétaire, à Périers (Manche).

Lesénécal (Adrien), marchand de chevaux, à Bayeux.

Lesplu-Duprez fils, avocat, à Avranches.

Lesseré-Grémont, manufacturier, à Elbeuf.

Lesueur, propriétaire, à Huppain (Calvados).

Lesueur, propriétaire, à Esquay (Calvados).

Letailleur, chirurgien, à Alençon.

Letellier, inspecteur des écoles primaires, à Caen.

Letellier, maître d'hôtel, à Dieppe.

Le Tertre, propre, à Coutances.

Letertre, conservateur de la bibliothèque publique de Coutances.

Letorey, docteur-médecin, à Pont-Audemer.

Létot, propriétaire, à Bayeux.

Létourmy, ancien avoué, à Caen.

Letourneur (Victor), officier comptable des subsistances militaires, à Rouen.

LEUDET, pharmacien, au Havre.
LEVAILLANT, ancien notaire, à Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure).
LEVAVASSEUR, architecte, à Falaise.
LEVAVASSEUR (Charles), membre du Conseil général, à Rouen.
LÉVEILLÉ père, négociant, à Mortagne.
LÉVEILLÉ (Eugène), négociant, à Mortagne.
LEVENEUR (l'abbé), directeur de l'établissement des orphelins, à Caen.
LÉVÊQUE, maire de Saint-Mars-d'Egrenne (Orne).
LEVERDAYS, maire de Mortain.
LEVISSE, conseiller à la Cour royale de Rouen.
LEVY, chef d'institution, à Rouen.
L'HOMME (de), membre du Conseil général de l'Eure, à Evreux.
L'HOPITAL (de), maire d'Evreux.
LIAIS (Eugène), négociant, à Cherbourg.
LIMOGES (Vte de), sous-intendant militaire, à Evreux.
LIZÉ (Ch.-H.), négociant, à Elbeuf.
LONDE (Constant), propriétaire, à Putot-en-Auge (Calvados).
LONGIEN, propriétaire, à St-Lo.
LORIER (Théophile), propriétaire, à Sourdeval (Manche).
LOUVEL (Jacques-Léonard), instituteur, à Mortagne.
LOYER (Philippe), professeur au collége d'Avranches.
LUCETTE (Jean-Charles), inspecteur des domaines, à Mortagne.
MADRID (Vte de), fondateur de l'Association du Nord, à Vervins.
MAGNEVILLE (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.
MAGNY (Benjamin de), propriétaire, à Rapilly, près Falaise.
MAILLARD (Alphonse), juge de paix, à Sartilly (Manche).
MALCOURONNE, propriétaire, à Noyers (Calvados).
MALHORTIE (de), propriétaire, à Campigny (Eure).
MALLET, avoué près la Cour royale de Caen.
MALLEVILLE (de), propriétaire, à Douvrend (Seine-Inférieure).
MALLEVOUE (Louis-Ernest de), avocat, à Mortagne.
MALTÈRE (Mqis de), propriétaire, à Tubeuf (Mayenne).
MANCEL fils, conservateur de la bibliothèque de Caen.
MANNOURY (Philippe), propriétaire, à Caen.
MANOURY (Paul conservateur du jardin des plantes, à Caen.
MARCHAND, docteur-médecin, à Alençon.
MARCHAND (Eugène), pharmacien, à Fécamp.

Molet-Leprévost, négociant, à Elbeuf.

Mondesir (de), commandant du génie, à Cherbourg.

Monicault (de), maître des requêtes, préfet de Seine-et-Marne, à Melun.

Monsaint, pharmacien, à Elbeuf.

Montbrun (de), propriétaire, à Quetiéville (Calvados).

Montchevrel (de), propriétaire, à Caen.

Montcuit (de), propriétaire, à Montcuit (Manche).

Montécot (Mq^is de), propriétaire, à Vergoncey (Manche).

Montfleury (de), propriétaire, à Marigny (Calvados).

Monthuchon (de), propriétaire, à Monthuchon (Manche).

Moquet, propriétaire, à Siouville (Manche).

Morel, fabricant, à St-Pierre-Eglise (Manche).

Morel (de), propre, à Alençon.

Morel, agent d'affaires, à Bayeux.

Morel Franqueville, propriétaire, à Coutances.

Morice, notaire, à Creully.

Morière, professeur de mathématiques au collége royal de Caen.

Morin, membre du conseil général, à Aunay (Calvados).

Morin (François), sculpteur, à Vire.

Morisse, armateur, à Dieppe.

Morlaincourt (de), colonel commandant la place, à Cherbourg.

Motet, conservateur de la bibliothèque publique d'Avranches.

Mouquet, sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe.

Mouquet (Adolphe), négociant, à Dieppe.

Moussard fils, propriétaire, à Mauves (Orne).

Moutier, propriétaire, à Lisieux.

Moy (de), propriétaire, à Bosc-Guerard-Saint-Adrien (Seine-Inférieure).

Mury, médecin, à Vire.

Nasse, sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux.

Nasse (Frédéric), banquier, à Lisieux.

Navet, docteur-médecin, à Dieppe.

Néel (de), propriétaire, à Mesnil-Hubert (Orne).

Neuville (Mq^is de), propriétaire, à Livarot (Calvados).

Nicolle, pharmacien, à Dieppe.

Noel-Agnès, maire de Cherbourg.

Noufflard (Hippolyte), à Elbeuf.

Obet, médecin, à Cherbourg.

Olive, docteur en médecine, à Bayeux.

Olivier, ingénieur des ponts et chaussées, à Pont-Audemer.

Olivier père, vétérinaire, à Mortagne.

Olivier (Edmond), avocat, à Mortagne.

Osmond, propriétaire, à Caen.

Osseville (Ludovic d'), à Caen.

Pagny, notaire, à Maizières (Calvados).

Paisant-Duclos, propriétaire, à Caen.

Parchappe (Jean-Baptiste-Maximilien), médecin en chef de l'asile des aliénés, à Rouen.

Parfait-Groult, docteur en mécine, à Rouen.

Parfait-Maille-Grandin, propriétaire, à Elbeuf.

Parfait-Quesnay, avocat, à Rouen.

Paris, propriétaire, à Villers-sur-Mer (Calvados).

Parmentier, curé de Saint-Remy, à Dieppe.

Passy, député de l'Eure, à Paris.

Patron (Charles-Alphonse), avoué honoraire à La Bretèque, commune de Bois-Guillaume.

Pattay (S.-L.), négociant, à Elbeuf.

Pattu de Saint-Vincent, propriétaire, au Pin-la-Garenne (Orne).

Payen (Félix), agréé au tribunal de commerce, à Rouen.

Paysant, membre du conseil municipal, à Caen.

Paysant, agent-voyer, à Caen.

Pellerin, docteur-médecin, à Caen.

Pelpel (Victor), propre, à Caen.

Périaux (Nicétas) imprimeur-libraire, à Rouen.

Perier (Jacques-Bernard-Auguste), receveur des hospices, à Rouen.

Pernelle (Jules), avocat, à Mortagne.

Perrier (Eléonore), négociant, à Lisieux.

Perrot, ingénieur civil, à Paris, rue de Sèvres.

Pezet, président du tribunal civil de Bayeux.

Peyrony (de), propriétaire, à La-lande-d'Ayron (Manche).

Philippe, docteur-médecin, à Mortagne.

Picard, médecin, à Louviers.

Picquot fils, filateur, à Rouen.

Piel fils, licencié en droit, à Orbec.

Pigault de Beaupré, ingénieur des ponts et chaussées, à Coutances.

Pierre (Louis), maire de St-Martin-le-Gaillard (Seine-Infre).

Pigache, pharmacien, à Caen.

Pigeon de Boisval, propriétaire, à Coutances.

Piquet, avocat, à Mortagne.

Pihan, capitaine au long cours, à Caen.

Pihan, propriétaire, à Alençon.

Pillon, docteur-médecin, à Saint-Pierre-sur-Dive.

Pimblant, professeur, à Alençon.

Pimont (Alfred), négociant, à Rouen.

Pimont jeune, fabricant d'indiennes, membre de l'Académie

royale des sciences de Rouen, à Bolbec.

Pion (Léon), fabricant de drap, à Elbeuf.

Pion, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Alençon.

Piperay (Amédée de), propriétaire, à Rouen.

Pirch (Bon de), propriétaire, à Avranches.

Pitton-Desprez, prêtre, à Coutances.

Plumer fils, propriétaire, à Pont-Audemer.

Pluquet, pharmacien, à Bayeux.

Poedevin, ancien élève de l'école polytechnique, à Caen.

Poisson, propriétaire, à Barenton (Manche).

Poisson, président du tribunal de commerce, à Coutances.

Polinière (de), propriétaire, à Vire.

Pontaumont (Louis de), propriétaire, à Cherbourg.

Poret de Morvan, sous-préfet de l'arrondissement de Mortain.

Porquet de Laferronnière (Aimable-Auguste), propriétaire, à Caen.

Postel (Alphonse de), propriétaire, à Martainville-du-Cormier (Eure).

Potier-Lavarde, propriétaire, à Coutances.

Pottier (André), bibliothécaire en chef de la ville, président de la Société des amis des arts, à Rouen.

Pouettre, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Alençon.

Poulain, pasteur, au Havre.

Poulet, avocat, à Dieppe.

Poulet-Malassis, imprimeur, à Alençon.

Roussin (Alexandre), fabricant, à Elbeuf.

Pouyer-Hellouin, propriétaire, à Saint-Wandrille-Rançon (Seine-Inférieure).

Pracontal (de), à Bourberouge.

Préfeln (Ches de), avocat-général, à Caen.

Préfeln (de), propriétaire, à Argentan.

Preisser, professeur de physique et de chimie à l'école normale, membre de l'Académie des sciences de Rouen.

Prel, homme de lettres, à Caen.

Prévallée, docteur en médecine, à Périers (Manche).

Prévost (Nicolas-Joseph), horticulteur et pépiniériste au Bois-Guillaume (Seine-Inférieure).

Primois-Baraguay, à Laigle.

Puchot, docteur en médecine, médecin adjoint de l'hospice général, à Rouen.

Puysaye (Marquis de), à La Puysaye, près Mortagne.

QUENAULT, avocat, maire de Coutances,

QUENAULT, avocat-général à la cour de cassation, à Paris.

QUENOUILLE aîné, ppre, à Dieppe.

QUESLIN, avocat, à Cherbourg.

QUESNEL, président de la Société d'agriculture, à Coutances.

QUESNET (Jacques-Arsène), manufacturier, à Rouen.

QUESNÉ-PRIEUR (Victor), banquier, à Elbeuf.

QUEVREMONT (Bruno), banquier, à Rouen.

RABASSE, ancien notaire, à Montfort-sur-Rille (Eure).

RAGAINE, docteur-médecin, à Mortagne.

RAMARD-DOMINEL, juge de paix, à Flers (Orne).

RANDOUING (Camille), manufacturier, à Elbeuf.

RAUX, curé, à Laigle.

REFUVEILLE, ex-pharmacien, à Elbeuf.

RÉGNÉE, conseiller à la cour royale de Caen.

RENARD Charles), principal clerc de notaire, à Caen.

RENAULT, avocat, à Louviers.

RENAULT, juge d'instruction, à Coutances.

RENOUF, garde du génie, à Cherbourg.

REVELLE, médecin de l'hospice, à Elbeuf.

RÉVILLE, ministre, à Dieppe.

RICHARD, conservateur des archives municipales, à Rouen.

RICHER-L'EVÊQUE, négociant, à Alençon.

RIHOUET, propriétaire, à Cherbourg.

ROBERGE, homme de lettres, à Caen.

ROBILLARD, ingénieur en chef, à Evreux.

ROBIN, évêque de Bayeux.

ROCHEFORT, docteur-médecin, à Ouville (Manche).

ROCHEFORT (de), propriétaire, à St-Jean-de-Savigny (Manche).

ROCHET, capitaine en retraite, à Hiesville, près St-Pierre-sur-Dive.

RODIER, propriétaire, à Paris.

ROGER (Armand), propriétaire, à St-Sever (Calvados).

ROGER, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

ROGER DE LA CHOUQUAIS fils, propriétaire, à Caen.

ROGER DE LA CHOUQUAIS, président à la cour royale de Caen.

ROGER DE LA TOURNERIE, procureur du roi, à Domfront.

ROGER-DESGENETTES, à Séez.

ROISSY (de), propriétaire, à Villers-sur-Mer (Calvados).

ROLET (Victor), négociant, à Rouen.

ROLLIN (Martin), président du consistoire, à Caen.

ROLLIN (E.), manufacturier, à Elbeuf.

ROSSEY, ancien conseiller de préfecture, à Gisors (Eure).

ROSSIGNOL, avocat, à Cherbourg.

ROSSIGNOL, ancien maire, membre du conseil général, à Laigle.

ROST (Norbert de), propriétaire, à Bayeux.

ROULAND, procureur général, à Douay.

ROULLIN, docteur en médecine, maire de Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

ROUSSELIN (Marcel), premier président à la cour royale de Caen.

ROUVIN (François), négociant, à Elbeuf.

ROYVILLE (de), propriétaire, à Hiesville, près Ste-Mère-Eglise.

SAFFRAY (Mqis de), propriétaire, à Engranville (Calvados).

SAILLARD, instituteur primaire, à Granville.

SAINT-CLOUD (Mqis de), au château Fierville-la-Campagne.

SAINT-EDME (de), receveur-général, à St-Lo.

SAINT-GERMAIN (de), propriétaire, à Versailles.

SAINT-GERMAIN (de), propriétaire, à Avranches.

SAINT-GERMAIN, ancien avoué, à Caen.

SAINTE-MARIE (de), inspecteur de l'agriculture, à Paris.

SAINT-POL (de), propriétaire, à Ste-Honorine-des-Pertes (Calvados).

SAINT-QUENTIN (Cte de), propriétaire, à Garcelles (Calvados).

SAINT-QUENTIN (Cte de), propriétaire, à St-Quentin (Manche).

SALEN (de), propriétaire, à Pierrepont (Calvados).

SAMSON (Antoine), cultivateur, à Offranville (Seine-Inférieure).

SAON (de), propriétaire, à Sully, près Bayeux.

SARTRE (le comte de), directeur des contributions indirectes, à Coutances.

SAULCY (de), propriétaire, à Rouen.

SAUVAGE (Alphonse), négociant, à Elbeuf.

SAVARY, substitut, à Coutances.

SCHNETZ, propriétaire, à Flers (Orne).

SCHMIT, professeur de mathématiques au collége royal de Caen.

SEIGNEURIE fils, notaire, à Caen

SELLIER, manufacturier, à Gonneville (Manche).

SENIVAL (de), propriétaire, à Fleuré (Orne).

SENOT (Marin), propriétaire, à Caen.

SERAN (Cte de), maréchal-de-camp, propriétaire, à Caen.

SERRY (de), ingénieur des ponts et chaussées, à Valognes.

SERVIS, maire et membre du conseil général de l'Orne, à Longny (Orne).

SESMAISONS (le Cte de), propriétaire, à Flamanville (Manche).

SEVAISTRE (Paul), président du tribunal de commerce, à Elbeuf.

SEVESTRE, avoué, à Alençon.

SIGNARD-D'OUFFIÈRES, propriétaire, à Caen.

SIMON, professeur de philosophie, à Valognes.

SORBIER, avocat-général, à Caen.

SOYE-SURIRAY, négociant, à Caen.

SOZEAU, propriétaire-agriculteur, à Beauvais, près Niort.

SPENCER-SMITH, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

TABOUELLE (H.), agréé et premier suppléant de la justice de paix, à Elbeuf.

TAILLEFER, docteur-médecin, à Paris.

TAILLEFER, banquier, à Laigle.

TANQUERAY (Paul), négociant, à Agon (Manche).

TARDIF DE PÉTIVILLE (Charles), propriétaire, à Fontenermont (Calvados).

TARDIF, docteur-médecin, à Pont-Farcy (Manche).

TASSEL jeune, propriétaire, à Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure).

TASSILLY, professeur, à Caen.

TESSEL, pharmacien, à Courseul-les-sur-Mer (Calvados).

TESSIER (Basile), propriétaire, à Viday (Orne).

TESSON, propriétaire, à Caen.

THÉVENIN, juge au tribunal de commerce, à Rouen.

THIERRY, doyen de la Faculté des sciences de Caen.

THILLAYE-D'HEUDREVILLE père, juge au tribunal de commerce de Lisieux.

THOMAS, ivoirier, à Dieppe.

THOMINE aîné, avocat, à Caen.

TILLY (Cte Adjutor de), ancien député, à Villy (Calvados).

TILLY (Vte de), propriétaire, à Caen.

TITER DE GLATIGNY (Cte de), propriétaire, à Caen.

TOCQUEVILLE (Cte de), propriétaire, à Tocqueville (Manche).

TOCQUEVILLE (Vte de), propriétaire, à Naqueville (Manche).

TOCQUEVILLE (le Bon de), propriétaire, à Compiègne.

TORCY (Mqis de), propriétaire, à Paris.

TOSTAIN (Edmond), propriétaire, à Caen.

TOSTAIN (Pierre), propriétaire, à Caen.

TOSTAIN, propriétaire, à Ecoville (Calvados).

TOUCHET (Didier de), propriétaire, à Caen.

TOUGARD, président de la Société

d'horticulture, à Rouen.

TOUSSAINT (Louis), négociant, à Flers (Orne).

TOUSTAIN (Cte de), propriétaire, à Vaux-sur-Aure.

TRAGIN, propriétaire, à Caen.

TRAVERS, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

TRÉBUTIEN, avocat, à Caen.

TRÉFORÊT (de), propriétaire à Tréforêt, près Neufchâtel (Seine-Inférieure).

TRILLAIS, pharmacien, à Saint-Pierre-sur-Dive.

TROLLEY, profr en droit, à Caen.

TROUARD-RIOLLE, médecin, à Dieppe.

TULOUP DE LA BECQUETIÈRE, propriétaire, à Fumichon (Calvados).

TURGIS (Pierre), propriétaire, ancien fabricant, à Elbeuf.

TURGOT (comte), pair de France, à Lantheuil (Calvados).

TURGOT, inspecteur d'Académie, à Caen.

VALMONT, notaire, à Cherbourg.

VANCANU, docteur-médecin, à Yvetot.

VANSSAY (Alfred de), propriétaire, à Mortagne.

VANSSAY (Auguste-Alexandre de), propriétaire, à Saint-Denis, près Mortagne.

VANSSAY (de), ancien préfet.

VANTILLARD (Victor), manufacturier, à Laigle.

VASTEL, professeur à l'école de médecine de Caen.

VAUBEZON (Jean-Louis), propriétaire, ancien notaire, à Bazoches-sur-Hoesne.

VAUCELLES (de), propriétaire, à Lignou (Orne).

VAUGEOIS (Georges-François), notaire, à Elbeuf.

VAUGEOIS (Hippolyte), avocat, à Laigle.

VAULTIER (Abel), membre du conseil général du Calvados, président du tribunal de commerce de Caen.

VAUQUELIN (Bon de), propriétaire, à Ailly (Calvados).

VAUQUELIN (Charles de), propriétaire, à Caen.

VAUQUELIN (E.), membre du tribunal de commerce de Rouen.

VENDEUVRE (Cte de), ancien préfet à Vendeuvre (Calvados).

VERDUN DE LA CRENNE, propriétaire, à Aucey (Manche).

VÉRET (Louis-Charles), juge, à Elbeuf.

VÉRON, avocat et membre du conseil de l'arrondissement de Louviers, au Neufbourg (Eure).

VIBERT (Charles), propriétaire, à Coutances.

VIBRAYE (marquis de), membre de l'Institut des proves de France.

VIEL, curé de Sourdeval (Manche).

VIGNERAL (comte de), propriétaire, à Ry, près Argentan.
VIGOT, médecin, à Coutances.
VILLERS (Georges de), propriétaire, à Bayeux.
VILLIERS (de), ancien député, à St-Lo.
VIMONT (Philippe), fondeur-mécanicien, à Vire.
VIMONT, juge, à Coutances.
VINCENT, juge de paix, à Dieppe.
VINCENT-CYRILLE, médecin, à Dieppe.
VINGTRINIER, médecin en chef des prisons, à Rouen.
VIVEFOY, docteur en médecine, à Rouen.
VIVET (Léon), secrétaire de la Société d'émulation, à Rouen.
VOISIN (Maurice), docteur en médecine, à Deville (Seine-Inférieure).
VY (Alfred), docteur en médecine, à Elbeuf.
WALRAS, professeur de philosophie, à Caen.
WARNECK, négociant, à Paris.
WATTEMARE, homme de lettres, à Marly-le-Roy.
WIMPFEN (de), substitut du procureur du roi, à Mortagne.
WOINEZ, imprimeur, à Caen.

Liste supplémentaire.

ANGERVILLE (Arsène), propriétaire, à Saint-Pierre-sur-Dive.
BEAUMONT (Ferdinand de), propriétaire, à Percy.
BRUCE-WHITE, propriétaire, à Pont-Vendeuvre.
CAPELLE, propriétaire-cultivateur, à Magny-la-Campagne.
DECOUR, cultivateur, à Mithois.
HOMMEY-MARGAUTIER, avoué, à Caen.
MORAND-LAPERELLE, pharmacien, à St-Pierre-sur-Dive.
TOSTAIN, ingénieur en chef des ports maritimes, à Caen.

Total des Membres, 1,169.

Nota. Le Conseil administratif a dû procéder à la radiation de plusieurs membres qui n'ont point acquitté leur

cotisation, peut-être parce qu'ils étaient absents quand on s'est présenté à leur domicile. Les noms de ces membres seront réintégrés sur la liste dès qu'ils auront envoyé au Trésorier la rétribution dont ils sont redevables.

MM. les Membres de l'Association, dont les noms seraient mal orthographiés ou omis sur la présente liste, sont priés d'en donner avis *franco* à M. Domin, Trésorier de l'Association.

TABLE DES MATIÈRES.

NOUVELLES

De l'agriculture, de l'industrie, des arts, des sciences, de l'enseignement et de la littérature.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

